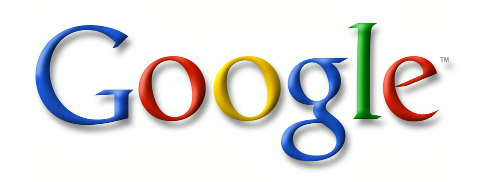




A M. Rouard.

Conservateur de la Bibliothèque Méjanes à Aix

Membre honoraire

de la Société Littéraire, Scientifique

et Artistique d'Apt.

Le Secrétaire, Le Président,

Emile Arnaud

Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE

ET ARTISTIQUE

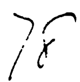
D'APT [VAUCLUSE].

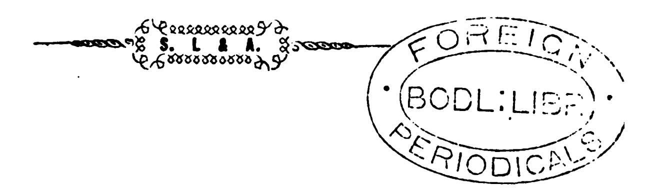
Première Année.

1863—1864.

7 FIGURES INTERCALÉES DANS LE TEXTE

ET UNE PLANCHE.



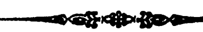


APT,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN,

1865.

TABLE.



DES ORIGINES

DU

DROIT PUBLIC

DE L'EUROPE MODERNE,

PAR

M. L'ABBÉ BARRET,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

DES ORIGINES

DU DROIT PUBLIC

DE L'EUROPE MODERNE.

Par M. l'Abbé BARRET, Président de la Société.

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE.

Des sources de la civilisation moderne en général.

Les notions les plus élémentaires en histoire suffisent pour affirmer des différences profondes entre les temps anciens et le monde moderne, sous le rapport, non seulement des croyances et des mœurs, mais des institutions et des lois qui font la vie sociale des peuples. De nos jours, il est vrai, les recherches de la science ont pu retrouver dans cet immense corps de législation purement civile qui immortalisa le règne de Justinien au 6e siècle de notre ère quelques traces des lois éparses de l'antique Rome (1), mais dans tout ce qui constitue les États, crée et sanctionne les mœurs publiques, préside aux relations de peuple à peuple, etc, elle ne saurait trouver aucune ressemblance, aucune affinité entre le passé et le présent, disons mieux, elle

(1). Voir Savigny, Frédéric-Charles, *Histoire du Droit Romain au Moyen Age*, traduit de l'Allemand par Ch. Guénoux, 4 vol. in-8°. 1846.

ne saurait que constater, presque sur tous ces points, une opposition radicale; de telle sorte que l'histoire générale de l'humanité présente dans sa durée comme deux existences bien séparées et comme deux vies essentiellement distinctes dans une seule vie. Tandis que dans l'une, l'inégalité est partout, que l'arbitraire est la règle unique du pouvoir; avec l'autre, commence le règne du droit, le principe de l'égalité pénètre toutes les législations, les institutions se perfectionnent et se transforment, un esprit de mansuétude remplace dans les sanctions pénales la cruauté sauvage qui distingua le peuple-Roi, et le respect de la vie humaine met fin à ces jeux barbares où la foule avide d'émotions venait s'amuser au spectacle de la mort.

Or, le fait de cette révolution étonnante a nécessairement sa raison d'être dans une cause puissante qui, à une époque donnée, exerça sur les destinées sociales de l'humanité une immense et salutaire influence, et produisit les résultats que nous venons d'énumérer.

Mais quelle est cette cause?

La réponse à cette question ne peut surgir que de la discussion raisonnée des diverses prétentions formulées par des Écoles diverses.

Et d'abord, si nous consultons une École contemporaine, qui s'est nommée elle-même l'*École du Progrès*, la cause que nous recherchons ne serait autre que le développement naturel et incessant de l'humanité, l'accomplissement de je ne sais quelle loi fatale en vertu de laquelle les sociétés humaines vont se perfectionnant sans fin et sans l'intervention d'aucun agent étranger.

Exposer de telles affirmations, n'est-ce pas en démontrer le vide et l'absurde? Une loi fatale, c'est-à-dire inévitable, aveugle, comme parlaient les Latins, qui aurait produit au sein de l'humanité, et, pour ain-

si dire, à son insu, des faits aussi surprenants, aussi prodigieux que ceux dont il s'agit, ne serait-elle pas, à elle seule, le fait le plus inexplicable qui ait jamais exercé l'esprit humain ? Et que serait-ce, si interrogeant l'histoire, nous lui demandions dans la suite des âges les applications progressives de cette prétendue loi ? C'est alors que les faits, dont la logique est bien autrement fatale, seraient en contradiction manifeste avec le dogme du perfectionnement humanitaire, disons mieux, du fatalisme professé par l'École en question. Eh bien ! la science les a compulsés, ces faits, et elle est arrivée à ce résultat qu'elle a formulé, comme un axiôme : que loin d'aller se perfectionnant d'elle-même, l'humanité abandonnée à ses propres forces a toujours marché dans un sens diamétralement inverse; à tel point qu'il y a 19 siècles, elle était arrivée au terme inévitable de sa durée, sans l'intervention d'une cause puissamment régénératrice que vous connaissez tous, Messieurs, et que nous ne craignons pas de nommer ici par son nom, le Christianisme !

Avant cette École, qui n'explique rien et que les faits condamnent, la philosophie du XVIIIe siècle, fermant aussi les yeux au fait le plus dominateur de l'histoire, n'avait fait honneur qu'aux seules forces de la raison humaine de la civilisation et du droit public dont jouit le monde moderne.

Et de nos jours, une École historique, qui a plus d'un trait d'affinité avec cette philosophie exclusive, n'a-t-elle pas essayé de faire remonter l'origine de la civilisation et des grandes institutions Européennes à ces barbares du Nord, qui se précipitèrent, il y a environ 14 siècles, sur le monde Romain, où ils auraient, suivant elle, apporté des maximes et des coutumes dont le développement aurait suffi pour créer les sociétés modernes ? Née en Allemagne, cette opinion a trouvé des défenseurs parmi nous ; que dis-je ? elle a mê-

me tenté de capter de glorieux suffrages jusque dans le sancture de la science (1).

Enfin une quatrième école a paru, moins exclusive, il est vrai, mais à laquelle nous n'hésitons pas à adresser le reproche de n'avoir pas assez approfondi les véritables sources, non-seulement de la civilisation, mais des institutions qui, depuis plus de 10 siècles, forment le droit public de l'Europe. Je veux nommer l'École *Historico-ecclectique* dont M. Guizot s'est fait l'éloquent interprète.

Il est des noms, Messieurs, autour desquels l'auréole du génie rayonne d'un éclat si vif, qu'il y a, ce semble, une témérité par trop grande à ceux qui, comme nous, ne savent que bégayer à grand peine quelques mots de la science dont ces noms sont les représentants les plus autorisés, d'oser usurper la liberté de la critique. N'oublions pas toutefois, Messieurs, que le génie humain, si puissant qu'on le suppose, n'est, après tout, qu'un pâle reflet de l'indéfectible foyer d'où il émane. De là ces ténèbres soudaines qui suivent le trait qui nous saisit et nous captive; de là encore ces erreurs et ces lacunes qui assombrissent quelquefois les brillantes lueurs de la lumière empruntée que projette le génie.

M. Guizot ne pouvait échapper à cette communne destinée. C'est ainsi que dans son *Cours d'Histoire Moderne*, il n'accorde à l'influence Chrétienne dans les origines qui vont faire l'objet de nos *Études*, d'autre part que celle d'avoir fourni la *règle morale*, la *notion du devoir*, d'avoir formé, en un mot, la conscience des peuples. Quant aux éléments mêmes des institutions sociales, elle y serait complètement étrangère. Ce se-

(1). Voir dans les *Mémoires de l'Académie française* un Rapport fort remarquable de M. Michelet, résumant et réfutant un ouvrage écrit, d'après les données de l'École Germaniste, et ayant pour sujet : *Les causes de l'abolition de l'esclavage.*

rait, d'après lui, aux Romains que l'on en serait en grande partie redevable, et mis à part cet esprit de liberté qui distingue le monde moderne du monde ancien, le pouvoir serait le résultat exclusif des efforts de la royauté barbare pour ressaisir la puissance des Empereurs (1).

« Il y a dans l'histoire, dit quelque part Châteaubriand, de grandes erreurs à dissiper, de grandes vérités à établir, de grandes justices à faire (2). » Toute la suite de ce travail ne sera qu'une des applications multiples auxquelles ce mot célèbre a donné lieu, depuis bientôt un demi-siècle qu'il a inauguré l'ère des réformes historiques. Toutefois, avant de justifier par l'autorité des faits la théorie du droit public, que nous voulons faire prévaloir sur les divers systèmes que nous venons d'exposer, il nous a semblé utile de la faire précéder de quelques condidérations sur les origines de la civilisation en général. Cette étude préliminaire sera également appuyée et sur les faits de l'histoire et sur les lois de la logique.

Et d'abord, est-il vrai, comme on l'a prétendu, que la civilisation moderne ait sa raison d'être dans les enseignements de la philosophie ou dans l'état des sociétés antiques ?

2°. Qu'elle ait son origine dans les mœurs et les coutumes de ces peuplades qui se précipitèrent autrefois sur nos contrées occidentales, ou bien enfin dans je ne sais quel mélange d'éléments Romains et Germains ?

Voyons :

I.

On l'a dit, et il est juste de le reconnaître hautement, la philosophie antique, à l'exception toutefois des der-

(1) Voir Guizot, *Cours d'Hist. mod*, tome I, leç. 7e

(2) Chateaubr., *Études Histor.*, Préface.

niers temps de Rome, avait sauvé du naufrage des vérités primitives quelques principes conservateurs qui servirent de base et de ciment aux sociétés anciennes; mais il faut le reconnaître aussi, ces principes furent partout ou incomplets, ou mêlés à une infinité d'erreurs grossières, impuissants en un mot à accomplir la grande révolution d'où naquit la civilisation. C'est dire la cause de l'état de langueur où gisait la terre entière, lorsqu'une doctrine nouvelle fut proclamée, qui n'aspirait à rien de moins qu'à renouveler la face de l'univers, à rajeunir, selon l'expression de l'un de ses plus zélés propagateurs, l'humanité usée (1). On la vit, en effet, dès son apparition, et surtout dès l'instant où elle put se produire librement, s'attacher, avant tout, à la réforme des institutions sociales; et ce fut de sa part une sagesse profonde, puisque c'était assurer un succès plus prompt et plus efficace à sa tentative hardie, dont la philosophie n'avait jamais eu la pensée, encore moins le courage. Qui ne sait qu'un long paganisme et un état social anti-naturel avait inoculé la gangrène au cœur du vieux monde ? Or, était-il possible d'extirper un mal aussi invétéré sans avoir fait prévaloir auparavant les dogmes de la morale universelle, en les faisant pénétrer dans les lois et les institutions, afin de corriger plus efficacement les mœurs publiques.

Ainsi fut inaugurée, sous Constantin, la mission sociale de la doctrine régénératrice du Christianisme.

« Cette époque et celle qui la suivit, furent, dit l'auteur qui a peut-être le mieux approfondi les origines de l'histoire moderne, le berceau des éléments sociaux qui, subsistant sous la domination des conquérants Germains et se combinant avec leurs traditions et leurs coutumes, créèrent la société du Moyen-âge, et de là se transmirent jusqu'à nous (2).

(1) St. Paul, *Épit. aux Ephésiens*, ch. II, v. VI.

(2), Voir August. Thierry, *Essai sur l'hist. du Tiers-État.*

Mais n'anticipons pas sur les faits. Ce qu'il nous importe de constater dès à présent, c'est que la philosophie n'est pas l'auteur de la civilisation moderne, et qu'elle a même trouvé son complément dans le Christianisme, qui n'est pas seulement, dit quelque part M. Troplong, un enseignement théologique supérieur à toute philosophie humaine; mais aussi le plus magnifique résumé qui ait jamais paru des dogmes de la morale naturelle; la philosophie la plus haute, la plus riche, la plus complète qui ait jamais éclairé le monde de la pensée, en un mot, le progrès final par lequel l'humanité a été mise en possession des principes de la vraie civilisation universelle.

Et qu'on ne nous oppose pas ici la morale des sages de la Grèce et de Rome; car les quelques vérités que l'on trouve éparses dans les écrits des plus fameux d'ent'reux contrastent étrangement avec leur doctrine sur l'esclavage.

C'est bien Platon qui a dit que « si un maître tue son « esclave, il doit être exempt de peines, mais que si un « esclave tue son maître, on doit lui faire subir tous « les traitements qu'on juge à propos, pourvu qu'on « ne lui laisse pas la vie. » Aristote, son disciple, renchérit sur la doctrine de son maître, en enseignant la nécessité de l'esclavage : « Si les hommes, dit-il, « avaient des machines animées qui, comme les tré« pieds de Vulcain, pussent agir et se mouvoir, alors « seulement ils n'auraient plus besoin d'esclaves. »

Examinant ensuite la question de la forme qui ne pouvait échapper à l'attention d'un Grec : « les escla« ves, ajoute-t-il, sont visiblement inférieurs aux au« tres hommes et d'une autre nature qu'eux. Voyez« les; ils sont laids, grossiers, courbés. » D'où il con« clut que c'était la nature elle-même qui les voulait esclaves, et que l'esclavage n'était pas moins juste qu'utile.

A Rome, du temps même de Cicéron, cette doctrine anti-naturelle n'avait rien perdu de sa rigueur. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le 2e et le 3es livres du Traité *de officiis*.

Sénèque, il est vrai, y proclama la parenté universelle et revendiqua les droits de l'humanité pour l'esclave, « né, dit-il, de la même origine que nous (1), et « bien qu'asservi par le corps, libre par l'esprit (2). » Mais nous savons que c'est ailleurs que dans les lumières de la philosophie payenne qu'il puisa ces principes. En effet, s'il est douteux qu'il fût chrétien, du moins est-il certain qu'il connut le Christianisme, qu'il entendit St. Paul à Rome pendant deux ans entiers (3) et que, dès auparavant, il avait connu la doctrine de cet apôtre par les rapports de son frère Gallion, qui, pendant son proconsulat en Achaïe, s'était trouvé mêlé aux querelles des Juifs de Corinthe avec St. Paul. On sait, par leur correspondance, que l'intimité la plus grande régnait entre les deux frères. Or, comment supposer que Gallion, qui connaissait l'attrait puissant que les questions philosophiques avaient pour son frère, eût laissé ignorer à ce dernier un fait aussi remarquable de son administration ?

D'ailleurs, pour quiconque a lu les écrits de Sénèque avec attention, il y a dans toute sa morale et jusque dans

(1). Sénèque, *Épitre* 47e.

(2). Id. *De beneficiis*, III, 20.

(3). Sénèque avait 60 ans quand St. Paul vint à Rome où le Christianisme l'avait devancé, d'après son témoignage (*ad Rom.*, ch. I VIII) et celui des actes des Apôtres (XXVIII, 15). Pendant les deux années que l'Apôtre y séjourna, il prêcha librement, écrivit presque toutes ses épîtres, tint des conférences publiques ; sa parole pénétra jusque dans le palais de l'empereur ; elle ébranla Agrippa, Bérénice, Sergo. Il subit, en un mot, un procès qui fit grand bruit et dans lequel il se défendit lui-même. Conçoit-on, après tout cela, que Sénèque ait ignoré et la personne et la doctrine de St. Panl ?

son style un reflet visible des idées chrétiennes. Il parle de Dieu avec le langage d'un chrétien : Non-seulement il l'appelle *Notre père*, *Deus et parens noster* (1) mais il désire que sa *volonté soit faite* (2) ; il veut qu'il soit *honoré* et *aimé* (3).. Est-ce là le langage d'un payen ?

Quant à Épictète, le philosophe ancien, dit Pascal, qui ait le mieux connu les devoirs de l'homme (4), il a vécu un siècle environ après Sénèque. Aussi sa morale respire-t-elle un parfum émané de celle du christianisme, dont l'empreinte était alors sur le monde, comme parle M. Villemain (5). Je cède ici au désir de citer quelques unes des admirables maximes de ce philosophe ;

« L'homme, dit-il, doit regarder Dieu comme son « principal objet ; il doit être persuadé qu'il gouverne « tout avec justice et qu'il ne fait rien sans une très-« grande sagesse. Loin de ses lèvres toute plainte et « tout murmure ; qu'il dispose au contraire son esprit « à souffrir paisiblement les évènements les plus fâ-« cheux. Qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes « résolutions, et qu'il les accomplisse en secret ; car « rien ne les ruine d'avantage que de les produire ; « Qu'il s'attache en un mot à connaître et à accomplir « la volonté de Dieu ».

Avant de se purifier ainsi dans l'atmosphère nouvelle, la philosophie ne s'éleva jamais à cette hauteur de vues et de principes, et comme d'ailleurs la philosophie domine toujours la science, il s'ensuit qu'avant l'époque dont nous parlons, la science fut comme l'école de la servitude humaine, qu'elle favorisa du moins par un silence coupable tous les excès dont le monde

(1). Sénèque, *Épit.* 110.
(2). *Épit.* 74.
(3). *Ibid.*
(4). Pascal, *Pensées*, art. 11.
(5). Villemain, *Mélanges*, tom. 3.

payen fut le théâtre. C'est ainsi qu'au sein de la civilisation romaine, on vit moins de dix millions d'hommes disposer légalement de la liberté de plus de cent-vingt millions de leurs semblables; le droit de vie et de mort laissé au maître sur son esclave, qu'il put vendre comme un vil animal (1) et soumettre aux plus mauvais traitements, selon son caprice ou sa cruauté (2). Ainsi encore, y voyait-on les esclaves laboureurs enfermés la nuit dans des souterrains, vendus aux gladiateurs, et, le dirai-je ? forcés à des actions infâmes.

Et devant cette honteuse dégradation de l'homme, que fit la philosophie ? Elle resta froide et muette, et ne sut jamais s'inspirer d'une émotion généreuse, ni trouver des moyens efficaces pour la réprimer. Encore si c'était là son seul crime contre la morale naturelle ! Mais les sentiments les plus innés du cœur de l'homme, ses affections les plus spontanées ne furent ni mieux comprises ni mieux satisfaites. Que dire en effet de la constitution de la famille antique, du despotisme absolu de celui qui en était le chef et en qui résidait ce que Tite-Live appelait la *majesté maritale*, par laquelle

(1). Il est dit au livre 21 du Titre de l'Édit *Ediles*, au sujet de la vente des esclaves : « ceux qui *vendent* des esclaves doivent déclarer aux acheteurs leurs maladies et leurs défauts : s'ils sont sujets à la fuite, au vagabondage ; s'ils n'ont point commis quelque délit, surtout qui mérite la peine capitale, etc , etc » Et immédiatement après ce titre vient un article sur la vente des chevaux et autres bêtes » commençant de la même manière « ceux qui vendent des chevaux et autres bétails doivent déclarer leurs maladies, leurs défauts et leurs vices, etc., etc.

(2). Nous lisons dans Plutarque, *Vie de Flaminius*, que celui-ci fit tuer un de ses esclaves pour donner un spectacle nouveau à l'un de ses complaisants qui n'avait jamais vu tuer un homme. Pollion, au témoignage de Cicéron, nourrissait de la chair de ses esclaves les murènes de ses viviers ; et un autre fesait mourir un des siens pour avoir percé un sanglier avec un épieu, sorte d'arme défendue à la servitude (*in Verrem*, V, ch. 3).

tout était absorbé : biens, personnes, et même pendant longtemps, le droit de vie et de mort (1) ? Et que dire encore de la prostitution et de l'exposition légale des enfants ? Abus monstrueux contre lequel s'éleva la voix éloquente de Lactance, et auquel les écrits de ce Père déterminèrent Constantin d'apporter un remède efficace (2). Et quel est l'abus, s'écrie Châteaubriand, quelle est la misère humaine qui n'ait été légitimée par un texte de loi dans cette société payenne ?

Mais, du moins, les droits de l'humanité y furent-ils mieux compris que ceux de l'homme ?

Je m'explique :

Les idées sociales y compensaient-elles l'absence des notions de morale, de justice, d'équité et de liberté ?

Mais ne suffit-il pas de nommer la Société Romaine pour dire une œuvre de violence et de conquête, d'où le droit des gens fut banni, ou, s'il s'y fit jour un instant, ce fut d'une manière abstraite, et jamais comme règle pratique influant sur les mœurs publiques ?

En effet :

Que fit dans le beau siècle d'Auguste, la poésie politique ? Ne sembla-t-elle pas se résumer dans ces vers fameux :

Tu regere imperio populos, Romane, memento :
Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis, et debellare superbos (3).

(1). Le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants, et le mari sur sa femme, sans avoir besoin de recourir à aucun tribunal. Plus tard, ce dernier ne put user de ce droit, sans avoir été autorisé par un conseil de parents de la femme.

(2). Lactance était chargé de l'éducation de Crispe, fils de Constantin. C'est dans son admirable livre *des Institutions divines*, qu'il dédia à cet Empereur, qu'il s'élève si courageusement contre cet abus, ou plutôt ce crime contre nature.

(3). Virg., *Éneid*, lib. VI, vers 851.

Et lorsque la révolution impériale eut converti tous les empires et tous les royaumes du monde alors connu en provinces romaines, les courtisans en aperçurent-ils bien le but providentiel ? Il suffit, pour se convaincre du contraire, de lire l'églogue IVe et le Ier livre des Georgiqnes de Virgile, ainsi que l'ode 4e du IVe livre d'Horace (1). Dion, il est vrai, prête à Mécène un discours dans lequel celui-ci aurait conseillé à Auguste d'appeler auprès de lui les hommes distingués de tous les points de l'Empire, et même d'accorder à tous les étrangers le droit de citoyen (2). Mais la critique a fait justice de cette autorité. Elle a prouvé que le discours en question était un véritable anachronisme, les institutions dont il trace le tableau étant celles qui existèrent plus tard au second siècle de notre ère ; et nous savons qu'en effet Dion vivait au 3e siècle et qu'il fut contemporain d'Alexandre Sévère.

Mais du moins les philosophes portèrent-ils plus haut et plus loin leur pensée ? Nullement ! Les œuvres de Cicéron ne démontrent qu'une chose, l'incertitude de ses opinions. Tout s'y trouve confondu : les théories, souvent hardies, venues de la Grèce, et les idées romaines les plus exclusives. Ici, il proclame son admiration pour les douze tables : « ce chant solennel et nécessai-« re (3), ce chœf-d'œuvre de la sagesse antique préfé-« rable à toutes les conceptions des philosophes (4). Là, devant ses amis, stoïciens ou épicuriens, il rougit de ces vieilleries, et développe les magnifiques théories de la loi universelle, « émanée de la raison divine, supérieure à toute loi écrite (5). » Vous diriez son âme un miroir

(1). Virg., *Georg.*, lib. 1,501, et *Hor.*, IV, ode 4e à dater du vers 501^e
(2). Dion, *Hist., romaine*, lib II, 19
(3). Cicéron, *de legibus* II, 23.
(4). Id., *de Oratore*, I, 43.
(5). Id., *de legibus*, 1, 6 et passim.

magique qui réfléchit tous les objets qu'on présente devant lui et ne reçoit l'empreinte d'aucun.

Quant aux historiens, nous savons que Salluste, agitateur au forum et conseiller de révolutions, n'admire que le passé dans ses livres.

Caton et Brutus n'ont besoin que d'être cités pour réveiller dans les souvenirs tout ce qu'il y a de plus absolu dans les idées romaines.

Tite-Live seul fait un moment illusion. A la chaleur avec laquelle il dépeint les souffrances des Provinces, on croirait qu'elles font plus que traverser son âme, qu'il y entrevoit un remède efficace (1); mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on se tromperait en prenant ses paroles au sérieux. Bientôt, en effet, on le surprend à ces magnifiques évocations de la vielle Rome qui fascinent si bien ses lecteurs.

Nous n'avons de Trogue-Pompée que des mutilations de ses Histoires Philippiques. Elles semblent, il est vrai, révéler un esprit moins exclusif; mais, outre que cet historien n'était point d'origine romaine (2), ce qui nous reste de lui est tellement imparfait, que nous en sommes réduits à des conjectures, à l'endroit des vrais principes de cet auteur.

Que si plus tard, après la guerre sociale, qui faillit amener l'anéantissement de Rome, les idées exclusives s'adoucirent et un esprit favorable aux provinces se fit jour, ce fut toujours à la condition que les peuples vaincus ne formeraient avec les Romains qu'un même peuple, une nation unique, un seul corps en plusieurs provinces (3); qu'une seule volonté serait l'âme et l'in-

(1). Tite-Live, lib. X et XII et alibi.

(2) Il était Voconce. Les Voconces étaient un peuple de la Gaule Viennoise qui avait pour chef-lieu Die, ou Vaison. La première de ces villes fait aujourd'hui partie du département de la Drôme, et la 2e, de celui de Vaucluse.

(3) Corpus ex membris et ex omnibus unus populus. *Florus*, lib. III, 18.

telligence de ce vaste corps (1). Et voilà pourquoi Sénèque, malgré les idées cosmopolites (2) qu'il avait puisées dans les leçons et les écrits de St. Paul, appelle encore Rome « la commune patrie des peuples (3):» mot qui devint plus tard dans le droit la définition même de la Ville Universelle (4). On comprend, après cela, que Sénèque s'oppose à la division des États (5), et qu'il condamne la guerre comme contraire à l'ordre naturel; « car, dit-il, la domination romaine, c'est la paix hu« maine (6) : » magnifique expression répétée par Pline l'ancien (7), et inscrite par Trajan au frontispice d'un temple qu'il fit bâtir sur l'Euphrate (8); mais dont le sens est toujours que toutes les nations de l'univers réunies sous le sceptre de César, recevant par lui les mœurs, la langue et la civilisation de Rome, trouvaient en elle seule leur commune patrie. (9)

La doctrine Chrétienne de l'égalité et de l'union universelle des hommes (10) ne dut pas peu favoriser l'expansion de ces idées. « Il n'y a plus désormais que des « frères dans le monde, s'écriait un poëte chrétien : »

Domitos fraterna in vincla redegit
Prud , contrà Symm IV, vers 608.

Il y a plus, les Chrétiens de l'époque dont nous parlons regardaient l'éternité de Rome presque à l'égal d'un dogme de foi: « Tant que dureront les siècles,

(1) Ut unius nutu quasi animâ et mente regeretur. *Id.*, lib. IV, 3.
(2) Senec. Ep. 96 et 38.
(3) Id. Com. ad. Helvet. 6, : Roma communis patria.
(4) Digest. ad municipia lib. 33, et de interdit. et relegat. lib. 19.
(5) Senec. Ep. 47.
(6) Id. de Providentia, 4 : Considera gentes in quibus humana pax desiit.
(7) Pline, *Histoire naturelle*, XXVII, 1.
(8) Latinæ pacis iter. Stat. sylv.
(9) Pline, *Hist. naturelle*, lib. III, 6.
(10) Voir Lactance, liv. 6 *de divin. institutionibus* : ubi non sunt universi pares æquitas non est.

« écrivait Tertullien, cet empire durera. « *Quousque sæculum stabit tamdiù Roma stabit* (1).

Étrange destinée des nations et des empires de la terre ! Au moment où Tertullien traçait ces lignes, qui n'étaient du reste que l'écho de la pensée universelle (2), les destinées de Rome payenne étaient accomplies. Le Christianisme, dont Tertullien était lui-même l'une des plus brillantes figures, s'élevait sur les débris de sa grandeur passée; et par une singulière coïncidence, c'est à Rome même qu'il avait fixé son siège; c'est au Capitole qu'il avait planté son étendard, et sa devise était comme celle du peuple-roi : *Urbi et Orbi.* Aussi, absorbait-il à son profit, je dirai mieux, à celui de l'humanité, la domination universelle qui échappait à sa rivale. Ce n'était point toutefois en foulant aux pieds tous les principes du droit des gens qu'il aspirait à la conquête de l'univers. Voici, d'après St. Paul, le magnifique programme qu'il avait proclamé dès son avènement :

« L'humanité tout entière n'est qu'une grande fa-
« mille de frères, enfants du même Dieu et régis par la
« même loi morale (3). Les murs qui divisent les peu-
« ples sont rompus; les inimitiés doivent s'étein-
« dre. (4) » Le cosmopolitisme, qui est l'amour des hommes sur la plus grande échelle, succède aux haines des cités; le Christianisme « ne fait exception ni « des grecs, ni des barbares, ni des savants, ni des sim-

1. Tert. *ad Scop. de persecution.*

2. Ebranler le colosse de l'Empire, fait dire Tacite par deux personnages de ses histoires, ce serait ébranler l'univers. L'Éternité de la Société humaine, ajoute-t-il, est attachée à l'éternité de la Société Romaine, *æternitas gentium incolumitate senatûs firmatur.* — Rome, dit Rutile, est immortelle au même titre que les Dieux de l'Olympe

Inter sidereos Roma recepta polos

3. St. Paul, *Ad Roman.* XIII, 24 et suivants.

4. id. — *Ad Ephesios*, II, 4.

« ples (1), ni des juifs ni des Gentils (2). Il n'a point « pour but de renverser les puissances nécessaires au « maintien de l'ordre social (3); il prescrit au contraire « l'obéissance à tous les inférieurs (4). » Les faibles toutefois et les opprimés ont des droits réels que les grands doivent respecter. Aussi, commande-t-il aux maîtres « la douceur et l'équité envers leurs serviteurs. » (5)

Il leur rappelle en même temps « que devant Dieu « tous les hommes sont égaux, que tous sont libres « ou appelés à un état de liberté ; car la Providence de « Dieu est égale pour tous et la terre appartient « au Seigneur avec tout ce qu'elle contient. »

Telle fut la doctrine parfaite de la liberté que le Chistianisme opposa aux idées exclusives de la Politique Romaine. L'édifice social reposa dès lors sur une base nouvelle. Et comme il était nécessaire que les matériaux élevés sur cette base s'assimilassent à elle, tout fut changé dans le monde : non-seulement les idées exclusives disparurent ; mais l'égalité des hommes entr'eux devint un principe sacré devant lequel l'esclavage alla s'affaiblissant jusqu'à ce qu'il finit par disparaître tout à fait; la famille reçut une nouvelle constitution; les relations des peuples, jusques là soumis au droit de la force, se modifièrent; les vérités politiques se découvrirent et se fixèrent; le pouvoir cessa d'être considéré comme la règle arbitraire du droit; en un mot, toutes les institutions concordèrent peu à peu avec les principes promulgués par le Christianisme.

Mais il ne suffit pas d'indiquer, comme en passant,

1. St-Paul, *Ad Roman*, 1, 14.
2. id. *Ibid.* X, 12.
3. id. *Ibid.* XIII, 1.
4. *Ad Tit.* 3, 1.
5. St.-Paul, *Ad. Ephesios*, VI, 5 et suivants.

ces heureuses transformations sociales. Elles méritèrent trop bien de l'humanité pour n'être pas ici l'objet d'une plus longue étude et de quelques développements empruntés à l'histoire même du Droit. Il ne saurait toutefois entrer dans notre pensée de comprendre dans les détails que nous allons donner celles des modernes innovations qui, étant du domaine du droit public, doivent faire plus tard l'objet principal de ce travail.

§ 1er. Réforme et abolition de l'esclavage.

C'était peu pour l'esclave d'être privé de sa liberté. Ce qu'il y avait de plus intolérable dans sa triste et ignominieuse condition, c'est qu'il était soumis aux plus affreux traitements.

Nous lisons dans Plutarque que Q. Flaminius fit tuer un de ses esclaves pour donner un spectacle nouveau à un de ses complaisants qui n'avait jamais vu tuer un homme (1). Pollion, au récit de Cicéron, nourrissait de la chair des siens les murènes de son jardin, qui étaient d'une énorme grosseur. Sénèque nous les montre plus maltraités que les bêtes de somme, sous Néron même qui s'était déclaré leur protecteur, tout en continuant de tyranniser les citoyens (2)..... Mais voilà que tout-à-coup la grande voix de St. Paul se fait entendre : elle ordonne aux maîtres, de par le Dieu qui l'inspire, de rendre à leurs serviteurs ce que la justice et l'équité demandent d'eux (3). Les échos de ces nobles et généreux accents sont redits d'un bout du monde à l'autre ; et un siècle

1. Voir Plutarque, *Vie de Q. Flaminius.*
2. Sénèque, *Épit.* 47.
3. St. Paul, *ad Coloss.* IX.

plus tard, le droit de vie et de mort était enlevé aux maîtres et transféré aux magistrats (1). On ne laissa aux premiers que le droit de correction, et encore fut-il soumis à des règles plus humaines (2); ce fut un magistrat, le Préfet de la Ville, que l'on chargea de surveiller l'exécution de ce pouvoir (3).

Tout ceci se passait déjà sous Adrien et sous Antonin le Pieux, c'est-à-dire à une époque où le Christianisme ne pouvait encore agir que d'une manière très indirecte sur la société. Plus tard, sous Constantin,ces sages réformes s'élargissent : Voici comment ce prince s'élève, presque dès son avènement à la couronne, (4) contre les excès de cruauté commis par les maîtres :

« Qu'un maître soit considéré comme homicide, s'il « tue son esclave à coups de bâton ou de pierres; s'il le « blesse mortellement avec un dard; s'il le suspend à « un lacet; si, par un ordre cruel, il le fait mettre à « mort; s'il l'empoisonne, etc., etc. »

En même temps, il favorise les manumissions, qui au témoignage de Lactance, fournissent aux clercs, l'occasion de signaler leur esprit de fraternité (5),et qui deviennent bientôt tellement nombreuses, que les villes sont surchargées d'affranchis dont la liberté est le seul bien (6); et de là une aggravation considérable du paupérisme, cette plaie du Bas Empire; de là aussi la création des hôpitaux et des établissements de charité, dûs à l'initiative des évêques, et que Julien l'apostat enviait au Christianisme.

1. Pothier, *Pandect.* tom. 1, pag. 19.
2. Caïus, Comm., 1, 53, et lib. 1 § 2 *ad leg. Corn. de sicariis*,
3. Dig., *de Offic. Præf. urbis*.
4. La constitution en question est de 312. On sait que Constantin était monté sur le trône en 306.
5. Voir Godefroy, sur le Code Thod. *De manumissibus in ecclesiâ*.
6. Voir Bodin, liv. 1, ch. 5, page 62.

Cependant, quoique adouci par les mœurs chrétiennes et par ces sages réformes, l'esclavage continue à subsister légalement et à s'alimenter, comme le démontre Sismondi, par la traite et la conquête (1). Ce ne sera que plus tard, à l'époque féodale qu'il cessera de subsister. Alors seulement, le Christianisme aura pénétré assez avant dans les esprits, il aura humanisé les maîtres à un assez haut degré, pour accomplir cette grande révolution.

§ II. Réforme de la constitution de la famille antique.

Du Mariage, du Divorce et du Concubinat.

Tertullien, dans son Apologétique, décrit en termes éloquents les mœurs de son époque, relativement au mariage et au divorce. « En se mariant, dit-il, on semble « faire vœu de se répudier. » A Rome, longtemps avant lui, la corruption avait tellement dégoûté du mariage, que le célibat était privilégié dans l'opinion; et de là les *hérédipètes* si spirituellement flétris par Horace. Auguste s'appliqua à guérir ce mal, en accordant de grands priviléges à l'homme marié, de plus grands à l'homme marié qui avait des enfants, et de plus grands encore à celui qui en avait trois et au-dessus (2). Les secondes nôces furent encouragées par cet empereur; elles furent même commandées (3); les pères furent contraints à marier leurs enfants (4). Quant aux célibataires, ils ne purent hériter, par testament, des étrangers ; les

1. Sism., t. I, p. de 85 à 104.
2. Lois Julia et Pappia.
3. Ulpi. XIV.
4. Dig. liv. XIV, *de ritu nuptiar.*

hommes mariés privés d'enfants ne purent recevoir que la moitié des legs faits en leur faveur, et toutes les parts caduques furent attribuées au fisc. On conçoit aisément que sous l'empire de ces dispositions, le mariage ne pouvait que se dégrader; aussi oublia-t-il les voies de la Providence pour n'obéir qu'aux instincts brutaux du plus grossier matérialisme. — C'est dans cet état que le trouva le Christianisme, quand il fit son apparition dans le monde. Mais dès cet instant, c'en était fait du matérialisme payen; on voit, en effet, se relever l'union conjugale, base et source de la famille; le Christianisme en fait d'abord une vocation libre (1); il la bénit et la consacre par la grâce; il l'élève en un mot jusqu'à la dignité de Sacrement. Plus tard, Constantin abroge les lois caducaires portées par Auguste contre le célibat; et en celà il se propose une double fin: celle 1° d'encourager la continence, regardée dès lors comme la perfection du spiritualisme, et celle aussi d'épurer la fin même du mariage en le déclarant libre; 2° en reconnaissant qu'il est une vocation divine, et en faisant concorder la loi civile avec le nouveau caractère imprimé par l'Évangile au contrat le plus important de la vie.

Mais l'abus qui opposa le plus de résistance à la réforme Chrétienne, fut sans contredit celui du divorce.

Qu'était en effet la femme Romaine? Une chose dont le mari disposait à son gré. Il pouvait par conséquent la répudier, la céder solennellement à son ami ou à son rival; c'est ainsi que Caton transféra Marcia à Hortensius (2); qu'Auguste enleva Livie à Tibère Néron (3); que Cicéron répudia Térentia; et Paul-Émile, la ·ge et belle Papyrie; que Mécène, en un mot, se ren-

·*sd quibus datum.* St. Math.
·abon, géogn. liv. 2, p. 515.
Ann. liv. 1, ch. 10; et liv. 5, chap. 1.

dit célèbre par ses divorces quotidiens (1).

En l'état d'une aussi honteuse dégradation du mariage, l'excès du divorce devait conduire la femme à l'adultère. Elle devint en effet licencieuse, et on la vit se prostituer dans les plus hideuses orgies (2); elle en vint à demander le divorce avec la même licence que les hommes: « Quelle femme, s'écriait Sénèque, rougit maintenant du divorce ? On les voit divorcer pour se remarier, et elles se marient pour divorcer. Les registres publics se couvrent chaque jour d'actes de divorce (3) ». C'est en vain qu'on eût tenté, avant le Christianisme, une réforme efficace. Comment guérir en effet une société aussi profondément gangrenée que l'était la société payenne? La philosophie et le droit étaient également impuissants. Le Christianisme lui-même n'y réussit, malgré ses moyens éminemment civilisateurs, qu'à force de patience, de tolérance et de persévérants efforts. C'est que les grandes révolutions morales ne s'opèrent jamais subitement. Aussi fallut-il que le Christianisme eut pris pleine possession de la société, et que les vieilles races eussent été rajeunies par le mélange d'hommes nouveaux, pour que l'abus dont nous parlons disparût entièrement des lois et des mœurs publiques. Ce n'est pas toutefois que des tentatives n'eussent été faites dès les premiers temps de l'Église, pour ramener aux fins providentielles l'élément primordial de la Société. Constantin avait commencé par enlever aux époux les prétextes frivoles de répudiation. Dans une constitution de l'an 331, il ne reconnait plus que deux motifs de divorce: 1° si le mari est homicide, hors la loi, etc., il permet à la femme de divorcer; mais à la condition qu'elle perdra sa dot, ses joyaux et qu'elle sera dépor-

1. *Uxorem millies duxit*, dit de lui Senèq. Ep. 114.
2. Senèq. ép. 95.
3. id. de Benef. liv. III, ch. 16.

tée dans une île; 2° Il ne permet au mari de répudier sa femme que si elle est adultère, adonnée aux maléfices ou proxénète; et dans ces cas, le mari gagne la dot et peut se remarier.— Mais cette législation Constantinienne fut abrogée par Théodose ; Justinien subit le joug du vieux Droit; en un mot, la civilisation fit un pas rétrograde sous les successeurs du premier empereur Chrétien. Les invasions survinrent qui l'anéantirent (1). Mais de l'excès du mal sortit une salutaire réaction, et le mariage chrétien finit par triompher.

Restait un troisième abus à détruire : légué par le matérialisme payen au Bas Empire, le Concubinat ne pouvait se concilier avec l'unité et la sainteté du mariage chrétien. Aussi Constantin commença à lui susciter des entraves, sans oser encore l'attaquer de front: sage réserve qui lui fut conseillée par la prudence des évêques (2) et commandée par le mélange de tant de peuples divers d'origine et de religion qui composaient ses États. Il se borna donc 1° à convertir le concubinat en mariage légal, afin de légitimer les enfants déjà nés 2° à le défendre aux personnes élevées en dignité ; 3° à interdire les donations faites aux enfants naturels

Mais ces réformes étaient trop dures pour une société encore si polythéiste. Aussi le concubinat se prolongea en Occident avec une sorte de recrudescence. Les Francs, les Lombards surtout le firent servir aux plus affreux désordres. Dans les Gaules, les enfants naturels furent égalés aux enfants légitimes, quant aux droits à la succession du père; et il ne fallut rien de moins que la forte organisation spirituelle du moyen-âge et la volonté énergique des papes pour réformer une société formée du mélange de tant de races barbares.

1. Sismondi, tom. 1, pag. 307, 309, 312 et 13. — Tom. II, pag. 18, 22, 101.

1. Voir Godefroy, *de repudiis comm.* sur le code Théodosien.

§ III. Transformation de la puissance paternelle.

Nous l'avons dit : à Rome, sous la République, le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants. Ce fut en vertu de ce droit que Brutus perça du glaive sés fils restés fidèles au tyran; que Cassius, sous le patriciat, condamna à mort son fils qui avait embrassé le parti des lois agraires, et que le Sénateur Fulvius ne craignit pas de faire mourir son fils, jeune, spirituel, lettré, parce qu'il s'était livré à la cause de Catilina (1). C'était à l'influence humanisatrice des idées chrétiennes qu'il était réservé de dépouiller le père d'une si redoutable puissance. Bientôt, en effet, il n'a plus que le droit de corrections modérées, sous peine d'être poursuivi par la justice comme parricide (2). En même temps, les biens laissés par la mère sont soustraits à son omnipotence; c'est le fils qui les hérite ainsi que ceux de ses aïeux (3). La voix de l'humanité, dit un auteur, pénètre chaque jour par le Chistianisme au cœur de la famille: *Christiana disciplina paulatim patriæ potestatis duritiem emolliente* (4). Par lui aussi, elle s'élève contre les usages barbares de vendre et d'exposer les enfants (5). Le premier fut flétri surtout par St-Jérôme qui nous a conservé les plaintes d'une pauvre mère dont les trois fils avaient été vendus pour payer l'impôt au fisc (6). Nous trouvons un exemple, entre mille, du second dans une

1. Salluste, Cat., n° 39.
2. Constitution de Const. de 318 — Voir cod. Théod. liv. 1er. de parricid.
3. Sous Gratien et Valentinien-le-Jeune.
4. Godefroy, sur la loi de *Maternis bonis*. — Code Théod.
5. Tertull Apol. § 9. Lactance, *de divinis inst.*, liv. VI, ch. 20.
6. St. Jérom. In vitâ Paphnucii : *fiscalis debiti gratiâ tres nobis filii distracti sunt*.

lettre de Trajan à Pline le jeune où il est question de pères pauvres qui exposaient leurs enfants pour les délivrer de la misère, ou dans l'espoir que la charité les recueillit.

Afin de mettre fin à ces monstruosités, Constantin ne se borna pas à faire des édits prohibitifs; il alla jusqu'à priver le père de sa puissance paternelle (1); car il décida que celui qui avait recueilli l'enfant, devait le considérer et le traiter comme son propre fils. Il en fut de même dn cas de vente. L'acheteur devint propriétaire de l'enfant; toutefois, le père pouvait le racheter. On se demandera peut-âtre ici comment il se fait que le législateur n'ait pas songé à assurer la liberté à l'enfant?

En cela, il n'y eut sans doute d'autre motif que celui de la pitié. Car il fallait avant tout assurer l'existence de l'enfant, de même qu'entre deux maux, on choisit toujours le moindre. Plus tard, les successeurs de Constantin purent aller plus loin. Valentin 1er, en effet, déclara homicide celui qui exposait ainsi ses enfants. Théodose le Grand fit plus encore: il donna la liberté à l'enfant acheté, sans aucune indemnité pour l'acheteur. Les Conciles ajoutèrent à ces dispositions la sanction de la conscience. Enfin le moyen âge arriva; les liens de la famille se resserrèrent; et comme la propriété était, à cette époque, descendue dans les classes inférieures par le droit d'usage, les censives, etc., on vit les intérêts se mettre d'accord avec les affections.

Ainsi, le monde ancien, usé par ses excès, subissait la bienfaisante influence du Christianisme. Mais de par delà les limites de ce vieux monde, du fond des steppes de la Germanie, cette fabrique de nations, comme par-

1. Constitution de 331, dans le Code Théod liv. 1, *de Expositis*.

le Chateaubriand (1), voici venir cent peuples inconnus, qui se ruent à l'envi sur l'Europe occidentale. Si vous demandez quel est leur nom et ce qu'ils viennent faire, ils vous diront eux-mêmes qu'ils sont les Soldats du Dieu vivant, qui les a conviés à la destruction de l'Empire Romain comme à un banquet. Si cela ne vous suffit pas, consultez l'histoire; elle vous donnera des notions plus détaillées sur ces hommes nouveaux, qui vont jouer un si grand rôle sur le sol de l'Europe.

Et d'abord, elle vous dira de ne pas confondre ceux dont nous allons dépeindre les mœurs avec ces autres, qui, dès le 2me siècle de notre ère, quittant les premiers les bords de la Baltique, s'étaient précipités sur les Gaules, l'Italie et l'Espagne (2). Ceux-ci étaient comme l'avant-garde de la grande et décisive invasion qui eut plus tard à sa tête les Goths, et qui dans sa marche rapide s'accrut des Batarnes, des Vénèdes, des Sariges, des Roxolans. des Slaves, des Alains, et, à mesure qu'elle s'approchait des frontières romaines, des Allamans, parmi lesquels il faut peut-être comprendre les Suèves de Tacite et enfin les Tribus qui portaient le nom de Francs.

Cette distinction est d'autant plus essentielle, que lorsque les Barbares du 5e siècle firent irruption sur le monde Romain, les Cimbres, les Teutons y étaient déjà incorporés, convertis même au Christianisme, par conséquent civilisés; et qu'il n'est pas possible de transporter, comme l'a fait l'École Germaniste, dans les mœurs des uns les faits qui appartiennent aux autres. (3)

Cela posé, examinons si c'est des steppes de l'antique Germanie que sortirent, au 5me siècle, les éléments de la civilisation moderne.

1. Chateaubr. *Études historiques.*

2. C'étaient les Cimbres, les Ambons, les Teutons, les Liguriens, etc.

3. Voir Guizot. *Cours d'hist. mod.*, tome 1. leçon 7e.

Et d'abord, il résulte de tout ce que nous avons dit plus haut que l'œuvre de la régénération sociale était commencée depuis deux siècles en Europe, et qu'elle avait accompli dans les idées, dans les mœurs et dans les lois, d'importantes réformes, lorsqu'arrivèrent, au 5me siècle, les grandes invasions Germaines. Le progrès était allé croissant depuis que Constantin l'avait inauguré, en faisant du Christianisme la règle et la base de son gouvernement. Que s'il s'arrêta plus tard tout à-coup, s'il recula même pendant des siècles, ce fut au choc de ces hordes dévastatrices que l'histoire a stigmatisées du nom indélébile de *Barbares*. Le chaos fut alors partout : dans les mœurs, dans les idées, dans les lois, dans la famille, dans les États.

Mais n'anticipons pas sur les faits qu'elles accomplirent sur la vaste étendue du sol envahi par elles. Ces faits trouveront mieux leur place à la suite de la peinture de l'état moral de ces peuples avant l'invasion, telle que nous l'ont transmise les monuments les plus authentiques. Parmi ces monuments, nous citerons surtout les travaux de Tacite, *De moribus Germanorum*, ceux de César, *de bello Gallico*, liv. VI, chapitre 14 et suivants, ceux de Pomponius Méla, *de situ orbis*, liv. III, ch. 3.

Or, d'après ces auteurs, les Germains étaient braves, (1) mais avides de spoliations (2). Ils craignent de s'amollir par le travail. Aussi, passaient-ils dans une longue oisiveté le temps qu'ils n'employaient pas à combattre ou à chasser (3). Ils étaient personnels, cruels, vindicatifs : et c'est ce qui explique ces homicides fréquents, si faiblement punis par une amende pécuniaire (4), et ce prompt recours aux armes pour venger leurs inju-

1. Tacite, XII, 6.
2. César, VI, 23.
3. Tacite, XV et XVI.
4. Id. XII.

res (1). Privés qu'ils étaient d'une autorité publique assez forte pour les protéger, sans cesse armés pour leur défense, ils avaient recours au fer, qui ne les quittait jamais, pour vider leurs querelles.— L'esclavage existait parmi eux, quoique moins dur et moins cruel que chez les Romains (2). La propriété était informe, changeant de mains toutes les années (3), et n'étant presque cultivée que par les serfs (4). Leur religion consistait en l'adoration des forces de la nature ou dans l'apothéose du courage guerrier. Ils donnaient ainsi à la férocité une sanction divine. Ils offraient à Mercure des sacrifices humains. Leur paradis était un lieu de combats où l'on buvait le sang dans le crâne de son ennemi (5). Un tel culte était peu fait pour adoucir les âmes. La société publique n'existait pas, ou du moins elle était sans force. C'est à la famille qu'ils demandaient une protection (6). Celle-ci était constituée d'après l'état de guerre universelle et le besoin de défense et de vengeance. La parenté poursuivait l'agresseur jusqu'à ce qu'elle eût obtenu le rachat du méfait et la paix, au moyen d'une composition en bestiaux ou en argent (7). Encore ici, aucun caractère moral, les actions ne relevant que de la passion et de la force (8). La femme toutefois avait à leurs yeux quelque chose de divin et d'inspiré (9). Ils ne négligeaient pas ses conseils (10); ils combattaient sous ses yeux et venaient, après le combat, lui mon-

1. Id. XXI.
2. Id. XXV.
3. Tac. XXVI. — César, VI, 22.
4. Tac. XXV, XXXVI, LXIII.
5. Tac. IX, Cés. VI, 27.
6. Tac. XXI.
7. Id. ib.
8. P. Méla, *de situ orbis*, lib. III, 3.
9. Tac. VIII.
10. Id. ib.

rer leurs blessures (1). Ils punissaient par des amendes plus considérables les offenses qui lui étaient faites, mais ils ne lui reconnaissaient aucun droit personnel ; elle ne s'appartenait pas et ne disposait de rien (2). Elle restait sous une tutelle perpétuelle qui passait du père au mari, et à la mort de celui-ci, à son héritier, ou à son père ou son oncle paternel. C'étaient ces derniers qui touchaient la composition due par celui qui l'avait outragée ou tuée (3). Quand elle était demandée en mariage, elle était achetée à son tuteur ; car elle n'apportait pas de dot et en recevait une (4). — La polygamie était aussi en usage parmi ces barbares (5) : l'adultère de la femme y était irrémissible (6) ; mais le concubinage de l'homme marié était admis. Ainsi, le mariage ne reposait ni sur la monogamie ni sur la fidélité. Quant à l'état social, il n'avait d'autre objet que la défense, au dedans, contre la guerre des familles, et au dehors, contre l'attaque des autres peuples. De là, l'élection de juges publics et de chefs militaires ; de là aussi ces assemblées dans lesquelles se réglaient les intérêts généraux, qui étaient du reste très-peu nombreux (7). Les seuls crimes contre l'État étaient la lâcheté et la trahisen ; ils les punissaient de mort (8) parce que le courage et la fidélité étaient chez eux la seule garantie de la société. Ce qu'ils appelaient royauté, *reges*, n'était en général qu'une simple primauté élective avec un caractère guerrier ; et si, dans quelques rares tribus, elle était héréditaire, c'est qu'alors elle avait un carac-

1 Tacite, VII.
2. Ibid. VIII.
3. Id. XII.
4. Id. XVIII.
5. Ibid.
6. Id. XIX.
7. Tac. XXII.
8. Id. XII.

tère religieux (1). Entre le chef guerrier et ceux qui l'avaient élu, l'inégalité n'était pas grande; il n'y avait guère parmi eux que l'inégalité naturelle de force, de talent et de bravoure. Il n'existait donc, à vrai dire, aucune puissance publique dans l'ancienne Germanie. Quant à la justice, elle y était réduite à prononcer quelques amendes pécuniaires, qui n'étaient pas d'elles mêmes obligatoires, soumises qu'elles étaient à l'acceptation de l'offenseur, lequel pouvait s'y refuser et courir les chances de la vengeance de l'offensé.

N'y a-t-il pas déjà lieu de nous demander si c'est bien au peuple dont nous traçons les mœurs que l'on peut faire remonter les origines de la civilisation, et ajoutons pour plus tard comme jalon, celles des institutions et du droit public de l'Europe moderne? Il suffit de comparer pour juger. Il convient toutefois, pour être juste, de signaler ici le seul trait de ressemblance qui nous soit resté avec cette race primitive, je veux dire l'esprit de liberté, de la liberté telle que nous la concevons aujourd'hui, comme le droit de chaque individu maître de lui-même et de ses actions, tant qu'il ne nuit à aucun autre. Cette liberté était inconnue dans les républiques anciennes, où la puissance publique disposait de tout, et où l'individu était sacrifié au citoyen. Elle est le résultat réel, mais unique, de la conquête.

Nous savons maintenant ce qu'étaient les Barbares au milieu de ces vastes déserts qui s'étendaient du Rhin à la Baltique, et de là en descendant vers le Caucase. Mais ces hommes, qui avaient vécu jusque là dans des huttes de bois éparses et informes (2), où ils ne se nourrissaient que de lait, de fromage et de chair (3); qui ne se couvraient que de peaux de rennes où d'animaux

1. Voir Guizot, Cours d'hist. mod. tom. 1, leç. 7e.
2. Tac. XVI.
3. Cés. VI, 22.

tués à la chasse (1) qui marchaient presque tout nus au combat et ne se protégeaient qu'à l'aide de faibles enceintes faites à la hâte avec des abâtis d'arbres; ces hommes auraient-ils donc par de çà le Rhin imposé aux peuples vaincus leurs mœurs et leurs coutumes, fondé la Société du Moyen-Age, enfanté, en un mot, le monde moderne?

Cette opinion, si étrange qu'elle paraisse tout d'abord, n'a pas laissé que de trouver des défenseurs dans certaines régions de la science. C'est pourquoi il nous a semblé utile de lui opposer, avec l'autorité des historiens mêmes du 5e siècle, celle des premiers monuments législatifs écrits par les différentes races Teutoniques, une fois fixées sur le sol occidental de l'Europe.

Et d'abord citer Grégoire de Tours, n'est-ce pas invoquer le témoignage le plus recommandable par la vertu et par la science? N'est-ce pas rappeler la plus belle figure religieuse et politique de cette époque désolée, et en même temps l'historien le plus mêlé aux évènements qu'il raconte? Eh bien, lisons le tableau qu'il a tracé, dans son *Historia Francorum*, du désordre universel produit par la fermentation des divers éléments barbares qui vinrent alors se mêler à la population Gallo-Romaine et s'agiter en mille manières. Il nous y représente la confusion, la violence, la spoliation et le meurtre comme le caractère distinctif de cette époque, où, comme l'a dit M. de Barante, c'en eût été fait de tout principe d'ordre, de police et d'administration, sans l'épiscopat. Ici, ce sont les peuples qui se heurtent et se froissent; là, les rois qui s'entregorgent pour se dépouiller: c'est Childebert et Clotaire, ces indignes fils d'une si sainte mère, qui assassinent les enfants de Clodomir leur frère (2). C'est Théodoric qui tue à coups d'épée son

1. Tac. XVII.
2. Hist. Franc., lib, III, § 18.

parent Sigiwald, et qui veut faire tuer Giwald par Théodebert, lequel lui ordonne de fuir pour éviter la mort (1). Puis, Childebert et Clotaire se liguent contre Théodebert pour lui enlever son royaume que ce dernier ne conserve que par la fidélité de ses Leudes (2). Plus loin, Childebert se ligue avec Théodebert contre Clotaire (3).—Les peuples, de leur côté, ne respectent pas des chefs qui se respectaient si peu eux-mêmes: c'était chez les Goths une détestable habitude, lorsqu'un de leurs rois leur déplaisait, de le tuer et d'en mettre un autre à sa place (4). Les Saxons n'avaient pas plus d'égards pour les leurs, avant que des missionnaires chrétiens leur eussent porté la civilisation avec l'Évangile (5).—Quant aux désordres de mœurs, on conçoit facilement à quels excès devaient se livrer des hommes qui ne connaissaient pas encore l'empire des lois morales: Ici ce sont des rois qui violent sans pudeur, le lit nuptial (6). Là, ils s'avilissent jusqu'à épouser des servantes (7); leur débauche est telle, que les évêques se croient obligés de les exclure de la communion des fidèles (8). En même temps, une femme, sortie des derniers rangs de la société, montait, à travers les mares de sang royal qu'elle avait versé, sur le trône qu'un grand Pape de cette époque appelait déjà le plus glorieux de l'univers (9), et, par une suite

1. ibid. § 23
2. ibid. § 24.
3. ibid. § 28.
4. Tel fut l'assassinat de Théodégéside pendant un repas, ibid. § 30.
5. Lingart, Histoire d'Anglet. t. 1.
6. Voir dans Grég. de Tours, liv. III, l'histoire de Théodebert et de Deutéric, dame de Béziers.
7. Tels Gontram et Caribert, ibid. liv. IV.
8. Caribert, fils de Clotaire II, est le premier roi de France que sa luxure ait fait excommunier par son évêque.
9. Grégoire-le-Grand, cité par Bossuet, Oraison funèbre de la reine d'Angl., Henriette-Anne.

de crimes sans exemple, léguait à la postérité un nom qui sera l'éternel opprobre de son sexe (1).—Enfin les incendies et le pillage, qui portaient partout la terreur et la famine, achèvent dans Grégoire de Tours le tableau de cette lamentable époque, où l'école Germaniste voudrait trouver les origines de la civilisation.

Cependant, le Christianisme source féconde et unique d'ordre, de moralité, de douceur, d'obéissance, de travail, en un mot de toute vertu sociale, s'imposait à ces barbares. Ses premières institutions avaient survécu à la confusion générale et à l'écroulement universel de tout le reste; ses évêques étaient restés les protecteurs des cités, où ils exerçaient l'autorité qu'avaient perdue les magistrats municipaux; ils entraient dans les conseils des nouveaux souverains, où leur parole posait souvent la règle du droit et celle du devoir; on les honorait dans le monde, et ils étaient l'objet du respect des peuples: C'est à la faveur de cette confiance qu'ils jetaient les fondements d'une société nouvelle, et qu'ils préparaient ces fortes assises qu'ils ne tarderont pas à élever dessus.—Parmi les instruments qu'ils employaient à ce grand œuvre, le monachisme ne devait être ni le moins puissant ni le moins dévoué. Récemment introduit en Europe, il déployait, en présence des besoins du moment, l'activité la plus grande; et c'est là le caractère qui, dès l'origine, le distingua du monachisme oriental, tout concentré dans une contemplation solitaire. Les abbayes, dont plusieurs florissaient dès l'époque dont nous parlons, devinrent des foyers d'où rayonnaient les lumières, et des écoles où

1. Frédégonde épousa Chilpéric 1, après lui avoir fait répudier Audouère, dont elle avait été la suivante, et après avoir assassiné Galsainte, deuxième femme de Chilpéric Devenue ainsi reine de France, elle fit assassiner le roi Sigebert, et les deux fils de Chilpéric, Mérovée et Clovis, l'évêque Prétextat, et enfin après beaucoup d'autres, Chilpéric lui-même.

se conservèrent les lettres, les arts et l'industrie. La plus ancienne de toutes fut le célèbre Marmoutier, *Martini Monasterium*, fondé par le Dalmate St-Martin, et longtemps resté l'un des plus grands centres cénobitiques de la Gaule Occidentale et même Septentrionale. D'autres furent établis presque en même temps dans la Gaule Méridionale par le celèbre Cassien et St-Honorat, qui, à leur retour d'Egypte, fondèrent sur les bords de la Méditerranée St-Victor et Lérins. Sur ces modèles, il s'en forma un grand nombre d'autres encore, non-seulement en Gaule, mais en Irlande, en Angleterre, et plus tard dans la Germanie, conquise alors à la civilisation chrétienne par le moine St.-Colomban, qui fonda lui-même le monastère de Luxeuil sur les débris d'un camp romain.

Mais c'est peut-être trop nous hâter: Il nous reste, avant de clore ce travail préparatoire, à terminer notre étude sur l'état moral des barbares, après l'invasion, en interrogeant les premiers codes de législation qu'ils rédigèrent, une fois maîtres des différentes contrées de l'Europe. Ce ne fut toutefois qu'après avoir acquis l'usage de l'écriture et de la langue romaine, qu'ils pensèrent à les écrire; leurs maximes et leurs coutumes nationales s'étant conservées jusque là par tradition (1). Les diverses législations alors écrites sont au nombre de neuf, comme les nations qu'elles devaient régir. Elles sont connues sous les noms de : Salique, Ripuaire, Burgonde, Visigothe, Anglaise, Allamanne, Bavaroise, Frisonne et Lombarde. Il ne saurait être encore question de la loi Saxonne; car elle ne date que de Charlemagne (4); et d'ailleurs, il

1. Voir Heineccius, Préf. des *Élém. du droit*; et le même, *Hist. juris German.* liv. II, ch. 1, § VII.

2. Ce fut après la victoire qu'il remporta sur les Saxons, que Charlemagne la fit rédiger. Un poète anonyme du IXe siècle dit.

Tum sub judicibus, quos rex imponeret ipsis,
Legatisque suis, permissi legibus uti
Saxones patriis et libertatis honore.

n'en existe que quelques fragments (1). Dans toutes ces législations primitives, on retrouve les mœurs dépeintes par César et Tacite. Ce sont les mêmes coutumes qu'au delà du Rhin. Aussi Agobard leur reprochait, en plein IXme siècle, et malgré les importantes modifications qu'elles avaient subies sous l'influence chrétienne, la même barbarie (2).

Entrons dans quelques détails :

La première en date de ces législations est incontestablement la Loi Salique. Les Francs Saliens la rédigèrent dès avant l'élection des rois Mérovingiens (3), et, selon toute probabilité, en langue latine (4). « Peu après, dit Heineccius, parut la Loi des Francs Ripuaires (5), rédigée par Théodoric, fils de Clovis. » Quelque imposante toutefois que soit l'autorité de ce savant historien du droit Germanique, nous pensons avec M. Guizot qu'il faut retrancher à cette rédaction à peu près un siècle de vie. En effet, c'est à ce même prince qu'on attribue la Loi des Allamans; or, il est à peu près constant que celle-ci ne fut rédigée que sous le règne de Clotaire II, de 613 à 628. Ainsi donnent lieu de le penser les meilleurs manuscrits (6).—Quoiqu'il en soit, ces deux lois devinrent la législation nationale des Franks; l'une régissait tout le pays compris entre la forêt Carbonaire, aujourd'hui

1. Heinec., *Hist. juris.*, lib II, c. II, § XXXIII.

2. Agobard, Vide libellum *Contra judicia Dei*, pag. 301. Il s'y élève fortement contre les combats singuliers que toutes les législations favorisaient. Cet auteur est l'un des premiers qui ait montré l'impiété de cette coutume barbare.

3. La nation nomma à cet effet quatre des plus recommandables parmi ses chefs (Visogaste, Bodogaste, Sologaste et Vindogaste). Elle examina ensuite leur rédaction dans trois assemblées successives et l'approuva.

4. Heineccius, Hist. jur. Germ., ch. 1.

5. Id. lib. II, ch. 1, § IX.

6. Voir Guizot. *Cours d'hist. mod.*, tome 1. leçon 10e.

Kohlenwald, et la Loire; et l'autre, celui qui s'étendait de cette forêt au Rhin (1).

Clovis, devenu chrétien, fit subir à la Loi Salique d'importantes modifications, exigées par la croyance qu'il venait d'embrasser. Il dut néanmoins respecter encore beaucoup de préjugés invétérés parmi ses sujets. Ses fils, héritiers de sa foi et de l'œuvre rénovatrice qu'il avait inaugurée, continuèrent ses réformes (2); enfin Dagobert I[er] publia le Code Salique sous sa forme actuelle, cent ans après l'établissement de la Monarchie Française. La Loi Ripuaire subit également des corrections essentielles.

Il est intéressant de lire dans Baluze la suite de ces réformes. On y voit Childebert I[er] s'efforçant, dans l'intérêt de la civilisation, de détruire les derniers restes du paganisme (3); Clotaire défendant qu'on jugeât un accusé, avant de l'entendre; protégeant la liberté du mariage; entourant la propriété de garanties en légitimant la prescription trentenaire (4); Gontran déclarant l'observation légale du dimanche, afin de mieux faire prévaloir le principe chrétien sur le paganisme; Childebert II admettant les orphelins à la succession de leurs aïeuls (5) (droit que ne leur reconnaissaient ni les anciennes coutumes germaines ni la Loi Salique); donnant une sanction légale aux empêchements canoniques du mariage entre beau-frère et belle-sœur, neveu et tante, même par alliance, cousin et cousine; allant jusqu'à décerner la peine de mort contre celui qui épouserait la femme de son père (6) :

1. Eginard, vit. Car. Mag., tom. IV, pag. 151 et 222.

2. Ce furent Childebert 1[er], Clotaire, Gontran et Childebert-le-Jeune.

3. *Simulacra constructa vel idola dæmoni dedicata*, apud Baluze, Constitut. an. 554.

4. Voir dans Baluze, Constitut. generalis, an. 560.

5. Voir dans Baluze la Constitut. de ce prince de 591, n° 1.

6. Ibidem. n° 2.

tout autant de mesures conservatrices de la pudeur entre parents. « Dans ces temps primitifs, où le luxe n'était pas connu, dit Montesquieu, tous les enfants restaient dans la maison paternelle et s'y établissaient; il ne fallait alors qu'une très-petite maison pour une grande famille (1).» Le beau-fils y était en contact avec sa belle-mère; les neveux avec les tantes, et les enfants des deux frères s'y regardaient comme frères. Il importait, pour la conservation des bonnes mœurs, de prévenir les fautes en enlevant tout espoir d'un mariage futur.— Le même prince décerna aussi la peine de mort contre le rapt (2) et contre l'homicide volontaire qu'une composition quelconque ne pourrait désormais racheter (3).

Telle fut la marche de la civilisation jusqu'à Charlemagne, qui fit lui-même des additions et des réformes bien plus considérables aux dispositions primitives (4), et mérita d'être appelé le Législateur de son pays et de son siècle (5). Ses capitulaires, dit Heineccius, jouirent d'une autorité immense, même dans les Conciles. Nous les trouvons en effet cités dans un grand nombre de ces assemblées vénérables (6). C'est que ce prince favorisait les affranchissements et protégeait les affranchis contre ceux qui voulaient injustement les as-

1. Montesq., Espr. des lois, liv. 26, ch. 14.

2. Const. an 595, n° 4. *Vitæ periculum ferialur.... Judeæ raptorem occidat et jaceat forbotulus.*

3. *Vitæ periculum ferialur, et nullo prœtio redemptionis se redimat aut componat, qui novit occidere discat justé mori.*—Voir Baluze, Const. an. 595, n° 4.

4. C'est-à-dire aux lois Salique, Lombarde, Bavaroise. — Pour la loi Salique, voir Baluze, Capitul. tom. I. p. 17, 387, 606.—Pour la loi Lombarde, voir idem, t. 1, p. 327.—Pour la loi Bavar., id, t. 1, p. 207.

5. Eginard assure qu'il fit rédiger toutes les lois des peuples qu'il soumit à son empire. In vit. Car. Mag. c. 29.

6. Le Conc. de Mayence, an. 852; le Synode de Cologne, tenu sous Charles-le-Gros, c. 8. Autre Concile de Mayence, an. 888, ch. 21 et 23.

servir ; qu'il fesait de sages réformes pour l'administration d'une bonne justice et couvrait de sa royale protection les veuves, les orphelins et les faibles en général ; qu'il sévissait contre la violence et le rapt, et se posait partout comme le défenseur du droit, de la justice et de la faiblesse.

Parmi les plus remarquables monuments de la sagesse de Charlemagne, il faut compter la Loi Saxonne. Quoique convertis au christianisme , les Saxons avaient conservé beaucoup de leurs coutumes primitives. Ce fut par la crainte que Charlemagne entreprit de les civiliser, car la seule persuasion eut été impuissante à déterminer ces peuples à briser avec des habitudes traditionnelles : tant est vrai ce mot d'Horace :

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diù.

Après lui, plusieurs autres rois chrétiens, Pépin, Charles-le-Chauve, etc., etc. firent aussi, dans l'intérêt de la civilisation, des capitulaires additionnels aux lois primitives. Nous aurons lieu dans la suite de faire ressortir quelques-unes des plus importantes réformes de Saint-Louis

Quant aux lois primitives des autres peuples Germaniques,— leur histoire est au fond la même : Rédigées avant la conversion de ces peuples au christianisme , elles sont d'abord la reproduction de leurs mœurs barbares d'au-delà du Rhin ; et elles s'adoucissent ensuite par des modifications successives.

Ainsi : 1° celle des Burgondes eut pour principal auteur Gondebaud (501). Sigismond la complèta peu après (517-523). Les Burgondes étaient répandus dans les Alpes, dans la première Viennoise et dans la première et cinquième Lyonnaise. C'est contre leurs barbares coutumes, qui du reste étaient identiques à celles

des autres peuples d'origine Germanique, que s'élevèrent Avitus, Archevêque de Vienne, et plus tard Agobard, évêque de Lyon. Ils leur reprochaient, entr'autres griefs, d'avoir introduit dans la Gaule l'usage sanguinaire des Duels. Le premier s'en plaignit amèrement à Gondebaud; et le second en pressa l'abolition auprès de Louis le Débonnaire (1). Cependant les rois Burgondes s'étaient convertis au christianisme; déjà Avitus y avait ramené Sigismond au VIe siècle. Ce dernier avait inauguré l'ère des réformes qui furent poursuivies plus tard par ses successeurs.

2° On sait que les Goths formaient deux peuples, Visigoths et Ostrogoths; chacun de ces peuples eut sa législation particulière. Celle des Ostrogoths, qui eut pour auteur Théodoric, le même qui avait rédigé celle des Ripuaires, était un mélange de droit romain, dans ses dispositions relatives à la vie privée, et de coutumes germaines (2). Celle des Visigoths, au contraire, était en majeure partie composée avec leurs coutumes primitives (3). Elle était l'œuvre d'Euric, le meurtrier de Childebert, et fut rédigée dès 466.

Ce fut, du reste, un acte de très-haute sagesse de la part de ces conquérants, non-seulement de tolérer la législation des vaincus (4), mais de leur emprunter les dispositions qui n'étaient pas contraires à leurs coutumes nationales. Outre qu'il est nécessaire que deux peuples mis en contact tendent à s'assimiler, les différentes races Germaines durent comprendre que leur conquête serait mal assurée, s'ils se hâtaient de proscrire les usages et les lois des pays

1. Gibbon, tom. 8.
2. Cassiodore, cité par Heinec. Histoire du droit Germ. liv. II, ch. 1, § XI.
3. *In his plus prisci moris inest,* dit Hein, ibidem.
4. Procope, *de bello Goth.*, liv. III, ch. 33.

envahis. Les Franks allèrent même, dit Procope, jusqu'à soumettre leur législation à l'approbation de l'Empereur (1). Les Burgondes, d'après Prosper d'Aquitaine, sollicitèrent aussi l'agrément de Justinien (2). Théodoric, roi des Ostrogoths, déclarait, selon Eckard, qu'il ne régnait en Italie que du consentement de Zénon (3), bien qu'il n'eût pas attendu ses ordres pour prendre le titre de roi. Enfin les Visigoths, au témoignage de Jornandès, ne se seraient rendus maîtres de l'Espagne qu'avec l'agrément, assurément forcé, d'Honorius, qui l'aurait accordé à la condition qu'ils lui prêteraient secours dans l'occasion (4). Quant aux emprunts que ces divers peuples auraient faits au droit Romain, ils se réduisent à quelques points pratiques, tels que : l'usage des testaments, qui n'était pas connu au-delà du Rhin avant les invasions (5); les articles relatifs aux successions en général, et en particulier à celles des mineurs (6), des femmes (7) etc.; au pécule des fils de famille (8), au possesseur qui ne peut produire ses titres (9), à la prescription (10), aux restitutions des mineurs (11), aux manumissions etc., etc. Ils n'em-

1. Prosp. *de Acq.. in chronica ad* an 443.

2. Eccardus, *Epist. de nummis sub* Théod., *cusis in honor.* Zenonis et Anastasii.

3. Jornandès, *de rebus Goth.*, c. 32.

4. Voir Grég. de Tours, Hist. de France, liv. 2, ch. 33. — Préface de la loi Burgonde.—Baluze, t. 1. Capitul. Clotarii, pag. 7.

5. Voir la loi des Visig. liv. II, tit. 5, § 12. — Celle des Burg. tit. 43, § 1.

6. Addit. à la loi Saliq., par Childebert.— Décret de l'an 595. Il y déclare, entr'autres choses, que les mineurs hériteraient désormais de leurs ayeux, *tanquàm, si vivi fuissent, parentes.*

7. Loi Burg tit 42, § 138.

8. Loi Visig. liv. IV, tit. 5, § 5.

9. Loi Burg, tit. 43, § 132.

10. Addit. de Clotaire, décret de 560.

11. *Id.* tit. 88, § 2.

pruntèrent, du reste, aucun principe de droit public.

Plusieurs rois firent plus que tolérer le droit Romain et lui faire quelques emprunts; ils s'en déclarèrent même les admirateurs et les partisans. De ce nombre fut Théodoric II, qui adresse dans Sidoine Apollinaire ces paroles à l'Archevêque Avitus :

...Mihi Romula dudùm
Per te jura placent..... (1).

Au VII[e] siècle, sous Dagobert, ce droit était encore en honneur. Cependant le moment approchait où son autorité allait s'affaiblir. Il ne tarda pas en effet à être abandonné (2), et même proscrit en quelques pays (3); dans le royaume des Goths, par exemple, et dans celui des Angles, d'après Lingard (4). Nous lisons, il est vrai, dans Bède que lorsque Ethelbert entreprit la réforme de l'ancienne législation de ce peuple, ce fut de Rome qu'il fit venir des savants pour l'aider dans ce travail; mais, ajoute Lingard, bien qu'habitués aux formes de la jurisprudence Romaine, ces hommes éclairés ne voulurent point blesser le sentiment national, et conservèrent le principe de la compensation pécuniaire et ceux en général adoptés par toutes les nations du Nord (5).

J'effleure à peine ces détails, pourtant si curieux au point de vue de l'histoire de notre civilisation européenne, mais dont le sérieux ne laisse pas que de fatiguer l'attention de l'auditeur (6). C'est pour-

1. Sidon. Carmina, lib. VII, vers. 195.
2. Heinec. Hist juris Germ. § XV et suiv.
3. Voir la Constitution de Childeswend, in lege Visigoth, liv. 2, t. 1, § 9.
4. Lingard, Hist. d'Angl. t. 1.
5. Id.
6. Qu'on veuille se souvenir que ce travail a été fait pour être lu dans une séance Académique, sans prétention aucune de la publicité.

quoi j'abrégerai le plus possible ceux qu'il me reste à donner.

3° Nous lisons dans la préface des Lois des Allemands et des Bavarois (1), que c'est Théoderic, roi des Francs, qui fit rédiger à Châlons-sur-Marne cette double législation. Childebert et Clotaire y modifièrent ce qui se ressentait des mœurs payennes; et Dagobert les refondit ensuite (2) en un nouveau code, plus parfait et plus conforme aux principes de la civilisation chrétienne. C'est encore la Préface de ces Lois qui nous l'apprend (3).

4° Lorsque Charles Martel eut soumis les Frisons à son obéissance (VIII[e] siècle) ces barbares, dit Heineccius, se convertirent à l'évangile, et leur législation fut réformée d'après les principes de leur nouvelle religion (4).

5° Enfin celle des Lombards, établis en Italie en 568, fut commencée par Rothard, qui recueillit leurs vieilles coutumes (637). Grimald, Luitprand, Ratchise, Aristulphe, et les rois Francs eux-mêmes y firent successivement des corrections et des additions. Il nous reste deux collections de toutes ces améliorations successives: celle du diacre Pierre, et celle,

1. C'est au V[e] siècle que les *Boivarii*, venus de Bohême, étendirent leurs possessions dans la Norique Occidentale, qui fut appelée de leur nom, Bavière.

2. Au VII[e] siècle, les *Bavarii*, qui avaient envahi la Norique deux siècles auparavant, furent à leur tour soumis sous le règne de Dagobert, par les Francs-Austrasiens (630-660).

3. Theodericus, rex Francorum, cùm esset Catalaunis, jussit conscribere leges... Allamannorum et Boivariorum... Quidquid, propter vetustissimam paganorum consuetudinem, emendare non potuit posteà Childebertus in choavit, sed Clotarius perfecit hæc omnia Dagobertus renovavit et vetera in melius translulit. (Præf. Boiv. apud Lindenbleng.)

4. Hein. Hist. jur. lib. 2, t. 1, § XXXV. et addimenta vulcmari, tit. 1, § 1.

bien supérieure par l'ordre et les notes, de **Muratori.**

En présence de tous ces faits et des monuments qui les attestent, nous ne demanderons plus de quel côté nous est venue la civilisation? si c'est de l'antique Germanie ou du Christianisme? Et que serait-ce si nous ajoutions que, même après les réformes qu'elles avaient subies sous l'influence des idées chrétiennes, toutes ces législations ne présentèrent longtemps qu'un amalgame sans cohérence, sans uniformité; et que, selon l'affirmation d'un auteur du IX[e] siècle, chaque famille avait la liberté de ne pas les suivre et de conserver ses institutions domestiques (1). Il en était des premières réformes sur l'élément Germain comme de celles qui avaient été faites, sous Constantin, sur le vieux monde gallo-romain: il ne fallait rien de moins que la forte organisation chrétienne du moyen-âge pour qu'elles eussent un résultat général et devinssent tout autant de règles uniformément observées. En attendant, l'état des diverses tribus était tel, que l'ordre social et moral n'y existait qu'en germe. Par suite, cet esprit de liberté que nous avons trouvé avec César et Tacite au-delà du Rhin, avait disparu: les assemblées des hommes libres n'avaient plus lieu par l'absence même de développement social. Aussi cette classe d'hommes allait toujours diminuant en nombre et en importance. Il y a plus: la liberté, loin d'être un principe d'organisation, était devenue, d'après tous les monuments de l'époque, une cause de désordre.

Dans un pareil état de choses, le Christianisme, dont l'organisation était forte et puissante, renfermait toutes les espérances de la société; et l'histoire nous dit comment il accomplit sa mission sociale, dont le

1.) Tanta diversitas legum quanta non solùm in regionibus aut civitatibus, sed etiàm in domibus habetur. Agobard, t. VI, p. 356.

succès était la garantie de celui de sa mission morale.

Ici nous touchons au terme de ce travail préparatoire. Avec le moyen-âge une constitution nouvelle va commencer pour l'Europe Occidentale; un droit public, inconnu jusque là, va s'établir : suivons-en les phases à travers le dédale de cette époque si agitée, du moins dans ses commencements ! C'est l'histoire de ce droit nouveau, de cette reconstitution sociale, qui va faire désormais l'objet de nos recherches, et, de votre part, celui de votre bienveillante attention.

DE LA
PROVENCE

(APERÇU HISTORIQUE)

Par **M. E. GAUFRIDY.**

Province reculée des Gaules, assise entre le Rhône et les Alpes, la Provence semblait, par son sol fertile, son beau ciel et le caractère paisible et laborieux de ses habitants, devoir être à jamais préservée de ces longues agitations qui troublent la vie des peuples.

Il n'en fut point ainsi.

Après avoir été un champ de bataille où les factions Romaines venaient se disputer le pouvoir, elle fut une proie toujours offerte aux entreprises des barbares, qui fuyaient leurs forêts pour gagner des terres et du soleil; et par une de ces capitulations qui ne se rencontrent que dans la décadence d'un empire, il fut un jour permis aux Visigoths, aux Ostrogoths et aux Bourguignons de s'emparer tour à tour de ses villes et de s'établir sur son sol.

Après eux, voici venir les Sarrazins, peuplade noire, qui fondit comme une nuée de vautours au milieu de populations trop occupées de travaux agricoles pour connaître l'art de se défendre.

Il ne fallut rien moins que le génie de Charles-Martel, le plus grand capitaine de cette époque, pour la délivrer du fléau. La plaie n'était pas encore fermée, que les

fils de Clovis se disputaient le riche apanage de Provence; ils léguèrent leurs discordes aux descendants de Charlemagne. Et la Provence crut pouvoir se reposer en paix, lorsqu'elle eut passé sous le sceptre de Louis-le-Germanique.

Mais dès cette époque même, un vent d'indépendance soufflait sur les comtes qui la gouvernaient.

Bozon, esprit souple et audacieux, secoua le lien lointain qui l'unissait aux empereurs d'Allemagne, et se fit, avec la protection du pape Jean VIII, couronner roi de Provence.

Son sceptre passa aux mains de son fils Louis.

La Provence touchait à l'Italie par ses côtes, par sa mer, par son climat et les mœurs de ses habitants, lorsque Bozon 1er passa les Alpes, pour escorter le Pape revenant du Concile de Troyes; il put admirer à plaisir ses cités populeuses, ses plaines fertiles; et l'autorité du Pontife, dont il se déclarait le vassal dévoué, fit germer dans un cœur aussi ambitieux que le sien des rêves qui le fesaient se trouver à l'étroit dans son royaume d'Arles.

S'il ne put les mettre à exécution, ses successeurs, plus malheureux que lui, eurent le regrettable destin d'en tenter la réalisation.

Ses fils et petit-fils, Louis et Hugues, furent les premiers à poser leur tente en Italie; ils se trouvèrent là à côté des empereurs d'Allemagne, qu'ils paraissaient braver, mais ils avaient pour eux la protection des Papes qui les regardaient comme leurs défenseurs. Aussi Hugues put-il se faire sacrer roi de Lombardie.

Mais sa nouvelle couronne lui attira de nouveaux ennemis et de nouveaux malheurs; battu par les troupes Napolitaines et Lombardes, il fut obligé, pour se créer une alliance, de céder son royaume de Provence à Rodolphe II, roi de Bourgogne, et, pour sauver sa dynastie, d'abdiquer son trône de Lombardie en faveur

de son fils Lothaire.

Dès-lors, les royaumes de Provence et d'Italie devinrent des états séparés, et tandis que le fils de Hugues portait la brûlante couronne des Lombards, Bozou II et ses descendants se transmettaient le paisible héritage d'Arles.

Qelle que fut la tranquillité dont jouirent les pays de Provence depuis lors, jamais ils ne virent des jours plus heureux que ceux qui leur furent donnés sous le gouvernement paternel des comtes de Barcelone.

Ce n'est pas que les ambitions privées, germe des discordes civiles, se soient tues. — Ce n'est pas que les Sarrazins ne soient venus bien des fois à la curée; mais les comtes de Barcelone, aussi grands capitaines que princes magnanimes, surent réduire au silence cette fière maison des Baux, qui remplissait la Provence de ses mécontentements; ils surent éloigner Alphonse Jourdain, comte de Toulonse, ce fils remuant du Paladin Raymond de St. Gilles qui voulait sans cesse et malgré ses revers, augmenter sa part de l'héritage de ses pères. — Ils repoussèrent de nos côtes, ces hordes Barbares qui rencontrèrent sur leurs pas des troupes fermes et disciplinées au lieu des populations dont ils emportaient autrefois les richesses.

Comme nous le voyons, les occupations ne firent défaut ni à Raymond Béranger ni à Alphonse d'Aragon.

Mais, malgré les travaux de la guerre, jamais les arts de la paix, jamais la littérature provençale, cette belle fleur éclose aux feux de notre soleil du midi, ne prirent un tel essort.

Les comtes de Barcelone apportèrent dans leur nouveau royaume les mœurs civilisées de l'Espagne. Le génie brillant et la galanterie chevaleresque des Maures. Ils se trouvèrent voisins de ces contrées heureuses qui virent naître les premiers troubadours.

Ils avaient pour maître, dans l'art des vers, Guillau-

me IX, aussi galant poëte que valeureux et courtois chevalier; aussi leur cour était la plus élégante et la plus polie de cette époque.

Raymond Bérenger, désireux de mettre fin aux calamités que la jalousie d'Étiennette des Baux répandait sur la Provence, se mit un jour en chemin pour demander à Frédéric V, Empereur d'Allemagne, l'investiture du Comté de Provence.

Frédéric V avait soumis la Lombardie. Il avait pacifié Milan; et il s'arrêta à Turin dans tout l'énivrement de ses récents triomphes.

Ce fut là que Raymond Bérenger vint lui offrir un mariage entre sa maison et la sienne.—« Il étoit suivi, nous dit Nostradamus, d'une belle et leste troupe de gentils hommes provençaux, de quelques excellents et choisis poëtes qui étaient de ce temps appelés Troubadours. »

L'exquise distinction des chevaliers de Raymond, l'honneur d'avoir près de lui le prince le plus renommé de son temps, et plus que tout cela, les chants des Troubadours, subjuguèrent le conquérant Germain, et lui firent oublier son ancien attachement pour la maison des Baux.

Frédéric, tout en donnant à Raymond l'investiture des royaumes de Provence, fut tellement enthousiasmé du concert de nos poëtes qu'il leur disputa lui-même leurs lauriers :

Plas mi cavalier francez
E la donna cathalana
E l'ouras del Ginoez
E la cour de Castellana
Lou cantar Prouvençalez
E la dança Trevizana
E lou corp Aragonez
E la perla Juliana

Las mans e kara d'Anglèz
E lou donzel de Turcana.

Parmi les célébrités littéraires qui ornaient la cour de notre Roi-Troubadour, se trouvaient Geoffroy Rudel, Bertrand d'Allamanon, Peyre du Vernègue, Guillaume d'Agoult, Arnaud Daniel, tous versificateurs élégants, poëtes originaux qui ont eu la gloire d'être les fondateurs des lettres Provençales. — Arnaud Daniel eut l'insigne honneur d'être imité par le Dante et par Pétrarque.

Connaissaient-ils la littérature ancienne? L'on ne peut en douter; car les Romains avaient établi à Arles, à Narbonne et à Toulouse des écoles dont l'influence avait survécu aux dominations diverses qu'avait subies la Provence; néanmoins, ils empruntèrent moins à l'antiquité classique qu'au génie arabe. Si la forme, la rime, les couleurs diaprées des poëtes de l'Orient passèrent dans leur style, il faut l'attribuer plus, d'après M. Villemain, à la transmission lente et contagieuse qu'amènent entre les peuples des relations fréquentes, qu'à l'étude des immenses recueils de la littérature Arabe.

« Les Arabes avaient rempli l'Asie et la côte d'Afrique
« de l'éclat et du luxe des arts. Ils avaient à Baltke et, à
« Samarcande des Universités célèbres, et des écoles
« aussi fréquentées que les nôtres » (1).

Leur génie civilisateur passa avec eux dans l'Espagne qu'ils couvrirent des monuments de leurs richesses et de leurs industries.

Ils avaient embelli Grenade et Séville de palais somptueux sans nombre. Une foule d'ouvrages d'auteurs arabes sur la philosophie, la poësie, l'éloquence ornent la bibliothèque de l'Escurial.

En s'établissant en Espagne les arabes apprirent et

(1) Villemain.

parlèrent la langue des peuples conquis qui, dans la Catalogne n'était autre que la Provençale.

Comment admettre que cet immense foyer de lumières ne jetta pas ses rayonnements les plus féconds sur le Midi des Gaules qui touchait à l'Espagne par son territoire et ses relations constantes ?

. . . .

. . . .

La poésie sortait en gerbes fécondes du pays de Provence; les Troubadours jaillissaient comme les plantes de toutes les parties de son sol ;— Ils ne chantaient pas seulement les sentiments purs et ardents de l'âme, mais ils décrivaient les combats. Parcourant les châteaux et les cours, reçus et traités avec magnificence, ils célébraient les actions éclatantes de leurs hôtes.

Guillaume Raynols, chevalier d'Apt, composa des *sirventes* sur les démêlés d'Alphonse d'Aragon et du comte de Toulouse.

La poësie et la chevalerie étaient deux sœurs : les Troubadours portaient la lyre et l'épée; s'ils chantaient dans le manoir du Seigneur, ils guerroyaient aussi à côté de lui.

Bertrand de Vaqueyras, fils d'un pauvre chevalier de Vachères, s'était attaché à la maison des Baux, et il fut élevé au rang de chevalier par le marquis de Montferrat, dont il devint le compagnon d'armes. Il appelait Béatrix, sœur du Marquis de Montferrat, son *bel cavalier*. Puis un jour laissant là sa dame et ses chansons, il suivit son protecteur en Palestine où il mourut.

Guillaume IX, dont nous avons parlé, était le prince le plus valeureux et le plus courtois ; Geoffroy de Vendôme l'appelle *le chevalier incomparable, le maître de tous les chevaliers*.

Avant de partir pour la Croisade, Guillaume dit adieu à la chevalerie qu'il avait tant aimée. Son expé-

dition ne fut pas heureuse ; à son retour, il écrivit ses périls, ses fatigues et ses revers.—« Il aimait à chanter ce poëme, dit Ordéric Vital, en présence des rois, dans les cercles des Seigneurs et dans les Cours d'amour. »

Les Cours d'amour étaient les lices poétiques où les plus habiles Troubadours venaient se disputer le prix des vers. Les dames ètaient les juges du camp et elles décernaient la palme « *au mieux disant.*

Étiennette des Baux, qui avait échangé ses rêves de reine pour la couronne toujours verte des Muses, présidait elle-même une de ces élégantes assemblées, en la docte compagnie d'Adalazie, vicomtesse d'Avignon, et d'Alaette, dame d'Ongles.

Ces réunions, qui, à cette époque de renaissance littéraire, avaient un caractère fort sérieux, inspirèrent quelques vers plaisants à Martial d'Auvergne :

Un Président tout de drap d'or
Avec robbe fourrée d'hermines,
Et sur le col, un camail d'or
Tout couvert d'émeraudes fines ;
Les Seigneurs lais pour vêtements
Ayant robbes, de beau vermeil
Frangées par haut de diamants
Reluisant comme le soleil,
Les autres Conseillers d'Église.
Étant vétus de velours vert
A grand feuillage de Venise.

. . . .

Ensuite nombre de déesses
Toutes légistes et clergesses,
Qui savaient le décret par cœur,
Toutes étant vêtues de vert
Fonrré de penne de létisses
Et ayant leur col tout couvert
De colliers d'or gents et propices.

. . . .

Leurs habits sentant le cyprès
Et le musc si abondamment
Que l'on n'eût su être bien près
Sans éternuer largement.
. . . .

Il faut pardonner cet accès d'hilarité Gauloise à Martial d'Auvergne. L'on nous dit qu'il voulait faire rire la comtesse de Beaujeu ; mais bien imprudent serait quiconque rirait comme lui de cette institution. Quoiqu'elle fût trop extraordinaire pour se généraliser et subsister longtemps, elle eut néanmoins une heureuse influence sur la littérature qu'elle éleva presque parmi les personnes qui savaient le mieux la comprendre. Elle adoucit singulièrement les mœurs, « car au lieu de simples jugements littéraires, dit M. Henri Martin, « l'on soumit à ces réunions, des questions de morale chevaleresque ; puis des questions de personne ; et les assemblées de plaisir se changèrent en véritables tribunaux, infligeant, à défaut de peines matérielles, des peines morales fort graves : telles que l'exclusion de tous prud'hommes, de toutes prudes femmes. » (Henri Martin, Hist. de France).

Elle releva la personnalité de la femme, en ajoutant à celui des grâces, le lustre d'une autorité intellectuelle et morale. Elle était, en outre, la contre-partie de ces luttes guerrières où le sang coulait sur l'arène ; ici l'on ne conviait pas le chevalier à recevoir le prix d'un combat singulier, mais l'on invitait le poëte à recevoir le laurier pacifique de la pensée. »

Raymond Bérenger que nous avons depuis longtemps abandonné, ne le cédait en rien aux chevaliers les plus vaillants de son siècle ; il était poëte comme Guillaume, vertueux comme le fut Bayard.

Un gentilhomme de la maison de Henri V s'éprit de l'impératrice Mathilde, qui était aussi sage que belle. Un jour, en présence de l'empereur, il osa formuler contre elle les plus lâches calomnies.
. . . .

Ce fait étrange fit le tour de l'Europe, et ce qu'il y avait de plus étrange encore dans ce siècle de galantes batailles, c'est que personne ne se fût armé pour la défense de la dame outragée. Le comte Raymond ne l'avait pas encore appris; lorsqu'il en fut averti, il se rendit, sous un déguisement de religieux, dans la tour où gémissait l'impératrice, lui demanda sous le secret de la confession si elle était coupable; et assuré de sa vertu, il s'équipa et s'arma de toutes pièces pour combattre le gentilhomme félon; il le pressa avec tant de vigueur et tant d'adresse, que, pour échapper à la mort, le calomniateur avoua que tout ce qu'il avait dit n'était qu'une invention mensongère. (1)

Ce fut au milieu des tournois poétiques, au bruit mélodieux des *canzone* et des *sirventes*, que s'écoulèrent les jours des rois bien aimés de la Provence: Raymond Bérenger et Alphonse d'Aragon.

Alphonse d'Aragon comblait de faveurs ses amis poëtes. Sa cour était devenue l'asile des lettres: « Je l'ai « fréquentée, disait Peyre Vidal, et j'y ai vu tant de « bons exemples, que j'en suis devenu meilleur.

Après avoir ferraillé contre le comte de Toulouse et infligé à la ville de Nice de justes châtiments, il célébra, par un splendide tournoi, le traité qui donnait la paix à ses États.

L'on y remarquait le Seigneur des Baux, Bertrand II fils de Raymond et d'Étiennette, qui renversa au premier choc d'un coup de lance le brave Raymond d'Agoult, Seigneur de Sault, et rendit boiteux 20 chevaux. L'opulent comte Barral de Marseille, dont l'épouse, Adelaïde Roque Martine, chérissait autant les poëtes qu'elle en était aimée.

Ce fut sous le règne d'Alphonse Ier qu'il prit fantaisie à l'empereur Henri VI de donner à Richard-Cœur-de

(1) Nostradamus, Hist. de Provence

Lion le comté de Provence, pour le dédommager de l'emprisonnement qu'il lui avait fait subir.

Mais un prince tel qu'Alphonse ne s'effrayait pas de ces sortes de libéralités ; il n'en continua pas moins à gouverner.

Après la mort d'Alphonse, l'état confié à Garsende, sa fille, pendant la minorité de Raymond Béranger, fut agité de troubles nouveaux. Quoique la Provence ne fut pas précisément le théâtre des guerres des Albigeois, elle en ressentit de bien regrettables commotions.

Il était temps que Raymond Bérenger quittât la cour de Barcelonne pour venir reprendre le gouvernement de ses pères. Il fixa sa résidence à Aix et il y trouva tout ce que l'on pouvait espérer de politesse et d'élégance dans un pays si récemment bouleversé. Il avait recueilli dans l'héritage de ses prédécesseurs le goût des lettres. Sa cour était ornée des Troubadours les plus distingués (1): son épouse, Béatrix de Savoie, avait amené avec elle plusieurs dames, ses parentes et ses amies. C'était au sein de cette société choisie que Raymond cultivait la science du *Gay saber* et s'efforçait de réparer les ruines que les troubles civils avaient laissées.

Raymond Bérenger, roi patriarche, visitait ses états : il venait, pendant les chaleurs de l'été, à Apt et à Forcalquier, et s'occupait avec soin de tout ce qui pouvait intéresser les populations.

Néanmoins, il eut bien des fois de rudes affaires sur les bras. Tantôt c'était la ville de Marseille qui refusait de le reconnaître (2); tantôt c'était l'Empereur d'Al-

(1) Raoul de Gassier, Rambaud d'Orange, Peyre Vidal, qui plus tard, devenu fou, armait ces navires pour conquérir l'Empire d'Orient; Savarie de Mauléon; Agueric de Puigulan. s'y étaient donné rendez-vous.

(2) A propos de ses démelés avec Marseile, je demande la permission de rappeler un fait qui dépeint la magnanimité de notre roi.

lemagne qui lui suscitait des embarras; tantôt enfin, il fallait se mettre aux champs contre le comte de Toulouse.

Raymond Bérenger n'avait pas trouvé la Provence riche. Aussi il ne l'était pas lui-même. Mais il n'enflait pas ses caisses de lourds impôts, et il glorifiait son nom par d'illustres alliances.

Sa fille aînée, Marguerite, épousa Louis IX.

Sa seconde fille, Éléonore fut choisie par Henri III, roi d'Angleterre ; et enfin Béatrix épousa Charles d'Anjou.

Ce mariage fit passer la Provence aux mains de la 1re maison d'Anjou.



Après avoir vainement tenté tous les moyens de conciliation, croyant être avec les autorités, Raymond Bérenger entreprit le siège de la ville.

Les Marseillais, connaissant la courtoisie chevaleresque de leur ennemi, usèrent d'un stratagème galant, unique peut-être en la longue histoire des guerres. Ils firent choix de 400 gentes dames et demoiselles qu'ils armèrent, comme des soldats, de bourguignotes, de brigantines et d'arbalettes.

Ces nouvelles amazones se montrèrent aux regards des assiégeants dans tout l'éclat d'un équipement militaire qu'elles avaient peine à porter; Raymond Bérenger, en voyant passer ces braves chevaliers sur les tours et les murailles de la ville, s'imagina que c'était là une troupe de réserve et pensa qu'il serait par trop cruel de tenter même le sacrifice d'une si leste et si élégante compagnie. Ce qui le porta à faire des concessions pour obtenir la paix.

Lion l
l'em
M
ces
ge

A Messieurs les Président et Membres de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique *d'Apt*,

Messieurs,

Toute ma vie j'ai entendu parler de *décentralisation intellectuelle*, *d'émancipation intellectuelle des Provinces*. J'ai vu çà et là de louables, de généreux efforts tentés pour la réalisation de ce beau rêve, la conquête, ou mieux, la revendication d'un droit perdu pour la France au profit d'une cité; Paris. Moi-même, à cet âge où le cœur s'enflamme d'un noble élan pour toutes les causes grandes et justes, et où l'imagination suit le cœur, prompte comme un glaive obéissant au bras qui le dirige, moi-même ne m'enrôlai-je pas dans la milice ardente qui porta les premiers coups à ce vasselage de la pensée? Quant à vous, hommes de la génération nouvelle, qui entrez fièrement dans la carrière, n'allez pas juger de cette milice par le plus obscur de ses pionniers, car je pourrais vous nommer plus d'un redoutable compagnon d'armes! La lutte fut opiniâtre, croyez-le bien, et de rudes estocades y furent portées. La place ne fut point prise, il est vrai, mais n'en accusez plus la faiblesse des assaillants, car si vous y pénétrez, ce sera par les brêches qu'ils y ouvrirent.

Après avoir souri peut-être en laissant passer cette fumée d'amour-propre, vous me demanderez sans doute pourquoi tant d'hommes de cœur et de talent sont pour ainsi dire morts à la peine; comment tant d'énergie, de forces et de dévouement ont été dépensés pour un si minime résultat. Cette question, Messieurs, je me la suis souvent adressée à moi-même; or, voici la réponse que l'expérience et l'observation m'ont faite.

Pour décentraliser il ne suffit pas de détourner les forces d'un seul point et de les disséminer çà-et-là sans règles et sans liaison. Il est nécessaire de les grouper dans des centres secondaires. Ce dernier moyen s'est depuis longtemps produit, j'en conviens, par la création des Sociétés académiques — et vous en faites vous-mêmes l'application aujourd'hui ; — mais ce moyen est demeuré encore insuffisant, parce qu'il n'a pas été franchement dirigé vers le but. Les diverses roues d'une machine, tournant isolément sur leur pivot, s'usent dans un travail stérile; vous le comprenez : de même les Académies, quelque nombreuses qu'elles soient, si elles ne relient leurs travaux entr'elles; si elles ne se prêtent un mutuel appui; si elles enserrent leurs conceptions dans leur sphère restreinte, de peur que la gloire n'en revienne à d'autres; ces Académies, dis-je, s'useront aussi dans un mouvement inutile en enfouissant peut-être des trésors dans leurs archives, comme un bibliomane ensevelit un manuscrit précieux dans la poudre de ses rayons; elles s'annulleront, en un mot, par l'isolement.

Hé ! bien, cet amour-propre mal entendu, cette petite jalousie — auxquels vient s'ajouter notre amour du *far niente* que j'ai attaqué ailleurs et qu'a flétri naguère éloquemment une plume autorisée de tout point en rappelant la jeunesse éclairée au goût de l'étude (1), — voilà le terrain que la capitale a toujours exploité à son profit; voila le secret de sa supériorité, comme de la résistance victorieuse que la centralisation a opposée à tant d'efforts.

Il n'en sera pas ainsi de votre *Société*, Messieurs, comprenant mieux sa mission, elle ne se bornera pas à attirer à elle tout ce que le pays possède de lumières; à se complaire dans ses productions, à s'y admirer;

1. Mgr. Dupanloup.

elle livrera ses idées à la connaissance des centres analogues, et ne craindra pas de soumettre ses travaux à leur critique; mais aussi elle en apportera, en retour, des idées et des travaux qu'elle développera, qu'elle perfectionnera, et qui développeront et perfectionneront les siens propres. C'est ainsi qu'elle pourra se flatter d'avoir travaillé à la diffusion des connaissances utiles, au vrai progrès de la science, et, par suite, à l'amélioration de la société, car l'ignorance est la source de tous les maux, *ignorantia, omnium origo malorum*: c'est un pape (1) qui a proclamé cette vérité—ce qui donne un démenti, soit dit en train-express, à ceux qui prétendent que l'Église redoute le soleil.— Et cette union, je dirais presque cette communion des Académies, comment s'opérera-t-elle? Par le moyen de l'*Institut des Provinces*, création qui est pour la France provinciale ce que l'*Institut de France* est pour Paris, qui est la *Pairie intellectuelle des départements*, selon l'expression de son illustre fondateur (2). Chaque corps académique ou agricole députe un ou plusieurs de ses membres au *Congrès annuel des délégués des Sociétés savantes* pour y exposer, dans un rapport, le mouvement académique de sa région respective.... Mais qu'ai-je besoin, Messieurs, de développer un système que vos intelligences complètent? Vous avez déjà suffisamment compris que là est la voie véritable qui mène à la décentralisation. Si un pas a été fait vers le but, c'est certainement par là.—Déjà, ajouterai-je incidemment, la grande idée qui nous occupe a été sérieusement agitée au Congrès scientifique de Saint-Etienne où le Chevalier de Maynard, entrant dans le cœur de la question, a fait entrevoir les conséquences fatales qui résultaient de notre situation ac-

1. Benoit XIV.
2. M. de Caumont.

tuelle pour les œuvres éditées ailleurs qu'à Paris, et a proposé une association qui aurait pour but de contre-balancer les effets du monopole de ce centre exclusif. Les propositions lumineuses de l'honorable champion ont dû être discutées au Congrès de Chambéry, auquel il ne m'a pas été permis de prendre part; mais il y a tout lieu de croire que les méditations apportées sur ce grave sujet par des esprits supérieurs conduiront rapidement au résultat poursuivi.

J'en reviens à votre œuvre, Messieurs. Quand on voit son développement si rapide, une réflexion se présente naturellement à l'esprit. Des projets d'Académie se sont formés dans diverses localités voisines, et ils ont tous avorté. J'ai trop dit, des associations analogues à la vôtre, surexcitées un jour par une influence étrangère, ont pu se constituer—telle est celle qui s'organisa, il y a quelques années, au chef-lieu de notre département;—mais elles en sont demeurées à l'état de chrysalides. Pourquoi donc en a-t-il été ainsi? Ce n'est certes pas le mérite scientifique qui a manqué à ces compagnies, si j'en juge par les noms qui les patronaient, non. C'est que leurs fondateurs, il faut le croire, n'ont pas eu au même degré que vous, la volonté, la persévérance, l'esprit d'union et le patriotisme—le patriotisme surtout: je ne parle pas de cet amour du clocher, égoïste et inquiet, de ce sentiment étroit et exclusif qui persuade à ceux qu'il domine qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, et les pousse à ne rien accepter de leurs voisins pour n'avoir rien à leur donner; mais de ce sentiment qui, identifiant le citoyen avec la patrie, le porte à faire tout ce qui est à la gloire de celle-ci; qui, loin d'engendrer l'envie à la vue d'un succès étranger, se concilie intimement avec l'amour de la grande famille humaine dont il veut la prospérité et le bonheur; noble sentiment enfin qui, en faisant la grandeur du pays, fait la grandeur du citoyen même

qu'il anime. Hé bien! aux yeux des esprits éclairés, cette vertu, entre tant d'autres, a éclaté éminemment en vous, fils de la cité Julienne, alors que vous ouvrîtes vos murs à l'élite de la Provence pour lui offrir le spectacle d'un tournoi poétique sans exemple dans les fastes du pays, de solennités scientifiques auxquelles il était peu habitué, de fêtes, en un mot, préparées par vos dignes magistrats avec une exquise sagacité, et dont le charmant souvenir restera ineffaçable dans la mémoire de ceux qui ont expérimenté votre délicate hospitalité...

Eh moi-même qui ai encore aujourd'hui l'insigne honneur d'être convié par vous à ce banquet intellectuel, je me demande ce qui peut me valoir une telle faveur. Serait-ce la sincère admiration que j'ai toujours professée pour les hommes éminents qui daignent m'écouter? Si tel est mon titre à leur bienveillance, il n'est point usurpé; en effet, j'en vois ici dont les gracieuses leçons, corrigeant les mœurs en riant, ont bien des fois charmé mes rares loisirs; j'en vois dont la plume autorisée me déroule depuis longtemps en tableaux toujours plus nouveaux et plus attachants les intéressantes annales de notre contrée; j'en vois qui, fidèles interprêtes des besoins de votre population, propagent périodiquement toutes les idées utiles au moyen d'un organe dont l'esprit pacifique et conciliant ne s'est jamais démenti, circonstance qui n'a pas peu contribué, soyez en sûrs, à l'entretien de ce patriotisme et de cette concorde qui font la force de votre cité; j'en vois qui se sont voués avec un zèle aussi persévérant qu'éclairé au progrès de l'agriculture, ce premier et ce plus ancien des arts, qui, après la religion, est aussi le plus solide fondement des États et dont l'oubli leur a été si funeste; j'en vois un....—Non, c'est une illusion de l'amitié!—Mon cœur, au fond duquel son image est profondément gravée, me le représentait là, Messieurs, siégeant à la

place qu'il devrait occuper à côté des premiers d'entre vous. Il eût été si heureux de participer à ces agapes de l'esprit, au milieu de compatriotes qu'il aimait tant! Mais son âme altérée de poésie est allé s'asseoir dans une plus haute assemblée où la poésie n'est autre chose que la vérité,et où il peut contempler sans fin le prototype éternel de ce beau dont l'ombre seule, ici-bas, le séduisait encore. Ce frère, vous l'avez tous nommé; cet être né pour chanter n'avait jamais abandonné la lyre même sous le poids des douleurs et des ans, et, vous le savez, cette lyre harmonieuse n'est tombée de ses mains que lorsque la mort en a crispé les doigts. Aussi, afin de consacrer cette mémoire chère, chaque fois que votre Académie assemblée comptera ses fidèles, le nom du vaillant poète — de ce brave de la pensée — devrait-il être proclamé dans un solennel appel, de même que le nom du héros de Neubourg (1), et la voix émue du plus vénérable répondre aussi: « *Mort au champ d'honneur!* »

Je n'oublie pas, Messieurs, que le souvenir des morts aimés ne m'acquitte pas envers les vivants aimables auxquels je dois encore le tribut de mes hommages. Mais vous n'avez pas le loisir de m'entendre, car des travaux plus sérieux réclament vos courts moments......................................

....

Mais je le comprends, Messieurs,vous êtes impatients d'entendre une parole plus digne que la mienne de fixer votre attention. Mais avant de vous quitter, laissez moi vous répéter, avec quelle joie je salue la naissance de votre œuvre, et quelle aimable perspective elle ouvre à la dernière phase de ma course. Le rêve que j'ai longuement, mais vainement caressé pour mon pays, vous le réalisez pour le vôtre, et vous le réalisez, je l'ai dit, avec des conditions de prospéri-

1. La Tour-d'Auvergne.

té que toutes les illusions de ma tendresse pour le sol natal n'auraient pu me montrer. Et c'est sans doute pour récompenser ma bonne volonté et me dédommager de mes impuissances, que vous avez daigné m'associer à vos travaux, ou plutôt que vous avez voulu m'en faire profiter.

Bientôt la vapeur va resserrer les relations de votre pays et du mien en activant le commerce de leurs idées et de leurs produits agricoles. Je m'en réjouis doublement; en effet, si votre localité n'a point à perdre dans l'échange de ces derniers, la mienne n'aura qu'à gagner dans l'échange des premières. Que votre *Société* grandisse donc comme elle le mérite; qu'elle se développe sous le patronage de ces intelligents magistrats que ma vue aime à rencontrer encore ici; qu'elle répande autour d'elle une lumineuse et bienfaisante influence! Aussi souvent qu'il me sera permis, je m'approcherai du foyer de l'astre pour y puiser une chaleur qui ranime ma muse engourdie et une lumière qui dissipe les ombres de mes jours déclinants. Messieurs, le défenseur de Milon, trompé dans ses espérances, allait ensevelir sous les ombrages de Tusculanum les froissements, les déceptions de sa vie publique. Pourquoi votre cité si protectrice et si polie ne pourrait-elle pas devenir aussi mon Tusculanum? J'oublierais au milieu de vous mes amertumes et mes naufrages; mais plus heureux du moins que le partisan de Pompée, ma patrie ne s'apercevrait pas de mon absence, et nul Ligarius, invoquant le secours de ma parole, ne viendrait m'arracher à la douceur d'une retraite chérie.

NOTE

SUR UNE DENT DE L'ÉTAGE APTIEN

Des environs d'Apt,

APPARTENANT A UN NOTIDANUS NON DÉCRIT,

PAR F.-J. PICTET,

PROFESSEUR D'ANATOMIE COMPARÉE A L'ACADÉMIE DE GENÈVE.

La dent qui fait l'objet de cette notice a été recueillie près d'Apt, au lieu dit *Les Barbiers*, dans l'étage Aptien, par M. Émile Arnaud, qui a bien voulu me la communiquer.

Quoiqu'elle ne puisse donner qu'une idée bien incomplète du poisson auquel elle appartenait, il nous a paru convenable de la décrire, soit à cause de ses caractères spéciaux, soit parce qu'elle constate dans l'étage Aptien l'existence d'un genre qui n'y avait pas encore été cité.

Il ne peut y avoir aucun doute sur sa détermination générique. C'est une dent de la machoire inférieure d'un poisson du genre *Notidanus*, Cuv. (Griset). Ce genre qui appartient à la famille des Squalides est caractérisé à l'état vivant par sa nageoire dorsale unique; il l'est presque aussi clairement par ses dents composées d'une pointe principale suivie par des dentelons dé-

croissant graduellement et crénelée elle-même à son bord antérieur.

Les Notidanus ont vécu dès l'origine de la période jurassique et se sont continués jusque dans nos mers. Leur existence dans la formation Aptienne était donc probable. La découverte de cette dent vient combler d'une manière qu'on peut dire attendue une lacune qui existait dans leur histoire, aucun débris n'ayant encore été cité dans les étages compris entre le terrain jurassique supérieur et la craie blanche.

Elle présente les caractères suivants : les dentelons sont assez nombreux, obliques, séparés par des angles aigus réguliers ; leur pointe est acérée(*fig. 1 et 2*). Leurs sommets sont presque situés sur une même ligne oblique ; cependant le dentelon principal dépasse un peu celle qui passerait par le sommet des autres. Ces dentelons dé-



FIG. 1
Dent vue du côté extérieur.



FIG. 2.
id. du côté intérieur.

croissent d'une manière uniforme en allant d'avant en arrière. Le 2me, le 3me et le 4me ont la même forme que le grand et sont dirigés dans le même sens ; le 5me est beaucoup plus petit et suivi d'une légère saillie qui ne mérite pas même le nom de 6me

dentelon. Au côté antérieur le dentelon principal présente des dentelures bien accusées qui occupent la moitié de son bord. Les trois dernières de ces dentelures sont presque égales; elles sont précédées par une 4me plus petite et par deux autres plus petites encore qui forment la partie la plus antérieure de la dent.

Cette dent est mince. Vue de profil, (fig. 3)


FIG. 3.


FIG. 4.
Grandeur naturelle.

les dentelons se projettent de manière qu'on ne voie que le principal qui forme un cône droit et régulier. La racine par contre est comme coudée et son extrémité est inclinée du côté intérieur.

Elle ressemble plus aux dents du *Notidanus primigenius* Ag., qu'à celles d'aucune autre espèce. On ne peut toutefois pas les considérer comme identiques. Les dents de ce *N. primigenius*, espèce tertiaire, sont plus épaisses, plus robustes; leur couronne vue de profil est moins droite et, au lieu de former un cône régulier, est sensiblement sinueuse; leur racine est moins coudée. On peut ajouter que les dentelures antérieures y sont moins grandes à proportion des dentelons postérieurs.

Elle a moins de rapport avec les espèces crétacées connues.

Le *N. microdon*, Ag., de la craie blanche d'Angleterre et du plœner d'Allemagne, est connue par de petites dents grèles dont le dentelon principal ne porte en avant que do fines serratures, ne méritant pas le nom de dentelures.

Le *N. pectinatus* Ag., de la craie blanche d'Angleterre est au contraire caractérisé par des dentelures antérieures presque égales aux dentelons postérieurs et aussi importantes qu'eux.

Nous proposons de nommer cette espèce *Notidanus Aptiensis*.

NOTICE

SUR UN SAUROCEPHALUS [NOV. SP.]

DE L'ÉTAGE APTIEN DES ENVIRONS D'APT,

PAR M. ÉMILE ARNAUD,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA PROVENCE.

Les Vertébrés sont représentés dans les marnes fossilifères de la mer crétacée des environs d'Apt par un petit nombre de débris qui paraissent appartenir presque tous à la classe des Poissons.

Assurément ces débris ne peuvent donner qu'une idée confuse de la faune dont ils ont fait partie ; il n'est pas sans utilité toutefois de décrire et de figurer des fossiles de cette nature ; ils sont rares, et l'on n'arrivera à la connaissance approfondie des faits qu'au moyen d'observations multipliées qui permettront de modifier un jour les divisions et les groupements souvent provisoires, que l'on est amené à adopter aujourd'hui.

Comme les dents, par leur bonne conserva-

tion, se prêtent, mieux que les autres fragments, à des déterminations exactes et sérieuses, il convient de limiter nos études à la description de ces organes ordinairement assez caractéristiques.

Les couches Aptiennes des environs d'Apt m'ont fourni quatre espèces distribuées dans autant de genres ; une seule avait été décrite : c'est le *Lamna* ou *Odontaspis gracilis, Agassiz* (1), que M. Pictet a dernièrement étudié en détail (2), sur une série d'exemplaires recueillis dans divers gisements de la Suisse.

Le même savant vient de faire connaître (3) le *Notidanus Aptiensis*, de la famille des Squalides.

Le genre *Pycnodus* est représenté aussi à Apt par une espèce voisine, je crois, du *P. complanatus* Ag. et du *P. Munsteri*, Ag.; c'est une question à examiner.

Enfin restait à décrire une autre espèce que ses affinités zoologiques placent dans le genre *Saurocephalus*.

On sait que Harlan, en créant ce genre, le rapportait à la classe des reptiles ; son erreur

(1). Poissons fossiles, — Tome III, p. 295, pl. 37 a, fig. 2—4.

(2). Paléontologie Suisse.—Description des fossiles de Ste-Croix, Tom. I p. 88, pl. XI, fig. 9—18.

(3) Note sur une dent de l'étage Aptien des environs d'Apt, etc. — Annales de la Société scientifique d'Apt, Tom. I, fig. 1—4.

est justifiée par des formes voisines de celles qui distinguent les dents de certains Sauriens. Depuis, MM. Agassiz et Owen ont infirmé cette opinion et démontré que la structure de ces dents les rapproche beaucoup des Sphyrènes que l'on trouve dans les mers du monde actuel, ce qui autorise la paléontologie à faire dépendre les Saurocephalus de la classe des poissons.

M. Paul Gervais, dans son bel ouvrage iconographique de *Zoologie et de Paléontologie* (1), a représenté un Saurocephalus provenant des environs d'Apt, mais il n'a pas attribué de nom spécifique aux échantillons qu'il figure et il les laisse sans description.

Les exemplaires que j'ai eu l'occasion de recueillir, étant très-bien conservés, me permettent d'ajouter quelque chose à l'histoire de ce fossile.

SAUROCEPHALUS PICTETI.

Longueur des dents....................	40 mm.
Grand diamètre à la base................	13 »
Petit » »	8 à 9.

S. dente elongato, elliptico-conoïdeo; majusculis partibus complanatis; acumine represso, marginibus infernè rotundatis, ad aciem carinatis, intùs præsertìm; indumento lævi, sæpè fissurato.

Cette espèce est caractérisée par des dents longues et comprimées, en forme de cône, à base

(1) Zoologie et Paléontologie française, p. LXX, fig. 5-7.

elliptique, légèrement applati sur les grands côtés.



FIG. 1.
Dent de *Saurocephalus Pictecti*, vue de profil.



FIG. 2.
La même dent, vue par sa face antérieure.

La pointe ne coïncide pas avec l'axe du cône ; elle est un peu en arrière. Les bords antérieur et postérieur ont une courbure assez régulièrement arrondie vers la base, et forment, près de la pointe, une carène peu saillante, moins sensible en avant.

Sur les parties dépourvues d'émail, la dent est absolument lisse et ne laisse apercevoir aucune trace de stries ; cet émail est lui-même très-uni, sauf quelques *tressaillures*, résultat de la fossilisation, qu'un examen attentif, même à l'œil nu, ne permet pas de confondre avec des plis.



FIG. 3.
Coupe vers la pointe, grossie au diamètre de la base.
a. partie antérieure.

Par l'ensemble des caractères précités, on voit que si cette espèce présente quelque analogie avec le *Saurocephalus lanciformis*, *Harlan*, de la craie de New-Jersey, le *S. albensis*, *Pictet*, trouvé dans le Gault inférieur de Ste-Croix, et le *S. striates*, *Ag.* de la craie de Lowes, elle s'en distingue clairement par l'absence de plis ou de stries. L'inflexion de la pointe est trop peu prononcée dans nos échantillons, pour qu'il soit permis de les confondre avec le *S. inflexus*. *Pict.* du terrain néocomien moyen de Ste-Croix, dont la courbure est très-caractéristique ; la forme élancée qui leur est propre suffirait, d'ailleurs, à les différencier complètement de tous ceux décrits jusqu'à présent dans les terrains crétacés, et même dans les étages jurassiques et tertiaires.

L'individualité de l'espèce me paraît établie, et je la nomme *Saurocephalus Picteti*, me faisant un plaisir de la dédier au savant qui a si bien étudié les faunes crétacées des Alpes et du Jura, M. F.-J. Pictet, professeur d'Anatomie comparée à l'Académie de Genève.

J'ai recueilli mes échantillons dans les marnes situées entre les grès du sous-étage supérieur et les calcaires argileux à *Ancyloceras gigas*, *d'Orb.* et *Ammonites fissicostatus? Philipps*, etc., qui constituent la partie inférieure du groupe Aptien. Ces marnes me semblent parallèles à l'*Aptien inférieur* de la perte du Rhône (Rhodanien, Rén.); elles contiennent de nombreux fossiles,

dont les plus communs, parmi les espèces spéciales à cette formation, sont : *Ammonites nisus, A. furcatus, Sow. (A. Dufrenoyi, d'Orb.), A. Martinii, A. Gargasensis, Plicatula placunea, Ostrea aquila,* etc.



NOTICE
Sur les Vins Tournés.

PAR M. E. COLIGNON, PHARMACIEN.

Le vin tourné n'étant plus livrable à la consommation, et ne pouvant être vendu qu'au distillateur, qui, en général, ne l'accepte qu'à un prix trés bas, il en résulte une véritable perte pour le propriétaire.

Je viens soumettre à l'appréciation des producteurs quelques recherches que j'ai faites dans le but de prévenir cette maladie et d'améliorer les liquides qui en seraient déjà atteints.

Ce travail, tout incomplet qu'il est, pourra, je l'espère, être de quelque utilité aux propriétaires de vignobles.

Le vin, comme tout le monde le sait, renferme, entr'autres principes, une matière colorante bleunoirâtre, qui sous l'influence d'un excès d'acide tartrique passe au rouge, couleur de ce liquide à l'état naturel. Si, par un alcali quelconque la potasse par exemple, on neutralise cet excès d'acide, au momeut où le bi-tartrate est transformé en tartrate neutre, la couleur rouge disparaît et est remplacée par celle, bleu-noirâtre ; en un mot, on a tourné le vin.

Ce liquide ainsi altéré, traité par une quantité d'acide capable de ramener le tartrate neutre à l'état de bi-tartrate, reprend immédiatement sa couleur naturelle.

Tel a été mon point de départ; mais la maladie étant produite artificiellement, il fallait arriver à connaître la cause déterminante de cette altération naturelle. Le vin atteint de cette maladie, ne change de couleur qu'après avoir subi le contact de l'air, mais peu après ce contact il tourne, devient légèrement piquant, et laisse dégager, surtout à la chaleur, une certaine quantité de gaz, que j'ai reconnu être de l'acide carbonique; il devient neutre à l'action des réactifs. Évidemment un équivalent d'acide tartrique a disparu. Voici comment on peut expliquer cette perte, ainsi que la formation d'acide carbonique.

Un équivalent de bi-tartrate potassique :

$$2\ (C^8\ H^4\ O^5)\ K\ O$$

Plus cinq équivalents d'oxigène O^5 égalent un équivalent de tartrate potassique neutre

$$C^8\ H^4\ O^5\ ,\ K\ O$$

Plus quatre équivalents d'acide carbonique

$$4\ (C^2\ O^2)$$

Plus deux équivalents d'eau $2\ (H^2\ O)$

Si dans du vin arrivé à ce point de la maladie on introduit une quantité d'acide capable de faire pas-

ser le tartrate neutre à l'état de bi-tartrate, le vin altéré reprend à peu près sa couleur primitive et devient très potable.

Dans les deux cas il y a perdition d'un équivalent d'acide; dans le premier il est absorbé par la potasse, dans l'autre il est détruit par une fermentation particulière due probablement à une matière organique que je n'ai pas encore pu saisir, mais qui comme tout autre ferment est réduite à l'inaction, soit par l'acide sulfureux, soit par un hyposulfite alcalin. Il résulte évidemment de ces observations, que pour éviter cette maladie on doit 1° soufrer fortement les pièces dans lesquelles on renferme le vin après la fermentation alcoolique, soit les mûter avec une petite quantité d'hyposulfite de soude.

2° Laisser dans les futailles un grand excès de bi-tartrate potassique, c'est à dire ne jamais les débarrasser du tartre brut qui adhère à leurs parois.

Quant aux vins altérés, il faut les additionner d'acide tartrique dans les conditions indiquées plus haut, les coller et les transvaser dans des futailles fortement soufrées.

EXAMEN

Du prétendu Droit

QU'AURAIENT EU LES ÉVÊQUES D'APT DE FRAPPER MONNAIE DANS LEUR DIOCÈSE.

PAR M. **A.-M. GARCIN.**

Depuis plus de vingt ans que je m'occupe de numismatique, mon but principal a été de rechercher si, comme l'ont avancé nos historiens, les évêques d'Apt ont joui du droit de battre monnaie.

Grâce à la bienveillance d'hommes versés dans la science des médailles, j'ai pu avoir des extraits de tous les ouvrages traitant de la numismatique du midi de la France et parcourir à peu près tous les catalogues qui décrivent les pièces Provençales. Tous ces documents sont venus me confirmer que jamais nos évêques n'ont eu de monnaie particulière.

J'ose donc essayer de prouver aujourd'hui qu'à la famille des Simiane, seule, a appartenu le droit d'émettre des espèces dans Apt.

Remerville, Grossi, Vespier, dans leurs manuscrits précieux, avancent qu'il existe des pièces portant une croix et une crosse, trouvées dans le terroir et qui doivent appartenir aux évêques d'Apt. Boze, dans son Histoire d'Apt, Papon et les autres historiens de la Provence, répètent le même fait; ce qui prouve que tous ces auteurs ont relaté ce droit sans l'approfondir. Cette erreur s'est aussi propagée et s'est même glissée

dans les ouvrages qui traitent des monnaies baronales et épiscopales françaises, ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

M. Rose, même, ce savant compatriote, si versé dans nos annales et qui les décrit si bien, confond les droits de nos évêques avec ceux de la maison de Simiane, et comme aucun monument métallique ne vient lui donner la preuve de ce pouvoir souverain, il l'explique par l'abdication de cette précieuse prérogative de la part de nos évêques qui eurent, dit-il, de concert avec les Simiane le bon esprit de n'en jamais user (1).

Ce noble sentiment mis dans le cœur de nos prélats honore l'auteur et nous indique la constante tâche de toute sa vie, celle de mettre sans cesse au grand jour es « *vertus rares, les prodiges d'abnégation, les lu- « mières éclatantes, les immenses travaux, les créa- « tions consacrées par le respect de la postérité..... « de cette longue chaîne épiscopale qui commence par « des saints et finit par les Villeneuve, les Foresta, les « Vaccon, les La Merlière, les Eon de Cély (2).* »

Je repousse loin de moi la pensée de diminuer les titres de cette sainte phalange, de cette glorieuse suite de prélats qui forme une si radieuse couronne sur la cité Aptésienne, mais, fidèle à la vérité historique, j'ai cherché à éclaircir un point de nos annales laissé dans l'ombre. Je divise mon travail en trois parties.

I. Dans la première partie, je tâcherai de prouver que les évêques d'Apt n'ont jamais possédé le droit de frapper monnaie.

II. Dans la deuxième partie, j'expliquerai que ce droit appartenaient seulement aux Simiane.

III. Et dans la troisième partie, je donnerai quel-

1. Page 199 des Études historiques sur le 14e siècle ou Tableau de l'Église d'Apt sous la Cour papale d'Avignon, par l'abbé Rose, un vol. in-8°.

2. Études historiques etc., par l'abbé Rose, page 47.

ques détails numismatiques sur les pièces qui circulaient dans le pays et à quels évêques on doit attribuer les pièces données aux évêques d'Apt.

I.

Sous les Romains, Arles seule dans le midi de la Gaule possédait une fabrique de monnaie (1). Cette officine dirigée par un *Procurator monetæ*, fut un des grands centres financiers à l'époque du Bas-Empire.

Elle subsista sous les Mérovingiens et sous les Carvolingiens.

Marseille devint également ville monétaire sous les deux premières races de nos rois, mais les pièces de cette époque barbare sont bien loin d'égaler la beauté de ces *drachmes grecques*, frappées en si grande abondance avant l'arrivée des Romains dans la Gaule.

En 879, des évènements extraordinaires s'accomplirent en Provence; Bozon, beau-frère du roi Charles-le-Chauve, chercha à rétablir le royaume de Provence, et profitant de la faiblesse des enfants de Charlemagne, s'en empara pour son propre compte.

Son usurpation fut solennellement légitimée à Mentale, en Dauphiné, par tous les évêques de la province, parmi lesquels fut présent l'évêque d'Apt, du nom de Richard.

Des pièces furent frappées au nom du nouveau roi, et celui-ci voulant reconnaître le haut patronage du clergé, lui concéda des privilèges qui rendirent ce dernier très-puissant. Il accorda à l'Archevêque d'Arles et à son église le droit de battre monnaie; cette con-

1. Il existe des médailles des villes de Cavaillon, Nimes, mais ces villes n'ont jamais eu d'atelier monétaire permanent, et leurs pièces ont été émises lors de la première colonisation Romaine, avant J.-C.

cession fut confirmée par son fils Louis l'Aveugle et plus tard par les Empereurs d'Allemagne.

Ces prélats étaient les premiers de la contrée ; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient joui de très-bonne heure d'un droit si important, si recherché et si utile.

Ce droit ne passa que lentement aux mains des autres barons et évêques provençaux, puisqu'en 1145, l'Empereur Conrad III, en accordant à Raimond, seigneur des Baux et à sa femme Étiennette, la faculté de battre monnaie à leur propre coin à Aix, Arles et Trinquetaille, dit dans son diplôme :

« *Que de toute ancienneté il n'y avait point eu de* « *monnaie particulière dans le royaume de Provence* « *ou de Bourgogne.* »

En effet, l'histoire de Provence nous prouve que les évêques, excepté ceux d'Arles, n'ont successivement obtenu ce droit qu'après la déclaration de Conrad III ; ces prélats sont : l'Archevêque d'Embrun qui l'obtint en 1147.

L'évêque de Viviers, comme parent de l'emperenr, qui le posséda en 1149.

Celui de St. Paul-Trois-Châteaux reçut la confirmation du sien en 1154.

L'évêque de Valence le reçut en 1157 et enfin celui de Die, date de 1178.

On peut m'opposer que dans ces temps de troubles, de guerres incessantes où les communications étaient si difficiles et les prétentions des barons si fortes, les Empereurs d'Allemagne, avaient soit par leur indolence, comme Rodolphe, soit par leur absence, comme Conrad le Salique, facilité l'ambition des comtes de Provence et laissé à ces derniers toute liberté sur le pouvoir impérial, et donne ainsi, à l'insu de celui-ci, des priviléges considérables.

Mais l'objection tombe en montrant qu'Apt et ses comtes, étaient toujours restés sous la dépendance

des Empereurs, et notre cité Julienne avait l'insigne honneur d'être au nombre des villes impériales et de recevoir d'intervalle en intervalle la visite de ses Souverains (1).

De cette glorieuse époque, il nous reste un bien grand souvenir, c'est cette aigle à deux têtes qui surmonte nos armoiries au milieu desquelles brille un autre emblême non moins célèbre; l'épée du grand CONQUÉRANT DES GAULES.

Apt montre ainsi qu'elle n'a jamais abandonné la fortune des anciens Césars; que sa fidélité n'a pas faibli depuis dix-huit siècles et que fière de son passé, elle donne aux Césars d'aujourd'hui son zèle, son dévouement et son amour.

Les évêques d'Apt cherchèrent aussi à s'abriter sous la même puissance, et lorsque l'évêque n'appartenait pas à une famille noble et ne possédait pas en propre des armoiries, il plaçait sur son sceau l'aigle impériale, ainsi que le prouvent plusieurs sceaux épiscopaux que je possède.

Boze avance également que *le nom de grande Tour, Turris Major*, que portait la maison habitée par les évêques, indique suffisamment le droit qu'ils avaient d'y faire battre monnaie. C'est encore une erreur ; ce monument de forme ronde indique, selon moi, la juridiction temporelle qu'avaient ces prélats sur le quartier de la grande Tour ou de la Bouquerie. A cette époque toutes les villes ou portions de ville, placées sous l'autorité ecclésiastique étaient flanquées de tours. La portion de Marseille qui appartenait à l'évêque s'appelaït *Villa Turrium*. La partie de Pertuis

1. Plusieurs des Empereurs d'Allemagne avaient même une habitation à Apt. Une charte de de 1064 (collection de M. E. Seymard) indique celle de Conrad Elle touchait à l'église de St Michel et dominait toute la cité échelonnée alors sur le penchant de la colline du même nom.

qui était du domaine de l'abbaye de Montmajour, avait une haute tour ronde. Mais ces signes consacrés aux possessions cléricales ne donnaient nullement le droit de battre monnaie, puisque les évêques de Marseille et les riches abbés de l'abbaye Arlésienne ne l'ont jamais possédé.

Les évêques d'Apt ont souvent reçu confirmation de leurs priviléges ; ils ont passé maintes transactions soit avec les Simiane, soit avec les consuls; bien des chartes parlent d'eux ; mais jamais rien n'est venu mettre au jour un droit si important.

Le Consulat n'est pas plus tôt établi dans Apt que l'évêque Guillaume d'Astra, effrayé du nouveau pouvoir qui s'élève, sollicite et obtient en 1158 de l'Empereur Barberousse, l'investiture de la partie de juridiction qu'il possède dans Apt, au quartier de la Bouquerie, dit la Grande Tour, de Saint Martin et autres lieux; il accourt à Turin où il rend hommage à son Souverain.

C'est dans ce diplôme qu'apparait pour la première fois cette qualification de PRINCE donnée aux évêques d'Apt.

Ce titre purement honorifique fut encore relaté dans la bulle du même prince, à Guirand de Simiane (1190) et ensuite ne se trouve plus reproduit que dans une bulle de Charles IV, datée de Pise en 1355 et donnée à Bertrand III. *Bertrandus Aptensis ecclesiæ episcopus et princeps.*

Pierre V en 1440 voulut s'intituler PRINCE d'APT, mais le peuple, jaloux de ses franchises, se souleva et le contraignit à retirer ce titre.

Dans toutes ces bulles, rien ne vient révéler encore le droit de battre monnaie et cependant ces bulles sont si importantes que l'on croit reconnaître dans l'obtention de la première, l'origine des pré-

tentions épiscopales qui occupent notre histoire pendant les 12, 13, et 14me siècles.

II.

Je me suis abstenu dans ma première partie de parler de l'origine et de l'étendue de la juridiction épiscopale. Elle est écrite tout au long dans nos annales. Il n'entre pas aussi dans ce travail de peu d'étendue de traiter à fond l'histoire du pouvoir municipal (1), de cette institution sortie du sein de nos villes et qui prit si vite place entre les deux pouvoirs : l'ecclésiastique et le féodal. Je n'en dirai que ce qui est utile à mon sujet.

Les villes de Provence, Apt, en particulier, placées sous l'humeur douce des Bourguignons, avaient conservé l'exercice de plusieurs droits d'origine antique; ces droits échappèrent à la fureur de tous ces peuples du Nord qui se ruèrent sur la Provence, en détruisirent ses beaux monuments et commirent de si épouvantables forfaits que leur mémoire est encore présente aux habitants du midi qui les désignent tous sous le nom générique : *les Sarrazins*.

Une fois cet épouvantable orage passé, ces franchises en partie d'origine romaine et en partie restes de la vieille indépendance Gauloise, se firent jour aux 11e et 12e siècles et donnèrent naissance à ces constitutions municipales qui traitèrent d'égale à égale avec la puissance féodale. Celle-ci ne pouvant dominer dans les villes murées, chercha à planter sa bannière sur les petits bourgs et les villages.

Le résultat de cétte émancipation communale fut la

1. M. de Seranon (Jules), avocat à Aix, a traité avec beaucoup de talent et d'érudition l'histoire communale en Provence, dans son ouvrage intitulé : *Les villes Consulaires et les Républiques de Provcnee au moyen-âge*. In-8°. Aix 1858.

création du Consulat. Cette nouvelle forme de gouvernement, imitée des villes italiennes, commença naturellement par Nice, vers 1108. Marseille, dont les citoyens étaient en constant rapport avec Gênes, Pise etc. l'adopta en 1128; Arles établit ses consuls en 1131; Avignon suivit le torrent libéral vers 1132, et Apt nomma ses magistrats ou nombre de quatre au milieu du 12e siècle. Cette dernière ville par une particularité digne de remarque, déclare ses consuls inviolables pendant tout le temps qu'ils seront en exercice.

Dix villes de Provence se distinguent ainsi des autres et forment les *municipes* qui ne relèvent que de l'Empire, créent des lois de justice et de police et rédigent ces statuts de villes, avec tant de science et de méthode, que la plupart sont de véritables codes civils et criminels.

D'autres villes s'érigent en commune ou en bourgeoisies. Saignon (1) est du nombre des municipes et Reillanne prend rang dans les bourgeoisies.

Mais avant que ce pouvoir municipal se montrât au grand jour pour prendre cette vigueur et cet éclat qui lui fit traverser toutes les péripéties du moyen-âge et finir dans les temps modernes par absorber toutes les autres constitutions, la féodalité avait déjà pris son essor et dominait dans le pays.

Apt, dès le 9me siècle a eu des comtes ou vicomtes. Les noms de MILO MONTANUS et de THEUTBERTUS sont dans nos chroniques. Le premier qui prend véritablement rang dans notre histoire, c'est Humbert. Ce chef de la puissante famille des Simiane, laquelle, quelques siècles plus tard se ramifie et forme plusieurs

1. Cette petite ville, descendue aujourd'hui au rôle de simple commune, a joué, dans les temps antiques, un rôle plus grand que ce que l'on croit communément et cache peut-être un grand problème historique qui sera un jour résolu par une plume plus savante que la nôtre.

branches aux noms si nobles : *les Seigneurs de Sault, les barons de Cazeneuve, de Gordes, Saint Martin de Castillon...*

Humbert, dont les cendres doivent reposer dans un de ces anciens tombeaux à l'arceau à plein cintre qui sont enchâssés dans le mur extérieur de la nef romane de notre Cathédrale, Humbert, dis-je, dut être un de ces Comtes indépendants qui profitèrent des suites de la dissolution de l'Empire de Charlemagne et des exemples d'usurpation de la cour de Provence, qui peut-être s'appuyant aussi sur sa haute origine étendit sa domination sur toute la vallée d'Apt et y prit les allures d'un véritable comte souverain.

Sa considération était des plus grandes et les preuves écrites nous le montrent l'égal presque du comte de Provence, dont il devait être probablement le parent ou l'allié.

Le comté s'étendait sur toute la ville d'Apt et sur tous les villages de la vallée du Caulon.

Les évêques d'Apt le nommaient lui et ses enfants, Princes de la cité.

Les enfants et les petits enfants d'Humbert conservèrent chacun une part nominale ou réelle de la seigneurie de la ville d'Apt, mais la branche mère (les Simiane) en resta maîtresse. De là des prétentions qui furent soulevées par les comtes de Forcalquier et les barons des Baux. Les Simiane, en politiques habiles, pour éviter la pression de ces maisons dont ils se croyaient les pairs, s'adressent aux Empereurs d'Allemagne et ne veulent relever que de l'empire Germanique qu'ils savent trop vaste et en des mains trop faibles, afin d'échapper ainsi à une surveillance trop active.

En 1188, Bertrand Rambaud de Simiane donne à l'abbaye de Valsainte la terre de Bolinette et fait valider la donation par Frédéric Ier.

Plus tard, en 1202, il refuse l'hommage à Guillaume de Forcalquier.

De toutes ces considérations, j'en conclus que Humbert et ses enfants ont dû frapper monnaie dans les 10e, 11e siècle et partie du 12e; Humbert d'abord sous la marque Carlovingienne et ensuite ses enfants, après l'édit de Conrad III, sous le type particulier des Simiane ou des barons de Sault; cette branche possédant tous les droits d'une vraie principauté indépendante. N'est-ce pas dans l'exercice de ce droit que nous devons trouver une des causes de la richesse inouïe de cette famille? Deux faits viennent surtout confirmer l'immense fortune de cette maison qui, par ses alliances, touchait à toutes les familles souveraines de ces temps-là, fesait la guerre à son gré, et se croyait si forte qu'elle n'avait pas craint de prendre les armes contre le comte de Provence en soutenant le parti d'Etiennette des Baux.

Le cri de *Dieu le veut*, *Dieu le veut*, venait de s'élever dans le célèbre Concile de Clermont (1096). Des milliers d'enthousiastes pèlerins l'apportèrent en Provence. Les Croisades commencèrent, et dans cet immense mouvement qui précipita l'Europe vers l'Asie, Raimbaud de Simiane accourut des premiers se ranger sous la bannière du comte de Toulouse et dépensa une somme considérable pour entraîner avec lui de nombreux vassaux à la conquête des Saints-Lieux.

Un peu plus tard, en 1174, Henri II, roi d'Angleterre, indiqua une cour plénière à Beaucaire, pour reconcilier Alphonse II, roi d'Aragon et Raymond V, comte de Toulouse. Un nombre infini de barons languedociens et provençaux accoururent sur les bords du Rhône et firent assaut de prodigalités et de luxe extravagant.

Un chevalier provençal, Bertrand Raimbaud de Si-

miane, se distingua entre tous par ses largesses.

Il fit labourer un champ sous les murs du château et le parcourant après, à cheval, avec une large aumonière d'une main, il sema de l'autre main, des sols d'argent. Trente mille pièces furent ainsi follement dispersées.

Pendant ces deux siècles (11e et 12e) où ils étalèrent tant de puissance, les Simiane donnèrent à l'église d'Apt plusieurs évêques qui disposèrent de certains fiefs; des échanges et des donations eurent lieu, et de ces actes que nous n'avons pas à approfondir ici, il en sortit des luttes déplorables, des guerres intestines qui bouleversèrent le pays.

Les Consuls d'Apt s'émurent de cette querelle entre deux grands pouvoirs, querelle dont il est fort difficile aujourd'hui de découvrir le fonds, et voulant établir les droits de tous, nommèrent des arbitres qui s'assemblèrent dans la cathédrale pour rédiger un acte public. Ce document, c'est cette sentence du 6 janvier 1252 qui jette un si grand jour sur nos institutions municipales. Nous n'en ferons pas l'analyse; un homme éminent, M. Charles Giraud, membre de l'Institut, en a fait l'objet d'une étude particulière. Notre tâche ici est uniquement de démontrer qu'elle mentionne que les Simiane, *seuls*, ont le droit de battre monnaie et de la mettre en circulation dans la ville : *habent fabricaturam monetæ et cursum ejusdem....* A ce droit était joint celui de connaître du crime de fausse-monnaie.

Ce passage de la sentence est la preuve la plus évidente que les *Simiane* avaient *seuls* la jouissance de ce droit régalien. Mais ce qui vient encore mieux appuyer mon opinion, c'est le silence que gardent les évêques devant cette déclaration. Si cette prérogative leur avait été due, non-seulement ils auraient protesté de cette exclusivité monétaire, mais encore

l'évêque Pierre Bayle n'aurait pas manqué de l'indiquer dans l'acte d'hommage qu'il sollicita, cinq ans après (1257), du corps de ville d'Apt. Cette charte qui lui attribua pour un moment la seigneurie entière de la ville et les droits consulaires, lui fut donnée par les habitants qui crurent ainsi sauver leurs privilèges et éviter de les mettre sous la protection de Charles d'Anjou.

Il n'est nullement question de monnaie dans cet acte si solennel.

Encore une autre preuve : s'il y avait eu dans Apt deux monnaies différentes, les deux co-seigneurs n'auraient pas manqué d'établir leurs droits dans des actes de partage, et régler ainsi la limite de leurs prérogatives.

III.

Dans ma première partie j'ai dit que l'on avait donné simultanément aux évêques et aux seigneurs d'Apt, le droit de battre monnaie, et que cette erreur s'était propagée de nos historiens aux savants numismates qui ont traité des monnaies baronales.

En effet, nous lisons dans Tobiesin Duby, à la page 230 : « *Les auteurs de la Gallia Christiana as-* « *surent qu'il existe encore des pièces de billon,* « *marquées de la croix et de la mître, qui attes-* « *tent que les anciens évêques d'Apt jouissaient du* « *droit de battre monnaie.* »

Et à la page 308 : « *une sentence arbitrale du 6* « *janvier 1252, conserva à Gnirand IV de Simiane,* « *seigneur d'Apt et de Cazeneuve et à Raimbaud* « *son frère, la faculté de battre monnaie, de con-* « *naître du crime de fausse monnaie et autres droits* « *régaliens que les Consuls d'Apt leur contes-* « *taient.* »

Poye-d'Avant, dans son remarquable ouvrage des monnaies féodales de France (1) s'en rapporte au dire de ses devanciers qui eux-mêmes en avaient pris la substance dans la Gallia Christiana, et termine ainsi : *Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on n'a pas encore trouvé les espèces des seigneurs ou évêques d'Apt.*

Toutes ces citations dont l'origine commune vient de nos annales, nous prouvent que nulle monnaie des évêques n'a et ne peut exister, et qu'au contraire les Simiane en ont réellement eu, ainsi que le constate l'acte arbitral de 1252.

Toutes les monnaies portant la crosse et la mître sont épiscopales ou abbatiales. Ce type est si commun au moyen-âge, qu'il ne peut nullement s'appliquer à un lieu déterminé. Plus de vingt abbayes ou évêchés avaient ces signes, et le premier qui a mis la crosse sur ses monnaies, c'est Bouchard, évêque de Meaux (1119-1134).

Celles qui circulaient dans nos contrées appartenaient aux archevêques d'Embrun et d'Arles, aux évêques de Die, Grenoble, Valence, Viviers et Saint-Paul-Trois-Châteaux. On a pu facilement prendre un de leurs rares exemplaires pour une monnaie Aptésienne. Beaucoup de ces pièces portent la crosse et la légende *Episcopus*.... et le revers présente souvent, pour celle d'Arles, le mot mal conservé d'*Arelaten*....

Quand à l'absence de monnaie des Simiane dans les collections, elle doit s'expliquer ainsi :

Les monnaies Mérovingiennes et Carlovingiennes comme leurs aînées, les antiques pièces Gauloises, sont d'une si grossière fabrique d'un style si mal choisi ; elles offrent des monogrammes si indéchif-

1. Paris, 1860.

frables et des têtes aux types si barbares, qu'elles ont été longtemps dédaignées, l'esprit ne pouvant les comprendre, et la préférence donnée aux séduisantes monnaies Grecques et Romaines du haut empire remarquables par la pureté de leur forme et de leur burin.

Aujourd'hui les études historiques concernant nos ancêtres ont pris un développement extraordinaire.

Grâce aux patients travaux de M. le marquis de Lagoy, à qui la science numismatique doit tant de précieuses acquisitions, aux savants ouvrages de la Saussaye (1), H. Morin (2), bien des pièces reputées incertaines et inconnues ont été classées.

Ce qui a contribué surtout à la reconnaissance de beaucoup d'ateliers monétaires jusqu'ici inconnus, reconnaissance qui nous amènera, à coup sûr, la découverte de pièces locales, c'est que sur l'impulsion donnée par Lelewel. M. Adrien de Longpérier, conservateur des antiques et de la sculpture du Musée du Louvre a reconnu le principe de l'*Imitation des Types*. Cette loi de l'imitation une fois admise, les difficultés les plus insolubles ont été trouvées, et aujourd'hui bien des pièces, qui par un examen superficiel sont attribuées à des noms connus, viennent après une vérification sérieuse prendre rang parmi les types nouveaux et ajoutent un seigneur de plus à la liste baronale; c'est ainsi que le même M. de Longpérier dans une curieuse brochure (3) a décrit deux monnaies des comtes de Forcalquier et judicieusement prouvé que l'une avait été frappée et portait le nom de Manosque et que l'autre sortait de l'atelier monétaire de la petite ville de Seyne (Basses-Alpes); que M. A. Carpentin, de Marseille, a décrit (4) la décou-

1. Numismatique de la Gaule Narbonnaise. Blois 1842, gr. in-4°.
2. Numismatique féodale du Dauphiné. Paris 1854, grand in-4°.
3. Dissertation sur 2 deniers frappés en Provence par les comtes de Forcalquier. Paris 1840.
4. Ce trésor composé de 692 pièces dont 617 papales, fut décou-

verte de six pièces des Hugues d'Adhémar, seigneurs de Montélimart, imitant servilement les monnaies de Provence de l'époque et celles des Papes d'Avignon.

Les monnaies des Simiane étaient certainement imitées de celles des souverains Provençaux et devaient être, ainsi que le voulaient les principes du droit public d'alors, circonscrites à leurs cinquante clochers ou châteaux; tandis que celles de leurs cousins, les comtes de Forcalquier, circulaient dans tout le comté et le reste de la Provence. Ces souverains sont trop connus, aussi nous n'en dirons rien. Leurs monnaies appelées *Guillelmines*, du nom de Guillaume-le-Jeune qui vivait vers 1200, servaient pour ainsi dire d'*unité monétaire* et elles étaient relatées de préférence à tout autre dans les contrats et les échanges.

Les monnaies des Simiane ne pouvaient figurer dans les conventions, parce que d'abord le taux devait être le même, et qu'ensuite celles des comtes de Forcalquier primaient sur les pièces tout-à-fait locales. Nous en trouvons des exemples dans les monnaies des comtes de Provence qui étaient dénommées dans les actes mêmes passés par les Archevêques d'Arles, qui cependant ont frappé monnaie pendant longtemps.

Les comtes de Toulouse, comme marquis de Provence, frappèrent aussi monnaie en Provence, et Apt fut un de leurs ateliers monétaires.

Je terminerai mon travail par la citation d'une pièce fort curieuse, conservée au Musée d'Avignon et gravée (n° 35) dans l'ouvrage de M. le marquis de Lagoy, intitulé: *Descriptions de quelques monnaies Mérovingiennes découvertes en Provence— Aix 1839—in 4°.*

vert en septembre 1863 à R. (Basses-Alpes). Son propriétaire vint sur le champ me les montrer, mais je ne pus les acquérir, devant son obstination à les vendre en bloc et à un prix très-élevé.

Cette pièce offre à l'avers une tête à droite avec un diadème à deux rangs de perles et pour légende VICINIO... Au revers AP liés en monogramme autour d'une légende incomplète. Ce denier d'argent attribué par l'auteur à l'atelier d'Apt (civitas Aptensium), n'émanerait-il pas du comte Humbert ou d'un de ses prédécesseurs ? Ne serait-ce pas le commencement de cette fabrication qui dut continuer plusieurs siècles et dont les rares exemplaires retrouvés ont pû passer inaperçus.

Plus vraisemblablement, d'après la légende VICINIO..... Ne devrait-on pas donner cette curieuse monnaie à un des comtes d'Avignon ? M. Courtet, dans l'Introduction de son Dictionnaire des Communes de Vaucluse a très-bien prouvé par des données philologiques et historiques que l'étymologie du Comté-Venaissin ne dérivait nullement de la petite ville de Venasque, mais bien de *Comitatus Avennicinus* — comté d'Avignon, ainsi qu'on le trouve écrit dans tous les auteurs depuis le 7e siècle jusqu'au 12e siècle. L'idiome Roman vint transformer le mot Avennicinus en Vencisi ou Veneici et au 13e siècle commença l'appellation du Comté-Venaissin— Comitatus Venaisini.

On m'a parlé d'une pièce, trouvée à Sault et attribuée à Isnard — d'Agoult d'Entrevennes ; mais malgré toutes mes recherches, je n'ai pu la voir, ayant passé aux mains d'une personne qui a quitté le pays.

A défaut de monuments métalliques des Simiane, nous avons leurs images sur des sceaux d'une facture très-curieuse et qui, si le temps me le permet, figureront dans une iconographie des sceaux et bulles de l'ancien diocèse d'Apt.

RECHERCHES

Sur les causes de la mortalité des Oliviers

ET SUR LES MOYENS

DE LES GARANTIR CONTRE LE FROID. (1)

PAR **M. J.-B. BONNET.**

L'hiver que nous venons de traverser a été rude pour les oliviers; nous avons éprouvé, pendant plusieurs jours, des craintes sérieuses pour leur conservation. Heureusement le mal n'a été que partiel et même bien minime dans une grande partie de la Provence. On cite cependant une zône de huit à dix communes entre Aix et Toulon, où la mortalité a été assez forte et où l'on a dû couper beaucoup d'oliviers au pied.

En présence d'une pareille situation, n'y a-t-il pas autre chose à faire qu'à courber silencieusement la tête et à se soumettre à une triste fatalité ?

Il nous a semblé qu'il serait plus utile d'appeler l'attention des agriculteurs sur le phénomène de la mortalité des oliviers occasionnée par le froid, d'en étudier les causes et de rechercher s'il n'y aurait pas quelque moyen de prévenir, du moins d'atténuer l'intensité du mal. Le moment nous parait favorable pour un parcil travail; le dégât, il est vrai, n'a été que partiel cette année, mais il pourrait

1 Ce travail a été lu dans la séance du 28 Mars 1864.

devenir général. Or, l'état comparatif des arbres sains et de ceux qui ont souffert, doit mener à la découverte des causes favorables ou nuisibles. Cette étude est d'autant plus importante au point de vue de la richesse publique, que le produit des oliviers tend à s'accoître d'année en année. Il s'est récolté, cette année à Apt, pour près de cent mille fr. d'huile d'olive. On cite d'autres communes de l'arrondissement où la récolte est estimée jusqu'à cent cinquante mille francs. Elle était autrefois bien autrement considérable; pourquoi ne le deviendrait-elle pas encore ?

Dans l'intérèt de la question qui nous occupe, rappelons quelques faits déjà connus, afin de remonter plus sûrement aux causes.

Il n'y a pas de degré de froid bien déterminé pour occasionner la mortalité des oliviers ; quand le thermomètre descend à 12 ou 15 degrés centigrades, ils sont en danger ; ils périront s'ils sont trop en sève ; ils souffriront plus ou moins selon la quantité de sève qu'ils auront ; c'est ce dernier cas qui s'est présenté cette année.

Quelques années avant 1788, on essaya d'arroser les oliviers dans le canton de Salon au moyen du canal Boisgelin; cette tentative eut des résultats inouïs pour le rendement, les récoltes furent doublées ; mais le terrible hiver de 1789 les fit tous périr jusque dans leurs racines, car pas un ne repoussa. Depuis cette époque, on ne les a plus arrosés en Provence.

On a remarqué qu'en général les mortalités sont précédées d'une récolte abondante.

Lorsque le mal est partiel, il est d'expérience constante que les arbres exposés au soleil levant et au midi souffrent et que ceux exposés au Nord ne souffrent nullement. On peut voir en ce moment

l'exactitude de cette remarque en comparant les oliviers dans ces diverses expositions.

M. de Gasparin cite un fait extrêmement intéressant sur lequel nous appelons toute votre attention.

Une année de mortalité générale où tous les oliviers périrent par le froid, il n'y eut de sauvé que quelques jeunes arbres qui avaient été plantés au mois de novembre précédent, ceux-ci n'éprouvèrent aucun mal.

Maintenant, si de ces faits nous voulons induire les causes qui déterminent la mort par le froid ou la préservation des oliviers, nous n'en trouvons qu'une seule; c'est la présence de la sève plus ou moins abondante. L'olivier, pour maintenir son feuillage vert, est toujours en sève; si le froid le surprend avec une sève abondante, il périt; si la sève est moins abondante, il résiste mieux; et si la sève est tout-à-fait nulle par la suppression des feuilles et d'une partie des branches, il résiste aux hivers les plus rigoureux.

La production d'une récolte abondante surexcite dans l'arbre la formation de la sève qui lui est indispensable pour la maturation du fruit; mais cet excès de sève le rend très-sensible au froid, et voilà pourquoi les mortalités sont précédées de récoltes abondantes. Quant à l'arrosage des oliviers, il fournit aux arbres tous les éléments d'une sève trop abondante; mais alors, ils sont tellement sensibles au froid, qu'ils périssent jusque dans les racines; ce qui n'arrive que très-rarement.

Dans les années de mortalité partielle, les arbres exposés au nord cessent leur végétation beaucoup plus tôt, ils ne conservent qu'une petite quantité de sève, et ils supportent très-bien un froid modéré, tandis que ceux qui reçoivent directement les rayons

du soleil, restent en végétation plus longtemps; ils ont encore beaucoup de sève lorsque les grands froids arrivent, et ils souffrent même d'un froid modéré.

Enfin les jeunes arbres nouvellement plantés qui n'ont ni branches, ni feuilles, et dans lesquels la sève est nulle, résistent aux plus grands froids.

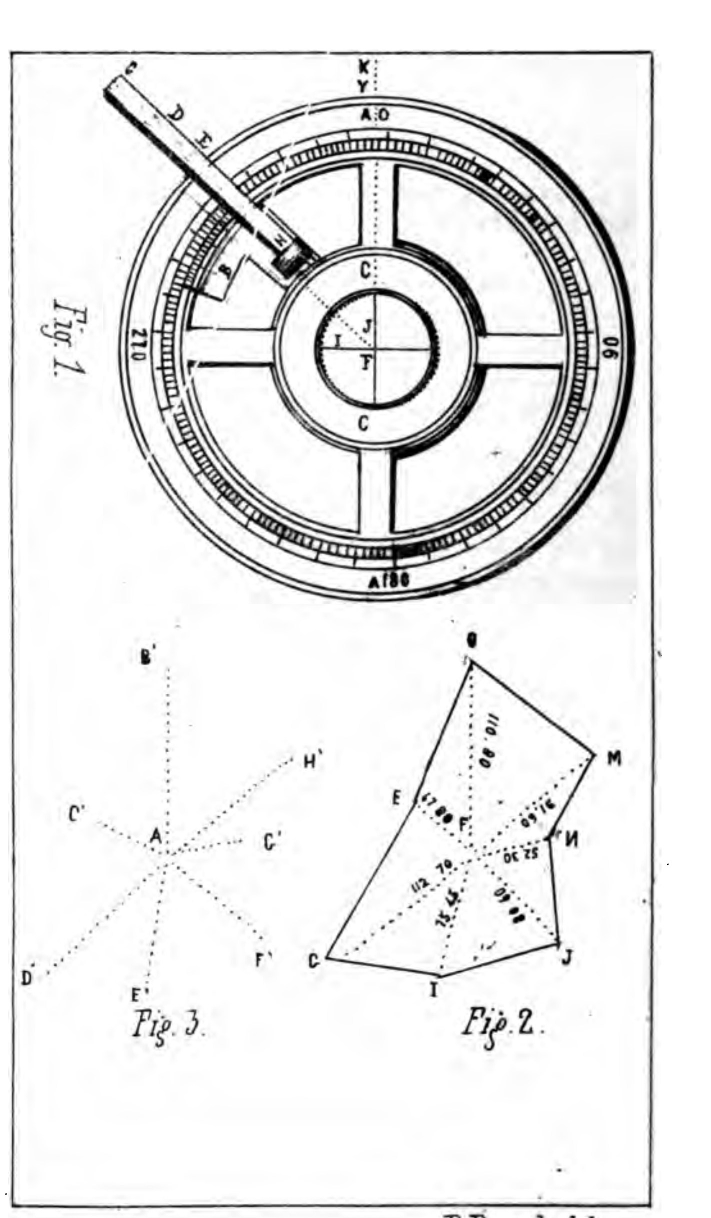
De ces faits et de la cause qui les produit, il est facile de déduire les moyens préservatifs à employer. Ils devront consister à diminuer la sève, autant que possible, et à engourdir la végétation ; il faudra donc bien se garder 1° de cultiver les arbres à l'entrée de l'hiver; 2° de les fumer, car cela réchauffe les racines et leur sert d'excitant; 3° nous croyons même qu'il faut éviter de les chausser, afin que les racines ne conservent pas une chaleur nuisible; 4° la taille des arbres pratiquée au mois de novembre, immédiatement après la récolte, nous paraît le moyen le plus efficace pour débarrasser les oliviers de l'excès de sève qui leur est si nuisible. Cette taille devrait être annuelle et plus ou moins forte, suivant l'état de végétation des arbres; après une bonne récolte, ou après une des plus abondantes, on devrait tailler un peu plus fort. L'enlèvement du fruit et d'une partie des feuilles et des branches doit nécessairement diminuer la sève. Lorsque la récolte aurait été faible, ou que les arbres auraient souffert de la sécheresse, on ne ferait qu'une taille légère.

Si on pouvait prévoir d'avance l'arrivée des grands froids, on ne devrait pas hésiter à ravaler fortement les arbres pour enlever complètement les feuilles ; puisque que nous savons que dans cet état ils résistent parfaitement aux plus grands froids; mais tant que la météorologie ne nous donnera pas des prédictions plus certaines qu'elle n'a fait jusqu'à

présent, il ne conviendra pas de procéder d'une manière aussi énergique. Cependant lorsque par une raison quelconque on devra rabattre les branches d'un olivier, ou qu'on devra faire des plantations, il conviendra de le faire avant l'hiver pour être certain qn'ils passeront la mauvaise saison sans éprouver de dommages.

Voilà les indications rationnelles qu'un examen approfondi nous a suggérées. Nous appelons l'attention des agriculteurs sur ce sujet et nous les engageons à se livrer à quelques expériences pour reconnaître si la pratique se trouve d'accord avec la théorie.




Fig. 1.
K
Y
A O
D
E
H
B
C
J
I
F
C
270
90
A 180
B'
H'
C'
A
G'
D'
E'
F'
Fig. 3.
G
M
E
F
N
C
I
J
110 80
47 80
31 60
52 30
112 70
75 45
80 60
Fig. 2.

P. Pascal del.

Description et Emploi

D'UN

RAPPORTEUR A VERNIER

PAR M. PIERRE PASCAL,

MENUISIER-GÉOMÈTRE.

Pour faciliter les opérations graphiques qui donnent lieu à l'emploi d'un Rapporteur et afin d'opérer avec une précision que l'on ne saurait obtenir avec les instruments employés jusqu'à présent, j'ai construit un *Rapporteur à Vernier* que je nomme Rapporteur exact des Angles connus de l'horizon. Au moyen de ce Rapporteur, on peut, sans danger d'erreur, tracer tous les angles possibles, sans autre calcul qu'une addition, sans opérations trigonométriques, et sans le secours des tables de cordes pour les angles, en un mot, sans aucun attirail goniométrique.

Voici quelques explications sur le mécanisme de mon Rapporteur et sur son emploi:

L'instrument est composé (Voir la planche fig. 1) d'un limbe A divisé en 720 demi degrés, numérotés de dix en dix degrés et d'un vernier B qui se meut concentriquement au limbe par le moyen de la charnière circulaire C. Ce vernier, qui subdivise le demi degré en 30 parties de degrés ou minutes, est muni d'une règle D, qu'il entraîne dans son mouvement; le bord E de la règle part du centre F du limbe

et se dirige à l'extrémité G en passant par le zéro du vernier, de telle manière que le bord E G est un rayon du limbe A; pour la facilité des opérations, cette règle se meut aussi verticalement par le moyen de la charnière H. Enfin, un verre, fixé au centre de l'instrument, est croisé par deux traits I et J, à angles droits, dont l'intersection détermine le centre F du limbe.

Mon instrument est applicable 1° au tracé de tout angle dont la valeur est connue; soit trigonométriquement, soit mathématiquement, 2° à la reproduction exacte et parfaite d'un plan quelconque relevé au graphomètre, 3° à la résolution de tous les triangles possibles.

Ainsi, après avoir opéré sur le terrain avec le graphomètre et la chaîne sur une figure semblable, par exemple, à la fig. 2, dont le périmètre est compris sous les lettres O E G I J N M, faites le croquis comme l'indique cette figure, côtez la valeur de tous les angles, la longueur de tous les rayons, et opérez de la manière suivante :

Tracé du 1er angle = 50° 38'

Sur la feuille de papier destinée à tracer le plan, marquez un point A' (fig. 3.)

Prenez l'instrument, relevez la règle D, accordez le zéro du vernier avec le zéro du limbe, et placez-le en même temps sur la feuille de papier en faisant coïncider exactement le centre F avec le point A'.

Abaissez la règle D et tirez la ligne A' B', qui représentera la ligne F O de la fig. 2.

Tenez l'instrument fixé sur le papier d'une manière invariable et relevez la règle D, faites tourner ensuite le vernier jusqu'à ce qu'il vous donne, sur le limbe et sur lui-même, nn nombre égal à 50° 38'. Ce nombre étant trouvé, abaissez la règle, et tirez

la ligne A' C'; l'angle B' A' C' (fig. 3.) sera égal à l'angle O F E (fig. 2).

Tracé du 2me angle E F G = 72° 8'.

Ajoutez la valeur des deux angles et vous aurez 50° 38' plus 72° 8' = 122° 46'.

Relevez la règle de l'instrument, sans le remuer, et cherchez sur le limbe et le vernier le nombre 122° 46' qui représentera l'angle O F G (fig. 2).

Abaissez la règle, tracez la ligne A' D' et l'angle B' A' D' sera encore égal à l'angle O F G (fig. 2.)

En opérant pour tous les angles jusqu'au dernier par le même procédé, tous les angles de la fig. 3 seront exactement égaux à ceux de la fig. 2.

Après avoir terminé ces opérations et enlevé l'instrument, il suffit de prendre avec une règle de proportions, toutes les longueurs indiquées sur les rayons du croquis, et de les marquer successivement sur les rayons correspondants du dessin. On obtiendra ensuite par la réunion de tous les points extrêmes, le périmètre exact du plan que l'on s'est proposé de rapporter.



SÉANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 1864,

Présidée par Mgr. DUBREIL,

ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. VALÈRE-MARTIN.

Monseigneur, Messieurs,

Lorsque, dès sa naissance, je félicitais la *Société Littéraire* de son succès inespéré, j'étais loin de prévoir l'honneur qui l'attendait dès sa 4me séance, celui d'être présidée par l'éminent Prélat dont la sympathique et solennelle parole est venue consoler les cœurs d'un diocèse en deuil, et dont l'avènement y avait été précédé par l'harmonie de ses chants comme par le parfum de ses vertus.

Certes, ce n'est pas moi qui m'étonnerai de cette condescendance d'un prince de l'Église ; je sais trop bien que le vrai savoir est indulgent et que la véritable grandeur tend aisément la main. Or quelle grandeur et quel savoir sont comparables à ceux de l'Église? Pour rappeler les services que ses représentants ont rendus aux lettres dans ce diocèse seulement, ne me suffirait-il pas de prononcer les noms des cardinaux Colona et Cabassole, du vice-légat Comti, des Suarès, des Sadolet, des d'Inguimbert, des Fo-

resta et de ce vénéré pasteur même que la mort, hier, a prématurément ravi à son troupeau ? Mettrai-je sous vos yeux ce que la somme des connaissances humaines doit en particulier aux Papes ? Essaierai-je de démontrer que les évêques seuls ont empêché les lumières de l'Europe de s'éteindre dans les flots de cette barbarie qui eut été le déluge du monde civilisé ? Non, Messieurs ; je n'aurai pas l'outrecuidance de vous soumettre à entendre ce que vous savez mieux que moi, moi, le plus obscur membre de cet Athénée, dont la parole sans autorité n'a d'autres titres à votre indulgence que les encouragements d'une hospitalité toujours plus aimable.

Je ne relèverai pas davantage cette provocation de la foule, de la vile foule que l'argent seul enflamme : « A quoi bon se couronner la tête de myrte et de laurier ? » *Qual vaggbezza di lauro? qual di mirto?...—Dice la turba al vil guadagno intesa* (Pétr. Son. VI), car vous y avez répondu victorieusement, et les regards honteux de la foule, si elle vous avait compris, n'oseraient plus se lever sur vos lauriers.

J'exaltais la sublime idée qui fonda un Concours de Poésie Provençale, idée non moins féconde pour cette langue que profitable au pays qui l'a conçut, si celui-ci sait maintenir ses Jeux Floraux sous l'empire des *Lois d'amour* qui avaient en vue le *beau et l'honnête*. En effet, suivant les législateurs du *Gay saber*, l'amour n'était autre chose qu'*une inclination à la vertu et le désir du bien*. Aussi excluaient-ils de la lice tout concurrent de mœurs suspectes.

A cette condition, la ville d'Apt se sera acquis une gloire qui lui sera enviée. Au reste, cette gloire, quelle ville pourrait y prétendre mieux qu'elle ? Fière du souvenir de son origine ; grandie sous la domination chevaleresque des comtes de Toulouse et de Provence—ces Mécènes du moyen-âge ;—fidèle au

culte des traditions locales; heureusement influencée par le voisinage de ce Comtat-Venaissin dont le régime si paternel répandait sa bénignité sur les mœurs de ses habitants; placée au sein de populations dont une civilisation presque redoutable n'a altérée qu'insensiblement la langue sonore et chère; administrée afin par des hommes d'intelligence et de patriotisme, la cité Julienne, *toujours apte aux heureux triomphes*—*fœlicibus Apta triumphis*—était admirablement posée pour devenir le nouveau théâtre de ces tournois intellectuels dans lesquels se signalèrent jadis plusieurs de ses enfants.

Oh! Monseigneur, Messieurs, puis-je toucher à un pareil sujet sans me rappeler avec une profonde émotion l'enthousiasme, les transports qui accueillirent la renaissance de cette langue maternelle dont l'accent si expressif, dans la bouche de nos modernes troubadours, étonne aujourd'hui les académies de l'Europe? J'ai été l'heureux témoin de ce spectacle; j'assistais à la résurrection du Lazare, et les pleurs inondaient mes yeux; je sentais tressaillir dans leurs sarcophages Raynolds d'Apt, Guy de Cavaillon, Rambaud de Vacqueiras, Bistort de Roussillon, Arnaud de Vachères, Guillaume de Murs et tous ces vaillants *cantors* éclos sous notre ardent et poétique ciel, dont le poing maniait aussi dextrement l'épée que le luth, et dont les ennemis de la *Proenza* redoutaient autant les sirventes que les estocades. Je les voyais se dresser sous leurs dalles au réveil de ce *bel parlar* que l'on avait cru à jamais enseveli dans la poudre de leurs cercueils, car son triomphe était leur triomphe, comme celui de la noble cité qui se faisait en ce jour et sa lice et son champion d'armes.

Honneur donc à vous, citoyens d'Apt! Grâces vous soient rendues au nom des siècles passés et des siècles à venir! Ce n'est pas tout: votre solennelle

réparation a arraché à l'Académie française (anomalie bien significative) un éclatant hommage en faveur de votre protégée. Et alors, vous, prenant acte de cet heureux précédent, vous avez introduit la Langue-d'Oc, cette reine dépossédée, dans le palais que vous aviez ouvert exclusivement à sa sœur et où cette fière cadette trônait somptueusement. Et puis, la prenant par la main: noble fille, lui avez vous dit :

« ... Toi qui portes parmi nous
De si grands souvenirs et des accords si doux,
Embrasse *ta rivale*: que vos muses amies
Siègent comme deux sœurs sous l'ormel réunies.» (1)

Et les deux rivales se sont embrassées sous vos yeux, et elles partagent fraternellement l'honneur de régner ici.

Parlons sans figure, Messieurs; je l'ai dit, avec le patriotisme et le goût des plaisirs de l'esprit, vous possédez cette bienveillance et cette aménité qui font le charme des rapports sociaux, et que notre civilisation rend chaque jour plus rares ou moins sincères. Vous aviez donc tout ce qu'il fallait pour assurer le succès de votre Académie.Et toutefois, je vous le dis avec ma franchise provençale, j'ai craint que la paresse ne devînt fatale à son avenir. C'est que la paresse — et vous le savez bien! — est une plante qui croît sous notre soleil avec une effrayante facilité, et, si vous me pardonniez la trivialité du mot, je l'appellerais volontiers le chiendent qui ruine le sol de nos heureuses dispositions. Mais une chose me rassure: le ciel, je le vois, s'intéresse à votre fondation, puisque l'éminent pasteur qui a apporté la sérénité dans ce diocèse consent à guider votre mar-

1. L'abbé Dubreil, Jugement d'Isaure.

che. Oui, déposant un moment cette autorité sacrée qui nous eût imposé, pour ne garder que celle qu'il a conquise dans les champs de l'éloquence et de la poésie, il descend aujourd'hui, le front ceint du lierre vainqueur, jusque dans notre arène ; il vient y encourager nos jeux et les consacrer par sa présence.

Ne l'aviez-vous pas entendu déjà ? « Je ne viens pas pour injurier mon siècle ; pour méconnaître ses grandeurs et celle de mon pays : mais pour faire ces grandeurs saintes, pour les mettre dans la voie de la Providence, pour les faire durables en les faisant chrétiennes (1). » Laissons donc cet esprit de foi, de lumière et de paix, qui accompagne l'envoyé du ciel, pénétrer de sa douce influence nos institutions, nos assemblées, toutes nos œuvres. Il nous indiquera la voie que nous avons à suivre et le but élevé auquel nous devons tendre. Les regards d'un tel chef sont un stimulant qui laisse désormais notre paresse sans excuses, et dissipe tout nuage de notre horizon.

A l'œuvre donc, Messieurs, et maintenant que l'édifice monte sans contrainte au chant fraternel des manœuvres... Mais permettez-moi une comparaison : Quel œil, en parcourant une basilique de style gréco-roman, n'a été frappé de la diversité des sujets décoratifs qui affectent chaque membre de son architectnre? C'est que, pendant cette phase de l'art hiératique, le ciseau chrétien ne s'astreignant plus aux lois artistiques de la Grèce et de Rome, chaque ouvrier avait la liberté de ciseler un motif à son gré sur le chapiteau, sur la frise, sur le fût qui lui avait été confiés, pourvu qu'il respectât les dimensions prescrites, chacune de ces parties devant

1. Let. pastor. de Mgr Dubreil.

prendre sa place respective dans le bel ensemble calculé par l'architecte. C'était la variété dans l'unité. De même, pour élever le monument ici conçu, que chacun de nous apporte la pierre qu'il aura taillée selon sa spécialité et sa fantaisie, pourvu que son œuvre soit demeurée dans les limites du *beau et de l'honnête*, c'est-à-dire du goût et de la sagesse. Alors, là, comme dans le temple chrétien, vous aurez la variété dans l'unité dont nous trouvons d'ailleurs l'exemplaire dans la nature même, ce temple sublime élevé par l'éternel architecte, ou, mieux encore, cet admirable poëme chanté par un admirable musicien—*magnum carmen cujusdam ineffabilis modulatoris* (St-Althan).

A l'œuvre! Les mines à exploiter ne manquent pas, Dieu merci! Vos débris antiques, vos cryptes dix fois séculaires, vos vénérables édifices, vos curieux objets d'art, n'appellent-ils pas les méditations de l'archéologue? Vos campagnes aussi fertiles qu'accidentées n'ouvrent-elles pas leur sein aux utiles études de l'agronome? Vos terrains, vos roches si variées et si riches ne demandent-t-elles pas à dévoiler leurs secrets filons à l'analyse du géologue et de l'industriel? Vos saints, vos poëtes, vos illustrations de tout genre n'attendent-ils pas un biographe? Vos vieux usages, vos intéressantes traditions, votre beau passé, en un mot, quoique moins oubliés, ne provoquent-ils pas encore la plume de l'historien? Enfin vos sites si gracieux et si pittoresques, ne s'étonnent-ils pas eux-mêmes du dédain de l'artiste?

Vous le voyez, Messieurs, ici encore.

« C'est le fond qui manque le moins. »

Ne craignons pas de nous incliner vers lui, et le *trésor caché dedans* n'échappera pas à notre coura-

ge. A l'œuvre donc, encore une fois! mais hâtons-nous, car idées, mœurs, traditions, coutumes, monuments et paysages mêmes disparaissent ou se transforment avec une désolante rapidité. L'électricité et la vapeur, acclamées comme des bienfaits, transfigurent tout sur leur passage. Chaque conquête de l'esprit humain est comme une nouvelle vague qui couvre ce que la vague précédente avait déposé sur le rivage; tout s'efface, tout fuit, tout.... tout ce sur quoi Dieu, dans son immutabilité, a permis à l'esprit humain d'exercer son action essentiellement changeante.— Hâtons-nous, car la figure de ce monde passe, si j'ose appliquer ce mot à notre génération mourante. Oui le vieux monde s'en va, et il s'en va avec une vélocité toujours croissante, comme s'il subissait dans son mouvement la puissante loi de la gravitation.

En vérité, Monseigneur, Messieurs, j'ai honte de mon indiscrétion. Depuis longtemps je devrais m'être imposé silence, je le comprends; et néanmoins Cavaillonnais par la naissance et Aptésien par l'affection, je ne puis me défendre d'un rapprochement qui se présente à mon esprit. Permettez-moi de le faire tout haut, et ce sera, je l'espère, le dernier abus que je ferai de la trop bienveillante attention dont vous daignez m'honorer.

Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, patriarche de Jérusalem, cardinal *a latere* de plusieurs Papes, Recteur du Comtat, Chancelier d'État de Robert de Naples et co-régent de ce royaume pendant la minorité de la reine Jeanne, fut une des plus grandes gloires de nos contrées. « Amateur éclairé des sciences et des lettres, dit le savant abbé Roze, Philippe réunissait autour de lui tous les hommes d'élite que renfermait le Comtat, et tous les étrangers célèbres que la Cour Romaine y attirait. L'u-

tile patronage qu'il étendait sur eux, les encouragements qu'il accordait aux artistes, et mieux encore cette sympathie qui met en contact les esprits d'une forte trempe, l'avaient étroitement uni avec le fameux chantre de Vaucluse (1). » Grâces à ce fragment d'un portrait, que je voudrais pouvoir reproduire en entier, vous ne serez point étonnés que je regarde Philippe comme la plus haute et la plus franche célébrité de ma patrie. Ce grand évêque qui avait présidé, en 1365, le Concile d'Apt, dans cette église dont il avait été chanoine dès avant l'âge ordinaire, eut une tendre dévotion à Sainte-Anne. Il en fit sa patronne adoptive, et venait honorer ses miraculeuses dépouilles dans l'intervalle de ses importants travaux. Aussi, en n'oubliant pas cette cathédrale dans ses dispositions testamentaires, voulut-il laisser comme un perpétuel témoignage de sa piété envers cette mère privilégiée dont le culte avait alors un si large rayonnement.

Eh! bien, Messieurs, qui eût prévu qu'à cinq siècles de là, après des transformations de toutes natures et des révolutions de toutes sortes, un prélat, assis, pour ainsi parler, sur le même siège que Philippe; faisant revivre les mêmes vertus; brillant aussi d'un mérite remarqué des souverains, non moins que le Cardinal, ami des lettres et des arts; et, comme lui, sauf la différence des temps, dominant les cœurs et les esprits par l'attrait puissant de son esprit et de son cœur; qui eût prévu, dis-je, que ce prélat, ayant également Sainte-Anne pour patronne, viendrait, à la voix de la Providence, d'une terre lointaine—terre de foi antique et de *consolation*,—déposer son bâton pastoral sur ce cercueil qui fait votre gloire, et renouer peut-être par ce pieux

1. Études historiques.

hommage la chaîne touchante de ces pélerins que les âges croyants envoyaient s'agenouiller sur les reliques de l'aïeule du Christ.

Mais la Providence conduit tout à ses fins par des voies cachées au regard des hommes. Seulement, lorsque son but est atteint, soit pour abaisser notre orgueil, soit pour exciter notre confiance, elle permet parfois que, apercevant son plan, nous nous rendions compté des moyens qu'elle avait employés pour l'accomplir,—moyens que condamnait notre raison aveugle.—Quoiqu'il en soit, bienheureuses les âmes que cette Providence élit pour l'exécution de ses desseins insondables—mais toujours miséricordieux—lorsque, se faisant les dociles instruments de la bonté céleste, elles répondent dignement à cette vocation, car elles ont acquis des droits à l'amour et aux bénédictions de Dieu comme à l'amour et au respect des hommes!

Eh! quoi, Monseigneur, n'êtes-vous pas une de ces âmes choisies? Encore ici n'avez voulu descendre dans ces mystérieuses *catacombe.*

« Où l'épouse du Christ, aux jours de ses douleurs,
Loin des profanes yeux, sous les pieuses tombes,
Cachait ses premiers-nés enfantés dans les pleurs (1) »

Encore ici n'avez-vous pas dit à votre religieuse muse:

« Allez prier au saint tombeau (2). »

«... Toumbêu chausi
Ounte dormon lis os d'Ano la benurado,
De la casto mouié d'Eli (3). »

1. L'abbé Dubreil (Souvenirs chr.
2. id. ibid.
3. *Lis amouro de ribas.*

Ici votre muse embrasée d'une filiale tendresse agitera ses ailes avec enthousiasme comme *aux rives du Jourdain*; et, sur cette autre *terre de miracles*, ô Pontife déjà cher, vous oublierez, j'en ai la confiance, *d'aller planter votre tente*

« Aux vallons du Carmel, sur les bords du torrent,
Où le vieux patriarche et sa famille errante
A l'ombre d'un palmier, s'abritaient en passant (1). »

Mais, Messieurs, je m'arrête ravi à l'aspect de ce paysage biblique, et je me tais enfin — quoique j'eusse encore tant à dire — pour ne pas vous distraire de cette suave mélodie qui descend des bosquets embaumés d'Hébron.



1. L'abbé Dubreil (Souvenirs chr.).

L'ÉGLISE.

FRAGMENT (1).

PAR M. J.-S. JEAN, RÉDACTEUR DU *Mercure Aptésien.*

Messeigneurs, Messieurs,

Votre présence dans les murs de cette antique cité reporte nos souvenirs vers l'époque heureuse où son Siège épiscopal était occupé par d'illustres prélats et où la Cour Romaine faisait rejaillir sur notre Cathédrale un reflet de ses splendeurs.

Comme autrefois, toute une population se presse sur les pas des *Envoyés du Seigneur* et des ambassadeurs de cette paix *qui est promise aux hommes de bonne volonté*; tout ici leur dit le prix qu'on attache au bonheur de les posséder; la religion leur demande des bénédictions pour ses enfants; la science, la littérature, la poésie et les arts ont voulu se

1. Lu à la séance solennelle du 1er août 1864, présidée par Mgr Dubreil, Archevêque d'Avignon, en présence de NN. SS. les Évêques de Digne, de Valence, de Nîmes et de Gap; de M. Bohat, Préfet de Vaucluse; de M. le Général baron d'Azémar, Commandant la subdivision de Vaucluse, etc., etc.

donner ici rendez-vous pour fêter leur bienvenue et se placer sous leur patronage, avec d'autant plus de raison, que déjà l'un de vous, Messeigneurs, s'en est déclaré hautement le protecteur et l'ami, par celà même qu'il a bien voulu encourager une Société vouée au culte des œuvres de l'intelligence et de l'érudition.

Qu'il me soit donc permis de venir mêler ma voix à celles qui, dans cette enceinte, vont, par de nobles accents, et chacune à leur manière, célébrer ce jour fortuné où il nous est donné d'associer aux pompes religieuses un autre genre de manifestation en l'honneur des dignes représentants de l'Église. C'est glorifier l'Église, notre mère à tous, que de lui avoir assigné aujourd'hui une place qu'elle occupe toujours avec une prestigieuse distinction.

C'est de l'ÉGLISE, en effet, c'est-à-dire de cette institution sublime qui a Dieu même pour auteur et qui a été donnée au monde pour le régénérer, que j'ai tenu à dire quelques mots; et en celà, je reste fidèle à des études de prédilection auxquelles j'ai, depuis longtemps, consacré ma plume de journaliste.

J'ai besoin, Messeignenrs, de votre bienveillante indulgence pour me faire pardonner, à moi laïque, cette excursion sur un domaine privilégié et réservé à des hommes qui ont reçu mission de le défricher, de le féconder et de l'embellir;— mais je sais que pour cette même mission, vous ne refusez jamais le concours du plus obscur travailleur.— Dans le champ du père de famille, tous les enfants ont leur place, et tous ont droit de défendre leur héritage et leur patrimoine.

Et puisque j'ai nommé l'Église, l'Église n'est-elle pas une milice organisée qui a ses chefs autorisés, mais qui a aussi ses soldats disciplinés — et ceux-

ci n'ont-ils pas leur part dans les actions d'éclat et n'aident-ils pas à la victoire?

C'est dans leurs rangs que j'ai hâte de me refugier pour justifier le rôle que je prends en ce moment et qui pourrait paraître téméraire.

Un jour, un homme courbé sous le poids d'une Croix, traversait péniblement les rues de Jérusalem pour monter ensuite la voie douloureuse du Golgotha!

Et les imprécations se faisaient entendre autour de lui, et une populace en délire demandait sa mort, et des juges iniques l'avaient prononcée, et le supplice le plus diffamant, celui des vils esclaves, des scélérats, allait lui être infligé — et il allait expirer entre deux criminels.

Cet homme s'était dit Roi des Juifs, — et voilà que l'opprobre et l'ignominie deviennent son partage; et voilà qu'au lieu d'un diadème, son front est couronné d'épines; qu'au lieu d'un sceptre, ses mains défaillantes portent un simple roseau... Quel Roi! quelle royauté!

Et pourtant, ce même homme va bientôt se transformer en conquérant qui va dominer le monde, renverser les faux Dieux, briser les idoles, détruire leurs temples; — il va fonder son empire sur les peuples et les souverains; il va s'ériger en triomphateur, planter ses étendards sur la cité reine des nations; il va doter l'univers d'une immense civilisation; il va prêcher aux hommes la vérité, la justice, la charité, la sainteté. Devant lui, la barbarie disparaîtra, — et, vainqueur du paganisme, il s'établira chef, législateur, réformateur de la société universelle.

C'est que cet homme n'a pris que la forme, l'en-

veloppe de l'humanité ; qu'il est Dieu, Fils de Dieu, *Verbe* de Dieu.—L'amour d'un père l'a incarné au sein de notre nature, pour la régénérer, la rétablir dans sa dignité première et l'élever jusqu'à lui ; — c'est que cet homme meurt en effet; que le tombeau s'ouvre pour lui trois jours après; qu'il en sort victorieux par sa propre vertu pour converser parmi les hommes et remonter ensuite vers la droite de son père céleste, après leur avoir laissé le code d'une doctrine nouvelle et de nouveaux enseignements.

Or, ces enseignements, quels sont-ils? A qui les confie-t-il? Dictés par la suprême sagesse, et en rapport avec les besoins de l'homme, il a fallu les sanctionner par la venue d'un Dieu, les sceller de son sang.... Ce sont de simples et naïfs pêcheurs, d'obscurs habitants de la Judée, que Jésus avait trouvés sur la plage jetant leurs filets dans la mer, auxquels le dépôt de ces leçons est confié; parmi eux se trouve Pierre, Pierre qui bientôt deviendra le Pontife d'une religion nouvelle, l'oracle et le Docteur des Nations.

Ces pêcheurs ignorants, formés à l'école de leur maître, vont enserrer l'univers dans leurs nouveaux filets; ils vont devenir *pêcheurs d'hommes*; leur voix va retentir d'un pôle à l'autre; leur sang va être versé en témoignage des vérités qu'ils annoncent. Apôtres remplis de foi, d'amour, de zèle et d'enthousiasme, ils briseront les liens de l'esclavage et convieront à la liberté, aussi bien qu'à la vie de l'immortalité les nations assises jusque-là à l'ombre de la mort. Par eux, les mœurs seront adoucies, les superstitions abolies, le culte des faux Dieux anéanti, la loi de grâce promulguée. Législateurs divinement inspirés, leurs lois vont devenir universelles et former la base d'institutions faites

pour le bonheur des sociétés. Missionnaires de l'humanité, ils lui apportent le soulagement à ses maux, le remède à ses souffrances, les consolations à son exil, en lui ouvrant la perspective des nouvelles destinées auxquelles le Christ l'a appelée.

Telle est la force de conviction de ces disciples du divin Rédempteur, telle est la vertu qui les anime, qu'à une seule prédication de Pierre, cinq mille Juifs se convertissent, et peu à peu les prodiges se multiplient sur leurs pas. Leur guide céleste les a quittés, mais son esprit demeure en eux et avec eux; l'église qu'il a fondée dans un petit coin de la Judée, sera bientôt établie dans la capitale de l'univers. Rome, la cité-mère, la cité des Empereurs, devient le centre d'un nouvel empire, le siège de la catholicité; St-Pierre y monte le premier, et depuis près de deux mille ans la série de ses successeurs n'a pu être interrompue.

Qu'on nous montre une institution humaine qui ait la même durée! Et pourtant, la barque du premier apôtre a été bien souvent assaillie par les flots; et pourtant les orages et les tempêtes ont été soulevées contre elle. Elle a résisté toujours à la fureur des tyrans, aux attaques de l'erreur, aux sophismes de l'impiété, comme à l'action du temps, ce grand dissolvant des sociétés.

L'église de J.-C. assise sur un roc inébranlable a vu s'agiter autour d'elle de sanglantes révolutions, d'implacables colères; elle a vu les trônes crouler, les empires détruits, les rois descendre dans la tombe ou partir pour l'exil; mais elle, toujours vivante au milieu des générations qui tour à tour disparaissent du globe, communique sa vie aux peuples naissants, soumet les princes à sa domination, termine leurs différends entr'eux, sanctionne leurs actes dans l'ordre religieux et fortifie leur puissan-

ce. Médiatrice des peuples, on l'a voit pacifier des nations entières et attirer à la douceur de la loi évangélique les peuplades barbâres et idolatres. Elle est la messagère de la civilisation, et la civilisation est la mère du progrès.

Par elle, le christianisme a pénétré dans les régions inconnues,—et le premier signe de domination que planta un hardi conquérant dans le Nouveau-Monde, fut le symbole de l'Église, la Croix! Par l'Église, Constantin affermit son empire, dompte ses ennemis et rend la paix à l'Orient; par elle, Charlemagne et St-Louis établissent des fondations magnifiques en Occident ; —et de nos jours , c'est grâce à l'initiative toujours si féconde de notre Auguste Empereur et à l'heureux concours des soldats de notre glorieuse France, que le signe de la Rédemption brille au sommet de la cathédrale de Canton et des autres villes de la Chine, comme il rayonne triomphant sur les églises du Mexique, ce nouvel empire rajeuni et relevé par nos armes!

C'est l'Église qui régit l'univers, conseille les rois, réprime l'hérésie, maintient la discipline, la morale, le dogme dans l'étendue de sa juridiction et chez tous les peuples civilisés. C'est l'Église qui seule a le droit de dicter des oracles *urbi* et *orbi* par la bouche de ses premiers pasteurs; c'est elle qui féconde le génie, inspire les arts, embellit la science et la ramène aux sources du *vrai* et du *beau*. — N'est-ce pas elle aussi qui a doté nos provinces de tant d'asiles pour toutes les infirmités physiques ou morales, ouverts aux diverses classes des malheureux, et qui a enfanté ces édifices somptueux, ces merveilles architecturales dont s'énorgueillit la Rome antique et celles dont est fière notre *Rome française*, la ville d'Avignon?

C'est elle, enfin, qui, toujours victorieuse de ses

ennemis, a toujours conservé sur son front la triple couronne qui de nos jours resplendit sur la tête d'un de ses plus grands Pontifes, Pie IX, que notre France s'honore de protéger contre d'audacieux envahisseurs.

L'histoire de l'Église est toute dans ses combats;— ouvrez ses annales, vous y lirez ses triomphes! Elle a toujours vaincu par la force unie à la sagesse: *Pax in virtute!* (1)

. . . .

Le berceau du christianisme a été, comme celui de Moïse, exposé sur les eaux; mais comme Moïse aussi, le christianisme-enfant a grandi, s'est élevé comme un géant—et il a été appelé à conduire les hommes dans une nouvelle terre promise. Cependant, dès sa naissance, que de luttes n'a-t-il pas eu à soutenir, même contre ses propres sujets? Que de persécutions n'a-t-il pas eu à supporter? Que de batailles n'a-t-il pas livrées à ses adversaires?—Si toujours la victoire lui est restée, ce n'a été qu'au prix de son sang, jamais au prix de sa dignité.— Il est vrai de dire que ce sang féconda le sol des nouveaux combattants et y fit surgir des millions de soldats qui s'armèrent pour sa défense. La foi n'est pas née dans les rêveries des sages, dans les enseignements des philosophes; elle est née avec le sang d'un Dieu, et ce sang a été la rosée du ciel qui devait nourrir cette belle fleur, plus pure, plus belle que toutes celles sorties de la création.

Mais j'abrège et je ne veux pas, aujourd'hui, dans une trop rapide esquisse, considérer l'Église sous ses aspects multiples.—J'arrive donc tout de suite à ma conclusion:

Qui dit Église, dit Christianisme, et qui dit Chris-

1. Devise des armoiries de Mgr. Dubreil.

tianisme dit combats, persécutions et passions soulevées.—Qui dit Église, dit tempêtes, barque battue par les flots de l'hérésie, des erreurs sans cesse renaissantes depuis Arius jusqu'aux novateurs modernes....

Pourquoi? c'est que J.-C. a eu ses desseins et qu'en vertu de sa promesse: *les orages de l'enfer* ne sauraient jamais prévaloir contre la pierre angulaire de ce colossal édifice. Son divin architecte l'a toujours assistée de l'esprit de sagesse et de vérité.—Par lui, le règne de l'Église n'est pas seulement universel, mais il doit se perpétuer dans le ciel par la communion des Saints, — et alors, l'Église militante sera réunie à l'Église triomphante!



LES POÈTES ARTISANS ET OUVRIERS.

A JEAN REBOUL

Le plus illustre d'entr'eux et l'un des plus illustres des poètes contemporains. (1)

Aucuns, à leur retour d'une terre lointaine
Où l'on vend la science esclave en un bazar,
Où seuls, quelques élus, puisent à la fontaine
Que, loin du carrefour, fit élever César

Ont dit « A nous l'esprit ! Au peuple la matière !
« A lui les durs travaux ! A nous les doux loisirs !
« A lui le pain du corps, les jeux de la barrière !
« A nous le pain de l'âme et les nobles plaisirs ! »

Et la science et l'art devinrent l'apanage
Des enfants de Jacob, — et, tandis qu'ils chantaient,
Les enfants d'Esaü, courbés sur leur ouvrage,
Rêveurs, les écoutaient.

1. Lue à la Séance de la Société Littéraire d'Apt, tenue à l'occasion de la fête de Sainte-Anne, sous la présidence de S. G. Mgr. l'Archevêque d'Avignon, en présence de LL. GG. NN. SS. les Évêques de Nimes, de Valence, de Gap, de Digne, le 1er août 1864.

Aux heures de repos, — timides et confuses.
En eux chantaient, aussi, des voix, échos du ciel,
Mais qui veulent passer par la bouche des Muses
Pour donner tout leur miel.

Oh ! combien, que la gloire eût ceint de diadèmes,
Si la moindre étincelle eût touché leur flambeau,
Passèrent ignorés et s'ignorant eux-mêmes !
Combien de purs rayons éteints sous le boisseau !
Et d'étoiles, au ciel, à nos regards voilées,
De perles dans les mers, de fleurs dans les vallées,
D'eaux vives se perdant aux fentes du granit,
De germes étouffés, d'oiseaux tombés du nid !

Mais celui sans qui la science
N'est que doute, erreur, impuissance,
Et qui retire son appui
A quiconque, dans sa pensée,
Poursuit une gloire insensée,
Une gloire qui n'est pas lui ;

Celui qui creuse les abîmes
Où roulent les plus hautes cimes,
Au temps marqué par ses décrets,
Et qui fait croître le brin d'herbe
Où s'élevait, le front superbe,
Le cèdre, géant des forêts ;

Dieu dont la parole féconde
Du chaos fit jaillir le monde,
Et l'éternité, du cercueil,
A dit aux pauvres prolétaires :
Je veux consoler vos misères,
Et, par vous, confondre l'orgueil.

Je suis le Dieu qui, de Moïse
Eloigna la terre promise,

Moïse ayant douté de moi;
Sans moi, rien, de grand, de sublime;
Je suis le Dieu qui, dans Solyme,
Inspira le Prophète-Roi.

A ma voix, le sépulcre avare,
A ses deux sœurs rendit Lazare;
A ma voix, des langues de feu,
Pour conquérir la terre entière
Aux humbles compagnons de Pierre,
Descendirent du divin lieu.

Tandis que ma main se retire
Des rois orgueilleux de la lyre,
—Pour arrêter l'humanité
Courant, à travers les tempêtes,
Aux faux Dieux par les faux prophètes,—
Chantez le Dieu de vérité!

Chantez la mère de famille
Enseignant à lire à sa fille,
Le Livre saint sur ses genoux!
A l'épouse en proie à l'absence,
Chantez, pour calmer sa souffrance
Le prochain retour de l'époux!

De mon infini, faible image,
Chantez la mer et, dans l'orage,
Chantez la femme du pêcheur,
Priant, à genoux, sur le môle,
La Vierge dont une parole
Calme les vagues en fureur!

Chantez la guerre échevelée,
Vos fils tombés dans la mêlée,
Pour repousser les conquérants!
Chantez le sifflement des balles,

Le hennissement des cavales,
Et le cri plaintif des mourants !

Aux rois, à ma loi réfractaires,
Qui font,— aveugles volontaires,—
De leurs couronnes des bandeaux,
Chantez la Pologne fidèle,
Dont le sang généreux appelle
Le châtiment de ses bourreaux !

Chantez le jour de la justice
A qui déserte mon service,
Au témoin, parjure vivant;
A qui prend le bien de son frère,
A qui s'endort dans l'adultère,
A qui blasphème, à qui me vend.

Au riche, sourd à la voix sombre
De Lazare accroupi dans l'ombre,
Sous les étreintes de la faim !
A ceux qui, pour de vains atomes
Que, là-bas, vous nommez royaumes,
S'en vont fauchant le genre humain !

Chantez le jour de la justice
A qui, loin du sentier du vice,
Jusqu'à la fin suivit ma loi;
A Madeleine pénitente,
A quiconque, dans la tourmente,
Cherche un refuge auprès de moi ! »

Et, comme ses héros, le peuple eut ses poëtes,
Et, tandis qu'ils chantaient,
Ses maîtres, à leur tour, faisant trève à leurs fêtes,
Rêveurs, les écoutaient.

FORTUNÉ PIN.

LE COURONNEMENT

DE LA

VIERGE DES LUMIÈRES[1]

Introduction.

A celle qui porta la lumière éternelle,
Nous aussi, Muse ! offrons et le lait et le miel.
Mais pour célébrer l'immortelle,
Venez à nous, anges du ciel !
Vénérables prélats que notre voix étonne,
Aux chants religieux, si nous mêlons nos chants ;
Si nous joignons la fleur des champs,
Aux fleurs d'or, aux rubis de sa riche couronne,
C'est que, de son appui vainqueur,
Profonde en nous est la mémoire ;
Dans cet hymne à sa gloire,
Si l'esprit nous trahit, nous comptons sur le cœur.

1 Pour l'intelligence de cette pièce, lire le *Mercure Aptésien* du 8 Août 1864, et la notice sur N.-D. des Lumières.

I.— Légende.

Vierge! c'est toi qui devançans l'aurore,
Jadis à des mortels pieux,
Par des clartés de météore
Te manifestas en ces lieux.
Ces lieux — dit la sainte légende —
A Marie étaient consacrés ;
Mais par les ronces dévorés
Depuis des siècles, plus d'offrande,
Et plus de mystères sacrés;
C'est la voix traditionnelle
Aux ruines toujours fidèle,
Qui seule disait au passant :
« On pria dans cette chapelle,
« La Vierge au cœur compatissant.
D'une lumière merveilleuse
Apparue au sein de la nuit,
D'origine mystérieuse,
Tout à coup se répand le bruit.
Mais telle est la faiblesse humaine,
Que tantôt la crédulité
Vers le faux merveilleux l'èntraîne ;
Tantôt fuyant la vérité
Comme un fantôme qui l'abuse,
L'homme obstinément se refuse,
Au jour de la réalité.

Souvent, du sommet des collines
Le pâtre a vu des feux sortir
De ces murailles en ruines,
Puis dans les airs s'évanouir.
Le voyageur qui—d'aventure —
Parfois s'est attardé le soir,
Comme le pâtre a pu les voir.....
—Phénomène de la nature !...

Des voyants le nombre s'accroît
Cependant; la contrée entière
Cédant à l'évidence, croit ;
Mais nul — sur *roche Colombière* —
Ne connaît les desseins de Dieu,
Ne voit l'avis qu'il donne au monde:
Et durant un siècle, en ce lieu
Nul sanctuaire ne se fonde.

Jalleton ! à toi le bonheur
D'ouvrir une ère de croyance,
Tu reçois et la clairvoyance ;
Et la plus insigne faveur.

II.—Première guérison.

C'était par un beau soir d'automne,
Dans le frais et riant vallon,
Où Limergue fuit Roc-Redonne,
Marche l'infirme Jalleton.
Bien moins sous le poids des années,
Que sous d'inguérissables maux,
— Le plus lourd de tous les fardeaux —
Ses faibles jambes sont traînées.
Quand soudain, de splendides feux
Éclairant la chapelle antique,
Beau d'une beauté Séraphique,
Se montre un enfant radieux.
Empressé, l'infirme s'avance,
Vers l'image qui le ravit:
Mais, quand pour l'atteindre il s'élance,
La vision s'évanouit.
Est-ce un fallacieux prodige
Des sens? non, plus vestige

D'un mal par trop matériel;
On dirait que dans la piscine
L'a plongé la mère divine,
Ou que l'a touché l'éternel.

II.— Nouveau sanctuaire.

Le sens de ces lueurs premières
Les hommes de foi l'ont compris.
Bientôt la Vierge *des lumières,*
En son honneur a vu les pierres,
S'élancer en sacrés parvis.

Dès que la nuit étend ses voiles;
Qu'un nuage de plomb assombrisse les airs,
Ou qu'en un ciel d'azur scintillent les étoiles;
Sous les signes divers

Du zodiaque, autour de la sainte chapelle,
Fréquemment apparaît quelque clarté nouvelle.
Dès lors se ravive la foi,
Au bruit des merveilles divines.
L'archange et ses soldats, tuteurs de ces ruines,
En tressaillent d'émoi.

Les globes lumineux révèlent leur présence,
Aux yeux des peuples de Provence,
S'élançant des flancs du rocher,
Comme un bel essaim qui s'envole:
Au terme de leur parabole,
Ils illuminent Goult, son temple et son clocher.

IV. — Prophétie...

L'hôte pieux de l'ermitage,
L'entendez-vous sur la hauteur,

Dans ce prophétique langage,
Dérouler l'avenir aux yeux du spectateur?
« Vois-tu ? — me dit l'esprit — de la madone sainte,
« Le culte renové dans les âges grandir;
« Les générations se presser dans l'enceinte,
« Jusques aux profondeurs du dernier avenir ?
« La lumière s'éclipse, et ma vue est dans l'ombre;
« Sur la maison de Dieu s'étend un voile sombre,
. . . .
« La paix renaît, l'orage fuit;
« Les apôtres du sanctuaire,
« Sont au service de leur mère,
« Leur zèle évangélique a tout rendu prospère;
« Mais quelle est la splendeur de cette belle nuit? »
Le tableau qu'entrevoit en esprit le prophète,
Reine! est l'avant reflet de cet évènement,
Où le digne héritier de Pierre ceint ta tête;
C'est ton couronnement.

V. — Rome.

Deux siècles de faveurs, ont — de la renommée
Rempli la bouche; l'horizon
Où luit la Mère bien-aimée,
Embrasse jusqu'à l'Orégon.
Rome, du pieux interprète
— Ce prélat qui, du ciel assiste à cette fète —
Écoutant les vœux empressés,
Rome par un pompeux hommage,
A l'univers rend témoignage,
Des bienfaits qu'ont reçus ici les temps passés.

VI. — Fête de nuit.

Dès que la nuit — de la nature

A caché sous un voile noir
Le coloris et la parure, —
Commence la fête du soir.
Aux environs tout s'illumine,
De partout la clarté jaillit,
Et le jardin sous la colline,
Diapré, flamboie, éblouit.
Le trône où l'on a mis l'image vénérée,
— Sous un baldaquin blanc à gothique fronton, —
Paraît sur une estrade, avec art décorée
Par la frange, la fleur, la soie et le feston.
Sur le fond rembruni de la verte colline,
Dominant le jardin d'une grande hauteur,
La face maternelle à nos yeux se dessine,
Dans toute sa splendeur.
Les virginales compagnies
Exhalant tour à tour leurs belles harmonies,
Avec les Orphéons, excitent les transports.
Après les suaves cantiques,
Ce sont les diverses musiques,
Qui font entendre leurs accords.
De blanches clartés suspendues,
Brillent par ondulation,
Et décorent les avenues
Qui précèdent l'ascension.

VII. — Marche triomphale.

Qui nous le dépeindra, sur ce mont balsamique,
Le cortège montant par un large circuit,
Pour visiter le chef de la troupe angélique,
Aux rayons des flambeaux qui blanchissent la nuit?
Nous le laissons dans sa spirale,
Sur le domaine de Michel,
Opérer lentement sa marche triomphale;

D'autres diront ce spectacle du ciel:
Ces retentissantes fanfares,
Et ces vierges chantant en chœur;
Ces Orphéons remplis d'ardeur;
Ces feux de mille et mille phares,
Illuminant le ciel obscur;
Ces multicolores bannières
Qui réfléchissent les lumières
Dans de belles franges d'or pur;
Ces voiles qu'agite la brise;
Ces pasteurs des petits bercails,
Et ces hermines, ces camails;
Enfin ces princes de l'Église,
Au milieu des hymnes d'amour,
Dont inondent l'air les choristes,
Et des neumes, que les psalmistes
Jettent aux échos d'alentour.

VIII.—Bénédiction des Couronnes.

Mais disons la scène émouvante,
Dans les entrailles de ce roc,
Dont la grandeur vous épouvante.
Il doit crouler un jour ce bloc.....
Vaillant Michel qui nous abrites,
Tes yeux le tiennent en respect
Ce géant d'un affreux aspect.....
Voilà les couronnes bénites.....
Une superbe voix, dans un sublime chant,
Te rend grâces, ô roi du monde.
La foule quitte alors cette grotte profonde,
Et reprend du côteau le rapide penchant.

IX.—Panégyrique.

L'encens fume; aux flots de lumière,
La musique a mêlé ses flots harmonieux;
La foi brise toute barrière,
Aux pieds de l'Éternel nous sommes dans les cieux.
Les cœurs palpitent dans l'attente;
Cette multitude languit,
Quand la voix sonore et vibrante
D'un pasteur, au loin retentit.
Du ministre éloquent la parole énergique
Atteint de trop grandes hauteurs,
Dans ce brillant panégyrique,
Pour qu'on en fasse l'historique,
Muse! rapporte-nous ce que chantent les chœurs.

X.—Hymne à la Vierge.

Seigneur! dont la bonté s'est traduite en Marie,
En rendant son hommage au sein qui t'a porté,
Reconnaissant, le peuple en lui te glorifie,
C'est bien ta main qui l'a doté?
N'a-t-elle pas reçu—la Vierge — les lumières
Qui de ton océan sortirent les premières,
De ton océan infini?
Les rayons qui l'ont embrasée,
Ne sont que ta douce rosée,
Et tout défaut, c'est toi qui d'elle l'as banni.

Chef-d'œuvre de tes mains, elle est l'arme solide,
Qui, de terribles coups écarte le péril;
Elle est le miroir pur, dont le reflet splendide,
Guide la marche dans l'exil.
Elle est—du vrai soleil—l'avant-courrière aurore;

De ces vallons bénis elle est le météore ;
Ta lumière est son vêtement ;
Sa main conjure le tonnerre
Près de mettre en poudre la terre,
Et devant sa splendeur, pâlit le firmament.

Viens revoir le Liban, ô reine toute belle,
Le Liban, qui n'eût plus ni cèdres ni senteurs
Assez purs pour ton front ; cette fête t'appelle,
Descends, descends de tes hauteurs !
Pour l'avoir revêtu de ta pure substance,
Ton fils te revêtit de sa toute-puissance,
En te couronnant de sa main.
De tes bienfaits la terre est pleine,
Sa gratitude, ô souveraine !
Met aussi sur ta tête un diadème humain.

Après l'hymne sacrée, acceptant la couronne,
La Reine vient des cieux ouverts ;
Elle resplendit sur son trône,
Salut ! trois fois salut ! Reine de l'univers.
Anne ! tu nous souris dans ton orgueil de mère,
S'il se pouvait, ce jour accroîtrait ton bonheur,
Les suppliques de ceux à qui ta fille est chère,
Arrivent à ses pieds en passant par ton cœur.

XI.— Couronnement.

Elle va s'accomplir l'action solennelle ;
C'est au nom bien-aimé du pieux donateur,
Que le Présent, venu de la Ville éternelle,
Est offert par le saint pasteur.
Les rayons colorés des pierres précieuses,
Se mêlent aux rayons d'innombrables flambeaux ;
Les riches diamans aux plus limpides eaux,

Scintillent à l'instar d'étoiles radieuses.

Le prélat recueilli, majestueusement
Des saintes images s'avance;
— Le ciel est attentif, la terre fait silence —
Et des front virginaux fait le couronnement,
En observant la préséance.

Les instruments, les chants, l'airain,
Tout part du même coup; soudain,
Dans les airs vole le salpêtre
Que le bronze porte en ses flancs;
Cent et cent fois l'écho champêtre,
Frémit à ces coups triomphants.

Le signal est donné par d'ardentes fusées;
Le cercle étincelant s'épuise en mille tours;
Soleils, gerbes, palmiers, naïades embrasées,
De leurs feux variés jonchent les alentours,
Serpenteaux vagabonds, chandelles lumineuses,
Meurent avec éclat, en inondant les airs
De globes enflammés, blancs, jaunes, rouges, verts;
Les bombes, les canons aux voix sombres, grondeuses
Bourdonnent gravement comme dans les concerts;
Quand, de blanches clartés dont la vue est ravie,
Dessinent de la Vierge un splendide portrait.
C'est le couronnement reproduit trait pour trait,
Avec ces mots sacrés: *Honneur, gloire à Marie.*

Pour éclipser alors ces clartés, ces éclats,
Sort d'un cratère en feu le bouquet volcanique.
Des jets torrentiels de lumière électrique,
Inondent l'atmosphère au milieu du fracas.

XII. — Vœux intimes.

Mais à côté de l'étincelle

Qui vit au fond du cœur, qu'est-elle
Cette brillante explosion ?
Qu'est-elle à côté de la flamme
—Dans les bouillonnements de l'âme—
Qui fait sa douce effusion ?

Qui nous dira les cris intimes,
De ces gémissantes victimes
Cherchant à secouer leurs fers ;
Et les heureuses délivrances,
Et l'apaisement des souffrances,
Et la cure des maux divers ?
—Mon fils dans le marasme tombe ;
—Ma fille méconnaît ma voix ;
—Si par malheur s'ouvre la tombe,
Combien d'orphelins à la fois !

Et mille et mille autres demandes
Et tant de suppliants souhaits
Et tant de futures offrandes
Qui paîront un jour ces bienfaits !
Les larmes que la gratitude
Viendra, dans cette solitude—
Répandre, qui les comptera ?
La Vierge et Dieu—dans cette fête—
Lisent seuls la page secrète,
Où le Seigneur les dotera.

XIII.—Discours pontifical.

Cependant ce refrain résonne :
« Quel front royal cette couronne
« Va-t-elle parer de son or ?
« C'est pour le front de la Madone
« Que Rome a donné ce trésor. »

Après les saintes harmonies,
Après ce refrain triomphal,
Voici des paroles bénies;
C'est le discours pontifical.

Va, Muse ! envain tu nous amorces,
Il a beau nous toucher l'éloquent orateur;
On sait ce que valent tes forces;
Dans le rôle de réflecteur
De ce séraphique langage,
Nous n'irons point faire naufrage.
. . . .
. . . .
Mais du modeste pélerin,
Nous entendons la voix plaintive;
Sa méditation naïve
Est confiée à ton burin.

XIV.—Chant du pélerin.

Vierge ! c'est ici que nos pères,
Durant les siècles écoulés,
Dans leurs innombrables misères,
Vinrent et furent consolés.
Sous la roche miraculeuse,
Dans cette enceinte lumineuse,
Tes chastes et puissantes mains
Souvent écartèrent la coupe,
Où s'abreuve de pleurs la troupe,
La troupe des pauvres humains.

Cette couronne qui scintille
A ton front, ô Mère de Dieu,
Doit être le phare qui brille,
Pour nous attirer au saint Lieu;

C'est le flambeau de l'espérance,
Allumé par la Providence,
Qui mène au souterrain sacré;
Mais là, le soleil de la grâce,
De ce flambeau prenant la place,
Éclairera l'homme égaré.

Sauvegarde des vierges pures!
Du lépreux baume souverain;
Lumière des heures obscures;
Manne de la soif, de la faim ;
Refuge de la Madeleine,
Étoile de l'immense plaine;
Ornement des sacrés parvis,
Vierge! de la voix gémissante
Sois l'écho ; puis, la clé puissante,
Qui nous ouvre le paradis.

Le Seigneur a béni la foule prosternée,
Et la foule a loué son nom en l'adorant;
Par un doux transport entraînée,
Elle a chanté: *Dieu seul est grand!*

XV.—Le divin sacrifice.

Voilà le divin sacrifice,
Que le prélat célèbre à la face des cieux.
. . . .
Magnifique nuit du solstice,
Rivale d'un jour radieux!
Nos enfants témoins de ta gloire,
En garderont mieux la mémoire,
Que celle de l'astre aux longs crins,
Dont la terrible chevelure,
Dit-on, présage à la nature
Des désastres et des chagrins.

XVI. — Départ.

A l'horizon rougi, l'on voit poindre l'aurore,
Comme un essaim qui part s'agite le concours,
On te quitte, ô Marie, et l'on voudrait encore,
Que la nuit prolongeât son cours.
Mais on te quitte pour ta mère ;
Après cette splendide nuit,
Sur son antique sanctuaire
C'est un jour splendide qui luit.
Par une heureuse concordance,
Le ciel a voulu que vos noms,
Unis par d'intimes chaînons,
Fussent fêtés ensemble avec magnificence.
C'est au brillant concours des illustres prélats,
C'est aux pouvoirs divers que ces pompes sont dues,
Vous, Ministres du ciel ! vous dignes magistrats !
Et vous enfin pieux Oblats !
Grâces, grâces vous soient rendues.

XVII. — Agapes.

C'est l'heure du départ,
Mais de peur qu'en chemin, chantre, tu ne défailles,
Aux agapes, l'on veut que tu prennes ta part,
Avec les pasteurs et les ouailles.

Soyons complet dans nos rapports :
Ce grand jour exclut la diète,
Du rigoureux anachorète,
Qui prophétisa sur ces bords....

Adieu ! roches hospitalières.
O bonne Dame des Lumières !

Encore un regard maternel;
Et que ta bienfaisante haleine,
Soit la brise, un jour qui nous mène
Au foyer lumineux, le cœur de l'Éternel.

Docteur C. BERNARD.

LE VIEUX ET LE JEUNE SAVOYARD.

A M. Pierre GUILLIBERT.

« Que fais-tu là, petit, seul, à l'heure qu'il est ?
Es-tu donc égaré, bien loin de ta demeure ?
— Je demande ma vie. »
— Mme Janvier. —

ULRIC

« Sur les chemins déserts, et tout seul, jeune enfant,
Enfant de la Savoie, où vas-tu si content ?
Tu chantes, et l'oiseau n'ose chanter encore ;
Tu descends de tes monts plus vite que l'aurore....
A cette heure pourtant qui peut troubler ainsi
Ton sommeil — ce sommeil qu'épargne le souci ?

PAUL

J'ai hâte de quitter nos montagnes stériles,
Vieillard, et de gagner bientôt vos grandes villes.
Leurs riches, m'a-t-on dit, ont chez eux des valets
Qu'ils gagent largement, logent dans leurs palais,

10

Parent de beaux habits qu'ils nomment leurs livrées,
Et pourquoi ? pour guider leurs voitures dorées,
Pour orner leurs festins, pour seconder leurs jeux..
Que sais-je ? ils me prendront aussi; serai-je heureux !

ULRIC

Les riches, les cités, leur luxe et leur licence,
Tu ne les connais pas encor :
Bénis plutôt le ciel d'une telle ignorance
Et garde-la comme un pieux trésor.

Pauvre enfant ! va, crois-moi, renonce à ton voyage;
A tes projets ambitieux ;
Retourne sur tes pas, retourne à ton village,
Suis les conseils d'un ami vieux.

Oh ! je suis ton ami ; comme mon fils je t'aime,
Parce qu'en toi, je me revois enfant;
Heureux si sur mon seuil, comme aujourd'hui toi-même,
J'eusse été retenu par un ami prudent !

Le vent des passions en soufflant sur ma tête
Ne m'a laissé, tu vois, que quelques cheveux blancs,
Mais ce corps épuisé que le monde rejette
Ne plia pas toujours sous le fardeau des ans.

Oui, je fus jeune aussi ; j'aperçus de la vie
Comme toi le brillant côté ;
Mais hélas ! ce bonheur que ta jeunesse envie,
Enfant, je ne l'ai point goûté.

Ces biens par toi rêvés, pourtant j'en fus le maître ;
Et tu me vois faire aujourd'hui des vœux
Pour retrouver debout le toit qui me vit naître,

Et passer là, du moins, mon dernier jour heureux.

Ainsi toi, jeune, et moi, courbé par la vieillesse
Nous nous croisons sur le même sentier,
Toi, poursuivant des dons que je délaisse,
Et moi, ceux que tu fuis, qu'on ne peut oublier.

Telle se passe, enfant, toute notre existence !
L'homme ne peut combler le vide de son cœur;
Partout souffrant, toujours il veut fuir la souffrance,
Échapper à son sort; et, dans son inconstance,
C'est hors de ce qu'il a qu'il cherche le bonheur.

Écoute mes avis, mon jeune ami; sans doute
Le ciel qui sur toi veille a prolongé mes jours,
Et m'a jeté, vois-tu, par pitié sur ta route
Pour t'arrêter au bord de l'abîme où tu cours.

Pourquoi hais-tu les lieux où se plut ton enfance,
Et ta hutte, mon fils, préférable aux palais?
En fuyant le travail crois-tu fuir l'indigence?...
Reviens à tes glaciers, exil de l'innocence;
Et borne là tes vœux si tu cherches la paix !

PAUL

Mais malgré nos sueurs, notre inféconde terre
Nous donne à peine du pain noir,
Et la cabane de mon père
Ne nous garantit pas du vent glacé du soir.

ULRIC

Je le sais, l'air est froid aux monts que tu renies,
Mais il est pur, mon fils, et donne la vigueur;

Et, quand par les frimats les mains sont engourdies,
Le travail les réchauffe et met la joie au cœur ,

Au lieu que l'air impur des cités souille l'âme,
L'engourdit ; mais là, rien ne vient la réchauffer ;
Et la soif des plaisirs et de l'or qu'il enflamme,
Dans l'or et les plaisirs on ne peut l'étouffer.

Ton pain est noir, dis-tu ? du pain noir ! mais qu'importe ?
Lorsqu'on mange content, eh ! bien, cela suffit :
Va ! la sobriété du corps fait l'âme forte,
Le pain du superbe amollit.

L'or séducteur rend l'âme et servile et rampante ;
Et ces brillants hochets qu'impose la fierté
De l'esclavage sont la marque humiliante,
Comme le frein d'argent de l'étalon dompté.

Fuis ce monde imposteur ; sauve-toi du naufrage;
Méprise l'or des grands et les bruyants plaisirs ;
Reste pauvre, mais libre, et garde ton jeune âge
Pur de ces vanités, de ces honteux désirs....

Quel prix peut acheter la paix de la chaumière,
Le doux chant du berceau, le conseil paternel,
Et des aïeux la cendre chère ?
L'amour, la liberté, l'innocence, une mère :
Voilà de vrais trésors, de chastes dons du ciel ! »

Et le vieillard sentit sa parole expirante ;
Il regarda l'enfant, soupira, puis se tut ;
Et l'enfant, accablé par cette voix puissante,
S'éloigna sans répondre et bientôt disparut.

Resté seul, et voyant ses avis inutiles,
Le vieil Ulric reprit tristement son chemin....

Et l'on vit Paul depuis, flétri par l'air des villes,
Regrettant son pain noir et ses landes stériles,
Aux passants dédaigneux tendre humblement la main.

Ce fut là qu'il connut le vice et la misère !
Partout le poursuivaient les avis du vieillard
Et le ressouvenir du chaume de son père ;
Et, traînant ses remords dans une fange amère,
Dieu sait ce que devint le pauvre Savoyard !

VALÈRE-MARTIN.



Le Vaisseau de l'Église.

Ce n'était tout d'abord qu'un mince et frêle esquif
Des lacs de Galilée effleurant le rivage,
Simple pêcheur était son guide primitif,
Et quelques gens à peine avaient part au voyage.

Emporté tout à coup par un souffle divin,
Au plus large des mers l'esquif vole et s'élance;
Et dilatant ses flancs, élargissant son sein,
D'un superbe navire atteint la forme immense.

Conviant à son bord tous les peuples divers,
Depuis les feux australs jusqu'aux glaces de l'Ourse,
Il parcourt en tous sens le mobile univers,
Sans jamais s'arrêter dans sa rapide course.

Une foule innombrable, à chaque heure du jour,
Sur son pont protecteur accourt demander place.
Les chefs des nations, attirés à leur tour
Inclinent devant lui leur force et leur audace.

Mais si puissant qu'il soit dans les temps devenu,
Sur ce sombre océan, où s'ouvre son passage,
Il n'est point à l'abri de l'écueil inconnu,
De la vague écumante, et des vents de l'orage.

La tempête, sur lui, se ruant en fureur;
Ébranle ses hauts mâts, déchire ses voilures,

Couvre ses matelots de ténébreuse horreur,
Et laboure ses flancs de profondes blessures.

Mais que peuvent enfin les hommes et les flots !
L'orage vainement le tourmente et l'agite ;
Vainement les mortels ourdissent leurs complots,
N'a-t-il pas dans les cieux sa destinée écrite !

Toujours battu des flots et des vents déchaînés,
Mais repoussant toujours leur fureur mugissante,
Environné partout d'ennemis acharnés,
Mais échappant sans cesse à leur rage impuissante,

Il ne cessera point de sillonner les mers,
Glissant majestueux sur le sein de l'abîme,
Arborant à ses mâts, déployant dans les airs
L'insigne de la Croix, son étendard sublime,

Jusqu'au jour, où montant de cette terre au ciel
Seul objet survivant de ce monde en ruines,
Il ira s'abriter dans le port éternel,
Couronné des splendeurs et des beautés divines.

LACROIX DE SÉNILHES.

La Fontaine de Vaucluse.

SONNET.

Sous ces rochers à pic à la cime hautaine
Dont le vaste contour domine ces beaux lieux,
Que j'aime à contempler, ô superbe fontaine,
L'antre d'où] tu jaillis, gouffre mystérieux.

O nymphe de Vaucluse, épands ton urne pleine,
Précipite ton onde à flots impétueux,
Bondis avec fracas sur les rocs qu'elle entraine
Et calme, enfin, poursuis ton cours majestueux.

Va porter la fraicheur à la rive charmante,
Où, sur des prés fleuris, ta belle eau transparente
Réfléchit au soleil son éclat argenté ;

Et, puissent sur tes bords se réveiller encore
Les sons mélodieux de ce luth enchanté
Par qui vit à jamais le doux chantre de Laure.

ELZÉAR CRESTE.



N.-D. DES LUMIÈRES

A Mme la Comtesse de PONTBRIANT,

NÉE DE MASSIP DE BOUILLARGUES.

« O Mère de la lumière incréée....
Les rayons de votre gloire éclairent l'esprit...
L'esprit trouve des charmes à publier vos grandeurs. »
(S. Bonav.)

I

« *Diex el volt!* Dieu le veut ! » C'est le cri de la France,
C'est le cri des barons, c'est le cri des vassaux;
Et ce cri répété par les monts de Provence
Au noble cœur d'Isarn (1) évoquant la vaillance
Y domine un moment ses maux.—

Ses maux?— Il voit le fruit de son amour fidèle
—Doux espoir de sa race et fleur de son manoir,—
Rivé dans le berceau par la fièvre rebelle,

1. *Isarn* ou Isnard d'Agoult était chevalier de la 3me croisade, seigneur et prince d'Apt; il habitait le château de Goult (Agoult).

Et que dispute encor l'étreinte maternelle
A l'étreinte du spectre noir.

Aux rives du Limergue (1), image de son âme,
Ce soir Isarn troublé va porter son tourment.
Là son œil assombri lançant au ciel sa flamme,
Sur le *loup* (2) de sa bague il fait à Notre-Dame
Ce double et solennel serment:

« Mayre de Diex e del sofraitos mayre,
S'a mieus filhet la saṅetat donatz,
Baneyara tost a l'surian ayre
Golfaino meus per lo san filhs qu'amatz;
E retornant, paironа bella,
Se san e salf avetz guardat ma gent,
En aicel camp fonzarai larg capella
En vostres lausament. » (3).

Lorsque, le lendemain, l'aurore matinière
Du vieux château d'Agoult vint dorer les créneaux,
Comme aux jours des combats, de la tourelle altière,
La trompette éveillait, au loin, de sa voix fière
Ecuyers, varlets et chevaux.

1. Le *Limergue* est le torrent au bord duquel s'élève la chapelle de N.-D. des Lumières. Il se jette dans le Calavon à peu de distance de là.

2. La maison d'Agoult portait d'*or à un loup d'azur armé et lampassé de gueules*. Raymond, oncle d'Isarn, avait été surnommé *le loup* pour avoir inscrit le premier sur son écu cette pièce transportée par ses descendants sur leur anneau sigillaire

3. Mère de Dieu et mère de ceux qni souffrent,— si vous donnez la santé à mon cher enfant,— elle flottera bientôt dans les airs de Syrie — ma bannière pour le saint fils que vous aimez; — et, en retournant, ô belle patronne ! — si vous avez conservé ma famille saine et sauve,— je fonderai une grande chapelle dans ce champ — en votre louange. »

—L'enfant était sauvé.—Rempli de confiance,
Le Comte a revêtu l'armure des aïeux ;
Une croix en pennon flotte au fer de sa lance,
Et chacun sur ses pas avec ardeur s'élance
A la conquête des Saints Lieux.

Isarn devant Sion déploya sa bannière,
L'eau du Jourdain baigna son poudreux palefroi,
Du sépulcre du Christ il baisa la poussière,
Occit maint infidèle et délivra maint frère,
Puis s'en revint après son roi (2).

Qu'avec joie il revit sa Provence chérie,
Son épouse, son fils!... Fidèle à son serment,
A Notre-Dame, au bord du torrent en furie,
Il construisit un temple à l'abside enrichie
De reliques de l'Orient (3).

De cinq siècles entiers la piété populaire
Sous la voûte exhala les hymnes et l'encens;
Mais, un jour, allumant la torche incendiaire,
L'hérésie en haillons livra le sanctuaire
Au gré de la flamme et des vents (1).

Longtemps encor sur les saintes ruines
S'agenouilla le voyageur pieux ;
La simple fille des collines
En soupirant vint rêver sur ces lieux.
Assise sur un fût, et la tête éclairée

2. Philippe-Auguste.
3 On dit qu'Isnard avait apporté de précieuses reliques de la Terre-Sainte. Il les déposa dans sa chapelle et dédia celle-ci à Notre-Dame dont le quartier a gardé le nom.
1. La chapelle fut saccagée et détruite par les Huguenots, au XVI[e] siècle.

Par les adieux d'un soleil d'or,
On l'eût prise, en passant près de l'aire sacrée,
Pour cette vierge d'Erythrée
— Dont l'antique voix vibre encor —
Plongeant un long regard dans la nue éthérée
Et voyant au lointain la croix et le Thabor (1).

Mais tout s'efface, hélas ! de l'humaine mémoire...
Les ronces et le thym couvrirent ces débris ;
Puis, le jeune berger—dédaigneux de l'histoire—
Sifflant nonchalemment sur l'architrave noire,
Mena paître là ses brebis.

— Tel le Kurde, fumant, dresse, après la tempête,
Sa tente en un talus, sans se douter que, là,
Dort la superbe Assur où tonna le prophète,
Que ce tertre, où le franc pour méditer s'arrête,
Fut jeté par l'ire d'Allah.— (2)

Et pourtant nul n'osait toucher à ces décombres ;
Jamais le soc brûlant ne vint les déchirer ;
Car, aux champs, disait-on, lorsque régnaient les ombres,
Souvent l'on avait vu, là, dans ces hernes sombres,
De blanches lumières errer. (3)

Sur notre misérable sphère,

1. On sait que la Sibylle Érythréenne, l'une des plus renommées entre ces vierges prophétesses qu'honora l'antiquité, avait prédit les différentes circonstances de la vie de Jésus-Christ.

2. Les ruines entassées de Ninive (la ville d'Assur) sont indiquées par un monticule ou vaste tumulus que des traditions erronées ont fait appeler le *tombeau de Jonas*.

3. Ces lumières, dont l'apparition est constatée par maints procès-verbaux, se produisaient tantôt sous la forme de globes, tantôt sous celle de flammes, de flambeaux.

Il est des lieux — comme des cœurs —
Que Dieu prévient de ses faveurs
Avec un amoureux mystère ;
Là-haut un pôle y correspond;
Un jour de l'infernale rage
Ils pourrout subir le ravage,
Mais plus brillants après l'orage,
De leur poussière ils renaîtront.

Qu'une steppe, une roche obscure
Ait été par une âme pure
Vouée à Marie, et le ciel,
La marquant d'un souverain scel,
En fait un Eden pour sa Reine,
Et place le royal domaine
Sous la garde de Michaël. (1)

. . . .

II

Une veuve oubliée, une pauvre étrangère,
N'ayant qu'un fils, espoir de ses jours attristés,
Pour voiler aux regards ses pleurs et sa misère,
Naguère avait construit un abri solitaire
Entre les débris désertés.

Mais depuis ce moment, sur un lit de feuillage,
Faute d'un lait tari l'enfant dépérissait;
Et la mère accablée, à deux genoux priait,

1. Ainsi St-Michel, chef de la milice céleste, dont la chapelle est fixée sur le côteau de Roque Colombière comme une sentinelle amie. semble avoir toujours protegé le vallon consacré à Notre-Dame.

Priait avec la foi qu'un jour sur son passage,
Dans la veuve, à Naïm, Jésus récompensait...

Entendez-là :

« Mon Dieu ! quand vous me faisiez mère,
Vous priviez mon enfant de son père chéri...
Pourtant, dans ma douleur, je vous avais béni,
Car j'étais riche encore au fond de ma misère,
Oui, riche : dans mon sein, à chaque heure du jour,
Grâce à votre bonté, mon fils puisait la vie ;
Grâce à votre largesse aussi, dans mon amour
Moi-même je puisais une sainte énergie...
Par quel crime ai-je, ô Dieu ! déchiré votre cœur,
Que vous me dépouillez ainsi de ma richesse?
Donnais-je à mon enfant trop de cette tendresse
Qui vous revient, je sais, toute entière, Seigneur?...
J'obéirai, parlez!... Et vous, Madone chère!
Qui portâtes entre vos bras
Cet enfant dont la main a pesé notre terre,
Offrez-lui mon humble prière...
Je m'abandonne à vous, ne m'abandonnez pas;
Pour sauver mon enfant, dites ! que dois-je faire ?
Secourez-moi, vous fûtes mère...
O Marie ! astre tutélaire,
Illuminez mes pas ! »

L'infortunée alors, pleine de confiance,
Et semblant obéir à quelque ordre secret,
Hors de la chaumière s'élance
Pour cueillir une fleur — exilée en Provence —
Dont le suc précieux doit rappeler son lait.
Cette fleur est cachée aux flancs de Roque-Ronde (1)
Mais la nuit a tendu son voile le plus noir,

1. Roque-rondo (*Rocco redouno*) est la colline qui s'élève à l'est de la chapelle, à l'opposite de Roque-Colombière.

Et de la veuve hélas ! l'indigence profonde
Est sans luminaire ce soir.
Mais qu'importe ? elle croit. De l'arche ruinée
S'élève tout à coup un globe lumineux ;
Il grandit, se divise en deux ;
L'un plane sur le toit de la femme étonnée,
Et l'autre la précède éclairant son chemin.
Ravie, elle le suit au front de la colline
Où l'orbe radieux, au-dessus d'un ravin,
— Comme l'astre des Rois sur le berceau divin —
S'arrête en animant sa clarté merveilleuse ;
Un ange s'en détache, au galbe rayonnant ;
Il cueille sur le roc la fleur miraculeuse,
La présente à la femme et dit en souriant :

« Ne crains rien ! ta foi t'a sauvée.
Si tu veux conquérir la paix,
Comme Agar, prends ton fils ; mère assez éprouvée,
Fuis la hutte où pour toi sont nés les jours mauvais.
L'enceinte où tu bâtis appartient à Marie,
Malheur à qui l'usurpe !... Uriel (1) toujours là
Promène un trépied d'or, dont la flamme bénie
Des vils esprits de l'air chasse la horde impie,
Jusqu'au jour où sa Reine encore y trônera. »

Il dit, et se confond au globe qui s'élève
Pour accomplir son cours mystérieux ;
La femme, haletant, vole après lui, sans trève...
Aussitôt de son sein elle transmet la sève
A son fils qui renaît dans ses bras orgueilleux,
Et — poursuivant la fin d'un ineffable rêve —
L'emporte, en effleurant et les monts et la grève,

1. Ange de lumière que l'on prétend avoir accompagné Adam et Ève lorsqu'ils furent exilés du paradis terrestre.

Bien loin de ces étranges lieux.

. . . .

III

Les temps étaient venus: Dieu voulait à sa mère
Rendre un hommage solennel
En relevant plus riche son autel
Et marquant le fronton d'un plus beau sanctuaire
De signes éclatants du ciel.

. . . .

Aussi, pâtres et rois, tous mendiant des grâces,
Et de l'éclat du nouveau temple épris,
Viennent s'agenouiller sur le sacré parvis,
Et tous en s'éloignant épandent sur leurs traces
Comme un reflet du Paradis.

. . . .

C'est qu'ici moins terrestre est l'âme,
La prière au ciel monte mieux,
De l'amour plus pure est la flamme,
Et l'hymne est plus mélodieux;
C'est que l'aurore plus vermeille
Y franchit les joyeux vitraux,
Et séduit un moment l'abeille
En diaprant l'humble corbeille
Qu'étalent les blancs chapiteaux.

C'est qu'ici l'onde plus limpide
Murmure avec plus de douceur;
C'est que le jour est plus lucide,
Le feu du couchant plus splendide;

C'est qu'en ce mont, hier aride,
Sur les pas naît la fraîche fleur;
C'est qu'ici tout chante et tout prie,
Tout respire un parfum divin,
Tout rappelle ici la patrie;
Ici tout parle de Marie......
C'est comme une halte bénie
Sur la route du pélerin.

. . . .

En traversant notre déserte plage,
Région des soupirs et des obscurités,
L'âme battue, hélas ! par le doute et l'orage,
Pour relever un jour son chancelant courage
Où pourra-t-elle encor voir luire des clartés ?

Dans la crypte, Marie, où ton divin sourire
Au miracle commande; ineffable séjour
Où le sanglot se tait, où la douleur expire,
Où la reconnaissance avec un saint délire
A décoré les murs qu'édifia l'amour !

Mais qui s'étonnerait de ce touchant mystère ?
Eh ! quoi ? n'es-tu pas la lumière
— Une lumière sans déclin,—
Toi, chef-d'œuvre du Dieu qui créa le matin ?...
N'étais-tu pas l'étoile avant-courrière,
L'aube du soleil divin,
Quand tu recelas dans ton sein
Ce verbe qui, chassant la nuit de notre sphère,
Y fit renaître un jour serein ?
Bénie entre toutes les femmes,
Ne reflètes-tu pas les suprêmes splendeurs
—Épouse de l'Esprit dont les célestes flammes
Illuminent nos tristes âmes
De leurs consolantes lueurs ?—

Oui, Vierge, tu poignis à l'orient de l'âge,
Pour l'œil pur des élus, comme un rayon d'espoir;
Et, depuis que des temps le roi vint à déchoir,
Comme un phare tu luis sur sa lugubre plage,
Guidant son pied encor meurtri par le naufrage;
Enfin, à l'horizon—d'ère en ère plus noir,—
Comme un dernier éclair brillera ton image
Quand des mondes croulants viendra l'horrible soir.

. . . .

Eh! bien, voilà pourquoi, glorieuse Madone,
Les princes de l'Église, au nom de leurs troupeaux,
Sur ton auguste front posent une couronne,
Pourquoi ces flots de peuple aux marches de ton trône,
Et pourquoi tout écho de ta gloire résonne,
Même les éternels échos!

Valère-Martin.

31 Juillet 1864.



A mes Amis.

Amicus fidelis protectio fortis : qui autem invenit illum invenit thesaurum.
(Eccles. cap. VI, v. 14.

Qnand au printemps tout rit dans la nature,
Que l'oisean chante et que renaît la fleur ;
Quand tout revêt sa brillante parure,
Que partout est la joie et partout le bonheur.

Douce est alors, zéphyr, ta tiède haleine
Qui fait germer et fleurir l'églantier,
La violette et l'aimable verveine,
Et suspend ses boutons et ses fleurs au rosier.

A l'oranger, au palmier solitaire
Bien douce est l'eau du limpide ruisseau;
Doux à l'enfant est le sein de sa mère,
Doux est à la brebis la voix de son agneau.

Mais bien plus doux est un ami sincère!
Qui l'a trouvé, possède un vrai trésor;
L'homme dans lui retrouve un second père
Un homme au cœur aimant est un homme au cœur d'or.

Souffrez, amis, que je vous qualifie

D'un nom si doux que ma muse a chanté ;
Souffrez aussi que sa voix vous dédie
Ces vers soupirs d'un cœur par l'amour inspiré.

Oh ! venez donc dans l'ombreuse vallée,
Où loin du monde habite le bonheur;
Assis joyeux sur l'herbe parfumée
Mes lèvres diront mieux ce que pense mon cœur.

Et puis le soir sous la voûte étoilée,
De l'univers contemplant la grandeur,
Nos voix s'aidant de la lyre inspirée,
Béniront mille fois le nom du créateur.

A. GAY,
Curé de Buoux.



EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance d'Inauguration du 30 Août 1863.

Présidence de M. le Cte de Pontbriant, Sous-Préfet d'Apt, Président honoraire,

La Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt a tenu sa première séance le 30 Août 1863, dans la grande salle du Palais de Justice.

Le fauteuil est occupé par M. le Cte de Pontbriant, Sous-Préfet, assisté de MM. l'abbé Barret; Guillibert, Président du Tribunal, et le Dr Bernard, Maire.

M. le Cte de Pontbriant ouvre la séance par l'allocution suivante:

Messieurs,

Il y bientôt un an qu'a été conçue la pensée de fonder à Apt une Société Littéraire, Scientifique et Artistique. Conduite avec intelligence, cette entreprise, à laquelle vous vous associez avec un empressement digne d'éloges, peut, dès maintenant, compter parmi les entreprises heureuses et utiles. Je vous félicite, Messieurs, de l'accueil bienveillant que vous avez fait à la convocation que je vous ai

adressée pour cette séance d'inauguration de la Société; car vous avez prouvé que le goût des lettres, des sciences et des arts n'était pas perdu dans vos murs.

Bien que réduite à de modestes proportions, votre Société peut encore rendre de très-réels services. Par vos recherches consciencieuses, par vos investigations savantes, par des mémoires instructifs, les richesses locales peuvent être exploitées avec succès; vos travaux scientifiques et vos mémoires historiques peuvent être aussi des éléments précieux à consulter par d'autres Sociétés situées dans de plus grands centres, dont le rôle est d'embrasser un horizon plus étendu et qui y puiseront pour leurs œuvres des documents utiles et hautement avoués.

Autant qu'aucune autre, votre province renferme des traditions historiques, littéraires et poétiques; quelques monuments en sont encore debout; d'autres peuvent être reconstruits par de fécondes recherches.

Que chacun de vous, suivant ses études et sa vocation, se livre au travail et vous pourrez dans peu d'années apporter tous votre part à l'œuvre commune; vous justifierez de la sorte la pensée qui a donné naissance à la Société.

Après lecture des Statuts de la Société, M. le Sous-Préfet communique un Arrêté, pris en vertu du dernier paragraphe de l'art. 10 de ces Statuts, par lequel il nomme les Membres du Conseil d'administration.

La parole est donnée à M. l'abbé Barret, Président de la Société:

Monsieur le Sous-Préfet,

Appelé par votre bienveillant suffrage à l'honneur

de présider la *Société Littéraire, Scientifique et Artistique* que vous inaugurez en ce jour, et qui est heureuse de vous devoir sa constitution, je cède, avant tout au besoin de solliciter votre indulgence et celle de tous mes honorables collègues. Je ne saurais oublier, Messieurs, que ce n'est qu'au prestige, souvent trompeur, de titres qui tout en laissant supposer le mérite sont loin de le donner, que je suis redevable d'une préférence dont j'aurais lieu d'être fier, si elle ne rendait plus vif le sentiment de mon insuffisance, surtout en présence de cette assemblée qui compte dans son sein tant d'hommes distingués dans les lettres et dans les sciences ! Souffrez, toutefois, qu'à défaut de titres réels, j'invoque du moins ceux-là pour légitimer en quelque sorte à vos yeux l'acceptation que j'ai faite du poste d'honneur qui m'est confié, et pour solliciter de votre part ce concours actif, zélé, persévérant que réclame l'œuvre importante qu'il s'agit d'accomplir et qui doit donner son plus beau lustre à la cité qui nous vit naître.

Et ne serait-ce pas faire injure aux sentiments les plus vrais de vos cœurs, que de douter de votre dévouement à une si noble tâche? Car c'est là notre caractère distinctif, à nous Aptésiens, de conserver inaltérable, à tous les âges de la vie, le doux amour de la patrie. Nos pères nous le léguèrent comme la portion la plus précieuse de leur héritage; et nos fils, telle est du moins notre plus chère espérance, le transmettront intact à nos derniers neveux.

Mais j'ai nommé nos pères ! et ce n'est pas, veuillez le croire, sans un noble et légitime orgueil, car eux aussi aimèrent à cultiver les arts de l'esprit, et l'histoire, en nous conservant le souvenir de leurs travaux, nous dit les palmes glorieuses qu'ils moissonnèrent dans ces mêmes champs où nous serons

heureux de glaner après eux les épis échappés de leurs mains. Aussi bien m'a-t-il semblé que je ne démériterai pas de votre patriotisme si, au milieu de cette solennité qui consacre pour les talents divers que Dieu se plaît à départir aux générations Aptésiennes, une ère toute nouvelle, j'essaie d'esquisser rapidement devant vous quelques traits du passé littéraire, artistique et scientifique que nous léguèrent nos aïeux. Lorsque, dans une société, célèbre entre toutes, un membre récemment élu prend possession du fauteuil où des talents éprouvés l'ont appelé, l'usage impose à celui-ci l'éloge du membre qui l'illustrait avant lui. Née de ce jour, notre modeste Société ne peut encore invoquer ni usages, ni précédents. Toutefois, l'histoire de la cité nous offre de trop beaux souvenirs, pour ne pas vous les rappeler dans cette circonstance mémorable. Nos prédécesseurs, à nous, ce sont nos aïeux; leur gloire fait notre gloire: essayons donc de puiser dans les monuments qui nous en restent des encouragements et des modèles dans la carrière qui s'ouvre devant nous.

J'ouvre nos Annales littéraires: Le premier et le plus ancien nom qui se présente est celui du trouvère Rainolds, dont les écrits sont restés l'une des sources les plus estimées de la langue provençale.

Cinq siècles après seulement, nous nous trouvons en présence du poète provençal Raspaud qui jouit au XVII[e] siècle d'une réputation méritée.

Que si à ces deux illustrations, nous ajoutons le nom de Pellas, auteur du *Dictionnaire Provençal*, nous aurons nommé tout ce que la cité peut compter d'hommes distingués dans la langue indigène. Chose étonnante, Messieurs! Dans la nombreuse et brillante phalange de nos littérateurs et de nos poëtes, c'est à ces trois noms que se bornent nos an-

nalistes en fait de célébrités locales, acquises dans la culture de notre vieille langue romano-provençale, l'une cependant des sources les plus fécondes des langues modernes, et surtout de cette admirable langue française qui, sous la plume des immortels écrivains de Port-Royal, devait la surpasser en noblesse, en pureté, en précision et en sonorité. C'est sans doute la raison pour laquelle nos poëtes français jouirent en général d'une plus grande renommée: Témoins: ce Georges de Scudéry (1), à qui malgré sa trop fertile plume (2) furent ouvertes les portes de l'Académie française ; et ce de Garey, dont les fines et mordantes épigrammes ne manquèrent pas de succès au sein de ce XVIIe siècle où le génie lui-même eut souvent tant de peine à se faire jour, si nombreuses y furent les intelligences d'élite dans tous les genres ! Témoins encore : les Aude, dont les œuvres dramatiques ne furent pas moins estimées, au siècle suivant ; et les abbés Clément et Mervesin, l'un, dont l'Académie française couronna plus d'une fois les heureuses inspirations : et l'autre, à qui revient la gloire d'avoir, le premier, écrit l'histoire de la poésie en France. Mervesin légua, en outre, à sa famille, plusieurs pièces de poésie que celle-ci s'est donné le tort de laisser inédites : tant il est rare que la gloire posthume d'un bienfaiteur, condamné par vocation à une

1 Georges et Madeleine de Scudéry naquirent au Hâvre, de parents Aptésiens. Ils passèrent leur enfance et une partie de leur adolescence à Apt, auprès d'une tante du nom patronymique. La maison de la famille de Scudéry se voit encore dans cette ville. Elle a subi sans doute de profondes transformations en passant par différentes mains, mais les murs principaux subsistent toujours.

2. « Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
« Peut tous les mois sans peine enfanter un volume
Boil. 2e satire.

vie solitaire, intéresse des héritiers à qui la communauté du sang n'a pas donné celle des sentiments! Pourrais-je omettre ici, Messieurs, un nom contemporain encore présent à vos souvenirs, je dirais mieux, à vos affections : celui d'Antonin de Sigoyer, qui réunit à l'inspiration et à la grâce du poëte, le culte de tous les nobles sentiments?

Je passe sous silence plus d'une célébrité poétique; mais il est un genre de poésie que vous ne me pardonneriez pas d'avoir laissé dans l'oubli. Sous des formes différentes, celui-ci n'exige ni moins d'élévation dans la pensée, ni moins de brillant dans l'imagination, ni de moins fortes et vastes études. N'est-ce pas vous nommer

Cet art si merveilleux
De peindre la *pensée* et de parler aux yeux?

Oui, la peinture est aussi une poésie, et elle n'a pas fait défaut à nos pères. Je n'en veux d'autre preuve que ces magnifiques toiles dont le pinceau élégant et facile de Delpech a rajeuni les vieilles nefs de notre remarquable Cathédrale.

Mais la poësie, sous quelque forme qu'on la considère, n'est pas le seul genre de littérature qu'aient cultivé nos pères: J'ose même dire qu'il n'en est aucun dans lequel ils n'aient obtenu de remarquables succès.

Vous rappellerai-je ici, Messieurs, les noms de: notre savant évêque Nicolaï, cet illustre ami de Sadolet; de la spirituelle Mlle de Scudéry (1), l'un des plus beaux esprits que réunit le célèbre hôtel de Rambouillet, et à qui ses contemporains décernèrent le surnom de *Sapho?* Celui de l'intrépide de Foresta, qui ne fut pas moins habile écrivain que

1. Voir la note ci-dessus sur la famille de Scudéry.

pasteur zélé, et dont l'héroïque dévouement, dans une circonstance tristement solennelle, lui valut une gloire rivale de celle de l'immortel Belzunce? Vous rappellerai-je encore : ce phénomène d'érudition, Moréri, qui, au milieu du grand siècle, excita une si vive sensation dans le monde lettré par la publication de son *Dictionnaire universel*, qu'il composa sous l'habile direction de notre savant évêque de Gaillard, auprès de qui il remplissait les fonctions intimes de secrétaire? Dans le même siècle, l'Hérodote Aptésien, Remerville, écrivait ces précieux manuscrits qui jettent un si grand jour sur nos origines civiles et religieuses; et le docte abbé Grossi figurait avec distinction parmi les collaborateurs de la *Gallia Christiana*, l'un sans contredit des recueils les plus estimés de ces temps.— Un peu plus tard, le moraliste La Fougère ne laissa pas que de mériter le surnom d'observateur fin et judicieux, sur les traces de l'inimitable La Bruyère. Plus tard encore, se pressaient autour d'un nom, toujours vivant parmi nous, l'admiration, le respect et l'amour de la cité tout entière. Vous me prévenez, Messieurs: Beauchamp, l'éloquent, le vertueux curé Beauchamp sut, au milieu de toutes les recherches du faux goût qui, selon l'expression de M. Villemain, marquèrent les derniers loisirs du 18e siècle, captiver ses contemporains par la pureté et la perfection de son langage, non moins que par les allures tout à la fois mâles et élégantes de son talent oratoire. Presqu'en même temps, mais à un degré inférieur peut-être, brillait un autre orateur sacré, l'abbé Aude, frère du poëte dramatique, que les circonstances avaient éloigné de nous. Appelé par la confiance d'un prélat éminent à l'importante cure de Tournon, il y fit briller toutes les ressources d'un esprit élevé, souple et agréable; et tout en

remplissant religieusement les devoirs de l'apostolat dont il était chargé, l'abbé Aude ne dédaigna pas la culture des lettres et des sciences profanes; il s'appliqua même aux unes et aux autres avec un égal succès, devançant ainsi notre 19e siècle, qu'il ne fit qu'entrevoir. Enfin, Messieurs, la plupart de ceux que réunit cette enceinte ont vu s'éteindre les derniers représentants de notre gloire littéraire : les Rive, les Barbéry, les Boze, dont le mérite ne s'est peut-être pas élevé à la hauteur de celui de plusieurs des hommes éminents dont je viens de vous rappeler les noms et les œuvres, mais qui n'en ont pas moins acquis des titres réels à la reconnaissance de ceux qui recueillent le fruit de leurs labeurs.

N'allais-je pas oublier l'historien, jusqu'ici le plus complet, des deux plus nobles, plus pures et plus anciennes gloires de la cité ? Nous devons, en effet, au savant P. Borély les deux héroïques vies de St-Elzéar et de Ste-Delphine, écrites dans un style qui respire la naïve simplicité d'une époque où, comme parle Fénélon, notre langue était encore libre des entraves que la licence des mœurs lui a imposées dans les âges suivants.

Mais j'ai hâte de poursuivre la tâche que je me suis chargé de remplir devant vous; et ne resterait-elle pas incomplète si, après l'esquisse rapide que je viens de consacrer à la gloire de nos littérateurs et de nos poëtes, je n'ajoutais quelques courts détails sur ceux de nos savants qui se sont distingués parmi nous ? Si les lettres marquent le rang des peuples dans le monde et celui des cités dans la nation, les sciences font leur puissance matérielle.

Or, dans la vaste classification des sciences, il n'est aucune branche dans laquelle n'aient marqué nos aïeux. Et d'abord, dans les sciences abstraites, comme dans les sciences physiques, l'histoire nous a

transmis le nom de ce célèbre Doctrinaire, de Laugier, dont le portrait fut, même de son vivant, placé avec distinction à l'Académie de Londres. Elle a recueilli aussi, et elle transmettra à la postérité celui de notre illustre contemporain, l'abbé Sollier, dont plusieurs d'entre nous entendirent les savantes leçons, lesquelles laissèrent bien loin en arrière celles des mathématiciens de son siècle qui jouirent cependant d'une renommée plus vaste, si non plus légitime (1). Quant au secret de cette inégalité de succès, malgré la supériorité incontestable de son talent, il est tout entier dans cette modestie, si vraie et si profonde, qui fit le caractère dominant de celui que nous sommes fier d'avoir eu successivement pour maître, pour collègue et pour ami.

En second lieu, dans les sciences philosophiques et théologiques, nous apparaît, dans le lointain du moyen-âge, le docte et pieux Meyronis, qui eut le double privilège d'être le premier panégyriste de St-Elzéar et le conseil de Ste-Delphine. Plus tard, sous la douce et bienfaisante influence de ces deux grandes et saintes figures (2), le savant cordelier Carrière mettait au jour ses énormes in-folio, où il traduisait pour son siècle les doctrines philosophico-théologiques de St-Thomas d'Aquin, dégagées de leur forme scholastique. Carrière écrivait, en effet, en présence de ce rationalisme faux, parce qu'il était systématique, qui sapait la révélation jusque dans ses fondements. Ce qu'il fallait alors, c'était une synthèse à la fois raisonnée, concise et complète du catholicisme. Vous dire les exigences du temps, c'est vous

1. L'abbé Sollier ne cultiva pas avec moins de succès les sciences physiques et naturelles, la philosophie, la paléographie, etc. Voir sa vie, chez Seguin, libraire à Avignon.

2. Les restes vénérés de ces deux saints étaient alors déposés dans l'église des Cordeliers.

dire aussi le mérite qui distigue les *œuvres* de notre docte concitoyen.

Que si nous passons maintenant à cette autre branche de la science qui a conservé parmi nous de si éloquents et si habiles interprêtes, vos souvenirs se reporteront jusqu'au célèbre jurisconsulte Henricy, qui figurait comme chef de la justice en Provence, au XIVe siècle. Ils salueront quatre siècles plus tard, cet illustre représentant de l'esprit parlementaire, qui, dès l'âge de 22 ans, exerçait avec éclat les éminentes fonctions de Procureur général au Parlement de Provence, je veux dire ce marquis de Monclar dont le nom déjà historique l'est devenu bien davantage à la suite surtout de l'éloquente boutade qu'il prononça, en présence de tout le Parlement assemblé, contre un ordre religieux que ses services à la cause catholique ne purent sauver dans la tempête qui se leva d'autant plus terrible contre lui, qu'elle avait son origine dans la politique des plus puissants cabinets de l'Europe. N'avons-nous pas vu aussi l'une de nos illustrations contemporaines siéger parmi les législateurs les plus consommés en sagesse et en science dans la noble chambre des pairs de France (1). En même temps, ne voyions-nous pas également briller aux premiers rangs de la haute judicature, ce magistrat éminent que ses travaux sur la jurisprudence et sur le droit public de son époque ne rendirent pas moins recommandable que son inviolable intégrité, dont nous avons trouvé nous-même, longtemps après sa mort, le souvenir encore vivant dans toute l'étendue du ressort de la Cour qu'il présidait (2) ? Je termine la série de ceux de nos savants qui se distinguèrent

1. M le comte de Tournon, né à Apt.
2. M. Mézard, de son vivant 1er President de la Cour de Bastia.

dans l'application ou l'interprétation des lois, par un tribut de juste admiration envers un nom que vous avez déjà murmuré tout bas (1) et que vous voyez encore aujourd'hui si honorablement représenté parmi nous.

Messieurs, j'ai payé la dette de notre Société naissante envers ceux dont elle recueille la glorieuse succession. Que de talents divers dans le cadre restreint (2) que je viens d'esquisser à vos yeux! Ce sont tout autant de modèles qui se posent en ce jour devant vous et vous invitent, non-seulement, à les imiter, mais encore à les surpasser. Passé oblige à l'égal de Noblesse! Et la noblesse elle-même qu'est-elle, si non une succession de gloire acquise par de valeureux aïeux et transmise à travers les âges à des héritiers dignes de la porter? Telle s'impose à nous cette longue chaîne d'aïeux qui puisèrent leur plus beau lustre, non dans la noblesse de la naissance, mais dans la puissance et l'éclat de leurs talents..... A l'œuvre donc, Messieurs; montrons, nous aussi, que le sang

1. M Guillibert aîné, ancien Procureur général près la Cour de Limoges.

2. Nous aurions pu citer encore bien d'autres noms honorables, si les limites que nous nous sommes imposées nous l'avaient permis, tels:

D'Hortigues de La Vaumorière, auteur de poésies et de maximes morales;

Marmet de Valcroissant qui, à l'imitation de Cicéron, composa une sorte de Traité des devoirs pour l'éducation de ses enfants, — et son frère, chanoine à Aix, qui a écrit sur la mission de St-Auspice premier évêque d'Apt;

Cortasse, qui se livra à de longues et nombreuses recherches sur l'histoire locale;

Morenas, mort en 1830, riche d'observations recueillies dans des voyages presqu'incessants dans les contrées les moins connues de l'Inde, et laissant de nombreux écrits dans lesquels il les a consignées, etc., etc.

de nos pères n'a point dégénéré en coulant dans nos veines, et que le feu sacré, qui brûlait en eux d'un si vif éclat, n'est pas éteint parmi nous. Il est vrai, les jeux de l'intelligence furent les principaux événements de leur vie passée au sein d'une société élégante et oisive ; mais j'ai l'honneur de parler devant des hommes qui, tout en participant à l'activité de leur siècle, savent associer les occupations de l'esprit à celles d'une profession plus ou moins laborieuse.

Puissiez-vous donc, Messieurs, faire revivre au milieu de nous, dans les lettres, ce goût simple, cette diction vraie qui firent le charme de la conversation et des écrits d'un autre âge ; et poursuivre, dans les sciences, les louables efforts qui vous portent vers la connaissance raisonnée des lois de la nature, et vous font rechercher les moyens de les appliquer à l'industrie aux arts, et surtout au plus utile des arts, l'Agriculture ! Mais gardez-vous d'oublier, dans la poursuite de ce double but, que les arts de l'esprit ont une affinité intime avec le respect de ces trois grandes et nobles choses : la religion, la morale, l'autorité ! Puissiez-vous, en un mot, sous l'influence des glorieux souvenirs que je viens de rappeler devant vous, préparer à la cité des générations et des destinées dignes d'elle !

Les Membres du Bureau décident immédiatement de donner le titre de Vice-Président honoraire à M. l'abbé Rose, dont les travaux sur l'histoire d'Apt sont si connus et appréciés. Des applaudissements accueillent cette décision et prouvent que le sentiment qui a dirigé le Bureau est partagé par tous les Membres de la Société.

Sur la proposition de M. le Dr Bernard, des remerciments sont votés à MM. les Membres du Con-

grès Archéologique et des Assises Scientifiques qui ont eu l'idée première de créer la Société à la suite de la Session qu'ils ont tenue à Apt, en 1862.

La parole est donnée à M. l'abbé Rose qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

C'est une nouveauté grande que la présence d'un corps académique indigène, dans notre toute petite ville. En prenant la parole au milieu de vous, j'éprouve le besoin de lui faire la bienvenue et de rendre hommage à nos deux premiers magistrats, dont le concours a préparé les voies à son entrée dans le monde, après l'avoir honoré d'un noble état civil.

Si la marche et les progrès de cette institution se maintiennent dans les conditions que ses fondateurs ont su lui donner, elle peut s'attendre à une belle existence dans cette ville où déjà, au XVIIe siècle, un essai sérieux et couronné de succès avait été fait d'une Société littéraire composée de toutes les sommités qu'elle était fière de réunir en son sein. Les encouragements, croyez-le bien, viendront la soutenir dans ses premiers pas, sans nous surprendre; car, dans ce beau pays de Vaucluse, où la poésie et l'art se sont, pour ainsi dire, donné rendez-vous, le culte des lettres est devenu naturellement l'objet d'une sollicitude générale, et se traduit en véritables fêtes de famille : et celle-ci, qu'est-elle autre chose, sinon une réunion d'esprits d'élite qu'enflamme le saint amour du pays, réunion encore réhaussée de tout l'éclat d'un élégant auditoire qui vient aussi encourager vos efforts ?

Un mot, Messieurs, sur la Société devancière de celle-ci, ne sera pas déplacé en ce moment. C'est

de l'histoire et de l'histoire locale d'autant plus chère aux Aptésiens, qu'elle leur dévoile un passé illustre, plein de cette bonne et douce poésie qui console au milieu des tristes réalités de la vie. Ce mot je le tire de l'excellente et curieuse brochure où mon honorable ami, le docteur Barjavel, de Carpentras, a pieusement recueilli les fragments qui nous restent du poème-héroïque de notre célèbre Remerville. Je lui laisse la parole: car, qui pourrait se flatter de mieux dire et mieux penser que lui?

« Déjà, dit-il, avait été organisée à Apt sous l'épiscopat de Mgr de Villeneuve des Arcs, une sorte d'Académie, par des jeunes gens amis des lettres. » —Arrêtons-nous un instant et disons ici que ce prélat grand-seigneur était l'ami de Godeau, évêque de Grasse, qui a plus honoré ce siège par ses écrits que ce siège ne l'a honoré par l'éclat de sa dignité.—En voyant le portrait de Mgr de Villeneuve pour la première fois, portrait dont on doit la découverte au zélé pasteur de cette ville, l'impression de plaisir que j'en eus fut telle, que je lui appliquai ce beau trait de Tacite dans sa vie d'Agricola: *Bonum virum facile crederes magnum libenter*. Ainsi à raison de son intimité avec le protégé du cardinal de Richelieu, le patronage que le prélat Aptésien avait embrassé à l'égard de la Société naissante, me paraît un fruit naturel de l'inspiration de son ami si fervent dans le culte des muses. Mais continuons nos citations.

« L'Académie Aptésienne précéda de peu d'années la naissance de Remerville et il est présumable que parmi ceux qui en firent partie, il faut compter en première ligne Honoré de Brancas-Villeneuve, baron de Céreste, que le même Remerville dépeint comme poëte et comme guerrier; puis

après lui, François de Mervesin, auteur d'un poëme en vers burlesques, dans la préface duquel, à propos des hommes instruits que possède la Provence, on rencontre cette déclaration explicite de l'éditeur »

« Il est donc constant, dit-il, qu'il y a en ce pays « grand nombre de polis et savants esprits ; et que « parmi les lieux qui ont produit souvent et des uns « et des autres, on peut compter Apt pour celui « qui nous en a donné le plus, si nous croyons « aux mémoires de la province et à l'expérience « du temps. Aussi lit-on dans un historien qui a « pris soin de nous laisser quelques remarques, que « les habitants de cette petite cité ont hérité des « dons de l'âme et du corps, du grand Jules-César « qui en a été le parrain et le maître ; et en un « autre endroit, il l'appelle la pépinière des bons « esprits et de noblesse. Mais, sans m'arrêter aux « éloges qui sont dus à ce lieu, je me contente de « vous dire qu'il y a beaucoup de jeunes gens qui « sont studieux et qui savent les belles choses. Sans « doute quelqu'un de vous se sera rencontré aux « conférences d'une Académie qu'ils avaient dressée « il y a un an, qui subsisterait encore, si la plu- « part de ceux qui en étaient ne s'en fussent éloi- « gnés, pour être appelés à des emplois de guerre « et de justice... »

Si après ces appréciations flatteuses, un doute montant dans l'esprit de quelqu'un, tendait à lui faire accroire que peut-être elles sont entachées d'exagération, rien de plus facile que de le convaincre du contraire et cela par une bien simple considération : c'est qu'alors, il y avait dans la ville près de 80 croix de St-Louis, — un Chapitre cathédral qui s'était acquis un rang distingué dans la province, par quinze siècles de talents et de vertus, —

un Collége dont le personnel enseignant avait fourni à toutes les époques des hommes éminents tels que les Legrand, les Hugolin, les Chaix-d'Est-Ange, les Sollier, les Giffon, les St-Chamas, les Barbéry et les Jacques Brun dont le souvenir s'est conservé vivant dans notre esprit, malgré un laps de temps considérable, Comment douter après cela, que l'assertion de notre éditeur soit l'express on exacte de la vérité et qu'il ait greffé celle-ci dans le texte élogieux de sa formule?

« Probablement, dit encore M. Barjavel, la modeste Académie Aptésienne fut un des résultats de l'impulsion littéraire donnée à la province par Malherbe, qui comme on sait, séjourna pendant 30 ans à Aix, où se forma pareillement une Société littéraire dont il fut l'âme et le régulateur. C'est donc à ce mouvement intellectuel qui se prononça vers la fin du 16me siècle, sous un si puissant patron, qu'il est raisonnable d'attribuer l'éclosion plus ou moins heureuse d'une foule d'Académies pendant les siècles suivants. dans les principales villes de Provence. Ainsi, conclut notre docte écrivain, la ville d'Apt fut dans le midi de la France, une des premières à voir naître et fonctionner dans son enceinte, une réunion d'hommes épris de la noble passion des exercices de la pensée, parmi lesquels Remerville a été un de ceux qui s'acquit le plus de gloire. »

Toutefois, quoique fort bien constituée et puissamment patronée par un noble prélat, on ne trouve pas la moindre trace de ses productions, ni le moindre aperçu sur les travaux scientifiques qu'elle eut à élaborer. Si on était parvenu à mettre la main sur quelques papiers émanés d'elle, on se serait sans doute édifié une fois de plus touchant la sagesse de ce précepte du chancelier Bacon. qui re-

commande sans cesse de préférer les expériences *lumineuses* aux expériences *fructueuses*, les expériences désintéressées et faites dans le seul but d'augmenter la masse de nos connaissances, aux recherches qui n'ont d'autre but qu'un usage immédiat. On ne sait jamais, en effet, quelle est la portée d'une découverte vraiment scientifique. Ce n'est pas un *fait* ou une *vérité* qu'elle fait connaître, mais c'est une légion de faits, des gerbes de vérités, des faisceaux de découvertes qu'elle secoue sur le monde.

Ce principe, Messieurs, du grand réformateur de la science inductive, notre jeune Société ne le mettra pas en oubli. Heureuse de se jeter dans la voie des expérimentations, comme dans celle des problèmes historiques, elle favorisera tous les essais qui seront entrepris, toutes les tentatives qui seront faites à chaque halte de ces deux grandes avenues que l'étude ouvre à l'activité de l'esprit humain. Si chacun de ses membres reste fidèle à sa vocation, si chacun soutient le zèle dont il est animé en ce moment, nous la verrons avec bonheur traverser sans encombre la phase de son enfance : puis, entrant dans celle que caractérise l'âge de l'adolescence, nous la verrons, avec non moins de plaisir, y marcher d'un si noble essor, qu'elle arrivera bientôt à cette précoce maturité qui donne un titre incontestable aux faveurs du Pouvoir.

Le Secrétaire, Emile Arnaud. *Le Président*, Cte de Pontbriant.

Séance du 10 Décembre 1863.

Présidence de M. le Comte DE PONTBRIANT, Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Cte de Pontbriant donne lecture du projet de Règlement élaboré par le Conseil d'Administration. Ce Règlement est adopté après quelques modifications.

M. le Président communique à la Société un Arrêté de M. le Maire d'Apt instituant une Bibliothèque publique qui sera administrée par un Comité de surveillance composé de trois membres désignés par le Conseil municipal, de trois délégués du Conseil d'Administration et du Président de la Société.

Des remerciments sont votés à cette occasion à M. le Maire et au Conseil municipal.

Sur la proposition de M. l'abbé Barret, la Société vote à l'unanimité des remerciments à la famille de St-Vincent pour l'empressement que tous ses membres ont mis à faire parvenir leur adhésion.

La parole est donnée à M. le Chanoine Barret qui donne lecture de la première partie de ses *Recherches sur les origines du Droit public de l'Europe moderne.*

M. le C. Dr Bernard commence la lecture d'un travail sur l'*Unité de la Science.*

M. l'abbé Gay lit des *Stances sur l'Amitié.*

La séance est terminée par une lecture de M. Lagnel sur l'*Infertilité naturelle de la terre et sur la nécessité du travail.*

Le Secrétaire, M. CARBONNEL.

Le Président, Cte DE PONTBRIANT.

Séance du 21 Janvier 1864.

Présidence de M. le Comte DE PONTBRIANT, Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Budget de la Société pour l'année 1863-64, présenté par M. le Président au nom du Conseil d'Administration, est approuvé par l'assemblée.

Ce budget s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 1,350 fr.

Lecture est faite par M. le Président des sujets proposés pour les Concours Littéraires et Scientifiques des années 1864 et 1865. L'assemblée approuve les choix qui ont été faits, ainsi que le programme des conditions.

Concours de 1864.

1° Du caractère des Provençaux.

2° Étude comparative de la garancine et du rouge d'aniline ; — ce dernier produit est-il destiné à remplacer la garance?—Procédés simples et exacts pour constater les fraudes que l'on fait subir à la garance et à ses congénères.

Concours de 1865.

1° Épisodes de l'histoire des Croisades relatifs aux Provençaux.

2° De la Statistique de l'arrondissement d'Apt.

Sont nommés Membres honoraires de la Société:

MM. Millet et Pamard, Députés au Corps-Législatif, sur la proposition de M. le Cte de Pontbriant.

MM. Norbert Bonafous, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, le Dr P.-M. Roux, sous-directeur de l'Instittut des Provinces, à Marseille, Mistral, Aubanel, Rouman'lle, Crousilhat, Gaut, Anselme Mathieu et Legré, Membres du Jury des Jeux Floraux d'Apt, en 1862, sur la proposition de M. le Dr C. Bernard;

MM. de Bermond de Vachères, Capefigue et Silvy, sur la proposition de MM. Bremond et Seymard, avocats;

MM. Ph. Matheron et F.-J. Pictet, sur la proposition de M. M. Émile Arnaud;

MM. Girard, ingénieur et Félicien David, compositeur, sur la proposition de. M. J.-B. Bonnet;

M. Polmartin, sur la proposition de M. Lagnel;

M. Paul Achard, sur la proposition de MM. S. Jean, archiviste, et Arnaud;

La parole est donnée à M. Valère-Martin qui lit un discours sur la *Décentralisation intellectuelle.*

Après ce'te lecture, l'assemblée décerne, par acclamation, le titre de Membre honoraire à M. Valère-Martin.

M. le Chanoine Barret lit un deuxième fragment de son *Étude sur les origines du Droit public de l'Europe moderne.*

M. l'abbé Gay donne lecture par extrait d'une composition dramatique dont le sujet est emprunté à l'Éciiture Sainte.

M. Arnaud, l'un des Secrétaires, fait la description d'une nouvelle espèce de poisson fossile découverte par lui dans les terrains crétacés des environs d'Apt et à laquelle il donne le nom de *Saurocephatus Picteti.*

La séance est terminée par la lecture d'une Ode

à la Pologne, en vers provençaux, envoyée par M. Marcelin Rémy.

Le Secrétaire,
M. Carbonnel.

Le Président,
Cte de Pontbriant.

Séance du 28 Mars 1864.

Présidence de M. le Comte de Pontbriant, Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture des lettres adressées par divers auteurs qui font hommage de leurs Œuvres à la Société.

A la suite de cette communication, sont nommés Membres honoraires :

MM. Thiers, Henri Martin, Bouillet, Ricard, Paul Bernard et Duval Jouve.

Sont également nommés Membres honoraires :

MM. de Magnitot, Préfet de l'Orne et Edward Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, sur la proposition de M. Guillibert ;

MM. Eugène Dumortier et Scipion Gras, Ingénieur en chef des mines, sur la proposition de M. Arnaud ;

M. Saunier, professeur à l'École d'Alfort, sur la proposition de M. Colignon ;

MM. le Dr Yvan, de Chieusse de Combaud et Henri Abeille, sur la proposition de M. Eug. Seymard ;

M. Lagnel continue la lecture d'une Étude commencée dans une séance précédente.

M. J.-B. Bonnet lit un Mémoire sur les moyens pratiques de garantir les oliviers des atteintes de la gelée.

M. P. Pascal présente un *Rapporteur à Vernier* dont il donne la description et pour la construction duquel il a pris un brevet d'invention.

M. le Président lit une pièce de poésie adressée par M. J. Gaillard et intitulée: *Stances à ma patrie*,

Le Secrétaire, M. Carbonnel. — *Le Président*, Cte de Pontbriant.

Séance extraordinaire et publique du 28 Avril 1864.

Présidence de Mgr Dubreil, Archevêque d'Avignon

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Cte de Pontbriant accueille Mgr Dubreil par l'allocution suivante et défère à S. G. la présidence de la séance:

Monseigneur,

La Société Littéraire, Scientifique et Artistique

d'Apt, dont je suis en ce moment l'interprète, est on ne peut plus fière et heureuse de vous posséder quelques instants dans son sein.

L'accueil si flatteur que vous avez fait à celui d'entre nous qui fut député près de Votre Grandeur pour lui demander de vouloir bien présider la séance extraordinaire de ce jour, est un sûr garant que vous nous accorderez toutes vos sympathies.

L'insigne honneur que la Société reçoit presque au début de son existence sera pour tous les membres qui la composent un stimulant précieux à persévérer dans la voie qu'ils se sont à peine tracée. Ils aiment à espérer que le titre qui les unit à Votre Grandeur sera pour vous, Monseigneur, un motif de plus à les honorer de vos conseils et de vos encouragements.

Quoiqu'il en soit, la Société enregistrera avec orgueil dans ses Annales la séance de ce jour, puisqu'elle aura été présidée par un Prélat qui unit aux plus hautes vertus sacerdotales, les plus grandes qualités du poète et du littérateur.

Nous aimons donc à nous placer sous votre égide, Monseigneur, et nous prions instamment Votre Grandeur de bénir nos travaux naissants.

M. le Dr Bernard lit une composition en vers sur ce sujet: *Médecine et Philanthropie.*

M. Valère-Martin, après avoir parlé de la littérature provençale, fait ressortir les nombreux éléments d'étude fournis aux Membres de la Société par les légendes, l'histoire etc., de la ville d'Apt.

M. F. Pin lit une Ode où s'inspirant des sites de la Provence, il chante le Luberon et ses beautés.

Lecture est donnée d'une Notice de M. F.-J. Pictet sur lé *Notidanus Aptiensis*, nouvelle espèce fossile découverte aux environs d'Apt.

M. l'abbé Barret présente une Étude critique sur

diverses traductions de l'Ode d'Horace : *Cælo tonantem.*

Les Secrétaires,
Émile ARNAUD.—M. CARBONNEL.

Le Président,
† LOUIS-ANNE,
Archevêque d'Avignon.

Séance du 16 Mai 1864.

Présidence de M. C. GUILLIBERT, Membre du Conseil d'Administration.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce à l'assemblée que l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et belles-lettres d'Aix vient d'envoyer la collection de ses *Mémoires* à la Société. Des remerciments sont votés à l'Académie d'Aix et il est décidé que le *Bulletin* sera adressé, chaque année, à titre d'échange, à la Bibliothèque de cette Académie.

Sont nommés Membres honoraires :

MM. Feraud-Giraud, Charles de Ribbes, Jules de Séranon, Rouard, Jules Simon, Mouan et Gueidon, qui ont fait hommage de leurs œuvres à la Société.

La parole est donnée à M. Valère-Martin pour la lecture d'une poésie sur le *Luberon*, sa *Combe* et son *Bau.*

M. de Sénilhes présente une pièce de vers allégorique : *Le Vaisseau de l'Église.*

Dans une élégie communiquée sous le titre de : *Un ange de plus*, M. l'abbé Gay adresse des con-

solations à une mère qui a perdu son jeune enfant.

M. Elzéar Creste lit un. *Sonnet à la Fontaine de Vaucluse.*

Le Secrétaire,
É. ARNAUD.

Le Président,
C. GUILLIBERT.

Séance du 13 Juillet 1864.

Présidence de M. l'Abbé BARRET, Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

A l'occasion de l'arrivée à Apt de Mgr l'Archevêque d'Avignon, de plusieurs autres Prélats, de M, le Préfet du Département et de M. le Général commandant la subdivision, la Société décide que la Séance solennelle précédemment annoncée pour le 11 août, sera tenue le 1er.

La Société ne pouvant plus se réunir avant cette dernière époque, délègue au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour ratifier la décision du Jury chargé de l'examen des Mémoires du Concours de 1864.

Sur la proposition de son Président, la Société décerne le diplôme de Membres honoraires à NN. SS. les Évêques de Digne, Valence, Nîmes et Gap et à M. le Général baron d'Azémar, Commandant la subdivision de Vaucluse.

Sont nommés Membres honoraires :

MM. Boucher de Perthes, Président de la Société d'Émulation d'Abbeville et Gatien Arnoult, Prési-

dent de l'Académie Impériale de Toulouse, qui ont adressé leurs Œuvres à la Société.

Sont également nommés Membres honoraires:

MM. Coquand, Président de la Société d'Émulation de la Provence et Fournet, correspondant de l'Institut, sur la proposition de MM. Arnaud et Seymard, avocat.

M. Valère-Martin a la parole pour la lecture d'une poésie intitulée: *Le vieux et le jeune Savoyard.*

M. H. Jaumard lit une *Épitre à Mistral.*

Une paraphrase en vers du psaume *Beatus vir* est présentée par M. l'abbé Gay.

M. S. Jean, archiviste, lit une étude de mœurs populaires, en vers provençaux, intitulée le *Pleidejaïre entesta.*

M. Elzéar Creste traite de la *Puissance de Dieu* dans une composition en vers imitée d'un *Sirvente* occitanique du 13e siècle.

M. le Chanoine Barret lit la continuation de son travail sur les origines du Droit public de l'Europe moderne.

Le Secrétaire,
M. CARBONNEL.

Le Président,
L'abbé BARRET.

Séance solennelle et publique du 1er Août 1864.

Présidence de Mgr DUBREIL, Archevêque d'Avignon.

(La Séance a lieu dans la chapelle des Pénitents Blancs, disposée à cet effet, en présence de M. Bohat,

Préfet de Vaucluse, de NN. SS. les Évêques de Digne, Valence, Nimes et Gap, de M. le Général baron d'Azémar, Commandant la subdivision militaire et de beaucoup d'autres notabilités religieuses, civiles et militaires.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le C[te] de Pontbriant accueille en ces termes NN. SS. les Prélats, M. le Préfet et M. le Général :

MESSEIGNEURS, MONSIEUR LE PRÉFET, MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

La Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt était loin de s'attendre à voir les premiers jours de son existence honorés par un concours de si éminents personnages.

Peu d'Académies de province peuvent inscrire dans leurs Annales des réunions semblables à celle de ce jour; aussi sera-ce avec un sentiment d'orgueil et de joie que nous relaterons dans nos registres la séance solennelle et publique de 1864, puisqu'elle aura compté parmi ses auditeurs des Prélats qui illustrent leur siège par tant de vertus et de science; le premier administrateur de ce département que nous sommes heureux de saluer ici presque au début de son installation, et le représentant dans Vaucluse de notre brave armée qui porte partout si haut le drapeau de la France,

Soyez donc, Messeigneurs et Messieurs, les bienvenus parmi nous.

Votre passage dans notre cité nous rappelle de doux souvenirs; il en laissera de plus ineffaçables encore, et l'histoire locale sera fière de relater ce jour mémorable.

La Société Littéraire, qui voit ses travaux nais-

sants encouragés par votre bienveillance, a voulu vous donner un gage de tout le prix qu'elle attache à l'appui moral que vous lui accordez en ce moment, en vous acclamant dans sa dernière séance Membres honoraires. Daignez accepter ce titre ; vous établirez ainsi entre vous et elle un lien dont elle s'enorgueillira, et elle acquerra la douce certitude que ses efforts vers le but qu'elle s'est proposé seront soutenus par vos sympathies.

M. l'abbé Barret, Président, rend compte des travaux de la Société pendant l'année 1863-64 :

MESSEIGNEURS, MONSIEUR LE PRÉFET, MONSIEUR LE GÉNÉRAL, MESSIEURS,

Un jour, dit-on, des voyageurs, battus par la tempête, furent jetés sur une plage inconnue ; après avoir longtemps erré parmi des landes stériles et des débris de navires brisés, épuisés de sueurs, de faim et de fatigue, ils se livraient à un découragement voisin du désespoir, lorsque l'un d'eux, apercevant tout à coup des figures géométriques tracées sur le sable : « Courage, ami ! s'écria-t-il, il y a ici des hommes ! » Et l'espérance revint au cœur de tous.

Tels, il n'y a pas deux ans encore, quelques-uns de ces semeurs de science, comme d'autres le sont de la vérité, (la science, quand elle est légitime, n'est-elle pas elle-même un rayon de la vérité ?) arrivaient, poussés par un souffle providentiel, au sein de cette modeste mais antique cité. Ils la trouvèrent, non, certes, déserte d'amis sympathiques à leurs personnes ; mais, pourquoi rougirons-nous de l'avouer aujourd'hui ? peu empressée à prêter une oreille attentive à leurs muses sévères et à leurs

travaux sérieux [1]. Petit fut d'abord le nombre de leurs adeptes, car la foule, toujours avide de ce qui flatte les sens, se précipitait à des spectacles qui l'amusaient. Grand aussi était leur découragement lorsque l'un de ces preux du savoir, à l'âme jeune et ardente, non moins que confiante, généreuse, et fière surtout du passé studieux de sa ville natale : (car c'est ici qu'il vit le jour). « Courage, amis, s'écria-t-il, il y a encore ici des hommes! Peu nombreux peut-être ils vous apparaissent maintenant, mais sachez que cette terre fut autrefois fertile en talents de plus d'un genre; d'ailleurs, c'est le levain qui fait fermenter la masse; jetons avec confiance la semence et, soyez-en bien sûrs, elle produira au centuple. »

La semence fut jetée en effet; puis, ces apôtres de la science s'en allèrent porter à d'autres contrées le flambeau qu'ils avaient un instant fait briller à nos yeux. Mais, comme toute pensée inspirée par le sentiment d'un besoin réel, celle qui venait d'être exprimée avec l'élan de la conviction et le pressentiment, je dirais mieux, la prescience de l'heureux résultat qu'elle allait avoir, ne tarda pas à devenir féconde. Elle avait été recueillie, en effet, par quelques esprits désireux de consacrer leurs communs efforts à l'amélioration intellectuelle et morale de leur pays natal. Dans ce noble but, ces esprits peu nombreux encore se réunissent; ils s'imposent des lois, tracées par le talent et la sagesse, mûries par l'expérience des hommes et des choses; bientôt leur nombre s'accroît comme par enchante-

1. Le Congrès archéologique de France honora la ville d'Apt d'une session en septembre 1862. Il fut présidé par M. le Dr P.-M. Roux, et le Bureau composé de MM. Valère-Martin, de Berluc-Pérussis, Jules Courtet, etc.

ment. C'en était fait : *Une Société académique* était fondée parmi nous.

C'était le 31 août 1863; en présence d'une Société d'élite, elle inaugurait sa première séance et ses premiers travaux, et, après une année à peine d'existence, elle ose par mon organe présenter l'exposé de ses pacifiques travaux en présence de l'Assemblée la plus auguste, la plus vénérable, la plus sainte qui puisse l'honorer; heureuse, MMgrs si elle obtient de votre suréminente autorité la sanction solennelle, si non de ses succès, du moins de ses efforts !

I.

Deux ordres d'idées seulement ont été exclus de nos travaux académiques, je veux dire la *Politique*, qui ne reconnaît pas d'autre sanctuaire que celui des Assemblées Législatives, et l'*immoralité*, qui n'a droit d'accès nulle part. A cela près, rien presque de ce qui peut appartenir au domaine des choses de l'esprit ne leur a été étranger, dès cette première année, que nous devions pourtant considérer comme la plus critique de notre existence : Mémoires historiques et scientifiques, Discours, Critique littéraire, Poésie, *Nil intentatum !* Sans doute, il est loin de notre pensée de mettre tout cela à un égal degré de mérite. Nous devons toutefois signaler dans presque toutes les lectures de louables efforts.

Et d'abord, *parmi les travaux scientifiques*, il en est qui méritent d'autant plus nos éloges, qu'ils honorent la jeunesse studieuse de l'un des si intelligents et si dévoués Secrétaires de la Société. En nous initiant aux origines anté-diluviennes de notre sol *Aptien*, ces travaux ont justifié à nos yeux les

espérances que les représentants les plus autorisés de la science contemporaine fondent sur leur avenir.

Il vous souvient aussi, Messieurs, avec quelle richesse d'observation l'un de nos membres, justement estimé pour ses connaissances scientifiques, a développé devant vous ses théories sur une culture plus rationnelle de l'un des plus utiles et des plus productifs des arbres de nos climats méridionaux.

Nous classons parmi les plus importants travaux un mémoire remarquable sur la décentralisation intellectuelle, dû à une plume qui poétise tout ce qu'elle touche.

Nous passons sous silence plus d'un autre travail où l'éloge et le blâme pourraient également s'exercer. Nous ne mentionnerons non plus que pour mémoire cette suite de lectures qui n'ont eu d'autre prétention que celle de vous initier au résultat de longues et consciencieuses recherches sur l'action civilisatrice de l'épiscopat catholique dans la formation du monde moderne.

Telle est, Messieurs, le résumé succint des Mémoires ou plutôt de ceux des travaux de prose qui par la forme ou le fond se rapprochent de la nature des Mémoires, et qui ont été lus dans nos séances pendant l'année 1863-64. Nous quittons ce sujet, sans contredit le plus important parmi les travaux d'une réunion académique, avec le regret que la brièveté, commandée par la circonstance, ne nous permette pas de nous y arrêter davantage. Il est des travaux d'un autre genre qui réclament notre attention.

II.

En reportant vos souvenirs vers ces séances où une parole magique, entraînante comme les eaux

du fleuve sur les rives duquel elle s'inspire, captiva tant de fois votre attention et charma vos oreilles, me pardonneriez-vous, Messieurs, si je n'acquittais aujourd'hui envers elle le tribut de vos unanimes éloges et de votre courtoise gratitude; car si elle vient à vous à titre de sœur adoptive, sa muse que d'autres lieux abritent, pourrait faire redire par de plus vastes échos ses harmonieuses inspirations? Et que de fois, lorsque sous le charme de cette éloquente parole vous vous surpreniez suspendu aux lèvres de l'heureux orateur, vous étonniez-vous que la retraite et la solitude, dont il s'est comme entouré, pût ainsi grandir une âme! Vous ignoriez donc que c'est à la solitude et à la retraite qu'il est donné de nourrir, de discipliner, de fortifier et de centupler les facultés de l'esprit? Et puis n'a-t-il pas un jour murmuré je ne sais quel souvenir de revers, le revers qui est à l'âme ce que la trempe est à l'acier!

Dans le genre oratoire, nous avons compris ces allocutions gracieuses, connues sous le nom de compliments. On sait combien notre langue française excelle dans les sujets dont la finesse de l'esprit et la délicatesse du sentiment font tous les frais. C'est que la langue d'un peuple affecte toujours les formes de ses mœurs (et *vice versâ*); or, quoi de plus gracieux et de plus finement délicat que cette élégante Société française d'une époque encore assez rapprochée de nous pour que le souvenir n'en soit point effacé? Et voilà pourquoi le privilège du compliment a été réservé, dans notre Académie, à un noble rejeton de l'une des plus anciennes lignées de la vieille Armorique, aujourd'hui la gloire et l'amour de nos contrées.

III.

En fait de *Critique Littéraire*, nous n'avons qu'un seul travail à mentionner ici.

Nous sommes plus riches en *Poésies*, si toutefois le nombre peut faire en ce genre la richesse. Je croirais même volontiers que la pauvreté est ici fille de l'abondance. C'est que les vocations poétiques sont rares; et d'ailleurs on est généralement peu disposé à se montrer indulgent pour ces nouveaux Icares qui dédaignant de fouler la terre de leurs pieds veulent d'un vol téméraire s'élancer vers les cieux.

Honneur au contraire, Messieurs, honneur aux favoris des Muses qui ont emprunté pour nous parler le vrai langage des Dieux! Nous les avons entendus en effet, celui-ci, donnant à son scalpel l'âme de la *Charité*, et peignant à son insu la sienne propre sous les traits du plus sublime dévouement; celui-là, déployant les ressources de son imagination riante et facile pour ravir au Parnasse ancien sa poétique auréole, et transporter sur le *Luberon* Apollon et ses Muses; cet autre, essayant de ramener l'innocence de l'âge d'or perdu des poëtes, sous le ciel pur de la montagne; d'autres enfin chantant et la Fontaine illustrée par Pétrarque, et les douceurs de l'amitié, et l'Église, cette immortelle épouse du Christ, mère et nourrice des plus brillantes civilisations modernes.

J'abrège, Messieurs, il en est peut-être ici qui m'accusent de prolixité. Puis-je cependant passer sous silence le plus important sans contredit des résultats de notre Société Académique, je veux dire la création d'une Bibliothèque publique? Grâces soient rendues ici à l'intelligent et empressé concours de

nos Édiles. La Société avait à peine exprimé son vœu, un Arrêté municipal lui donnait satisfaction, nne allocation convenable était votée pour venir en aide à son heureuse initiative, et aujourd'hui, Messieurs, sept mois à peine écoulés, la Bibliothèque Communale d'Apt ne compte pas moins de 3,000 volumes, qu'elle doit à la générosité des plus grands écrivains de l'époque et à la conservation de précieux débris du grand naufrage de nos Communautés religieuses.

Ce n'est là qu'un début, sans doute, mais ai-je fait autre chose jusqu'ici que de vous entretenir de nos débuts? Or ces débuts sont-ils relativement satisfaisants? C'est ce qui me semble ressortir de tout ce qui précède.

Toutes les institutions humaines ont, comme l'homme lui-même, leur enfance avant d'atteindre la maturité de l'âge. Attendez; l'âge mûr arrivera pour nous; comme l'enfant, nous grandissons chaque jour un peu; le temps est nécessaire à toutes les grandes choses. Secondons-le seulement par le concours de nos volontés unanimes et de nos persévérants efforts. Et quelle branche de la science qui n'ait ici d'habiles interprètes et qui ne puisse fournir de plus utiles travaux encore que ceux qui ont été déjà faits. Il y a en effet ici de profonds mathématiciens, des chimistes habitués à soumettre les théories scientifiques à une expérimentation quotidienne, des archéologues estimés; et dans les sciences intellectuelles et morales, il y a des théologiens et des juristes versés dans les sources du droit divin et humain, des philosophes (en un mot) dont l'esprit méditatif ne se borne pas à disséquer la pensée comme d'autres feraient au cadavre, mais qui savent puiser dans les leçons de la sagesse infinie celles qu'ils exposeront devant nous.

Mais que dis-je? N'y a-t-il pas pour notre Société le gage le plus certain d'avenir dans la présence de tant d'illustres et saints Pontifes, de ce Magistrat dont le bienveillant accueil nous assurait hier toutes ses sympathies, de ce vaillant Général qui daigne consentir à associer les palmes académiques aux lauriers de la victoire?

Grâces vous soient donc rendues, Messeigneurs et Messieurs, vous avez fait franchir aujourd'hui à notre Société le passage de l'enfance à l'âge mûr. Elle aura plus grandi en un jour que d'autres en des siècles. Daignez, Messeigneurs, accorder, avec vos bénédictions, la solennelle et suprême sanction aux efforts et aux travaux de ceux qui ont l'honneur de se dire aujourd'hui vos collègues.

M. l'abbé Barret, Président de la Société, fait connaître les résultats des Concours ouverts pour l'année 1864:

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Un intérêt plus que littéraire vient s'attacher à cette séance.

Pour la première fois, notre Société académique va décerner une récompense au concurrent qui, dans la lutte intellectuelle par elle ouverte, a atteint le but proposé.

Que ne puis-je, Messieurs, vous faire pressentir autant de couronnes qu'il y avait de sujets mis au concours, selon les facultés diverses qu'embrasse le cadre de nos travaux. Le temps, cette condition nécessaire à toutes choses sérieuses, a fait défaut, nous le savons, à plus d'un athlète qui désirait entrer dans la lice. Car qu'est-ce que six mois à peine pour de sérieux travaux scientifiques?

Nous en serons donc réduits à remettre au Concours les sujets inachevés.

Quant aux Mémoires assez volumineux qui se disputent le prix de la partie littéraire du programme, nous devons, avant tout, nos élogieuses félicitations à leurs auteurs pour la courageuse ardeur avec laquelle ils se sont livrés, dans une courte limite de temps, à des recherches considérables.

La Société avait fait choix du sujet suivant pour 1864 : *Du caractère des Provençaux.* Les Mémoires qui l'ont traité sont au nombre de deux, l'un et l'autre parvenus en nos mains avant le 30 juin dernier, terme de rigueur.

Un jury, choisi parmi des hommes de la compétence la plus haute et la plus autorisée, a examiné ces deux Mémoires, et voici quel a été, en résumé, son opinion et celle du Bureau d'administration.

Le Mémoire portant pour devise :

Natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
(Ovide, Élégie IV. liv. I.)

renferme trop d'idées matérialistes et pas assez de plan, ni de méthode....

L'auteur du Mémoire avec la devise extraite des éphémérides de Marseille, année 1777. « *Pour connaître le génie et le caractère d'un peuple, etc.* » mérite la préférence.

Ce concurrent écrit bien, il présente bien les faits sans se perdre dans les détails ; il sait distinguer ce qui doit être recueilli et ce qui doit être négligé comme insignifiant ; il se tire convenablement de son sujet ; il y met du trait sans malice ni scandale, de la forme sans afféterie, de la modération sans timidité. On trouve chez lui les mêmes indications historiques que dans le premier manuscrit

et elles n'y sont point rapportées à la cause qui chez l'autre frise ou cotoie le matérialisme; il fait mieux ressortir le rôle des passions humaines, de la liberté humaine. Cela sent mieux son XIXe siècle, tandis que l'autre concurrent rappelle les idées des encyclopédistes du XVIIIe. En un mot, le Mémoire préféré est généralement empreint d'esprit sérieux, judicieux, sans parti pris ni prétention pédantesque.

Telles sont, Messieurs, les appréciations de juges experts dans l'art de la critique et celles de votre Bureau d'administration.

M. le Président lit ensuite le pli du Mémoire couronné et proclame le nom de l'auteur, qui est M. Victor de Baumefort, à St-Christol près Lussan (Gard). Une médaille d'or de 100 francs est décernée à M. de Baumefort.

Le lauréat, qui se trouve en ce moment à Paris, fait connaître, par une lettre adressée à M. le Président, les motifs de son absence et annonce qu'il se rendra ultérieurement à Apt pour recevoir la médaille qui lui est destinée.

M. Valère-Martin lit une Légende sur la chapelle de N.-D. des Lumières.

M. J.-S. Jean donne lecture d'un fragment *d'Étude sur l'Église.*

Dans une notice minéralogique sur le gisement de soufre des environs d'Apt, M. Émile Arnaud discute le mode de formation de ce dépôt et établit les analogies qu'il présente avec les autres gisements connus.

M. F. Pin donne lecture d'une poésie dédié à Jean Reboul, sous ce titre: *Les Poëtes artisans et ouvriers.*

M. Icard lit des Stances adressées de l'ile de la

Réunion par M. Christol de Sigoyer, parent du célèbre poëte de ce nom.

M. Jules Caulet est admis à lire une poésie sur la fête de Ste-Anne.

Une description en vers du *Couronnement de N.-D. des Lumières* est présentée par M. le Dr C. Bernard.

Mgr Dubreil, prenant ensuite la parole, témoigne à la Société un vif intérêt pour les travaux qu'elle a déjà produits et déclare que désormais toutes ses sympathies sont acquises à l'*Académie Aptésienne.*

Les Secrétaires,
Émile ARNAUD.—M. CARBONNEL.

Le Président,
† LOUIS-ANNE,
Archevêque d'Avignon.



STATUTS.

ARTICLE PREMIER.

Il est créé une association qui prendra le titre de Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt (Vaucluse).

ART. 2.

Son but est de favoriser autour d'elle l'amour de l'étude et de développer le mouvement intellectuel en s'occupant de travaux relatifs,

1° A la Littérature,
2° Aux Sciences,
3° Aux Beaux-Arts.

ART. 3.

La Société se compose, outre les Membres de droit et les Membres d'honneur, de Membres titulaires, associés, correspondants et honoraires.

ART. 4.

Les Membres titulaires qui auront adhéré aux présents Statuts dans le délai d'un an à partir du jour de l'approbation, prendront le titre de Membres fondateurs.

ART. 5.

Les Membres de droit sont : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt, qui est Président honoraire de la Société; M. le Président du Tribunal d'Apt ; M. le Maire de la ville d'Apt; M. le Curé d'Apt et M. l'Inspecteur de l'Académie, en résidence à Avignon.

ART. 6.

Les Membres d'honneur sont : M[gr] l'Archevêque d'Avignon; M. le Préfet de Vaucluse et M. le Recteur de l'Académie du ressort de laquelle dépend le département de Vaucluse.

ART. 7.

Les Membres titulaires, dont le nombre est illimité, doivent résider à Apt. S'ils cessent d'y résider, ils prennent le titre de Membres correspondants.

ART. 8.

A la fin de l'année fixée par l'art. 4, tous les Membres nouveaux seront nommés par la Société à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans le cas où une convocation ne réunirait pas la moitié plus un des Membres titulaires, à la seconde convocation, la majorité des Membres présents, quelqu'en soit le nombre, nommerait.

ART. 9.

Les Membres correspondants seront nommés dans la même forme.

ART. 10.

Un Conseil d'administration dirige la Société. Il se compose d'un Président, d'un Vice-Président, de 2 Secrétaires, de 4 Membres, d'un Trésorier et d'un Archiviste, pris parmi les Membres titulaires.

Les Membres du Conseil, à l'exception du Trésorier et de l'Archiviste, sont nommés pour trois ans et sont rééligibles.

La durée des fonctions du Trésorier et de l'Archiviste est illimitée.

La première organisation du Conseil sera instituée par M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt et ses fonctions seront de trois ans, excepté en ce qui concerne celles du Trésorier et de l'Archiviste.

ART. 11.

Pour services exceptionnels rendus à la Société, le Conseil d'administration pourra nommer un vice-Président honoraire.

ART. 12.

La Société se réunit au moins une fois par mois.

ART. 13.

Il y a tous les ans, au moins, une Séance solennelle et publique dans laquelle la Société distribue des prix pour des travaux sur des questions posées ou des sujets indiqués par elle.

Elle récompense aussi les auteurs d'ouvrages utiles publiés dans le département.

La valeur et le nombre de ces prix sont fixés tous les ans.

ART. 14.

Les discussions religieuses dogmatiques et les appréciations ou actes politiques sont interdits.

ART. 15.

La cotisation à payer par les Membres titulaires et correspondants est de 10 fr. par an. Celle des membres associés est de moitié.

ART. 16.

Il sera publié tous les ans, si c'est possible, un Bulletin contenant le procès-verbal des séances et résumant ou renfermant dans toute leur étendue les travaux les plus importants de la Société.

ART. 17.

La Société restera propriétaire du mobilier, des recueils, collections, mémoires, etc.

Dans le cas de dissolution, tous ces objets deviendront la propriété de la ville d'Apt.

La mort d'un sociétaire ne transmet à ses héritiers aucuns droits relatifs à la Société.

ART. 18.

Un Règlement intérieur fixera l'ordre et la tenue

des séances, l'objet des travaux et tout ce qui est relatif à la Société.

Fait à Apt, le 8 janvier 1863.

Le Secrétaire provisoire,
H. Légier de Mesteyme.

Le Président provisoire,
L'abbé Barret.

Vu :
Le Maire d'Apt,
Dr C. Bernard.

Vu :
Le Sous-Préfet d'Apt,
Cte de Pontbriant.

Approuvé :
Avignon, le 14 janvier 1863.
Le Préfet de Vaucluse,
A. Durand-Saint-Amand.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Chapitre Ier.

DE LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

La Société se compose, outre les Membres de droit et les Membres d'honneur, de Membres titulaires, associés, correspondants et honoraires.

ART. 2.

Les Membres d'honneur sont : Mgr l'Archevêque d'Avignon; M. le Préfet de Vaucluse et M. le Recteur de l'Académie du ressort de laquelle dépend le département de Vaucluse.

ART. 3.

Les Membres de droit sont : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt; M. le Président du Tribunal d'Apt ; M. le Maire de la ville d'Apt ; M. le Curé d'Apt et M. l'Inspecteur de l'Académie, en résidence à Avignon.

Art. 4.

Les Membres titulaires sont ceux qui participent aux charges de la Société par une cotisation entière.

Ils ont voix délibérative et droit de présentation des candidats.

Leur nombre est limité.

Les Membres du Conseil d'administration sont pris exclusivement parmi eux.

Art. 5.

Les Membres associés prennent part aux séances, mais sans avoir voix délibérative ni droit de présentation. Ils peuvent y lire leurs productions. Leur nombre est également illimité.

Art. 6.

Les Membres correspondants, choisis parmi les personnes qui n'habitent pas la commune d'Apt, sont assimilés aux membres titulaires : ils jouissent des mêmes droits et participent aux mêmes charges.

Leur nombre est illimité.

Art. 7.

Les Membres honoraires sont ceux auxquels leur âge ou leurs infirmités ne permettent plus d'assister aux séances, ou que d'importants services rendus aux sciences et aux arts, ou bien à la Société en particulier, appellent à cette distinction.

Ils ne participent point aux charges de la Société, mais ils prennent part aux séances sans avoir voix

délibérative et peuvent y lire ou faire lire leurs productions.

Leur nombre est illimité.

ART. 8.

Il est délivré à tous les Membres de la Société, à quelque titre qu'ils appartiennent, un diplôme de Membre de ladite Société.

ART. 9.

Les Membres titulaires ou autres qui ne voudraient plus faire partie de la Société devront en prévenir, par écrit, le Président, le 31 août au plus tard de chaque année.

Chapitre II.

DE L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 10.

Le Conseil d'administration de la Société est chargé des intérêts de la Société et la représente en toute occasion.

Il délibère à la majorité des voix sur toutes les propositions qu'il y a lieu de soumettre à la Société.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt a la présidence du Conseil d'administration et de la Société toutes les fois qu'il assiste à la séance.

M. le Maire d'Apt fait partie, de droit, de ce Conseil et siège immédiatement après le Vice-Président.

ART. 11.

Le Président dirige les travaux de la Société, maintient l'ordre dans les séances ; il a voix prépondérante en cas de partage ; il est de droit Membre de toutes les réunions et de toutes les commissions ; il convoque le Conseil d'administration et fixe les assemblées extraordinaires.

Il met en ordre les matériaux destinés à être publiés, et surveille ou fait surveiller l'impression.

Il ordonnance les dépenses et signe, conjointement avec les Secrétaires, les délibérations et les diplômes.

ART. 12.

Les Secrétaires sont chargés de la correspondance, des lettres de convocation, des procès-verbaux des séances, etc.

ART. 13.

Le Trésorier est dépositaire des fonds; il recouvre les cotisations et toutes les sommes dues ou données à la Société ; il acquitte les dépenses sur mandats ordonnancés par le Président.

ART. 14.

L'Archiviste est chargé de la conservation et de la garde des papiers appartenant à la Société.

ART. 15.

Le Président venant à cesser ses fonctions est rem-

placé par le Vice-Président, mais seulement pour le temps à courir de sa gestion triennale. Les autres fonctionnaires sont remplacés par voie d'élection, également pour le temps à courir.

S'il y a lieu de pourvoir à des remplacements avant le premier renouvellement triennal, les nominations sont faites par M. le Sous-Préfet.

ART. 16.

Les Membres du Conseil d'administration sont nommés séparément au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si le premier scrutin est sans résultat, le ballotage a lieu immédiatement entre les deux Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de votes. En cas de partage, le plus âgé est proclamé.

ART. 17.

Le renouvellement du Conseil d'administration a lieu dans la séance qui suit le mois d'août.

Les titulaires entrent en fonctions le 1er janvier suivant:

Le prochain renouvellement aura lieu en 1866.

Chapitre III.

DES PRÉSENTATIONS ET DES RÉCEPTIONS DES CANDIDATS.

ART. 18.

Nul ne peut être reçu Membre titulaire, associ

ou correspondant, s'il n'a été préalablement proposé comme candidat par deux Membres titulaires ou correspondants. L'élection se fait par la voie du scrutin individuel conformément aux art. 8 et 9 des Statuts.

Par exception et pour la première année seulement, toute personne qui voudra faire partie de la Société comme Membre titulaire, associé ou correspondant, n'aura qu'à en faire la déclaration au Président et sera admise de droit.

Les facultés accordées par l'art. 4 des Statuts expireront le 30 août 1864.

Les Membres démissionnaires ne pourront faire de nouveau partie de la Société qu'en vertu d'une délibération du Conseil d'administration.

ART. 19.

Les Membres honoraires sont nommés par le Conseil d'administration sur la présentation de deux Membres titulaires ou correspondants. Cette nomination est communiquée à la Société dans la séance suivante.

Pour la première année, la Société nommera directement les Membres honoraires, et il suffira que la présentation soit faite par un Membre titulaire ou correspondant.

Chapitre IV.

DE LA TENUE DES SÉANCES.

ART. 20.

Le Bureau se compose d'un Président, d'un Vice-Président et de deux Secrétaires.

En cas d'absence du Président, le Vice-Président et à défaut de celui-ci, le plus ancien Membre du Conseil d'administration, présent à la séance, ou enfin le doyen d'âge parmi les membres présents, occupe le fauteuil.

Le membre qui préside pourvoit au remplacement des autres fonctionnaires qui seraient absents.

Le Bureau tel qu'il se trouve constitué au commencement de la séance est maintenu jusqu'à la fin.

ART. 21.

La séance ouverte, après l'adoption du procès-verbal, le Président annonce la série des objets qui doivent être soumis à l'assemblée, lesquels sont repris dans le même ordre et suivant leur rang d'inscription savoir : 1° la correspondance, 2° les présentations et réceptions des candidats ; 3° les rapports des Commissions ; 4° les comptes-rendus des décisions en matière d'administration prises par le Conseil d'administration ; 5° les mémoires ; 6° enfin, les autres objets incidents.

Les Membres survenus dans le cours de la séance ne pourront réclamer aucune explication sur les questions résolues ou en discussion.

ART. 22.

Toute réunion périodique ou spéciale, dûment convoquée, est régulière et les délibérations sont valables.

Toutefois, il ne pourra être procédé à la réception d'un candidat sans qu'il en ait été fait mention dans la séance précédente ou dans des lettres de convocation.

ART. 23.

Pour toute espèce d'objets, sauf les cas prévus par les Statuts et par l'article 16 du présent Réglement, les décisions sont prises au scrutin secret et à la majorité simple.

Chapitre V.

DES LECTURES ET DES RAPPORTS.

ART. 24.

Si un Membre de la Société se propose de lire une de ses productions dans une séance, il doit en prévenir préalablement, par écrit, le Président, qui le fait inscrire sur un registre à ce destiné, sous un numéro qui fixe son rang de lecture.

Dans le cas où l'auteur ne se présenterait pas en temps utile pour le lire, l'ouvrage serait reporté à la suite du dernier enregistré.

Lorsque le nombre des lecteurs le rendra nécessaire, tout ouvrage qui exigerait plus d'une demi-heure de lecture sera partagé en plusieurs séances, si mieux n'aime l'auteur le présenter par extrait.

Toutefois, le Président de la Société reste libre d'accorder, d'avance, au lecteur, une plus grande étendue de temps.

Les pièces inédites sont seules admises à la lecture.

ART. 25.

Pour les séances publiques, le Conseil d'administration fera les règlements spéciaux qui lui paraîtront nécessaires en ce qui concerne les lectures.

ART. 26.

Après lecture, l'ouvrage, signé par l'auteur, est remis au bureau.

Le Conseil d'administration nomme, s'il y a lieu, une commission pour en faire un rapport.

ART. 27.

Les rapports devront indiquer si les ouvrages soumis à l'examen de la commission paraissent susceptibles d'être insérés au Bulletin, soit en entier, soit par extrait, soit par analyse ou simplement d'être déposés aux Archives de la Société.

A la suite de ces rapports, le Conseil d'administration arrêtera la liste des travaux qu'il sera possible de comprendre dans le Bulletin de la Société.

ART. 28.

Un étranger, et par ce mot on doit entendre celui qui n'habite pas l'arrondissement d'Apt, pourra être admis, sur la proposition d'un Membre titulaire ou correspondant et avec l'agrément du bureau, à lire une production. Mention seulement sera faite de cette lecture sur le procès-verbal de la séance.

Chapitre VI.

DES CONCOURS ET DES PRIX.

ART. 29.

Chaque année, autant que possible, la Société propose un ou plusieurs prix.

Les sujets à traiter et le programme des prix seront arrêtés dans la première séance qui suivra le mois d'août de chaque année, sur le rapport d'une Commission nommée par le Conseil d'administration.

Le programme fera connaître l'époque de la clôture du Concours et celle à laquelle le jugement de la Société, sur les ouvrages envoyés, sera prononcé.

ART. 30.

Après la clôture du Concours, il sera formé une ou plusieurs commissions, suivant le nombre et l'importance des sujets traités, qui seront chargées d'examiner les œuvres des concurrents. Ces Commissions feront leurs rapports, et la Société prononcera ensuite.

Elles seront nommées par le Conseil d'administration.

Il n'y aura pour chaque genre de Concours qu'un seul prix qui ne sera point partagé.

Il pourra être fait des mentions honorables.

Les prix seront proclamés et distribués dans la

séance solennelle et publique prescrite par l'article 13 des Statuts.

Les œuvres couronnées pourront être lues dans cette séance, en totalité ou par extraits. Leurs auteurs pourront obtenir la faculté de les lire eux-mêmes.

Chapitre VII.

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 31.

Tous les Membres de la Société recevront le Bulletin qui sera publié sous le titre de: ANNALES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE D'APT.

ART. 32.

Chaque auteur pourra avec l'autorisation du Conseil d'administration faire imprimer à part, son travail, à la condition 1° de mentionner qu'il est: *extrait des Annales de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt*, ou des *Archives* de ladite Société si le travail n'a pas encore été publié dans le Bulletin; 2° d'en déposer 2 exemplaires.

ART. 33.

Le Bulletin ne contiendra que des travaux inédits,

Chapitre VIII.

DES COTISATIONS ET DU BUDGET.

ART. 34.

La cotisation annuelle est fixée à dix francs pour les Membres de droit, les Membres titulaires et les Membres correspondants; elle n'est que de cinq francs pour les associés.

Le montant en est acquis d'avance à la Société à partir du 1er septembre de chaque année, même à l'égard des Membres reçus dans le cours de l'année.

ART. 35.

Tout Membre qui ne paiera pas son annuité avant le 31 août pourra être considéré comme démissionnaire, sans que la Société perde ses droits sur cette annuité. Celui qui n'aura pas donné sa démission dans les délais indiqués à l'article 9, c'est-à-dire avant le 31 août, sera redevable d'une nouvelle annuité, le 1er septembre.

ART. 36.

L'année budgétaire de la Société commence le 1er septembre de chaque année. La première année a commencé le 1er septembre 1863.

ART. 37.

Tous les ans, dans la séance qui suit le mois

d'août, une Commission de trois Membres nommés par l'assemblée examine les comptes du Trésorier.

Le résultat de ces comptes est soumis à l'approbation de la Société et porté au procès-verbal.

Dans la même séance, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de la Société le projet de budget pour l'année courante.

Pour l'exercice 1863-1864 ce budget sera présenté à l'une des premières séances de l'année 1864.

ART. 38.

S'il y a lieu, dans le courant de l'année, de former un budget supplémentaire, ce budget présenté par le Président est arrêté par le Conseil d'administration.

Dispositions générales.

ART. 39.

Dans le cours d'une session il ne pourra être apporté aucun changement, aucune modification au Règlement intérieur. Néanmoins les propositions à ce sujet, présentées par écrit par les Membres titulaires ou correspondants, seront remises au bureau, et une Commission de trois Membres nommés par le Conseil d'administration dans la séance du mois d'août, fera, à la séance suivante, son rapport sur lequel il sera statué de la manière ordinaire.

ART. 40.

Lorsque l'application d'un article du Règlement soulèvera quelque difficulté, la Société, séance tenante, tranchera la question pour chaque cas particulier sans que sa décision puisse être appliquée de plein droit par analogie.

Délibéré et adopté en séance publique le 10 décembre 1863.

Le Président,
L'abbé BARRET.

Le Président honoraire,
Cte DE PONTBRIANT.

Les Secrétaires,
Émile ARNAUD.—M. CARBONNEL.



COMPOSITION DU BUREAU

PENDANT L'ANNÉE 1863-64.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. le COMTE DE PONTBRIANT.

PRÉSIDENT.

M. L'ABBÉ BARRET.

VICE-PRÉSIDENT.

M. FORTUNÉ PIN.

SECRÉTAIRES.

MM. ÉMILE ARNAUD, (Sciences).
MARIUS CARBONNEL, (Lettres).

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Le Dr C. BERNARD.
GUILLIBERT.
SEYMARD AÎNÉ.
BREMOND.
BONNET, J.-B.

TRÉSORIER-ARCHIVISTE.

M. SAUVEUR JEAN.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres d'Honneur.

Mgr DUBREIL, Archevêque d'Avignon.
M. BOHAT, Préfet de Vaucluse.
M. DESCLOZEAUX, Recteur de l'Académie d'Aix.

Membres titulaires, correspondants, honoraires et associés.

Abeille (Henri), propriétaire à Marseille.
Achard (Paul), Archiviste de la Préfecture de Vaucluse.
Allemand (Augustin), fabricant de cierges.
Anastay (Alexane), Avocat.
André (l'abbé), Dr en droit canon, Curé de Vaucluse, correspondant du Ministre de l'Inst. puble.
Anselme (Ch. d'), capitaine de cavalerie à Chartres.
Anselme (Ernest d'), propre.
Archiac (vte d'), Membre de l'Institut, Professeur au Muséum, etc.
Archias (Franç.), libraire.
Arnaud (Emile), Membre de la Société Géologique de France et de la Société d'Émulation de la Provence.
Arnoult (Gatien-), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, etc.
Artaud (Alfred), propre.
Aubanel (Théod.), libraire à Avignon.

Aubert (Agricol), banquier.
Avon de Sainte-Colombe (Philippe d'), Président du Comice agricole.
Azémar (baron d'), Général commandant la subdivision mil^{re}. de Vaucluse.
Barret (l'abbé), D^{r} ès-Lettres et en Théologie, ancien Recteur de la Corse, Chanoine honoraire, etc.
Barry (Edward), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Baudouin (Elzéar).
Bayle (Dieudonné), Avoué.
Berluc-Pérussis (Léon de) Membre de l'Académie d'Aix, Inspecteur des monuments historiques, etc.
Bernadou (Mgr), Évêque de Gap, Grand-Maître de l'Académie Flosalpine.
Bernard (Camille), Docteur en Médecine, Maire d'Apt etc.
Bernard (Joseph), Curé-Doyen de Cadenet.
Bernard (Paul), D^{r} en droit, Substitut du Procureur-général à Amiens.
Bermond de Vachères (Cte de), à Paris.
Bertrand, Curé-Archiprêtre d'Apt.
Bertrand (Eugène), confis.
Blanc (l'abbé), Curé de Villars.
Blancard (Eug.), Avoué.
Boissier (Camille), Procureur Impérial.
Bonafous (l'abbé), Inspecteur d'Académie à Avignon.
Bonafous (Norbert), Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.
Bonnet (Henri), fabricant de faïence.
Bonnet (J.-B.), manufact.
Bonnet (Victor), directeur de l'Ecole prim^{e}. sup^{e}.
Boucher de Crèvecœur de Perthes (Jacques), Président de la Société Impér^{le} d'Émulation d'Abbeville, etc.
Boudard (Auguste de), Chevalier de St-Sylvestre, à Avignon.
Boudin (Gabr.), confiseur.
Bouillet, Inspecteur-général de l'Université, etc.
Bourgue (Antoine), prop.
Bouscarle (François), id.
Boyer fils.
Bremond, Avocat.
Caire (l'abbé), Curé de Beaumont.
Caire (Jules), Juge au tribunal de Commerce de Marseille.
Canonge (Jules), homme de lettres à Nîmes.
Cantu (César), Député au Parlement Italien, Membre de l'Institut Lombard à Milan, etc.
Capefigue, homme de lettres, à Paris.
Carbonel (Paul), Avocat et Juge-suppléant au Tribunal d'Apt.
Carbonnel (Marius), Receveur des Hospices.
Cartier (Edouard), prop.
Castellan (Hyacinthe).
Castellan (Stanislas) fils.

Chauvet (Frédéric), Docteur en Médecine.
Chieusse de Combaud (de), à Lorgues (Var).
Christol (Ildefonse), Ingénieur des Ponts et Chaus.
Clément (Marius), nég.
Colignon (Eugène), Pharmacien-chimiste.
Constantin (l'ab.), vicaire.
Coquand (Henri), Professeur de géologie et de minéralogie, Président de la Société d'Emulation de la Provence, etc.
Creste (Adrien), prop.
Creste (Alphonse), nég.
Creste (Chalemille), prop.
Creste (Elzéar).
Crévoulin (l'abbé), Curé-Doyen de Bonnieux.
Crousillat, à Salon.
David (Félicien), compositeur à Paris.
Delaet (J.-B.), prop.
Dédréa (Edouard), Ingénieur civil, Maire de Caseneuve.
Devéria, propriétaire.
Devoulx, ancien Notaire, (âgé de 102 ans.)
Digne (Benjamin), fils.
Dromel (Hippolyte), nég.
Dumortier (Eugène), Membre de la Société géologique de France, à Lyon.
Duval-Jouve, Inspecteur d'Acad^e^, à Strasbourg.
Estelle (Camille), Directeur des Postes à Mazamet (Tarn), Inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.
Eyriès (François), Docteur en Médecine.
Fabre (Léonce), Chef de station télégraphique.
Feraud-Giraud, Conseiller à la Cour Imp. d'Aix.
Ferre de Chènerille (Désiré de), Juge de Paix.
Ferry de la Belone (de), Docteur en Médecine.
Fouquet (Henri), Avoué.
Fournet, Ingénieur des mines, Prof. à la Faculté des sciences de Lyon, Membre correspondant de l'Institut.
Garam (Antoine de), prop., Adjoint au Maire d'Apt.
Garcin (A.-M.), Greffier en chef du Tribunal.
Gaufridy (Elzéar), Avocat.
Gaut (J.-B.), Membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Gay (l'ab.), Curé de Buoux.
Germain (l'abbé), Curé de Ménerbes.
Gillet, Notaire à St.-Martin-de-Castillon.
Girard, Ingénieur civil à Paris.
Giraud (l'abbé), Directeur de la Revue des Bibliothèques paroissiales, à Avignon.
Grand (J.-B.), négociant.
Granier (l'ab.), à Cadenet.
Granon, pharmacien.
Gras (Scipion), Ingén. en chef des mines, à Paris.
Gueidon (Alexandre), éditeur à Marseille.
Guérin (Joseph) fils.
Guigou (Louis), Avocat.

Guillibert (Camille). Président du tribunal d'Apt.
Guillibert (Henri), S.-Archiviste de la Mairie de Marseille.
Guillibert (Hippolyte), Avocat à Aix.
Guirandy (J.-B.), armurier.
Guizot, Membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, etc.
Icard (Ange), Juge d'Instruction.
Jaumard (Hip.), horloger.
Jaumard (Marius), confis.
Jaumard (Zéphirin), orfèv.
Jean (l'abbé), vicaire.
Jean (J.-S.), imp., Rédactr du *Mercure Aptésien*.
Jean (Sauveur), Archiviste de la Mairie.
Lacour (Ferdinand), perc.
Lacroix de Cariès de Sénilhes (Christophe), Receveur part. des finances.
Lagnel (Ange), Vérificateur des poids et mesures.
Lajarrige (Guillaume), gérant de la Mine de soufre des Tapets.
Lamy (Marius), négociant.
Laprade (Victor de), Membre de l'Académie Française, à Lyon.
Légier de Mesteyme (Henri) Avocat et Membre de la Société d'archéologie.
Legouvé, Membre de l'Académie française.
Legré (Ludovic), Avocat à Marseille.
Lerat de Magnitot (Albin), Préfet de l'Orne.
Lucas de Montigny, prop., Maire de Mirabeau.
Ludomir (Marius), confis.
Lyonnet (Mgr), Evêque de Valence, Archevêque nommé d'Alby.
Mailly, Lieutenant de gendarmerie.
Maria (Amédée), Conducteur des ponts et chaussées, Membre de la Société d'émulation de la Provence.
Marcelin (Rémy), nég., à Carpentras.
Marchon (Alexandre), Directeur des postes.
Marliagues (Auguste), Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.
Martelly (Fortuné), Notaire à Pertuis.
Martin (Auguste), nég.
Martin (Henri), homme de lettres, à Paris.
Martin (l'abbé), Curé de Saignon.
Martin (Valère), Inspecteur des monuments historiques, à Cavaillon, etc.
Martins (Charles), Professeur d'hist. nat. à la Faculté de Méd. de Montpellier, Membre coresp t. de l'Institut.
Matheron (Philippe), Vice-Président de la Société d'Émul. de la Provence, Membre de l'Académie de Marseille, etc.
Mathieu (Anselme), à Château-Neuf-du-Pape.

Mathieu (Vict.), m[d] de fers.
Mauche (Calixte), Notaire.
Maurel (Joseph).
Maurizot (François), Capitaine en retraite.
Meirieu (M[gr]), Évêque de Digne.
Meyssard (J.-B.), nég[t].
Millet, Avocat à Orange, Député au Corps législ.
Mirande (Ernest), Contrôleur des Contributions directes.
Mistral (Frédéric), Lauréat de l'Académie française, à Maillanne, B.-du-R.
Montjallard (Jh.), Lieutenant de vaisseau en retraite.
Mouan, Secrét. perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Nance (Marius).
Pamard, Docteur en Médecine, Maire d'Avignon, Député au Corps législ.
Pascal (l'abbé), vicaire.
Pascal (Hilarion), Ingénieur en chef des ports de Marseille, etc.
Pascal (Pierre), menuisier-géomètre.
Payen (l'abbé), Docteur ès-Lettres, Proviseur hon[re], Officier de l'Université, Chanoine hon[re].
Perrin (Antonin), prop., à Marseille.
Perrin (Eugène), prop.
Petitcolas (Hyac.) Avoué.
Pictet (F.-J.), Prof. d'Anatomie comparée à l'Académie de Genève, etc.
Pin (Fortuné), Membre du Conseil général de Vaucluse.
Plantier (M[gr]), Évêque de Nîmes.
Polmartin, Sous-Bibliothécaire au Corps législ.
Pontbriant (C[te] de), Sous-Préfet d'Apt.
Raoux (Xavier), agent-voyer à Avignon.
Rey (l'abbé), Curé-Doyen de Sault.
Reybaud (François), Fabricant de faïence.
Reynaud (Elzéar), prop.
Reynaud (Hipol.), Notaire.
Ribbe (Charles de), Avocat, Président de l'Académie des sciences, agriculture arts et belles lettres d'Aix.
Ricard, Avocat à Pertuis.
Richard, Avoué à Orange.
Rigaud (l'abbé), Curé de la Bastide-des-Jourdans.
Roche (Emile), Conservateur des Hypothèques à Saint-Mihiel (Meuse).
Rose (l'abbé), Curé de Lapalud, chan.-hon, etc.
Rouard, Conservateur de la Bibliothèque Méjanes à Aix.
Roumanille (Joseph), libraire à Avignon.
Rousset (Camille), Notaire.
Rousset (Frédéric), ancien Sous-Préfet.
Roux (Joseph), Ingénieur civil des mines.
Roux (le D[r] P.-M.), Directeur de l'Institut des provinces, Commandeur de la Couronne de fer, etc.

SAINT-VINCENT (Édouard de), avocat à Blois.
SAINT-VINCENT (Ernest de), Conservateur des Hypothèques à Metz.
SAINT-VINCENT (Réné de), Ingénieur civil à Paris.
SANGUINETTY, rentier.
SAUNIER (Joseph), Profess. de chimie à Alfort.
SÉRANON (Jules de), Avocat à Aix.
SEYMARD (Adolphe), Conseiller à la Cour Impériale d'Aix.
SEYMARD (Elzéar), Avocat.
SEYMARD (Eug.), Médecin.
SEYMARD (Hippolyte), prop.
SIMON (Jules), Membre de l'Institut.
SILVESTRE (Xavier), confis.
SILVY, Chef de division au Ministère de l'Instruction publique.
SOLLIER (Elzéar), Architecte.
SUAU (Adrien), Directeur de l'Orphéon.
TEISSIER (Jules), avoué.
TERRIS (l'abbé), Curé de Cavaillon, chan.-hon^{re}.
THIERS, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, etc.
VAUGIER (l'abbé), Curé de Castellet.
YVAN (D^{r}), Inspecteur général de la Librairie et de l'Imprimerie au Ministère de l'intérieur.



ERRATA.

Pages	Ligne	Au lieu de	Lisez
26	12	peut-âtre	peut-être
43	33	in choavit	inchoavit.
56	32	ces	des
63	après la dernière ligne		VALÈRE-MART
79	4	perdition	déperdition.
94	3	donnée	étant donnée
108	17	vaggbezza	vaghezza
115	21	catacombe	catacombes.
185	1	du 21	du 28
191	6	du 13	du 3.
203	15	decernée	décernée.

A

la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.

Le Secrétaire, *Le Président,*

Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

ANNALES

DE LA SOCIETE

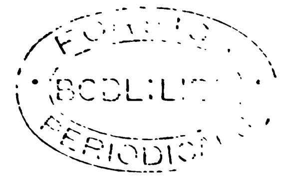
LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE

ET ARTISTIQUE

D'APT (VAUCLUSE)

Deuxième Année.

1864—1865.





APT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN
Grand'Rue (près la Cathédrale).
1866.

TABLE.

ERRATA.

Page :	ligne :	au lieu de :	lisez :
5	20	Lhœgyc	Lhœgyr
9	18	gelum	gesum
9	20	haches, de pierres	haches de pierre
13	4	de Dieu	des Dieux
20	1	ritis	vitis
20	25	reverse	renverse
37	24	(*après* : mauvais *ajoutez :* rois)	
41	10	arrêtée	arrêtées
56	23	confier	conférer

N. B. Quelques fautes d'impression se sont glissées dans la synonymie latine des plantes citées dans la *Flore d'Apt*. Les personnes auxquelles ce travail s'adresse les corrigeront facilement sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet d'un *Erratum*.

DU CARACTÈRE

DES

PROVENÇAUX,

PAR M. V. DE BAUMEFORT,
MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES.

MÉMOIRE COURONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE,
SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE D'APT.

> Pour connaître le génie et le caractère d'un peuple, il faut de nécessité descendre dans le détail de ses mœurs et de ses usages.
>
> (*Éphémérides de Marseille, année* 1777).

I.

Chaque peuple a son caractère particulier qui le distingue des autres peuples. Si nous consultons l'antiquité, nous voyons les Orientaux efféminés et cruels; les Égyptiens religieux et amis du travail; les Romains fermes dans leurs résolutions et dominés par une ambition qui se confondait avec l'amour de la patrie; les Carthaginois guerriers par nécessité, marchands par goût, perfides par nature; les hommes du Nord animés d'un courage farouche, qu'excite le succès et que la défaite abat promptement; les Gaulois braves, loyaux, hospitaliers, pleins d'aptitude pour les lettres, mais

inconséquents, curieux, légers ; les Grecs turbulents, impressionnables, que l'orateur entraîne à de condamnables excès, comme un instant après il leur inspire des actions héroïques.

Chez la plupart des nations, ces types se subdivisent encore; et nous savons que dans la Grèce, les Spartiates ne ressemblaient pas plus aux Béotiens, que ceux-ci ne ressemblaient aux habitants de l'Attique.

Ces principes d'individualité peuvent s'appliquer aux populations modernes.

Sans nous occuper des peuples voisins, il est facile de constater que si en France, après plusieurs siècles d'efforts persévérants, on est parvenu à établir l'unité politique et territoriale, on n'a pu y faire régner une complète homogénéité. A quelle cause faut-il attribuer cette différence chez des hommes soumis aux mêmes lois, parlant la même langue, et parmi lesquels le temps aurait dû amener les mêmes mœurs? On peut la trouver, d'une part, dans les souvenirs historiques, dans les traditions locales qui ne s'effacent pas, alors même qu'on divise les provinces, qu'on détruit les nationalités; de l'autre, dans l'influence du climat, dans les habitudes, dans les impulsions journalières qui sont la conséquence du pays qu'on habite et du milieu dans lequel on vit. En effet, des Normands fins, cauteleux, des Gascons non moins fins et plus subtils; des Champenois accusés à tort de bonhomie, peut-on exiger les mêmes sentiments que des Picards, dont l'entêtement est connu; des Bretons, chez lesquels cette disposition est plus développée encore; et de tant d'autres habitants de nos provinces qu'on désigne par des épithètes plus ou moins flatteuses, consacrées par l'usage.

Les Provençaux, dont nous allons nous occuper spécialement, n'ont point été oubliés dans ces dénominations devenues proverbiales : et comme on a toujours les défauts de ses qualités, si on ne peut leur refuser la franchise, on les accuse aussi d'une brusquerie portée

parfois à l'extrême. Nous allons chercher à découvrir la vérité sur ce point, comme sur tout ce qui se rattache au caractère des habitants de la Provence, en nous efforçant de remplir les conditions énoncées dans le programme de la Société Littéraire, Scientifique et Artistique de la ville d'Apt, pour le Concours de 1864. Nous ne traiterons pas ce sujet d'une manière superficielle, comme on peut le faire si on se fonde sur des faits isolés ou des dictons populaires. Mettant en pratique les principes exposés dans l'épigraphe en tête de ce Mémoire, nous tâcherons de présenter sous son véritable jour le génie d'un peuple qui a joué un si grand rôle dans les annales de la Gaule. Nous ne négligerons rien de ce qui peut élucider cette question : non content de pénétrer dans la vie intime de ce peuple, nous ferons connaître ses institutions, où nous trouverons l'expression de ses besoins, de ses aspirations; nous indiquerons les changements dans les lois, dans les usages qui nous font découvrir les transformations opérées par le progrès des lumières et de la civilisation. Nous consulterons surtout les documents historiques; car si on peut juger une nation pendant le cours des évènements ordinaires de la vie, lorsque les passions sont en quelque sorte assoupies dans le calme et le repos, on doit mieux l'apprécier encore dans les commotions politiques, les guerres religieuses, dans les circonstances décisives et les moments suprêmes, où les nobles instincts comme les mauvaises passions se montrent à découvert. A l'aide de ces documents authentiques et avec une étude approfondie des coutumes, des usages établis parmi les populations, nous chercherons à atteindre ce but, et, suivant en cela le système d'un éminent écrivain à l'égard des Français, nous montrerons les Provençaux peints par eux-mêmes.

II.

Rappelons d'abord ce qu'était la Provence pendant l'ère celtique. Par l'enchaînement des faits nous arriverons aux temps modernes, dont nous offrirons une peinture fidèle autant que possible. Ce travail nous parait avoir son utilité en nous montrant l'analogie qui existe dans les mœurs d'un peuple entre les anciennes et les nouvelles générations, vérité confirmée par l'histoire quand elle nous apprend que chez les nations, comme dans les familles, il y a des vertus et des vices héréditaires. C'est là une particularité qu'on serait tenté de révoquer en doute, tellement elle paraît invraisemblable après une longue succession de siècles, si l'expérience ne venait en démontrer l'exactitude. Comment l'expliquer? par les traditions locales, annales impérissables où sont transmises d'âge en âge les actions qui on frappé les générations passées, et par les liens du sang, influence imperceptible, insaisissable, dont l'effet mystérieux se fait sentir sans que la physiologie en puisse déterminer la cause. Ce coup-d'œil rétrospectif rentre dans la question qui nous occupe, et nous nous sommes étendu sur ce point, persuadé que les moindres détails sont autant de coups de pinceau qui ajoutent à la vérité du tableau et mettent en lumière les parties les plus essentielles.

Toutefois, ce n'est pas de l'histoire de la Provence que nous devons nous occuper ici : nous citerons seulement les traits qui peuvent servir à nous faire connaître le caractère de ses habitants, soit dans l'antiquité, soit de nos jours.

Nous ne parlerons pas de cette généalogie entourée de nuages des descendants de Gomer, petit-fils de Noé, qui de l'Asie-Mineure vinrent en Europe sous la con-

duite de Samothès, surnommé Dis ou Tis, dieu spirituel et sans attributs, dont les Gaulois se disaient les fils, et peuplèrent, dit-on, la Gaule : nous passerons à l'époque historique.

Nous savons que longtemps avant ses relations avec Rome la Provence était habitée par différents peuples parmi lesquels on distinguait les Cavares (hommes armés de lances), les Vulgientes, de la confédération des Voconces (habitants des contrées fertiles), et des Saliens, ainsi nommés à cause du commerce de sel qui se faisait dans leur canton et dont les entrepôts se trouvaient sur les frontières, que les Gaulois appelaient *marka*, d'où nous vient le mot de marché : de là aussi nous avons donné le nom de *marches* aux contrées situées sur les limites du territoire, et le titre de marquis aux chefs militaires chargés de veiller à leur défense. Les Liguriens, qui appartenaient aussi à cette province, se trouvaient au bord de la mer, comme l'indique l'étymologie *Li-gur*, mot conservé chez les Gallois, qui désignent sous le nom de *Lhœgye* les Anglais, descendants des pirates Saxons et Normands, de même que dans quelques anciens ouvrages la Grande-Bretagne est connue sous celui de *Lhœgria*. Festus Avienus croit que les Liguriens venaient du Sud-Ouest de l'Espagne, d'où ils avaient été chassés par une tribu de Celtes qui prirent le nom de Celtibériens. D'autres auteurs pensent qu'ils tiraient leur origine des Volces. Quoiqu'il en soit, de toute antiquité on connaissait la Ligurie, dont l'histoire se lie aux anciennes traditions de la Grèce. Ainsi, Eschyle, dans les vers conservés par Strabon, fait dire à Prométhée, quand celui-ci donne des indications à Hercule sur son expédition, qu'il doit prendre garde aux Liguriens, hommes intrépides, contre lesquels, malgré sa valeur, il pourra difficilement se défendre quand ses flèches seront épuisées, car il ne trouvera pas même une pierre dans le pays, qui n'en fournit pas ; mais

que Jupiter le voyant sans ressources, touché de sa situation, couvrira le ciel de nuages et fera pleuvoir une grêle de pierres rondes avec lesquelles il viendra à bout de ses ennemis. Nous trouvons là l'origine mythologique des cailloux roulés de la Crau, et nous y voyons l'opinion qu'on avait du courage de nos ancêtres.

Diodore de Sicile parle des Liguriens, dont il vante la force et la sobriété, couchant plutôt en plein air, comme le font encore les bergers de la Corse, que dans leurs cabanes; les uns établis dans les bois, les autres sur les bords de la mer et des étangs où ils formaient des salines, et comme les autres peuples de la Gaule, n'ayant pas de villes, mais seulement des habitations isolées pour les chevaliers occupés de chasse et de pèche, et des hameaux et des bourgades pour le peuple, qui au moment du danger se retirait dans les forteresses que les auteurs latins appellent *oppida*. Outre les pasteurs et les hommes occupés à préparer le sel, il y avait dans les pays montagneux des cultivateurs qui travaillaient la terre sur le penchant des collines au moyen de terrasses en retraite, dont l'invention appartient aux Gaulois, ce qui nous donne la preuve de l'industrie agricole de ce peuple.

III.

Le langage des anciens habitants de la Provence était rude; et leur idiôme, dont on se moquait à Rome, composé de syllabes gutturales et accentuées, que Pacatus, dans le panégyrique de Théodose, trouve choquant, dur, sans politesse, n'est pas traité avec plus de ménagements par Sidoine Apollinaire et par St-Eloi. L'hyperbole était leur figure favorite, et les images pittoresques donnaient du mouvement, de la vie à leurs récits. Il est bon de remarquer que les auteurs familiarisés avec le grec et le latin et qui connaissaient peu

la langue celtique, en parlaient aussi désavantageusement qu'Abélard le faisait du breton. Il nous paraît nécessaire, au sujet de l'antique civilisation des Gaules, de rectifier ce jugement. En effet, le celtique était plus riche et moins barbare que ne le pensaient les écrivains que nous venons de citer. Archiloque dit qu'Homère a créé une grande partie de la langue grecque avec celle des Celtes; Aristote écrit que la philosophie et l'étude des hautes sciences ont pris naissance dans le sein du savant collége des Druides de la Gaule, ce qui implique l'emploi d'un idiôme déjà formé; Strabon convient que les Grecs ont fait de nombreux emprunts à la langue celtique; Denys d'Halicarnasse, dans ses Antiquités romaines, nous apprend que le latin renferme beaucoup de mots pris dans cette langue; enfin Favorinus, célèbre grammairien, un des enfants de l'antique Provence, assure, au dire d'Aulu-Gelle, que les Grecs et les Latins avaient différents mots barbares,— par là il faut entendre étrangers,— dont ils ne connaissaient pas l'origine. Ainsi nos aïeux, tout en se servant de l'alphabet pélasgique introduit par les Druides et composé des mêmes caractères apportés par Cadmus de la Phénicie quand il vint fonder Thèbes, avaient un idiôme à eux et ne parlaient pas le grec, à l'exception de quelques lettrés ou des commerçants en relations avec les Phocéens de Massilia. Cela est si vrai que Jules César ayant à transmettre un ordre à Q. Cicéron, son lieutenant, lui écrivait en langue grecque afin de ne pas être compris des Gaulois si la dépêche était interceptée. Cette circonstance explique les contradictions qu'on remarque à cet égard chez quelques historiens. La langue celtique, toutefois, se composait de divers dialectes qui variaient entr'eux. Sulpice Sévère, écrivain du IVme siècle, fait dire à l'un de ses interlocuteurs, dans son premier dialogue : parlez celtique, ou gaulois si vous le préférez, pourvu que vous m'entreteniez de St-Martin. D'où il faut conclure qu'on ap-

pelait celtique le langage usité chez les Saliens, par la raison que les Grecs, qui donnaient le nom de Celtes à tous les habitants de la Gaule, l'appliquaient plus particulièrement à ceux avec lesquels ils avaient de fréquents rapports. Les Galates aussi, d'après un commentaire de St-Jérôme, avaient, concurremment avec le grec, conservé la langue de la mère-patrie, de même que les Bretons d'Angleterre, au rapport de Tacite.

Au surplus, nous pouvons ajouter, car cette question de linguistique n'est pas étrangère à notre sujet, que les langues sont l'expression des mœurs d'une nation. Les hommes délicats, dit Bulet, aiment les voyelles, douces à l'oreille; ceux d'un tempérament dur préfèrent les consonnes, dont le son est plus mâle, plus accentué: tandis que les premiers parlent avec mollesse, ceux-ci ont des aspirations qui donnent plus de force au discours. La phrase lourde, languissante annonce une nature apathique; l'expression vive, hardie, le tour elliptique, une imagination riche et brillante ; les mots placés dans un ordre naturel indiquent un esprit juste et les inversions une faculté qui fait saisir la pensée d'un seul trait. Enfin, le style figuré où abondent les images, appartient aux pays chauds, et celui où se trouvent les termes propres, les mots techniques tient aux contrées où règne une température opposée. L'homme sous un ciel serein aura des expressions riantes, tandis que dans un climat nébuleux, où il sera sans cesse occupé à se défendre contre l'intempérie des saisons, elles seront monotones et sans couleur. Sous le joug de l'esclavage comme dans les pays où sévit la rigueur du froid, les hommes ne cherchent que la briéveté dans leur langage. De Nina fait observer que les mots, en passant du nord au midi, de monosyllabes qu'ils étaient deviennent polysyllabes ; et en allant, au contraire, du sud au nord, qu'ils redeviennent monosyllabes ou dissyllabes, les uns par contraction, les autres par suppression ou re-

tranchement. L'étude des langues comparées, si elle ne peut déterminer d'une manière rigoureuse le caractère d'un peuple, n'est pas non plus sans utilité pour les recherches que ce travail exige.

IV.

Hirtius, continuateur de Jules César, dans les Commentaires de la guerre d'Afrique, après avoir rapporté l'acte de courage de trente cavaliers gaulois qui mettent en fuite deux milles Maures, vante la beauté des hommes de cette nation. Cet éloge s'adresse sans doute aux habitants des provinces du nord de la Gaule. Les Saliens étaient de petite taille, d'une complexion sèche et nerveuse, se livrant à de pénibles travaux, auxquels participaient les femmes, qui partageaient aussi leurs dangers. Salluste, Ammien-Marcellin parlent de leur bravoure. Ainsi que les autres peuples de la Gaule, ils dédaignaient, dans le principe, de se servir d'armes défensives, et combattaient demi-nus, avec le gelum, le glaive ou la cataje. Nous ne parlons pas ici d'une époque plus ancienne encore où ils faisaient usage de haches, de pierres et de flèches armées de pointes de silex. Dans la suite ils adoptèrent des Phocéens le bouclier de forme grecque. L'historien Fouques dit que, contrairement aux autres Gaulois, querelleurs et susceptibles sur le point d'honneur, les Liguriens ne se battaient pas en duel, et qu'ils se vengeaient d'une offense en se montrant plus vaillants que les autres sur le champ de bataille et plus dévoués à la patrie que leurs provocateurs. Cette assertion, en opposition avec les récits des anciens auteurs, ne paraît guère fondée, car on sait qu'ils attachaient peu de prix à la vie, qu'ils exposaient pour les motifs les plus futiles. Tantôt ils se sacrifiaient pour accomplir un vœu fait par un parent dans un

moment de danger ; tantôt par bravade ils se laissaient égorger pour une modique somme d'argent, ou pour quelques mesures de vin qu'ils distribuaient à leurs amis. Tout chez eux se ressentait de ce goût pour les combats et pour une vie agitée ; et si Tacite, dans la vie d'Agricola, vante leur frugalité; si Strabon nous dit qu'ils vivaient de lait et de fromage, prenant leurs repas assis sur des bottes de paille ou sur des peaux de chiens et de loups, ce qui annoncerait une grande simplicité de mœurs, d'autres écrivains, au contraire, les représentent mangeant des viandes qu'ils déchiraient à belles dents et buvant dans le crâne de leurs ennemis. A l'appui de ce fait les derniers citent Posidonius, qui raconte combien il fut vivement impressionné, pendant son voyage dans la Gaule, en voyant devant les maisons des têtes suspendues, noircies par l'air et par la pluie. On peut supposer, d'après cette diversité d'opinions, qu'il y avait des cantons où régnaient encore les affreuses coutumes des Scythes et des sectateurs d'Odin. Mais tout nous porte à croire que la tribu des Saliens était du nombre de celles que des relations de commerce avec les étrangers avaient dû civiliser.

Au milieu de ces actes barbares, qu'on doit faire remonter aux temps primitifs de la Gaule, on voit des actions qui, si elles sont cruelles, annoncent du moins à quel point les principes de justice étaient sacrés chez nos aïeux. Le trait cité par le poète Parthenius d'un Gaulois immolant la femme ingrate, son esclave, qui, au mépris de ses devoirs les plus saints d'épouse et de mère veut faire périr le mari généreux, venu de l'Asie pour la racheter, sans se préoccuper de son enfant qu'elle abandonne, en fournit un exemple frappant.

Sous le rapport de l'austérité des mœurs dans le mariage, on peut citer l'histoire d'Hémitée, nouvelle Lucrèce, qui aime mieux se donner la mort que de man-

quer à sa foi; ces faits caractérisent les mœurs de cette époque.

V.

Cependant un grand changement s'accomplit dans le pays des Saliens. Un jeune Phocéen, Protis, qui vient demander au chef de la contrée la permission de s'établir sur la côte, reçoit de la fille de ce prince, pendant le festin dans lequel elle doit faire choix d'un époux, une coupe, signe de la préférence qu'elle lui accorde sur ses nombreux rivaux. On lui concède le terrain où il bâtit une ville, à laquelle il donne, par un sentiment de reconnaissance envers un peuple hospitalier, le nom celtique de *mas salia* (habitation Salienne), étymologie adoptée par quelques écrivains. Il apprend à ses nouveaux alliés à couvrir de briques les maisons jusque-là couvertes de branches d'arbres et de paille mêlée avec de la terre détrempée. Bientôt le commerce avec les Gaulois de l'intérienr, à qui on vendait à un prix exagéré du vin en échange de pelleteries, de métaux, de bestiaux et d'esclaves, et les relations avec différents peuples étrangers, en augmentant ses richesses et développant des principes de civilisation, devaient faire de la ville nouvelle la rivale de Rome et de Carthage, de celle-ci par le commerce, de celle-là par la culture des lettres, des sciences et des arts. Aussi excite-t-elle la jalousie des populations voisines, qui lui font une guerre acharnée, et auxquelles la colonie résiste grâce à une jeune fille qui dévoile un complot dont la réussite entraînait sa ruine.

Des changements notables dans les mœurs s'étaient déjà opérés. Néanmoins les riantes fictions de la mythologie grecque apportées par les Phocéens ne pouvaient faire oublier les anciennes croyances. Des hommes dont la doctrine, selon saint Augustin, se rappro-

chait de la religion chrétienne, car elle enseignait l'immortalité de l'âme, les Druides, que Diogène de Laërce compare aux philosophes de la Grèce, aux mages de la Perse, aux gymnosophistes de l'Inde, aux chaldéens de l'Assyrie, par leur intelligence et l'austérité de leurs mœurs, exerçaient une grande influence sur la population. Ils étaient initiés aux sciences naturelles, aux mathématiques et à toutes les branches des connaissances humaines. Versés dans l'astronomie, ces prêtres enseignaient le mouvement de la terre autour du soleil, et connaissaient la forme de notre globe. La révolution de Saturne, qu'ils avaient étudiée, leur fit admettre des siècles de trente ans. Leur année commençait le sixième jour de la lune après le solstice d'hiver. Ils avaient constaté l'obliquité de l'écliptique, que Pythagore a pu connaître dans leurs colléges, si, comme on le croit, le chef de l'école italique est venu s'instruire chez eux. Dans la médecine ils avaient une supériorité marquée : et comme dans ces temps reculés tout se ressentait encore des mœurs barbares des peuples primitifs, l'histoire a consacré la triste célébrité du druide Erophile, dont le nom indique une origine Grecque, lequel faisait des démonstrations anatomiques, non sur des cadavres, mais sur des corps vivants, qu'il avait disséqués au nombre de sept cents. Si le fait est exact, ce ne pouvait être que sur des prisonniers de guerre qu'on laissait le terrible docteur s'exercer ainsi pour l'amour de la science.

La ville nouvelle, malgré ses institutions libérales, conservait encore les pratiques religieuses du druidisme. Nous voyons, en effet, que dans les temps de calamité publique, on précipitait un homme du haut d'un rocher, en le chargeant des malédictions du peuple. Cette victime expiatoire était un criminel, ou bien quelqu'un de bonne volonté, en général un mendiant. qui se dévouait au salut commun, et qu'on n'immolait qu'après l'avoir comblé de bons traitements. A l'appui

de ce fait, nous avons l'autorité de Cicéron, qui, dans son plaidoyer *pro Fonteio,* après avoir accusé assez légèrement les Provençaux d'irréligion, lui qui, dans son traité *de Officiis,* dit que la colère de Dieu est un vain mot, *quæ nulla est,* assure que chez ce peuple on sacrifiait des victimes humaines. Lucain, dans la Pharsale, fait une description saisissante de la forêt de Marseille, où s'accomplissaient ces sanglantes cérémonies, dont les Empereurs cherchèrent vainement à arrêter le cours, et que le Christianisme seul devait détruire.

VI.

Mais la nationalité gauloise devait périr. Rome arrivée au point le plus élevé de sa puissance, n'oubliait pas les dangers qu'elle avait courus en diverses circonstances. Elle se rappelait que chaque fois que la guerre était déclarée avec les Gaulois, contre lesquels on s'était toujours battu jusque-là pour la défense et jamais pour l'attaque, on proclamait le *tumulte,* et qu'à l'instant toutes les affaires cessaient; que les Romains, de l'aveu de Cicéron, n'avaient jamais remporté contr'eux de victoire dans les provinces transalpines avant Jules César, qui avait habilement profité des discordes que de malheureuses rivalités faisaient naître dans ce pays, pour en faire la conquête, et qu'enfin Annibal devait en grande partie ses triomphes à la cavalerie gauloise. En vain Marseille avait fourni, s'il faut en croire Justin, l'argent nécessaire pour satisfaire à la demande de Brennus, et toujours fidèle aux traités, lors du passage du général Carthaginois, avait résisté à ses pressantes sollicitations pour faire cause commune avec lui; en vain, comptant encore sur la générosité du vainqueur, espérait-elle conserver son indépendance, elle dut subir le sort commun à toute la Gaule. Après le siège fait par César pendant la guerre

civile, où elle avait pris parti pour le Sénat, cette ville fut comprise au nombre des pays conquis et perdit son autonomie. Pendant le règne d'Auguste, la Provence fit partie de la Narbonnaise sous le nom de *Provincia*, ou province par excellence. Malgré la perte de sa liberté, elle redevint bientôt florissante, et ses écoles restèrent célèbres comme elles l'étaient avant d'appartenir à l'Empire.

Puis, ce sont les invasions des Barbares. L'ancienne terre des Saliens est occupée successivement par les Goths, les Wisigoths, les Austrogoths, qui respectent la civilisation introduite par les Romains ; et par les Francs, sous la domination desquels les écoles deviennent désertes, et tout ce qui reste d'instruction cherche un réfuge dans les cloîtres.

Viennent ensuite les Empereurs, les ducs de Bourgogne, les rois de France, et pour comble de misère, les Lombards et les farouches enfants de l'Afrique.

Avec le voile épais qui couvre cette malheureuse époque, c'est à peine si quelques traits dans l'histoire rappellent ce peuple intelligent, le premier civilisé dans la Gaule, et qui avait cultivé avec tant d'éclat les lettres, les sciences et les arts. Comment ces connaissances auraient-elles pu survivre à tant de bouleversements ! Mais si les facultés de l'intelligence n'étaient pas développées chez lui comme aux beaux jours de l'antique république, du moins le courage ne lui faisait pas défaut : c'est pendant une expédition des Sarrasins que les habitants d'Arles se défendirent d'une manière si héroïque. Plus tard, on vit Avignon résister avec énergie à l'armée de Louis VIII.

VII.

Nous arrivons à une époque où la société va changer de face. L'Europe s'ébranle et se précipite sur l'Orient pour conquérir les Lieux-Saints et arrêter la puissance

de l'Islamisme. Cette guerre donne un libre cours au caractère aventureux et chevaleresque de notre nation. La Provence ne pouvait manquer de répondre à l'appel de l'Eglise, de ses princes et de la patrie. Elle justifie ce que C. de Nostradamus dit de ce peuple, quand il l'appelle *gent brusque, hardie et mal facile à dompter*.

Les mœurs, néanmoins, commençaient à s'adoucir. Alphonse II, protecteur des troubadours et troubadonr lui-même, établit sa cour à Aix, qui, sous le règne de Béatrix, devient le rendez-vous des arts et des plaisirs.

Les guerriers, les pélerins, à leur retour d'Orient, où ils avaient trouvé la civilisation, comme le remarque M. de Villeneuve dans la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, racontèrent les faits dont ils avaient été témoins. Ces récits, qu'ils chantaient en langue vulgaire en s'accompagnant d'un instrument, donnèrent naissance aux troubadours, qui, dans les sirventes, les tensons, les ballades, fixèrent les règles de cet idiôme doux et harmonieux que l'empereur Frédéric Ier, Berenguier, Richard-Cœur-de-Lion, Philippe-le-Long ne dédaignèrent pas de venir apprendre en Provence, et qui, avant le Dante et Pétrarque, était parlé de préférence à l'italien..

Ces enfants du *gai saber* brillèrent de tout leur éclat aux XIIme et XIIIme siècles. Naifs, élégants dans leurs productions, irréprochables dans leurs mœurs, ils ne chantaient, du moins dans le principe, que des actions héroïques présentant toujours un but moral, ce qui les mit en grande considération. Nous devons citer parmi eux Jauffred Rudel, sieur de Blieux, poète facile et gracieux dans sa romancerie, comme le dit un historien, qui fit, le bourdon à la main, le voyage de Syrie pour la belle Hodierne, comtesse de Tripoli, dont on lui avait vanté les charmes, et trouva la mort à peine arrivé au terme de son voyage. Ces pérégrinations aventureuses plaisaient aux Provençaux, et quand ce

n'était pas la religion, c'était l'amour qui les leur faisait entreprendre.

On attribue à tort aux troubadours l'invention de la rime, qui existait chez les Gaulois, comme on le voit par le latin arrangé à leur usage, appelé *carmen rusticum* (poésie rustique), où se plaçait la rime après quelques mesures et un certain nombre de phrases : les poésies bretonnes, dont plusieurs sont fort anciennes et toutes rimées, semblent confirmer la vérité de cette assertion. Du reste, à cette époque, la langue provençale n'était plus le dialecte des IXme et Xme siècles, que l'on confondait, dit le docteur Honorat, avec ceux du midi de l'Europe, et même avec le français. Cet idiôme s'était épuré, et avec ses diminutifs, par sa douceur et sa grâce, il rivalisait avec l'italien, comme par sa noblesse et sa force, quand on savait faire un choix heureux d'expressions, il pouvait lutter avec l'espagnol. Cette langue poétique qui s'harmonie avec l'heureux climat de la Provence, avec son beau ciel et ses splendides horizons, serait presque délaissée aujourd'hui sans nos spirituels *félibres*, que certains critiques attaquent avec tant de violence, on ne sait trop pourquoi.

N'oublions pas cependant que si à cette époque, l'hospitalité était en honneur chez les habitants de la Provence, comme on le voit dans Ste-Palaye, qui dit qu'aux faîtes des maisons d'habitation des hauts chevaliers on plaçait des *heaumes* pour annoncer que là se trouvait un hospice pour les chercheurs d'aventures, il existait encore quelques traces des mœurs des temps antérieurs. La légende du jeune page Cabestaing et de Raymond de Roussillon, rapportée par M. de Galifet, et qui a précédé de quelques années celle de Gabrielle de Vergy, en donne la preuve. Mais ces coutumes barbares ont disparu, et les sentiments d'hospitalité existent toujours dans le cœur des Provençaux.

La peste de 1382 dispersa les troubadours, que le

roi René chercha en vain à faire revivre. Toutefois, ils ont répandu par leurs poésies, où l'amour se joint à l'ardeur guerrière, un vernis de politesse et d'urbanité qu'on ne connaissait pas avant eux, suivant la remarque du judicieux écrivain que nous avons cité, et ont amené les Cours d'amour.

Ces assemblées, auxquelles présidaient de jeunes princesses, de nobles châtelaines. — les Mabile de Villeneuve, les Huguette de Sabran, les Blanchefleur de Pontevès, — en favorisant des sentiments de gloire et de galanterie, firent disparaitre les restes de barbarie. Cette institution rappelait le tribunal des Dames établi dans la Gaule dès la plus haute antiquité et qu'Annibal retrouva encore en vigueur à son passage dans cette contrée; tribunal assez semblable à celui formé à Pise, capitale de l'Élide, à la mort du tyran Démophon, et qu'en Irlande on avait aussi à une époque peu éloignée de nous. On verra par la suite les femmes de la Provence jouer un rôle non moins important dans nos commotions politiques.

La maison d'Anjou qui succède à celle d'Aragon, protège aussi les lettres. Charles Ier comble d'honneurs Cimabuë, et Robert en agit de même à l'égard de Giotto. La reine Jeanne dont l'histoire a flétri le nom, tandis que Naples et la Provence conservent sa mémoire avec reconnaissance, s'occupe plus de l'administration de ses États, et il faut le dire, de ses malheureuses et coupables amours, que des arts et de la littérature. Mais René favorise les artistes et rivalise avec eux: poète, musicien, peintre renommé pour le temps où il vivait, il porte la peinture sur verre presque à sa perfection. Le règne de ce bon roi a été l'âge d'or de la Provence. Alors tout le monde goûtait un bonheur réel, et on ne pensait qu'aux plaisirs, aux divertissements, que René encourageait lui-même en toute occasion. En un mot, en présence de la joie qu'on voyait dans la chaumière comme au palais, on

ne savait qui était le plus heureux ou du sujet ou du souverain.

En rappelant ces mœurs patriarcales, car ce bon prince, comme aux beaux jours de l'Arcadie, se plaisait parfois à garder lui-même ses troupeaux, nous avons voulu montrer quelle était à cette époque le caractère des Provençaux, qui se reflète comme dans l'azur d'un lac limpide. Bientôt s'élevant à la hauteur des évènements, ce peuple va déployer une rare énergie et un courage indomptable.

VIII.

La Provence réunie à la France accepte en partie ses lois et ses institutions. En 1501 on crée le Parlement d'Aix. Ces assemblées qui avaient succédé aux conventions, aux champs de mai, aux plaids de l'ancienne monarchie, défendaient les droits des provinces en même temps que les municipalités maintenaient les franchises communales. Ce n'était pas la liberté, mot qui dans son acception absolue était incompatible avec les mœurs du temps; ce n'était pas la liberté, disons-nous, mais les libertés qu'ils revendiquaient contre l'oppression qui pesait souvent sur eux. Or, ce qui vient des hommes ne saurait être parfait, et si par leur indépendance et leur fermeté les Parlements mirent souvent un frein salutaire aux exigences du pouvoir, par un attachement exagéré pour leurs prérogatives et par la violence de leur opposition, ils occasionnèrent de graves conflits dans l'État et des troubles dans l'administration, oubliant que sans le respect pour l'autorité il n'est pas de gouvernement possible. Le Parlement de Provence fut toujours un des plus modérés, ce qu'on doit constater à la louange de cette province.

S'identifiant avec leur nouvelle patrie, les Provençaux participent à ses prospérités et partagent ses re-

vers. Le moment approche où ils vont se montrer sous un aspect nouveau. C'est lors de l'invasion de Charles-Quint que leur caractère généreux se développe dans toute sa force. Ce ne sont plus ces hommes légers, amis des fêtes et des plaisirs comme on les voyait naguère; ce sont des soldats improvisés, des hommes inexpérimentés dans l'art de la guerre, mais pleins de bravoure et de patriotisme, se levant en masse pour repousser l'étranger. Riches et pauvres, chacun fait son devoir. Aucun sacrifice ne peut arrêter ce noble élan. Non seulement on cherche à s'opposer à l'ennemi les armes à la main, on veut encore lui enlever ses moyens de subsistance par le feu et la dévastation. Le comte de Carces, de la maison de Pontevès, les seigneurs de Mas et de Caillan montrent leur désintéressement en incendiant leurs granges, leurs récoltes, et en répandant l'huile et le vin qui se trouvent dans ces habitations, exemple que suivent tous les propriétaires du pays.

Lorsque par l'infériorité du nombre, ces citoyens dévoués ne peuvent faire face aux Impériaux, ils trouvent un moyen héroïque de combattre pour le salut commun : Châteauneuf, Albode, Balbe, Escragnole, Boniface suivis de quelques légionnaires et de trente habitants de la campagne, s'enferment dans la tour du Muy pour attaquer leur plus mortel ennemi, et tuent le prince de Nassau, richement vêtu, qu'ils prennent pour Charles-Quint. A Brignoles, trahis par un des leurs, Montéjan et les hommes courageux qui l'accompagnent ne peuvent mettre leur projet à exécution. Ce n'étaient point là des assassinats, mais des attaques à main armée, fer contre fer, où une poignée de braves se sacrifient pour sauver la patrie. On ne peut passer sous silence Montluc, qui plus tard fut appelé malheureusement à déployer ses talents lors de nos discordes civiles, dans son expédition contre le moulin d'Auriol occupé par les armées Impériales; les capitaines Paul et Curton de Lafayette à la prise de Lourmarin; Alto-

ritis, Laval, Vivaux et le berger Méry qui au siège de Marseille montrent autant de zèle que d'audace. Tout le monde enfin, dans les rangs les plus élevés comme dans les classes inférieures de la société, concourt à la défense du pays.

IX.

A peine remise de cette invasion et des scènes sanglantes qu'elle avait amenées, la Provence se voit bientôt en proie aux guerres de religion. Tout change de face dans le pays. Ce n'est plus contre l'étranger, c'est contre ses concitoyens, ses amis, ses parents même que chacun prend les armes. Et, comme le dit Fouque, lorsqu'on laissait librement circuler les Mahométans, quand on souffrait l'usure des Juifs, les uns et les autres ennemis déclarés du Christianisme, on se faisait une guerre d'extermination, on s'égorgeait dans la même ville au nom d'une religion de paix et de charité. Tantôt c'est le baron des Adrets et son lieutenant Montbrun qui exercent leur cruauté, celui-ci en précipitant les prisonniers du haut de la roche de Mornas, celui-là en mettant tout à feu et à sang dans les lieux où il pénètre; ou bien un Porcelet, oubliant qu'un de ses ancêtres fut seul épargné lors des Vêpres Siciliennes à cause de sa justice et de sa modération, qui pille Beaucaire et reverse les autels. D'autre part, c'est De Vins, c'est Montluc, ligueurs fanatiques, non moins cruels que leurs adversaires.

Oublions les excès, les crimes qui sont la honte d'un peuple civilisé, et rappelons-nous seulement la noble conduite de ceux qui surent résister aux entraînements de cette ardeur fiévreuse et sanguinaire pendant nos guerres fratricides.

Nous voyons à cette époque néfaste les Provençaux, toujours d'une valeur éprouvée, rester fidèles à leurs

croyances. Les habitants d'Apt, entr'autres, se font remarquer par leur persévérance à soutenir leur foi politique et leurs principes religieux. Se souvenant que dans l'antiquité leur ville, comme le dit M. J. Courtet, avait résisté aux Phocéens, et par la suite n'avait cédé qu'aux forces supérieures des Romains; qu'elle s'était montrée fidèle au roi dans la tentative du connétable de Bourbon, où un bataillon de citoyens avait repoussé les Impériaux; qu'à l'appel de Claude de Scudéry et de Rambaud de Simiane tous les combattants avaient paru en armes, prêts à s'opposer à l'ennemi; qu'ils avaient mis obstacle à l'entrée de Doria et avaient résisté à Montbrun et à Mouvans; les Aptésiens, n'ayant pour défenseurs que les bourgeois, ne montrent pas moins d'énergie contre le baron des Adrets. On doit citer encore le courage de Simon de Fougère, qui avec le secours de la milice, met en fuite les Huguenots en 1561, et le succès du marquis de Buoux, secondé par Valavoire, culbutant l'ennemi dans le lieu appelé depuis Plan de Bellon. Plus tard, comme le château de Roc Salière et la tour des Beaumettes, Apt se montre en mesure de résister à l'invasion anglaise, organisée pour faire diversion pendant le siége de La Rochelle.

Cherchant à rappeler les faits les plus mémorables accomplis de part et d'autre dans ces temps désastreux, soit sur le champ de bataille, soit au sein des assemblées, où le courage civique s'est montré souvent avec non moins d'éclat, nous citerons, à Marseille, Bouquier et Libertat, le premier s'opposant à l'usurpation de Dariez, le second délivrant cette ville de l'oppression tyrannique de Casaulx et de Louis d'Aix, ainsi que des Espagnols que ces duumvirs avaient appelés à leur aide. Nous rappellerons aussi la conduite énergique des habitants de Montjustin contre le duc de Lavallette; le courage de Faucon de Saucès à la prise de Barcelonnette; la belle

défense de Lorgues contre de Carces; celle de la Bréolle attaquée par le duc d'Épernon; le siège de Riez, que défendait le baron d'Allemagne, où les ligueurs pour venger la mort de De Vins, immolent les prisonniers de guerre comme aux temps les plus barbares de l'antiquité; la résistance de Marseille lorsque le duc de Savoie, que la comtesse de Sault avait eu l'imprudence d'appeler en France, vient pour s'en emparer. Mais ce qu'on ne saurait trop louer, c'est la conduite du Comte de Tende, qui malgré son dévouement à la cause royale, refuse de faire massacrer les protestants, à la Saint Barthélemy; noble exemple que suit, seize ans après, le brave Crillon quand on veut le faire participer au meurtre du duc de Guise, à Blois, en disant qu'il est prêt à se battre en duel avec lui, mais qu'il ne veut pas l'assassiner.

Henri IV met fin à la Ligue; et la Fronde, parodie de cette grande lutte, malgré les noms de Condé, de Turenne, de Retz qui s'y trouvent mêlés, n'a qu'une durée éphémère.

Après des jours glorieux, Louis XIV, dans les dernières années de son règne, éprouve des revers. Les Provençaux montrent alors la même valeur qu'en 1536: chaque paysan devient un soldat, et on voit ce que peut une nation quand elle combat pour son indépendance. Le duc de Savoie, dans l'orgueilleuse confiance que lui donnent les premiers succès, demande à la ville de Grasse vingt mille livres d'argent, six mille bouteilles de parfums, la quantité de pain et de vin dont il a besoin pour son armée, et chose ignoble et avilissante même de la part d'un soudard, un couvent de religieuses à discrétion. Les habitants indignés de cette insolence et de ce cynisme brutal, jurent de s'ensevelir sous les ruines de la ville. Ils soutiennent l'assaut, et avec l'aide d'un détachement de dragons arrivés sur ces entrefaites, ils mettent en fuite l'ennemi. Que de traits d'héroïsme nous pourrions citer en-

core parmi [illegible] dans la marine [illegible] Mais ces faits [illegible] gnés dans nos fastes [illegible] le monde, [illegible] à ceux qui [illegible] même, appartiennent plus [illegible] et font mieux ressortir, par conséquent, le caractère de ses habitants.

Cependant, ce ne sont pas les hommes seuls qui se distinguent par leur courage : les femmes aussi les secondent dans leurs généreux efforts. Si nous les voyons sous l'aspect le plus séduisant dans le monde, dont elles font le charme par les grâces de leur esprit et toutes les séductions célébrées par les poètes, et en particulier par Lefranc de Pompignan, ou bien dans leur intérieur où elles prodiguent des trésors de tendresse et de dévouement à tout ce qui les entoure, nous les trouvons dans les moments de danger avec les vertus héroïques des femmes de l'antiquité.

Ainsi, pendant le siége de Marseille par Bérenguier, les vicomtes de la ville Raymond de Baux, Rousselin de Fox, et le gouverneur Raymond Gaufred, pour tromper les assaillants sur le nombre des défenseurs, font choix de trois cents jeunes belles femmes, les arment comme des guerriers et leur font parcourir le dessus des remparts en les exposant aux coups de l'ennemi. Cette ruse donne le change au Comte de Provence, qui les voyant à travers les créneaux, les prend pour des chevaliers dont on lui a annoncé l'arrivée: Après la paix elles lui sont présentées en habit de gendarmes, ce qui lui fait dire : *Si Diou mi saouva la vida! vèi ici dé bellas gendarmas!*

Environ trois siècles plus tard, lors du siège de cette

ville par le connétable de Bourbon, les Marseillaises, dont plusieurs appartenaient aux premières familles, rivalisent de courage et de témérité avec les militaires. Après avoir aidé à relever un point de fortification appelé depuis bastion des Dames, elles se présentent en armes pour s'opposer aux Impériaux qui montent à l'assaut, les repoussent, et en les poursuivant s'emparent de huit pièces de canon, qu'elles amènent en triomphe dans la ville.

A Entrevaux, qui faisait partie du Comté de Nice, une jeune fille de vingt ans, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, voyant qu'au mépris des traités un détachement de l'armée impériale se livre au pillage après avoir passé la garnison au fil de l'épée, réunit les jeunes gens et les bergers, et nouvelle Jeanne d'Arc, les conduit à la victoire. Reprochant au duc de Savoie de ne pas les avoir secourus, elle propose à ses compatriotes de se donner à la France. François Ier accepte, et par reconnaissance exempte la ville du droit de taille. Mais ses magnanimes habitants demandent à être soumis aux mêmes charges que les autres Français. Que doit-on le plus admirer de tant de courage ou de tant de désintéressement?

Les femmes d'Aix s'exposent à la mort en portant des rafraichissements aux habitants qui se battaient hors des murs depuis plusieurs heures, dans une sortie contre l'armée du duc d'Épernon.

Il est aussi des faits isolés qui montrent le caractère de ces héroïnes : Adrienne d'Herculès étant montée, au moyen d'une échelle, sur l'échafaud où par ordre du nouveau gouverneur de Valensolle, son mari allait être pendu, après les plus grands efforts des mains, des pieds, des dents, jette en bas le bourreau et enlève celui qu'elle vient sauver, au grand étonnement de la force armée et aux applaudissements de la foule;

Suzanne de Villeneuve, qui ne peut obtenir justice

de Victor-Amédée pour l'indemnité promise après la démolition de son château, poursuit ce prince, arrête son cheval par la bride au milieu de son armée, et le force à faire droit à sa demande ;

Judith Audran, vieille femme, va s'informer, au péril de sa vie, des dispositions de l'ennemi campé devant Castellane, et pendant l'action verse de la poix bouillante sur les assiégeants ; puis avec un cuvier de terre qu'elle lance dans la rue, renverse Lesdiguières, qui, plus heureux que Pyrrhus à Argos, se relève de sa chute :

La Dame de Lourmarin, par l'ascendant qu'elle exerce sur ses vassaux, les maintient dans le devoir ;

Madame d'Alissac, après le combat de Sarrians, au commencement de la révolution, ramène les hommes de Valréas, montée sur un canon ;

En 1793, Lucrèce Castel, de la commune de Conségaudes, apprenant l'approche des Autrichiens, se met à la tête des hommes qui veulent se défendre, et à l'exemple de Jeanne Hachette, contribue à la retraite de la troupe ennemie.

A toutes les époques de l'histoire, les femmes, comme on voit, ont joué un rôle important dans notre pays. Druidesses, elles décident de la paix ou de la guerre ; composant le tribunal des dames, elles jugent différentes causes chez les Gaulois ; dans les cours d'amour elles encouragent les nobles actions en même temps qu'elles adoucissent les mœurs ; pendant le danger, n'écoutant que l'inspiration du cœur, elles bravent à chaque instant la mort pour accomplir un devoir. Parmi tant d'actes héroïques ce qu'on doit surtout admirer, c'est la sublime résolution des religieuses du couvent de Saint-Sauveur, à Marseille, quand elles se mutilent et se défigurent d'une manière affreuse pour se soustraire à la brutalité des Sarrasins, maîtres de la ville ; c'est l'énergie de la fille du premier Consul de la ville de Manosque, jeune et

charmante personne, qui voulant échapper aux poursuites et aux séductions de François Ier, ne craint pas d'altérer la délicatesse de ses traits et de flétrir sa beauté. Ces preuves de dévouement, ces actes de vertu chez un sexe faible, ne peignent-ils pas aussi le caractère d'une nation?

XI.

Par les évènements que nous avons rapportés, nous venons de mettre en relief le courage d'un peuple, que nous allons présenter maintenant au point de vue social et dans les habitudes de sa vie privée.

Les principes d'équité, les sentiments d'indépendance joints à une grande énergie ont justifié chez les Provençaux la devise de leurs aïeux: amour des lois et de la liberté, avec le courage pour les soutenir. Le régime démocratique était celui que le pays préférait à tout autre. Les cantons, formés de différentes peuplades, élisaient, non un roi comme semble l'indiquer le titre de *regulus* que lui donnaient les Romains, mais un chef militaire, un général chargé de marcher à leur tête dans les guerres contre leurs voisins.

Malgré l'influence de Rome après la conquête et la domination des barbares, l'esprit de liberté municipale ne fut pas entièrement anéanti. A l'exemple des Gaulois qui avaient horreur des collecteurs des droits, les Provençaux, dit un historien, ont manifesté de tout temps leur antipathie contre la perception des impôts sous quelque forme qu'elle se présente. Aussi, l'état républicain leur plaisait-il beaucoup, et profitaient-ils de toutes les occasions qui s'offraient pour se soustraire à l'autorité de leurs princes et de leurs seigneurs. Ces dispositions tenaient indubitablement aux traditions populaires conservées de père en fils. Déjà au XIIIme siècle quelques villes de la Provence avaient

obtenu une commune et l'établissement de Consuls pour l'administrer, pendant que la Sénéchaussée régularisait l'action de la justice. Ces principes d'indépendance étaient tellement enracinés dans les cœurs, que dans plusieurs localités les habitants revendiquaient leurs franchises démocratiques, comme il est facile de s'en convaincre par la Charte de Raymond VII, et que les gentilshommes faisaient de l'opposition à Robert, roi de Naples et Comte de Provence, malgré les qualités que personne ne cherchait à lui contester, par cela seul qu'il ne voulait pas reconnaître les libertés municipales de leur cité.

Sous les Comtes de Provence la vie politique n'était pas un vain mot. Ce n'était pas un semblant de liberté comme nous l'avons vu plus tard, où la plus simple mesure administrative doit passer par la filière du Sous-Préfet, du Préfet, du Ministre pour arriver au Chef de l'État, sans parler d'un pouvoir occulte, mais tout puissant, celui des bureaux. Alors, dit M. de Villeneuve, les chefs de famille étaient appelés à prendre part aux affaires publiques. La noblesse, le clergé, le tiers-état avaient leurs représentants aux assemblées provinciales. Les bourgeois et les chefs de métiers entraient au Conseil municipal, dans l'administration des Hospices et les œuvres de charité, dans les Confréries, et faisaient partie des corps délibérants. La jeunesse commençait sa carrière administrative dans le capitanage et l'abbadie, pour arriver ensuite aux différentes branches du service public. Les fonctions municipales, par la considération dont elles étaient entourées, ne pouvaient que flatter ceux qui les exerçaient. Ce sentiment existait de longue date, et les habitants d'Aups auraient pu se souvenir avec orgueil que Jules-César, à son passage dans le pays, voyant le premier magistrat labourer lui-même son champ, avait dit à ceux qui l'accompagnaient : J'aimerais mieux être le premier citoyen de ce bourg que le second de Rome.

Notre vie sociale, dit l'auteur de la statistique où nous trouvons ces documents, ne peut être comparée à celle de nos pères, où toutes les réunions, tous les divertissements se liaient au système administratif, lequel se combinait lui-même avec la religion. Le Gouvernement de la Provence, assis partout sur les mêmes bases, fonctionnait dans les grandes villes comme dans les campagnes. Pendant longtemps le peuple de Marseille, se constituant en Parlement, s'est réuni sur la place du Palais où l'appelait le bourdon des Accoules, et là écoutait le résultat des délibérations du Conseil municipal et des Consuls, que le podestat lui expliquait, du haut du balcon. Les décisions étaient accueillies par acclamations ou rejetées par des sifflements. Cette assemblée souveraine une fois terminée, les magistrats se rendaient, selon l'usage, à l'église en grand cortège, et le soir présidaient aux danses et aux jeux publics. De cette manière, tout s'enchaînait, les actes de l'autorité, les fêtes et les divertissements populaires, sanctionnés en quelque sorte par la religion. Les femmes aussi étaient en part dans ces solennités. En un mot, chaque citoyen étant pour quelque chose dans l'administration locale ou dans les affaires de la province, se montrait satisfait de sa position, et personne ne songeait à sortir de sa sphère.

Si les hommes avant nos dernières révolutions étaient moins divisés qu'ils ne le sont aujourd'hui, les villes aussi voyaient entr'elles exister une confraternité qui honore ces temps anciens. Dans un moment de contagion, rapporte M. Garcin, le Conseil municipal de Lorgues ayant adressé des secours à Toulon, le Conseil municipal de cette dernière ville, par une délibération en date du 24 octobre 1722 décida qu'une députation, comme celle qu'on envoyait au souverain, se transporterait à Lorgues pour offrir le témoignage d'une profonde reconnaissance. Quand les États de Provence s'assemblaient, le premier Consul de Lorgues

se rendait à Toulon et descendait à l'Hôtel-de-Ville où un appartement lui était préparé, et de là se dirigeait sur Lambesc avec le premier Consul de Toulon et dans sa voiture. Ces bons rapports ont existé jusqu'en 1789, époque où les Consuls de ces deux villes s'écrivaient encore. Cet usage a disparu.

Par suite de la réunion à la France, les libertés publiques se perdirent peu à peu en Provence, ou du moins n'en conservèrent que la forme. Mais si elles avaient sommeillé sous le sceptre paternel de René ou pendant le règne de nos rois, le principe d'indépendance n'en existait pas moins dans toutes les classes de la population. La conduite de Nioselle et de son frère le Commandeur, dont parle M. Léon Morel, qui refusent de fléchir le genou devant Louis XIV, malgré la sommation du Comte de Brienne ; et la lettre de Vauvenargues à Amelot, dans laquelle on trouve tant de fermeté et de dignité chez l'éminent moraliste provençal, nous en donnent la preuve. Ce sentiment est toujours le même chez le peuple, qui n'a de déférence pour les grandes familles, quelle que soit l'ancienneté de leur race, que lorsqu'elles se sont illustrées par des actes de vertu ou par des services rendus au pays. L'action de San-Pietro, célèbre capitaine corse au service de la France, dans un drame sanglant qui se passe à Aix et où celui-ci, avant de donner la mort à Vanina d'Ornano, sa femme, d'une naissance supérieure à la sienne, lui parle tête nue, dans une contenance respectueuse et lui demande pardon, en se jetant à ses pieds, du meurtre que son amour outragé le force à commettre ; cette action ne trouverait d'imitateur chez le Provençal, pas plus pour reconnaître, dans une telle conjoncture, une supériorité nobiliaire, que pour exercer de sang-froid une aussi cruelle vengeance.

XII.

Comme tous les hommes d'une imagination ardente,

les habitants de la Provence sont animés d'une sincère piété. Ce n'est pas une foi morte, et nous en avons la preuve la plus touchante pendant le terrible fléau de 1720, quand Belzunce, secondé par le Gouverneur de Marseille, Comte de Piles, par les corporations religieuses et quelques citoyens courageux, se dévoue avec eux pour secourir les pestiférés. Dans cette occasion, comme lors de l'apparition du choléra, on a pu voir la force que donne la charité chrétienne dans ces moments de péril où le héros fait son devoir en silence, succombant à la peine, sans qu'un simple souvenir vienne rappeler sa sainte abnégation, et rentre comme les autres victimes pour lesquelles il s'est sacrifié, dans le gouffre de l'oubli. Après de telles actions on doit être moins sévère pour les déplorables écarts auxquels entraîne parfois l'exaltation religieuse, lorsqu'on lit les malheureux procès de Gaufridi et de Girard; et si l'on se reporte au XVIme siècle, on voit, par le rapport du Conseiller Pierre de Lancre sur les possédés du Lampourdan, que ce fanatisme tenait aux idées de l'époque, et que les imaginations méridionales étaient plus susceptibles que les autres de se livrer à ces excès.

Du reste, des souvenirs toujours vivants entretiennent ces pieuses dispositions. Le peuple n'a point oublié que le Christianisme a été apporté dans la Provence par Madeleine, Marthe, Marcelle, Lazare, Maximin; que cette province compte dans son sein de glorieux martyrs,— Victor et ses compagnons, Léon, Adrien, Hermès, Valérian, Constance, Dalmas, Théodore; que les premiers monastères de la Gaule, ceux de Lerins, de St-Victor, ont été fondés dans cette contrée, ce qui n'a pu que développer avec plus de force ces tendances religieuses. Ces principes, souvent exagérés, ne sont peut-être pas toujours exempts de superstitions; mais avec les lumières de la raison les croyances s'épurent, et la foi reste intacte dans le cœur.

Les Provençaux mettent un grand appareil dans leurs cérémonies religieuses, qui sont, comme le dit le docteur Achard, de vraies fêtes, et les fêtes de brillants spectacles. Nous ne ferons pas ici la description de ces solennités qui présentent tant de pompe et de splendeur dans la plupart de nos grandes villes. Nous citerons pour mémoire les pélérinages renommés des Stes-Maries, de la Ste-Baume, de Ste-Victoire, de Ste-Anne d'Apt, auquel s'est rendue Anne d'Autriche. Nous ne nous occuperons des fêtes votives que lorsqu'elles offrent des particularités qui se rattachent à notre sujet. On peut voir dans quelques ouvrages sur la Provence, notamment dans la Statistique de M. de Villeneuve, les détails les plus étendus sur cette matière : les jeux du roi René à Aix ; ceux de la Tarasque et de la reine de Saba à Tarascon ; la fête de Salon où les femmes font danser la jeunesse au son du galoubet ; celle de Trets, dans laquelle des bossus célèbrent l'anniversaire du mariage du père Mathurin ; les danses des bergères, des soufflets, des jarretières, de la cordelo et des fialous. Nous devons faire observer à cet égard que les fêtes votives, proscrites aujourd'hui par le clergé à cause des danses et des divertissements auxquels on assiste, autrefois, comme les pardons de la Bretagne, se liaient essentiellement à la religion. L'étymologie du mot *roumavagy* sous lequel on les désigne et qui exprime l'obligation de se rendre à ces réunions avec le même empressement qu'on doit mettre à entreprendre le pélérinage de Rome, vient à l'appui de ce fait.

XIII.

La tempérance est une des qualités dominantes du Provençal. Sobre, dur à la peine, vivant de peu, on l'enverrait à la fontaine Salmacis ou dans les délices

de Baïa, comme disaient les anciens, qu'il n'en reviendrait pas efféminé. Il met en pratique la maxime des Massaliotes envers les étrangers : Travaillez, ou allez-vous-en.

Ces principes de frugalité existent également parmi les personnes d'un rang élevé ; et dans cette contrée qu'on nomme la gueuse parfumée, tout respire plutôt une existence de poésie qu'une vie matérielle. Les habitants de la Provence doués d'une vive intelligence, réussissent dans toutes les branches des connaissances humaines. Pour s'en convaincre il ne faut que se rappeler tous les hommes de génie qu'elle a produits dans des genres divers et dont les noms brillent au milieu de ceux qui font l'orgueil de la France.

Or, la musique, qu'un grand personnage dont le jugement fait autorité, considère comme la plus haute expression des sentiments de l'âme, doit plaire surtout à ces natures passionnées, à ces hommes du soleil, comme on appelle les méridionaux. Aussi, la cultive-t-on avec autant de succès qu'en Allemagne et dans l'Italie, comme le prouvent les Sociétés Philharmoniques et les Orphéons si remarquables dans la Provence.

Mais la musique qui suit la marche du progrès et se lie aux besoins intellectuels des peuples, a dû subir nécessairement bien des transformations. Sans parler de cet art dans l'antiquité et sur lequel nous ne pouvons avoir que des notions imparfaites, car la harpe des Bardes gaulois, comme la lyre des Grecs et la cithare des Romains, ne servait probablement qu'à soutenir le rhythme de la poésie, nous nous occuperons seulement de ce qu'il était à l'époque où florissaient les Troubadours. Alors simple, touchante avec ses ballades et ses chansons d'amour, la musique nous peint les mœurs de ces temps heureux. Les chants actuels, dans lesquels se développe une riche et savante harmonie, ont succédé

à ces naïves mélodies, de même que les instruments modernes ont détrôné le tambourin et le galoubet.

XIV.

Longtemps, dans la Provence, on a vu régner les mœurs patriarcales. Le luxe n'existait pas dans ces demeures où primitivement on faisait du feu au milieu de la pièce comme on le voit encore en Andalousie; ou bien on se chauffait à la vapeur d'un four, les cheminées n'étant pas connues dans cette province avant le XV[e] siècle. Par la suite, dans les maisons aisées, il y eut une salle avec une grande cheminée où l'on voyait, d'un côté, un banc de pierre ou de bois pour le maître du logis. Après le repas du soir, dans les veillées d'hiver, les hommes restaient à la maison; et pendant que la ménagère et les filles s'occupaient de travaux d'aiguille, le père de famille racontait les histoires des temps passés, qui de cette manière se transmettaient par la tradition orale. Ou bien il lisait le livre de raison, dans lequel étaient consignés les actes de partage, les limites des propriétés, les évènements mémorables qui intéressaient la maison; livre semblable au *Canticum*, poème conservé avec soin dans les grandes familles chez les Romains et les autres peuples du Latium, où Virgile a puisé, dit-on, les principaux faits de son Enéïde. C'était une sorte de généalogie qui retraçait les souvenirs d'une conduite irréprochable. Ces manuscrits ont disparu, pour la plupart, dans nos guerres de religion, comme tant d'autres ouvrages précieux pour l'histoire.

Disons un mot des habillements qui, dans ce pays, ont subi aussi les nombreux changements imposés par la mode. Sous Berenguier, dit M. Louis Méry, les Provençaux eurent le costume catalan. Les hommes portaient la garnache, robe longue et ample, au-dessus de laquelle ils avaient un surcot, vêtement à manches, descendant jusqu'à la ceinture et qui plus tard prit le

nom de pourpoint. On coupait les cheveux ronds et on rasait la barbe, mais on conservait la moustache. Dans les pays de montagnes, leur chevelure était longue, éparse et pareille à celle des Liguriens chevelus (*Ligures capillati*), tandis que sur les bords de la mer, les pêcheurs conservaient le bonnet phrygien.

Les femmes avaient le grand manteau castillan et le petit manteau fixé avec une agrafe. Elles portaient une tunique appelée *camicia*, justaucorps à pièces tailladées et à languettes, avec une simarre au lieu de jupe. En 1340, les femmes, à Apt, avaient une tunique étroite, sur laquelle on mettait un bourrelet en guise de ceinture, formant comme un cercle autour de la taille, avec un manteau fourré par dessus. Une jupe courte et d'une couleur différente était attachée à la tunique. La tête était couverte d'un voile, sur lequel s'élevait une espèce de cornet pointu avec des ornements variés en zig-zag. Dans la Haute-Provence, elles portaient, il y a peu d'années encore, une robe en gros drap, qu'elles appelaient *lou sayou* (saé des Bretons et sagum des Latins). Mais les anciens costumes, ainsi que les vieux souvenirs, s'en vont chaque jour.

XV.

Nous avons parlé de l'analogie qui existe chez les peuples entre les mœurs anciennes et les nouvelles; d'où nous avons tiré cette conséquence, qu'il devait en être de même du caractère de ces peuples; ce qui démontre l'utilité de nos recherches sur les Saliens et justifie le développement que nous avons cru devoir donner à quelques parties de l'histoire de la Provence. Parmi les particularités que nous allons rapporter sur les usages consacrés dans certaines localités, nous en citerons dans le nombre qui remontent évidemment à l'ère celtique, d'autres à l'époque romaine, ou à la domination passagère des Sarrasins.

Dans beaucoup de cantons, on retrouve encore des souvenirs de l'antiquité. De même que les Orientaux, les Gaulois célébraient l'époque du solstice. Cet usage s'est conservé dans le midi de la France où l'on fait des feux de joie, sur lesquels sautent les jeunes gens, en ayant soin de mettre de côté un tison, tandis qu'ils jettent le reste au vent, afin qu'il emporte tous les malheurs comme il emporte les cendres.

Les habitants de Salernes se rendent, le 24 août, à une ancienne fontaine sacrée, placée aujourd'hui sous l'invocation de S[t] Barthélemy. Cette fête, où l'on se livre à la danse, aux plaisirs, nous reporte aux temps des croyances druidiques.

A Pertuis, on célèbre l'Épiphanie, ou fête de la Belle-Étoile, dans laquelle on promène par la ville, au son du tambour et de la musique, un char rempli de combustibles enflammés.

Comme on le faisait à Autun, à Chauny, dans une partie de la Picardie et dans les départements de l'Indre et de la Gironde, dans quelques localités de la haute Provence, on se souhaitait la bonne année par ces mots : au gui l'an neuf, dont l'origine remonte à la cérémonie la plus importante du culte druidique.

La fête de Maia, mère de Mercure, existait aussi en Provence. Une jeune fille vêtue en blanc, une couronne de fleurs sur la tête, se plaçait sur un trône champêtre, auprès d'un petit autel et entourée de jeunes compagnes portant le même costume qu'elle. A Avignon, cette cérémonie prenait quelquefois un caractère burlesque : on plaçait sur une estrade une vieille femme appelée *la Maïo*, couverte d'oripeaux. De cet ancien usage les enfants n'ont conservé que la petite chapelle qu'ils élèvent dans les rues le premier mai, et pour laquelle ils réclament des passants une petite rétribution, comme on demandait à Rhodes un tribut pour l'hirondelle.

Les jeunes gens, à Valensolle, honorent la mémoire

de S[t] Éloi par des courses à cheval dans les rues, une torche à la main, drapeau et tambour en tête. La veille de la S[t] Antoine, les cultivateurs, qui ont choisi ce saint ermite pour leur patron, parcourent la ville en habits de moissonneurs, suivis de leurs lieuses, tenant d'une main une poignée de gerbes, et de l'autre une faucille.

A Fours, les mariages ne se célèbrent qu'entre gens de la localité. La demande se fait la nuit, et le bruit d'une arme à feu, qui remplace évidemment un autre signal dont on se servait jadis, avertit du consentement mutuel. Au moment de la célébration, on présente à la future un verre d'eau, qu'elle boit pour avoir une pièce de monnaie placée au fond du verre et à laquelle on attache une vertu particulière : elle doit la recevoir en pleurant, car les larmes sont de rigueur. A l'autel, l'époux met le genou sur le tablier de la mariée pour faire acte de possession. Après la cérémonie, on porte cette dernière sur un rocher situé au milieu de la place publique, et qui n'est autre, sans doute, qu'une ancienne pierre druidique, où elle ne peut poser qu'un pied. Là, chacun l'embrasse en lui passant un anneau au doigt. Ensuite un combat simulé a lieu en son honneur entre les jeunes gens du village et le mari. Puis on la conduit à sa nouvelle demeure, dont la porte est fermée. Il s'établit alors un colloque qui rappelle les mœurs romaines, et les coutumes du moyen-âge pour les chevaliers, la veille des armes. Quand l'épousée entre dans la maison, on lui offre trois pains, qu'elle partage entre les assistants en répandant sur leurs têtes une poignée de froment. Ce jour-là, tous les étrangers ont droit de se mettre à table sans être invités.

Les femmes, en général, se montrent soumises aux volontés de leurs maris. Celles de Sourribes, canton de Volonne, ne manifestent par les mêmes dispositions. Quand un jeune homme du pays prend une femme étrangère, celles du village, impérieuses et jalouses de

conserver leur autorité, vont au devant de la nouvelle mariée et lui font promettre qu'elle marchera sur leurs traces.

A Seyne, on agit différemment. Lorsque l'un des nouveaux époux est étranger, ils trouvent en entrant dans la ville un simple ruban qui leur barre le passage. Le mari donne une modique somme d'argent, et aussitôt l'élégante et légère barrière s'abaisse devant eux.

Dans d'autres pays, on offre à l'épousée un bouquet de fleurs, auquel elle répond par un compliment, et le mari par quelques pièces de monnaie.

Aux Saintes-Maries on fait *paillado*, c'est-à-dire on met en jugement le mari qui a été battu par sa femme, lequel doit se soumettre à la peine que lui inflige un tribunal nommé *ad hoc* et composé des juges de l'accusateur et du défenseur. Cet usage existe dans d'autres parties de la France.

Autrefois, à Grasse et à Vallauris, aux enterrements, le plus proche parent faisait l'éloge de la personne défunte, le mari de sa femme, et celle-ci de son mari. Il arrivait quelquefois, quand l'union n'avait pas été heureuse, que les éloges se changeaient en blâme, et que l'oraison funèbre ressemblait à celle des mauvais en Égypte.

La danse des olivettes est un des divertissements du carnaval. Des jeunes gens vêtus à la romaine, ayant à leur tête un roi, un prince et un maréchal, précédés d'un arlequin et d'un héraut, marchant sur deux rangs, parcourent la ville, au son des tambourins, qui jouent une marche guerrière, et exécutent différentes figures, tandis que le héraut fait des entrechats, que l'arlequin imite d'une manière bouffonne. Les olivettes simulent un combat en croisant et frappant leurs épées en cadence. Le roi et le prince vident leur querelle par un combat, auquel les olivettes mettent fin en poussant de grands cris, puis se séparent en deux bandes, au

milieu desquelles se place arlequin, qui chante pendant qu'on l'entoure, monté sur des épées :

Je suis arlequin,
Monté sur des épées
Comme un second Pompée
Avec mon sabre en main :
Mettez bas arlequin !

Tout se termine par des manœuvres de cavalerie. Nous citons avec quelques détails cette danse qui remonte aux Romains et fait allusion, selon M. de Villeneuve, à la querelle entre César et Pompée.

On exécute à Istres une danse où les hommes ont un grelot attaché à chaque genou, avec une épée dans la main droite et un orange dans la gauche. Ils figurent alternativement avec les deux danseuses, leurs voisines, en leur présentant l'orange. Puis ils se livrent à des évolutions rapides dans la rue en frappant les épées l'une contre l'autre, formant des triolets qui se croisent, sautent ensemble, et font un demi-tour pour recommencer encore. Un des figurants, les bras nus, le sabre à la main, imitant les barbares, menace une femme qui se jette à ses pieds en lui demandant grâce. Ils chantent un récitatif bizarre, dont l'air et les paroles sont transmis de père en fils. Les filles, aujourd'hui, ne veulent plus figurer dans ces jeux, et ce sont de jeunes garçons habillés en femmes qui les remplacent. Quelques personnes croient voir dans le choc des épées une imitation de la Pyrrique; d'autres un souvenir des fruits d'or du jardin des Hespérides, ou bien celui de la pomme que le berger Pâris offrit à Vénus : mais généralement on attribue l'origine de cette danse aux Sarrasins, qui ont longtemps habité la contrée.

A Callian, ils ont la mauresque, danse qui consiste à courir les uns après les autres en faisant des entrechats. Elle a quelque rapport avec celle qu'on voit encore à Athènes, à la différence que dans cette dernière,

le coryphée, en tête de la bande, exécute les entrechats, et que ses compagnons ne font que le suivre en marchant.

Mais la danse par excellence, c'est la farandole qui nous vient, dit-on, de la Grèce, et imite par ses figures les détours de Thésée daus le labyrinthe. On l'exécute aussi dans quelques îles de l'Archipel.

Sans prolonger davantage ces citations, disons encore que les moissonneurs de la Haute-Provence, avant de louer et de quitter le pays, se livraient à la danse. On voit que les divertissements et les plaisirs se mêlaient anciennement à toutes les entreprises de ce peuple joyeux.

XVI.

Résumons-nous:

Cherchant à rappeler des particularités qui peuvent nous faire connaître le caractère de l'habitant de la Provence, nous l'avons présenté sous toutes ses faces et dans les diverses circonstances de sa vie privée et politique, depuis les temps antiques jusqu'à nos jours; le montrant entreprenant, adroit dans les combats, patient à supporter les fatigues et les privations, tel que le dépeint Quiqueran, évêque de Sénez, soit dans les guerres contre l'étranger, soit au moment de nos discordes civiles, ou pendant les années de calme et de paix. Dans cette esquisse nous le voyons, quand, animé des sentiments de patriotisme, il s'élève aux actions les plus héroïques par son courage et son dévouement, et lorsque, rentrant dans les circonstances ordinaires, dans son état normal, il se distingue encore par l'accomplissement des devoirs que lui imposent la religion, les lois et la société.

Puis, adoucissant les nuances et variant les teintes, si nous devons le peindre quelquefois léger, insouciant, dissipé, nous pouvons aussi le représenter assidu au

travail, intelligent. industrieux quand son intérêt l'exige. L'abbé Raynal dit à ce propos : les Provençaux qui, sous un si beau ciel habitent une si mauvaise terre, ayant suivi en Angleterre la princesse Éléonore, fille de Raymond IV, mariée à Henri III, à la vue de cette terre fertile, se proposent d'en tirer parti. Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

D'un esprit avantureux, cherchant moins encore la richesse que l'occasion de laisser un nom dans l'histoire, on voit souvent, en effet, le Provençal quitter de douces affections pour se lancer dans des entreprises périlleuses.

Doué d'une grande force de volonté, comme le remarque Achard, qui connaissait bien ses compatriotes, il est stoïque dans la douleur, et persévérant dans ses résolutions malgré la légèreté d'esprit dont on l'accuse.

Naturellement curieux, défaut des anciens Gaulois qui attendaient les voyageurs aux portes des villes pour s'entretenir avec eux, sa première question, dit l'auteur du Dictionnaire de la Provence, malgré tout ce que renferment les journaux et les écrits périodiques, est pour s'informer de ce qu'il y a de nouveau.

M. de Villeneuve fait ainsi le portrait du Provençal : les traits du visage sont saillants, surtout chez les vieillards. La physionomie est expressive et susceptible d'une grande mobilité, qui tient à la violence et à l'impétuosité des passions. Dans l'état habituel, la figure exprime un mélange de gaîté et de réserve, de franchise et de rudesse, de vivacité et d'indolence. Ce contraste est le résultat de la mobilité de l'atmosphère, qui varie singulièrement les impressions des sens et les fait succéder brusquement et sans transition les unes aux autres; chez les femmes, un tempérament nerveux rend les sensations plus énergiques; et ces dispositions pourraient produire une exaltation dange-

reuse, si des principes religieux ne venaient les modifier.

Avec cette organisation impressionnable, on trouve rarement en lui l'égoïsme et l'indifférence. Comme chez toutes les natures passionnées, ses affections sont exclusives et ses haines violentes. Mais la bonté de cœur l'emporte toujours sur le désir de la vengeance, et il oublie facilement les injures pour ne se souvenir que des bienfaits.

Malgré des idées arrêtée sur les choses sérieuses, sur les affaires importantes, le fond du caractère de l'habitant de la Provence est la gaîté, cette gaîté gauloise manifestée parfois par une franchise qui dégénère en brusquerie, ce qui lui a valu la réputation qu'on lui fait généralement et que lord Chesterfield admet, avec cette légèreté qui le caractérise, si on le juge par les conseils qu'il donne à son fils dans des lettres devenues célèbres par l'esprit et la morale relachée qu'on y trouve. Les gens du Nord, qui prennent trop à la lettre cette réponse si connue, attribuée aux campagnards quand un étranger lui demande son chemin : *camina, camina, as poou que la terro té manqué!* l'accusent de grossièreté, sans tenir compte de ce qu'il y a de spontané et de rapide dans l'expression de sa pensée. Du reste, cette gaîté se voit en tout : elle préside aux divertissements, aux repas et à la conversation, où des reparties vives, étincelantes animent singulièrement les réunions. Spirituel, naturellement poète, aimable conteur, par le piquant de ses saillies, l'expression pittoresque et le geste imprévu, il donne un tour original à la moindre plaisanterie.

Toutefois, par l'effet de ces oppositions qui frappent en lisant l'histoire, nous voyons ce même peuple barbare et cruel dans les temps primitifs, policé, instruit sous l'influence de la Grèce et de Rome, dans l'ignorance et presque l'abrutissement après l'invasion des hordes du Nord, qui laissent après elles la ruine et la

dévastation, se relevant au moyen-âge et aussi attaché alors à ses princes, — aux femmes surtout, comme le prouvent les marques de dévouement données à la comtesse Béatrix et à la reine Jeanne, — qu'il l'avait été à ses institutions démocratiques, nous voyons ce peuple qu'on devait croire endormi dans la mollesse et les plaisirs, se réveiller terrible dans nos guerres intestines, pour revenir ensuite à une douce tranquillité aussitôt que le calme reparaît à l'horison politique, comme le torrent qui, après une chûte rapide, reprend son cours paisible dans un lit de verdure et de fleurs.

Telle est notre appréciation sur la question proposée par la Société Littéraire, Scientifique et Artistique de la ville d'Apt. Nous ajouterons, en terminant, que si nous avions à nous prononcer sur le mérite des différents peuples dont nous avons pu étudier les caractères dans nos lectures ou pendant nos voyages, avouant franchement nos sympathies pour les populations méridionales, nous donnerions la préférence au type Provençal.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CHARITABLES

DE LA VILLE D'APT

PAR M. CARBONNEL, SECRÉTAIRE DES HOSPICES

I. La Léproserie Saint-Lazare.

Vers le milieu du siècle dernier, il existait à quelques centaines de mètres de la ville d'Apt, sur le bord de l'ancienne route d'Avignon (1), une chapelle romane et de vieilles constructions que l'on appelait *Lazaret*, *chapelle St.-Lazare* ou *St.-Laze*, et que les titres anciens des archives municipales mentionnent sous le nom de *Hospitale Sancti-Lazari*.

Cet hôpital, dont il ne reste plus, de nos jours, aucun vestige, avait été fondé vers le XII[me] siècle. Il servait de réfuge aux lépreux, ou *ladres*, dont le nombre jusque là peu considérable en Europe, avait pris un accroissement effrayant après la première Croisade, si

(1) Emplacement actuel de la fabrique de faïence de M. François Reybaud.

l'on en juge par le grand nombre de *maladreries* ou *léproseries* qui furent établies à cette époque (1).

Comme tous les établissements de ce genre, la léproserie St-Lazare avait été réléguée hors des murailles de la cité, par suite de l'aversion qu'inspiraient les malheureux qui devaient y finir leurs jours.

Pendant le moyen-âge, en effet, suivant un préjugé qui remonte aux temps les plus reculés, on considérait les lépreux comme des créatures immondes : leur présance dans les cités et dans les camps n'était tolérée qu'à la condition d'être annoncée de loin par le bruit des sonnettes ou des cliquettes dont ils devaient être munis, sous des peines sévères.

Les archives des Hospices nous fournissent fort peu de documents sur l'histoire de la léproserie St-Lazare; il est probable qu'ils furent dispersés lors de la réunion de cet hôpital à l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Jérusalem, dont nous parlerons plus loin.

Le plus ancien titre des archives municipales qui en fasse mention, est une délibération du 23 juillet 1421, par laquelle la communauté autorisa Antoine d'Albertas à y faire des réparations. (2)

Des recteurs particuliers, nommés chaque année par la ville, administraient cette maison. Cependant, vers le milieu du XVI[e] siècle, nous voyons les Recteurs de l'Hôtel-Dieu qualifiés de *Recteurs de St-Castor et de St-Lazare*, ce qui fait supposer qu'il y eut à cette epoque union entre les deux hôpitaux. (3)

En 1544, la maison de St-Lazare était oceupée par plusieurs lépreux. Le titre qui nous l'apprend est une

(1) Mathieu Paris, écrivain contemporain, en évalue le nombre à 19,000.

(2) Antonius Albertasii vult amore Dei et pietatis intentione ædificare Hospitale Sti-Lazari....... licenciam ei dederunt ædificandi in dicto hospitali prout sibi videbitur.

(Archiv. municip. Registre BB 18. — Délibérations.)

(3) Arch. hosp. Série E. — Compte des trésoriers.

requête présentée le 11 décembre de cette année au Sénéchal de Forcalquier par Jacques Gaharry, *co-Recteur de l'hôpital de St-Lazare hors des murs*, Antoine Aubran, Jean Feraud, Honorat Baudery et autres, *pauvres et misérables personnes atteintes de ladrerie*, pour se plaindre de ce que le sieur Hortie, contrôleur de la ville, avait exhaussé le mur qui séparait son fonds de l'enclos de la léproserie, *ce qui*, dit la requête, *prive les pauvres ladres de la raye et clarté du soleil, tellement qu'ils ne peuvent plus se reschauffer en hiver en vue des passants pour à ieux demander l'aumosne.* (1).

Ce titre nous révèle un détail qui vient confirmer ce que les historiens contemporains nous ont transmis sur la condition sociale imposée aux lépreux par les lois de cette époque et dont M. de Maistre a tracé, sous la forme d'un roman, le tableau aussi vrai que pathétique. (2)

Le Sénéchal de Forcalquier, sur la plainte de Gaharry, commit le sieur Hector de Salis, sergent-royal et massier de la ville d'Apt, pour procéder à la visite des lieux et à une enquête.

De Salis exécuta son mandat, enregistra les dires du co-recteur de St-Lazare, les protestations du sieur Hortie et les dépositions de quatre témoins. Mais les lépreux renfermés alors à St-Lazare, quoique mieux informés que personne sur les entreprises du sieur Hortie, ne furent point appelés dans l'enquête, et le procès-verbal a soin de mentionner cette exclusion. Ces malheureux étaient en effet réputés morts civilement, et quand on les conduisait à la léproserie on leur signifiait l'arrêt qui les séparait de la société en chantant en leur présence l'office des morts.

L'aumône recueillie des passants et les secours que

1. Arch. hosp série A.
2. X. de Maistre. — Le lépreux de la vallée d'Aoste.

les lépreux recevaient de leurs familles étaient à peu près les seules ressources des hôtes de St-Lazare. Leur maison ne possédait que des revenus de peu d'importance, comme nous le verrons plus loin.

L'Hôpital St-Lazare était resté inoccupé pendant un assez long intervalle durant lequel il avait été utilisé, de 1612 à 1614, pour le logement provisoire des PP. Capucins que nos Consuls refusèrent d'admettre *intrà muros*, lorsque en 1626, un nouveau cas de lèpre se présenta.

Les Recteurs de l'Hôtel-Dieu élevèrent des difficultés et refusèrent d'admettre le malade, nommé Giraud, par le motif que les revenus de St-Lazare était insuffisants pour payer la dépense qui allait être à leur charge,

Giraud se pourvut en Parlement, et bientôt un arrêt obligea les Recteurs à recevoir ce lépreux sous la condition cependant que ses biens seraient dévolus à l'Hôtel-Dieu, *qui en jouira*, dit le registre où nous puisons ces détails, *jusqu'à ce qu'un autre ladre vienne à Saint-Lazare, ce dont Dieu nous garde (1).*

Il est probable que Giraud fut le dernier lépreux enfermé dans la léproserie d'Apt; du moins, nous ne trouvons plus dans les documents postérieurs aucune mention de nouveaux cas de lèpre.

Cette maladie était devenue alors très-rare en France et l'ordre religieux et militaire de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem dont la mission spéciale était de soigner les lépreux, avait perdu toute son importance en devenant purement honorifique.

Ce fut alors que Louis XIV conçut le projet de le reconstituer au profit des officiers de ses armées que l'âge ou des blessures obligeaient à quitter le service. Il plaça à la tête de l'Ordre son Ministre Louvois, et un édit du mois de décembre 1672 prononça l'union

(1) Arch. hosp. Registre D, 2. Article Saint-Lazare.

aux Commanderies de l'Ordre de S[t]-Lazare, de tous les hôpitaux, maladreries, léproseries, Maisons-Dieu, confréries et autres lieux pieux qui ne remplissaient plus les devoirs de l'hospitalité.

La Provence forma 4 Commanderies. A celle d'Arles furent attribués, entr'autres, les biens des léproseries d'Apt et de Céreste et ceux de l'Hôpital des Vachères; la visite de ces établissements ayant été faite par un délégué de l'Ordre qui avait constaté qu'ils ne remplissaient plus le but de leur fondation.

Malgré les termes formels de l'édit royal et les sommations réitérées de Guillaume Roques, Procureur du marquis de Louvois, Vicaire-Général de l'Ordre de S[t]-Lazare, les Recteurs de l'Hôtel-Dieu, encouragés par la résistance de quelques Hôpitaux de la province, ne consentirent à se déssaisir de la léproserie S[t]-Lazare qu'après avoir pris consultation à Aix et encore le firent-ils avec toutes protestations et réserves en 1678 (1).

Mais les chevaliers de S[t]-Lazare avaient à leur tête un protecteur puissant et devant l'obstination duquel, au dire des historiens, la volonté du grand Roi était venue souvent se briser. Aussi, sur de nouvelles sommations, les Recteurs durent s'exécuter et rembourser les revenus arriérés de la léproserie depuis 29 ans.

Ce ne fut que le 6 novembre 1681 que ces contestations se terminèrent par un accord conclu à Aix entre deux délégués de l'Hôtel-Dieu et le sieur Pierre de Jossy, Procureur de l'Ordre (2).

La résistance prolongée des Recteurs ne peut guère s'expliquer que par un sentiment d'amour-propre exagéré, ou par un effet de cette humeur processive dont nos ancêtres étaient largement doués, si nous en jugeons par les nombreux procès que recèlent les

1. Minutes de Dégadret, notaire à Apt.
2. Arch. hosp. Série A. Titres de fondation.

papiers de nos archives et dont le fonds nous paraît aujourd'hui de bien peu d'importance.

Les revenus de la léproserie ne consistaient en effet qu'en 20 livres de rentes en argent et en une censive de 2 émines de blé.

L'union avec l'Ordre de St-Lazare ne fut pas de longue durée, soit par suite de la disgrâce et de la mort de Louvois, soit que la création de l'Hôtel royal des Invalides eût modifié la pensée première de Louis XIV; car dès 1693 l'Ordre de St-Lazare fut réuni à celui de St-Michel et par un édit de mars, même année, le roi révoqua toutes les libéralités contenues dans l'édit de 1672.

Les Commanderies de Provence durent en vertu des ordres de l'Intendant Cardin-Lebret sieur de Flacourt, délaisser tous les biens des hôpitaux entre les mains d'un séquestre en attendant une nouvelle décision du roi.

Cet état provisoire subsista jusqu'au mois de décembre 1696 où Louis XIV, sur les rapport de l'Intendant de Provence, ordonna que les biens séquestrés seraient restitués aux hôpitaux pour en jouir à partir du 1er juillet 1695.

Des Lettres-Patentes furent expédiées à cet effet en faveur de *l'Hôpital des pauvres malades de la ville d'Apt*, et les Recteurs furent rétablis en possession de la léproserie St-Lazare. Les mêmes Lettres-Patentes leur concédaient les biens de la léproserie de Céreste et de l'Hôpital de Vachères. Mais cette concession ne fut point acceptée, les Recteurs craignant qu'elle n'entraînât la charge de recevoir les malades de ces deux localités (1).

Bientôt les Recteurs s'aperçurent que les réparations qu'exigeait le bâtiment de St-Lazare absorbaient tout le produit des rentes et du loyer. Aussi, en 1711.

1. Arch. hosp. Série E. Délibérations.

se débarrassèrent-ils du bâtiment destiné aux lépreux et d'une parcelle de terre y attenant, qu'ils vendirent au sieur Bonnet, potier de terre, au prix de 220 livres tournois, avec réserve de la *directe* de l'Hôtel-Dieu, sous la censive de 1 denier payable à la Noël et droits de *lods* en cas de vente. On ne conserva que la chapelle, l'enclos et le cimetière qui furent donnés à loyer pour servir à la fabrication de la fayence.

Déjà les PP. Cordeliers voyant que la chapelle était dans un état complet de délabrement, avaient cessé d'y venir acquitter le service religieux auquel ils étaient tenus en vertu d'une ancienne fondation et l'avaient transféré dans l'église de leur couvent.

En 1765, la chapelle Saint-Lazare menaçant ruine, les Recteurs délibérèrent de l'aliéner avec tout ce qui restait de l'ancienne léproserie. L'évêque, Mgr de la Merlière, consulté sur ce projet, soumit leur demande à l'examen des PP. Cordeliers et du chanoine Ollier, qui se prétendait pourvu d'une chapellenie au titre de Saint-Lazare.

Les PP. Cordeliers, qui avaient déjà pris l'initiative de la translation du service religieux dans leur église, souscrivirent sans peine à la demande des Recteurs, et le chanoine Ollier fit de bonne grâce le sacrifice d'un bénéfice purement nominal, dont le titre fut alors attaché à l'Hôtel-Dieu (1).

La vente se fit aux enchères publiques et donna lieu à un incident qui faillit amener un double procès entre les Recteurs et deux oblateurs qui prétendaient avoir fait chacun la dernière offre.

Une transaction intervint pourtant, et moyennant 556 livres tournois, plus une censive de 1 denier payable le 15 août, les deux prétendants prirent possession l'un du sol, l'autre des matériaux de la chapelle Saint-Lazare, qui fut alors complètement démolie.

(1) Arch. hosp. Série A. Tit de fondation.

Les matériaux, qui consistaient en pierres de taille, furent employés par l'acquéreur à la construction de la maison qui existe encore entre la route Impériale, le chemin dit la *Cucuronne* et la rue du Ballet. (1)

La léproserie St-Lazare, dont nous venons d'esquisser l'histoire, se composait d'un bâtiment destiné aux lépreux et d'une chapelle orientée dont la porte principale s'ouvrait latéralement sur l'ancienne route d'Avignon.

On lisait au dessus de cette porte l'inscription suivante, en caractères qui paraissaient remonter au XIIe siècle : *V. Kalendas decembris consecrata est hæc ecclesia in honore Sanctæ-Crucis et Sancti-Lazari.*

En face de l'entrée principale se trouvait une porte communiquant avec un petit enclos. Un cimetière était aussi attenant à la chapelle du côté du midi : de nombreuses fosses creusées dans le roc y furent découvertes lors du nivellement du sol.

Le sanctuaire de cette chapelle était semi-circulaire et tourné du côté de la ville. Au dessus s'élevait un clocher percé de deux grandes ouvertures et d'une plus petite au dessus. L'intérieur était éclairé par une ouverture circulaire ou *oculus* pratiqué sur le côté du couchant. Une crypte qui se trouvait au milieu de la chapelle avait été comblée en 1611 pour consolider le bâtiment.

La léproserie Saint-Lazare avait pour armoiries St. Roch pansé par un ange : un personnage en robe longue et à capuchon était représenté à genoux devant le patron des pestiférés. (2)

Ainsi disparut l'humble refuge des lépreux. Envahi par les constructions modernes, il ne reste plus de lui qu'un nom dont l'origine échappera peut-être à nos descendants ou qui finira par s'effacer devant une ap-

(1) Maison Raoux.

(2) Arch. hosp. Registre D 2. Art. St-Lazare.

pellation plus en rapport avec la destination industrielle que l'avenir semble réserver à cette partie du territoire aptésien.

Puisse cette notice avoir pour résultat de sauver de l'oubli ce nom qui rappelle la charité de nos pères et le terrible fléau dont l'humanité est aujourd'hui heureusement délivrée.

II. La Maison de la Providence.

Sous l'épiscopat de Mgr. de Foresta, peu d'années avant l'invasion de la peste dans nos contrées, l'abbé de Vaccon, vicaire-général et neveu du savant prélat aptésien, conçut le dessein de doter notre ville d'une maison de refuge pour les orphelines indigentes, ainsi que pour les filles de parents aisés quand elles trouvaient dans leurs familles des exemples d'immoralité ou d'irréligion dont il était prudent de les éloigner.

Guidé par les conseils de Mgr. de Foresta et encouragé par l'accueil sympathique que ce projet rencontra chez plusieurs dames charitables de la ville, au nombre desquelles nous citerons en première ligne Mlle Blanche d'Allard (1), l'abbé de Vaccon jeta les premiers fondements de cette institution qui, sous le nom de *Providence*, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Appelé au siège épiscopal en 1722, après la mort de son oncle, l'abbé de Vaccon protégea plus que jamais cette maison; aussi peut-on le considérer à juste titre comme son principal fondateur.

Les commencements de la *Providence* furent très-modestes. Une maison que l'on prit à loyer, quelques meubles indispensables fournis par des personnes charitables, des ressources péniblement recueillies servirent à entretenir plusieurs pauvres jeunes filles de la ville qui se trouvaient à l'abandon.

1. Fille de M. Louis d'Allard, avocat à la Cour.

Mlle Blanche d'Allard avait la direction de cette œuvre naissante. Elle était secondée par Mme d'Arnaud et par Mlle Anne Diègue, de Martigues, qui jusques à leur mort l'aidèrent puissamment et de leurs personnes et de leur fortune (1).

Lorsque en 1720 la peste vint affliger la Provence, la ville d'Apt put apprécier déjà les heureux résultats obtenus en quelques années par Mlle d'Allard. On vit en effet les filles de la *Providence*, humbles émules des Foresta et des Belzunce, se mettre au service des habitants et soigner les pestiférés avec un dévoûment que la religion seule sait inspirer (2).

Encouragée par ces premiers succès, et non contente d'avoir pourvu aux besoins des filles pauvres de la ville, la pieuse directrice de la *Providence* voulut étendre sa charité sur les jeunes protestantes converties de nos environs.

On sait qu'à cette époque le Roi, dans l'espoir d'arriver à éteindre en France la religion protestante, fesait enfermer les enfants appartenant aux familles dissidentes dans des maisons d'éducation où ils étaient élevés dans la religion catholique.

Nous ne discuterons point ici cette question de l'intervention du pouvoir civil dans le domaine de la conscience, question qui a tant préoccupé les esprits pendant les 17me et 18me siècles (3). Nous nous bornerons à constater des faits historiques sans essayer de les apprécier.

Mgr. de Vaccon prêta dans ces circonstances à Mlle d'Allard tout l'appui que ses vertus et ses talents lui donnaient à la Cour et dans les assemblées du clergé général de France.

1. Arch. hosp. Registre G. 9. Livre de raison de la Providence.
2. Ibid.
3. Voir la correspondance entre l'intendant Lamoignon de Basville et Bossuet.— Poujoulat, Histoire de St-Augustin, tome III.

Nous avons lu dans les archives des hospices la longue correspondance que ce prélat entretint à ce sujet avec de hauts personnages. Elle nous a montré chez Mgr. de Vaccon un caractère qui ne se laissait point emporter par les ardeurs du prosélytisme, mais qui savait allier aux convictions religieuses toute la tolérance que commande l'humanité (1). D'ailleurs l'éminent évêque se rappelait trop bien les rigueurs que les troubles des Cévennes, après l'imprudente révocation de l'édit de Nantes, avait attirées sur une province voisine, pour qu'il ne se montrât point prudent en présence surtout de la guerre que la France avait à soutenir au dehors. Il se bornait donc à recourir à la voie de la persuasion pour amener les jeunes protestantes dans la maison de la *Providence*.

Souvent même, le besoin d'instruction et la renommée des bons soins que ces filles recevaient dans l'établissement suffisaient pour engager les familles dissidentes à se séparer spontanément de leurs enfants.

Parfois cependant, Mgr. de Vaccon se crut obligé, dans quelques circonstances exceptionnelles, à recourir à l'autorité royale et à solliciter des lettres de cachet pour obtenir l'internement de quelques jeunes protestantes. Mais, nous devons le dire à sa louange, nous n'avons point trouvé la preuve que pour l'exécution des volontés souveraines le prélat ait fait usage de l'appareil militaire des dragons royaux ou de la maréchaussée. Nous voyons, au contraire, par une lettre datée des dernières années de son épiscopat, qu'il recula toujours devant l'emploi de ces moyens extrêmes que l'Intendant de Provence, M. de la Tour, lui offrait de mettre à sa disposition (2).

Mais si Mgr. de Vaccon se montrait modéré sous ce

1. Arch. hosp. liasse G. 7. Correspondances relatives aux nouvelles converties.

2. Arch. hosp. liasse G. 7.

rapport, combien le voyons-nous devenir solliciteur infatigable et parfois importun lorsqu'il s'agissait de plaider la cause de ses jeunes protégées et d'obtenir pour elles des gratifications de la part du Roi. C'est qu'il connaissait mieux que nul autre les prodiges d'écononie que devaient accomplir les zélées directrice de l'œuvre pour subvenir aux dépenses d'entretien de leur nombreux personnel.

Le règlement de ces pensions était l'objet de la sollicitude incessante de Mgr. de Vaccon.

Dans sa correspondance avec le Cte. du Muy, gouverneur du Dauphin, père de Louis XVI, le Cte. de St-Florentin, Ministre de Louis XV, Maréchal de Saincy, receveur des Économats et autres personnages, nous le trouvons plein de franchise et de dignité devant le pouvoir.

« On me mande, écrivait-il le 17 mars 1750, au Cte.
« de St-Florentin, que M. Maréchal ne veut compter
« que 35 livres aux filles qui sont par ordre du Roi
« à la pension de la Providence.

« ..... Je ne vous cacherai pas que cette maison
« qui n'a rien, ne se chargeait pas pour 75 livres de
« nourrir et habiller ces filles si je n'y mettais du
« mien. Mais dès qu'elles n'en recevront que 35 livres,
« qui les nourrira ?

« Avec les 14 ou 15 mille livres que j'ai, tant de
« mon évêché que de mon abbaye, je ne puis pas
« nourrir tous les pauvres du diocèse qui n'ont d'au-
« tres ressources que leur évèque, et fournir encore
« à l'entretien des filles que le Roi fait enfermer; *si ce*
« *n'est que pour une année je vendrai ma crosse*, mais
« si dans la suite elles ne devaient recevoir que 35 li-
« vres, vous me permettrez, M. le Comte, de deman-
« der leur élargissement. » (1).

1. Arch. hosp. Liasse G. 7.

Cette noble et fière mise en demeure ne pouvait manquer d'être comprise à Versailles; aussi la réduction dont se plaignait Mgr. de Vaccon, se bornait-elle à quelques *prorata* qu'il fallait se résigner à sacrifier aux exigences d'une bureaucratie qui commençait à se montrer déjà formaliste et minutieuse à l'excès.

L'abbé J.-B. de Gautier d'Auribeau, vicaire-général, prévôt du Chapitre, en sa qualité de Supérieur spirituel de la Providence, prêtait à son évêque le concours le plus actif dans cette propagande sans violence et contribuait puissamment à lui faire obtenir ces heureux résultats qui valaient à Mgr. de Vaccon les félicitations de la Cour et l'estime même des religionnaires.

Le clergé général de France encourageait de son côté le prélat, en accordant à l'œuvre une pension de 120 livres qui fut servie jusques au commencement de la Révolution.

Les premières admissions de jeunes converties remontent à 1724. En 1732 nous en voyons 12 figurer sur le registre des entrées, tenu régulièrement à partir de cette date : Elles appartenaient à des familles de Lacoste, Sivergues, Murs, Oppédette, Roussillon, etc. Ce nombre s'accrut beaucoup par la suite. L'âge d'admission était fixé de 7 à 12 ans. Ces jeunes filles devaient être issues de père et de mère protestants et élevées dans la religion réformée. Elles restaient enfermées à la Providence jusqu'à leur mariage. Le Roi leur accordait une pension qui, dans le principe, était de 60 livres mais qui fut plus tard porté à 75 livres. Celles qui appartenaient à des familles bourgeoises recevaient 100 livres. Les unes et les autres ne pouvaient sortir de la maison qu'en vertu de l'autorisation du Roi.

Autant que possible, on devait les établir en leur faisant épouser d'anciens catholiques ; dans ce cas, la maison leur accordait une dot en argent et un trousseau. Le Roi y joignait souvent une gratification spé-

ciale qui se continuait pendant les premières années du mariage.

Les jeunes converties étaient l'objet d'une surveillance toute maternelle. Aussi, à peine avons-nous pû constater un ou deux cas de fuite pendant toute la durée de l'institution; tandis que nous avons vu plusieurs de ces jeunes filles demeurer toute leur vie dans la maison et même devenir des auxiliaires précieux pour les directrices qu'elles avaient appris à chérir comme de secondes mères.

Mlle Blanche d'Allard termina sa carrière toute de dévouement et de charité le 15 juillet 1733 après avoir dirigé pendant 15 années l'établissement de la *Providence*. Non-seulement elle avait aliéné la majeure partie de sa fortune pour la fondation de cette maison, mais elle lui légua en mourant tout ce qui lui restait, c'est-à-dire la campagne appelée *Combe-Miane* (1) et divers capitaux à constitution de rente dont elle réserva l'usufruit à sa nièce, Marguerite d'Allard (2).

Ces dispositions testamentaires furent faites sur la tête de l'abbé de Gautier d'Auribeau, son oncle; la *Providence* n'ayant point encore obtenu les lettres-patentes qui devaient lui confier le droit d'existence légale. Elles n'en donnèrent pas moins lieu de la part du fisc, à une demande en paiement d'un droit d'amortissement qui fut abonné à 300 livres par les Trésoriers-généraux de France.

Mme Catherine de St-André-Marnais de Vercel, veuve de M. de Gautier de Montguers, succéda à Mlle d'Allard dans le gouvernement de la Maison.

Cette jeune dame, veuve dès l'âge de 22 ans, appartenait à une famille des plus distinguée de la ville de Dôle. Elle joignait à une grande piété toutes les qua-

1. Aujourd'hui possédée par l'administration des hospices.
2. Arch hosp. Liasse G. 7. Providence.

lités qu'exige l'administration d'une maison telle que celle de la *Providence* (1).

Secondée par son beau-frère, l'abbé de Gautier d'Auribeau et par Mme Turrier veuve de Perrin, jeune veuve aussi, qui avait fait l'apprentissage du dévouement sous Mlle Blanche d'Allard dont elle avait été l'élève de prédilection, Mme de Montguers ne tarda pas à imprimer à l'institution une marche progressive qui fit bientôt de la *Providence d'Apt* une maison modèle pour la province.

Cependant comme l'on se trouvait à l'étroit dans le modeste logement qui avait vu naître l'œuvre, on fut bientôt contraint de louer deux maisons contigües que M. Annibal Carrichon possédait en face du couvent des PP. Recollets (1736).

Elles comprenaient, outre de grands aménagements, une cour spacieuse qui les rendait éminemment propres à leur nouvelle destination. Quelques années plus tard, les ressources de l'œuvre et les dons de quelques personnes permirent d'en faire l'acquisition (1739).

Mais on ne possédait encore qu'une chapelle provisoire, et en outre, le côté méridional de la cour était borné par six ou sept vieilles maisons qui exerçaient sur le fonds de la *Providence* de nombreuses et gênantes servitudes. Il fallut songer à faire l'acquisition de ces immeubles.

On y parvint successivement à force d'expédients et d'économie (1740).

Ces fonds relevaient en majeure partie du Chapitre de la Cathédrale qui, en sa qualité de seigneur direct, réclama, à raison de leur mise en main-morte, un droit de *novennium* dont l'abonnement fut réglé sur le pied d'une pension annuelle de 40 livres après maintes contestations (1756).

1. Arch. hosp. Registre G. 9.

ciale qui se continuait pendant les premièr[illegible]
du mariage.

Les jeunes converties étaient l'objet d'[illegible]
lance toute maternelle. Aussi, à pein[illegible]
constater un ou deux cas de fuite [illegible]
durée de l'institution; tandis que [illegible]
sieurs de ces jeunes filles dem[illegible]
dans la maison et même deve[illegible]
cieux pour les directrices [illegible]
chérir comme de seconde[illegible]

Mlle Blanche d'Allard [illegible]
dévouement et de cha[illegible]
dirigé pendant 15 an[illegible]
dence. Non-seulem[illegible] [illegible] était le
tie de sa fortune [illegible] [illegible]ministration de la
mais elle lui [illegible]
c'est-à-dire l[illegible] [illegible]onsbelle, vicaire-général et of-
divers cap[illegible] [illegible], remplaça l'abbé de Gautier d'Auri-
serva l'u[illegible] la direction spirituelle de l'œuvre.

Ces [illegible] d'après (1748), Mgr. de Vaccon ayant sup-
tête [illegible] l'abbaye Ste-Catherine, ne perdit point de vue
Pr[illegible] jeunes converties dans le partage qu'il fit des
[illegible] de cette maison. Il leur attribua le mobilier des
religieuses Augustines (1).

Ce ne fut que sous l'épiscopat de Mgr. de la Merliè-
re, appelé au siège d'Apt après le décès de Mgr. de
Vaccon (1751), que les lettres-patentes de confirma-
tion de la maison de la Providence furent octroyées
par le roi Louis XV (2). Signées à Versailles le 26
août 1756, elles furent enregistrées au Parlement de
Provence le 25 mai suivant à la demande de l'évêque.

On voit par leur contenu que l'œuvre pouvait ac-
quérir des revenus jusques à concurrence de 1,500
livres en sus de ceux qu'elle possédait déjà et qui

1. Arch hosp. Liasse A. 1. Titres de fondation.
2. Arch hosp Liasse G. 7. Providence.

lui étaient confirmés. L'évêque était chargé de la direction supérieure de l'établissement : il nommait les directrices; aucune admission ne pouvait être faite sans son agrément.

La Providence une fois reconnue, M. de Montguers s'empressa de se démettre des biens qu'il tenait des héritages de Mlle d'Allard et de l'abbé d'Auribeau. Il lui en fut donné reconnaissance 1756 par l'abbé Renaud de Fonsbelle.

L'œuvre put ainsi poursuivre le cours de ses bienfaits et fonctionner comme un établissement régulièrement constitué.

Mgr. de la Merlière continua les traditions de son prédécesseur en s'intéressant à la prospérité et au succès de la maison.

Les agrandissements et les améliorations entrepris sous son épiscopat finirent par épuiser les ressources. Cependant on parvint à compléter à peu près les dispositions que nous voyons aujourd'hui dans les bâtiments, au moyen d'un legs de 6,000 livres fait par Mgr. de Vaccon et à compte duquel son héritier, M. de la Canorgue, paya 2,724 livres et céda diverses créances dont une de 2,000 livres était due par le fameux bailli de Suffren, marquis de St-Tropez.

On recourut, en outre, à un emprunt de 4,000 livres qui fut fourni par le chanoine Vespier.

Plusieurs dons furent reçus vers cette époque. Nous mentionnerons celui du chanoine Sollier qui versa par anticipation 300 livres qu'il avait inscrites dans son testament 1759 ; un don de Mlle Deidier 1757 ; et un legs important fait par l'abbé Légier du Canton et acquitté par son héritier, le chanoine Melchior-François de Ferre.

L'abbé Renaud de Fonsbelle mourut en 1759, et comme ses prédécesseurs dans la direction spirituelle de l'œuvre, il n'oublia point dans ses dernières dispositions la maison dont il avait été de son vivant le conseil éclairé.

La chapelle de la Providence étant achevée, plusieurs fondations y furent établies par des personnes pieuses. Nous citerons notamment Chrétienne Reybaud qui légua 2,000 livres (1763) et Jean Nicolas, de Martigues, qui fit divers dons importants pour fonder des messes et d'autres services pieux (1).

Ces ressources permirent à M[me] de Montguers de songer à se préparer pour l'avenir des revenus certains. Elle plaça donc en 1756, 3,500 livres sur la Province ; en 1757, 1,800 livres sur les États de Provence; en 1766, 3,000 livres sur le clergé de France et 2,000 livres sur la Communauté de Lafare. Elle put en outre faire divers prêts au corps des Chanoines de la Cathédrale.

Après une gestion qui avait durée 43 ans, M[me] de Montguers mourut en 1776, âgée de 79 ans.

La direction de la Providence fut confiée alors à M[me] Marie-Anne Chastan de Tournon qui trouva dans M[me] de Perrin, son assistante, un zèle infatigable mûri par une longue expérience des affaires de la maison.

Ces deux dames s'adjoignirent M[lle] Anne-Rose Laurent, originaire d'Aix, résidant depuis longues années dans la Providence. Le chanoine de Ferre avait alors la direction spirituelle.

Sous cette administration de nouveaux travaux d'amélioration intérieure furent entrepris. L'évêque y concourut pour un don de 700 livres, et l'on emprunta en viager diverses sommes à M. Mézard, prieur de Si-

1. La fondation de Chrétienne Reybaud comprenait 24 messes de *Requiem*, un *Stabat mater* et deux bénédictions du St-Sacrement tous les vendredis. Elle ne fut acceptée que sous la réserve de pouvoir être réduite au gré de l'évêque.

C'est ce qui avait eu lieu déjà à diverses reprises lorsque en 1803 Mgr Perrier, évêque d'Avignon, la réduisit, à raison des pertes subies pendant la Révolution, à une bénédiction du St-Sacrement et à un *Stabat* le 2[me] dimanche de chaque mois.

Arch. hosp. Registre G. 9,

vergues et à Mlle Chevalier, de Montlégier (1778-1779).

Plus tard (1785), l'œuvre put placer sur le clergé de France un nouveau capital de 7,500 livres.

Mme de Perrin mourut le 17 juin 1782, âgée de 80 ans. Elle avait consacré la majeure partie de sa vie à l'œuvre de la Providence, faisant preuve d'une rare activité et d'un talent remarquable d'administration. Aussi, bien qu'elle n'eût jamais rempli que les modestes fonctions d'assistante, on la considérait comme la directrice de fait de l'établissement. Le curé Beauchamp l'avait ainsi compris lorsque, consignant l'acte de décès de cette dame sur les registres de la paroisse, il dérogeait à ses habitudes de laconisme, pour mentionner à la suite de l'acte: que Mme de Perrin *avait dirigé pendant longues années avec beaucoup de sagesse la maison de la Providence (1).*

Les évènements de 1793 vinrent interrompre le paisible cours des bienfaits de l'œuvre dont nous nous occupons. Les jeunes converties, rendues à la liberté, rentrèrent dans leurs familles à l'exception de quelques-unes qui ne voulurent point abandonner leur maison d'adoption et qui y finirent paisiblement leurs jours.

Mme de Tournon dut quitter l'établissement (1792). Mlle Laurent eut le courage de braver la tempête révolutionnaire, mais elle ne tarda pas à mourir (7 juin 1793).

Ce fut à Mlle Élisabeth Thomas, native de La Motte-d'Aigues, entrée depuis plus de 60 ans dans la maison et qui, croyons-nous, était une protestante convertie, qu'incomba la tâche pénible de traverser cette époque de crise.

Nous devons ici rendre justice au bon sens dont se montrèrent animées les premières administrations municipales de l'ère républicaine en détournant de la

1. État-civil d'Apt. Registres de la paroisse, 1782.

Providence la main avide qui s'était abattue sur les établissements religieux.

Elles n'hésitèrent pas à sacrifier momentanément ce nom de *Providence* qui sonnait mal aux oreilles des gouvernants et à mettre l'établissement à l'abri sous le titre de *Hospice d'humanité* uniquement consacré, certifièrent-ils, à secourir les *orphelines de la Patrie* sous la direction de *citoyennes* qui n'avaient jamais été *religieuses* (1).

Grâce à ces précautions, la Maison fut maintenue et subit le sort un peu moins fâcheux qui fut imposé aux établissements hospitaliers. Mais comme ces derniers, la Providence, dont les capitaux passèrent aux mains de l'État, soit par les remboursements en assignats opérés dans les caisses du domaine national, soit par la conversion forcée des créances sur les corps constitués, vit ses ressources presque anéanties par cette *liquidation* désastreuse.

Sous le régime réparateur du Consulat, l'administration hospitalière dans les attributions de laquelle la *Providence* avait dû être placée en vertu de la loi, chercha, de concert avec l'autorité municipale, à reconstituer l'établissement sur d'autres bases et notamment à organiser un pensionnat dont l'utilité se faisait d'autant plus sentir alors, que la suppression des maisons religieuses avait anéanti tous les moyens d'éducation pour les jeunes filles.

Mais le personnel enseignant n'était rien moins que suffisant, les classes étaient désertes, les revenus précaires. C'était un triste héritage à léguer à la nouvelle direction qui aurait le courage de se charger de cette mission.

Après bien des démarches infructueuses, on parvint cependant à trouver une personne qui se recommandait par d'excellents antécédents : M[me] Porte, ancien-

1. Arch. hosp. Série G. Attestation de la municipalité.

ne religieuse bénédictine d'Aix, consentit à essayer de faire revivre les beaux jours de la *Providence* (1805).

Aidée par Mlle Leydet, sa compatriote, aussi religieuse, elle obtint quelques succès.

Mais l'administration, par des motifs que nous n'avons pas à apprécier aujourd'hui, la remplaça (1811) par Mme Clapier, religieuse Ursuline, et par quelques autres sœurs, débris de la maison de cet ordre, supprimée par la Révolution.

Ces dernières dirigèrent la maison jusques en 1818, époque où l'on sentit le besoin d'opérer une réforme radicale dans le système d'enseignement et d'inaugurer les nouvelles méthodes d'instruction.

Les Ursulines ayant refusé d'accepter le programme qu'on leur proposa, l'administration s'adressa alors aux dames de St-Charles, dont la maison-mère était établie à Lyon. A partir de l'année 1819, celles-ci se chargèrent de la direction de la Providence qui comprit dès-lors un pensionnat, un orphelinat et des classes gratuites.

Nous n'essayerons point de retracer ici l'histoire paisible de la *Providence* pendant cette dernière période. On connaît assez le zèle et le talent avec lesquels les dames de St-Charles ont rempli leur missiòn de dévouement, et nous craindrions de blesser la modestie de ces infatigables institutrices de la génération actuelle, si nous voulions énumérer leurs succès croissants et les nombreux services qu'elles n'ont cessé de rendre à notre cité.

Nous nous bornerons à donner ici la liste chronologique des Supérieures de cet ordre qui se sont succédées à la tête de l'établissement depuis 1819 jusqu'à nos jours:

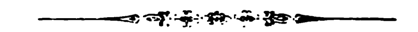
1819. Sœur Ste-Symphorose (provisoire).
1823. Sœur Ste-Blandine.
1826. Sœur St-Appollinaire.

1829. Sœur S[t]-Jean.
1833. Sœur S[te]-Liduvine.
1833. Sœur S[te]-Opportune.
1838. Sœur S[te]-Domitille.
1841. Sœur S[te]-Eustochie.
1842. Sœur S[t]-Guillaume.
1843. Sœur S[te]-Agnès.
1855. Sœur S[t]-Irénée.
1863. Sœur S[t]-Anthime.

L'AMOUR DE LA PATRIE

PAR M. L'ABBÉ PAYEN,

PROVISEUR HONORAIRE.



I.

L'amour de la patrie est tellement dans la nature, que comme un instinct vital et indestructible on le trouve partout et toujours ; et tout ce qui parle de la patrie est doux à entendre, et tout ce qui rappelle la patrie absente aux privations les plus dures ; et tout ce qui caresse cette tendance naturelle vers la patrie, a un charme indéfinissable pour le cœur ; et la perte irréparable de la patrie, serait l'enfer sur la terre pour l'homme non dépravé.

Qui est-ce qui n'est pas touché des vives émotions du jeune sauvage d'O-Taïti qu'on avait amené à Paris pour lui en faire admirer les merveilles. On excitait sa surprise, peu son admiration. Il était dans le Jardin des plantes. Il aperçoit l'arbre à papier qui croît dans son île. A la vue de cet arbre, son compatriote, il n'est plus maître de lui : arbre de mon pays, s'écrie-t-il, d'une voix pleine de sanglots ; et il court l'embrasser, comme à mille lieues de la patrie on embrasse un parent ou un ami.

Bien des siècles auparavant, le poète latin nous représente une scène semblable : c'est la fiction prise dans la nature. Le pieux Enée, heureux de trouver chez une reine aimée, dans une ville nouvellement

bâtie, l'ombre de sa chère Ilium, les noms des fleuves qui arrosaient les champs de la patrie, embrasse avec amour une porte qui a le même nom qu'une des portes de Troye : *et parvam Trojam.....*

Aguosco, Scææque amplector limina portæ !

Enée était alors chez cette admirable Andromaque, dans la bouche de qui Racine a mis ce déchirant regret de la patrie perdue :

Non, vous n'espérez plus de me revoir encor,
Sacrés murs que n'a pu conserver mon Hector.

Vous permettrez, Messieurs, ces réminiscences classiques à un vieil universitaire dont la vie presque entière a été consacrée à l'enseignement. Puisque j'ai cité le prince des poètes latins, je ne le quitterai pas sans vous rappeler un vers touchant sur le même sujet. Vous souvient-il de l'impression douloureuse que nous avons éprouvée, lorsque en expliquant la première page de ce délicieux auteur, nous avons trouvé cette déchirante exclamation du proscrit : *Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva.* Je n'ai jamais oublié qu'un jour notre savant professeur de rhétorique, l'abbé de Saint-Chamas, voulant nous faire admirer les beautés de Virgile, improvisa le commentaire de la première églogue, et fit verser des larmes à toute la classe en nous expliquant le passage : *nos patriam fugimus..... en quò discordia cives perduxit miseros !* Pieuses émotions du jeune âge, vous veniez du cœur : vous ne pouviez pas être oubliées.

Eh ! quel cœur ne serait pas touché des malheurs d'un proscrit ! Brave et malheureuse Pologne, terre si féconde en héros et en lamentables calamités, comme nous compatissons à tes longues infortunes ! Quels vœux ardents nous faisons pour tes enfants ! Puisses-tu

te retrouver un jour libre et glorieuse pour rouvrir tes bras maternels à tous tes fils exilés !

Voyez-vous ce voyageur courbé sous le poids des ans et de la fatigue, qui se traine si péniblement et dont tout l'extérieur annonce l'épuisement et la misère? C'est un des rares débris des armées que la France avait jetées autrefois sur le nord de l'Europe effrayée. Les chances de la guerre l'avaient poussé bien loin, bien loin dans la terre étrangère. Une conduite honorable, un travail assidu ont, pendant de longues années, adouci son malheur, et même préparé quelque allégement pour sa vieillesse. Mais il a gardé douce souvenance de son pays. Ses affections, ses désirs, ses espérances ne pouvaient être pour la terre d'exil. Que de fois, les yeux tournés vers la France, il a dit de cœur, encore plus que des lèvres : O mon pays ! sois mes amours toujours ! Un matin il dit adieu au lieu où il ne se regardait que comme un hôte d'un jour. Plusieurs centaines de lieues sont péniblement, mais courageusement parcourues. Il épuise ses forces et ses médiocres ressources, mais son courage ne s'épuise pas. Il approche du but; il le sent, parce qu'il lui paraît qu'il respire plus librement. Un jour, un poteau se présente à lui de l'autre côté de la route : il porte une inscription : Frontière de France. France, s'écrie le pauvre prisonnier voyageur, et il tombe à genoux pour baiser la terre de la patrie. D'où vient cette joie, j'ai presque dit ce délire ? Cet homme ne trouvera plus ni parent, ni famille : il ne possède pas un mètre carré de terre : il n'a plus rien dans cette France qu'il adore. Plus rien ? vous vous trompez; il y a les souvenirs de son enfance; l'ombre des arbres de son hameau; l'accent qui réjouit son oreille, la tombe de ses ayeux; l'air natal qui va mieux à ses poumons. Il sent que la terre de France lui sera plus légère, quand il ira dormir son dernier sommeil : et voilà ce qui l'a soutenu depuis le fond de la Sybérie.

Je comprends, en voyant tant d'amour pour la terre natale et tant d'obstacles si héroïquement surmontés, cette parole de l'orateur romain : c'est un amour bien tendre que celui que nous avons pour nos parents, nos enfants et nos amis; mais l'amour de la patrie renferme à lui seul tous les autres amours : *omnes omnium caritates patria una complexa est.*

Aussi, quand Dieu veut demander une grande preuve de foi et d'obéissance à l'homme qui doit être le père et le modèle du peuple de prédilection, c'est l'abandon du pays natal qu'il impose à Abraham. C'est par le sacrifice de sa patrie, qu'il le prépare au sacrifice de son fils : *Egredere de terrâ tuâ.* Et quand Jacob veut enfin triompher de l'obstination de son beau-père à le retenir auprès de lui, il ne croit pas pouvoir faire valoir un motif plus puissant que le besoin de rentrer dans sa patrie : *Dimitte me ut revertar in patriam.* C'est la même pensée qu'un de vos honorables compatriotes (M. de Sigoyer) vous a fait parvenir à travers l'Océan, quand il vous a si gracieusement écrit :

Je songe à la Provence en mon île lointaine,
Et je demande à Dieu d'y pouvoir revenir.

Un des plus grands châtiments dont les prophètes menaçaient Israël infidèle, c'était la perte de la patrie; et quand ce peuple ingrat a vu s'accomplir cette terrible menace, il déplore son malheur avec les regrets amers du plus ardent patriotisme. Its prient, en se tournant vers Jérusalem, les pauvres captifs de Babylone : ils pleurent au souvenir de la patrie perdue : leurs instruments de musique restent muets, suspendus aux saules du rivage : ils croiraient commettre une profanation, s'ils chantaient sur les bords de l'Euphrate les hymnes sacrés que ne doivent répéter que les échos du Jourdain: *quomodo cantabimus canticum domini in terrâ alienâ!* et ils aimeraient mieux que leur langue immobile s'at-

tachât à leur palais desséché, que de laisser régner dans leur cœur d'autres affections, d'autres désirs et d'autres joies, que les affections, les désirs et les joies de la patrie; et n'oublions pas que c'est l'Esprit-Saint qui a dicté cette admirable élégie du psaume 136me, connue pour sanctifier l'expression d'un sentiment que lui-même a mis dans nos cœurs.

Et enfin, pour mieux prouver combien l'amour de la patrie est noble et digne d'une religion toute de perfection, le divin médiateur qui doit nous servir de modèle à tous et en toutes choses, fit pour son pays tout ce qu'il pouvait faire, dans l'ordre de sa mission, et répandit des larmes amères sur les malheurs prochains de Jérusalem, le jour même qu'il fit son entrée triomphante dans cette ville importante : *et videns civitatem flevit super illam.*

Qu'on nous dise à présent que la religion chrétienne, en prêchant le détachement du monde éteint le patriotisme dans le cœur. Vous savez, Messieurs, que je n'invente pas cette inculpation : vous avez pu la lire sous mille formes diverses, dans des ouvrages que le siècle dernier appelait philosophiques. Sans doute le christianisme, comme perfectionnement de l'humanité, a détruit spirituellement toute distinction entre le grec et le romain, le scythe et le barbare. Il a arraché des esprits et des cœurs cette exagération patriotique qui avait fait du mot *étranger* le synonime du mot *ennemi*. Chrétien sincère et intelligent, je vois mes frères dans le Patagon, le Cafre et l'Iroquois, tous enfants de mon père qui est dans les Cieux. Mais cette fraternité universelle de toute la descendance d'Adam, ne m'empêche pas d'aimer mon pays et mes compatriotes d'un amour de prédilection et de leur donner une préférence d'affection et de services sur tous les autres pays et sur tous les autres hommes.

Est-ce en France, Messieurs, qu'il faut insister sur la vérité de ces sentiments et sur leur indestructible

énergie ? Parcourez notre histoire, et vous verrez combien se trompaient ceux qui croyaient, de bonne foi peut-être, que l'amour sacré de la patrie avait attendu leur époque pour armer les bras des français contre les ennemis de la France. Avez-vous jamais approfondi le sens de ce refrain d'une de nos vieilles ballades : Gloire et Patrie ? La gloire, Messieurs, ce bien par excellence auquel nous serons toujours disposés à tout sacrifier; — la gloire, le premier et le plus impérieux besoin de notre vie sociale: — la gloire dont l'abandon serait un suicide national que nous ne pardonnerions jamais; — la gloire, que malgré notre inconstance, nous aimerons toujours, même quand elle nous coûtera cher; la gloire notre amour, notre passion, notre idole.... Nous la subordonnerons toujours au bonheur de la patrie. Fut-elle portée au merveilleux, elle ne nous entraînerait pas, ou plutôt elle n'existerait pas pour nous, si elle ne tournait pas au bien de la patrie. Nous ferions taire, s'il le fallait, nos plus honorables sympathies, nos plus légitimes affections, pour nous dire : je suis Français, la patrie avant tout.

Ainsi pensait à Rebec le Chevalier sans peur et sans reproche. Sur le point de rendre le dernier soupir, il se croit plus heureux vaincu en combattant pour la patrie, que le Connétable de Bourbon vainqueur en combattant contre elle. Qui de nous ne penserait comme Bayard ?

Que j'aime à voir sur la croix qui décore la poitrine des braves et des hommes d'élite dans toutes les classes, le mot *Patrie* réuni à celui d'Honneur qui doit en être inséparable : Honneur et Patrie.

Comme un cœur français doit battre à l'aise sous cette noble devise !

L'honneur, dont le drapeau nous trouvera toujours fidèle !

La patrie, que nous aimerons toujours de toute l'énergie de notre âme !

L'honneur, qui est pour nous une seconde religion dont nous serions volontiers les martyrs !

La patrie, qui a droit de tout attendre de nous et à laquelle l'honneur ne refusera jamais aucun sacrifice !

Et quand cette patrie s'appelle la France.... Belle et noble France, terre natale des grandes actions et des grandes vertus; — belle et noble France, pour laquelle le Ciel nous a donné des entrailles d'amour; — France bien-aimée dont le nom seul fait battre si délicieusement nos cœurs, puisse ta gloire et ton bonheur être aussi durables et aussi grands que notre amour !

II.

Il s'est trouvé des hommes qui ont cru faire du patriotisme avec des mots ambitieux et des phrases sonores, et qui ont déshonoré un titre qu'ils étaient indignes de porter. Laissons le mensonge à l'exagération. La vérité dédaigne l'hyperbole: Elle veut les actes: « Pour aimer la Patrie, a dit un sage moraliste (Sylvio « Pellico) nous devons commencer par lui donner en « nous des citoyens dont elle n'aie pas à rougir. Tour- « ner en dérision la religion et les bonnes mœurs, « aimer dignement la patrie, sont des choses incom- « patibles. Si un homme outrage les autels, la sainte- « té conjugale, la décence, la probité, et qu'il crie ; « *Patrie, Patrie!* ne le croyez pas: C'est un hypocrite « de patriotisme; c'est un mauvais citoyen. » Donc, dans le véritable amour de la patrie : Respect à la religion. — Respect aux lois. — Respect aux bonnes mœurs.

Je devrais peut-être commencer par ce que la patrie demande à ces hommes de dévoûment et de sacrifices,

qui veillent pour que nous dormions en paix ; qui présentent leur poitrine aux balles ennemies pour nous servir de boucliers, et qui payent avec leur sang l'impôt que les autres payent avec l'or ; mais l'héroïsme est tellement commun parmi les soldats français, qu'il ne laisse presque plus de place à l'admiration. Le *dulce et decorum pro patriâ mori,* ne semble plus qu'un axiome vulgaire. Nous sommes sûrs que cette disposition d'âme ne fera jamais défaut à nos braves. Des murs d'un village, des ruines d'un marabout (Mazagram, Djemma-Gazouat), ils feront les Thermopyles, et sur les monuments funèbres élevés pour honorer leurs restes précieux, en Afrique, à Sébastopol, au Ton-King, en Chine, au Mexique, on pourra leur faire répéter ces belles paroles des compagnons de Léonidas :

Passant, va dire à la France que nous sommes morts ici pour ses saintes lois.

Belle profession que celle du soldat, honorée chez tous les peuples ! Belle et honorée surtout dans cette glorieuse France si juste appréciatrice de tout ce qui est beau et digne d'être honoré. Aussi quand je rencontre un uniforme, je sens toujours le besoin de saluer l'honneur et la fortune de la France.

Et ne soyez pas étonnés, Messieurs, de cette expansion du prêtre pour le soldat. Sous la robe du prêtre comme sous la tunique du soldat respire un cœur français : voilà pourquoi il y a naturellement sympathie entre l'un et l'autre, parce qu'il y a entre l'un et l'autre communauté, j'allais presque dire identité de devoirs, puisque par des moyens différents, il est vrai, mais dans un but commun, ils sont l'un et l'autre gardiens de la société. Le soldat par la force et les armes ; le prêtre par la persuasion et la prière. La vie de l'un et de l'autre est dans l'abnégation, l'oubli de soi, l'obéissance prompte, aveugle, sublime, héroïque, qu'en religion nous appelons la perfection. Le devoir de l'un et de l'autre est de mourir à son

poste, quand le devoir l'exige ; et cette mort en vertu du devoir est la gloire de l'un et de l'autre.

Quand Turenne fut emporté à Saltzbach par un coup de canon, un soldat s'écria, dans un magnifique élan d'amour de la gloire militaire : *Voilà un beau boulet.* Il avait raison, et si j'avais vu tomber l'Archevêque de Paris aux barricades de juin ; oubliant le malheur et le crime d'une telle mort, et ne songeant qu'à la gloire du pontife martyr, j'aurais dit : *Voilà un beau coup de fusil.* Puisse l'Empire français, né d'un acte de foi sur le champ de bataille de Tolbiac conserver religieusement les traditions de sa naissance et réaliser pour sa gloire et son bonheur cette vieille devise : *cruce et gladio*, c'est-à-dire triompher toujours, être toujours le premier empire du monde par l'union de la croix et de l'épée, par le dévouement du prêtre et la bravoure du soldat !

Mais la patrie n'est pas seulement le sol qui nous porte et les remparts qui nous abritent. Ce sont bien plutôt les lois qui nous régissent, les mœurs qui nous distinguent et la religion qui appuie les lois et sanctifie les mœurs. Donc, respect à la religion qui, sous quelque rapport qu'on la considère, est bien ce que nous avons de plus précieux sur la terre. S'en prendre à la religion, ce serait s'en prendre à l'âme même de la société, et jamais le lien sacré qui unit l'homme à Dieu n'a été brisé ou affaibli que par les fléaux du genre humain. Si je ne craignais d'attrister vos pensées par de trop sombres tableaux, je vous demanderais de porter vos regards en arrière de quelques années seulement. Vous n'avez pas oublié la guerre que firent à la religion des hommes qui s'étaient exclusivement parés d'un nom que nous n'osons presque plus prononcer, à cause des souvenirs qu'ils rappellent, mais leurs œuvres nous ont donné la mesure de leur patriotisme, et nous ont surabondamment prouvé que les ennemis de Dieu sont aussi les ennemis des hom-

mes, et qu'en déclarant la guerre au ciel on attirera toujours sur la patrie d'incalculables malheurs.

Dans l'amour de la patrie, respect aux lois, c'est-à-dire à l'autorité dont elles émanent. Le pouvoir c'est le salut, l'unique salut de l'État. Ce qui conduit au désordre, à l'anarchie, à l'abîme, c'est le mépris du pouvoir. Ce qui peut seul préserver d'une désorganisation sociale, c'est le respect pour le pouvoir. Quelle que soit la forme du Gouvernement, il faut que l'autorité respectée et obéie abrite la civilisation, protège les intérêts des particuliers et cimente les grandeurs de la patrie; aussi en faisant l'homme pour la société le Créateur a dit : *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit.*

Voilà le vrai sens de la formule : *Par la grâce de Dieu*, si mal comprise par l'ignorance, si souvent travestie par la mauvaise foi. Voilà le vrai droit divin que le sujet doit reconnaître dans son prince, comme l'enfant dans son père, le serviteur dans son maître, le soldat dans son général, le citoyen dans ses magistrats, voilà le droit public du Christiniasme, sans lequel personne n'a plus ni le pouvoir de commander ni le devoir d'obéir. Admirable constitution qui convient à tout les temps, à tous les pays, à toutes les formes de gouvernement. Charte céleste qui n'est point sujette à revision, qu'aucune faction ne peut modifier, et contre laquelle aucune rébellion ne peut prévaloir. Loi sacrée, imprescriptible , éminemment sociale et sans laquelle toutes les combinaisons de la prudence, toutes les précautions de la peur, tous les châtiments infligés par la force ombrageuse n'arrêteront ni les murmures, ni les déclamations, ni les révoltes.

Non, Messieurs, rien ne peut remplacer la force que la religion donne à la loi ! Sans la religion vous ne persuaderez jamais à l'homme qui n'a rien, qu'il est de son intérêt de rester dans sa misère ; à celui qui

n'est rien, qu'il est de son intérêt de dormir dans sa nullité; à celui qui souffre des lois de la société, qu'il est de son intérêt de respecter la cause de ses souffrances. Ce serait trop d'héroïsme en pure perte. Dans la pratique il n'y a de puissante et de respectable que la loi divine qui inspire en haut la modération, en bas la patience, partout la charité. Si vous ne vous appuyez pas sur elle, n'attendez plus rien pour la sécurité et le bonheur. Ne demandez pas des fleurs à une racine morte, ni des fruits à un rameau desséché.

Veux-je dire, en parlant ainsi, qu'il faut faire entre la religion et la politique une alliance anormale et exagérée? Non, Messieurs, je suis de mon temps : Voici ma pensée explicite :

Confondre la religion avec la politique, c'est ignorance et sottise.

Faire servir la religion d'instrument à la politique, c'est bassesse et hypocrisie.

Regarder la religion comme vassale de la politique, c'est profanation et sacrilège.

Et voilà l'amalgame que la logique rejette et que le bon sens a condamné sans retour.

Mais regarder la religion et la politique comme ennemies ou comme rivales : établir entre elles la défiance ou l'hostilité; prétendre que leur rapprochement est impossible, et leur alliance contre nature, c'est un aveuglement funeste, une contre-vérité démentie par l'histoire tout entière.

La religion et la politique sont deux sœurs qui ont des droits différents, mais non pas opposés. La première a le droit d'aînesse sans doute, elle est souveraine et indépendante et ne peut pas se plier aux caprices ou à l'ambition de sa sœur; mais elle la sert comme la providence sert le genre humain par son appui et ses bienfaits. Elle l'éclaire, elle l'élève, elle l'ennoblit et l'associe à ses hautes destinées.

Clovis invoque le Dieu de Clotilde pour arrêter ses soldats effrayés.

S[t]-Louis vient demander sur le tombeau de l'apôtre des Gaules l'intrépidité qu'il montra à Mansourah et sur les rivages de Tunis.

Condé fléchit le genou sur le champ de bataille de Rocroi pour remercier le Dieu des armées de la victoire.

Le grand Sobieski entend la messe les bras en croix avant d'aller mettre en fuite, avec une poignée de braves, l'innombrable armée musulmane qui avait réduit Vienne aux abois. Fesaient-ils de la politique? Non : ils sanctifiaient leur politique par la religion.

Enfin dans l'amour de la patrie, respect aux bonnes mœurs, sans lesquelles les lois frappées de stérilité resteraient impuissantes : *Quid leges sine mòribus?*

L'état vit de vertu comme le corps vit de pain. Les scandales tuent la société comme les poisons tuent les individus. Or le mépris pratique des bonnes mœurs n'est-il pas un scandale? et s'il partait de haut, ne serait-ce pas un grand scandale? J'en appelle ici à tous les hommes d'expérience et à tous les cœurs honnêtes.

Est-ce un bon citoyen celui dont la rencontre peut effrayer la vertu, celui dont le regard peut blesser la pudeur?

Est-ce un bon citoyen celui qui mettra en jeu tous les ressorts de l'intrigue, toutes les ruses de la passion, toute la puissance de l'or, pour surprendre l'inexpérience, faire tomber la faiblesse, acheter la honte de la misère ou de la crédulité?

Est-ce un bon citoyen... ? Messieurs, je m'arrête parce que j'entends le cri unanime de vos consciences : Non, celui-là n'aime pas la patrie qui la déshonore : non, l'homme sans mœurs n'est pas un bon citoyen.

Donc, en présence des enseignements de l'expé-

rience, cherchons notre appui dans la pratique des doctrines célestes, sources fécondes de gloire et de bonheur pour les nations comme pour les individus. Écoutons ce que nous demandent et ce qu'attendent de nous la religion et la patrie.

La religion si douce, si indulgente pour la faiblesse, si consolante pour le malheur, si puissante pour nous rendre heureux ;

La patrie, dont la voix maternelle doit ouvrir tous les cœurs, enflammer toutes les affections et obtenir tous les sacrifices ;

La rèligion, qui veut toujours faire la gloire et le bonheur de la patrie ;

La patrie, qui ne peut trouver de vraie gloire et de solide bonhenr que dans la religion

Amis sincères de notre pays, ne l'oublions jamais: la France si longtemps modèle et reine des nations, ne peut conserver le haut rang qu'elle occupe dans le monde que par la religion et la vertu.—Qu'elle soit donc toujours vertueuse et chrétienne,—et pour toujours seront assurés sa gloire et son bonheur !

RAPIDES RECHERCHES

SUR

LES NOMS DE FAMILLE

PAR M. **VALÈRE-MARTIN.**

Aujourd'hui le nom de famille est une succession que l'enfant bien né recueille avec amour, parce qu'il fut porté par ceux dont la mémoire lui est chère; un bien que l'on s'honore d'hériter, s'il rappelle quelque fait glorieux ou louable, et que l'honnête homme s'efforce de transmettre à ses descendants plus grand encore et plus respectable qu'il ne l'a reçu. Mais il n'en fut pas toujours ainsi, car le nom propre n'a pas été héréditaire de tout temps, et notre système d'appellation ne fut pas toujours le même.

On sait que les Romains (nous ne voulons pas remonter plus haut) étaient divisés en race *(gentes)*, et que, chez eux, chaque race comptait plusieurs familles *(familiæ stirpes)*. Remarquons en passant que le mot *gens* fut réservé exclusivement aux familles patriciennes, jusqu'à ce que la loi provoquée par C. Canuleius, et qui autorisa les mariages entre les patriciens et les plébéiens, fût en vigueur. — Cette innovation, adoptée en dépit des premiers, si elle ne souillait pas la pureté de leur sang, comme ils le prétendaient *(quo*

contemnari sanguinem secum) (1), tendait du moins à confondre les droits des races *(confundique jura gentium)* (2) en les rendant également aptes à toutes les dignités de l'État. En effet, nous entendons Suétone dire, en parlant de la famille patricienne des Claudius: » Il y avait aussi une autre famille plébéienne de même nom qui n'était inférieure à l'autre ni en puissance ni en honneurs. » *(patricia gens Claudia fuit enim et alia plebeia, nec potentia minor nec dignitate....* (3) ; ce qui donne le sens de l'expression *sine gente* employé pour désigner un citoyen de race ignoble.

Les Romains, avant même qu'ils fussent divisés en tribus, races et familles, avaient déjà deux noms; mais après que la division se fût opérée, il fallut désigner l'individu, la famille et la race, ce qui amena l'adoption du prénom, du nom et du surnom *(prænomen, nomen, cognomen)*. N'oublions pas que ceci ne se rapporte qu'aux hommes nobles; aussi le même auteur dit-il, au sujet de la famille déjà citée, qu'elle se distingua par des prénoms et des surnoms différents *(quam prænominibus, cognominibusque distingueretur)*, ce qui explique le trait du mordant Juvénal dirigé contre un vil parasite :

« Si quid tentaveris unquam
Hiscere; tanquam habeas tria nomina. » (4)

Le prénom désignait l'individu, le nom correspondait à la race, et le surnom, qui se plaçait le dernier, indiquait la famille. Ainsi dans Caïus Suetonius Tranquillus : Caïus, est le prénom, Suetonius, le nom, et Tranquillus, le surnom. Citer quelques cas où un seul

(1) Tit. Liv. IV. I.
(2) Ibid.
(3) Lib. I.
(4) Sat. V.

nom, après le prénom, comprenait la race et la famille, serait ne citer que des exceptions confirmant la règle, ainsi que *Fabia gens* ou *familia.*

Il n'est pas fort rare de voir une quatrième désignation, *agnomen*, ou un second *cognomen*, venir rappeler une action éclatante ou un fait important. Il faut dire néanmoins que l'on ne trouve pas toujours tous ces noms écrits; on se bornait le plus souvent à deux en les faisant précéder de la lettre initiale du prénom, *C. Fronto*; mais la coutume voulait que l'on se servît généralement du prénom en parlant à quelqu'un, ce prénom étant propre aux citoyens à l'exclusion des esclaves :

Gaudent prænomine molles auriculæ.

C'était le neuvième jour après la naissance *(lustricus dies)* que l'on imposait le prénom aux garçons, au milieu de certaines cérémonies religieuses. L'aîné recevait ordinairement celui du père, et les autres, ceux des oncles ou des proches parents. Quant aux filles, lorsqu'il n'y en avait qu'une, elle prenait le nom de la race; *Julia, Porcia, Octavia,* qu'elle conservait après le mariage; s'il y en avait deux, on les distinguait par les désignations de *major* et *minor*; et s'il y en avait un plus grand nombre, par celle de *prima, secunda, tertia,* etc. Il paraît que les noms de femme étaient d'abord indiqués par des initiales renversées, S pour *Sabina,* W pour *Marcia*; mais lorsque le despotisme qui pesait sur les femmes leur eut enlevé cette permission, elles adoptèrent le nom de leur famille en les féminisant : de *Cornelius* on fit *Cornelia*, de *Terentius, Terentia,* etc. Pour ce qui regardait les esclaves, leur nom était souvent tiré du prénon de leur maître; ainsi l'esclave de *Caïus* se nommait *Caiipor,* pour *Caii puer:* celui de *Lucius, Lucipor* pour *Lucii puer,* etc.

Mais jusqu'ici nous n'avons point vu si les noms

étaient héréditaires. C'est ce que nous allons essayer de découvrir en sondant les coutumes des peuples conquérants et conquis.

Et d'abord, sous la république, les noms de race et les surnoms de famille se conservaient toujours fixes ; ils devenaient ceux de tous les enfants, et passaient à toute la descendance. Mais un tel usage disparut avec l'anéantissement des institutions républicaines, et ces noms furent confondus au milieu des troubles qu'amena cette révolution. Toutefois, plus tard, on sentit le besoin de régulariser cet état de choses en revenant à celui qui avait été délaissé.

La coutume qu'avaient les Romains de porter plusieurs noms parait avoir été adoptée par les Gallo-romains, et ensuite par les Francs établis au delà de la Loire; puisque dom Mabillon (*de re diplomaticâ*) nous enseigne que les citoyens de race noble avaient ordinairement trois désignations : le prénom, le nom de la race, et le surnom qui distinguait les différentes branches de la race.

Ici encore, à l'instar des noms romains, le nouveau-né recevait, au milieu des réjouissances de la famille, un nom, le neuvième jour après la naissance. C'est ce que découvre le commentaire de cet article de la loi : « *Si quis.... natum antequâm nomen habeat, infra VIII noctes, occiderit*, etc. » (1). Toutefois, le Christianisme, s'il ne modifia guère l'usage de porter plusieurs noms, modifia du moins les noms mêmes. Les jeunes enfants reçurent, au baptême, des noms que l'église avait latinisés. Plus tard, comme nous l'apprend Fleury, « On donnait les noms des apôtres, ou quelques autres tirés des vertus ou de la croyance, comme Eusèbe, Thadée, Thierry, etc. » Quant aux néophytes, on ménageait peut-être un peu leur susceptibilité nationale en conservant leurs noms, indépendamment de celui qu'on

(1) Lex sal. Tit. XXVI, art. V.

leur imposait au baptême. Parmi ces derniers, (les néophytes), les uns furent appelés de ce nouveau nom, et d'autres gardèrent leur ancienne dénomination, comme on peut s'en convaincre par les noms qui ont été introduits dans le martyrologe, lesquels dérivaient évidemment du paganisme et furent à leur tour latinisés. Toujours est-il que l'impatronisation de ces noms nouveaux, qui venaient se mêler à ceux que les barbares avaient déjà introduits en s'établissant sur le sol conquis auparavant par les romains, troubla à tel point le sytème d'appellation de cette époque, que les noms gallo-romains qui dominaient jusque là s'effacèrent presque totalement de l'usage. Néanmoins, il reste à observer que la coutume de porter plusieurs noms n'était pratiquée qu'en deça de la Loire, car les peuples assis au nord de cette rivière subirent longtemps l'influence des mœurs barbares; et l'on y persista, pendant plusieurs siècles, à ne porter qu'un seul nom. Cependant la confusion qui résultait de la similitude de ce nom appliqué à différents individus finit par faire prédominer la mode romaine dans toute la Gaule.

S'il s'agissait de souverains, on les distinguait par le chiffre de leur rang. Dès le IXme siècle, cet usage est admis par les papes dans leurs bulles; au XIme, il est adopté par les empereurs d'Allemagne dans leurs diplômes; et, en France, nos rois ne s'y conforment que vers le XIVme siècle.

Quant à l'emploi de ce surnom que l'on exprimait plus particulièrement par le mot *agnomen*, Mabillon, dont l'autorité est incontestable, en attribue l'importation à Charlemagne qui le tenait lui même des Anglo-Saxons. Et pourtant ne conviendrait-il pas d'y voir plutôt un usage adopté par nos souverains, à partir de Pepin-le-Bref, usage suivi bientôt par les Leudes, et qui s'étendit rapidement à tous les seigneurs? Ceux-ci ajoutèrent d'abord le nom du pays au nom de baptême. Dès le Xme siècle on pourrait mentionner, comme

exemples de ce fait, les signatures d'Archambaud de Sully, archevêque de Tours, et de Raymond de Vendôme, évêque de Paris. Au surplus, les souscriptions des conciles et les actes seigneuriaux prouvent assez que les évêques et les seigneurs avaient conservé l'usage de plusieurs noms, comme pour faire honneur à la tradition romaine qui régissait la chrétienté; tandis qu'ils laissaient s'effacer celle des barbares. De plus, il n'était pas rare d'en voir signer leurs actes tantôt d'un nom et tantôt d'un autre, circonstance bizarre qui n'aura pas peu contribué, sans doute, à jeter de l'embarras dans les recherches des généalogistes. Le *Gallia christiana*, les *Annales bénédictines* et l'*Histoire générale du Languedoc* pourraient fournir plusieurs faits à l'appui de cette assertion. Les barons négligèrent plutôt leur nom de baptême que leur surnom; et nous en trouvons la raison dans la multiplicité de certains noms patronimiques de localité. Mais ils faisaient généralement suivre ce surnom du nom de leurs terres seigneuriales. Nous voyons cette mode prévaloir dès le XIme siècle, même en deçà de la Loire.

Au XIIme siècle, les surnoms sont adoptés par les classes inférieures. A dater de cette époque, ils s'introduisent dans les actes publics, d'abord timidement et à l'aide de la formule *cognominatus, qui vocatur;* et plus tard sans cette précaution et comme noms propres. Remarquons, d'après le savant auteur déjà cité, que, dans les chartes, et surtout dans les souscriptions, le surnom n'était point placé à la suite du nom, suivant l'ordre naturel, mais au-dessus de celui-ci, dans l'interligne, d'où est venue son appellation de surnom (*supra-nomen, supra-nomina*.

A ces investigations superficielles dans les usages anciens, j'ajouterai que les noms propres barbares, tous significatifs (comme je pourrai le démontrer dans une autre occasion) , étaient purement individuels, de même que chez les Hébreux et chez les Grecs, et

leur imposait au baptême. Parmi ces descendants. Je néophytes), les uns furent appelés d... de Kent, Gowdin, et d'autres gardèrent leur anci... le nom paternel. Les comme on peut s'en convainc... point le nom de leurs été introduits dans le mart... elles avaient pendant leur évidemment du paganism... nisés. Toujours, est-i... ment, les veuves de haute noms nouveaux, q... le nom de leurs époux, coutume barbares avaien... toutes. Quant aux autres veuves sol conquis a... nt désignées dans les chartes par point le sy... uerpie de tel. C'était bien assez noms ga... la condition des femmes était telle rent ... la coutume, *n'est tenu à faire loy* rest... *à la femme*. Il encourait seulement n... lorsqu'il la *mehaigne* (estropie) *ou lui crève les yeux.*

Jusqu'à leur mariage, les filles ne pouvaient prendre aucun nom de race; et ce n'est que vers le XVIIme siècle que leur prénom fut suivi, dans les actes publics, de leur nom de famille.

Au XIme siècle, à cette époque où la terre avait une si large importance, au lieu que le propriétaire lui donnât son nom, le seigneur se décora du nom de la terre; et au commencement du même siècle, écrit Dom de Vaine, les surnoms étaient assez rares, ainsi qu'en font foi les chartes du roi Robert. Mais sous Henri et Philippe ils commencèrent à se répandre, quoique peu passassent aux enfants. Cependant, au XIIIme siècle, ils devinrent plus fréquents et, la plupart, héréditaires.

D'après cela, on ne s'étonnera plus que je me sois occupé si longuement des surnoms, puisqu'ils sont devenus généralement des noms de famille.

Si le principe de l'hérédité des fiefs avait créé en France les noms de la noblesse, l'affranchissement des communes enfanta ceux de la bourgeoisie. En effet, le serf, en conquérant une individualité distincte, tint à honneur, pour faire acte d'homme libre, de joindre à

ıom de baptême un nom qui fût commun à tous ns, qui indiquât qu'il n'était plus la chose de ıeur, et qu'il pût transmettre à sa postérité ˋ marque de son affranchissement. De là ıtitude de noms particuliers tirés des fonctions ue la profession de ceux qui les portaient, ou de quelques particularités individuelles. Toujours est-il que les noms propres n'ont été héréditaires qu'à partir de cette époque. Il n'est pas moins vrai qu'au XVme siècle le surnom patronimique était encore assez rare chez les roturiers, et beaucoup d'entre eux n'avaient que leur nom de baptême. Huet nous apprend qu'au XVIIme siècle, ce nombre était même considérable, et qu'on trouvait encore en France beaucoup d'enfants prenant pour surnom de famille le nom propre de leurs pères. ....

....

qu'ils n'étaient pas transmis aux descendants. Je pourrais citer, par exemple, le roi de Kent, Gowdin, dont aucun des sept fils ne portait le nom paternel. Les femmes même ne prenaient point le nom de leurs maris, et gardaient celui qu'elles avaient pendant leur célibat.

Au XIIIme siècle seulement, les veuves de haute noblesse adoptèrent le nom de leurs époux, coutume qui s'étendit ensuite à toutes. Quant aux autres veuves en général, elles étaient désignées dans les chartes par les mots *derelicta, déguerpie* de tel. C'était bien assez pour ce temps où la condition des femmes était telle que *aulcun,* disait la coutume, *n'est tenu à faire loy pour simple batture à la femme.* Il encourait seulement une légère peine lorsqu'il la *mehaigne* (estropie) *ou luy crève les yeux.*

Jusqu'à leur mariage, les filles ne pouvaient prendre aucun nom de race; et ce n'est que vers le XVIIme siècle que leur prénom fut suivi, dans les actes publics, de leur nom de famille.

Au XIme siècle, à cette époque où la terre avait une si large importance, au lieu que le propriétaire lui donnât son nom, le seigneur se décora du nom de la terre; et au commencement du même siècle, écrit Dom de Vaine, les surnoms étaient assez rares, ainsi qu'en font foi les chartes du roi Robert. Mais sous Henri et Philippe ils commencèrent à se répandre, quoique peu passassent aux enfants. Cependant, au XIIIme siècle, ils devinrent plus fréquents et, la plupart, héréditaires.

D'après cela, on ne s'étonnera plus que je me sois occupé si longuement des surnoms, puisqu'ils sont devenus généralement des noms de famille.

Si le principe de l'hérédité des fiefs avait créé en France les noms de la noblesse, l'affranchissement des communes enfanta ceux de la bourgeoisie. En effet, le serf, en conquérant une individualité distincte, tint à honneur, pour faire acte d'homme libre, de joindre à

son nom de baptême un nom qui fût commun à tous les siens, qui indiquât qu'il n'était plus la chose de son seigneur, et qu'il pût transmettre à sa postérité comme une marque de son affranchissement. De là cette multitude de noms particuliers tirés des fonctions et de la profession de ceux qui les portaient, ou de quelques particularités individuelles. Toujours est-il que les noms propres n'ont été héréditaires qu'à partir de cette époque. Il n'est pas moins vrai qu'au XVme siècle le surnom patronimique était encore assez rare chez les roturiers, et beaucoup d'entre eux n'avaient que leur nom de baptême. Huet nous apprend qu'au XVIIme siècle, ce nombre était même considérable, et qu'on trouvait encore en France beaucoup d'enfants prenant pour surnom de famille le nom propre de leurs pères. ....

....

FLORE D'APT.

Tableau synonymique de quelques plantes qui croissent aux environs de cette ville.

Sous ce titre, je n'ai pas la prétention de donner un ouvrage complet renfermant tous les individus de notre contrée. Je sais bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans un pays qui, par sa position entre la plaine et la montagne, possède une flore très-riche et des plus variées.

J'ai seulement voulu donner l'exemple et poser des jalons qui, par la suite, pourront servir de guide à ceux qui voudront se livrer à une étude aussi intéressante.

Le cadre que je me suis tracé n'était pas assez large pour me permettre de donner les descriptions, les noms d'auteurs et d'indiquer les propriétés que l'on trouve dans la Flore française de MM. Lamarck et de Candolle, et dans les écrits de quelques botanistes que j'ai cités toutes les fois que j'ai été obligé d'avoir recours à eux. Je ne puis donc offrir qu'un simple tableau, d'après la méthode naturelle, donnant autant

que possible, en regard, des noms français et latins, la synonymie provençale, vulgaire, ainsi que la provenance, et auquel j'ai joint toutes les observations qui m'ont parues nécessaires pour l'intelligence du sujet.

Ce travail est encore très incomplet, surtout pour les cryptogames. Mais il le serait bien davantage sans l'infatigable persévérance de M. Alphonse Paget, de Roussillon, l'un de mes élèves, qui m'a procuré un grand nombre d'échantillons, et l'extrême obligeance de M. Louis Rousset, auquel je dois beaucoup relativement à la famille des graminées. Qu'il me soit permis de leur témoigner toute ma gratitude et de les engager à persévérer dans une étude aussi utile qu'agréable.

FLORE D'APT.

Tableau synonymique de quelques plantes qui croissent aux environs de cette ville,

PAR E. COLIGNON,

PHARMACIEN DE 1re CLASSE.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Champignons.			
VESSE de loup ardoisée.	Licoperdum ardosiaceum.	Vesso dé lou, lofi dé lou.	Croit dans le bois, Viens, Roussillon.
PÉZIZE en écusson.	Peziza scutellata.	Mouffo dei souquetos.	Croit au bas des souches de vignes.
BOLET ongulé.	Boletus ungulatus.	Boula, esco, *amadouvier*.	C'est l'agaric du noyer, mûrier, etc.
BOLET du saule.	Boletus salicinus.	Esco d'oou saouzé.	Croit sur le saule.
	— fimbriatus	Camparol dé l'oumé.	- sur l'orme.
	— perennis	Camparol dé saouzé.	- sur le saule.

	Agaricus attenuatus.	Pelousa dó saouzé.	– sur le saulé.
	Socialis ou acilianus.	Piboulado d'eouzé.	– sur le chêne vert.
	— quercinus.	Cassénado.	– sur le chêne blanc.
Vrédo des blés.	Vredo segetum	Carbouneou, mascarun.	Trop fréquent parmi nos blés.
		Piboulado.	Champignon qui croît sur le tronc des poupliers.
		Brunéto.	– au pied des saules.
		Barigoulo.	– au pied du panicaut.
		Pinéto.	– au pied du pin.
		Pissacan.	Champignon non comestible.
Truffe comestible.	Tuber cibarium.	Rabasso.	Naissent au pied des chênes verts, blancs, châtaigniers, peupliers, mais celles des deux derniers sont, je crois, dites *centarelles*; le chêne kermès en produit aussi de très belles.
			Roussillon, Viens, Gignac, Rustrel, etc.

Mousses.

Mousse.	Muscus squamosus.	Mousso, mouflo.	Poussent sur les rochers, beaucoup d'autres cryptogames portent le nom de *mousse*.
	— major.		
	— vulgaris.		
	Byssus incanus.	Mousso de valat.	Croît dans les ruisseaux.
	Sphagenum murale.	– dei parets.	– sur *les* murs humides.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Lichens.		
LICHEN pulmonaire.	Lichen pulmonarium.	Grosso mousso dei rourés	Croit sur les rocs et les chênes.
— pixidé.	— pixidatus.		- lieux humides. Mauragnes.
	Fougères.		
ADIANTHE capillaire.	Adianthum capillus veneris.	*Capillaire de Montpellier* *Cheveux de Vénus.*	- sous les rocs humides. à Sivergues, Buoux, Roquefure.
DORADILLE noire.	Asphenium adianthum nigrum	*Capillaire noir*, capillero	Viens, Lioux, Mauragnes.
ATHYRIUM des fontaines	Athyrium fontanum		Croit à Mauragnes.
ATHYRIUM fougère fem.	— filix fæmina.	Erbo dei cats, feouzé.	- Caseneuve, Mauragnes.
POLYSTIC fougère mâle.	Polysticum filix mas.		
CÉTÉRACH des boutiques	Ceterach officinarum.	Erbo daurado, *doradille.*	- Mauragnes, Roquesalières.
POLYPODE commun.	Polypodium vulgare.	Régalissé bastard, *polypode de chêne.*	- Joucas, Mauragnes, Buoux, Viens.
	Prêles.		
PRÊLE des champs.	Equisetum arvense.	Coussaoudo, frétadou.	- dans les champs sabloneux.
— des fleuves.	— fluviatile.	Coussaoudo bastardo.	- bords des ruisseaux, Roquesalière.

Graminées.

PHLÉOLE noueuse.	Phleum nodosum.	Thymoty-gras (des Angl.)	Bon fourrage, Roquesallière.
TRAGUS en grappe.	Tragus racemosus.		Prairies des environs d'Apt.
PANIC verticillé.	Panicum verticillatum.		id.
— millet.	— millaceum.	Moï, *Millet.*	id.
— vert.	— viride.		
— glauque.	— glaucum.		
PASPALE sanguin.	Paspalum sanguinale.		
— pied de poule.	— dactylum.	Gros gramé.	Campagne de Lacoste.
AGROSTIS traçante.	Agrostis stolonifera.		
CALAMAGROSTIS lancéol.	Calamagrostis lanceolata.		
STIPE empennée.	Stipa pennata.	Plumé, baouco à plumés.	A la Cucuronne.
AVOINE cultivée.	Avena sativa.	Civado.	Cultivée comme fourrage.
— follette.	— fatua.	Civado fèro, cougoula.	- parmi les blés.
— des prés.	— pratensis.		- prairie de la Blancherie.
— fragile.	— fragilis.		- prairie des environs d'Apt
— élevée.	— elatior.	*Fromental.*	- id. artificiels.
— molle.	— mollis.		- lieux secs, N.-D. de la Garde.
ROSEAU commun.	Arundo phragmites.	Canabiéro souvage.	- lieux humides et sabloneux.
— cultivé.	— donax.	Cano, *canne de Provence.*	- bords du Calavon.
FÉTUQUE rougeâtre.	Festuca rubra.	Pétugo.	- lieux secs et stériles.
— phleole.	— phleoïdes.	id.	id.
— queue de rat.	— myurus.	Quoua de garri.	id.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Thyphacées.			
MASSETTE à large feuil.	Thypha latifolia.	Sagno, massugo, *roseau d'étang*, *massette d'eau*.	Dans les marais, Roussillon à Viens, à Apt, à la Coste.
— à feuille étroit.	— angustifolia.	Sagneto, pichoto sagno.	id.
Aroïdées.			
GOUET commun.	Arum vulgare.	Fugueyroun, engraïsso-pouar, caulet de ser.	Lieux frais, St-Saturnin, St-Lambert, Apt, Rustrel, etc.
— d'Italie.	— Italicum.	Aureillo d'asé.	Dans les haies, à Viens, le long du Calavon.
Joncées.			
JONC aigu.	Juncus acutus.	Joun.	Dans les marécages.
— articulé.	— articulatus.	Herbo doou chapelet.	id.
APHYLLANTES de Montpellier.	Aphyllantes Monspeliensis.	*Bragalou des Languedociens*, brusti, douceto, *dragon non feuillée*, pan dé pastré.	Dans les bosquets, aux Baumes, Roquesalière, etc.

Asparaginées.

ASPERGE officinale.	Asparagus officinalis.	Aspergeo.	Viens, Gargas, St Lambert, La Garde, cultivée.
— à feuilles aiguës	Asparagus acutifolius.	Roumanieou - counicou, gaveou de tino, courrudo, *asperge sauvage.*	St-Lambert, Viens, Roquesalière.
MUGUET anguleux.	Convalaria polygonatum.	*Sceau de Salomon, genouillet, grenouillet.*	A Lafayette de La Garde.
SMYLAX de Barbarie.	Smilax mauritanica.	Gros gramé.	Vallon et Combe de Lourmarin.
FRAGON piquant,	Ruscus aculeatus.	Versbouisset, prébouisset, *houx-frelon, myrthe sauvage, petit houx, ruscus.*	Feuilles terminées par une pointe, vallon de Buoux, la Coutellende.

Alismacées.

FLUTEAU plantain d'eau	Alisma plantago.	Plantagi d'Aigo.	Lançon, Gargas, etc.

Colchicacées.

COLCHIQUE d'automne.	Colchicum autumnale.	Safran bastard dei prats, bramo-vaco, estranglobuou, *tue chien, velvote, fraidolina.*	Lançon, Croignes, Bastide-Besse, à Céreste.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Liliacées.		
TULIPE sauvage.	Tulipa sylvestris.	Tulipan jaouné.	Environs d'Apt.
— œil de soleil.	— oculus solis.	— rougé	id. très répandu dans les blés.
LIS blanc.	Lilium candidum.	Iery, ielly.	Cultivé.
— martagon.	— martagon.	*Martagon*, ielly rougé.	A la Fayette de la Garde.
ASPHODÈLE blanc.	Asphodelus albus	Tubérouso fero.	Aux Barbiers, à Roussillon, Saint-Lambert.
HÉMÉROCALLE à f. de lys	Hemerocallis liliastrum.		Saint-Lambert, La Garde.
JACINTHE orientale.	Hyacinthus orientalis.	Muguet.	Cultivé dans les jardins.
MUSCARI à grappe.	Muscari racemosus.	Sebouïoun, pic. barrelet.	Dans les champs.
— botryde.	— botryoides.	id.	id.
— à toupets.	— comosum.	Couguëou, gros barr.	id.
PHALANGÈRE à f. de lis.	Phalangerium liliago.		La tige porte une feuille linéaire et subulée, les inférieures creusées en gouttières.
— rameuse.	— racemosa.		Saint-Lambert, Javon.
SCILLE d'automne.	Scilla autumnalis.		
ORNITHOGALE nain.	Ornithogalum minimum.	Ayassoun.	Plavignal.
ORNITHOGALE en ombelle.	Ornithogalum umbellatum.	Pénitent blanc, *Dame de onze heures*.	Croît dans les champs. Valcroissant.

AIL poireau.	Allium porrum.	Pouarré.	Cultivé.
— faux poireau.	— ampeloprasum.	Poüarré fer.	A Mauragnes.
— cultivé.	— sativum.	Ayet.	Cultivé.
— des ours.	— ursinum.	Ayet bastard.	A La Garde.
— oignon.	— Cepa.	Cébo.	Cultivé.
— jaune.	— flavum.		A Javon
— échalotte.	— ascalonicum.	Chaloto.	Cultivé.
NARCISSE des poëtes.	Narcissus poeticus.	Moou dé testo, jusiauvo, coucourdano.	Prés de Roquesalière.
— à feuil. de jonc.	— juncifolius.		Roussillon, Viens, La Garde, A Plavignal, Mauragnes.

Iridées.

IRIS bleu.	Iris germanica.	Glaiyou.	Lioux, Croignes, Coutelende, etc.
Glayeul commun.	Gladiolus communis.	Coutèlo.	Dans les blés. Rocsalières.
Safran cultivé.	Crocus sativus.	Safran.	Dans quelques jardins. Cultivé.

Orchidées.

ORCHIS militaire.	Orchis militaris.	Moussurets, grosso-taverniéro.	Plavignal, Olivet.
— à fleurs lâches.	— laxifera.	Embriago.	
— brulé.	— ustulata.		La Garde.
— pyramidal.	— pyramidalis.		Valcroissant.
— papillon.	— papillionacea.	Moussurets.	
— à larges feuill.	— latifolia.		
OPHRYS abeille.	Ophrys apifera.	Abeïo.	Gargas, La Garde.
— aranifère.	— aranifera.	Aragno.	Plavignal.
ÉPIPACTIS rouge.	Epipactis rubra.		Valcroissant.
LIMODORE avortée.	Limodorum abortivum.		id.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Conifères.	
PIN sauvage.	Pinus sylvestris.	Pin, pin souvagé, pin castre, cougneoü, *le fruit* : pigna, *pignons doux*.	Forêts.
GENEVRIER commun.	Juniperus communis.	Ginébré, ginébrier.	Lioux, Apt, Murs, Viens, etc..
— de Virginie.	— Virginiana.		Au midi du Luberon.
— oxycèdre.	— oxycedra.	Cadé à cadrier.	id.
— sabine.	— sabina.	Sabino.	A Murs, près le Riousset.
— de Phœnicie.	— phœnicea.	Cadé endourmi.	Fort de Buoux, Murs.
IF commun.	Taxus baccata.	Tui.	Arbre d'ornement.
CYPRÈS commun.	Cupressus sempervirens.	Aoussiprès, testo dé mouar.	Arbre funèbre.
		Amentacées.	
SAULE blanc.	Salix alba.	Saouzé.	Lieux humides.
— jaune.	— vitellina.	*Osier jaune*, aumarinié.	id.
— à longues feuill.	— viminalis.	Aumarinos, végé.	id.
PEUPLIER tremble.	Populus tremula.	Aubero, aoubo.	Roussillon, id.
— blanc.	— alba.	Pibouro blanco.	id.

— noir.	— nigra.	Pibouro négro.	Bords des ruisseaux.
— pyramidal.	— fastigiata.	Pibouro ou piboulo.	Cultivé. Bords des ruisseaux.
HÊTRE des forêts.	Fagus sylvatica.	Faou, fayar, *le fruit*: fayo.	A La Garde et au Luberon.
AULNE glutineux.	Alnus glutinosa.	Verna.	Sur les bords de la Dou.
CHATAIGNIER ordinaire.	Castanea vulgaris.	Castagné, castagno.	Cultivé à Gignac, Viens.
— marronier	— variegata.	Marrounier, marroun.	Ornement.
COUDRIER noisetier.	Corylus avellana.	Avélanier, avélano.	Saint-Lambert, au Luberon.
CHÊNE à grappe. ou CHÊNE blanc.	Quercus racemosa. — robur.	Chaïné, rouré, le fruit : Aglan.	Constitue nos forêts. Les jeunes arbres sont dits *blacas*.
— yeuse.	ilex.	*Chêne-vert*, Euzé, *le fruit* roussins.	id.
— à kermès.	coccifera.	Avaou, agarus, garus.	A Croignes.
PLATANE d'Orient.	Platanus Orientalis.	Platano.	Ornement.
ORME des champs.	Ulmus campestris.	Oumé, *le fruit*: pan blanc, Pachin pachaou,	id.
MICOCOULIER du midi.	Celtis australis.	Falabréguié.	Apt, Olivet.

Urticées.

FIGUIER commun.	Ficus carica.	Figuièro, figuo.	Dont plusieurs variétés cultivées
MURIER blanc.	Morus Alba.	Amourier, amouro.	Cultivé.
— noir.	nigra.	Amourier de présen.	Cultivé. C'est la var. à gros fruits.
HOUBLON grimpant	Humulus lupulus.	Houbloun.	Ornement.
ORTIE brulante.	Urtica urens.	Ourtigo.	Au bord des chemins.
— à pilules.	— pilulifera	— dei boulétos.	Sous le fort de Buoux.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Suite des Urticées.	
PARIÉTAIRE officinale.	Parietaria officinalis.	Esparagoulo, camboroux, *vitriole, casse-pierre*, etc.	Sur les vieux murs.
CHANVRE cultivé.	Cannabis sativa.	Carbé, canébé.	Cultivé.
LAMPOURDE glouteron.	Xanthium strumarium.	Pichoto lampourdo, *et le fruit gros* gramprons.	
— épineuse.	— spinosum.		Combe de Lourmarin, la Cucurone
		Euphorbiacées.	
MERCURIALE annuelle.	Mercurialis annua.	Mourtuiaou, martuiaou, mercuriaou, *vignole, Vignette, foirolle*. ca-garélétto.	Environs d'Apt, Croignes, Viens, Gargas, etc. Dans les jardins, environs d'Apt.
— vivace.	— perennis.	Mercuriaou.	
EUPHORBE monnayer.	Euphorbia chamæsyce.	Erbo doou sang.	Dans les vergers.
— peplus.	— peplus.		Lieux incultes.
— épurge.	— lathyris.	Cacapuço.	Cultivé dans le jardin de La Coste.
— réveil-matin	— helioscopia.		Lieux incultes, Luberon.
— dentée en scie	— serrata.		id.
— cyprès.	— Cyparissias.	Retumbé.	id.
— de Gérard.	— Gerardiana.	Purguéto, *pissa.-de-sablé*	id.

— de Nice.	— Nicensis.		id.
— des vallons.	— characias.	Chaoucelo, grosso lachousclo, Jousclo, *ce dernier nom est donné à un grand nombre d'euphorbes.*	Lieux montueux, Croignes, Apt, le Luberon, etc.
— de carniole.	— carniolica.		Aux Barbiers, lieux incultes.
Buis toujours vert.	Buxus semper virens.	Bouïssé.	
Ricin commun.	Ricinus communis.	*Palma-christi.*	Dans quelques jardins.
Tournesol des teintur^s^.	Croton tinctorium.	Maurello, mauréleto.	Les Barbiers, le Luberon.

Aristoloches.

Aristoloche clématite.	Aristolochia clematis.	Fauterlo.	A Viens, Apt, dans les champs.
— longue.	— longa.	id.	id.
— ronde.	— rotunda.	Fauterlo sarrasina.	Feuilles renversées en dessous, capsules ovoïdes.

Eléagnées.

Chalef à feuill. étroites	Eleagnus angustifolia.		Mauragne.
Thésion à feuill. de lin.	Thesium linophyllum.		Racine jaunâtre, à Plavignal.
Osyris blanc.	Osyris alba.	Ginestrolo, Bouvet.	Chemin de St.-Saturnin, Lançon.

Thymélées.

Daphné lauréole.	Daphné laureola.	Lauriolo.	Près le fort de Roquesalière, à Buoux.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Laurinées.	
LAURIER d'Apollon.	Laurus nobilis.	Laurier saousso.	Cultivé.
		Polygonées.	
RENOUÉE persicaire.	Polygonum persicaria.	Erbo dé san Christaou.	Lieux sablonneux.
	Var : maculosa.	*Persicaire, pélingre.*	
— des petits oiseaux.	— aviculare.	Lengo de passéroun, tirasseto, Trainasso.	Aux bords des chemins.
— liseron.	— convolvulus.	Tirasséto.	Roussillon, Viens.
— sarrazin.	— fagopyrum.	Meï-négré, carrabin.	Cultivé.
RUMEX aquatique.	Rumex aquaticus.	Lapas, patienço.	Lieux humides et frais.
— patience.	— patientia.	id. id.	id. id.
— oseille.	— Acetosa.	Aigretto, oseïo.	Cultivé.
— petite oseille.	— Acetosella.	Aigréto d'asé.	Viens, rochers de la Pousterle.
		Chénopodées.	
PHYTOLACCA à dix étamines.	Phytolacca decandra.	Rasin d'Américo.	Cultivé dans quelques jardins.
BETTE commune et	Betta vulgaris.	Blédo.	Cultivé.
BETTERAVE.		Blédorabo.	id.

EPINARD cornu.	Spinacia spinosa.	Espignar.	id.
ARROCHE de jardin.	Atriplex hortensis.	Armaou.	id.
ANSERINE fétide.	Chenopodium vulvaria.	Farineto, poumbroyo, *vulvaire, arroche puante.*	Croît naturellement dans les jardins.
— bon Henri.	— bonus Henricus.	Herbo doou bouen homé.	Près des campagnes, env. d'Apt.
— polysperme.	— polyspermum.		Remarquable par la racine napiforme et rougeâtre rayée, croît aux environs d'Apt dans les jardins.
— bâtarde.	— hybridum.		
— botryde.	— botrys.	Erbo d'oou cor.	Buoux.
POLYGNÈME des champs	Polycnemum arvense.		Lieux sablonneux, Apt.

Amaranthacées.

HERNIAIRE glabre.	Herniaria glabra.	Erbo dei vermés.	A la Garde.
— vélue.	— hirsuta.	Blanqueto, herniole.	Aux bords des chemins, à Apt.
AMARANTHE blète.	Amaranthus blitum.	Bledo-souvagi.	Dans les terr. cultiv., env. d'Apt.

Plantaginées.

PLANTAIN lancéolé.	Plantago lanceolata.	Lengo dé cat, plantagi pic.	Dans les prés secs.
— à grande feuil.	— major.	Gros plant., erbo dé cinq.	Lieux frais, à Apt.
— des sables.	— arenaria.	Couesto, testo d'ausseous, erbo bruno, badasso, baudigoro.	Gargas, Roussillon, Viens.
— en alène.	— subulata.		Caractérisé par ses fleurs jaunes et de très petites dents sous les feuil.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Plantaginées.		
PLANTAIN blanchâtre.	PLANTAGO albicans.		Cet échantillon et les quatre suivants ont été pris aux environs de Marseille.
— corne de cerf.	— coronopus.		
— pied de lièvre.	— lagopus.		
— maritime.	— maritimus.		
	Plumbaginées.		
STATICE à f. de plantain	Staticea plantaginea.		Gargas, La Garde, Viens.
DENTELAIRE d'Europe.	Plumbago Europea.	*Malherbe*, Ragoun, erbo enrabiado, d'oou diable. dei rascas.	Lieux pierreux, Viens, Rustrel, Croignes, etc.
	Globulariées.		
GLOBULAIRE commune.	Globularia vulgaris.	Bragoun.	Lieux incultes, Apt.
	Primulacées.		
MOURON bleu.	Anagallis cœrulea.	Pichot bluet.	Lieux cultivés.
— rouge.	— phœnica.	Bello dé jour.	Plus grande que la précédente; elle se distingue par le limbe des pétales obtus. Croît dans le jardin du Collége.

Coris de Montpellier.	Coris Monspeliensis.	*Grosso barigoulo.*	Environs d'Apt.
Androsace à gr. calice.	Androsace maxima.		A Apt. à Lacoste, à La Garde.
Primevère à gr. fleur.	Primula grandiflora.	Printanièro, primevèro.	A Roquesalière.
— officinale.	— officinalis.	Coucou, *primerole.*	A la Fayette de La Garde.
Samole de Valerand.	Samolus Valerandi.	*Pan froument (Langued.)*	Lieux humides.

Rhinantacées.

Polygala commun.	Polygala vulgaris.	*Lautier, herbe au lait.*	Dans les ruisseaux, à Rustrel.
— amer.	— amara.	Amaréto.	A Viens, vallon de l'Argentière.
Véronique teucriette.	Veronica teucrium.		Les feuilles inférieures sont moins grandes que les supérieures.
— des roches.	— saxatilis.		Dans la partie la plus élevée du fort de Buoux. (Lieux humides):
— beccabunga.	— Beccabunga.	Creissoun bastard.	
— à feuil. de lierre	— hederæfolia.	Perparudo.	Vallon de Roquesalière.
— à épi.	— spicata.		Croll à Roquesalière.
— pona.	— pona.		id.
Euphraisie jaune.	Euphrasia lutea.	Ardeno jaouno.	Champs cult., Mauragnes, Viens.
— dentée.	— odontites.		Prés sablonneux et humides.
Rhinanthe glabre.	Rhinanthus glabra.	*Crête de coq, cocriste.*	Apt, près la route d'Apt à Céreste.
Mélampyre des champs	Melampyrum arvense.	Coua de reinard, cresto de gaou, rougeolo, *blé de vache, bourgeole.*	Dans les blés, château vieux des Tourrelles, à La Garde, à Viens.
Orobanche majeure.	Orobanche major.	Erbo doou rouget.	Lieux sablonneux, Apt, Roussilon, Viens.
— rameuse.	— racemosa.	id.	id. id. id.

8

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Jasminées.			
LILAS commun.	Lilac vulgaris.	Lilas, lilalié.	Ornement.
FRÊNE commun.	Fraxinus excelsior.	Fray, frêno.	id.
OLIVIER d'Europe.	Olea Europea.	Aurivier, aulivier, *fruit:* aulivo.	Dans les vergers.
PHYLARIA à larges feuil.	Philaria latifolia.	Gros daradè.	Lioux, Saint-Lambert.
— à feuil. piquant[s].	— spinosa.	Daradè.	id.
JASMIN commun.	Jasminum officinale.	Jaussémin.	Cultivé.
— arbuste.	— fruticans.	Scavillas, jauss. jaouné.	Croît dans les bosquets.
TROÈNE commun.	Ligustrum vulgare.	Aulivier bastar.	Apt, près les Baumes, Lacoste.
Pyrénacées.			
VERVEINE.	Verbena officinalis.	Bouana barbéna, herbo crousado, *herbe sacrée*.	Dans les prés, aux bords des chemins
— odorante ou à trois feuilles.	— triphylla. Aloïzia citriodora.		Plante d'agrément.
GATILIER agneau chaste	Vitex agnus-castus.	Pébrier, arbre au poivre.	Cultivé, Apt, Viens.
Labiées.			
LYCOPE élevé.	Lycopus exaltatus.	Licopo.	Près de Lançon.

ROMARIN officinal.	Rosmarinus officinalis.	Roumanieu, roumanin.	Côteaux incultes du Luberon, Croignes, etc.
Var : augustifolia.			
SAUGE officinale.	Salvia officinalis.	Saouvi, *thé d'Europe*.	Dans les environs d'Apt, jardins.
— des prés.	— pratensis.	Herbo deis bouens homés	Prés secs, Roquessalière.
— sclarée.	— sclarea.	*Orvale, sclarée, toute-bonne.*	A Viton, à Croignes.
— Ethiopienne.	— Æthiopis.	*Bouens-homes blancs, prud'homme.*	Apt, Jouces, Gargas, Roussillon.
— sauvage.	— sylvestris.	id.	Dans les prés.
BUGLE rampante.	Ajuga reptans.	*Portait autrefois le nom de petite cousaude.* Buglo.	Dans les prairies.
— de Genève.	— genevensis.		Trouvée à Saint-Christol.
— faux-pin.	— chamæpitys.	Calapito.	Aux Barbiers, à Viens.
GERMANDRÉE scordium	Teucrium scordium.	Scordiou, chamarsas, *germandrée aquatique.*	A Gargas.
— petit chêne.	— chamædrys.	Pichot chainé, calamendrié.	Croignes, Apt, etc.
— polium.	— polium.	Bruisso dei pichotos *ou* deis fios.	Roussillon, Mauragne, Plavignal.
— de montagne	— montanum.		id. id. id.
SARRIETTE de montagne	Satureia montana.	Pébré-d'asé, pébré.	Terrains inc. Apt, Viens, Croignes
— des jardins.	— hortensis.	Mariarmo, meiramo, sadreio.	- Apt, Viens, Roussillon.
NÉPÉTA chataire.	Nepeta cataria.	Mamugueto, erbo dei cats.	Bords des chemins, Buoux.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Labiées.		
NÉPÉTA à fleurs lâches.	Nepeta nepetella.		Odeur nauséeuse. Lub., La Garde.
— violette.	— violacea.		(Boisduval). Près La Garde. Tiges anguleuses, un peu concaves, calice légèrement strié.
LAVANDE aspic.	Lavandula spica.	Espi.	Cette plante n'est rameuse qu'à sa base et se bifurque en trois à la partie supérieure des rameaux, ce qui la distingue spécialement de la lavande-vraie, qui n'est jamais divisée à son sommet
— vraie.	— vera.	Lavando.	Croît dans les bois comme la précédente, au Luberon, N.-D. de La Garde.
CRAPAUDINE de Rome.	Sideritis Romana.		Environs d'Apt, N.-D de la Garde.
— faux-scordium.	— scordioides.	Bouano bruisso, bruisso.	Tige dressée ou étalée, ligneuse dentée,
	Var : hursuta.	Bruisso dei garçouns.	A la base des feuilles, Roussillon, Viens.
— à f. d'hyssope.	— hyssopifolia.	id. id.	Coteaux secs et pierreux.
MENTHE sauvage.	Mentha sylvestris.	Mentastre.	Environs d'Apt, Viens, etc.

— à feuil. rondes.	— *rotundifolia.*	*id.*	Lieux humides, Roussillon, Viens.
— poivrée.	— piperata.	Mento-glacialo.	Cultivé dans les jardins.
— cultivée.	— sativa.	Mentho.	
— hérissée.	— hirsuta.	Pichot mentastré.	Gargas, Croignes, etc.
— pouliot.	— Pulegium.	Pulégi.	
— aquatique.	— aquatica.	Baoumé bastard ou dé fouën.	Cette variété a les feuilles cordiformes, dentées, la tige porte des rameaux courts, les fleurs forment des verticilles axillaires, les supérieures réunies en tête, pédoncules rougeâtres. Croît à Croignes, Roussillon, Gargas, etc. On en trouve à Viens sur les bords du Calavon.
GLÉCHOME lierre-terr.	Glechoma hederacea.	Roundoto, *herbe de Saint-Jean*, camecisso.	Croît au vallon de Roquesalière.
LAMIER Napolitain.	Lamium garganicum.	Gorgeo-dé-loup.	Aux Baumes, Roquesalière.
— blanc.	— album.	Ourtigo blanquo, *ortie morte*.	Apt, près de l'ancien Hôpital.
— embrassant.	— amplexicaule.	Maurigeo.	Champs cultivés, à Apt.
GALÉOPSIS ladane.	Galeopsis ladanum.		Terrains pierreux, id.
BÉTOINE roide.	Betonica stricta.	Betouano.	Anthères rougeâtres, à la Garde.
EPIAIRE maritime.	Stachys maritima.		Croît aux Barbiers, à Roussillon.
— crapaudine.	— sideritis.	Thè dé mountagno.	Apt, Roussillon.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Suite des Labiées.	
EPIAIRE d'Allemagne.	Stachys germanica.	Herbo doou tai, herbo pélouso.	**Feuilles drapées, argentées, opposées, les supérieures sessiles, les inférieures pétiolées La lèvre supérieure de la corolle porte à son sommet une légère échancrure masquée par les poils extérieurs et qui n'est visible qu'à la loupe. Croît à Caseneuve dans certains prés.**
BALLOTE fétide.	Ballota fætida.	*Marrube noir, marrubin.*	**Lieux humides, Viens, Barbiers.**
MARRUBE commun.	Marrubium vulgare.	Bouen-riblé.	**Bords des chemins, Apt, Viens.**
PHLOMIDE herbe au vent.	Phlomis herba venti.	Erbo-batudo.	**Une racine ligneuse émet plusieurs tiges branchues, rameuses, opposées, étalées, feuilles opposées, les supérieures sessiles arrondies à leur base, les inférieures pétiolées plus grandes, calice anguleux. Sur le chemin du pont de Céreste à Viens.**
CLINOPODE commun.	Clinopodium vulgare.	Barico fer.	**Vallon de Roquesalière.**
ORIGAN commun.	Origanum vulgare.	Majurano fèro.	**Tiges carrées à onglets obtus, Roussillon, environs d'Apt.**

THYM serpolet.	Thymus serpyllum.	Pichot badassoun, serpoulet, *vulgairement marjolaine.*	Meuragne, Lacoste.
— commun.	— vulgaris.	*Le thym, lapote, farigoulo,* badasso.	Collines sèches, Viens, Apt, Croignes, le Luberon, etc.
— des champs.	— Acinos	Erbo-fino sauvajo.	Les Barbiers, Saignon.
— calament.	— calamintha.	Caramen.	Près de Murs, Apt, Croiges.
MELISSE officinale.	Melissa officinalis.	Poucirado, citrounello.	Cultivée dans les jardins.
MELISSOT des bois.	Mellitis melissophyllum.	Mellito.	Roquesalière, Rustrel, Luberon.
BRUNELLE découpée.	Brunella laciniata.	Brunéléto.	Dans les prés, Lacoste.
— à feuil. d'hyssope.	— hyssopifolia.	id.	Roussillon, Viens, Roquesalière.
	Var : flore albo.	id.	
— à grande fleur.	— grandiflora.		Gignac, Viens.
BASILIC commun.	Ocymum basilicum.	Basièri, baséli d'hiver.	Venue de l'Inde, elle est cultivée par bien du monde.
— crépu.	— bullatum.	Balico, gros balico.	
— nain.	— minimum.	Pichot basieri, p. balico.	id.
TOQUE des Alpes.	Scutellaria Alpium.	Scudello.	

Personées.

SCROPHULAIRE aquatiq.	Scrophularia aquatica.	Bouen sédi, erbo dé siégi.	Vallon de Buoux, Roquesalièro.
— canine.	— canina.	Rudo bastardo.	Lieux incultes, Apt, Viens.
LINAIRE cymbalaire.	Linaria cymbalaria.	Cimbaléro.	Viens, la Blancherie à Apt.
— bâtarde.	— spuria.	Velvote fer.	Lieux cultivés, Apt, Roussillon.
— rayée.	— striata.	Lin bastar.	Dans les champs, id. id.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Suite des Personées.	
LINAIRE simple.	Linaria simplex.	Linero.	Aux Barbiers.
MUFLIER à grande fleur.	Antirrhinum majus.	*Gueule de lion*, *mufle de veau*, sussoméou.	Roquesalières, Plavignal, Buoux.
— rubicond.	— Orontium.	Testo dé mouer.	Plavignal, Croignes.
ANARRHINE à feuilles de paquerette.	Anarrhinum bellidifolium.		Viens.
DIGITALE à petite fleur.	Digitalis parviflora.		Saignon, la Garde, Luberon.
		Solanées.	
MOLÈNE bouillon blanc.	Verbascum thapsus.	Quoua de lou, caulet de ser	A Viens, le Luberon, etc.
— striée.	— sinuatum.	Aureïo d'asé, patarasso, escobo-d'ièro.	Feuilles caulinaires, peu décurrentes. Etamines garnies de poils, Viens.
— blattaire.	— blattaria.	*Herbe aux mites*, *bouillon mitier*.	Tige entièrement glabre, non rameuse vers le sommet. Apt, les Barbiers.
JUSQUIAME noire.	Hyosciamus niger.	Herbo doou maou dé den, mère de Dieu, sauprignaco, *hannebone*, *coreillade*, *potelée*.	Croît auprès des habitations, Roussillon, surtout à la Garde et Viens.

— dorée.	— aureus.	id.	A Apt, Viton, route de Marseille.
— à gorge unicolore.			Cette variété, qui m'est venue de Marseille, se distingue par la gorge de la corolle qui est entièrement jaune et non violet foncé. Je ne l'ai trouvée décrite nulle part.
NICOTIANE tabac.	Nicotiana tabacum.	Taba.	Cultivé dans quelques jardins.
DATURA stramonium.	Datura stramonium.	Erbo dei darbous, mouar dé rat, castagnié bastar.	Croit naturellement dans les jardins, Apt, Gargas, etc.
ATROPA belladone.	Atropa belladona.	Beladono, belo-dama, pouisoun, *morelle furieuse*.	Croit en quantité à la montagne de Lure et de la Garde, dans les charbonières. Rare dans le Luberon.
BELLADONE physaloïde.	— physaloïdes.	(*Brisseau-Mirbel.*)	Cette variété, que je n'ai trouvée que dans quelques charbonières du Luberon à Céreste, est originaire d'Amérique et n'est pas décrite sur les flores de France. Elle se distingue de la précédente par ses tiges rayées, ses racines beaucoup plus petites et annuelles, ses feuilles plus petites et plus arrondies, par sa fleur bleue plissée et entourée par un calice acrescent, très grand comme parcheminé, et qui persiste autour du fruit qui est une baie sèche jaune. Cette plante

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Solanées.		
			tient exactement le milieu entre la belladone et la suivante.
COQUERET alkekenge.	Physalis alkekengi.	Herbo dei ser.	A Viens, dans les vignes.
MORELLE douce amère.	Solanum dulcamara.	Douçamèro, *vigne de Judée*, *loque*.	Roquesalière, Saignon, Viens, Sivergues, St-Lambert, etc.
— noire.	— nigrum.	Maurélo, *crève chien*, couterlo.	Dans les vignes et les jardins.
— velue.	— villosum	id.	Très répandue.
— tubéreuse.	— tuberosum.	Poumo dé terro, tartifle, trufo.	Cultivée. Il y a plusieurs variétés.
— pomme d'amour	— lycopersicum.	Poumo d'amour, tomate.	id.
— mélongène.	— mélongena.	Méringeano *(plante à œuf, variété) aubergine*, etc.	id.
PIMENT annuel.	Capsicum annuum.	Pébroun, *poivron*, *corail des jardins*, etc.	id.
	Borraginées.		
HÉLIOTROPE d'Europe.	Heliotrope Europæum.	Herbo dei touaras, dei agassins, maurceleto, [illegible]	Dans les champs cultivés, Apt, Viens, Roussillon.

— des Pyrénées.	— Pyrenaicum.		id.
	Var: fl. albo		
— violette.	— violaceum.		Venue de Marseille.
GRÉMIL des champs.	Lithospermum arvense.	Herbo dei perlos.	Dans les champs.
— de la Pouille.	— apulum.		
— des teinturiers	— tinctorium.	Ourcanéto.	Tiges étalées presque couchées. Rustrel.
— ligneux.	— fruticosum.		Gargas, lieux sablonneux
— officinal.	— officinale.		
CONSOUDE officinale.	Symphytum officinale.	Herbo dei sumis, *grande cousoude*, aurio-d'asé.	A St-Quentin près Apt.
— tubéreuse.	— tuberosum.		Abonde à Roquesalière.
MYOSOTE annuelle.	Myosotis annua.		Champs cultivés. Environs d'Apt.
— à fleur entièrement bleue.			A Roquesalière, la Blancherie. Cette variété ne se trouve décrite sur aucun des ouvrages que j'ai à ma disposition. Sa tige demi ligneuse est droite, simple; ses feuilles sont allongées et ses fleurs sont entièrement bleues. Je crois que ce doit être une plante cultivée.
— à fleur jaune.			Comme la précédente, elle n'est pas décrite, elle se distingue par sa tige très branchue, veinée, ses feuilles nombreuses, velues, et

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des *Borraginées*.		
			ses fleurs entièrement jaunes. On la trouve tout près du moulin de Roquesalière.
BUGLOSSE des champs.	Anchusa arvensis.	Bourraïo fero, *langue de bœuf*.	Croît dans les champs.
LYCOPSIDE des champs.	Lycopsis arvensis.		Roussillon, près les Barbiers.
CYNOGLOSSE à fl. rayées.	Cynoglossum pictum.	Herbo dé Noucsto-Damo.	Croignes, Gargas, Viens.
BOURRACHE officinale.	Borrago officinalis.	Bourragi.	Jardin du Collége où elle a dû être cultivée.
	Convolvulacées.		
LISERON linéaire.	Convolvulus linearis.	(Boisduval).	Buoux, Sivergues.
— des haies.	— sepium.	Grosso tirasséto, grosso campanéto.	Tiges en volute légèrement rougeâtre, fleurs axillaires; dans les haies
— des champs.	— arvensis.	Cauregeolo, tyrasso, cauriolo.	Commune sur les chemins.
— rayé.	— lineatus.	(*douteuse.*)	Venue de Marseille.
— de Biscaye.	— cantabrica.	Bugadièro.	Plavignal, Mauragnes.
CUSCUTE à petite fleur.	Cuscuta minor.	Peou dé damo, basco.	Croît sur le thym, la sarriette.

Gentianées.

Chlore enfilé.	**Chlora perfoliata.**	*Tora (en Languedoc).*	Le long des ruisseaux.
Chironie élégante.	Chironia pulchella.	Santaureio pichoto.	Roussillon, le Villars, Viens.
Exaque de Decandolle.	Exacum Decandolii.		(Boisduval). Apt, Roussillon, Rustrel.

Apocynées.

Pervenche couchée.	Vinca minor (flore albo).	Pichoto campaneto.	Sous les ruines du fort de Roquesalière.
— à grande fleur.	Vinca major.	Campaneto, *violette des sorciers.*	Mauragnes, Roquessalière, rochers des Baumes.
Nérium laurier-rose.	Nerium oleander.	Lauriè roso.	Cultivé comme ornement.

Ericacées.

Bruyère à balais.	Erica scoparia.	Brus, brugi.	Rustrel, Gignac, Roussillon.
Callune bruyère.	Calluna erica.		Cette jolie plante desséchée conserve parfaitement les couleurs tant des feuilles que des fleurs. On la dirait toujours fraîche

Cucurbitacées.

Bryone dioïque.	Bryonia dioïca.	Briogno, *couleuvrée, navet du diable.*	Route de Viens, combe de Lourmarin
Momordique élastique.	Momordica elaterium.	Coucouramasso, cacapuço, zisclet, *concombre sauvage, elaterium.*	Croît près des habitations, Roussillon, Croignes, Apt, aux Tuilières.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Cucurbitacées.		
PASSIFLORE bleu.	Passiflora cærulea.	Herbo dé la passioun, *grenadille.*	Dans les jardins
CONCOMBRE melon.	Cucumis melo.	Méloun.	Cultivé.
— cultivé.	— sativus.	Coucoumbré.	id.
COURGE pépon.	Cucurbita pepo.		On en distingue plusieurs espèces, entr'autres :
la citrouille.		Cougourdo.	Cultivé.
la citrouille musquée.	— moschata.	Cougourdo muscado, *melounée.*	id.
PASTÈQUE.	— anguria.	Pastèquo.	On en trouve deux espèces savoir:
la pastèque cultivée.		*melon d'eau.*	Cultivée.
la pastèque dure.		Gigerino, pastèquo dei pouar.	Que l'on confit. id.
	Campanulacées.		
CAMPANULE gazonante.	Campanula cespitosa.	Herbo dei clouchetos.	Même sous le fort de Buoux.
— en épi.	— spicata.		Près de Saint-Martian.
— spécieuse.	— speciosa.	Herbo dei dédaous.	Roquesalière, Saignon.
— érine.	— erinus.		Terrasse du Collége.

— **agloméréc.**	— **glomerata.**		**Chemin de la Magdeleine, Luberon**
— **gantelée.**	— **trachelium.**		**Vallon de Syvergues.**
— rhomboïdale.	— rhomboïdalis.	Campancto.	**Saint-Lambert.**
— en tête.	— cervicaria.		**A Saignon, Luberon.**
— à feuil.de pêcher.	— persicifolia.		**A Plavignal.**
— raiponce.	— rapunculus.	Rapounchoun, *luricine*, rabeto.	**Lieux incultes, Plavignal. Se mange en salade.**
— à feuil. de lin.	— linifolia.		**Saignon, Luberon, etc.**
PRISMATOCARPE miroir de Vénus.	Prismatocarpus speculum.	Pichot blué.	**Croit dans les blés.**
JASIONE des montagnes.	Jasione montana.		**Près de Gargas, à la Garde.**

Composées.

1er ORDRE : CHICORACÉES.

LAMPSANE commune.	Lampsana communis.	Herbo dei tetinos.	**Près de l'ancien hôpital.**
RHAGADIOLE étoilée.	Rhagadiolus stellatus.	Espéroun, lachugueto.	**Dans les champs, Apt, Roussillon.**
PRÉNANTHE osier.	Prenanthes viminea.	Laurigeo bastardo, aurigeo fèro.	**Feuilles décurrentes, tiges blanchâtres, à rameaux divergents presque simples. ils portent bien souvent des gibbosités dans le milieu de leur longueur.**
— élégant.	— pulchra.		**Sur les rochers de Roquesalière.**
CHONDRILLE effilé.	Crondrilla juncea.	Saouto-aulamé.	**Champs cultivés, Roussillon, Apt, Viens.**
— des murs.	— muralis.		**Lieux humides.**

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Composées.—Ordre : Chicoracées.		
LAITUE cultivée.	Lactuca sativa.	Salado, lachugo.	Il y en a un grand nombre de var.
— vivace.	— perennis.	Cendraou.	Dans les collines de Rustrel.
— sauvage.	— sylvestris.	Lachugo bastardo.	A Gargas, dans les bois de la Garde.
LAITERON de Plumier.	Sonchus Plumieri.	Aurigeo.	Lieux incultes, Apt, Viens, etc.
— des champs.	— arvensis.	Cardello, lacheiroun.	id. id.
— des lieux cultiv.	— oleraceus.	id.	Jardin du Collége.
— pectiné.	— pinnatus.		(Boisduval) venu de Marseille.
PICRIDIUM commun.	Picridium vulgare.	Cousto-couniero.	A Plavignal, lieux incultes.
EPERVIÈRE piloselle.	Hieracium pilosella.	Pelouseto.	Lieux incultes, bords des chemins.
— des murs.	— murorum	Herbo dé la guerro.	Viens, lieux montueux.
— dorée.	— aureum.		Pied du Luberon, près de Buoux.
— de Haller.	— Halleri.		Près de Roquesalièrè.
— fausse blattaire.	— blattaroides.		Environs d'Apt.
ANDRYALE de Nimes.	Andryala Nemausensis.	Herbo-rousso.	Sur les murs, dans les champs.
CRÉPIDE bisannuelle.	Crepis bisannua.		Dans les champs près d'Apt.
BARKHAUSIE hérissée.	Barkhausia hirsuta.		Dans les montagnes de Rustrel.
— Alpine.	— alpina.		
— à feuil. de pissenlit	— taraxifolia	Mourré.	Près la Blancherie, Mauragnes.
PISSENLIT dent de lion.	Taraxacum dens leonis.	Mourré poucin, cicoureio dei prats.	Dans tous les prés.

Porcelle tachée.	Hypochæris maculata.	Herbo dé St.-Ro, dé Nouasto-Damo.	Côteaux incultes.
Liondent hérissé.	Leontodon hispidum.		Racines fibreuses, hampes plus longues que les feuilles; à la Coste, près Apt
Picride épervière.	Picris hieracioïdes.	Esparèlo, herbo parouso, escuro-gorgeo.	Croît dans les champs.
Helminthie viperine.	Helminthia echioïdes.	Rougno.	Dans les prés, Roquesal., Villars.
Podosperme découpé.	Podospermum laciniatum.	Gallineto.	Prés de St-Martian.
Urosperme de Délechamp.	Urospermum Delechampii.		Lançon, chemin de Buoux, Colombier de Caseneuve.
Salsifis des prés.	Tragopogon pratense.	Cucuréou.	Dans les prés, Apt, Roussillon, Viens.
Cupidone bleue.	Catananch cærulea.	Amouréto.	Roussillon, route d'Apt à Céreste
Chicorée sauvage.	Chicorium intybus.	Cicourcio, cintourno.	Le long des chemins, dans les prés.
— endive.	— endivia.	Andivo.	Cultivé.
Scolyme d'Espagne.	Scolymus hispanicus.	*Épine jaune*, *cardousse*.	Le long des chemins, Apt, Croignes

2me ORDRE : CYNAROCÉPHALES.

Echinope à tête ronde.	Echinops sphœrocephalus.	Cardoun, trépo-chivaou.	Tige rougeâtre, droite, feuilles plus souples, plus amples et moins épineuses que celles de l'échinope ritro. Au Castellas, Luberon.
— ritro.	— ritro.	Cardoun, espigno blanco.	Roussillon, environs d'Apt.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Composées.— Ordre : Cynarocéphales.			
CARDONCELLE de Montp.	Cardoncellus Monspeliensium.		Luberon, Barbiers, Rustrel.
ONOPORDONE acanthe.	Onopordium acanthium.	Caffé d'azé.	Fl. rouges, le long des chemins.
Var. fl. Albo.			Fl. blanches, à Mesteymes, Viens.
BARDANE à petite tête.	Lappa minor.	Tiro peou, arapa pcou, lampourdié.	Le long des chemins.
— à grosse tête.	— major.	Lampourdié gros.	Moulin de Viton, des Fringants.
CHARDON à fl. menues.	Carduus tenuiflorus.		Bords des chemins.
— à f. d'acanthe.	— acanthoïdes.		Cette plante feuillée dans toute sa longueur ne se ramifie que dans sa partie supérieure, St Martian, Apt, la Ccurone, fort de Buoux.
CENTAURÉE chondrille.	Centaurea crupina.		
— plumeuse.	— phrygia.		Rustrel.
— jacée.	— Jacea.	Maquo-muou, ambréto féro.	Involucre, à folioles luisantes, dans les prés.
— pectinée.	— pectinata.		Abonde à Lafayette de la Garde.
— de montagne.	— montana.		id. id.
— bleuet.	— cyanus.	*Bleuet, blovet, barbeau, casse-lunette, aubifoni,* etc., bluret.	Parmi les blés.

— chaussetrape.	— calcitrapa.	Caucatrepô.	Viens, les Barbiers, Apt, etc.
— chardon béni.	— benedicta.	Cardoun béni.	A la campagne de Lacoste, etc.
— laineuse.	— lanata.	Safran bastar, *chardon béni des Parisiens*.	Sur le bord des chemins, Apt, Croignes, Viens, etc.
— du solstice.	— solsticialis.	Auruélo, aurioro.	Dans les champs.
— scabieuse.	— scabiosa.	Tiro-buou, marsuraou.	Feuilles supérieures plus petites et moins découpées que les inférieures.
— en panicule.	— paniculata.		Barbiers, à la campagne de Lacoste.
Stéhélina douteux.	Stehelina dubia.		Lieux incultes, Viens, Roussillon.
Artichaut cardon.	Cynara cardunculus.	Cardo.	Cultivé.
— commun.	— scolymus.	Artichalié, artichaou, cachoflo.	id.
Leuzée conifère.	Leuzea conifera.	Lengo-de-cat.	Rustrel, sur le Luberon, près de Lacoste, rare.
Cirse acarna.	Cirsium acarna.		Aux Barbiers.
— des prés.	— pratense.		Ruisseau de la Riaïo, près Apt.
— bulbeux.	— bulbosum.	Bruloto.	Prés secs du Luberon.
— nain.	— acaule.	Cardounet.	Les Barbiers, le Luberon.
— des champs.	— arvense.	Caussido, *chardon hemorrhoïdal*.	Dans les chams.
— féroce.	— ferox.	Grand cardoun, guien, bartalai.	Fleurs blanchâtres, feuilles un peu découvertes.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Solanées.			
			tient exactement le milieu entre la belladone et la suivante.
Coqueret alkekenge.	Physalis alkekengi.	Herbo dei ser.	A Viens, dans les vignes.
Morelle douce amère.	Solanum dulcamara.	Douçamèro, *vigne de Judée, loque.*	Roquesallère, Saignon, Viens, Sivergues, St-Lambert, etc.
— noire.	— nigrum.	Maurélo, *crève chien,* couterlo.	Dans les vignes et les jardins.
— velue.	— villosum	id.	Très répandue.
— tubéreuse.	— tuberosum.	Poumo dé terro, tartifle, trufo.	Cultivée. Il y a plusieurs variétés.
— pomme d'amour	— lycopersicum.	Poumo d'amour, tomate.	id.
— mélongène.	— mélongena.	Méringeano *(plante à œuf, variété) aubergine,* etc.	id.
Piment annuel.	Capsicum annuum.	Pébroun, *poivron, corail des jardins,* etc.	id.
Borraginées.			
Héliotrope d'Europe.	Heliotrope Europæum.	Herbo dei touaras, dei agassins, maurcleto.	Dans les champs cultivés, Apt, Viens, Roussillon.

— aulnée.	— helenium.		Dans le Luberon, partie élevée.
— roide.	— squarrosa.		Plavignal.
— de Vaillant.	— Vaillantii.		Bords des ruisseaux.
— de montagne.	— montana.		Bois de la Garde.
Solidage verge d'or.	Solidago virgo aurea.	Bensipounettos.	Roquesalière, le fort, etc.
— odorante.	— graveolens.	Herbo dei nièro, dei mascos.	Sommités visqueuses, la Garde, Roquesalière.
Tussilage pas-d'âne.	Tussilago farfara.	Onglo cavalino, herbo de la pata.	Terrain argileux, Apt. Viens, etc.
— odorant.	— odorata.		Cultivé.
Séneçon commun.	Senecio vulgaris.	Sénissoun.	Dans les champs.
— sale.	— squalidus.		Dans les vignes, aux Clémonts.
— jacobée.	— Jacobea.	Herbo de San-Jaqué.	La Garde, Roussillon, Apt, lieux secs.
— des forêts.	— sylvestris.		
Cinéraire des marais.	Cineraria palustris.	Herbo de Nouasto-Damo.	Viens, près d'Arconado.
— maritime.	— maritima.		Venue de Marseille.
Souci des champs.	Calendula arvensis.	Souci-bastar, gaouché fer	Apt, au chemin de la Cucuronne.
— des jardins.	— officinalis.	Gaouché, souci.	Cultivé.
Chrysanthème leucanthème.	Chrysanthemum leucanthemum.	Grando margarideto.	Dans les prés, Apt, Rustrel, etc.
— très petit.	(Douteux.)		Venue de Marseille.
Pyrèthre en corymbe.	Pyrethrum corymbosum.	Grosso margarido.	Coteaux d'Apt, Plavignal.
— matricaire.	— parthenium.	Margaridié fer.	id.
Matricaire camonille.	Matricaria chamomilla.	Boutoun d'argent.	Cultivé.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Composées.—Ordre Corymbifères.		
MATRICAIRE odorante.	Matricaria suaveolens.	Margaridetto.	Champs cultivés humides.
PAQUERETTE vivace.	Bellis perennis.		Aux bords des chemins, dans les prés.
BALSAMITE commune.	Balsamita major.	Anquoùas, menthe coq.	Cultivé à Apt. Abonde à la Garde.
TANAISIE commune.	Tanacetum vulgare.	Tanarido, herbo doou vermé.	A la Garde, près des Bonnetons, Viens.
ARMOISE absinthe.	Artemisia absynthium.	Pichot encens, *aluyine*.	A la Garde, Javon, le Luberon.
— estragon.	— draconculus.	Estragoun.	Cultivé dans les jardins.
— commune.	— vulgaris.	Artemiso, arseniso, *herbe de St.-Jean*.	id.
— en panicule.	— paniculata.	Badafo.	id.
SANTOLINE blanchâtre.	Santolina incana.	Gros encens.	Bords des chemins, Roussillon, Apt
— verte.	— viridis.	Tuo vermé.	Luberon, chemin de Viens, cult.
CAMOMILLE maritime.	Anthemis maritima.	Camomio.	Venue du village de la Coste. Cultivé.
— des champs	— arvensis.	Margaridié, camomio bastardo.	Dans les champs.
— ...ule	— cotula.	*Camomille puante, maroute* (boulech puent,) (Languedoc.)	Sur le coteau entre Saignon et Roquesalière.

ACHILLÉE agératun.	Achillea ageratum.	*Herbe aux charpentiers*, spento.	Bords des ruisseaux, Rustrel.
— mille-feuille.	— mille folia.	Milofueïo.	Bords des prés.
— cotonneuse.	— tomentosa.	id.	Aux Barbiers.
BUPHTALME épineux.	Buphtalmum spinosum.	Uei de Dieou, bouleih, pouchu (Languedocien)	Roussillon, Apt, au chemin de la Cucuronne.
HÉLIANTHE annuel.	Helianthus annuus.	Viro soureou, *soleil*.	Cultivé dans les jardins.
— tubereux.	— tuberosus.	Gigando, topinambour.	Jadis employé comme aliment.

Dipsacées.

CARDÈRE sauvage.	Dipsacus sylvestris.	Herbo dei goubelets.	Valat marinier à Roquesalièré.
— à foulon.	— fullonum.	*Chardon à foulon, à bonnetier*, cabassudo.	Cultivé.
SCABIEUSE à fleurs blanches.	Scabiosa leucantha.	Poumerelo.	A Viens, près d'Arconade, à St.-Saturnin.
— succise.	— succisa.	*Mors du diable*, mourdudo	Lançon, Mauragnes.
— des bois.	— sylvatica.	La veousa.	Mauragnes, campag. de la Coste.
— étoilée.	— Stellata.	Herbo des estellos.	Roussillon, près des Ripperts, Viens
— des champs.	— arvensis.	Scabiousa, flous de la veousa.	Dans les champs secs.

Valerianées.

VALÉRIANE officinale.	Valeriana officinalis.	Balariano, valariano.	Dans les Blaques, à Viens.
— phu.	— phu.	Ubriago.	Dans le Luberon, près Céreste.
— à trois lobes.	— tripteris.		id.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Suite des Valérianées.	
VALÉRIANE chaus.-trape	Valeriana calcitrapa.		Racine inodore, fort de Roquesal.
CENTRANTHE rouge.	Centranthus ruber.	Pan de couguou, *beheu rouge, lilas de Perse.*	A la montagne de la Garde. Cultivé dans les jardins.
— à feuil. étroite	— angustifolius.	id.	Combe de Lourmarin.
MACHE cultivée.	Valerianella olitoria.	Doucceto, bounet de capélan, moucelet, *boursette.*	Dans les champs.
		Rubiacées.	
ASPÉRULE des champs.	Asperula arvensis.	Reboulo sauvajo.	Croit dans les blés.
GAILLET jaune.	Galium verum.	Herbo dé la ciro, caille-lat	Dans les champs.
— mollugine.	— mollugo ou album.	Masseto blanco.	Dans les prés de la Blancherie.
— redressé.	— erectum.		Près un peu secs.
— à trois cornes.	— tricorne.	Arapaman.	Dans les blés.
— des teinturiers.	— tinctorium.	Garanco, rubi.	Cultivé.
GARANCE voyageuse.	Rubia peregrina.	Gros arapoman.	Dans les murs sous Saignon.
		Caprifoliacées.	
CHÈVREFEUILLE des jardins.	Lonicera caprifolium.	Maio-cébo., baneto, sabatoun.	Ruisseaux et bosquets des environs d'Apt.
— xylostéum.	— xylosteum	Pantecousto.	Roquesalière.

— agglomérée.	— glomerata.		Chemin de la Magdeleine, Luberon
— gantelée.	— trachelium.		Vallon de Syvergues.
— rhomboïdale.	— rhomboïdalis.	Campaneto.	Saint-Lambert.
— en tête.	— cervicaria.		A Saignon, Luberon.
— à feuil. de pêcher.	— persicifolia.		A Plavignal.
— raiponce.	— rapunculus.	Rapounchoun, *luricine*, rabeto.	Lieux incultes, Plavignal. Se mange en salade.
— à feuil. de lin.	— linifolia.		Saignon, Luberon, etc.
PRISMATOCARPE miroir de Vénus.	Prismatocarpus speculum.	Pichot blué.	Croit dans les blés.
JASIONE des montagnes.	Jasione montana.		Près de Gargas, à la Garde.

Composées.

1er ORDRE : CHICORACÉES.

LAMPSANE commune.	Lampsana communis.	Herbo dei tetinos.	Près de l'ancien hôpital.
RHAGADIOLE étoilée.	Rhagadiolus stellatus.	Espéroun, lachugueto.	Dans les champs, Apt, Roussillon.
PRÉNANTHE osier.	Prenanthes viminea.	Laurigeo bastardo, aurigeo fèro.	Feuilles décurrentes, tiges blanchâtres, à rameaux divergents, presque simples, ils portent bien souvent des gibbosités dans le milieu de leur longueur.
— élégant.	— pulchra.		Sur les rochers de Roquesalière.
CHONDRILLE effilé.	Crondrilla juncea.	Saouto-aulamé.	Champs cultivés, Roussillon, Apt, Viens.
— des murs.	— muralis.		Lieux humides.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Composées.—Ordre : Chicoracées.		
LAITUE cultivée.	Lactuca sativa.	Salado, lachugo.	Il y en a un grand nombre de var.
— vivace.	— perennis.	Cendraou.	Dans les collines de Rustrel.
— sauvage.	— sylvestris.	Lachugo bastardo.	A Gargas, dans les bois de la Garde.
LAITERON de Plumier.	Sonchus Plumieri.	Aurigeo.	Lieux incultes, Apt, Viens, etc.
— des champs.	— arvensis.	Cardello, lacheiroun.	id. id.
— des lieux cultiv.	— oleraceus.	id.	Jardin du Collége.
— pectiné.	— pinnatus.		(Boisduval) venu de Marseille.
PICRIDIUM commun.	Picridium vulgare.	Cousto-couniero.	A Plavignal, lieux incultes.
EPERVIÈRE piloselle.	Hieracium pilosella.	Pelouseto.	Lieux incultes, bords des chemins.
— des murs.	— murorum	Herbo dé la guerro.	Viens, lieux montueux.
— dorée.	— aureum.		Pied du Luberon, près de Buoux.
— de Haller.	— Halleri.		Près de Roquesalièrè.
— fausse blattaire.	— blattaroides.		Environs d'Apt.
ANDRYALE de Nimes.	Andryala Nemausensis.	Herbo-rousso.	Sur les murs, dans les champs.
CRÉPIDE bisannuelle.	Crepis bisannua.		Dans les champs près d'Apt.
BARKHAUSIE hérissée.	Barkhausia hirsuta.		Dans les montagnes de Rustrel.
— Alpine.	— alpina.		
— à feuil. de pissenlit	— taraxifolia	Mourré.	Près la Blancherie, Mauragnes.
PISSENLIT dent de lion.	Taraxacum dens leonis.	Mourré poucin, cicourcio dei prats.	Dans tous les prés.

Cigue commune.	Cicuta major.	Cigona, cougouacho.	Près de la Garde, les Quintins.
Petite Cigue.	Athusa cynapium.	Pichote cigona, *tue chien*.	Aux Quintins.
Ammi visnage.	Ammi visnaga.	Bisnaga, fenouias, *cure-dents*.	Lieux humides; aux Barbiers.
— à larges feuilles.	— majus.		A Apt, près le chemin de Saignon.
Carotte commune.	Daucus carotta.	Girouïo.	Dans les champs et les prés.
— cultivée.	— sativa.	Caroto, pastenargo.	Cultivé.
Caucalide à gran. fleurs	Caucalis grandiflora.	Gros grampouns.	Aux Yves à Roussillon, à Saignon.
— à feuil. de carotte.	— daucoïdes.	Lampourdo *le fruit* : grampouns.	Dans les moissons.
Tordyle élevé.	Tordylum maximum.		
			Dans le Luberon, près le Castellas.
Peucedan de Silaüs.	Peucedanum Silaüi.	Juver-bastar.	Val. de Roquesalière, dans les prés.
Ache persil.	Apium petroselinum.	Juver.	Cultivé dans les jardins.
Ache odorante.	Apium graveolens v. a a.	Apy, *céléri*.	Cultivé.
Aneth fenouil.	Anethum fœniculum.	Fenoun, *fenouil*.	Croît dans les champs, cultivé, fabrique de M. Bremond.
Panais cultivé.	Pastinaca sativa.	Panen.	Cultivé.
— sauvage.	— sylvestris.	Panen sauvagé, jacareïo.	A Apt, près de Lançon.
			Dans le Luberon.
Ferule commune.	Ferula communis.		A Apt, près de Lançon.
Buplèvre à feuil. rondes	Buplevrum rotundifolium.	Herbo coupièro.	Roquesalière, les Barbiers, à Apt, les Baumes.
— à feuil. de gramen.	— graminifolium.		
— renoncule.	— ranonculoïdes.		A Apt, près les Baumes.
Panicaut des champs.	Eryngium campestre.	Panicaou *chardon Roland*	Très commun dans les champs.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Composées.— Ordre : Cynarocéphales.			
CARDONCELLE de Montp.	Cardoncellus Monspeliensium.		Luberon, Barbiers, Rustrel.
ONOPORDONE acanthe.	Onopordium acanthium.	Caffé d'azé.	Fl. rouges, le long des chemins.
Var. fl. Albo.			Fl. blanches, à Mesteymes, Viens.
BARDANE à petite tête.	Lappa minor.	Tiro peou, arapa pcou, lampourdié.	Le long des chemins.
— à grosse tête.	— major.	Lampourdié gros.	Moulin de Viton, des Fringants.
CHARDON à fl. menues.	Carduus tenuiflorus.		Bords des chemins.
— à f. d'acanthe.	— acanthoïdes.		Cette plante feuillée dans toute sa longueur ne se ramifie que dans sa partie supérieure, St-Martian,
CENTAURÉE chondrille.	Centaurea crupina.		Apt, la Cucurone, fort de Buoux.
— plumeuse.	— phrygia.		Rustrel.
— jacée.	— Jacea.	Maquo-muou, ambréto fèro.	Involucre, à folioles luisantes, dans les prés.
— pectinée.	— pectinata.		Abonde à Lafayette de la Garde.
— de montagne.	— montana.		id. id.
— bleuet.	— cyanus.	*Bleuet, blovet, barbeau, casse-lunette, aubifoni,* etc., bluret.	Parmi lès blés.

Portulacées.

TAMARIX de France.	Tamarix Gallica.		Dans les jardins.
POURPIER cultivé.	Portulaca oleracea.	Bourtoulaigo.	Jardins sabloneux arrosés.

Groseillers.

GROSEILLER rouge.	Ribes rubrum.	Rasinets, rasin de mar.	Cultivé.
— piquant.	— uva crispa.	Grouseillo, griounselier, griousello, *groseiller à maquereau*.	id.

Salicariées.

SALICAIRE commune.	Lythrum salicaria.	Herbo dei ciergi.	Le long des béaux de moulin, Apt.
— à feuil. d'hysope	— hysopifolia.		Près des Barbiors, à Roussillon.
GLAUX maritime.	Glaux maritima.		Venu de Marseille.

Onagrariées.

ÉPILOBE à épi.	Epilobium spicatum.	Laurier de St-Antoine.	A la Garde.
— à f. de romarin.	— rosmarinifolium.	id. id.	Buoux, Croigne, pont de Saignon.
— de montagne.	— montanum.	id. id.	Vallon de Roquesalière.

Myrtes.

MYRTE commun.	Myrtus communis.	Nerto.	Dans les jardins.
GRENADIER commun.	Punica granatum.	Baloufier, miougranier, paparoi, *balaustier*.	id.
			Cult. à Apt, en haie dans la Provence
— sauvage.	— sylvestris.	Miougranier saouvagi.	A Roussillon.
SERINGA odorant.	Philadelphus coronarius.	Seringa.	Cultivé.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
		Rosacées.	
POMMIER commun.	Malus communis.	Poumier, *fruit* : poumo, poun.	Il y a un grand nombre de variétés
POIRIER commun.	Pyrus communis.	Périè, périèro, *f* : péro.	id. id.
— sauvage,	— sylvestris.	Pérussiè, pérussièro, *f* : pérus.	Dans les champs.
— cognassier.	— cydonia.	Coudounier, *f* : coudoun.	Il y a plusieurs variétés.
ALISIER amélanchier.	Cratægus amelanchier.	Escoubo d'ièro, amélonchié.	Dans le Loberon.
— allouchier.	— aria.		id.
NÉFLIER aubépine.	Mespilus oxyacantha.	Poumetier, *f*: poumetos de paradis, *épine blanche, bois de Marie.*	Constitue les haies.
NÉFLIER azerolier.	— azarolus.	Argeirolo, azeroles.	Cultivé.
— d'Allemagne.	— germanica.	Nespos, nespiers, *néflier*.	A Viens.
SORBIER des oiseleurs.	Sorbus aucuparia.	Sourbièro bastardo.	à St-Lambert, dans les bois.
— domestique.	— domestica.	Sourbièro, *f* : souarbo.	Cultivé.
ROSIER blanc.	Rosa alba.	Rousié blan, roso.	id.
— à cent feuilles.	— centifolia.	Rousié roso.	C'est celui qui par la culture produit des fleurs doubles.

— mousseux.	— muscosa.	Rousie moussous.	Cultivé.
— de tous les mois	— semper florens.	R. de toutei lei més.	id.
— rouillé.	— rubiginosa.	Agufier, agourencier, agalouchie, le *f* : agufo, grato-cuou, *rose de chien*, *églantier rouge*, le *f*.: *kynorhodons*.	Croît aux bords des chemins.
— de France.	— Gallica.	*Rosier de Provins ou rouge*	Cultivé.
— canine.	— canina.	*Mêmes noms que le rouillé*.	Dans les haies, confondu très souvent avec le rosier rouillé. Il existe encore dans les jardins une variété infinie de rosiers.
Pimprenelle sanguis.	Poterium sanguisorba.	Pimpinelo.	Très répandue.
Aigremoine eupatoire.	Agrimonia eupatoria.	Grimoine, herbo venerelo, sourbeireto.	Apt, Croignes, Viens, etc.
Alchemille commune.	Alchemilia vulgaris.	Cistré.	Trouvé à la montagne de Luro.
Potentille cendrée.	Potentilla cinerea.		A Apt, dans les champs.
— rampante.	— reptans.	Frago, gramé rougé, quintefeuille.	Terrains humides, Apt.
— dorée.	— aurea.	Fraisié bastar.	Environs d'Apt.
Fraisier de table.	Fragaria vesca.	Frésié, le *f* : fréso.	Dans les bois de la Garde, cultivé à Apt.
Benoite commune.	Geum urbanum.	Benouita.	A Viens.
Ronce à fruit bleuâtre.	Rubus cæsius.	Petevin, escampo-dina.	Dans les champs, Roussillon.
		Amouro tirasseto.	A Viens.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Rosacées.		
RONCE arbrisseau.	Rubus fruticosus.	Bouissoun, roumi, le *f* : amouro de bouissoun, *mures de renard*.	Excessivement connu dans tous les environs d'Apt.
— à fleurs doubles.	— — fl. pleno.		Cette variété se trouve tout près de la Cucurone Elle tient le milieu entre la ronce à fruit bleuâtre et la ronce arbrisseau; ses fleurs sont doubles; je ne l'ai pas trouvée décrite.
— framboisier.	— idæus.	Framboisier, *f*: framboise.	A la Garde, au Saint-Pierre.
SPIRÉE filipendule.	Spirea filipendula.	Herbo dei alouetos.	
— ulmaire.	— ulmaria.	*Reine des prés.*	Dans les prés de la Bastide-Basse.
CÉRISIER à grappes.	Cerasus padus.	Cérisier rasin.	Roquesalière, campagne Gondon.
— griottier.	— caproniana.	Agrioutié, *f* : grioto.	Cultivé.
	— fructu rotundo rubro acido	Pichoto grioto.	Ces deux variétés sont indiquées par Garidel.
	— majori acido.	Grosso agrioto.	
— guignier.	— juliana.	Cérésié, céreisié, agroufiounier, le *f* : cerieiso, agroufioun, grafioun.	Il y a la variété dure *agroufion* et la variété molle *ceriso* et d'autres variétés.
— bigarreaudier	— duracina.	Agroufioun dei gros.	C'est la grosse cérise dont on trou-

			Vo aussi quelquefois la variété à très petit fruit noir.
LAURIER cérise.	Prunus lauro cerasus.	Laurier crèmo.	Cultivé.
PRUNIER domestique.	— domestica.	Prunièro, *fruit* : pruno.	Il y a plusieurs variétés.
— épineux.	— spinosa.	Agranié, le *f*: agréno, agranas.	Dans les bois, les haies.
— mahaleb.	— mahaleb.	Cérisié de reinard.	id. id.
ABRICOTIER commun.	Armeniaca vulgaris.	Ambricoutié, le *f*: ambrico	Il y a plusieurs variétés
AMANDIER commun.	Amygdalus communis.	Amélié, amendié, le *f*: amélo, amendo.	Abonde en variétés.
PÊCHER commun.	Persica vulgaris.	Pességuié, le *f*: pességui.	Cultivé.
	— molli carne.	— moulan.	Variétés (de Garidel).
	— fructu odoro.	— muscat.	id.
	— fructu precoci rubro.	— madalenen rougé.	id.
PÊCHER albergier.	Var. carne nucleo adherente.	Aubergie, le *f*: aubergeo.	Cultivé
— à fruit lisse.	— lœvis carne nucleo adher.	Brugnons, *pêche-prune*.	id.

Légumineuses.

CERCIS gainier.	Cercis siliquastrum.	Pachin-pachaou, *arbre de Judée*.	Dans les jardins et bosquets.
AJONC d'Europe.	Ulex Europœus.		Rochers vis-à-vis. les Baumes.
— de Provence.	— Provincialis.	Argieiras, *genêt épineux*.	(Boisduval.) Environs d'Apt.
GENÊT à branche de jonc	Ginesta juncea.	*Genêt d'Espagne*, ginesto.	Dans les bosquets.
— à balais.	— scoparia.	Pichoto ginesto.	Sur les collines d'Apt.
Ononis des champs.	Ononis arvensis.	Agavoun, agoun, *arrête bœuf*, *bugrane*.	Champs en jachère.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Légumineuses.		
ONONIS natrix.	Ononis natrix.	Agalousso.	A Apt, sur les bords du Calavon.
ANTHYLLIDE vulnéraire	Anthyllis vulneraria.	A la Garde on lui donne le nom de *thé*.	A la Garde et à Viens.
	v. flore albo.		
	v. hirsuta.	Herbo vénérélo.	
PSORALIER bitumineux.	Psoralea bituminosa.	Grosso-rudo, trignoulé bastar.	Apt, Roussillon, Viens.
TRÈFLE des prés.	Trifolium pratense.	Trignouret, tribouret.	Cultivé comme fourrage.
— à feuil. étroites.	— angusti folium.	Triouret.	Apt, Viens, etc.
— des gnérets.	— arvense.	id.	Dans les champs.
— étoilé.	— stellatum.	Triouret dei estellos.	Mauragne, Sivergue, etc.
— étalé.	— procumbens.	Trèflo.	Lieux herbeux, Apt.
— des Basses-Alp.	— Alpestre.	id.	A la Garde, Viens.
MÉLILOT à petite fleur.	Melilotus parviflora.	Melilo, pichoun tribouré.	A Roussillon, bords des ruisseaux.
— à fleur blanche	— leucantha.	Mouseigno, tribouré bastar.	C'est une variété du M. officinal dont il ne diffère que par la couleur de ses fleurs. Apt, Roussillon.
LUZERNE cultivée.	Medicago sativa.	Luserno.	Cultivé comme fourrage.
— en faucille.	— falcata.	Lenté, lento.	Champs infertiles, bords des chemins.

— houblon.	— lupulina.	Tréouloun, *minette*.	Aux Barbiers, Apt.
— orbiculaire.	— orbicularis.	Luzerno, le *f* : rodo, viragaou, ziguzago.	Dans les champs, Apt, Roussillon, Viens, etc.
— herisson.	— echinus.	Tribouri dei camins, pichoto luserno.	id. id.
Lotier à petites cornes,	Lotus corniculatus.	Jaunet.	Dans les prés et bords des ruiss.
Dorycnium ligneux.	Dorycnium suffruticosum.	Badasso blanco, blanqueto.	Sur les côteaux, Apt, Viens, Croignes.
— herbacé.	— herbaceum.	Aureïo de garri.	Lieux sabloneux, Apt, Viens.
Haricot commun.	Phaseolus vulgaris.	Faïoou.	Il y a plusieurs variétés.
Réglisse glabre.	Glycyrhiza glabra.	Recalissé.	Cultivé dans quelques jardins.
Robinier faux acacia.	Robinia pseudo-acacia.	Acacia.	Comme ornement.
Bagnaudier arbrisseau	Colutea arborescens.	Brouteirolo, le *f* : cascoveou, plesi dei damos.	Bords du Calavon, Luberon, Javon.
Astragale en hameçon	Astragalus hamosus.	Herbo dei crocs.	Bords de la route de Marseille, près Apt.
— de Montpellier.	— Monspessulanum.	Esparcet bastar.	Roussillon, Viens.
Gesse cultivée.	Lathyrus sativus.	Bellei-dent, geaisso, *pois de brebis*.	Cultivé.
— chiche.	— cicera.	Garoutoun, garouato.	id.
— à fines feuilles.	— setifolius.		Sur les côteaux, Plavignal.
— des prés.	— pratensis.	Geaisso souvajo.	Dans les prés, Mauragnes.
— à larges feuilles	— latifolius.	id.	A les stipules et vrilles rameuses, Apt.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Légumineuses.			
Gesse sauvage.	Lathyrus sylvestris (Linné).	Tapissoli.	Dans les champs.
Pois cultivé.	Var. Cortice eduli. Pisum sativ.	Pese grouman, *pois goulu*	Cultivé.
	Cortice duriore.		id.
	Caule nano.	Pese badassouns.	id.
Vesce craca.	Vicia craca.	Azéludo ou zuzéludo, vessarudo.	A la Garde, à Roquesalière.
— à une fleur.	— monantha.	Vesso.	Parmi les blés.
— ers.	— ervilia.	Erro, ers.	Cultivé pour les bestiaux.
— cultivée.	— sativa.	Pesaroto.	id.
— —	— sativa nigra.	Pesaroto griso, barjarado	id.
— —	— sativa vulg. semine albo.	Bellei viando.	id.
Fève commune.	Faba vulgaris.	Favo.	Cultivé dans les champs.
Ers aux lentilles.	Ervum lens.	Lentio.	id.
Chiche tête de bélier.	Cicer arietinum.	Pésé, sésé, *pois chiche*.	id.
Scorpiure sillonnée.	Scorpiurus sulcata.	Herbo de l'amour.	Roussillon, quartier de l'Araïo.
Ornithope queue de scorpion.	Ornithopus scorpioïdes.	Amarun, pichoto eaurio, *amarelle*.	Dans les blés.
Hypocrépis en ombelle	Hypocrepis comosa.	Set-arpos.	Côteaux herbeux, Apt.

CORONILLE émérus.	Coronilla emerus.	Séné bastard, *faux baguenaudier*.	Dans les bosquets, environs d'Apt.
— bigarrée.	— varia.	Carolino.	Vallon de Saignon.
SAINFOIN à bouquets.	Hedysarum coronarium.	*Sainfoin d'Espagne*.	Fleur d'ornement.
ESPARCETTE cultivée.	Onobrychis sativa.	Esparcet, *sainfoin*.	Cultivé.

Térébinthacées.

SUMAC fustet.	Rhus cotinus.	Bouas jauné, *fustet*, aoubré à parruco.	Javon, le Luberon.
PISTACHIER commun.	Pistacia vera.	Pistachié.	Provenance inconnue.
— térébinthe.	— terebinthus.	Pétourlin, pételin.	A Apt, rocher des Baumes, Javon, Viens.
NOYER commun.	Juglans regia.	Nouguié, le *fruit* : nosé.	Il y a plusieurs variétés.

Frangulacées.

FUSAIN commun.	Evonymus vulgaris europœus.	Bounet de capelan, *bois-carré*.	Vallon de Buoux, Viens, etc.
HOUX commun.	Ilex aquifolium.	Agromourié.	Dans le Luberon, près Sivergues.
NERPRUN bourdaine.	Rhamnus frangula.	Verno negré.	Dans le Luberon.
— cathartique.	— catharticus.	Grano purgativo.	id.
JUJUBIER commun.	Ziziphus vulgaris.	Ginjourlier, le *fruit*: ginjourlo.	Cultivé.
PALIURE piquant.	Paliurus acculeatus.	Argalon, arnoveou, le *f*: pouarto-capeou, capelet, *épine du Christ*.	Croit dans les haies, les Barbiers, Rustrel.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Saxifragées.			
SAXIFRAGE à feuil. ronde	Saxifraga rotundifolia.		Près le fort de Roquesalière.
— granulée.	— granulata.	*Romp-pierre.*	Dans un pré de la Garde.
— pubescente.	— pubescens.		Lieux rocailleux et humides, Apt.
Crassulacées.			
OMBILIC à feuilles pendantes.	Umbilicus pendulinus.	Clouchéto, campanéto, escudet, emboutaïre, coucoumélo, *écuelle*, *nombril de Vénus.*	Vieux murs humides, Apt, Lioux, Viens, Roquesalière.
SÉDUM à feuil. épaisses.	Sedum dasyphyllum.	Cachin-cachè, rasin de ser, rougeto, rasine, engraisso-moutoun.	Sur les vieux murs. Il y a plusieurs variétés.
— acre.	— acre.	*Vermiculaire, orpin brulant.*	Sur les vieux murs.
— renflé.	— turgidum.	Rasin de ser.	id.
— d'Espagne.	— Hispanicum.	id.	Apt, sur la route de Marseille.
JOUBARBE des toits.	Sempervivum tectorum.	Artichaou dei purets, artichaou bastar.	Sur les vieux toits, à Sivergues, cultivé.

Crucifères.

Radis cultivé.	Raphanus sativus rotundus.	Radis.	Cultivé.
	Variété : oblonga.	Rifouar.	id.
Moutarde fausse roq.	Sinapis erucoïdes.	Moustardo fèro.	Viens, près le cimetière.
— noire.	— nigra.	Moustardo.	Près l'ancien hôpital à Apt.
Chou percefeuille.	Brassica perfoliata.	Caurétoun.	Dans les blés, environs d'Apt.
— potager.	— oleracea.	Cauret ou caulet.	Cultivé.
— vert.		— vert.	id.
— cabus.		— cabus, *chou pommé*.	id.
— fleur.		Cauret-flori.	id.
— rave.		Cauret-rabo.	id.
— roquette.	— eruca.	Rouqueto, bouquet de mouar.	Bords des champs, Apt, Roussillon.
Julienne alliaire.	Hesperis alliaria.		Près l'ancien hôpital, à Apt.
Giroflée triste.	Cheiranthus tristis.		Chemin de Buoux, Roussillon.
— violier.	— cheiri.	Garanier, granier jauné.	Cultivé.
Vélar des murs.	Erysimum murale.	Tortelo.	Sur les vieux murs, Plavignal, etc.
— sinué.	— repandum.		Collines sèches, à Viens.
— Ste-Barbe.	— barbarea.	Herbo de Ste-Barbo, roundoto.	Vallon de Valcroissant, Viens.
Sisymbre cresson.	Sisymbrium nasturtium.	Creïssoun.	Le long des ruisseaux, dans les bassins.
— à plusieurs cornes	— polyceratium.	Tirasseto bastardo.	Les Barbiers, St-Martin-de-Castill.
— à silique rude.	— asperum.		Lieux humides, les Barbiers.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des	*Crucifères.*	
Sisymbre sagesse.	Sisymbrium sophia.	*Sagesse des chirurgiens, Talictron.*	Dans le vallon de Sivergues, Bastide-Basse.
— irio.	— irio.		Chemin de Rustrel, St-Martin-de-Castillon.
— officinal.	— officinale.	*Herbe au chantre, tortelle.*	Campagne de la Coste, près Apt.
— de Lœsel.	— Lœselii.		Environs d'Apt.
— des murs.	— murale. V. Erucastrum.		id.
Arabette à oreillette.	Arabis auriculata.		Bosquets des environs d'Apt.
Cardamine azaret.	Cardamine azarifolia.		id. id.
Dentaire pennée.	Dentaria pinnata.		Bois montueux, la Garde.
Lunaire annuelle.	Lunaria annua.	Herbo de la routo; *satinée grande lunaire, bulbonce, satin blanc, médailles*	Cultivée dans les jardins.
Lunetière lisse.	Biscutella lævigata.	Herbo de sièis-ouros.	J'ai trouvé des individus dont les pétales et les sépales étaient transformés en appendices rougeâtres. J'en ai trouvé d'autres dont une moitié de la silicule était ovatée, cette dernière sur le chemin de Lançon à la Coste. Environs d'Apt.

Clypéole jon thlaspi.	Clypeola jon thlaspi.		Champs sablonneux, Apt, Gargas.
Alysson maritime.	Alyssum maritimum.	Herbo blanco.	Le long des chemins, Apt, Croignes
Cranson Drave.	Cochlearia Draba.		Près l'Hôpital, moulin de Bouscarle
Passerage à larg. feuil.	Lepidium latifolium.	Couï, *faux raifort sauvage*	Souvent confondu, à cause de sa saveur piquante, avec le cochléaria de Bretagne, il s'en distingue par les feuilles de sa tige qui ne sont ni découpées ni dexipennées. Au moulin de M. Bonnet, au Collége.
— ibéride.	— iberis.	*Petit passe-rage.*	Venue de Marseille.
— des rocailles	— petrœum.		La Magdeleine, Plavignal.
Tabouret cresson alén.	Thlaspi sativum.	*Cresson alénois.*	Cultivé.
— bourse à pasteur.	— bursa pastoris.	Herbo de couar.	Lieux cultivés, Apt.
— enfilé.	— perfoliatum.		id.
— des Alpes.	— Alpestre.		A la Garde.
— hérissé.	— hirtum.		Chemin de Gargas.
Ibéride pinnatifide.	Iberis pinnata.	Ardèno blanco, taraspi.	Dans les champs, à Viton.
Cameline cultivée.	Myagrum sativum.	Creissoun de Russio.	Apt, près de Lacoste.
— des rochers.	— saxatile.		Lieux humides.
Caquillier ridé.	Cakile rugosa.	Lasceno, ravanèlo.	Dans les champs.
Bunias faune roquette.	Bunias erucago.	Pito-galino.	id.
— en panicule.	— paniculata.	*Chou-marin.*	Roussillon, auprès de la Fontaine.
Crambé maritime.	Crambe maritima.		Dans les blés, Apt, Roussillon
Pastel des teinturiers.	Isatis tinctoria.	Herbodeijueis, chourneio	Très commune dans les lieux un peu élevés.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Rosacées.			
RONCE arbrisseau.	Rubus fruticosus.	Bouissoun, roumi, le *f* : amouro de bouissoun, *mures de renard.*	Excessivement connu dans tous les environs d'Apt.
— à fleurs doubles.	— — fl. pleno.		Cette variété se trouve tout près de la Cucurone Elle tient le milieu entre la ronce à fruit bleuâtre et la ronce arbrisseau; ses fleurs sont doubles; je ne l'ai pas trouvée décrite.
— framboisier.	— idæus.	Framboisier, *f*: framboise.	A la Garde, au Saint-Pierre.
SPIRÉE filipendule.	Spirea filipendula.	Herbo dei alouetos.	
— ulmaire.	— ulmaria.	*Reine des prés.*	Dans les prés de la Bastide-Basse.
CÉRISIER à grappes.	Cerasus padus.	Cérisier rasin.	Roquesalière, campagne Gondon.
— griottier.	— caproniana.	Agrioutié, *f* : grioto.	Cultivé.
	— fructu rotundo rubro acido	Pichoto grioto.	Ces deux variétés sont indiquées par Garidel.
	— majori acido.	Grosso agrioto.	
— guignier.	— juliana.	Cérésié, céreisié, agroufiounier, le *f* : cerieiso, agroufioun, grafioun.	Il y a la variété dure *agroufion* et la variété molle *cerieso* et d'autres variétés.
— bigarreaudier	— duracina.	Agroufioun dei gros.	C'est la grosse cérise dont on trou-

SAPONAIRE faux basilic.	Saponaria ocymoïdes.		A Apt, dans les sables du Calavon, de la Doua.
ŒILLET prolifère.	Dianthus prolifer.	Girouflado bastardo, ginouflado.	Bords des bois, Roussillon, Lioux, Viens.
— giroflée.	— cariophyllus.	Girouflado.	Cultivé. Il y a plusieurs variétés.
— mignardise.	— plumarius.	*Mignardise.*	Cultivé.
SILENÉ à calice enflé.	Silene inflata.	Crasineou, carnié, carnioun.	Dans les blés, Apt, Viens, etc.
— en épis.	— spicata.		Apt, près des fabriques.
— d'Italie.	— Italica.		Apt, le long des haies.
— conique.	— conica.		id. id.
— saxifrage.	— saxifraga.		Sur le fort de Buoux.
CUCUBALE porte-baie.	Cucubalis baccifer.		Sa hauteur dépasse 1 mèt., trouvé dans les haies à St-Martin-de-Renocas.
LYCHNIDE dioïque.	Lychnis dioïca.	Petareou.	Roussillon, à Apt, au Château-Vieux, Tourettes.
— nielle.	— githago.	Niello, *nielle.*	Dans les blés.
FRANKENIE pulvérulente	Frankenia pulverulata.		Venue de Marseille.
ALSINE intermédiaire.	Alsina media.	Paparudo, *mouron blanc, morgeline, mouron des oiseaux.*	Dans les jardins, aux Baumes, près de la campagne de Lacoste.
— en ombelle.	— umbellata.	Mourcloun sauvagé.	Dans les champs, à Apt.
CÉRAISTE visqueux.	Cerastium viscosum.		id. id.
— vulgaire.	— vulgatum.		Aux Baumes.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Cariop[illegible]		
CÉRAISTE des champs.	Cerastium arvense.	[illegible] tapero, *ca-*	Dans les fentes des murs, Apt, Roussillon.
SABLINE à quatre rangs.	Arenaria tetra quetra.		
— à feuil. de serpolet.	— serpillifolia.	herbo	Près des habitations, Viens, Croignes, Saignon.
— à fleurs rouges.	— rubra.	[illegible]*ne*.	
— à calice pointu.	— mucronata.	Lineto.	Le long des chemins, Apt.
LIN roide.	Linum strictum.	Lin fere.	[illegible]aux cultivés, Apt, à Mauragnes, [illegible]ussillon, Viens.
— commun.	— usitatissimum.	Lin.	
— de Narbonne.	— Narbonnense.	Lin saouvagé.	[illegible]ns les jardins.
— à feuilles menues.	— tenuifolium.	Lin bastar.	[illegible]t, Viens, etc.
— en cloches.	— campanulatum.	id.	
— purgatif.	— catharticum.	Lin souvajun, lin dei [illegible]	[illegible], etc.

Violacées.

VIOLETTE odorante.	Viola odorata.	Vieuléto.	
— tricolore.	— tricolor.	Vieuléto bastardo, *pensée*.	
— des champs.	— arvensis.	Pichoto vieuléto.	
— jaune.	— lutea.	Vieuléto jauno.	id.

— houblon.	— lupulina.	Tréouloun, *minette*.	**Aux Barbiers, Apt.**
— orbiculaire.	— orbicularis.	Luzerno, le *f*: rodo, viragaou, ziguzago.	**Dans les champs, Apt, Roussillon, Viens, etc.**
— herisson.	— echinus.	Tribouri dei camins, pichoto luserno.	**id. id.**
LOTIER à petites cornes,	Lotus corniculatus.	Jaunet.	**Dans les prés et bords des ruiss.**
DORYCNIUM ligneux.	Dorycnium suffruticosum.	Badasso blanco, blanqueto.	**Sur les côteaux, Apt, Viens, Croignes.**
— herbacé.	— herbaceum.	Aureïo de garri.	**Lieux sabloneux, Apt, Viens.**
HARICOT commun.	Phaseolus vulgaris.	Faïoou.	**Il y a plusieurs variétés.**
RÉGLISSE glabre.	Glycyrhiza glabra.	Recalissé.	**Cultivé dans quelques jardins.**
ROBINIER faux acacia.	Robinia pseudo-acacia.	Acacia.	**Comme ornement.**
BAGNAUDIER arbrisseau	Colutea arborescens.	Brouteirolo, le *f*: cascoveou, plesi dei damos.	**Bords du Calavon, Luberon, Javon.**
ASTRAGALE en hameçon	Astragalus hamosus.	Herbo dei crocs.	**Bords de la route de Marseille, près Apt.**
— de Montpellier.	— Monspessulanum.	Esparcet bastar.	**Roussillon, Viens.**
GESSE cultivée.	Lathyrus sativus.	Bellei-dent, geaisso, *pois de brebis*.	**Cultivé.**
— chiche.	— cicera.	Garoutoun, garouato.	**id.**
— à fines feuilles.	— setifolius.		**Sur les côteaux, Plavignal.**
— des prés.	— pratensis.	Geaisso souvajo.	**Dans les prés, Mauragnes.**
— à larges feuilles	— latifolius.	id.	**A les stipules et vrilles rameuses, Apt.**

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Légumineuses.		
GESSE sauvage.	Lathyrus sylvestris (Linné).	Tapissoli.	Dans les champs.
POIS cultivé.	Var. Cortice eduli. Pisum sativ.	Pese grouman, *pois goulu*	Cultivé.
	Cortice duriore.		id.
	Caule nano.	Pese badassouns.	id.
VESCE craca.	Vicia craca.	Azéludo ou zuzéludo, vessarudo.	A la Garde, à Roquesalière.
— à une fleur.	— monantha.	Vesso.	Parmi les blés.
— ers.	— ervilia.	Erro, ers.	Cultivé pour les bestiaux.
— cultivée.	— sativa.	Pesaroto.	id.
— —	— sativa nigra.	Pesaroto griso, barjarado	id.
— —	— sativa vulg. semine albo.	Bellei viando.	id.
FÈVE commune.	Faba vulgaris.	Favo.	Cultivé dans les champs.
Ers aux lentilles.	Ervum lens.	Lentio.	id.
CHICHE tête de bélier.	Cicer arietinum.	Pésé, sésé, *pois chiche*.	id.
SCORPIURE sillonnée.	Scorpiurus sulcata.	Herbo de l'amour.	Roussillon, quartier de l'Araïo.
ORNITHOPE queue de scorpion.	Ornithopus scorpioïdes.	Amarun, pichoto caurio, *amarelle*.	Dans les blés.
HYPOCRÉPIS en ombelle	Hypocrepis comosa.	Set-arpos.	Côteaux herbeux, Apt.

Coronille émérus.	Coronilla emerus.	Séné bastard, *faux baguenaudier*.	Dans les bosquets, environs d'Apt.
— bigarrée.	— varia.	Carolino.	Vallon de Saignon.
Sainfoin à bouquets.	Hedysarum coronarium.	*Sainfoin d'Espagne*.	Fleur d'ornement.
Esparcette cultivée.	Onobrychis sativa.	Esparcet, *sainfoin*.	Cultivé.

Térébinthacées.

Sumac fustet.	Rhus cotinus.	Bouas jauné, *fustet*, aoubré à parruco.	Javon, le Luberon.
Pistachier commun.	Pistacia vera.	Pistachié.	Provenance inconnue.
— térébinthe.	— terebinthus.	Pétourlin, pételin.	A Apt, rocher des Baumes, Javon, Viens.
Noyer commun.	Juglans regia.	Nouguié, le *fruit* : nosé.	Il y a plusieurs variétés.

Frangulacées.

Fusain commun.	Evonymus vulgaris europœus.	Bounet de capelan, *bois-carré*.	Vallon de Buoux, Viens, etc.
Houx commun.	Ilex aquifolium.	Agromourié.	Dans le Luberon, près Sivergues.
Nerprun bourdaine.	Rhamnus frangula.	Verno negré.	Dans le Luberon.
— cathartique.	— catharticus.	Grano purgativo.	id.
Jujubier commun.	Ziziphus vulgaris.	Ginjourlier, le *fruit*: ginjourlo.	Cultivé.
Paliure piquant.	Paliurus acculeatus.	Argalon, arnoveou, le *f*: pouarto-capeou, capelet, *épine du Christ*.	Croit dans les haies, les Barbiers, Rustrel.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Berbéridées.		
VINETIER commun.	Berberis vulgaris.	Agrivoutier, *épine vinette*	Dans les bois du Luberon.
	Papavéracées.		
PAVOT coquelicot.	Papaver rheas.	Rouello, planto rouello, *ponceau*, la *fl*: galingalaou, gaugalin.	Commune. Il y en a une variété à fleur plus petite.
— blanc.	— somniferum album.	Pavo.	Cultivé en Provence.
— noir.	— — nigrum.	*Pavot œillette.*	Cultivé dans le Nord. Il y en a encore plusieurs variétés cultivées dans les jardins.
CHELIDOINE glauque.	Chelidonium glaucium.	Aureïeto, herbo de la peirièro, *pavot cornu*.	A Viton, à Croignes, etc.
— éclaire.	— majus.	Aureïeto dindoulièro, *grande éclaire, felougue*.	Roquesalière, la Magdeleine.
— hybride.	— hybridum.		Dans les blés, Apt, Croignes (très rare).
FUMETERRE officinale.	Fumaria officinalis.	Ubriago, fumeterro, *fiel de terre, pisse sang*.	Dans les champs bien cultivés.
— blanchâtre.	— alba.	id.	id.
— en épis.	— spicata. (Linné.)	Terribustéri.	id.

Crucifères.

Radis cultivé.	Raphanus sativus rotundus.	Radis.	Cultivé.
	Variété : oblonga.	Rifouar.	id.
Moutarde fausse roq.	Sinapis erucoïdes.	Moustardo fèro.	Viens, près le cimetière.
— noire.	— nigra.	Moustardo.	Près l'ancien hôpital à Apt.
Chou percefeuille.	Brassica perfoliata.	Caurétoun.	Dans les blés, environs d'Apt.
— potager.	— oleracea.	Cauret ou caulet.	Cultivé.
— vert.		— vert.	id.
— cabus.		— cabus, *chou pommé*.	id.
— fleur.		Cauret-flori.	id.
— rave.		Cauret-rabo.	id.
— roquette.	— eruca.	Rouqueto, bouquet de mouar.	Bords des champs, Apt, Roussillon.
Julienne alliaire.	Hesperis alliaria.		Près l'ancien hôpital, à Apt.
Giroflée triste.	Cheiranthus tristis.		Chemin de Buoux, Roussillon.
— violier.	— cheiri.	Garanier, granier jauné.	Cultivé.
Vélar des murs.	Erysimum murale.	Tortelo.	Sur les vieux murs, Plavignal, etc.
— sinué.	— repandum.		Collines sèches, à Viens.
— Ste-Barbe.	— barbarea.	Herbo de Ste-Barbo, roundoto.	Vallon de Valcroissant, Viens.
Sisymbre cresson.	Sisymbrium nasturtium.	Creïssoun.	Le long des ruisseaux, dans les bassins.
— à plusieurs cornes	— polyceratium.	Tirasseto bastardo.	Les Barbiers, St-Martin-de-Castill.
— à silique rude.	— asperum.		Lieux humides, les Barbiers.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des	*Crucifères.*	
SISYMBRE sagesse.	Sisymbrium sophia.	*Sagesse des chirurgiens, Talictron.*	Dans le vallon de Sivergues, Bastide-Basse.
— irio.	— irio.		Chemin de Rustrel, St-Martin-de-Castillon.
— officinal.	— officinale.	*Herbe au chantre, tortelle.*	Campagne de la Coste, près Apt.
— de Lœsel.	— Lœselii.		Environs d'Apt.
— des murs.	— murale. V. Erucastrum.		id.
ARABETTE à oreillette.	Arabis auriculata.		Bosquets des environs d'Apt.
CARDAMINE azaret.	Cardamine azarifolia.		id. id.
DENTAIRE pennée.	Dentaria pinnata.		Bois montueux, la Garde.
LUNAIRE annuelle.	Lunaria annua.	Herbo de la routo; *satinée grande lunaire, bulbonce, satin blanc, médailles*	Cultivée dans les jardins.
LUNETIÈRE lisse.	Biscutella lœvigata.	Herbo de sièis-ouros.	J'ai trouvé des individus dont les pétales et les sépales étaient transformés en appendices rougeâtres. J'en ai trouvé d'autres dont une moitié de la silicule était ovatée, cette dernière sur le chemin de Lançon à la Coste. Environs d'Apt.

Clypéole jon thlaspi.	Clypeola jon thlaspi.		Champs sablonneux, Apt, Gargas.
Alysson maritime.	Alyssum maritimum.	Herbo blanco.	Le long des chemins, Apt, Croignes
Cranson Drave.	Cochlearia Draba.		Près l'Hôpital, moulin de Bouscarle
Passerage à larg. feuil.	Lepidium latifolium.	Couï, *faux raifort sauvage*	Souvent confondu, à cause de sa saveur piquante, avec le cochléaria de Bretagne, il s'en distingue par les feuilles de sa tige qui ne sont ni découpées ni deux i-pennées. Au moulin de M. Bonnet, au Collége.
— ibéride.	— iberis.	*Petit passe-rage.*	Venue de Marseille.
— des rocailles	— petrœum.		La Magdeleine, Plavignal.
Tabouret cresson alén.	Thlaspi sativum.	*Cresson alénois.*	Cultivé.
— bourse à pasteur.	— bursa pastoris.	Herbo de couar.	Lieux cultivés, Apt.
— enfilé.	— perfoliatum.		id.
— des Alpes.	— Alpestre.		A la Garde.
— hérissé.	— hirtum.		Chemin de Gargas.
Ibéride pinnatifide.	Iberis pinnata.	Ardèno blanco, taraspi.	Dans les champs, à Viton.
Cameline cultivée.	Myagrum sativum.	Creissoun de Russio.	Apt, près de Lacoste.
— des rochers.	— saxatile.		Lieux humides.
Caquillier ridé.	Cakile rugosa.	Lasceno, ravanèlo.	Dans les champs.
Bunias faune roquette.	Bunias erucago.	Pito-galino.	id.
— en panicule.	— paniculata.	*Chou-marin.*	Roussillon, auprès de la Fontaine.
Crambé maritime.	Crambe maritima.		Dans les blés, Apt, Roussillon
Pastel des teinturiers.	Isatis tinctoria.	Herbodeijueis,chourneio	Très commune dans les lieux un peu élevés.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Capparidées.			
CAPRIER épineux.	Caparis spinosa.	Tapérié, le *f*: tapero, *capre*.	Dans les fentes des murs, Apt, Roussillon.
RÉSÉDA herbe à jaunir.	Reseda luteola.	Herbo dei jusiaou, herbo jauno, *Gode, herbe jaune*.	Près des habitations, Viens, Croignes, Saignon.
— jaune.	— lutea.		Le long des chemins, Apt.
— raiponce.	— phyteuma.	Réséda bastar, amoureto, cascarèléto.	Lieux cultivés, Apt, à Mauragnes, Roussillon, Viens.
— odorant.	— odorata.	Raséda.	Cultivé dans les jardins.
Rutacées.			
TRIBULE couché.	Tribulus terrestris.	Traouquo-peiro, *croix de Malte*.	Lieux cultivés, Apt, Viens, etc.
RUE fétide.	Ruta grave olens.	Rudo.	Viens, à mon jardin etc.
— de chalep.	— chalepensis.	Rudo bastardo.	Apt, dans les côteaux, Croignes, etc.
— de montagne.	— montana.	Rudo dé la bouono, rudo.	Apt, à la Cucurone, Croignes, etc.
Cariophyllées.			
SAPONAIRE officinale.	Saponaria officinalis.	Soponéro, savounièro.	A Apt, le long du Calavon, des ruisseaux, etc.
— des vaches.	— vaccaria.	Herbo doou saboun.	A Apt, dans les champs de blé.

Saponaire faux basilic.	Saponaria ocymoïdes.		A Apt, dans les sables du Calavon, de la Doua.
Œillet prolifère.	Dianthus prolifer.	Girouflado bastardo, ginouflado.	Bords des bois, Roussillon, Lioux, Viens.
— giroflée.	— cariophyllus.	Girouflado.	Cultivé. Il y a plusieurs variétés.
— mignardise.	— plumarius.	*Mignardise.*	Cultivé.
Silené à calice enflé.	Silene inflata.	Crasineou, carnié, carnioun.	Dans les blés, Apt, Viens, etc.
— en épis.	— spicata.		Apt, près des fabriques.
— d'Italie.	— Italica.		Apt, le long des haies.
— conique.	— conica.		id. id.
— saxifrage.	— saxifraga.		Sur le fort de Buoux.
Cucubale porte-baie.	Cucubalis baccifer.		Sa hauteur dépasse 1 mèt., trouvé dans les haies à St-Martin-de-Renecas.
Lychnide dioïque.	Lychnis dioïca.	Petarcou.	Roussillon, à Apt, au Château-Vieux, Tourettes.
— nielle.	— githago.	Niello, *nielle.*	Dans les blés.
Frankenie pulvérulente	Frankenia pulverulata.		Venue de Marseille.
Alsine intermédiaire.	Alsina media.	Paparudo, *mouron blanc, morgeline, mouron des oiseaux.*	Dans les jardins, aux Baumes, près de la campagne de Lacoste.
— en ombelle.	— umbellata.	Moureloun sauvagé.	Dans les champs, à Apt.
Céraiste visqueux.	Cerastium viscosum.		id. id.
— vulgaire.	— vulgatum.		Aux Baumes.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Suite des Cariophyllées.			
CÉRAISTE des champs.	Cerastium arvense.		Trouvé à la Garde.
SABLINE à quatre rangs.	Arenaria tetra quetra.		Au sommet du Luberon.
— à feuil. de serpolet.	— serpillifolia.		Campag. de Lacoste, Roquesalière
— à fleurs rouges.	— rubra.		Venue de Marseille.
— à calice pointu.	— mucronata.	Lineto.	A Apt, près de Lançon.
LIN roide.	Linum strictum.	Lin fere.	A Apt, aux Baumes.
— commun.	— usitatissimum.	Lin.	Cultivé.
— de Narbonne.	— Narbonnense.	Lin saouvagé.	Côteaux près de la route de Marseille.
— à feuilles menues.	— tenuifolium.	Lin bastar.	Apt.
— en cloches.	— campanulatum.	id.	A Gignac, aux bords des ruisseaux.
— purgatif.	— catharticum.	Lin souvajun, lin dei prats	Vallon de Roquesalière.
Violacées.			
VIOLETTE odorante.	Viola odorata.	Vieuléto.	Prés humides, bords des ruisseaux, Apt.
— tricolore.	— tricolor.	Vieuléto bastardo, *pensée*.	Champs de blés, Apt, Roussillon.
— des champs.	— arvensis.	Pichoto vieuléto.	Dans les champs, à Viens.
— jaune.	— lutea.	Vieuléto jauno.	id. id.

Cistes.

Ciste hélianthème.	Cistus helianthemum.	Hissopo de garigo.	(Dubois, flore de l'Orléanais.) Collines d'Apt.
— blanchâtre.	— incanus.	Estendo pédas, roso de bouas, escuro.	St-Lambert, le Luberon, Buoux.
— à feuil. de sauge.	— salviœfolius.	Menges (en Languedoc).	Apt, près Mauragne.
Hélianthème fumana.	Helianthemum fumana.		Collines sèches, Apt, Croignes, etc.
— hérissé.	— hirsutum v. hispidum.		Lieux arides, rocher de Saignon.
— marjolaine.	— majoranifolium.	Massuguetos.	(Boisduval). Roussillon, près les Sages.
— à f. de lavande.	— lavanduloefolium.		Collines arides, Viens.

Tillacées.

Tilleul à petites feuil.	Tilia microphylla.	Tio sauvajun.	Le long des rochers, Syvergues, le Luberon.
— à grandes feuil.	— platyphylla.	Tio, tillo.	Cultivé.

Malvacées.

Mauve sauvage.	Malva sylvestris.	Mavo.	Très commune dans les prés.
— à petite fleur.	— parviflora.	Pichoto mavo.	Trouvé à la Garde.
— à feuil. rondes.	— rotundifolia.	Mavo bluïo.	Dans les aires herbeuses, à Viens.
Guimauve passe-rose.	Althæa rosea.	Passo-roso, *mauve tremière.*	Cultivé.
— officinale.	— officinalis.	Mavo blanco.	id.
— à feuil. de chanvre.	— cannabina.	Canebas.	Dans les haies, à Roquesalière.
— hérissée.	— hirsuta.	Acéa fer.	Dans un champ près Lacoste, Apt.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Géraniées.			
ERODIUM fausse mauve.	Erodium malachoïdes.		Chemin de la Cucuronne.
— à feuil. de ciguë.	— cicutarium.	Pè de perdrix (Lamarck).	A Vieus le long des rochers de Baroque.
GÉRANIUM disséqué.	Géranium dissectum.	Géranion.	Dans le jardin du Collége.
— à feuil. rondes.	— rotundifolium.	id.	Lieux humides, fleurit tout l'été, Roquesalière.
— cicutaire.	— cicutarium.	Bè de perdrix.	Abonde le long des chemins.
— herbe à Robert.	— Robertianum.	Bè de gruo, herba à l'esquinancia.	Dans les murs, dans les haies, Roquesalière.
— des Pyrénées.	— Pyrenaïcum.	id.	Environs d'Apt.
CAPUCINE à larges feuil.	Tropæolum majus.	Capucino.	Dans les jardins.
Sarmentacées.			
VIGNE porte-vin.	Vitis vinifera.	Vigno, le *fruit* : rasin, le *cep* : souquo, le *sarment* : visi.	Il y a un grand nombre de variétés (Garidel) dont nous donnons les principales ci-contre :
	— laciniatis foliis acinis duris subflavis minoribus et dulcibus.	Latardarié.	

— acinis albis dulcissimis.	Musca.
— acinis rubris negrantibus.	Musca rougé.
— pergulana acinis majoribus dulcisimis, oblongis, duris et acuminatis.	Panso muscado.
— acinis rotundis, albidis dulcibus.	Aubié.
— præcox acino acuto sub viridi dulci et molli.	Jouanens, madalenens.
— præcox, acino rotundo, albido, dulci.	Matinié.
— præcox acino nigro, dulci et rotundo.	Jouanen négré.
— præcox acino rotundo, sub viridi dulcissimo.	Douccagno.
— vulgaris uva per ampla, acino rotundo sub viridi.	Pascaou.
— uva per ampla, acino rotundo sub albido dulcissimo.	Pascaou blanc.
— uva per ampla, acino rotundo sub flavo nigro, dulcissimo et suavissimo.	Plan éstrangi.

Les variétés qui sont, en général, cultivées dans notre pays sont les suivantes :

Musca rouge et blanc.
Joauen ou madalenen.
Panso.
Clareto.
Bouteillan.
Mourvégué.
Uni, *divers*.
Grè.
Grénacho.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Sarmentacées.		
VIGNE porte-vin.	Vitis acino rotundo, albo flavescenti dulci et duro.	Roudeillat.	
	— acino rotundo albido dulci acido.	Uni.	
	— pergulana uva per ampla acino oblungo, duro, majori sub vieidi.	Panso.	
	— pergulana uva per ampla acino oblungo duro et viridi.	Verdeau.	
	— uva per ampla, acino sub rotundo majori duro et albido.	Lar de pouer.	
	— acino oblungo, sub viridi, dulci et molli.	Aragnan.	
	— acinis minoribus, oblungis dulcissimis.	Pignoulet.	
	— acinis albidis acuminatis,	Auliveto blanco.	
	— acinis albis rotundis.	Plan de San Jean.	

— acinis albis magnis.	Cougourdié.
— acinis minoribus dulcibus griseis.	Rin-gris.
— serotina, acinis minoribus, acutis, flaccis, albidis, dulcissimis.	Clarèto.
— durissima, acino magno, nigro, rotundo et duro, sapore g'ato subaus'ero, levi, quasi polline consperso.	Espagnin.
— acino nigro rotundo duriusculo suav' sapore succo n gro, labia 'nficiente.	Taulier *ou* plan de Manosco.
— acino nigro, rotundo, molliori.	Rin brun.
— acino sub rotundo nigro, molli.	Catalan.
— acino magno. nigro rubenti sub austero.	Boutcillan.
— acino nigro rotundo, molli minus suavi.	Mourvégué.
— acino nigro, rotundo, molli, sapore minus grato.	Salé.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
	Suite des Sarmentacées.		
VIGNE porte-vin.	Vitis uva longiore, acinis duris, nigro rubentibus, sub aüsteris.	Uni négré.	
	— uva maxima et longissima acinis majoribus, prunum minus æscu antibus et nigricantibus.	Gran Guillaoumé, *rognon de coq.*	
	— pergulana, uva perampla acinis nigro rubentibus, prunum magnitudine	Barlantin.	
	— oblongo acino, sesquipulliceum longo et incurvo, colore viridi, sapore sub dulci.	Crouchu.	
	— acino rubro, duriori, sapore dulci.	Grè.	
	— acino acuto, oblongo rubente et dulci.	Aulivelo.	
	— acino oblongo, minus a-	Plan d'Arlé.	

	cuto, nigro et dulci.		
	— apiana, nigro acino.	Musca négré.	
	— folio dileti viridi, uva per ampla acinis reflescentibus, rotundis et dulcissimis.	Barbaroux.	
	— uva longiore, acino reflescenti dulci.	Uni rougé.	
	— uva longiore, acino ferè rubro et dulci.	Uni de Partus.	
	— uva rotunda ferè nigra et dulcissima.	Grenacho.	Cette dernière variété n'est pas de Garidel
VIGNE sauvage.	— sylvestris.	Lambrusco, vigno souvagi.	Grimpe sur les arbres, dans les ruisseaux, Vions, Apt, etc.

Hespéridées.

CITRONIER commun.	Citrus medica.	Citrounié, le *f*: citroun.	Cultivés en Provence, à Nice et dans les jardins à Apt.
— limonier.	— limo.ı vulgaris.	Limonier, le *f*: limoun.	
— oranger.	— aurantium.	Arangié, le *f*: arangé.	

Hypéricées.

MILLEPERTUIS tétragone	Hypericum quadrangulum.	Herbo traucado.	Se trouve à Roquesalière.
— perforatum.	— perforatum.	Herbo de San-Jean, de l'oli-rougé.	Très commun.
à feuil. de coris.	— coris.		A la Garde, bois de Lafayette.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES ET PROVENÇAUX.	OBSERVATIONS, HABITAT.
Érables.			
ÉRABLE sycomore.	Acer pseudo-platanus.	Sicomoro.	Cultivé, ornement.
— champêtre.	— campestre.	Agas, *érable*.	Dans les bois, Saint-Lambert, etc.
Renonculacées.			
CLÉMATITE des haies.	Clematis vitalba.	Redouorto, *viorne*.	Dans les haies, Apt, etc.
— flammule.	— flammula.	Jausemin d'asé, *herbe aux gueux*.	Lourmarin, Apt, près les fabriques.
— droite.	— erecta.	Entrevadis, tréverin.	Noms donnés aux espèces ci-dess.
PIGAMON fétide.	Thalictrum fætidum.		
HÉPATIQUE à trois lobes	Hepatica triloba.	Herbo doou fégé.	Lagarde, Roquesalière, le Luberon
FICAIRE renoncule.	Ficaria ranunculoïdes.	Boutoun d'or, aurcïeto, *herbe aux hémorrhoïdes, petite chélidoine*.	Champs humides, environs d'Apt, à la Magdeleine.
ADONIDE annuelle.	Adonis annua.	Rouélo bastardo, rubisso.	id.
RENONCULE de Montpel.	Ranunculus Monspeliacus.	Ranonculo.	Apt, St-Martin-de-Castillon.
— cerfeuil.	— chærophyllus.		Aux Barbiers.
— hérissée.	— muricatus.		Prés humides, Roquesalière.
— commune.	— communis.	Cabro-gayo, jaunoun, esperon.	Champs humides, Apt, Croignes.

— acre.	— acris.	Boutoun d'or, mes de maï.	Dans les prés.
— aquatique.	— aquatilis.	Tirasséto d'aigo.	Dans une écluse en montant à Roquesalière.
HELLÉBORE fétide.	Helleborus fœtidus.	Moursublé, maussiblé, herbo daou fio, *pied de griffon*.	Le Luberon, Lagarde, Javon.
NIGELLE de Damas.	Nigella Damascena.	Barbo de capouchin, niello, *barbeau*.	Dans les champs.
ANCOLIE commune.	Aquilegia vulgaris.	Galantino, *aglantine*.	A Lagarde, dans les bois de Lafayette, cultivé.
DAUPHINELLE consoude	Delphinium consolida.	Flous d'amour, pè d'alouéto.	Champs cultivés, Roussillon, Apt.
ACONIT napel.	Aconitum napellus.	Estranglo-loup, *napel thora*.	Cultivé dans le jardin de Lacoste.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FAMILLES CITÉES

dans la Flore des environs d'Apt.

DE

L'UNITÉ DE LA SCIENCE

PAR LE Dr CAMILLE BERNARD.

Messieurs,

Nous avons l'habitude de dire : « les sciences », mais en réalité il n'y a qu'une science humaine, comme il n'y a qu'un seul esprit humain. Les sciences sont les branches divisées et subdivisées de ce tronc unique, *le savoir;* et nos facultés sensitives, intellectuelles, morales, sont des modes divers d'exercice de ce principe immatériel qui comprend et qui sait.

Percevoir, sentir le plaisir ou la peine, se souvenir, raisonner, juger, imaginer, vouloir, tous ces actes de l'intellect sont subordonnés à cette condition première que l'âme sache et soit attentive.

La perception n'est qu'une impression confuse, promptement effacée si l'esprit ne sait qu'il perçoit, s'il ne fixe bien ce qu'il perçoit, s'il ne se distingue lui-même de l'objet qui l'impressionne ; enfin, s'il ne se rend bien compte de ses sensations en les analysant.

La Mémoire, cette faculté qui ressuscite le passé, l'imagination qui fait des créations fictives sont : l'une incertaine, fautive, si l'on n'a point un savoir assez profond pour retrouver des souvenirs précis

et topiques ; l'autre, désordonnée, délirante, si une somme de nombreuses réalités ne sert de trame au dessins variés qu'elle brode.

Le raisonnement, quoique logique, est suivi d'un jugement erroné, si la connaissance des éléments sur lesquels l'esprit opère n'est point complète.

Enfin, la volonté, qui, lorsqu'elle est précédée de la raison, du libre arbitre et d'un savoir suffisant, porte le titre de bonne, d'éclairée, devient chancelante, aveugle, asservie, si l'esprit ne connaît bien les motifs de ses propres déterminations. Quant à nos facultés morales, sans les soumettre à cette analyse qui précède, où serait la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du beau et du monstrueux, si le savoir ne projetait la lumière dans ce chaos ?

Ainsi, Messieurs, la science est une, soit que l'âme s'exerce au dehors, soit que — au dedans — elle voie ces lumières soudaines qui parfois l'illuminent ; qu'elle écoute les voix secrètes qui retentissent en elle; que par un mode indicible elle soit pénétrée de ces inspirations qui l'instruisent du présent et lui ouvrent l'avenir; soit enfin que se repliant sur elle-même, elle arrive par une addition prolongée à l'idée de l'être infini de qui vient toute science, et aux pieds duquel toute science trouve sa barrière.

Et que nous importe la question de savoir si d'en haut nous apportons des idées, ou si nous les acquérons toutes ici-bas ?

Avant tout, nous avons le sentiment de notre existence.

Aux différentes facultés de notre âme répondent les branches diverses de la science : aux facultés morales, la métaphysique, les mathématiques pures, lesquelles sont entièrement produites par notre entendement ; à l'observation, les sciences physiques ; à la mémoire, les sciences historiques, archéologi-

ques; enfin, à l'imagination, les beaux-arts. Tout cela n'est qu'une science.

Voyez, Messieurs, la valeur de ces divisions arbitraires, propres tout au plus à servir de point de repère à notre intelligence. Dès que les mathématiques sont appliquées, elles s'unissent intimément aux sciences physiques; puis, empruntant à l'observation la connaissance des propriétés que présentent les corps à leurs états divers, et supposant des forces dans les corps, le mathématicien déduit des lois qui tiennent et de la mécanique et du raisonnement.

Il y a donc connexité entre ces deux branches de la science; l'expérience sert de base au calcul, et le calcul donne naissance à une foule d'observations du même genre. C'est ainsi que l'astronomie, l'optique, l'acoustique appartiennent également au calcul et à l'observation.

Les *sciences physiques* se partagent principalement en *astronomie*, *géographie*, *physique*, *chimie* et *histoire naturelle;* eh bien! Messieurs, il n'est aucune de ses portions qui ne tienne aux autres par d'étroits rapports. La géographie *théorique* ou mathématique enseigne à fixer par l'observation des astres les différents points de la surface terrestre.

La géographie physique qui traite de la conformation extérieure du globe, rentre par la géognosie dans l'histoire naturelle, ainsi que par l'étude des divers végétaux et animaux distribués d'après les climats.

La physique laissant à l'histoire naturelle ce qui est relatif aux fonctions des êtres organisés, considère les propriétés générales des corps inertes et leurs actions mécaniques réciproques; la chimie étudie les corps simples ou élémentaires, leurs combinaisons, leurs actions sur les corps composés; mais dans ces combinaisons, il y a aussi une action physique dont il faut tenir compte; l'esprit seul disjoint des phénomènes qui s'enchevêtrent.

Enfin l'*histoire naturelle* étudie les formes et les propriétés des corps qui existent à la surface du globe ou dans l'intérieur de la terre, tant inorganiques qu'organiques.

Les premiers, privés de vie, sembleraient pouvoir être l'objet d'une étude isolée, mais les corps organisés, composés de matière et d'esprit, obéissent à des lois physiques, à des lois chimiques, et à des lois propres aux corps vivants.

En prononçant ce mot, je vois, Messieurs, s'ouvrir un immense horizon, celui de la vie ; et c'est là où le problème de la science se complique. C'est en jetant un rapide coup-d'œil sur les végétaux, sur les animaux et sur l'homme, que l'on juge des liaisons qu'ont entre elles la botanique, la zoologie et l'anthropologie.

Signalons, Messieurs, la difficulté qu'il y a à dire là où s'arrête le règne inorganique, là où l'organique commence. La limite en est indécise comme le crépuscule qui unit la nuit au jour. Les corps inorganiques soumis à une formation plus simple sembleraient pouvoir être l'objet d'une étude en quelque sorte isolée ; c'est une illusion, car les premiers rudiments de la vie échappent à nos investigations, et nous ne pouvons dire non plus là où finit la force qui agrège, et là où commence la force qui fait végéter.

Mais à mesure que nous nous élevons dans l'échelle des êtres, nous voyons des lois nouvelles s'ajouter aux lois qui régissent la matière inorganique. Ce sont celles qui président à l'existence des corps vivants.

C'est là aussi où des propriétés communes aux différents groupes des êtres placés dans ce règne organique démontrent la nécessité d'étudier la science dans son ensemble.

Une flamme plus ou moins vive, plus ou moins noble brille dans tous les êtres vivants qui parent les champs, qui constituent les forêts, qui progressent sur

la terre, dans l'océan et dans les airs; cette flamme est celle de la vie. Inconnue dans son essence, la vie n'est point susceptible de définition scientifique; je me borne à rappeler, selon l'ordre de foi, l'étincelle qui jaillit de la bouche de Dieu à l'origine des choses. La biologie comprend tous les êtres vivants, et l'on ne peut faire une étude complète de la vie dans une classe d'entre eux, sans embrasser toutes les influences qui agissent sur ces êtres, et toutes les réactions auxquelles ils se livrent. Voyez au printemps, aux feux du soleil, comme l'imprégnation de la vie est commune aux végétaux, aux animaux, à l'homme; c'est dans toute la nature qu'il faut admirer la force qui la régénère.

Si la terre est l'aliment commun des végétaux, les végétaux fournissent aux besoins de l'homme comme à ceux des animaux. L'entretien de sa vie s'opère par des modes communs à tous les êtres vivants, et l'on ne peut étudier avec succès isolément une fonction dans une classe, sans connaître comment cette fonction est remplie dans toutes les autres.

A travers cette infinie variété dans laquelle chaque classe et même chaque individu a sa caractéristique, il est une organisation primordiale commune à tous, c'est l'unité sous la diversité. Ainsi quant aux proportions qu'ils acquièrent, l'homme comme les animaux, comme les plantes, tous présentent un minimum et un maximum qu'on pourrait appeler normal, et tous sont sujets à des monstruosités auxquelles président certaines règles communes aux êtres vivants, et dont l'étude doit être faite comparativement dans le règne végétal et dans le règne animal. La durée de leur existence est variable depuis quelques secondes jusques à des siècles; mais il est dans leur commune destinée de naître dans de certaines conditions, et dans d'autres conditions de perdre la vie.

Pendant qu'ils vivent peut-on étudier les habitudes de l'homme, sans remarquer aussi celles des animaux

et celles des plantes ? Quelle curieuse analogie ! Il est des végétaux qui ne se plaisent qu'autour des villes et des hameaux, d'autres qui garnissent les bords des champs, d'autres enfin qui préfèrent les lieux sauvages les sombres forêts, les rivages de la mer, les hautes montagnes. Ces divers séjours répondent aux goûts des animaux, comme les penchants des hommes semblent modelés sur ceux des espèces animales; on a prétendu que chaque homme avait en lui le type de quelque animal; avec autant de raison pourrait-on dire qu'il a de la ressemblance avec telle ou telle plante.

Il en est de même de l'activité de chaque être. Chez la plupart elle se montre pendant que le soleil est sur l'horizon, mais il en est qui attendent son absence pour développer leurs facultés. C'est pendant la nuit ou sous un ciel nuageux que certaines fleurs s'épanouissent, qu'elles exhalent leur parfum; c'est alors aussi que les animaux nocturnes reprennent leur énergie et que chez certains hommes l'intellect se surexcite le plus efficacement; mais c'est là l'exception. La plupart des êtres vivants profitent au contraire du repos de la nature pour se livrer au sommeil ; les fleurs abaissent leurs feuilles ou ferment leurs corolles, et un voile tombe sur les sens des animaux et de l'homme.

Enfin, Messieurs, il n'est aucune fonction organique : la nutrition, l'absorption, l'exhalation, l'accroissement, qui ne doive être étudiée concurremment dans les deux règnes : le végétal et l'animal, et la science serait incomplète si l'on scindait cette étude.

C'est dans l'examen comparé des animaux et de l'homme que l'on aperçoit l'unité de la science, soit qu'il s'agisse de décrire cette merveilleuse organisation dans laquelle on trouve toutes les lois de la mécanique, de l'hydraulique, soit qu'il faille représenter le jeu de ces admirables machines qui fonctionnent parfois durant un siècle sans subir de dérangement; soit enfin qu'il faille déterminer les mœurs de chaque es-

pèce, c'est-à-dire sa patrie, le climat qui lui convient, ses instincts et ses habitudes. C'est par la synthèse que l'on peut réunir dans un même chapitre chacune des facultés de l'intelligence, et juger des dégrés de leur développement dans les diverses espèces. La description du plus petit insecte dans toutes ses parties, toutes les périodes de son existence, dans les détermi-nations de ses instincts, dans ses besoins, ses alimens, ses métamorphoses, ses amitiés, ses amours, ses antipathies, ses guerres, en un mot, dans son histoire naturelle; cette description exige l'emploi de la science tout entière, parce qu'il y a tout un monde dans cette chétive créature.

Mais si la science est une, elle n'a pas moins des parties différentes qui ont plus ou moins d'importance, plus ou moins de noblesse. Ce qui couronne la science; c'est l'étude de l'homme, de l'homme, chef-d'œuvre de la création, de l'homme soumettant à son examen toutes les œuvres créées, sa propre intelligence et les attributs du créateur lui-même.

Voyons donc l'homme à l'étude.

L'homme est le seul être en rapport d'intelligence avec toute la nature. Tandis que sa main fouille les entrailles de la terre et les profondeurs de l'océan; son œil fixe les astres, suit leur cours et son compas mesure leur distance. Mais il est aussi avec toute la nature en rapport d'amour et de répulsion, doué de sensibilité; ses sympathies vont au-devant de ce qui contribue à sa conservation, de ce qui flatte ses goûts, ses plaisirs, tandis qu'il fuit instinctivement ce qui le blesse, ce qui l'attriste.

Comme membre de la grande famille humaine, l'homme établit des relations avec ses semblables; il exprime ses pensées, ses volontés par la parole, par des signes fugitifs, ou par des caractères persistants, voilà les lettres; il observe les phénomènes qui se passent autour de lui et en lui, il constate leurs lois, il les

réduit en axiomes, voilà les sciences et les arts utiles; il traduit ses sentiments par la voix, par des figures, par des couleurs, voilà les beaux-arts; enfin, grand prêtre de ce temple d'où s'élève vers le créateur un chœur d'universelle, de perpétuelle harmonie, il pratique les lois de la sagesse, en observant ses devoirs envers Dieu et les hommes; voilà la philosophie.

Vous voyez, Messieurs, si dans ces rôles multiples de l'homme, celui-ci peut exercer séparément une de ses facultés; si l'esprit, si le cœur peuvent agir isolément, si chacun des objets avec lesquels il est en rapport ne sont pas liés avec toute la nature, et si toute la nature ne lui est pas tributaire. Peut-il être éminent dans les lettres celui qui ignore les sciences qui sont la base du savoir; et peut-il pénétrer profondément dans les sciences, fonder de grands principes, les défendre avec succès, celui à qui les lettres ne viennent point en aide? L'artiste qui veut devenir le fidèle interprète de la nature, comment l'imitera-t-il s'il ne connaît à fond ses secrets, sa marche, ses opérations; en un mot, cet art sublime que met dans ses œuvres la nature qui va à ses fins par les moyens les meilleurs et les plus courts. Enfin pourra-t-il être littérateur de goût, savant éclairé, compositeur habile celui dont l'âme est en désaccord avec le vrai; avec le vrai, dont ainsi qu'on l'a dit, le beau est la splendeur.

Et ne croyez point, Messieurs, qu'il y ait de l'étrangeté dans le rôle que je fais jouer à la philosophie morale dans la science. Que deviennent les sciences d'observation, que deviennent les sciences historiques, lorsque la plus scrupuleuse véracité n'a point présidé à la formation des unes et des autres?

Séparez dans la pratique les sciences des arts; sans une heureuse application, les meilleures règles, les plus beaux axiomes demeurent lettres mortes; et les arts languissent stationnaires dans un aveugle empirisme. Séparez le savant de l'artiste, le savant devient

une sorte de fétiche que le monde vénère sur la foi de son mérite parfois douteux mais toujours stérile, tandis que l'artiste suit scrupuleusement le sentier de la routine, à l'instar de ces dociles serviteurs qui meuvent circulairement un manège, sans s'enquérir du mécanisme, sans s'occuper des résultats qu'ils produisent.

Je ne me fonderai point, Messieurs, pour démontrer l'unité de la science sur les emprunts quotidiens que font aux sciences les arts utiles et les beaux-arts. Ce n'est point un traité que je vous présente, mais une simple vue en masse avec quelques linéaments seulement.

Je pourrais vous montrer comme exemple la science tout entière dans l'art auquel nous confions notre vie; vous jugeriez de ses étroites liaisons avec la philosophie; vous le verriez étudiant l'influence des astres, des constitutions, de l'air, des eaux, des lieux, des saisons, des climats, pour en déduire une salutaire stratégie; puisant dans tous les produits des trois règnes, des arcanes; corrigeant les arts insalubres; trouvant dans la physique, dans la chimie, dans la mécanique ses plus précieux moyens; enfin agissant sur l'âme par un usage éclairé de tout ce qui peut—soit en l'émouvant, soit en la calmant—rétablir en elle l'équilibre; mais ce serait là, Messieurs, tomber dans des preuves par trop spéciales.

J'ai hâte d'ajouter quelques mots sur le rôle de la philosophie dans la science.

Il y a dans toutes les parties de la science une chaîne qui les relie entre elles. C'est une intelligence unique qui enfante un tout. La rupture d'un chaînon rend la science tronquée et le savant incomplet. A cette condition, Messieurs, avons-nous une science, existe-t-il un savant? A la première question je répondrai par ces mots qui, pour appartenir à un ancien ne sont pas moins justes après vingt siècles, *ô quantum*

est quod nescimus, et à la seconde par la devise de Montaigne : Que sais-je ?

La science, Messieurs, n'est en réalité que l'hétérogène assemblage de quelques lambeaux sans forme, sans couleur, qui recouvrent la nudité d'un mendiant; et ce mendiant, c'est le savant. Oui le génie le plus élevé au point de vue de la plénitude du savoir est un pauvre aveugle obligé de se conduire à la faible lueur de la lampe du plus modeste des hommes. Il n'est pas un Président d'Académie dite des Sciences, qui, dans la rue, ne se heurte à de plus savants que lui en quelques parties. Jugeons ainsi de la valeur de l'exergue que l'on aurait mis autour du portrait d'un savant : *Naturam amplectitur omnem*. A notre avis, c'est Bias qui dans sa besace ayant renfermé quelques atômes, croirait avoir embrassé l'univers.

C'est après avoir fait cet acte d'humilité, que nous ajoutons quelques mots sur le doute philosophique et sur la méthode. Leur application est commune à toutes les sciences, parce que toutes les sciences n'en forment qu'une seule.

Sur le seuil de la science, nous devons, Messieurs, nous armer de deux flambeaux, d'une main tenir la méthode, de l'autre le doute philosophique.

Agir avec méthode, c'est s'appliquer à connaître une chose par une étude personnelle approfondie, jusqu'à ce qu'on arrive à l'évidence ; c'est marcher avec ordre; non-seulement en s'élevant du simple au composé, en mettant de la liaison entre les propositions, en s'arrêtant aux points obscurs; mais encore—par une formule méthodologique — en forçant l'esprit à passer en revue tous les moyens, toutes les voies qui peuvent conduire à la vérité. Cette formule, je ne la donne point ici. C'est à chaque travailleur, c'est à chaque inventeur de se la créer.

A l'aide du doute philosophique on constate les résultats vrais de l'observation, de l'expérience et du

raisonnement, leurs degrés de certitude ou leurs caractères de fausseté, d'où naissent dans notre esprit ou la croyance légitime, c'est-à-dire une adhésion parfaite, ou le doute suspensif, ou le rejet.

A l'aide de cet instrument logique, on distingue dans les lettres, dans les sciences et dans les arts ce qui est bien connu de ce qui doit être mieux élucidé, ce qui est la vérité de ce qui est l'erreur, ce qui est possible à l'esprit de ce à quoi il ne peut prétendre; en nous apprenant à nous défier de nos propres facultés comme de celles des autres, il nous force à donner à nos œuvres plus de rigoureuse exactitude. Enfin, tout en nous faisant constater chez autrui les tâches inséparables de l'esprit humain, il nous amène à reconnaître nos propres fautes, et partant, il nous préserve de la Superbe.

19 décembre 1864.

L'AMOUR DIVIN [1]

ODE.

In charitate perpetuâ dilexi te.
Jérémie XXXI, 3.

Dieu nous aima toujours : avant notre naissance,
Avant que l'univers jaillit de sa puissance,
Lorsque seul il vivait dans son éternité,
Tous les êtres futurs venaient à sa pensée,
D'avance il souriait à notre âme, pressée
Dans les bras de sa charité.

Le jour vint où les flots de sa bonté féconde
Débordèrent enfin et créèrent le monde,
Magnifique palais dont l'homme fut le roi.
Chef-d'œuvre de ses mains, plus grand que la nature,
L'homme, Dieu le plaça sur toute créature,
En lui disant : « Tout est à toi. »

« C'est pour toi qu'à la mer j'ai creusé des abîmes,
« Lancé tous ces soleils dans leurs sphères sublimes,

(1) Cette pièce, transmise à la Société par Mr l'abbé Gonnet, aumônier du Sacré-Cœur à Avignon, étant l'œuvre d'un religieux qui a désiré garder l'anonyme, n'a pu être couronnée, bien qu'elle ait obtenu le premier rang au Concours de 1865.

« Peuplé le monde entier de tant d'êtres divers;
« Pour toi que les beaux fruits pendent aux branches vertes,
« Pour toi que de moissons les plaines sont couvertes:
« Que s'agite tout l'univers.

« De ce vaste horizon que ton regard embrasse,
« De tout ce qui se meut dans le temps et l'espace,
« Des ombres de la nuit et des clartés du jour,
« De la cîme des monts et du fond des vallées,
« Des richesses sans fin partout amoncelées,
« S'élève cette voix: Amour!

« Et pourtant ce n'est là qu'une ombre passagère,
« Un prélude, une aurore, une image légère,
« Des biens que mon amour te promet pour le ciel;
« Tes yeux s'enivreront de mes visions saintes,
« Ton cœur tressaillera dans les douces étreintes
« D'un embrassement éternel.

« Et pour tous ces bonheurs de la présente vie,
« Pour ceux que je prépare à ton âme ravie,
« Pour cette belle terre et ce ciel enchanteur,
« Pour les flots de bonté qui s'épanchent sans cesse
« De ce cœur que dilate une immense tendresse,
« Je ne demande que ton cœur.

« Oui, donne-moi ce cœur que le mien te réclame,
« Fais monter jusqu'à moi les rayons de ta flamme,
« Que je sois ton trésor, ton centre, ton aimant;
« Verse-moi les parfums de ton âme embaumée:
« C'est pour que ma tendresse à son tour fût aimée
« Que je t'ai fait un cœur aimant. »

Cet appel de l'amour, l'homme avait su l'entendre,
Son cœur s'épanouit, reconnaissant et tendre:
C'était un autel pur où le feu s'allumait....

De la nature entière il devint le grand-prêtre,
Les liens les plus doux l'attachaient à son maître :
Il était heureux, il aimait!...

O jardin des chastes délices,
Où, le frère du Séraphin,
L'homme buvait à pleins calices
Aux torrents de l'amour divin !
Jours fortunés du premier âge,
Où de Dieu la splendide image
Brillait en deux cœurs ingénus,
Où, par un gracieux mystère,
Les cieux s'unissaient à la terre,
Beaux jours, qu'êtes-vous devenus ?

L'humanité vivait heureuse,
De l'amour pur goûtant le miel,
Lorsque, dans la nuit ténébreuse,
Satan lui prépara son fiel,
La haine règne en son empire ;
C'est l'atmosphère qu'il respire,
Le poison dont il se nourrit;
Anéantir l'œuvre divine,
Créer une grande ruine
Est le rêve qui lui sourit.

Pour accomplir ce projet sombre,
Le roi du mal devient rampant,
Il s'avance en glissant dans l'ombre,
L'ange déchu se fait serpent.
Quel noir venin dans sa prunelle !
Que sa voix flatteuse est cruelle !
Il va tuer, qu'il est heureux !
Heureux de troubler l'harmonie,
De briser la chaîne bénie
Qui liait la terre et les cieux !

Seigneur, que nous sommes fragiles!
Le moindre souffle nous abat:
Les armes de nos mains débiles
Tombent à l'heure du combat.
L'homme, dès l'épreuve première,
S'éloigne du cœur de son père,
Et choisit le fruit défendu.
Il est vaincu par un sourire:
Un amour terrestre l'attire
Et l'amour céleste est perdu.

Dieu nous aima toujours; en vain l'homme s'égare,
En vain par son péché, du ciel il se sépare,
Rien ne peut affaiblir l'amour du Créateur.
Pour renouer un jour cette chaîne brisée,
Pour ranimer la flamme et la sève épuisée,
Dieu nous promet un Rédempteur.

Ce Rédempteur, promis quand gronde l'anathème,
C'est le Fils du Très-Haut, le Verbe, Dieu lui-même,
Qui s'abaisse vers l'homme et veut le relever.
Plus le crime fut grand et la chûte profonde,
Plus, d'un œil indulgent le Rédempteur du monde
Nous regarde pour nous sauver.

Nous sauver par l'amour, car l'amour c'est la vie,
C'est la félicité par le péché ravie,
C'est l'Eden primitif, la paix de l'âge d'or;
C'est l'antique alliance à nos âmes rendue,
C'est la grâce du ciel sur nous redescendue
Pour nous faire monter encor.

L'amour nous a créés, l'amour nous ressuscite:
Le Verbe se fait chair, parmi nous il habite;
De la terre et du ciel il est le nœud sacré.

Le règne de l'amour sur la terre se fonde,
C'est au cœur de Jésus qu'est le centre du monde,
Du vieux monde régénéré.

Pour triompher de nous, Jésus est plein de grâces,
Et les plus doux bienfaits marquent toutes ses traces;
Faut-il des flots de sang? il saura les verser,
A son père en courroux il s'offre en sacrifice,
Et l'on voit à la fin la paix et la justice
Sur le Calvaire s'embrasser.

Sous les coups de l'envie on croirait qu'il succombe,
Non, non, et son amour sort vainqueur de la tombe;
Jésus réssuscité ne devra plus mourir.
Mais chaque jour depuis, par un constant miracle,
A l'état de victime, il vit au tabernacle,
S'offrant encor pour nous nourrir.

Que nous sommes aimés, quand c'est Dieu qui nous aime !
Nous voulions un ami, nous avons l'amour même;
C'est le Dieu-Charité qui se fait tout à tous;
Jésus, embrasez-nous de vos plus pures flammes;
Concentrez en vous seul les rayons de nos âmes;
Que tous les cœurs soient avec vous !

C'en en fait, je ne veux plus vivre
Que du feu de la charité.
Divin cœur, servez-moi de livre
Pour savoir toute vérité.
O Jésus! quand je vous contemple,
Je trouve le parfait exemple,
Le seul qui puisse me former.
Donner tout, se donner soi-même,
Voilà la sagesse suprême;
On est saint, quand on sait aimer.

***

LE POÈTE A SA LYRE.

ODE

qui a obtenu une Médaille de Vermeil au Concours de 1865.

L'aigle de son aire s'élance
Superbe en son vol vers les cieux ;
Le flot sombre ou pur se balance
Sur l'abîme mystérieux ;
L'aube a ses riantes lumières ,
Le soir ses paisibles mystères,
La foudre ses mugissements;
L'amour sourit dans son délire ;
Et l'ardent Poète a sa Lyre
Pour chanter ses ravissements !

Lyre d'or ! instrument sublime ,
Qui vibre avec toutes les voix
Qui passent, la nuit, sur la cime
Des larges monts, des humbles bois !
Viens ! à toi d'inspirer mon âme !
Ta corde frémit... une flamme
Semble descendre dans mon cœur !
C'est l'inspiration sacrée ,
Voix ici-bas presque ignorée,
Qui m'arrive à ton chant vainqueur !

. . . .

Le ciel est pur, l'étoile est belle.
Tous deux sous le calme du soir,
Chantons, ô ma Lyre fidèle,
Pour la douleur et pour l'espoir!
Dieu te fit pour toutes les causes!
La brise prend l'encens des roses
Et l'âcreté des sapins verts!
Viens! du palais à la chaumière,
De l'opulence à la misère,
Moduler tes sacrés concerts!

. . . .

Sur ta corde mélodieuse
Un accord pieux a vibré:
C'est la Prière radieuse
Qui chante son hymne sacré!
Suave sœur de l'Espérance,
Elle apporte à toute souffrance
Quelques rayons consolateurs,
Résonne, ô Lyre!... La Prière
Est un encens qui de la terre
Parfume jusques aux douleurs!

Du golfe la vague plaintive
Baisant timidement les bords,
Apporte aux échos de la rive
D'amoureux et lointains accords....
Recueille-toi, Lyre chérie!
Achève en sublime harmonie
L'hymne commencé par l'Amour!
L'Amour est l'enivrante flamme
D'où jaillit ici-bas dans l'âme
Un rayon du divin séjour!

. . . .

Mais mon front assombri s'incline!
L'amour est le lot du bonheur,

Et l'Indigent là-bas chemine,
Tristesse aux yeux, angoisse au cœur!
Au Riche qui passe superbe,
Pliant sous le poids de sa gerbe
De plaisirs et de volupté,
Il tend une main suppliante...
Voile ta face gémissante;
On te repousse, ô Charité!....

Plus loin l'artisan, le front pâle,
Hâletant sous son lourd labeur,
De l'aube au soir, — ô loi fatale! —
Creuse son sillon de douleur!
Comme le Christ à son supplice
Il épuise à fond le calice
Empli d'amertume et de fiel!...
Enervé sous un joug infâme,
Le doute vient troubler son âme!
—Pourquoi briller, astres du ciel?...

Ah! que ta fibre généreuse
Vibre à l'unisson de mon cœur!
Chantons, ô ma Lyre pieuse,
Chantons au chaume du malheur!
Un mot d'amour à la souffrance
Est le parfum de l'espérance,
Le rayon qui ramène à Dieu!
Le pauvre est las: séchons ses larmes,
Rassurons-le dans ses alarmes!...
—Parfois encor le ciel est bleu!

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Mais d'où vient que ta corde émue
Résonne en éclatants accords?
D'où vient cette flamme inconnue
Qui m'inspire de tels transports?...
Lyre d'or! réponds à mon âme!
L'enthousiasme saint m'enflamme:
Frémis à son vol agité!...
Il me dit: « Fils de l'harmonie,
« Au nom sacré de la Patrie,
« Chante pour l'Ange Liberté! »

Liberté! Liberté! ton immense auréole
Comme un ardent soleil de l'un à l'autre pôle,
Étend ses lumineux rayons!
Tu réchauffes le monde à ta flamme puissante;
Et la terre debout, superbe, frémissante,
Pressent de nouveaux horizons!

Ton souffle est la chaleur féconde
Qui fertilise l'univers.
Rome libre est reine du monde;
Décius meurt pour fuir les fers!
Sparte, Athènes sont immortelles,
Combattant sous tes larges ailes
A Salamine, à Marathon!
De Tell vengeur de sa patrie
Tu guides la flèche hardie
Comme le glaive de Caton!

. . . .
. . . .

Suivant du vieux Jourdain les rives recueillies,
Le Christ vient et t'annonce aux foules attendries;
Et tu vois tressaillir les rois!
Du monde tu seras le flambeau tutélaire,

Le phare du progrès, la sublime lumière —
De tous les peuples à la fois ! ! . .

. . . .

Il fut nié ! — la Tyrannie
S'abreuvant de sang et de pleurs,
Étouffa, Liberté chérie,
Ton germe pur dans tous les cœurs !
Longtemps tu volas inconnue !
Un jour Dieu déchira la nue
Et te fit renaître aux regards !
Vingt millions de voix s'élevèrent ;
Tous les Français te saluèrent,
En arborant tes étendards !

. . . .

Mais l'heure passe : quelle flamme
Là-bas jaillit à l'horizon ?
De pourpre et d'or le mont s'enflamme,
L'oiseau prélude à sa chanson !
C'est le réveil de l'aube pure !
Belle et riante, la nature
Rajeunie aux feux du matin,
Reprend sa splendide couronne ;
L'air frémit ; la branche frissonne,
Et le soleil paraît soudain !

Salut, astre de feu ! salut globe de flammes !
Ton suprême rayon du Dieu que tu proclames,
Me révèle la Majesté !
Lyre, accorde pour Lui ta fibre frémissante !
Dans l'ombre des déserts, sur l'onde mugissante
Chantons, chantons pour Lui jusqu'à l'Éternité ! . . .

Louis OPPEPIN.

SUR LA TOMBE

D'HÉGÉSIPPE MOREAU.

La vie est un combat dont la palme est au cieux.
C. Delavigne.

ODE

Qui a obtenu une Médaille de bronze au Concours de 1865.

I.

A Provins, au pays des roses,
Sous un ciel pur chéri des Dieux,
Il est né l'enfant aux yeux bleus
Qui chantera de douces choses:
Ce n'est qu'un coin bien inconnu,
Un toit de mousse et de bruyère
Où, vers le soir, dans la clairière
Dansent les nymphes au sein nu.

C'est un pauvret dont on ignore
Et la naissance et les parents,
Qu'on trouve un jour baisé des vents
Baigné des larmes de l'aurore:
L'oiseau fait son nid dans les fleurs,
Près des buissons, dans la verdure,

Et le zéphyr au doux murmure
De l'enfant va sécher les pleurs.

La nature comme une mère,
Le bercera de ses chansons
Et l'enfant dira ses leçons
A peine entré dans la carrière ;
Il retiendra, l'abandonné
Avec une grâce infinie
Les vagues concerts d'harmonie
Qui l'ont bercé quand il est né.

Il redira les plaines vertes
Où son enfance s'abrita,
Les grappes de l'acacia
Et les pervenches entr'ouvertes,
Et dans le buisson frémissant
L'oiseau qui bavarde et qui crie
Et dans les flots de la Voulzie
Les poissons au ventre d'argent.

Il chantera l'humble fenêtre
Qu'entoure un lierre grimpant,
Les fleurs du genêt odorant,
Les bouquets de houx et de hêtre,
La Vierge aux lèvres de corail
Dont le charmant et frais visage
Encadrait dans ce paysage
Ses yeux d'azur, ses dents d'émail.

Puis après, son âme meurtrie
Nous dira ses longues douleurs
Et versera ses premiers pleurs
Aux pieds d'une femme chérie ;
Puis, rongé du désir fatal
De rester dans notre mémoire
Le poète étendra sa gloire
Dans le cercueil de l'hôpital !

II.

Vingt décembre ! j'allais ce jour à Mont-Parnasse :
Un vent âpre soufflait son haleine de glace
Aux vitres tièdes des palais ;
Le soir tombait; j'entrai, pensif, au cimetière,
Et la nuit secouait dans le ciel sa crinière
D'étoiles aux pâles reflets.

Cherchant dans les tombeaux le tombeau d'un poète,
Je regardais, rêveur, la nature muette,
A mes larmes mêlant ses pleurs;
Ce jour-là, tout est mort; le cyprès est plus sombre,
Autour de son soleil l'hiver épaissit l'ombre,
Les nids se taisent, plus de fleurs.

La mort rit sourdement, et les tombes grimacent
Des mots mystérieux, et des corbeaux qui passent
Jettent dans l'air des cris aigus,
Les spectres décharnés veulent lever leurs marbres
Avec leurs maigres doigts, et de noirs bouquets d'ar-
[bres
Tendent au ciel leurs bras tordus.

Et la chauve-souris dans les ronces folâtres ;
Le feu-follet pointu jette un éclat bleuâtre
Sur la tombe fraîche qui dort.
Et l'on entend au loin que le cri des orfraies
Qui chantent par instant dans les hautes futaies
Leur plus funèbre chant de mort.

III.

.Moi, sur la tombe du poète,
Pensif et calme, j'écoutais,
Et d'un feu-follet je suivais
La danse errante et violette,

Quand, tout-à-coup, devant mes yeux
Vient se dessiner la grande ombre
Du poète divin et sombre,
Du poète mystérieux.

« Pauvre enfant, me dit-il, tu pleures !
Tu médites le noir passé,
Les annales du temps usé
Où fuit le pas léger des heures ;
Qu'importent tes larmes, dis-moi ?
Un jour, le malheureux pardonne,
Et le poète a sa couronne,
Puisque Dieu l'a couronné roi !

« Enfant, non, Dieu n'est pas injuste ;
Si l'honnête homme meurt demain,
C'est lui qui viendra de sa main
Mettre des lauriers à son buste;
Il donne ses rayons au jour,
Au grillon sa place dans l'âtre,
Aux flammes leur éclat bleuâtre
A nous, le sourire et l'amour !

« Quand le vent effeuille la rose,
Tu trouves le vent importun,
Et c'est lui qui prend le parfum
Sur son aile blonde et s'y pose;
Quand la nuit couvre les forêts,
De l'ombre tu te plains encore,
Mais aurions-nous la fraîche aurore
Si le soir ne tombait jamais ?

« Qui sait d'ailleurs si la souffrance
N'est pas le parfum de la fleur ?
Toujours au fond de la douleur
Brille un doux rayon d'espérance ;
La tristesse a des mots légers
Dont la voix nous touche et s'envole,

Le malheur a son auréole
Et la douleur a des baisers.

« Ne pleure plus, pauvre poète!
Les roses sont fraîches encor
Et mon cœur boit le rayon d'or
Qui dans le ciel bleu se reflète;
Et déjà, la Muse en fuyant
Dans un clair ruisseau, sous les saules ;
Laisse voir ses blanches épaules
Et son visage souriant. »

EUG. VERMERSCH.

LA PART DU FEU.

La Part de Dieu.

La part du feu, la part de Dieu,
Se disputent notre existence;
Mais, trop souvent, dans la balance
L'emporte, hélas! la part du feu.

Lorsque la cloche nous appelle
Dans le Saint Lieu,
Faisons, sans compter avec elle,
La part de Dieu.

Ne grondons pas trop la jeunesse, —
On fut neveu;
Faisons plutôt à sa faiblesse
La part du feu.

A la misère qui se cache,
Sans pain, sans feu,
Faisons,—si douce est cette tâche,
La part de Dieu.

Mais, croyez-moi,—procès, faillite,
Cousin, bas-bleu,
Nous abordent-ils? — Faisons vite
La part du feu.

Pour être enfants de la lumière
Et non du feu,
Faisons toujours, faisons entière
La part de Dieu.

Si, trop souvent, dans la balance,
L'emporte, hélas ! la part du feu,
Dieu fit exprès la pénitence
Pour ramener la part de Dieu.

Mars — 1865.

FORTUNÉ PIN.

LE BONHEUR.

A Madame Élisa FRANCK (1).

> Dieu dit à la femme : « Je multiplierai tes calamités.... » et il dit à l'homme : « Parce que tu as écouté la femme... la terre te sera maudite, etc. »
> (Genèse).
>
> Là où il n'y a point de miracles, il n'y a point d'être heureux.
> — Schiller. —

I.

Le BONHEUR, tu l'as dit, c'est un brillant mirage
Qui sans cesse au regard se déploie et reluit;
Que — pauvre voyageur sur ce pauvre rivage —
L'homme, tout haletant, sans relâche poursuit;....
Son cœur bat, sa main s'ouvre, il va saisir l'image;
Sous son avide main l'image toujours fuit.

— Dérision amère! insultante ironie! —
O bonheur! dis-moi donc, qu'es-tu?
Serais-tu pour Œdipe errant dans cette vie
Une énigme de Sphynx dont le mot est VERTU?...

(1) Auteur du poème intitulé l'*Homme et le Bonheur*, publié dans la *Revue de Rouen*.

Mais pourquoi donc alors cette soif dévorante
O Dieu ! que votre main allume dans mon cœur ?
Et que vient exciter une ombre séduisante,
S'il ne m'est pas donné de calmer mon ardeur?
Pourtant !... pourtant, seigneur,

Quand le cerf harcelé par la meute inhumaine
Appète avec amour l'eau trouble du torrent
Pour s'y désaltérer, votre bonté l'amène
Auprès du cristal pur de la fraîche fontaine,
Car vous donnez, mon Dieu, toujours plus qu'on [n'attend.

. . . .

II.

Écho des grandes voix qui parlent à mon âme,
Comme Ophyr est l'écho des voix de l'Océan,
« Femme, je m'écrierai, souviens-toi de la femme
Trop sensible au plaisir et qu'aima trop Adam !

Ah ! souviens-toi d'Éden, paradis de délices,
Oasis merveilleux, aimé du Séraphin,
Mais qui ne put suffire aux funestes caprices
De la mère du genre humain.

Poète, souviens-toi de l'ange formidable
Brandissant dans sa main le glaive flamboyant,
Et fulminant de Dieu l'arrêt irrévocable
Qui d'Éden attristé proscrit l'homme coupable,
Mais plus faible, hélas ! que méchant. »

C'est depuis lors qu'errant sur cette maudite aire,
L'homme avide, souffrant — de sa faute oublieux, —
Veut en vain secouer le joug de sa misère,

S'élançant vers des biens qu'au seuil de sa carrière
Il a goûté comme en un songe heureux.

Un feu couve pourtant sous la noble ruine,
Qui s'efforce de prendre un solennel essor,
Et révèle au proscrit sa sublime origine;
Ce feu veut remonter vers sa source divine,
Mais de pesants débris le retiennent encor.

Le génie et l'amour—brillantes étincelles—
S'échappent quelquefois de ce foyer ardent,
L'un à l'autre prêtant ses éclatantes ailes,
Pour voler se rejoindre aux clartés immortelles...
Leur élan, leur éclat ne durent qu'un instant.

« Tu n'iras pas plus loin! » dit une voix connue
A l'effort du captif—comme au flot écumeux:—
C'est la terrible voix qui tonnait dans la nue,
Et lançait l'anathème à la femme éperdue
Sur le sein de l'homme honteux.

. . . .

III.

L'homme s'agite en vain pour combler son cœur vide:
Il peut bien rencontrer quelques faux diamants
En fouillant dans le sable aride;
Mais toujours ce bonheur dont son être est avide
Trompera ses désirs sans cesse renaissants.

N'importe! il va toujours; il entoure sa vie
De trompeuses illusions;
Il dore un horizon à sa vue éblouie,
Il parsème de fleurs la fosse approfondie
Que lui creusent ses passions.

Orgueil et volupté, vos rêves éphémères
Ne sont point la félicité!
Si le proscrit échappe un jour à ses misères,
Le lendemain les pleurs et les douleurs amères
Viennent le rappeler à la réalité.

Va! pleurer et souffrir, Énos, c'est ton partage!
Insensé, tu ne peux te soustraire à ton sort:
Ne sais-tu pas qu'il faut expier ton outrage,
Et qu'il n'est, pour sortir de cette triste plage,
Qu'une issue heureuse, la mort?

Pleure et souffre!.. Et comment sur une terre impie,
—Sur la terre d'exil—pourrait chanter ton cœur?
Attends donc, résigné, le terme de la vie,
Puisqu'il doit te rouvrir le port de la patrie...
—Là seulement est le BONHEUR!—

VALÈRE-MARTIN.

LE NORD & LE MIDI.

(Chant d'un Barde et d'un Troubadour.)

LE NORD.

Lançant un frêle esquif au milieu des tempêtes
Le fils d'Odin joyeux comme en des jours de fêtes
Vole avec son carquois au-devant de la mort.
Et partout sur ses pas promenant le carnage,
Sur les noirs bataillons il fond comme l'orage
Que roulent les souffles du Nord.

LE MIDI.

Quand la brise du soir de vapeurs embaumées
Du Midi parfume les champs,
Et que brillent au ciel mille étoiles semées,
On entend dans les airs s'élever de doux chants.
Et loin des périls de la guerre,
Et le front voilé sous des fleurs
Le preux se mêle alors à la danse légère
Que forment de joyeux pasteurs.

LE NORD.

Au ciel du Nord le vent chasse de noirs nuages
Qui roulent sur les monts leurs flancs chargés d'orages;
Et le soleil voilé des brouillards du matin,
Se lève sur les bois encore couverts d'ombres;

Et l'on entend mugir au milieu des nuits sombres
La tempête aux ailes d'airain.

LE MIDI.

Le printemps sous nos cieux resplendissants d'étoiles
De ses fleurs parfume les airs;
Et les vapeurs du soir comme de blanches voiles
Glissent à l'horizon sur la brise des mers.
Le ciel des perles que l'aurore
Prodigue aux monts de l'Orient,
A mes yeux étonnés sans cesse se colore
Et se montre toujours riant.

LE NORD.

Nos monts sont couronnés d'une glace éternelle,
Et le torrent y mêle une voix solennelle
A la voix des autans mugissants dans les airs.
Sur les neiges du Nord s'empreint le pied des rennes,
Et de glace chargé le fleuve dans les plaines
Roule ses ondes vers les mers.

LE MIDI.

Couronnés de bosquets où la brise soupire,
Où les fleurs de mille orangers
Livrent leurs doux parfums aux ailes du zéphyre,
Les côteaux du Midi charment les étrangers.
A demi voilé de verdure
Dans nos champs roule le ruisseau;
Et le troubadour vient dormir à son murmure
Seul à l'ombre d'un arbrisseau.

HENRY GUILLIBERT.

LE POÈTE QUAND MÊME.

On me dit, chaque jour, ne chante plus poète!
Ne vois-tu pas, là-haut, ces nuages hideux,
Qui, livides et noirs, signal de la tempête
Se roulent dans les cieux!

Descends de l'Empyrée et reviens sur la terre,
Regarde autour de toi, vois tout le genre humain
De son Dieu méconnu ressentant la colère
Et broyé dans sa main.

Vois ces fleuves de sang, vois ces guerres civiles
Désolant l'univers; vois ces anges de mort
S'abattant sur nos champs, s'envolant sur nos villes
Et les tirant au sort.

Des fléaux conjurés contemple les victimes,
Les mortels qui, partout, fauchés par le trépas
Roulent par milliers dans le sein des abîmes
Qui s'ouvrent sous leurs pas.

De notre vieux soleil la beauté qui décline;
Sous le poids de leurs jours les astres chancelants,
Et ce monde caduc qui menace ruine
Sur les humains tremblants.

De la corruption contemple les images;
Vois les hommes tombant aux genoux du veau d'or,
En voyant la vertu qui subit mille outrages
Peux-tu chanter encor!

Peux-tu chanter encore à ces signes funestes,
Moduler des accords, des stances et des vers ?
Cesse, cesse tes chants, car ces foudres célestes
Font trembler l'univers.

Imite ces oiseaux dont le charmant ramage
S'arrête tout-à-coup quand l'orage et le vent
Viennent frapper soudain les arbres du bocage,
Dans les airs se mouvant.

Imite la gazelle, au fond des bois tremblante,
Alors que le lion, de ses rugissements,
Ébranle l'étendue, et porte l'épouvante
Dans les déserts brûlants.

Au milieu des dangers, va, fuis, pauvre poète !
Brise ta lyre, attends que les cieux en courroux
Redeviennent sereins, et brillent sur ta tête,
Plus calmes et plus doux !

Insensés ! qui voudriez me voir briser ma lyre,
Prophètes de malheur, vous dirai-je à mon tour,
Pourquoi m'épouvanter ? je veux encor sourire
A ce monde d'amour.

En vain, pour moi, le ciel se couvre de nuages;
Vainement sur mon front les astres ont pâli;
L'homme, en vain, dans le mal et les affreux ravages
Demeure enseveli ;

Je veux chanter toujours ! l'arc-en-ciel luit encore ;
L'Éternel ne veut point détruire sans merci
Ce monde qu'il créa, que sa bonté décore :
Quittez un vain souci !...

Sur la terre je vois encore de douces femmes,
Des enfants, des oiseaux, des bosquets et des fleurs

Objets purs, enchantés qui remplissent nos âmes
D'ineffables ardeurs.

Que m'importent à moi tous ces vents de colère
Dont les souffles bruyants agitent, selon vous,
La surface du monde, en ébranlant la terre
Qui s'abîme avec nous !

Je me confie à Dieu, je l'adore et je l'aime ;
Je m'élance vers lui, je tombe prosterné
Devant sa face auguste, et sa clémence extrême
M'a déjà pardonné.

Puis mon aile s'abat en des lieux solitaires
Où je puis de nouveau prier, aimer, chanter ;
Asiles de mon choix, asiles salutaires
Où je viens m'abriter.

Ce monde, quel qu'il soit, a pour moi mille charmes;
J'ai pour lui des accents et des hymnes amis ;
Mes chants consolateurs où l'on verse des larmes,
Seront toujours admis.

Calmes, ils grandiront au milieu des orages;
Le souffle des zéphyrs, le murmure des bois
Les feront retentir au fond de doux bocages,
Doux échos de ma voix.

Non, ma lyre jamais ne restera muette,
Qu'on ne me plaigne point, je souris à mon sort !
Sur le monde détruit, vers Dieu, le grand poète,
Je prendrai mon essor !

V. DE LA CANORGUE.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 11 Décembre 1864.

Présidence de M. le Cte de PONTBRIANT,
Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Cte de Pontbriant annonce que M. le chanoine Barret ayant cessé d'habiter Apt, a résigné ses fonctions de Président, et se réserve de prendre toujours une part active aux travaux de la Société en qualité de membre correspondant.

L'assemblée, reconnaissante du zèle et du dévouement que M. le chanoine Barret n'a cessé de mettre au service de la Société, lui vote des remerciments.

Conformément à l'art. 15 du Règlement, M. Fortuné Pin, vice-Président, remplira les fonctions de Président jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'administration.

Une Commission de trois membres est désignée pour vérifier les comptes du Trésorier pour l'année 1863-64.

—Séance tenante, cette Commission procède à l'exécution de son mandat et annonce que les comptes lui ont paru parfaitement réguliers.

L'assemblée approuve ces comptes dont le résultat final est :

En recettes.	F. 1,465 00
En dépenses.	868 25
Excédant de recettes.	F. 596 75

Le budget de l'année 1864-65 est présenté par M. le Président qui propose, sur l'avis du Conseil d'administration, d'en fixer les éléments comme suit :

Recettes.	F. 1,526 75
Dépenses.	1,526 75

L'assemblée adopte ces chiffres,

Conformément à l'art. 19 du Règlement, M. le Président annonce que, par délibération en date du 15 décembre dernier, le Conseil d'administration a nommé plusieurs membres honoraires, savoir : MM. Victor de Laprade, Legouvé, et Guizot, membres de l'Académie Française; d'Archiac, membre de l'Académie des sciences; l'abbé Giraud, à Avignon; César Cantù, député au Parlement italien; Jules Canonge, à Nîmes ; et Ch. Martin, correspondant de l'Institut, à Montpellier, qui ont fait don de leurs œuvres à la Société. Ces membres prendront rang à dater du 30 août 1863.

M. le Président communique une liste de sujets proposés par le Conseil d'administration pour le Concours littéraire de 1866.

A la majorité des voix, le choix de l'assemblée se porte sur celui qui a pour titre : *Études sur les anciennes verreries et faïenceries de la Provence.*

La Société décide que le sujet scientifique, mis au Concours pour 1864, n'ayant pas été traité, sera reporté à 1866, et qu'un Concours de poésie sera annoncé pour 1865.

Le sujet sera une *Ode*, de 150 vers au plus, dont le sujet est laissé aux choix des concurrents.

M. H^te^ Jaumard lit une pièce de vers intitulée *La jeune phtisique*.

M. le Dr C. Bernard continue la lecture de son *Etude sur l'unité de la science*.

M. Valère-Martin fait lecture d'une pièce de poésie sous le titre de : *Le Bonheur*, — stances à Mme Elisa Franck.

M. Garcin lit la première partie de ses recherches sur la numismatique aptésienne.

M. J.-S. Jean présente, au nom de M. Payen, membre correspondant, un discours sur l'*Amour de la Patrie*.

M. Légier donne lecture de deux pièces de vers envoyées par Mme la comtesse de Corneilhan: *Le Papillon*, et *les cloches du soir à Lourmarin*.

Le Secrétaire, M. CARBONNEL. — *Le Président*, Cte DE PONTBRIANT.

Séance du 19 Février 1865.

Présidence de M. le Cte de PONTBRIANT, Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître à l'assemblée la nomination, en qualité de membres honoraires, de MM. Stéphen Liégeard, lauréat des Jeux-Floraux, et Alexis

Reinaud de Fontvert, membre de l'Académie d'Aix, qui ont fait hommage de leux travaux à la Société.

Il est procédé à l'élection des membres correspondants dont les noms suivent :

M. le Dr Barjavel, à Carpentras, présenté par MM. le Dr C. Bernard et J.-S. Jean ;

M. Gaston de Saporta, à Aix, présenté par MM. Emile Arnaud et d'Avon de Ste-Colombe.

L'élection ayant été annoncée dans les lettres de convocation, MM. Barjavel et de Saporta sont proclamés immédiatement membres de la Société, à l'unanimité des suffrages.

M. Valère-Martin communique des *Recherches sur les noms propres d'hommes*.

M. Emile Arnaud établit l'histoire de la question des *Générations spontanées*, et discute les expériences récentes et les diverses théories émises à ce sujet.

M. Légier lit une notice sur la vie de M. le Dr P.-M. Roux, de Marseille, membre honoraire de la Société et président du Congrès archéologique et scientifique, tenu à Apt en 1862.

M. le Dr C. Bernard lit une ode : *le Pays de Cocagne*, qui a valu à l'auteur, M. Stéphen Liégeard, un souci réservé au Concours ouvert en 1864 par l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.

M. P. Carbonel, avocat, est admis à lire un fragment d'étude sur le Comte de Mirabeau.

Le Secrétaire, Émile Arnaud.

Le Président, Cte de Pontbriant.

Séance du 23 Avril 1865.

Présidence de M. Fortuné Pin, vice-Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président fait connaître à l'assemblée la nomination, en qualité de membres honoraires, de MM. le marquis de Lagoy, à Aix; Aug. Lauza, à Paris; de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces, à Caen; Ange Sismonda, professeur à l'Université de Turin ; le baron Hérold de Pages, à Paris; de Parieu, vice-Président du Conseil-d'Etat; et Coste, peintre, à Aix.

Il est procédé à l'élection des membres correspondants dont les noms suivent :

MM. de Bresc, à Aix; de Crozet, à Marseille; Allègre, inspecteur de l'Université, à Sisteron; J.-B. Marie, et A. Dureau, à Paris, sur la présentation de MM. Pin et de Berluc-Pérussis.

M. Léon Régnault, receveur particulier des finances, est présenté en qualité de membre titulaire, par MM. Carbonnel et Émile Arnaud.

L'élection de ces membres ayant été annoncée dans les lettres de convocation, est immédiatement prononcée, à l'unanimité des suffrages.

M. Elzéar Gaufridy continue la lecture de son travail historique sur la Provence au moyen-âge.

M. Carbonnel lit une première *Étude* sur les institutions charitables de la ville d'Apt, sous le titre de : *la Léproserie de St-Lazare.*

M. Jean, archiviste de la Mairie, fait connaître, par la lecture et la traduction commentée des premiers articles du *Livre rouge*, les anciens privilèges octroyés à notre cité par les souverains de la Provence.

La séance est terminée par la lecture de deux pièces de vers; une épitre de M. H. Jaumard, et une poésie de M. Fortuné Pin: *La part du feu, la part de Dieu.*

Le Secrétaire,
M. Carbonnel.

Le Président,
Fortuné Pin.

Séance du 11 Juin 1865.

Présidence de M. le Cte de Pontbriant,
Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président notifie à la Société la nomination, en qualité de membres honoraires, de MM. Amédée Thierry, Sénateur; le Prince Albert de Broglie, de l'Académie Française, et Eugène Dognée de Villers, à Liège.

Il est procédé à l'élection, comme membre correspondant, de M. Aube, avocat, au Luc (Var) sur la présentation de MM. de Berluc-Pérussis et Émile Arnaud.

MM. Pistre, conducteur des ponts-et-chaussées, et

L. Rousset, sont présentés comme membres titulaires, par MM. Émile Arnaud et Maria.

La Société proclame, à l'unanimité, l'admission de ces membres dont la présentation avait été annoncé à l'avance.

M. le Président donne lecture d'un rapport rendant compte de la mission des représentants envoyés par la Société aux Congrès des délégués des Sociétés savantes à Paris. Des remerciments sont votés aux membres de la délégation.

M. X. Raoux est admis à lire une pièce de poésie de M. J. Gaillard, intitulée: *Les Moissons.*

La parole est donnée à M. l'abbé Pradès pour la lecture d'une poésie envoyée par M. Henry Guillibert sous le titre de: *Le Nord et le Midi.*

M. de Ferry de la Bellone annonce qu'il lira prochainement une étude sur les oscillations lentes de la surface du globe; en attendant, il en fait une analyse succincte. Ce travail donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. de Ferre de Chénerille, Émile Arnaud, Camille Bernard et X. Raoux.

Le Secrétaire, Émile ARNAUD. *Le Président,* Cte DE PONTBRIANT.

Séance du 31 Juillet 1865.

Présidence de M. C. BERNARD, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu adopté.

Lecture est donnée d'un arrêté par lequel M. le Sous-Préfet a nommé M. Camille Bernard, en qualité de Vice-Président de la Société, en remplacement de M. Fortuné Pin, décédé.

M. le Président annonce à la Société que M. Légier de Mesteyme a été chargé des fonctions d'archiviste et que M. d'Avon de Ste-Colombe a été appelé à remplacer dans le Conseil d'administration M. J.-B. Bonnet, démissionnaire.

M. le Président rappelle que la Société avait mis diverses questions au Concours pour 1865, et fait connaître le résultat de ce Concours.

La Société a reçu une *Étude sur les Croisés de Provence* et 19 pièces de poésie. M. Norbert Bonafous, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a été nommé Président du jury chargé d'examiner le mérite des pièces. Il s'est adjoint pour ce travail MM. Lafaye, doyen, et de Sukau, professeur à la même Faculté.

Le rapport de cette Commission a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 28 courant.

La composition littéraire ayant été jugée trop faible, il n'y a pas lieu d'accorder la médaille.

Les trois pièces de poésie classées au premier rang sont lues à la Société, qui adopte les conclusions du rapport.

M. le Président brise ensuite les plis cachetés contenant les noms des auteurs des pièces couronnées et fait brûler les autres plis.

La remise des médailles sera faite aux lauréats dans la prochaine séance solennelle.

M. Légier de Mesteyme lit un second rapport sur les travaux des délégués chargés de représenter la Société aux Congrès des Sociétés savantes tenus à Paris en 1865.

M. Émile Arnaud présente une notice minéralogique dans laquelle il signale aux environs d'Apt une espèce

minérale (la *Cœlestine)* qui n'y avait pas été citée encore et explique le mode probable de formation des roches d'origine chimique dans la série des terrains de sédiment.

M. de Ferry de la Bellone lit une étude sur les oscillations lentes de la surface terrestre.

M. Colignon présente sous le titre de : Flore des environs d'Apt, une première liste des plantes qu'il a recueillies dans la contrée.

Le Secrétaire,	*Le Président*,
M. CARBONNEL.	Dr C. BERNARD.



Séance solennelle du 3 Septembre 1865.

Présidence de M. le Cte DE PONTBRIANT.

Le procès-verbal de la séance du 31 juillet est lu et adopté.

M. V. Regnault, de l'Institut, est invité à prendre place au Bureau.

Sur la proposition de MM. Émile Arnaud et de Pontbriant le titre de membre honoraire est déféré par acclamation à M. V. Regnault, qui demande, après avoir décliné cette distinction, à faire partie de la Société comme membre correspondant pour prendre part aux travaux de la Compagnie.

La Société, en accordant ce titre à M. V. Regnault, le remercie de son adhésion.

M. Oppépin, l'un des lauréats du Concours de poésie, est admis, sur la présentation de MM. C. Bernard et Carbonnel, en qualité de membre correspondant.

M. Carbonnel, Secrétaire de la Société, présente le compte-rendu suivant des travaux de la Société depuis la dernière séance solennelle :

MESSIEURS,

Un an s'est écoulé à peine depuis le jour où dans une séance solennelle que réhaussait la présence de plusieurs prélats et de hauts dignitaires, une voix plus autorisée que la nôtre déroulait devant un auditoire nombreux le tableau des premiers essais de la Société Littéraire d'Apt.

Depuis lors, continuant ses travaux avec persévérance, malgré les vides que l'absence et la mort ont fait dans ses rangs, elle a franchi le terme de sa deuxième année d'existence, signalant chacune de ses réunions périodiques par des lectures sérieuses et par d'intéressantes communications.

Cette épreuve du temps que redoutaient nos amis et que des esprits sceptiques attendaient pour juger de la vitalité de notre œuvre, vous l'avez subie avec honneur, et ce nouveau succès resserrant les liens qui nous unissent tous, est le présage d'un avenir de plus en plus assuré.

En attendant que le deuxième volume des *Annales*, dont l'impression est commencée, vienne prouver aux nombreux sociétaires que loin de se ralentir, notre activité puise chaque jour en elle-même de nouvelles forces, nous résumerons en quelques mots les résultats de l'année qui vient de s'écouler.

I. Travaux scientifiques.

Parmi les travaux de cette catégorie nous signalerons le mémoire dans lequel votre Secrétaire de la section scientifique, abordant la question des *générations spontanées*, nous a décrit les diverses phases que l'étude de ce point controversé de la science a parcourues et les expériences tentées pour soulever le voile qui couvre encore cet obscur problème de la création des êtres.

Deux autres études dues à la même plume nous ont signalé l'existence, dans nos environs, d'une espèce minérale dont la formation se lie à des faits géologiques encore peu étudiés et nous ont fait connaître les analogies remarquables qui existent entre le gisement de soufre de nos environs et les grands dépôts siciliens.

Un jeune docteur vous a présenté dans un travail intéressant, fruit de patientes études, une série d'observations qui l'ont conduit à constater l'existence de mouvements oscillatoires sur la surface de notre globe.

Comme un premier jalon posé dans la voie de la description des richesses naturelles de notre arrondissement, nous pouvons offrir une *Flore* due aux consciencieuses recherches de l'un de nos membres résidants.

Au sujet de quelques-unes de ces productions, qu'on nous permette de dire ici, pour rassurer les personnes qu'une première audition a pu induire en erreur sur les conclusions à tirer de ces études au point de vue religieux, que toutes les découvertes faites dans les sciences d'observation sont venues jusqu'à présent corroborer par un concert admirable le témoignage de l'historien sacré et qu'elles n'ont pu fournir aucun argument sérieux contre l'Eglise, indifférente et impassible devant leurs résultats.

Laissons donc le champ libre à ces hardis pionniers de la science et si, placée bien loin de nous, leur bannière paraît revêtir parfois des couleurs suspectes, n'ayons aucune crainte, l'illusion cessera tôt ou tard, et nous retrouverons de puissants auxiliaires dans ceux que nous prenions pour des adversaires.

II. Travaux littéraires.

Les travaux littéraires ont été plus abondants que les mémoires scientifiques.

Les nombreux rapports qui unissent les diverses branches des connaissances humaines pour en former un seul faisceau constituant la science, ont été étudiés dans une composition qui dénote chez son auteur un talent remarquable d'analyse.

L'amour de la patrie a inspiré quelques belles pages à l'un de nos membres correspondants.

Un autre, écrivain érudit autant que poète gracieux, nous a expliqué, dans une dissertation savante, l'origine des noms propres d'hommes.

La perte regrettable de l'homme éminent qui avait inauguré dans notre ville les réunions savantes en y transportant en 1862 le siège d'un Congrès archéologique et scientifique, nous a valu, de la part de l'archiviste de la Société, un éloge académique où est retracée avec talent la vie, toute dévouée aux sciences, du savant docteur Marseillais.

Vous avez pu juger par la lecture d'un fragment détaché, un travail remarquable sur l'Église, dû à une plume habituée depuis longtemps à la défense des principes religieux.

Mais ceux de ces travaux qui par quelques points se rattachent à notre histoire locale, ont eu et auront toujours le privilège d'attirer plus spécialement notre attention, et c'est à eux, n'en doutez pas, Messieurs,

que nous devons le succès qui a fait rechercher, même au loin, notre premier Bulletin.

Nous pouvons constater cette année plusieurs essais heureux tentés dans cette voie qui est celle dont les Académies de province ne sauraient s'écarter sans manquer leur but principal.

Tels sont ces récits où, dans une prose entraînante, l'un de nos membres titulaires nous a raconté les épisodes les plus émouvants de l'histoire de Provence sous la maison d'Anjou; — ces études sur les droits monétaires de nos Comtes et de nos Évêques, études dont la conclusion sera certainement confirmée par les découvertes numismatiques à venir, tant elle est logiquement prédite.

Telles sont encore ces communications dues au zélé conservateur des archives de la ville et qui font connaître nos curieux privilèges municipaux.

Nous ne parlerions point ici d'un autre travail de cette nature, fruit de nos recherches dans les archives hospitalières, s'il ne nous fournissait l'occasion de rendre un hommage posthume à un digne et savant administrateur (1) qui, il y a près d'un siècle, avait préparé par de minutieuses recherches les éléments dont nous nous sommes servis en partie pour notre rédaction.

III. Poésie.

La poésie a fourni également son contingent à nos séances périodiques.

La muse élégante qui des bords fertiles de la Durance vient nous apporter, presque à chaque réunion, des strophes pleines de charmes ne nous a point oubliés cette année : Elle nous a dit la légende touchante d'un pélérinage populaire dans nos contrées, puis, elle nous a chanté le *Bonheur* — tandis qu'une

(1) M. de Seignoret, auteur du *Livre rouge* des Archives de l'Hôpital (1769).

autre, muse Aptésienne, poétisait la *Douleur* sous les traits d'une jeune fille que mine une lente et mortelle consomption. Une autre nous a fait assister, juges indécis, aux éloquents plaidoyers de deux climats éternellement rivaux : Le *Nord* et le *Midi*.

Et qui de nous a oublié ces vers pleins de sentiment que notre regretté vice-président nous lut dans la dernière séance qu'il présida !... Qui ne s'est dit que si l'aimable poète eût pu mettre en pratique les leçons de douce philosophie que renfermait sa gracieuse composition, s'il eût fait la *part du feu* dans les nombreuses préoccupations qui ont peut-être abrégé ses jours, nous entendrions encore aujourd'hui les accents de sa muse qui assista à la naissance de notre Société comme l'une des neuf sœurs que la fable nous montre entourant le berceau du poète grec !

Mais puisqu'il nous a fallu faire, nous, *la part de Dieu* en le quittant, conservons précieusement parmi nous son souvenir, et que ses productions restent comme des modèles de la véritable poésie, de cette poésie définie par un grand critique : *La raison embellie par l'imagination et par le rythme* (Cormenin).

IV.

Si la deuxième année d'existence de la Société Littéraire d'Apt ne le cède en rien à sa devancière, nous pouvons dire que les résultats sont tout aussi satisfaisants pour la Bibliothèque inaugurée dans notre ville.

Les chiffres forment ici la meilleure des démonstrations : 970 volumes sont venus s'ajouter à ceux, déjà nombreux, que constatait le dernier compte-rendu.

Acquisition d'ouvrages capitaux ou d'un intérêt particulier pour le pays, échange de nos *Annales* avec les Bulletins de Sociétés savantes, envois faits par des auteurs, dons des ministères de l'Instruction publique et de la Maison de l'Empereur, dons des

particuliers, ont concouru à cette augmentation remarquable.

Mais en vain tous ces trésors de l'intelligence viendraient s'étaler sur les rayons de la Bibliothèque, si les lecteurs ne se montraient pas empressés de venir en tirer profit en les consultant. Il n'en est point ainsi heureusement dans notre cité si amie des études sérieuses, et bien que le chiffre de la moyenne des lecteurs puisse paraître sans importance au premier aspect, nous constatons avec plaisir qu'il est plus élevé que dans l'ensemble des bibliothèques de l'Empire.

En effet, pour les 112 séances d'ouverture, depuis le 20 novembre 1864 jusqu'à ce jour, le nombre des lecteurs s'est élevé, d'après le registre exact des entrées, à 458, c'est-à-dire à un peu plus de 4 lecteurs par journée. La moyenne pour la France entière n'est que de 3,49.

La création d'un Musée dans notre ville si pleine de souvenirs de l'antiquité et dont la situation au point de vue des richesses naturelles est si avantageuse, était depuis longtemps l'objet de nos vœux unanimes. L'établissement de la Bibliothèque, en fournissant un local provisoire, aura eu pour résultat de rendre possible cet annexe obligé.

Déjà un amateur distingué de la ville d'Aix a bien voulu envoyer trois grandes et belles toiles qui figurent avec honneur dans la salle. Plusieurs objets antiques provenant de la contrée ont été acquis. Un commencement de collection numismatique a été offert par un membre de la Société. La ville a fait les frais d'une collection géologique assez importante. N'est-ce pas là un noyau que chacun de nous s'empressera de vouloir grossir par quelque offrande et autour duquel viendront bientôt se grouper tous les objets découverts dans nos environs si longtemps dépouillés au profit d'établissements lointains?

Ainsi, Messieurs, notre Société se consolide de jour en jour; le nombre croissant des membres titulaires ou correspondants et la généreuse intervention de la ville assurent ses ressources financières; la Bibliothèque s'enrichit peu à peu de nouveoux éléments d'études; nos relations avec les Sociétés savantes prennent chaque année une plus grande extension; vous avez appris par le remarquable rapport fait par l'un d'eux, l'accueil sympathique dont nos délégués ont été l'objet dans les Congrés Parisiens; pourquoi ne marcherions-nous pas résolument vers l'avenir quand nous avons à peine effleuré les premiers filons de la mine féconde que notre pays privilégié offre aux investigations des savants et des littérateurs!...

V. Concours.

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir des résultats des Concours de l'année 1865.

Le sujet scientifique avait pour titre: *De la statistique de l'arrondissement d'Apt.* Il n'a point été traité, probablement parce que les concurrents ont reculé devant les difficultés matérielles d'un travail qu'ils supposaient devoir embrasser la généralité des points de vue sous lesquels ont peut étudier une localité. Certes, une œuvre dans ces conditions serait désirable, mais nous reconnaissons qu'elle doit résulter du concours de plusieurs personnes venant apporter en commun les résultats de leurs études spéciales.

Ce n'était point ainsi que le sujet devait être compris. Une statistique partielle, sous un point de vue déterminé, eut obtenu le prix à la condition d'être bien faite.

Vous déciderez si cette question doit rester au Concours de 1868. Le programme devrait alors contenir quelques explications dans le sens que nous venons d'indiquer.

Le sujet littéraire était relatif au *Rôle des Proven-*

çaux dans les Croisades. Un seul mémoire nous est parvenu, mais malgré la bonne volonté dont son auteur a fait preuve, nous avons le regret de ne pouvoir lui décerner un prix. Il résulte en effet de l'examen fait par le Jury, composé de 3 membres éminents de la Faculté des Lettres d'Aix, que ce mémoire ne rénnit point les conditions de style et d'intérêt historique dont le sujet est susceptible.

Un troisième Concours avait été ouvert pour une Ode en 150 vers dont le sujet était laissé au choix des concurrents. 19 pièces provenant de divers points de la France et même de l'étranger ont été adressées à la Société. Le même Jury en a fait le classement dans un rapport que nous citons textuellement :

« Une pièce s'est tout d'abord placée au premier « rang. C'est une Ode sacrée sur l'*Amour divin*, à « laquelle nous vous proposons d'accorder la mé- « daille.

« Viennent ensuite deux pièces que nous avons « jugées dignes de deux mentions honorables dans « l'ordre suivant:

« 1re mention: *Le poète à sa lyre.*

« 2me mention: *Sur la tombe d'Hégésippe Moreau.*

« .... En somme ce concours présente des résul- « tats très-satisfaisants. Dans le nombre des pièces « qui ne sont pas couronnées il se trouve des détails « charmants, de gracieuses strophes, quelques idées « neuves et bien exprimées. Mais on pourrait dire « aux concurrents ce que Horace disait du sculpteur « qui ne savait traiter que les détails :

Infelix operis summa quia ponere totum
Nesciet...................... »

A la suite de ce rapport, le Conseil d'administration et la Société elle-même dans la dernière séance avaient décidé d'accorder aux lauréats savoir : une médaille de vermeil à l'auteur de la pièce n° 1 ; une mention honorable avec une médaille de bronze à

l'auteur de la pièce n° 2; et enfin une mention honorable à l'auteur de la pièce n° 3.

Un incident survenu depuis lors nous oblige à modifier cette décision: M. l'abbé Gonnet qui avait envoyé la pièce n° 1, a écrit que cette composition n'était pas de lui et qu'il ne pouvait faire connaître le nom de l'auteur.

Le Conseil d'administration s'est vu forcé, dès-lors, à réserver la médaille de vermeil pour l'auteur de la pièce n° 2 (*Le Poète à sa lyre*), qui est M. Louis Oppepin, à Imphy (Nièvre).

Une mention honorable, avec médaille de bronze, a été accordée à M. Vermersch, auteur de la pièce n° 3 (*Sur la tombe d'Hégésippe Moreau*).

Vous ratifierez, nous n'en doutons pas, Messieurs, les décisions du Conseil, et vous vous associerez aux regrets qu'il exprime ici de n'avoir pu couronner l'auteur de l'ode sur l'*Amour divin*, classée au premier rang par le jury d'examen.

Lecture est donnée des trois compositions couronnées.

M. Carbonnel lit une seconde Étude sur les Institutions charitables de la ville d'Apt, ayant pour objet l'histoire de la maison connue sous le nom de la *Providence*.

M. Victor de la Canorgue donne lecture d'une pièce de poésie : *Le poète quand-même*.

M. Émile Arnaud, secrétaire de la Société, dépose : des *Recherches paléontologiques* sur le bassin d'Apt, et donne une analyse sommaire de ce travail.

M. J.-S. Jean lit un second article sur l'*Amour de la Patrie*, envoyé par M. le chanoine Payen.

M. le Dr C. Bernard lit une poésie communiquée sous le titre de : *La puissance de la moustache*.

Le Secrétaire, Émile ARNAUD. — *Le Président*, Cte DE PONTBRIANT.

COMPOSITION DU BUREAU

Pendant l'année 1864-65.

Président Honoraire.

M. LE COMTE DE PONTBRIANT.

Président.

M. N.....

Vice-Président.

M. LE Dr C. BERNARD.

Secrétaires.

MM. ÉMILE ARNAUD (Sciences).
MARIUS CARBONNEL (Lettres).

Membres du Conseil d'Administration.

MM. GUILLIBERT.
SEYMARD, Avocat.
BRÉMOND, id.
D'AVON DE STE-COLOMBE.

Trésorier.

M. SAUVEUR JEAN.

Archiviste.

M. LÉGIBR DE MESTEYME.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres d'Honneur.

Mgr DUBREIL, Archevêque d'Avignon.
M. BOHAT, Préfet de Vaucluse.
M. DESCLOZEAU, Recteur de l'Académie d'Aix.

Membres titulaires, correspondants, honoraires et associés.

ABEILLE (Henri), propriétaire à Marseille.
ACHARD (Paul), Archiviste de la Préfecture de Vaucluse.
ALBIOUSSE (Lionel d'), Juge au tribunal.
ALLÈGRE, Inspecteur de l'Université, à Sisteron.
ALLEMAND (Augustin), fabricant de cierges.
ANASTAY (Alexan^e), Avocat.
ANDRÉ (l'abbé), correspondant du Ministre de l'Instruct. publ^e., à Vaucluse.
ANSELME (Ch. d'), capitaine de cavalerie, à Chartres.
ARCHIAC (v^te d'), Membre de l'Institut, etc.
ARCHIAS (Franç.), libraire.
ARNAUD (Emile), Membre de la Société Géologique de France, de la Société d'Emulation de la Provence, etc.
ARNOULT (Gatien), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, etc.
AUBANEL (Théod.), libraire à Avignon.
AUBE (Frédéric), au Luc.
AVON DE SAINTE-COLOMBE (Philippe d'), Président du Comice agricole.

AZÉMAR (baron d'), Général commandant la subdivision mil^{re}. de Vaucluse.

BARJAVEL (le D^{r}), homme de lettres, à Carpentras.

BARRET (l'abbé), D^{r} ès-Lettres et en Théologie, ancien Recteur de la Corse, Chanoine honoraire, etc.

BARRY (Edward), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

BAUDOUIN (Elzéar).

BAYLE (Dieudonné), Avoué.

BEAUMEFORT (Victor de), *Lauréat de la Société*, à St-Christol, près Lussan (Gard).

BERLUC-PÉRUSSIS (Léon de) Membre de l'Académie d'Aix, Inspecteur des monuments historiques, etc.

BERNADOU (Mgr), Évêque de Gap, Grand-Maître de l'Académie Flosalpine.

BERNARD (Camille), Docteur en Médecine, Maire d'Apt, etc.

BERNARD (Joseph), Curé-Doyen de Cadenet.

BERNARD (Paul), D^{r} en droit, Substitut du Procureur-général à Amiens.

BERMOND DE VACHÈRES (Cte de), à Paris.

BERTRAND, Curé-Archiprêtre d'Apt.

BLANCARD (Eug.), Avoué.

BOISSIER (Camille), Procureur Impérial.

BONAFOUS (l'abbé), Inspect. d'Académie à Avignon.

BONAFOUS (Norbert), Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

BONNET (Henri), fabricant de faïence.

BONNET (Victor), directeur de l'Ecole prim^{e}. sup^{e}.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), Président de la Société Impér^{le} d'Émulation d'Abbeville, etc.

BOUDIN (Gabr.), propriét.

BOURGUE (Antoine), prop.

BOUSCARLE (François), id.

BOYER fils.

BREMOND, Avocat.

BRESC (Louis de), à Aix.

BROGLIE (Prince Albert de) Membre de l'Académie Française.

CAIRE (l'abbé), Curé de Beaumont.

CAIRE (Jules), Juge au tribunal de Commerce de Marseille.

CANONGE (Jules), homme de lettres à Nîmes.

CANORGUE (Victor de la), à Aix.

CANTÙ (César), Député au Parlement Italien, Membre de l'Institut Lombard, à Milan, etc.

CAPEFIGUE, homme de lettres, à Paris.

CARBONEL (Paul), Avocat.

CARBONNEL (Marius), Receveur des Hospices.

CASTELLAN (Hyacinthe).

CASTELLAN (Stanislas) fils.

CHABAUD (Auguste).

CAUMONT (de), à Caen, Directeur de l'Institut des provinces, etc.

CHAUVET (Frédéric), Docteur en Médecine.

CHIEUSSE DE COMBAUD (de)

à Lorgues (Var).
Christol (Ildefonse), Ingénieur des Ponts et Chaus.
Clément (Marius), nég^{t}.
Colignon (Eugène), Pharmacien-chimiste.
Constantin (l'ab.), vicaire.
Coquand (Henri), Professeur de géologie et de minéralogie, Président de la Société d'Émulation de la Provence, etc.
Coste, à Aix.
Creste (Adrien), prop.
Creste (Alphonse), nég.
Creste (Elzéar).
Crévoulin (l'abbé), Curé-Doyen de Bonnieux.
Crozet (de), homme de lettres, à Marseille.
David (Félicien), compositeur à Paris.
Delaet (J.-B.), prop.
Dédréa (Edouard), Ingénieur civil, Maire de Caseneuve.
Dessane (Gustave), négoc^{t}.
Digne (Benjamin), fils.
Dognée de Villers (Eugène), Archéolog., à Liège.
Dumortier (Eugène), Membre de la Société géologique de France, à Lyon.
Dureau (A.), Archéologue, à Paris.
Duval-Jouve, Inspecteur d'Acad^{e}, à Strasbourg.
Estelle (Camille), Directeur des Postes, à Mazamet (Tarn), Inspecteur du travail des enfants dans les manufactures.
Eyriès (François), Docteur en Médecine.
Feraud-Giraud, Conseiller à la Cour Imp. d'Aix.
Ferre de Chénerille (Désiré de), Juge de Paix.
Ferry de la Bellone (de), Docteur en Médecine.
Fouquet (Henri), Avoué.
Fournet, Ingénieur des mines, Prof. à la Faculté des sciences de Lyon, Membre correspondant de l'Institut.
Garcin (A.-M.), Greffier en chef du Tribunal.
Gaufridy (Elzéar), Avocat.
Gaut (J.-B.), Membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Germain (l'abbé), Curé de Ménerbes.
Gillet, Notaire à St.-Martin-de-Castillon.
Girard, Ingénieur civil à Paris.
Giraud (l'abbé), Directeur de la Revue des Bibliothèques paroissiales, à Avignon.
Grand (J.-B.), négociant.
Granon, pharmacien.
Gras (Scipion), Ingén. en chef des mines, à Paris.
Gueidon (Alexandre), éditeur à Marseille.
Guérin (Joseph) fils.
Guillibert (Camille). Président du tribunal d'Apt.
Guillibert (Henri), à Marseille.
Guillibert (Hippolyte), Avocat à Aix.
Guizot, Membre de l'Académie française, de l'A-

cadémie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, etc.
ICARD (Ange), Juge d'Inst.
JAUMARD (Hippolyte.).
JAUMARD (Marius).
JAUMARD (Zéphirin).
JEAN (l'abbé), vicaire.
JEAN (J.-S.), imp., Rédact^r du *Mercure Aptésien*.
JEAN (Sauveur), Archiviste de la Mairie.
LACOUR (Ferdinand), perc.
LACROIX DE CARIÈS DE SÉNILHES (Christophe), Receveur part. des finances.
LAGOY (le Mis de), à Aix.
LAJARRIGE (Guillaume), gérant de la Mine de soufre des Tapets.
LAMY (Marius), négociant.
LAPRADE (Victor de), Membre de l'Académie Française, à Lyon.
LAUZA (Auguste), Directeur de l'Institut philotechnique, à Paris.
LÉGIER DE MESTEYME (Henri) Avocat et Membre de la Société d'archéologie.
LEGOUVÉ, Membre de l'Académie française.
LEGRÉ (Ludovic), Avocat à Marseille.
LERAT DE MAGNITOT (Albin), Préfet de l'Orne.
LIEGEARD (Stéphen), Sous-Préfet de Carpentras.
LUCAS DE MONTIGNY, prop. Maire de Mirabeau.
LUDOMIR (Marius), confis.
LUYNES (le duc d'Albert de), Membre de l'Institut.
LYONNET (Mgr), Archevêque d'Alby.
MARIA (Amédée), Conducteur des ponts et chaussées, Membre de la Société d'émulation de la Provence.
MARIE (J.-B.), homme de lettres, à Paris.
MARCELIN (Rémy), nég., à Carpentras.
MARCHON (Alexandre), Directeur des postes.
MARLIAGUES (Auguste), Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.
MARTELLY (Fortuné), Notaire à Pertuis.
MARTIN (Auguste), nég^t.
MARTIN (Henri), homme de lettres, à Paris.
MARTIN (Valère), Inspecteur des monuments historiques, à Cavaillon, etc.
MARTINS (Charles), Professeur d'hist. nat. à la Faculté de Méd. de Montpellier, Membre coresp^t. de l'Institut.
MATHERON (Philippe), Vice-Président de la Société d'Émul. de la Provence, Membre de l'Académie de Marseille, etc.
MATHIEU (Anselme), à Château-Neuf-du-Pape.
MATHIEU (Vict.) m^d de fers.
MAUCHE (Calixte), Notaire.
MAUREL (Joseph).
MAURIZOT (François), Capitaine en retraite.
MEIRIEU (Mgr), Evêque de Digne.
MEYSSARD (J.-B.), nég^t.

Millet, Avocat à Orange, Député au Corps législ.
Mirande (Ernest), Contrôleur des Contributions directes.
Mistral (Frédéric), Lauréat de l'Académie française, à Maillanne, B.-du-R.
Montjallard (Jh.), Lieutenant de vaisseau en retraite.
Mouan, Secrét. perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Nance (Marius).
Pages (le Baron Hérald de), à Paris.
Pamard, Docteur en Médecine, Maire d'Avignon, Député au Corps législ.
Parieu (de), Vice-Président du Conseil-d'Etat, Membre de l'Institut.
Pascal (l'abbé), vicaire.
Pascal (Hilarion), Ingénieur en chef des ports de Marseille, etc.
Payen (l'abbé), Docteur ès-Lettres, Proviseur hon^{re}, Officier de l'Université, Chanoine honoraire.
Pécoul (Aug.), Conservateur du Musée de Cluny.
Perrin (Antonin), prop., à Marseille.
Perrin (Eugène), prop.
Pictet (F.-J.), Prof. d'Anatomie comparée à l'Académie de Génève.
Pin (Fortuné), Membre du Conseil-général de Vaucluse.
Plantier (Mgr), Evêque de Nîmes.
Polmartin, Sous-Bibliothécaire au Corps législ.
Pontbriant (Cte de), Sous-Préfet.
Raoux (Xavier), Agent-voyer à Avignon.
Regnault, Recev. des fin.
Reinaud de Fonvert (H.), à Aix.
Reybaud (François), Fabricant de faïence.
Reynaud (Elzéar), prop.
Reynaud (Hipp.), Notaire.
Ribbe (Charles de), Avocat, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Richard, avoué à Orange.
Rose (l'abbé), Curé de Lapalud, chan.-hon., etc.
Rouard, Conservateur de la Bibliothèque Méjanes, à Aix.
Roumanille (Joseph), libraire à Avignon.
Rousset (Camille), Notaire.
Rousset (Frédéric), ancien Sous-Préfet.
Rousset (Louis).
Roux [Joseph], Ingénieur civil des Mines^{e}
Saint-Vincent (Édouard de), avocat à Blois.
Saint-Vincent (Ernest de), Conservateur des Hypothèques à Metz.
Saint-Vincent (Réné de), Ingénieur civil à Paris.
Sanguinetty, rentier.
Saporta [le Cte Gaston de], Membre de la Société géologique de France, etc., à Aix.
Saunier (Joseph), Profess.

de chimie à Alfort.

SÉRANON (Jules de), Avocat à Aix.

SEYMARD (Adolphe), Conseiller à la Cour Impériale d'Aix.

SEYMARD (Elzéar), Avocat.

SEYMARD (Eug.), Médecin.

SEYMARD (Hippolyte), prop.

SICARDO [François]. capitaine de marine en ret.

SIMON (Jules), Membre de l'Institut.

SILVESTRE (Xavier).

SILVY, Chef de division au Ministère de l'Instruction publique.

SISMONDA [le Commandeur Ange], Professeur à l'Université de Turin.

SOLLIER (Elz.), Architecte.

SUAU (Adrien), Directeur de l'Orphéon.

THIERS, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politques, etc.

THIERRY (Amédée), Sénateur, Membre de l'Institut.

VAUGIER (l'abbé), Curé de Castellet.

YVAN (Dr), Inspecteur général de la Librairie et de l'Imprimerie au Ministère de l'intérieur.

LISTE

Des Sociétés correspondantes.

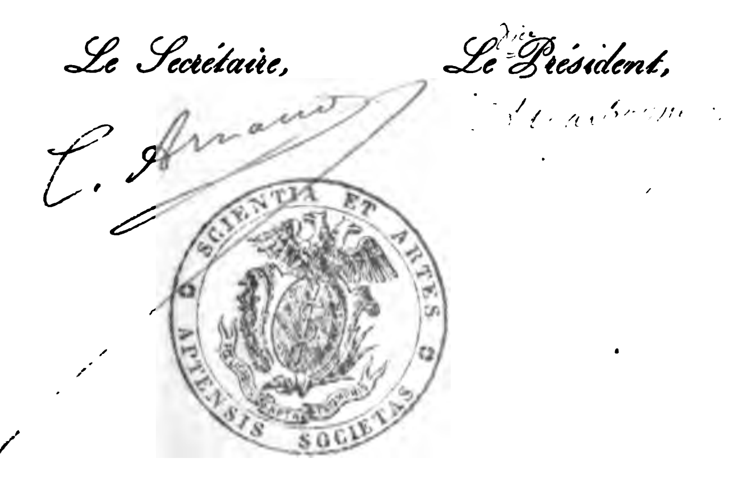
AISNE.	Société Historique et Archéologique de Château-Tierry.
ARDÈCHE.	Société des Sciences naturelles et historiques, de Privas.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
—	Société Impériale de Statistique, à Marseille.
GARD.	Académie du Gard, à Nîmes.
GARONNE [Hte].	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
HÉRAULT.	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.
JURA.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.
NORD.	Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
SEINE-ET-OISE.	Société Archéologique de Rambouillet.
SEINE-ET-MARNE.	Société d'Archéologie, à Melun.
SOMME.	Société Impériale d'Emulation d'Abbeville.
TARN.	Société Littéraire et Scientifique de Castres.
VAR.	Société d'Etudes Historiques et Scientifiques de Draguignan.
—	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Toulon.

Vaucluse.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orange.
Yonne.	Société des Sciences Historiques et Naturelles, à Auxerre.
Angleterre.	Société Royale de Londres.
Belgique.	Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
Italie.	Institut Royal Lombard, à Milan.
—	Académie Royale des Sciences de Turin.

A Mr Rouard,
Membre honoraire

de la Société Littéraire, Scientifique
et Artistique d'Apt.

Le Secrétaire, Le Vice-Président,



Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

Annales

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE & ARTISTIQUE

D'APT.

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE

ET ARTISTIQUE

D'APT (VAUCLUSE)

Troisième Année,

1865—1866.

(AVEC PLANCHE).

S. L. S. & A.

APT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J.-S. JEAN,
Grand'Rue (près la Cathédrale.)
1867.

ERRATA.

age :	*ligne :*	*au lieu de :*	*lisez :*
7	17	*Sabat major Ung*	*Sabal major Ung.*
28	13	intitulée	intitulé
id.	29-35-36	antérieur	postérieur (*et vice versa*)
44	8	supprimez le point et virgule	
45	23	enterré	enserré
47	13	les	ces
54	31	aborda	absorba
64	35	,	;
65	3	les	ces
69	10	factice	fictive
71	39	Cabrol	Cabral
72	15	derniers	divers
73	41	préservent	préservaient
76	35	virgule après partage et non après consacrée	
77	35	Gonsalez, Pizarre	Gonsalez Pizarre
81	35	Louza	Souza
83	4	amenèrent	amènent
id.	6	après assassins, mettez un point	
id.	10	du Natchez	des Natchez
84	15	Humphy	Humphry
86	6	Tennesec	Tennesee
90	6	les agents	ses agents
99	5	les	ces
128	20	du premier ordre	de premier ordre
162	23	eu	eut
203	15	disséminées	disséminés
206	26	*Oere*	*Ocre*
207	27	susceptibles, de prendre	susceptibles de prendre,
210	32	barriolées	bariolées
211	23	embarassé	embarrassé
212	3	débarassés	débarrassés
216	5	intimément	intimement
id.	15	cristoux	cristaux
217	7	fournissait	fournissaient
id.	35	de fer	du fer
id.	36	entrainé	entrainée
224	13	tàché	taché
228	33	embarassé	embarrassée
229	7	la décomposition	sa décomposition

RÉFLEXIONS

sur l'enchaînement des diverses

FLORES LOCALES TERTIAIRES

du Midi de la France

et les avantages qui résultent de leur disposition en série, pour la connaissance des changements opérés autrefois dans la végétation.

PAR LE C.te GASTON DE SAPORTA.

Les terrains tertiaires d'eau douce des bords de la Méditerranée, comme on le sait généralement, sont distribués en un certain nombre de bassins locaux bien distincts. La plupart de ces bassins ont été plus ou moins contemporains, et manifestent alors par des traits communs l'affinité qui réunit naturellement des couches déposées à la même époque et à une faible distance. Ces bassins ont correspondu autrefois à autant de lacs de grandeur inégale et d'une durée géologique assez longue pour avoir donné lieu à des sédiments variés, peuplés de nombreux fossiles, soit animaux, soit végétaux.

La recherche de ces affinités relatives constitue une étude très-compliquée et très-longue. Il s'agit, en effet, de déterminer exactement, non-seulement la na-

ture et l'âge approximatif des fossiles observés, mais encore leur parallélisme d'un bassin à l'autre. Pour atteindre ce but, ou au moins pour s'en rapprocher, il est nécessaire de s'appuyer à la fois sur la stratigraphie et sur l'examen comparé des espèces. C'est là le double principe qui m'a constamment dirigé, lorsque j'ai associé mes efforts à ceux de mon ami M. Matheron, (*) en offrant à cet éminent géologue le concours de la botanique fossile si richement représentée dans la France méridionale. En effet, sans quitter la région méditerranéenne, on trouve des plantes fossiles dans les gypses d'Aix et de Gargas, aux environs d'Apt et de Bonnieux, à la montagne de Destourbes près de Castellane, dans les schistes de la vallée du Largues près de Manosque, à Fontienne non loin de Forcalquier, à St-Zacharie (Var), à St-Jean-de-Garguier, Fenestrelle, Allauch, les Camoins dans le territoire de Marseille, dans les argiles de la Pomme auprès de la même ville; enfin à Armissan et à Peyriac dans les environs de Narbonne (Aude).

Il serait superflu d'entrer dans le détail des explorations qu'il a fallu entreprendre pour asseoir l'âge respectif de ces diverses Flores. Je me contente d'en proclamer les résultats en m'appuyant sur une base des plus solides. Elle réside dans la couche à ossements de la colline de Gargas. La riche faune de cette localité, en grande partie identique avec celle de Montmartre, fournit un excellent horizon géognostique, confirmé encore par la présence des lits pétris de Cyrènes et de Cyclas qui s'étendent au-dessus. Ces

[*] M. Matheron, membre honoraire de la Société d'Apt, réunit depuis plusieurs années les éléments d'un grand travail d'ensemble sur la concordance des terrains tertiaires du Midi de la France avec ceux du Nord et de l'Ouest.

lits se retrouvent avec un aspect très-uniforme et des espèces communes, dans la vallée de Sault, dans le bassin d'Aix et dans celui de Barjac (Gard); ils se montrent également dans celui de Paris et même ailleurs, toujours servant de base au *Tongrien*, et permettent de fixer d'une manière précise l'âge des Flores qui s'y rattachent directement.

Or, la Flore d'Aix est comprise en grande partie dans les lits à Cyrènes, et en partie dans les lits schisteux et calcaréo-marneux qui leur sont immédiatement inférieurs; cette Flore se trouve, par la position qu'elle occupe, la plus ancienne dans le tertiaire de Provence; celle de Gargas qui se rencontre dans le gypse exploité de cette localité appuyé directement sur les lits à Cyrènes est un peu postérieure à la précédente. La Flore suivante, celle de St-Zacharie, est séparée du lignite à *Palæotherium* qui sert de base à ce dépôt par une série de couches marneuses et bitumineuses; puis arrive celle de St-Jean-de-Garguier et des autres localités contemporaines du bassin de Marseille; ensuite celles d'Armissan, de Bonnieux et de Manosque que je nomme dans l'ordre même de leur ancienneté relative, ordre fondé à la fois sur leur position stratigraphique de plus en plus élevée dans la série verticale des couches, et sur le caractère plus récent de leurs espèces. Toutes ces Flores réunies présentent à mesure qu'on redescend vers les moins anciennes une affinité croissante avec certaines Flores étrangères bien connues, d'abord avec celle d'Hæring en Tyrol, puis avec celle de Radeboj en Croatie, et toutes les Flores locales appartenant à la base de la mollasse Suisse ou mollasse inférieure d'eau douce.

L'ensemble de la période qu'elles embrassent correspond à un quart au moins de l'époque tertiaire; 60 à 80 espèces en moyenne dans chacune des localités principales, quelquefois même 150 à 200, donnent

une mesure suffisante du caractère de la végétation contemporaine, de la nature et du rôle des essences ligneuses et des plantes aquatiques ou littorales de chaque étage. Dès maintenant, quelques résultats semblent acquis définitivement à la science.

Quoique la végétation, dans cet espace de temps, ait changé à diverses reprises, ce n'a jamais été avec brusquerie, c'est-à-dire par la subite apparition de toute une catégorie d'espèces sans précédent ; mais seulement par l'introduction graduée et successive des formes nouvelles se substituant partiellement aux anciennes, avant de les éliminer tout-à-fait. Pour constater cette loi, la Flore du gypse d'Aix fournit un premier point de départ et des données précieuses, puisqu'elle renferme déjà les éléments des principaux groupes, dont les combinaisons variées, le développement et le retrait successifs composent l'histoire des révolutions végétales accomplies depuis ce moment.

La Flore du gypse d'Aix que nous devons ainsi considérer en premier lieu compte près de 180 espèces décrites, nombre qui paraîtra considérable si l'on tient compte du vide causé par l'absence presque complète de plantes purement herbacées. La physionomie de l'ensemble annonce des conditions biologiques sensiblement conformes à celles qui président maintenant aux régions australes, en particulier à la Nouvelle-Hollande et à l'Afrique méridionale. Cette analogie résulte non-seulement de la présence de plusieurs genres caractéristiques, surtout des Protéacées, mais encore de la prédominance à peu près générale des feuilles étroites, coriaces, au limbe peu développé et peu divisé. La même physionomie se manifeste sans variations bien sensibles dans les trois Flores suivantes, celles de Gargas, de St-Zacharie et de St-Jean-de-Garguier, quoique dans cet intervalle, les espèces et les genres eux-mêmes aient éprouvé d'assez grands changements.

Cette première végétation touche donc à celle des régions australes, et cependant on aurait tort de la confondre avec celle-ci. Si les points de contact sont évidents, on doit signaler aussi des contrastes. Le plus sensible consiste dans la présence des types qui distinguent encore la végétation européenne, de ceux même d'entr'eux qui ne se retrouvent maintenant que dans des localités plus avancées vers le Nord ou plus élevées en altitude que le sol de la Provence actuelle.

L'existence dès cette époque des genres *Alnus*, *Betula*, *Ostrya*, *Quercus*, *Ulmus*, *Populus*, *Ribes*, *Cratægus*, *Acer*, pour ne citer que les plus remarquables ne peut être mise en question. Les fruits dans beaucoup de cas sont venus confirmer les déterminations fondées sur les feuilles, et dans les autres la forme de ces derniers organes est assez caractéristique par elle-même pour dispenser d'autre preuve. La plupart de ces genres reparaissent avec une persistance remarquable dans les dépôts postérieurs à celui d'Aix, au milieu d'une végétation qui conserve le caractère à la fois australien et tropical le plus nettement prononcé, en sorte que leur présence ne peut être regardée comme l'effet de circonstances accidentelles, mais plutôt comme un fait normal dont il faut absolument tenir compte.

Je n'ai pas assez insisté sur le caractère tropical de toutes ces Flores et surtout des plus anciennes ; il résulte non-seulement de la présence des Palmiers, de celle des *Musa* et *Dracæna*, mais encore d'une longue suite de Diospyrées, Ericacées, Anacardiacées, Araliacées, Bombacées, Légumineuses tout-à-fait analogues à celles des tropiques, et surtout de la réunion de tous ces types combinés dans un ordre pareil à celui qu'on observe dans les régions équatoriales.

Il faut donc renoncer à l'idée d'attribuer à l'abaissement de la température l'introduction des types

européens actuels. Cette idée ne résiste pas à l'examen consciencieux des faits, si l'on observe qu'à partir du moment où ces types commencent à être signalés, jusqu'à celui qui assure leur prépondérance définitive, un long espace s'est écoulé pendant lequel non-seulement les types tropicaux ont persisté sans déclin; mais la physionomie même de la végétation a changé d'abord partiellement, puis dans son ensemble, sans que les circonstances nouvelles, tout en faisant une plus large part à l'élément indigène aient cessé pour cela de favoriser le développement simultané de l'élément tropical. Plus tard, il est vrai, la température européenne s'est rapprochée de celle des iles Madère, de la Caroline, de la Virginie et de la Louisiane. A ce moment les essences congénères de celles de l'Europe actuelle prirent un grand essor; mais les Flores de la France méridionale dont il est question ici nous reportent bien loin de ce moment; et il est juste de dire, que si l'abaissement de la température a favorisé la prépondérance à la fin exclusive des types européens à feuilles caduques, ce n'est point à ce phénomène qu'il faut attribuer leur introduction, ni même leur développement originaire.

Ces caractères généraux une fois posés, il est intéressant d'en étudier les modifications successives en passant d'une Flore à l'autre et de décrire la marche de l'ensemble et celle des éléments partiels. Dans cet ordre de considération, on rencontre une multitude de faits qu'il est difficile de ramener à une formule assez générale pour les embrasser tous. D'autre part, l'esprit se perdrait à vouloir les analyser séparément; il vaut mieux essayer de les grouper en un certain nombre de catégories comprenant les plus importantes.

J'essayerai donc d'apprécier en quelques pages l'influence exercée par le temps: 1° Sur la physionomie de la végétation considérée dans son ensemble;

2° Sur les éléments tropicaux de l'ancienne Flore; 3° Sur le caractère Australien que j'ai déjà signalé; 4° Sur les types spéciaux distincts de ceux du monde actuel; 5° Sur les types demeurés caractéristiques de la végétation européenne; 6° Sur la marche, le développement et la terminaison des principaux groupes. Ce sera une faible esquisse des points les plus saillants relatifs à ces diverses questions.

1° La physionomie générale de la végétation caractérisée d'abord, comme je l'ai marqué, par des feuilles petites, étroites, coriaces, entières ou faiblement incisées, varie peu pendant la durée successive des Flores d'Aix, de Gargas, de St-Zacharie et de Saint-Jean-de-Garguier. Dans la dernière rien n'annonce encore la fin de cet état de choses, bien que plusieurs espèces caractéristiques Miocènes, entr'autres le *Sabal major Ung.* commencent à se montrer. Mais aprés la Flore de St-Jean-de-Garguier et des autres localités contemporaines du bassin de Marseille, la scène change dans une mesure très-appréciable. La Flore d'Armissan qui conserve pourtant une partie des mêmes espèces, et celle de Manosque un peu plus récente qu'elle, présentent des formes qui se distinguent par une ampleur toute particulière. Les espèces que l'on rencontre alors, quoique congénères des précédentes, souvent même avec une très-grande affinité de forme, revêtent des dimensions bien supérieures. Quelques-unes comme certains Pins, des Lauriers, l'*Aralia Hercules*, un Houx que l'on rencontre à Armissan atteignent ou dépassent par la dimension des feuilles les plus grandes espèces du monde actuel, dans les groupes correspondants. On remarque même comme un signe d'un essor tout particulier de la végétation, que les espèces qui continuent à se montrer, spécialement les Lauriers et les Chênes présentent des feuilles notablement agrandies. Quelquefois cette différence de proportion devient

cause d'un embarras véritable, lorsque le même type reparaît amplifié, sans que l'on puisse décider en présence d'un petit nombre d'échantillons, si l'on a sous les yeux une espèce réellement distincte ou seulement la même forme devenue plus forte et plus vigoureuse. Pour arriver à une solution définitive à cet égard, il faudrait posséder, non pas quelques feuilles isolées, mais les rameaux et les fruits des deux essences, circonstance que l'on n'est pas en droit d'attendre.

La Flore de Manosque qui suit celle d'Armissan n'oppose pas de démenti aux indices fournis par celle-ci. Le même phénomène soumis, il est vrai, à bien des irrégularités et des variations locales est également visible dans les Flores de la mollasse Suisse situées sur le même horizon, et dans celle de Radeboj en Autriche. Il est donc naturel d'y reconnaître les traces d'une influence pour ainsi dire générale, dont la cause attribuée *à priori* à une humidité plus grande de la température devra pourtant être recherchée avec soin avant d'être rigoureusement définie.

2° Le caractère tropical, comme je l'ai déjà dit, est aisé à démontrer. Dans la Flore d'Aix, il se trahit par un ensemble de types dont il serait difficile de méconnaître la signification. La fréquence des Palmiers accompagnés de *Dracæna* et d'une Musacée, l'aspect des *Ficus* qui ressemblent à ceux de Java et de Timor, la présence du *Diospyros rugosa*, du *Bombax sepultiflora* et du *Zizyphus paradisiaca* Heer, dont les analogues n'existent que dans les pays les plus chauds; la fréquence d'Anacardiacées, de Myrtacées, et de Légumineuses de physionomie tout-à-fait tropicale, fournissent à l'appui de ce fait une masse de preuves suffisantes pour en établir l'évidence.

A Gargas, dans les environs d'Apt, de Sault et de

Castellane la présence constante des Palmiers annonce le maintien de la même température.

A St-Zacharie, les types européens jouent déjà un plus grand rôle; cependant, les Palmiers, les *Myrsine*, *Diospyros*, *Andromeda*, *Engelhardtia*, les Araliacées, Rhamnées, Myrtacées et surtout les Légumineuses accusent encore des formes très-nettement tropicales. La même remarque peut être appliquée à la végétation de St-Jean-de-Garguier et des localités Marseillaises, que caractérise la présence du *Comptonia dryandræfolia* Brong.

L'influence tropicale persiste à Armissan, où malgré le changement opéré dans la physionomie de la végétation, les types particuliers aux pays chauds manifestent leur présence d'autant plus clairement, que la beauté des exemplaires permet de les analyser avec plus de précision. Ces types sont représentés, entr'autres, par une fougère du genre *Lindsæa* (*Adiantum Cussolii* Gerv.), par des *Dracæna* (*D. Narbonensis* Gerv.), par des *Andromeda*, par une superbe Araliacée (*A. Hercules*), par des Sapindacées, des Malpighiacées, des Anacardiacées, enfin par des Légumineuses de physionomie très-saillante (*Acacia*, *Calpurnia*).

A Manosque, déjà plus moderne qu'Armissan, on ne saurait encore observer des traces bien sensibles d'un refroidissement de la température. La présence d'Aunes, de Bouleaux, de Charmes, de Peupliers, et même d'un Hêtre n'empêche pas un grand nombre de types tropicaux, surtout parmi les Légumineuses, d'attester l'influence d'un climat très-chaud, ou au moins très-égal.

Cependant depuis les deux dernières Flores, les Palmiers se sont graduellement éloignés du bord des eaux. A Armissan, comme à Manosque, on ne les rencontre plus, quoique leur existence à cette époque soit attestée ailleurs par des empreintes recueillies

çà et là, même dans des régions plus avancées vers le Nord que la nôtre, je veux dire en Suisse et sur les bords du Rhin. Mais ils commencent évidemment à être moins abondants, et surtout à se tenir à l'écart des localités fraîches et des plages lacustres. Cette rareté comparative des Palmiers est un trait caractéristique de la végétation Miocène. Dans le Midi de la France, elle coïncide trop bien, soit avec le moment où les formes végétales se sont amplifiées, soit avec celui où les types européens ont acquis une plus grande extension, pour ne pas être l'indice d'une modification quelconque du climat.

3° L'élément Australien, je l'ai déjà dit, tient une grande place dans la Flore du gypse d'Aix. Il y est représenté par des espèces dont les similaires sont aujourd'hui confinées au Cap ou dans la Nouvelle-Hollande. Ce sont des *Widdringtonia*, des *Leptomeria*, mais surtout des Protéacées. Les Protéacées tertiaires, qu'il ne faut pas confondre ni identifier d'une manière absolue avec celles de nos jours, jusqu'à ce qu'elles soient mieux connues, c'est-à-dire que leurs divers organes aient été observés, ont une origine fort ancienne, puisqu'on les rencontre déjà dans la craie d'Aix-la-Chapelle, où elles présentent des formes encore plus nombreuses, plus variées, et plus voisines des types Australiens actuels qu'à l'époque du gypse d'Aix. A ce moment, ce groupe, quoique déjà amoindri, joue encore un rôle considérable, plus considérable peut-être que dans l'espace intermédiaire; en sorte qu'il se pourrait qu'après avoir subi un premier déclin, il se fût développé de nouveau, dans une certaine mesure, avant de disparaître pour toujours.

Les mêmes types de Protéacées continuent à se montrer à Gargas, à St-Zacharie, à St-Jean-de-Garguier, Fénestrelle et Allauch.

Seulement, les *Palæodendron* et les *Hakea*, dont la véritable nature laisse place à bien des doutes, se

multiplient au dépens des *Lomatites*. Mais à partir de ce moment, une décadence inévitable semble précipiter tout le groupe, Déjà dans la Flore à *Comptonia* des environs de Marseille il ne fournit aucune espèce dominante. A Armissan, les Protéacées ne tiennent qu'une très-faible place ; leur extinction n'est plus dès lors qu'une affaire de temps. Mais avant qu'elle devienne totale, les *Lomatites* se montrent encore à Manosque; et dans la molasse Suisse le *Grevillea Jaccardi* Heer semble se rattacher au même type. C'est donc une extinction lentement amenée qui cause la disparition des Protéacées en Europe. Les *Widdringtonia*, très-répandus à St-Zacharie, présents à St-Jean-de-Garguier, sont encore signalés dans la mollasse Suisse. Maintenant ce genre n'existe plus que dans l'Afrique australe et à Madagascar.

4° J'arrive aux types spéciaux, distincts de tous ceux de nos jours. Le nombre en paraît être restreint, à l'époque du gypse d'Aix. Cependant, leur existence n'est pas douteuse, et si nous connaissions les divers organes des plantes dont les feuilles seules sont venues jusqu'à nous, nul doute que la quantité ne s'en trouvât accrue. Plusieurs genres de cette époque, sans s'éloigner complètement des nôtres, ont dû en différer dans une certaine mesure, de manière à combler les lacunes qui existent dans beaucoup de groupes. Notre ignorance diminue forcément le nombre de ces types spéciaux, en augmentant celui des assimilations approximatives. Parmi eux, je citerai en première ligne les *Rhizocaulon*, sorte de Monocotylédone aquatique qu'on observe déjà dans l'étage des lignites de Fuveau. Ils se montrent à Aix, aux environs d'Apt sur l'horizon du gypse de Gargas, à St-Zacharie où j'ai rencontré leurs inflorescences, puis encore dans les couches de Bonnieux. Ils n'ont laissé que des traces nulles ou incertaines de leur présence soit à Armissan,

soit à Manosque, et n'ont pas été signalés jusqu'ici dans la mollasse Suisse.

Les Monocotylédones que M. Heer assimile aux *Phragmites* et qui en Suisse comme en France sont très-répandues dans le tertiaire moyen, me semblent avoir constitué aussi un genre sans liaison directe avec ceux de l'époque actuelle. On en observe des empreintes à Manosque et à Bonnieux.

Parmi les Anacardiacées d'Aix, celle que j'ai nommée *Trilobium Ungeri* et qui se retrouve également à Sotzka en Styrie constituait sans doute un genre distinct quoique voisin des *Astronium* et des *Loxostylis* du Brésil. Armissan présente une Sapindacée ? dont le fruit samariforme signalé par M. Gervais, malgré sa ressemblance avec ceux des *Dodonæa*, paraît marquer un genre aujourd'hui disparu,

Enfin, à St-Jean-de-Garguier et à Fénestrelle on observe les premières empreintes d'une Nymphéacée dont les couches d'Armissan renferment de superbes spécimens, et qui par l'aspect de ses diverses parties, et surtout par la structure des parois de son fruit se sépare de toutes les plantes actuelles de ce beau groupe.

Je dois signaler, en dernier lieu, la présence d'une Cycadée très-voisine des *Zamites* du terrain secondaire, dans les schistes marneux de Bonnieux. Cette découverte (due à M. Émile Arnaud), que j'ai communiquée à la Société Géologique, montre bien la persistance de certains types demeurés longtemps obscurs, avant de s'éteindre tout-à-fait.

5° Les types européens dont je vais maintenant faire ressortir la marche sont représentés dans la Flore d'Aix par les genres *Alnus*, *Betula*, *Quercus*, *Ostrya*, *Populus*, *Ulmus*, *Ribes*, *Cratœgus*, *Acer*. Leur présence ne peut soulever aucun doute; la plupart étaient de petite taille et plusieurs étaient pourvus très-

probablement de feuilles caduques comme leurs congénères actuels. La forme de leurs feuilles n'a rien de remarquable. Ces premiers Chênes portent des feuilles entières et allongées, saliciformes.

A Gargas, on observe le premier Chêne lobé. A S[t]-Zacharie, les genres *Alnus*, *Betula*, *Quercus*, *Ostrya*, *Ulmus*, *Populus*, *Cratægus*, reparaissent. Il s'y joint un Charme, l'importance des Érables s'accroît. Les feuilles de la plupart de ces genres sont bien caractérisées, et leurs organes deviennent plus abondants.

A S[t]-Jean-de-Garguier, Fénestrelle, Allauch, etc., les mêmes genres continuent à se montre sous les mêmes formes ; un nouveau Chêne à feuilles légèrement incisées sur les bords reproduit un type aujourd'hui particulier au Mexique.

A Armissan, tous ces types obéissent à l'impulsion qui amplifie la végétation. Ce sont toujours à peu près les mêmes genres: des Bouleaux, des Chênes, un *Ostrya*, des Peupliers, des Erables; mais leurs feuilles se sont généralement agrandies, et leurs espèces se sont multipliées. On compte alors 3 Bouleaux, 5 Chênes, 2 Peupliers, 3 Érables ; les formes commencent à se diversifier ; mais elles se lient aux précédentes d'une manière remarquable. Enfin on voit apparaître quelques nouveaux types, ce sont les genres *Castanea*, *Celtis*, peut-être même un Saule.

Le même mouvement se continue dans la végétation de Manosque où l'on compte 2 Aunes, 1 Bouleau, 1 Charme, 1 Ostrya, 3 chênes, 1 Ormeau, 1 Planera, 2 Peupliers et 4 Érables bien distincts. Il s'y joint de plus 1 Hêtre et des Noyers. C'est ainsi que graduellement l'élément indigène longtemps subordonné, quoique déjà assez varié, prend définitivement l'essor, en affectant dans les principaux groupes une fécondité spécifique toujours croissante.

Parvenu à ce point, le développement en est pres-

que achevé, la plupart des types arborescents de la zone boréale actuelle se trouvent représentés. Ceux qui manquent encore ne tarderont pas à paraître, et l'on peut même admettre qu'ils existent dès lors dans les parties déjà plus froides de l'Europe centrale et septentrionale. La mollasse Suisse, les dèpôts Miocènes de la France centrale, du bassin Rhénan, de l'Allemagne et de l'Autriche, nous montrent successivement des Saules, des Noyers, des Noisetiers, des Platanes, des Liquidambar, des Tulipiers, des Vignes, des Tilleuls, des Cornouillers, etc. Il est à remarquer que parmi ces types relativement plus récents que les premiers, quelques-uns comme le Platane, le Tulipier, le Liquidambar, la Vigne, le Noyer, ont depuis quitté l'Europe et n'y sont retournés que par le fait de l'homme. Alors ces types s'étendaient jusqu'en Islande; ils ne se retrouvent plus maintenant à l'état spontané que sur les confins de notre continent ou dans l'Amérique du Nord, d'autres, au contraire, spécialement les Saules, comptent aujourd'hui sur notre sol plus d'espèces qu'autrefois. Les Chênes, si l'on s'attache à l'ensemble du genre ont continué de suivre un mouvement ascensionnel et de diversifier leurs formes; enfin, d'autres genres, comme les Aunes, Bouleaux, Ormeaux et Peupliers sont plutôt demeurés stationnaires,

Ce qu'il faut remarquer encore à propos de tous ces genres, c'est qu'ils se trouvaient alors réunis plusieurs ensemble, dans les limites d'une localité restreinte, circonstance qu'il est bien rare d'observer maintenant, au même degré; quoique les essences de nature exotique qui les accompagnaient autrefois aient depuis disparu pour leur laisser le champ libre.

6° Je terminerai ce tableau des modifications successives de l'ancienne végétation du Midi de la France par quelques détails sur la marche de certaines familles considérées isolément. Je me bornerai aux plus

saillantes, et surtout à celles que l'on retrouve constamment à chaque étage : ce seront les suivantes : les Conifères, les Myricées, les Laurinées, les Araliacées, les Acérinées, les Légumineuses.

Les Conifères de la Flore d'Aix se partagent en trois divisions bien tranchées : 1° les Abiétinées comprenant des Pins à 2 et 3 feuilles ; 2° des Cupressinées avec les genres *Callitris*, *Widdringtonia* et *Juniperites ;* 3° Enfin, des *Podocarpus*. Il n'y existe aucune trace de Taxodinée ni du genre *Sequoia*. Cet ordre continue sans grande variation pendant les Flores successives de Gargas et de St-Zacharie. Dans celles du bassin de Marseille, une nouvelle évolution commence à se dessiner ; les Pins de la section Strobus se montrent parmi les Abiétinées ; et les Cupressinées admettent à côté des *Callitris*, *Widdringtonia* et *Juniperites* les premières traces d'un nouveau genre nommé jusqu'ici *Thuietes*, mais plutôt identique avec les *Thuiopsis* actuels. Les effets de ce mouvement deviennent plus tranchés à Armissan. Les Pins y tiennent le premier rang par la beauté et l'abondance des espèces. Les *Libocedrites* et *Thüiopsis* sont associés aux *Callitris* qui se montrent encore, tandis que le genre *Widdringtonia* s'éloigne ou disparaît. De plus les Taxodinées sont riches de deux *Sequoia* et du *Taxodium dubium*. Les *Podocarpus* ont continué d'exister dans tous ces dépôts.

A Manosque, les Pins sont plus rares, les *Callitris* et *Widdringtonia* deviennent tout-à-fait exceptionnels, mais on retrouve les *Sequoia* auxquels vient s'adjoindre le *Glyptostrobus Europœus* si répandu dans toute la mollasse Suisse. Les *Podocarpus* déclinent et tendent à disparaître.

Ainsi la marche du groupe est caractérisée par la persistance des Pins qui atteignent alors leur apogée en Europe, par le retrait des *Callitris* et *Widdringtonia*, puis des *Podocarpus* et enfin par l'apparition

ou l'extension, au Midi comme dans le centre et le Nord de l'Europe tertiaire, des *Thuiopsis*, *Sequoia*, *Taxodium* et *Glyptostrobus*. Ces genres alors réunis dans la même contrée sont aujourd'hui dispersés aux extrémités du monde. Les *Widdringtonia* dans l'Afrique australe, le *Callitris* en Algérie et au Maroc, le *Thuiopsis* au Japon, le *Glyptostrobus* en Chine, les *Sequoia* en Californie; la plupart se trouvent réduits à un très-petit nombre d'espèces ou même à une seule.

Les Myricées aujourd'hui disséminées dans les deux hémisphères, mais partout assez clairsemées, sont intéressantes à observer dans les temps tertiaires, parce qu'elles semblent obéir à un mouvement qui les développe en sens inverse de celui qui entraîne les Protéacées. Les Myricées de la Flore d'Aix sont analogues aux formes actuelles les plus exceptionnelles du groupe, particulièrement au *Myrica Æthiopica*. Celles de St-Zacharie, multiples et variées, offrent des points de contact plus évidents avec les formes de Myricées les plus répandues dans la nature actuelle.

On y remarque en même temps les premières traces de ces espèces aux feuilles coriaces, et au réseau veineux très-fin réunies jusqu'à présent, mais à tort, aux Protéacées sous le uom de *Dryandroides*; de plus les plantes à feuilles lancéolée-linéaires, dentée-épineuses sur les bords que j'ai décrites sous le nom de *Myricophyllum* devront peut-être se réunir aussi au groupe des Myricées, qui dans ce cas aurait présenté, à un moment donné, une extension remarquable et renfermé plusieurs sections depuis disparues. Ce résultat n'aurait rien qui dût surprendre puisque il en serait ainsi des *Comptonia* alors si communs, si l'unique espèce qui existe encore aux États-Unis n'en conservait le type au sein du monde actuel.

Dans les Flores du bassin de Marseille, le *Comp-*

tonia Dryandræfolia Brong. sert à caractériser les diverses localités de l'étage de St-Jean-de-Garguier. Plusieurs *Myrica* et *Comptonia*, en partie les même qu'à St-Zacharie, l'accompagnent, et montrent la persistance de la marche imprimée alors à l'ensemble du groupe. Le *Comptonia Dryandræfolia* Brong. se retrouve à Armissan, en Suisse, en Autriche et jusqu'en Grèce. Il constitue une des formes les plus fixes et les mieux reconnaissables de l'âge tertiaire moyen, vers l'horizon du Tongrien; mais cette espèce dure peu, et dans le Miocène un peu plus récent on ne la retrouve plus.

La Flore d'Armissan fait voir le développement régulier de cet état de choses; les *Comptonia* et les *Myricées* nommées jusqu'à présent *Dryandroides* y atteignent leur apogée. A Manosque, les *Comptonia* disparaissent; mais les *Dryandroides* abondent encore; on les retrouve en Suisse, où ils persistent jusqu'à l'époque d'Œningen. Le *Dryandroides lignitum* Heer se montre encore quelquefois dans ce dernier dépôt; les Myricées elles-mêmes y sont encore assez nombreuses, mais elles présentent d'autres espèces, entr'autres le *Myrica (Comptonia) Œningensis*. Depuis ce temps les Myricées n'ont cessé de décliner, en Europe; aujourd'hui une seule espèce, *Myrica Gale* habite encore les plages marécageuses de l'Europe septentrionale.

Les Laurinées forment un groupe dont la marche à travers les étages successifs est simple et régulière. Déjà nombreuses et variées, lors du gypse d'Aix, elles se partagent en deux groupes très-inégaux: Les *penninerves* dont les feuilles ressemblent par leur nervation pinnée à celles de notre Laurier, et les *triplinerves* dont l'analogie avec les *Cinnamomum* ou Canneliers actuels est évidente. Les secondes sont alors beaucoup plus importantes que les premières.

Les Laurinées penninerves dominent au contraire

à St-Zacharie; mais j'y ai de plus rencontré les premières traces du type des *Oreodaphne*, genre dont il existe encore un représentant aux îles Canaries, et qui reparaît avec quelques variations secondaires à Armissan et à Manosque.

Les Laurinées se montrent stationnaires dans la végétation de St-Jean-de-Garguier, où le *Cinnamomum lanceolatum* Ung. sorte de Camphrier et le *Laurus primigenia* Ung. qui paraît voisin du L. *Canariensis* Web. sont toujours les principales espèces. Mais à Armissan le groupe prend un essor remarquable, il renferme une longue série d'espèces dignes d'attention, et dont quelques-unes répandues dans toute l'Europe tertiaire sont au nombre de celles qui caractérisent le mieux la portion moyenne de cette grande époque.

Ce sont parmi les triplinerves: les *Cinnamomum polymorphum*, *spectabile* et *Buchii* Heer joints au C. *lanceolatum* Ung. qui continue à paraître.

Les Laurinées penninerves ne sont pas moins accentuées; elles m'ont paru se rapporter aux genres *Persea*, *Agathophyllum*, *Oreodaphne*, *Laurus*. Le dernier de ces genres est seul demeuré européen. Des trois autres, deux habitent aujourd'hui encore les îles Canaries, le genre *Agathophyllum* ne se rencontre plus que sous les Tropiques, spécialement à Madagascar et à l'Ile de France.

Manosque montre la continuation de cet état de choses qui se prolonge sans altération bien sensible jusqu'à l'époque d'Œningen. A ce moment les *Cinnamomum* sont déjà moins répandus; ils deviennent rares dans le Pliocène. Déjà exclus de l'Europe centrale, ils persistent en Italie plus longtemps qu'ailleurs et ne disparaissent tout-à-fait qu'aux approches de la période glaciaire. Le *Laurus nobilis* L. demeure le seul vestige du groupe, dans l'Europe méridionale actuelle.

Les Araliacées présentent rarement des feuilles simples, elles les ont le plus ordinairement digitées; dans ce cas on les retrouve à l'état de folioles éparses, circonstance qui a dû porter à les confondre avec d'autres genres, dont elles se rapprochent dans ce cas par leur forme, leur consistance et même leur nervation.

Les Araliacées d'Aix offrent deux types bien distincts. Les unes à feuilles ou à folioles dentées sur les bords rappellent les *Panax* de l'Australie, d'autres comme le bel *Aralia multifida* se rattachent aux Araliacées d'Amérique et surtout au genre *Oreopanax*. Le même partage existe à St-Zacharie, mais les types Américains, à feuilles digitées et à folioles entières l'emportent en nombre et en importance. St-Jean-de-Garguier offre une répétition de cet état de choses; mais à Armissan, les Araliacées de physionomie Américaine l'emportent tout-à-fait, et l'une des espèces les plus saillantes de la Flore, signalée tantôt comme un Platane tantôt comme un *Sterculia (Platanus Hercules* Ung. *Sterculia digitata* Ung.), est en réalité un *Aralia* presque pareil à l'*Oreopanax Sterculiæfolia* de la Nouvelle-Grenade, et comparable aux plus remarquables du groupe, dans l'ordre actuel. Les Araliacées déjà présentes dans l'Eocène à Sézanne et à Monte Bolca s'effacent à mesure qu'on remonte vers le Miocène supérieur. Cependant Œningen présente encore une inflorescence bien authentique du genre *Panax*. De nos jours le Lierre se trouve le dernier représentant, en Europe, de cette tribu, à laquelle les Ombellifères se sont substituées.

Les Acérinées, groupe que l'on ne saurait passer sous silence, ne sont encore représentées à Aix que par une seule empreinte de feuille bien authentique. A St-Zacharie, elles sont encore réduites au seul *Acer primævum* qui y joue cependant un rôle important, et se rapproche de l'*Acer nigrum*. A Saint-

Jean-de-Garguier et à Allauch, on observe plusieurs Érables tous assez rares. A Armissan, le groupe prend définitivement l'essor; il comprend plusieurs types bien distincts, l'un n'est qu'une reproduction un peu changée de l'espèce de St-Zacharie; l'autre se rattache évidemment à l'*Acer Monspessulanum* L. A Manosque, les Acérinées sont nombreuses et variées; elles appartiennent aux principales sections du genre. L'*Acer trilobatum* A. Br. apparaît alors et continue pendant toute la durée du Miocène. Cette forme si répandue se rattache à l'espèce principale d'Armissan et celle-ci à celle de St-Jean et de St-Zacharie, en sorte que le même type successivement modifié semble se montrer depuis le Tongrien jusqu'au Pliocène.

La marche imprimée aux Érables est celle d'un développement régulier et d'une variété croissante de types. Uue section, que l'on ne rencontre plus maintenant qu'au Japon (*Acer polymorphum Sieb.*), se trouvait alors représentée en Europe où elle a laissé des traces incontestables de son existence.

Les Légumineuses sont presque toujours annoncées par des empreintes de folioles éparses, circonstance qui jette beaucoup d'incertitude sur leur détermination. De temps à autre, cependant, des fruits viennent confirmer la présence, déjà si probable, de types exotiques et tropicaux, à côté de ceux qui sont demeurés particuliers à la zone boréale.

A Aix, ce sont des Lotées (*Colutea*), des Dalbergiées (*Brachypterum*, *Cercis*), des Cæsalpinées, des Mimosées avec les genres *Mimosa* et *Acacia*. Le caractère tropical domine donc sans exclure tout-à-fait l'élément indigène.

A St-Zacharie, j'ai cru reconnaître des Lotées (*Robinia*, *Psoralea*), des Phaséolées, des Dalbergiées, des Cæsalpinées; l'élément tropical domine encore, et la Flore du bassin de Marseille n'apporte aucun changement à cet état de choses.

A Armissan, on observe un *Phaseolites* très-voisin de l'un de ceux de St-Zacharie, une Sophorée du genre *Calpurnia* dont la détermination est assurée, plusieurs Dalbergiées et Cæsalpinées; enfin, les fruits d'un *Acacia* d'affinité tropicale et d'une admirable conservation. L'élément tropical domine donc encore, il se montre même exclusif. Le groupe a suivi du reste le mouvement imprimé à l'ensemble de la végétation; les folioles sont beaucoup plus amples qu'auparavant. Les *Cassia* aux larges folioles, qui peuplent les couches tertiaires, pendant l'âge moyen ont déjà fait leur apparition. A St-Zacharie, la présence de ces espèces est encore enveloppée de bien des doutes; ici elle devient certaine. A Manosque, les Dalbergiées, les Cæsalpiniées, les Mimosées font encore foule; plusieurs sont accompagnées de leurs fruits. L'élément tropical conserve donc toute sa prépondérance. C'est seulement dans la mollasse Suisse que l'élément indigène, ou plutôt boréal, représenté par des *Colutea, Psoralea, Robinia, Medicago, Cytisus*, etc., se manifeste de plus en plus, sans dominer pourtant, même à Œningen, où les genres de physionomie exotique, et spécialement les *Podogonium* et les *Acacia* qui n'existent plus aujourd'hui, sont encore très-multipliés. Ainsi les Légumineuses ont longtemps conservé le caractère qu'elles ont dans les pays chauds, et revêtu lentement et tardivement celui qui les distingue maintenant en Europe.

Si l'on cherche à résumer les notions qui précèdent, on voit qu'elles concourent, inégalement, il est vrai, aux mêmes résultats. D'abord elles trahissent l'existence d'un changement ou révolution végétale qui aurait commencé à se manifester, vers l'époque où se déposèrent les couches à *Comptonia Dryandræfolia* des environs de Marseille, et se trouvait achevée au temps de celles d'Armissan. Ce changement aurait porté à la fois sur la physionomie de l'ensemble et sur les principaux types.

En d'autres termes, l'état de choses existant, lors du gypse d'Aix, tendit à décliner vers le temps de St-Zacharie. Ce déclin presque insensible à l'origine se manifeste par l'introduction de quelques formes isolées et le développement croissant de certains genres, sans que la physionomie de l'ensemble en paraisse d'abord altérée. Le mouvement devient plus marqué à St-Jean-de-Garguier; il s'accentue par l'importance des Myricées, par le retrait corrélatif des Protéacées, la substitution des Palmiers-Sabals aux *Flabellaria*, et la présence d'abord restreinte d'un certain nombre de types caractéristiques de l'âge suivant.

L'élimination de la plupart des formes antérieures se trouve accomplie lors de la Flore d'Armissan. Malgré cette évolution, la plupart des formes nouvelles ne sont qu'un développement des anciens types amplifiés et diversifiés. Il existe donc un lien de continuité entre l'ancien état de choses et le nouveau. Quelques-uns des types précédents, comme les *Callitris* et les *Palæodendon* se montrent encore à Armissan; de même que quelques-uns des nouveaux (*Thuiopsis*, *Nymphæites*, *Sabal*) ont devancé cette époque et se sont montrés auparavant.

En général, les nouveaux types ou ceux qui se multiplient, comme les *Sequoia*, *Taxodium*, *Glyptostrobus*, *Thuiopsis*, les Myricées, Cupulifères, Salicinées, Acérinées, Bétulacées, habitent de préférence aujourd'hui un sol humide sous un climat pluvieux; tandis que ceux qu'ils remplacent, comme les *Callitris*, *Widdringtonia* et la plupart des Protéacées, préfèrent un ciel serein et un sol arrosé seulement par intermittence.

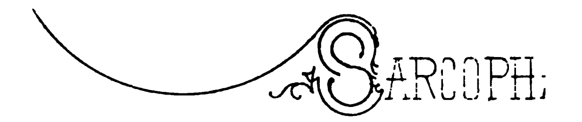
Cette remarque jette quelque lumière sur les causes qui durent présider à la nouvelle période. Les types que je viens de citer ne cessent de dominer pendant un long espace de temps; ils se sont étendus

très-loin dans le monde tertiaire ; ils correspondent sans doute à des conditions climatériques dont ils peuvent nous aider à reconnaître la nature. L'influence d'une température devenue plus également humide sans être plus froide qu'auparavant rend parfaitement compte du développement des types européens amis de la fraîcheur, dont la multiplication se trouve subitement favorisée. Ces mêmes circonstances ont dû agir sur la vigueur des plantes et contribuer à accroître l'ampleur du limbe foliacé.

Cependant la présence prolongée de quelques-uns des types antérieurs, surtout du *Lomatties Aquensis* et d'un *Zamites* voisin de ceux des terrains secondaires, au milieu de cette nature renouvelée, marque bien l'enchaînement qui relie l'un à l'autre chacun de ces mouvements successifs. Les circonstances extérieures réagissent sur l'ensemble des formes végétales, et motivent les changements qui s'opèrent en elles ; mais quelque générales que paraissent être, à première vue, ces grandes révolutions de la nature organique elles laissent toujours subsister au milieu d'un monde nouveau les vestigees épars des mondes antérieurs. Quelques rares représentants des végétaux secondaires [*Zamites*, *Rhizocaulon*] persistaient encore dans l'âge tertiaire moyen. Ils étaient, au milieu de cette nature européenne alors si riche et si variée, ce que sont, dans notre hémisphère, le *Dracæna* des Iles Canaries, le *Callitris* de l'Afrique septentrionale, le *Comptonia* des États-Unis, l'*Eriocaulon* perdu au sein des marais de l'Irlande. Quant aux survivants de l'âge Eocène, quoique déjà diminués d'importance, ils étaient encore nombreux en plein Miocène. C'était les *Widdringtonia*, les *Callitris* et *Podocarpus* parmi les Conifères ; les *Lomatites*, *Banksites*, *Grevillea*, et bien d'autres, parmi les Dicotylédones ; nous avons aussi dans l'Europe actuelle des végétaux qui, après avoir longtemps dominé, après

avoir ensuite subi un déclin prolongé vers la fin des temps tertiaires, se maintiennent encore parmi nous, réduits à de rares espèces. Le Figuier, le Laurier, le Myrte, le Lierre, le Houx, le Laurier-Rose, le Caroubier, le Palmier nain en sont des exemples faciles à citer. Les genres *Persea*, *Phœbe*, *Oreodaphne*, qui habitent encore aux Iles Madère et Canaries, paraissent être dans le même cas.

Ce spectacle n'a rien de surprenant. A nos yeux une chaîne continue relie les âges passés à ceux qui s'écoulent, et les révolutions de la nature agissent à la manière des révolutions humaines, qui en renouvelant les peuples dans leurs tendances, leurs idées et leur état social, laissent pourtant toujours subsister quelques traces du passé au milieu du présent en apparence le plus récent. C'est ainsi que les monuments encore debout des âges antérieurs attestent l'œuvre des générations disparues, à côté des édifices contemporains et de ceux même qui sont encore inachevés.



SVSTVS

Imp. et Lith. J.S. Jo

ARCHÉOLOGIE.

LE

SARCOPHAGE CHRÉTIEN

DE LA CATHÉDRALE D'APT.

PAR M. MARIUS CARBONNEL,
Vice-Président de la Société.

Une Revue archéologique [1] qui paraît à Rome sous la direction de M. de Rossi a publié, il y a quelque temps, sous ce titre : *Un sarcophage découvert à Rome comparé à un semblable qui existe à Apt*, une Notice intéressante qui nous a été communiquée par M. Sollier, Architecte de la ville, à l'obligeance de qui l'auteur doit l'envoi du dessin qui accompagne le texte. Nous pensons être agréable à la Société en donnant la traduction de ce travail et en y ajoutant quelques réflexions qui nous ont été suggérées par les observations de l'éminent archéologue romain sur

[1] *Bulletino di Archeologia Cristiana del Cav.* J.-B. de Rossi, an° 4. n° 2.

le précieux monument de l'art chrétien possédé par notre Cathédrale.

M. de Rossi, après avoir décrit le sarcophage récemment découvert à Rome près des restes de l'Oratoire de St-Sauveur, hors la porte d'Ostie, et sur lequel sont représentés le Christ et les Apôtres St-Pierre et St-Paul, comme sur la plupart des tombeaux chrétiens des premiers siècles, s'exprime ainsi :

« On remarque sur le sarcophage d'Apt une par-
« ticularité intéressante : C'est l'existence des noms
« gravés au-dessus des têtes des personnages. Les
« monuments ornés de figures et portant des ins-
« criptions sont la véritable clef du symbolisme et
« de l'iconographie chrétiens. Ici, la figure qui occupe
« le centre est celle d'un homme jeune, imberbe,
« portant la chevelure longue et bouclée. De la main
« gauche il tient une grande croix, ce qui ne laisse
« aucun doute sur sa désignation (qui du reste n'eût
« pas été douteuse). Son nom est, comme on le de-
« vine, celui de IESVS. Les noms des figures latérales
« eussent été moins faciles à découvrir. Ce sont ceux
« de SVSTVS et de HYPPOLITVS. Ces deux derniers
« personnages sont les deux célèbres martyrs de
« l'Église Romaine que l'on voit si souvent repré-
« sentés soit ensemble soit associés à d'autres saints.

« Il ressort de ceci que sur les sarcophages comme
« sur les verres tumulaires [1] les figures pareilles
« à celles des Apôtres et qui, comme ces derniers
« et les Prophètes, semblent s'adresser au Christ en
« tendant vers lui la main droite, peuvent fort bien
« désigner des martyrs ou d'autres saints ; et sans
« les inscriptions, il sera difficile, dans chaque cas
« particulier, de distinguer les Prophètes des Apôtres
« et ceux-ci des Martyrs.

---

[1] *Vetri sepolcrari.*

« Sur les faces latérales du sarcophage sont quatre « autres personnages semblables. Sur la tête du der- « nier à gauche on lit le nom de IOHANNES. Il est « évident que les trois autres doivent être les Évan- « gélistes qui ont écrit avant St-Jean, disposés par « ordre chronologique, comme on le voit sur un sar- « cophage d'Arles, c'est-à-dire Mathieu et Marc à « droite, Luc (appelé Lucanus) et Jean à gauche.

« C'est ainsi encore qu'il y a au Musée Kircher « un fragment du côté gauche d'un couvercle de « tombeau sur lequel on voit deux brebis qui pais- « sent, alternant avec des palmiers et qui tournent « la tête vers le milieu du couvercle où sans doute « était représenté l'Agneau sur un rocher ou bien « le Christ même sous la figure humaine.

« Le chevalier P. Tongiorgi, directeur de ce Musée « et mon excellent collègue de la Commission d'Ar- « chéologie sacrée, y a reconnu les Évangélistes, et, « en effet, au-dessus de la dernière brebis placée à « gauche on lit le nom de IOHANNIS et au-dessus « de sa voisine les caractères .....VS qu'il est aisé « de compléter en lisant comme sur le marbre d'Ar- « les: LVCANVS. »

« Maintenant, voyons pourquoi sur le monument « Aptésien les personnages de Sixte et d'Hippolyte « ont été préférés aux Évangélistes et placés plus « honorablement que ces derniers. L'un est sans « doute le Pape Sixte II et l'autre St-Hippolyte, le « célèbre docteur de l'Église. Leur culte fut en hon- « neur non-seulement à Rome, mais ailleurs, et ce « n'est pas la première fois que, loin de Rome, les « figures de Sixte et d'Hippolyte se retrouvent en- « semble. C'est à cette renommée qu'il faut attribuer « la place d'honneur qui leur a été réservée sur le « sarcophage d'Apt. »

« Il ne faudrait pas cependant conclure de ce rap- « prochement des deux figures que ces deux saints

« moururent à la même époque sous Valérien: D'au-
« tres saints de diverses conditions, notamment St-
« Timothée, l'un des derniers martyrs sous Dioclétien,
« sont souvent associés sur certains monuments avec
« St-Sixte. Ce dernier ne tient point de la main
« droite le faisceau de livres qui est donné à St-
« Hippolyte. Cette différence, à mon avis, fait allu-
« sion aux nombreux écrits du second, de sorte que
« les livres qui sont communs aux deux personna-
« ges représentent les Saintes Écritures tandis que
« ceux que St-Hippolyte tient à la main sont les
« propres œuvres de ce docteur.

« Parmi ces dernières, devons-nous comprendre le
« livre intitulée *Philosophoumena* et devons-nous
« donner raison à Prudence qui assure en parlant
« de St-Hippolyte qu'il fut au moins quelques temps
« partisan du schisme et qui lui fait raconter son
« retour à l'unité et à la chaire de St-Pierre peu
« avant son martyre? ».....

L'opinion de M. de Rossi sur la dénomination des quatre personnages sculptés sur les faces latérales du sarcophage d'Apt est trop rationnelle pour être contestée. Guidé par ses explications, nous avons pu d'ailleurs, en examinant avec soin ce monument, reconnaître l'exactitude de ses déductions. En effet, quoique l'emplacement des noms des Évangélistes Mathieu, Marc et Luc se trouve tout-à-fait dégradé, on aperçoit pourtant au-dessus du personnage de la partie antérieure de la face droite l'extrémité inférieure de deux caractères ..RC.. qui se rapportent à MARCVS, le deuxième Évangéliste selon l'ordre chronologique.

On peut dès lors conclure que les quatre figures des faces latérales du sarcophage Aptésien désignent savoir: celles de la partie antérieure: Marc à droite et Luc à gauche; celles de la partie postérieure: Mathieu à droite et Jean à gauche, en supposant le tombeau placé comme on le voit (fig. 2).

Le sarcophage dont nous parlons est en marbre blanc des Pyrénées. Il se compose de deux parties, actuellement superposées, mais qui se trouvaient juxta-posées et réunies par des crampons en fer dont l'enchâssement, ménagé sur les parois latérales, est parfaitement reconnaissable.

Le couvercle de ce monument est perdu. Peut-être était-ce une de ces plaques de marbre employées au dallage de la chapelle du *Corpus Domini* et que l'on aperçoit à la dernière marche de l'escalier de cette chapelle. Ce dallage date en effet de 1716, époque où le sarcophage dont nous parlons et qui servait d'autel dans la chapelle du St-Esprit (aujourd'hui les fonts baptismaux) fut recouvert d'une boiserie surmontée d'un rétable doré aux frais du Commandeur des Beaumettes qui avait là sa sépulture de famille [1].

Retrouvé en 1847, lors de l'établissement des fonts baptismaux actuels, le sarcophage fut déposé dans la cour de la sacristie, où il fut visité par M. l'abbé André, alors curé de Vaucluse, qui signala son importance archéologique dans une lettre insérée au *Mercure Aptésien* le 18 novembre 1855 [2].

Bien que le travail de ce tombeau annonce l'époque de la décadence de l'art, on ne peut se défendre d'admirer l'expression de quelques-unes des figures qui le décorent, celles du Christ et des Évan-

---

[1] Manuscrit du chanoine Chastan (Cabinet de M. Garcin).

[2] C'est sans doute par suite de l'état d'abandon dans lequel se trouvait le monument et de la difficulté de le bien examiner, que le savant curé de Vaucluse prit pour des épis les attaches laissées par le sculpteur entre le pouce et l'index des mains des personnages, et pour des gerbes les rouleaux ou livres placés à terre.

gélistes par exemple. Les cannelures ou spirales qui règnent sur la face antérieure sont très-usitées sur les monuments tumulaires payens ou chrétiens des premiers siècles de notre ère: elles rappellent les *Strigiles* dont les anciens se servaient pour se débarrasser de la sueur après les exercices gymnastiques.

Le sarcophage d'Apt remonte sans aucun doute au 3me ou 4me siècle. L'histoire locale et la tradition sont muettes au sujet du personnage, assurément distingué, dont il a renfermé le corps.

Pourtant la disposition et le choix des personnages représentés sur ce monument ne pourraient-ils pas nous amener à la solution de ce problème historique, en nous aidant des données que nous offrent cette histoire et cette tradition tout obscures qu'elles soient?

Les sarcophages chrétiens des premiers siècles ne portent presque jamais d'indications spéciales, et rarement des inscriptions les accompagnent.

Leur attribution est dès lors fort difficile, si une tradition constante ou des preuves historiques ne viennent pas en aide à l'archéologue.

On s'explique cette absence de caractères particuliers par un usage assez répandu à cette époque où le manque d'artistes devait se faire sentir généralement, et qui consistait à utiliser des tombeaux ayant déjà servi même pour des payens. C'est ainsi que Charlemagne fut inhumé dans un tombeau sur lequel était représenté l'enlèvement de Proserpine; le tombeau de St-Geniès à Arles avait servi primitivement à la famille de Térentius Musœus; celui de St-Victor à Marseille était orné d'emblèmes mythologiques, etc.

D'autres fois, la face principale représentait le Christ entre St-Pierre et St-Paul, ou bien une scène de l'Ancien Testament, mais sans que rien s'appliquât

spécialement, même au point de vue allégorique, au personnage renfermé dans le tombeau.

Dès lors, il semble qu'il n'y aurait peut-être aucune induction à tirer de l'ornementation remarquable du sarcophage d'Apt malgré les noms qui accompagnent les figures, d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, ainsi que l'a fait observer M. de Rossi et avant lui M. Leblant.

Pourtant, M. de St-Andéol, auteur d'une Étude sur la cathédrale de notre ville, ne l'a point pensé ainsi, et prenant pour terme de comparaison le tombeau de St-Andéol, il a cru pouvoir, au moyen d'une méthode ingénieuse, dégager l'inconnue du problème et conclure en désignant Léonius évêque d'Apt comme la personne auquel le sarcophage avait été destiné.

Nous pensons que M. de St-Andéol s'est trop hasardé dans sa conclusion, en présence de l'obscurité qui règne sur les premiers temps de l'Église Aptésienne. Il n'est rien moins prouvé en effet qu'un Léonius ait occupé le siège d'Apt. Boze ne cite ce nom qu'en passant sur la foi d'un document cité lui-même par un critique dont l'autorité est aujourd'hui contestée : nous voulons parler du fameux Dom Polycarpe de la Rivière.

En outre, le rapprochement fait entre le monument qui nous occupe et le sarcophage de St-Andéol ne nous paraît pas devoir être d'un grand poids dans la discussion, attendu que le second, originairement payen, a été transformé en sépulture chrétienne à une époque moins ancienne que celle du sarcophage d'Apt, autant du moins que nous permet d'en juger un croquis en notre possession, et que d'ailleurs, comme M. de Rossi le dit dans sa notice, les deux saints Sixte et Hippolyte sont souvent associés sur les monuments des premiers siècles, uniquement à cause de la grande célébrité qui entourait leurs noms dans tout le monde chrétien.

Il n'y aurait donc pas lieu de voir dans le fait de la réunion de ces deux figures une date précisée en quelque sorte mathématiquement, mais tout simplement le symbolisme d'un martyr.

Pour nous, avant d'avoir lu le travail du savant archéologue de l'Isère, nous avions crû entrevoir l'explication de ce symbolisme, et voici quelle était notre opinion : Nous la donnons du reste dans le but seulement d'apporter notre appoint dans la solution d'un problème intéressant pour notre pays et qui ne nous paraît pas avoir encore été résolu d'une manière satisfaisante.

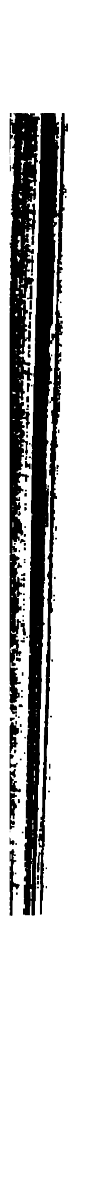
Les deux saints figurés sur le sarcophage d'Apt ont été de tout temps honorés pendant le mois d'Août. Les actes de leur martyre témoignent que c'est dans ce mois qu'ils ont souffert la mort : Sixte II, en 259, sous Valérien, et Hippolyte, en 252, sous Gallus.

Or, le mois d'août se trouve précisément celui qui est assigné par la tradition et par la vie manuscrite du fondateur de l'Église Aptésienne, au martyre de St-Auspice, premier évêque de notre ville.

Ne se pourrait-il pas dès lors que, à l'époque où les reliques de ce saint furent retrouvées et placées dans *un cercueil plus décent*, comme cette histoire manuscrite le mentionne, on eût préparé pour cette destination le sarcophage dont nous nous occupons et gravé les noms de SVSTVS et de HYPPOLITVS à côté de celui du Christ, mettant ainsi sous le patronage de ces deux saints, l'apôtre de l'Église Aptésienne martyrisé comme eux dans le mois d'août, honoré comme eux dans le même mois ?

Peut-être pourrait-on aussi reculer, comme le font quelques critiques, l'apostolat de St-Auspice jusques vers l'an 257, époque où Sixte II envoya de nombreux ouvriers évangéliques dans les Gaules, et alors, en combinant la solution que j'indique avec celle

de M. de S[t]-Andéol, on aurait un argument, qui n'est pas sans valeur, en faveur de l'attribution du sarcophage d'Apt à l'apôtre de cette ville.



ESSAI

SUR LA

COLONISATION

PAR M. PISTRE,
Conducteur des Ponts et Chaussées.

Dabo tibi et semini tuo terram.
(Genèse.)

I. DE LA COLONISATION EN GÉNÉRAL.

§ Ier De la colonisation dans l'antiquité.

Les hommes ont formé d'abord des groupes assez considérables appelés peuplades ou tribus; ensuite les tribus voisines et amies se sont réunies en se donnant des institutions régulières et ont fondé les états. Lorsque par l'œuvre du temps et des efforts intelligents faits en commun pour affermir ces sociétés naissantes et leur donner toute la puissance dont elles sont susceptibles, les états sont parvenus à un certain degré de prospérité et qu'ils se trouvent gênés dans leur développement, soit par suite de circonstances extérieures, soit par toute autre

cause, il arrive nécessairement que la surabondance de force qui est en eux déborde au dehors et qu'une partie de la population émigre vers des contrées lointaines, le plus souvent séparées par des mers des pays anciens. Cette émigration, ordinairement favorisée par les gouvernements, a pour but de s'approprier des pays peu connus, peu habités, offrant des ressources nouvelles et, dans tous les cas, se trouvant, au moment de la prise de possession, dans un état de civilisation relativement peu développée. C'est à ces contrées occupées par les émigrants qu'on donne le nom de *colonies*. Fonder des colonies, les exploiter fructueusement, y transplanter la civilisation de la métropole, voilà l'œuvre spéciale de la *colonisation*.

Quelquefois l'émigration vers des contrées lointaines ne peut pas s'effectuer; les états foudés dans l'intérieur des continents rencontrent bientôt les frontières des états voisins; leur expansion au dehors se fait mutuellement obstacle. Or, l'observation nous apprend que la civilisation, cette résultante des forces de l'humanité tendues vers le progrès et vers le bien, ne se développe pas également partout et n'atteint pas à la fois sur tous les points le même degré de perfectionnement. Parmi les états qui sont en présence, le plus fort par ses institutions, ses richesses, ses progrès dans les sciences et dans les lettres, cherche naturellement à s'agrandir au dépens des autres, à les absorber ou du moins à leur faire reconnaître sa supériorité, parfois d'une manière pacifique, en se mettant, selon une expression de notre époque, à la tête du mouvement civilisateur. Dans tous les cas, il y a pénétration des uns par les autres; le moment d'arrêt qu'on aurait pu craindre dans la marche de l'humanité n'a plus de raison d'être, et, nous le savons, mieux vaut la tempête avec ses dangers qu'une stagnation pernicieuse qui laisserait s'engourdir les facultés humaines.

C'est ainsi que les sociétés grandissent, se développent et s'étendent au loin. L'homme se proclame le roi de la terre; il fertilise son domaine et en recule sans cesse les bornes jusqu'à ce qu'il ait conquis le monde entier. Les sciences, les lettres, les arts, le commerce, la navigation et la guerre sont des moyens multiples d'atteindre ce but glorieux.

Le développement des sociétés s'opère donc de deux manières; ou bien de loïn, lorsqu'une partie des membres d'un état ancien émigrent vers des contrées lointaines où l'installation est facile, soit à cause de la fertilité du sol; soit à cause du peu de population déjà établie sur ce point et des institutions trop imparfaites qui retardent son accroissement: ce mode de procéder est ce que l'on appelle proprement colonisation; ou bien de proche en proche, par la pénétration des états qui se policent à ce contact, redoublent d'émulation dans la lutte, confondent souvent leurs idées et leurs frontières et se régénèrent par cette fusion.

Mais cette distinction est plus apparente que réelle; quel que soit le mode de procéder, on marche vers un résultat identique. N'est-ce pas la civilisation qui cherche à s'étendre et à se transformer, ne se sert-elle pas dans les deux cas des mêmes moyens que nous avons énumérés plus haut, la guerre, le commerce, la supériorité morale et intellectuelle? En parcourant l'histoire des peuples, nous verrons la colonisation depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours apparaître comme un fait permanent. Nous développerons cette idée dans le courant de cet ouvrage; mais pour bien établir dès à présent la portée que nous attachons à ce mot de colonisation, nous dirons qu'on la retrouve même dans les grands faits historiques qui lui paraissent le plus opposés, quand on se donne la peine de les examiner attentivement. Ainsi l'invasion de l'Angleterre par les Normands,

qui ne semble au premier abord qu'une agression militaire, eut des conséquences colonisatrices. Les races et les langues se mêlèrent, les terres furent partagées par les vainqueurs, et de cette union violente de deux peuples sur le même sol, naquit une nation appelée à de hautes destinées. Ainsi l'irruption des barbares dans l'Empire Romain régénéra les peuples amollis par la corruption, et en obscurcissant pour un temps l'éclat de la civilisation antique, fortifia, par une longue période d'incubation et par des luttes continuelles, ces peuples de l'Europe qui, malgré leurs rivalités, étaient appelés à la domination universelle. L'Empire Grec, longtemps préservé de l'invasion, nous fournit une preuve frappante de la nécessité de ces grandes révolutions. Seul il conserva sa civilisation, mais les sciences et les arts ne firent que hâter sa décadence et il tomba encore plus bas que les nations à moitié barbares qui l'environnaient. Il vécut longtemps dans sa décrépitude et ne fut pas rajeuni par les races vigoureuses du Nord. Partout ailleurs à mesure que les Germains et les Slaves s'écoulaient vers le Midi de l'Europe, un contre-courant s'établissait, et la civilisation du Midi pénétrait à son tour vers le Nord. C'était comme deux mers réunies entremêlant leurs ondes pour la première fois.

Or, pour bien comprendre ce courant, étudions en lui-même le fait de la colonisation ; nous pourrions représenter l'homme civilisé abandonnant sa patrie pour aller, avec sa famille, chercher dans une contrée nouvelle le bien-être qui lui manque. Travailleur intelligent et plein de prévoyance, possédant plusieurs arts manuels et apte à apprendre facilement les autres, il sait cultiver la terre et se construire un abri; sa famille lui vient en aide dans ses travaux; un petit capital lui sert de fonds de réserve. Il ne lui manque que les qualités du peuple dont

il va prendre la place. La nouveauté du climat l'étonne; pour la première fois, il est sans autre ressource que lui-même, en présence des difficultés qu'il n'a pu prévoir. Il faut qu'il arme son cœur de courage, qu'il endurcisse ses sens, que son intelligence soit prête à surmonter tous les obstacles. Oubliant les mollesses de la vie civilisée, il cherche à se rapprocher du sauvage pour acquérir les qualités qu'il a perdues. Ce dernier, à son tour, reconnaît la supériorité intellectuelle de l'étranger, l'admire et se rapproche de lui; la fusion s'opère, et une race neuve, vigoureuse et pleine d'avenir, naît de cette alliance.

Les choses se passeraient ainsi, si l'idéal de la colonisation pouvait se réaliser; mais en observant dans l'histoire le fait de la colonisation, il n'apparaît plus dans sa simplicité, et les circonstances qui l'accompagnent le dénaturent presque toujours.

Si le pays à coloniser est inhabité, ou si les peuplades qui y sont établies, grossières et clairsemées, ont été refoulées par les nouveaux venus, ceux-ci n'ont à lutter que contre des difficultés matérielles; mais l'homme pour vaincre la nature est obligé de se transformer lui-même. Les maladies viennent l'assaillir; sa constitution se modifie sous l'influence du climat. Puis il est obligé de tout créer, de défricher le sol, de planter, de bâtir, tandis que plusieurs de ses besoins ne peuvent être satisfaits; il faut qu'il entretienne par le commerce des relations avec les pays plus anciens, afin de se procurer les instruments du travail, les bras et les capitaux; en sorte que cette installation exige encore beaucoup d'efforts et de sacrifices.

Si le pays est occupé par une population assez nombreuse et parvenue à un certain degré de civilisation, les indigènes font tous leurs efforts pour repousser les immigrants. La guerre et la conquête sont alors les précurseurs nécessaires de la coloni-

sation. Les premiers débarqués sont des *Conquistadorès*, des *Bandeirantes*, des *Flibustiers*. Les populations autochthones sont domptées, foulées aux pieds, réduites en servitude, ou se dispersent au loin poursuivies par les premiers défricheurs *First-Settlers*. C'est ce qui eut lieu d'abord en Amérique. Plus tard, les vainqueurs se fondirent, sur beaucoup de points, avec les vaincus.

Quand la colonisation rencontre des pays où la population est déjà trop dense et où une civilisation ancienne fournit des ressources de toute sorte avec lesquelles il faut compter, comme dans l'Inde et dans la Chine, la conquête exige un déploiement de forces dont un grand état est seul capable. Des résistances opiniâtres retardent la fusion des races. Le contact des deux peuples n'a lieu que sur les côtes où sont établis les comptoirs, et le commerce est longtemps le seul lien qui les unisse. La conquête elle-même, lorsqu'elle réussit, ne vient pas facilement à bout de toutes ces difficultés, et ce n'est qu'à la longue, après bien des mécomptes et des souffrances, que s'opère la transformation des peuples.

Dans l'antiquité où les colonies se créèrent à de petites distances, le fait de la colonisation est tellement lié à l'histoire des peuples et au développement normal de l'humanité, qu'il reste inaperçu pour l'observateur superficiel. Les civilisations sont presque au même niveau, la parenté de race évidente, les différences de climat peu sensibles. La nation la plus puissante se répand au-dehors et absorbe les pays voisins. Les peuples et les civilisations se mêlent et tendent à l'unité. C'est ainsi que se développèrent les sociétés antiques; mais avant d'avoir absorbé toute l'Europe elles étaient déjà usées; elles se trouvaient en présence du monde barbare qu'elles ne pouvaient entamer. Cette fois, le mélange des races, ce fait généralisé que nous retrouvons dans

toutes les révolutions de l'humanité, eut lieu en sens inverse. Les barbares firent les premiers pas et vinrent s'imposer aux races dégénérées de l'ancien monde.

Ainsi la marche de l'humanité est soumise à des lois générales, et l'on peut dire qu'il y a toujours colonisation en prenant ce mot dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire mélange des peuples, des idées et des civilisations. Ce mélange est une condition de progrès; car il est facile d'observer que les peuples qui se sont tenus constamment séparés des autres et qui ont conservé longtemps une religion tout-à-fait distincte, comme les Hébreux et les Égyptiens par exemple, dans les temps anciens, et les Chinois dans les temps modernes, une fois parvenus à un certain degré de civilisation, sont restés stationnaires et se sont laissés devancer par des nations qui se trouvaient d'abord en arrière, mais qui ont été rajeunies par ces grands courants d'émigration et d'immigration, aussi remarquables au point de vue intellectuel qu'au point de vue purement économique.

Ces considérations suffisent pour faire comprendre le sens que nous donnons à ce mot de colonisation. La tendance qu'a l'homme civilisé à se répandre sur la surface du globe, à en prendre possession en l'exploitant de toutes ses forces, à lui faire rendre le plus possible; tous les procédés qu'il emploie pour atteindre ce but, la guerre et les conquêtes qui en sont la suite, le commerce, la navigation, les causes diverses qui remanient les états, en modifient les frontières et amènent la fusion des races et des croyances, ne sont que les auxiliaires ou les agents de la colonisation. C'est par elle que s'est étendue la civilisation et que se sont doublées les forces et les ressources de l'humanité. Son histoire comprend l'histoire des siècles et explique les grandes révolutions qui ont agité le monde et l'ont poussé dans

la voie du progrès. Nous jetterons un coup-d'œil rapide sur ces révolutions pour suivre la marche de la colonisation depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours, en ne nous arrêtant que sur les époques principales, plus fécondes en grands résultats. Nous chercherons à discerner, au milieu de ces faits multiples, la loi générale que la Providence a imposée au développement de l'espèce humaine; et, comparant à cette loi les efforts qui restent à faire, nous dirons quel nous paraît être le but final des sociétés. Enfin, après ces études, toutes spéculatives, basées sur l'observation et l'histoire philosophique des peuples, nous chercherons à résoudre quelques questions qu'on a posées à propos de l'Algérie, cette colonie française dont le développement a rencontré tant d'obstacles et qui compte tant d'adversaires même en France.

Si l'on admet que la famille humaine apparut d'abord sur les rives fertiles de l'Euphrate, il convient de supposer qu'elle rayonna de ce point vers toutes les contrées environnantes, qu'elle s'étendit de proche en proche, se groupa par tribus et par peuplades, et qu'ainsi naquirent tous ces états de l'Asie dont l'histoire un peu confuse est arrivée jusqu'à nous et témoigne de leur grandeur et de la situation florissante à laquelle ils étaient parvenus à une époque très-reculée.

Mille liens attachent l'homme au pays où il est né et surtout à la famille dont il fait partie. C'est là qu'il trouve le doux souvenir de l'enfance et ces impressions ineffaçables qui se gravent dans son imagination naissante, quand son esprit, pour la première fois, apprend à sentir et à observer; c'est là qu'il goûte ces joies du cœur, que les besoins, les travaux et la lutte incessante de la vie, ne peuvent effacer entièrement. Mais ces sentiments si naturels et si louables sont bientôt combattus par d'autres

préoccupations. A mesure que la population s'accroît sur un point, les ressources diminuent; la satisfaction des besoins présente de plus grandes difficultés, et bientôt quelques hommes plus hardis ou plus mal partagés se détachent de l'association et s'en vont plus loin chercher une terre nouvelle et féconde où ils seront plus à l'aise et mieux rémunérés de leurs sueurs. Ajoutez à cette cause fondamentale une foule d'autres motifs presque aussi puissants: les querelles dont les familles et les tribus ne sont point exemptes, le sentiment de sa force et de son courage qui pousse l'homme à affronter les dangers de l'émigration et à rompre les liens qui le retiennent, afin d'augmenter son bien-être et sa liberté; enfin cet esprit d'aventure commun à tous les peuples et cet amour de l'inconnu qui firent découvrir des terres si lointaines.

Les premiers états ainsi fondés cherchèrent à s'accroître aux dépens de leurs voisins, à s'étendre vers les pays où la population était moins dense et à se les assimiler. De là naquirent les guerres sanglantes et les conqnêtes, moyens violents de colonisation nécessaires au développement de ces époques primitives. La force joua, dès-lors, un grand rôle dans les destinées humaines, et l'on comprend que les anciens l'aient déifiée dans la personne d'Hercule, le colonisateur sublime de l'antiquité, et que les modernes aient osé la proclamer un droit. Mais tout en répudiant leurs théories, rappelons-nous que la force, dans cette acception, n'est que l'ensemble des facultés humaines mises en jeu pour le perfectionnement des sociétés et s'égarant parfois dans l'accomplissement de cette œuvre sainte; rappelons-nous surtout que l'humanité, pleine de la sève de la jeunesse et ne sentant encore que confusément les hautes destinées qu'elle devait poursuivre, s'agitait tumultueusement, comme ces feux souterrains qui pendant de longues

périodes avaient bouleversé le globe, et de catastrophe en catastrophe l'avaient amené à sa forme actuelle.

L'Asie centrale fut le siège des premiers empires Assyriens, Mèdes, Babyloniens; puis l'Egypte, aussi remarquable par la fertilité de son sol que par le génie de ses habitants, devint une grande puissance; à son tour; l'Asie-Mineure se couvrit de républiques florissantes. En même temps se formait à l'extrême Orient un centre de civilisation encore plus étendu, mais séparé du premier par de vastes territoires entrecoupés de forêts et de déserts; il devait rester longtemps étranger à l'Europe et se laisser devancer sur le chemin de la civilisation par des peuples nouveaux. Nous voulons parler de l'Inde et de la Chine où des circonstances moins favorables, un climat plus énervant, une race distincte et isolée des autres nations, empêchèrent l'esprit humain d'arriver à d'aussi grands résultats que dans notre hémisphère. Nous verrons dans la suite comment le commerce et la navigation devaient rapprocher plus tard les deux races et si l'on peut espérer de ce rapprochement une fusion prochaine.

Cependant sur les côtes de l'Asie-Mineure les nations confinant à la Méditerranée ne pouvaient plus s'étendre. Pressées du côté du continent par des peuples belliqueux et voulant échapper à ce pêle-mêle de guerres étrangères et de révolutions intestines qui caractérise l'histoire de cette époque, ils se livrèrent au commerce maritime. La mer bleue et tranquille, au moins pendant une assez longue période de l'année, les attirait. Elle était parsemée d'îles fertiles et pourvues de bons abris; ils les occupèrent bientôt et se répandirent jusqu'en Grèce. Ce pays était habité par une race qui avait conservé toute la vigueur primitive, mais qui avait besoin de se policer au contact des populations de l'Orient dont les

mœurs s'étaient adoucies déjà par l'étude des sciences et des arts. La Grèce reçut de l'Egypte et de la Phénicie ses institutions, sa religion et plusieurs découvertes très-importantes, notamment l'art de l'écriture. Les poètes apprirent à chanter les exploits des grands hommes, les beautés de la nature et tous les sentiments nobles et tendres qui agitent si puissamment le cœur humain à la naissance des sociétés et rendent les poésies anciennes si émouvantes et si pleines de vigueur et d'originalité.

Mais bientôt la Grèce, à l'abri du despotisme oriental qui enrayait la marche de l'humanité, devint le foyer de la civilisation. Ses petites républiques laissaient plus d'initiative aux individus, plus de liberté aux penseurs. Les luttes moins sanglantes et moins dévastatrices qu'en Asie fortifiaient et développaient l'intelligence humaine. Un beau climat, une race vigoureuse et parfaitement proportionnée, le voisinage de la mer qui baigne une grande étendue de côtes, et, par le golfe de Corinthe, pénètre au sein du pays, une foule de causes qu'il est inutile d'énumérer firent de ce peuple le plus étonnant et le plus admirable qui fût jamais. Enterré dans des limites trop étroites, il déborda à son tour vers les pays voisins. Les îles de l'archipel, les côtes de l'Asie-Mineure, et, en Europe, la Thrace, l'Épire et l'Italie se peuplèrent de ses émigrants et participèrent au mouvement de la métropole. Les états civilisateurs restés en arrière se virent ravivés par ceux-là mêmes auxquels ils avaient donné naissance, et reçurent d'eux plus qu'ils ne leur avaient donné. L'empire Persan qui avait englobé tous les états de l'Asie-Mineure fut renversé par les petites républiques de la Grèce. Alexandre pénétra même jusqu'à l'Inde, et la civilisation Indo-Chinoise faillit être arrachée à son isolement et mêlée au courant universel. De ce côté, ce fut la conquête qui fit à elle seule l'œuvre de la

colonisation. Mais à l'Occident et au Nord, l'Europe opposait ses races robustes, à l'intelligence plus froide et plus positive. Les villes grecques de la Thrace, de la Sicile et de l'Italie furent de véritables colonies. Les conquérants ne purent pénétrer au cœur du pays. Leur civilisation fit ce que leurs armes n'avaient pu faire. A leur contact les populations autochthones s'adoucirent, une fusion lente s'opéra, et plus tard la République Romaine, absorbant toutes ses rivales, trouva la civilisation grecque déposée en germe dans son sein. La conquête de la Grèce et des provinces qui en dépendaient mêla ces deux flammes qui devaient éclairer le monde ancien d'une vive lumière et préparer les temps modernes.

Mais avant de vous entretenir de cette Rome qui conquit tant de peuples et fit servir ses légions victorieuses à la colonisation de tant de contrées différentes, examinons de quelle manière s'étaient établies les colonies grecques les plus importantes à cette époque. Les Phéniciens avaient excellé dans l'art de la navigation; ils avaient fondé Carthage, exploré toutes les côtes de la Méditerranée, et leurs vaisseaux s'étaient aventurés sur les mers alors inconnues qui s'étendent au-delà des colonnes d'Hercule. La route était ouverte aux navigateurs grecs. Aussi bons marins que les habitants de Tyr ou de Sidon et appartenant à une civilisation plus morale, leurs colonies ne furent pas de simples comptoirs de commerce, mais des établissements durables. La république de Tyr était très-florissante et les historiens de l'antiquité vantent beaucoup ses richesses; mais cette prospérité n'avait que de l'éclat. Les peuples de la Syrie et des contrées voisines avaient des mœurs efféminées et une soif maladive des voluptés. Cependant leurs comptoirs étendirent au loin le cercle de la colonisation et facilitèrent beaucoup l'œuvre des Grecs et des Romains.

La fondation des premières colonies grecques remonte à l'époque de la guerre de Troie. Ce grand fait, moitié historique, moitié fabuleux, est le plus saillant des annales Helléniques. Là s'arrête le courant de l'Orient vers l'Occident. Bientôt l'immense empire des Perses, après avoir absorbé tous les peuples de l'Asie-Occidentale, vint se heurter vainement contre ces petites républiques, et apprit à ses dépens combien la force intelligente et morale est supérieure à ce vaste déploiement de puissance matérielle dont s'environnait l'insolence de son grand roi.

Sans jeter un regard rétrospectif sur les évènements qu'il nous suffit d'indiquer, étudions ces colonies en elles-mêmes. Partout où elles s'établirent, elles rencontrèrent les hommes groupés en petits états. Il s'agissait moins de peupler ces contrées nouvelles, que de les ouvrir à la civilisation. A cette époque on colonisait surtout dans le sens général que nous avons donné à ce mot. Il fallait fusionner les races, apporter aux peuples grossiers la religion, les sciences, les arts des pays plus civilisés, hâter enfin le développement de ces sociétés naissantes. La terre, ce vaste domaine si varié par ses produits, s'ouvrait à l'homme; son exploitation ne réclamait pas un travail aussi opiniâtre qu'aujourd'hui; du reste les sociétés dans leur enfance n'ont pas des croyances bien arrêtées. Il était facile de faire accepter à l'Italie et aux contrées méridionale de l'Europe une religion comme celle de la Grèce, en harmonie avec l'imagination ardente de ces peuples. L'idée de la divinité avait été altérée: les premiers poètes lui avaient prêté la forme, les passions, tous les caractères de l'homme; dénuée de cette grandeur sévère que les Juifs avaient donnée à Jéhovah, elle devait plaire à des nations qui avaient tant de ressemblances avec les races Helléniques. Si les peu-

ples du Nord refusaient d'accepter cette riante mythologie, leurs mystères terribles ne pouvaient guère contrebalancer son influence. La Grèce apportait d'ailleurs à la suite de la religion les sciences et les arts presque inconnus à ces peuples barbares. Elle les cultivait avec succès et les avait portés déjà à un haut degré de perfectionnement. Platon, ce fondateur de la philosophie spiritualiste, qu'on qualifie de Divin, se rendit à la Cour du tyran de Syracuse, Denis le jeune, sur la sollicitation d'un autre philosophe, Dion, beau-frère de ce prince; il voulait inculquer à ce jeune roi les grands principes de la morale, afin qu'il gouvernât les peuples selon la justice et qu'il n'imitât point le despotisme de ses prédécesseurs; mais on vit, malgré les leçons du plus grand philosophe de l'antiquité, combien il est difficile de fermer l'oreille des rois à la voix flatteuse des courtisans. Dion et après lui Timoléon de Corinthe n'eurent d'autre ressource pour abattre la tyrannie que de combattre et de renverser le tyran lui-même. Ils montrèrent dans cette entreprise combien la droite sagesse est au-dessus de la politique la plus raffinée. Cet exemple indique mieux que toutes les réflexions que nous pourrions faire la manière de coloniser des Grecs. La supériorité intellectuelle assura leur prépondérance dans ces colonies et l'on peut dire que leur colonisation fut surtout une œuvre morale.

Le génie romain inférieur à certains égards au génie grec, rude et soumis à une discipline austère, a été plus fécond que ce dernier pour la colonisation. Le monde ancien venait de naître à la lumière; il donnait les plus brillantes espérances, mais ses foyers de civilisation disséminés avaient besoin d'un lien qui les unisse et les oblige à marcher vers un même but, sans se heurter. Aucun état ne formait un tout compact, pouvant se suffire, aucun ne

pouvait porter au dehors une force qu'il n'avait point lui-même. La Grèce avait toujours été divisée; sa prospérité était grande encore, mais son action politique nulle au dehors. Carthage avait des institutions imparfaites et sa puissance trop étendue manquait d'unité. Dans la guerre qu'elle eut à soutenir contre Rome, c'est ce défaut qui la perdit. Son empire était surtout maritime; elle n'avait point su s'assimiler les peuples conquis. En Orient, quoique la civilisation grecque eût pénétré, le despotisme avait enlevé toute vigueur à ces races amollies qui n'opposèrent aux Romains qu'une faible résistance. L'Occident et le Nord de l'Europe avaient seuls conservé cette énergie des races robustes, sans laquelle rien de grand ne se fait. Mais ces pays étaient plongés dans l'anarchie et dans l'ignorance. Il fallait, pour les transformer, le baptême de sang de la conquête.

Ce fut, du reste, le grand procédé des Romains pour arriver à la domination universelle. Plus que tous les autres peuples, ils eurent en partage la valeur, non point cette valeur téméraire et inégale, source de tant de désastres, mais cette sagesse guerrière qui donne tant de force aux états. Rome apprit aux peuples à obéir à l'action de sa puissance centralisatrice, levier formidable capable de soulever le monde. Sage et disciplinée dans sa religion, dans les délibérations de son Sénat, dans l'union étroite de toutes les parties de l'État, longtemps elle montra une modération sans exemple dans les discussions qui s'élevaient entre les patriciens et les plébéiens et qui servirent à étendre au dehors sa domination. Les Romains avaient conservé la simplicité des peuples primitifs, l'amour de la frugalité, du travail et de l'agriculture. Leurs grands hommes, comme Cincinnatus, labouraient eux-mêmes leurs terres. A ces qualités éminentes et fondamentales ils joignaient la

haine du despotisme qui avilit les peuples, et un amour ardent de la liberté, signe de la plus grande vitalité chez une nation.

Par toutes ces vertus, plus encore que par leurs oracles, ils étaient prédestinés à l'empire du monde. Leurs légions invincibles devaient soumettre tous ces peuples épars, de mœurs et de civilisations si diverses; l'unité du monde ancien allait être assurée et les bienfaits de la civilisation pénétrer partout. Une lutte longue et patiente leur donna d'abord l'Italie, puis la Sicile où ils vinrent se heurter contre la république Carthaginoise. Ces nations rivales étaient en présence en même temps dans la Gaule et dans l'Ibérie. Il fallait que l'une des deux succombât et fit place à l'autre. Carthage, inférieure à sa rivale par les qualités morales et par les institutions politiques, devait périr. Un grand homme retarda sa chute, mais ne put l'empêcher. Alors la colonisation romaine prit pied en Afrique, en Espagne et dans la Gaule dont les populations belliqueuses avaient souvent compromis l'existence de Rome même, par des invasions en Italie. Tandis qu'en Occident les Romains avançaient pas à pas, en présence des peuples guerriers qui leur faisaient chèrement acheter leurs triomphes, à l'Orient ils ne rencontrèrent que des obstacles faciles à vaincre. Les nationalités étaient éteintes, les races n'avaient plus qu'un reste de vigueur. La Macédoine tomba la première et sa lourde phalange se laissa entamer par les fiers soldats du *Latium*. La Grèce, divisée en une foule de républiques mal gouvernées, tendit ses bras aux vainqueurs. Lorsqu'elle comprit que les promesses du Sénat Romain n'étaient que des ruses de politique, elle tenta une résistance héroïque, mais impuissante. Le temps de Thémistocle et d'Aristide était passé; il fallut plier devant cette force envahissante que rien n'arrêtait. Les Romains, épris de la gloire militaire, avaient

négligé la culture des sciences et des arts. Ces vainqueurs orgueilleux subirent à leur tour l'influence de la civilisation grecque, et Athènes devint l'école des beaux esprits de l'Italie. En Asie et en Egypte, la conquête fut encore plus rapide. Les peuples de ces contrées étaient livrés au despotisme et à la corruption. Leurs immenses richesses inondèrent l'Italie, apportant avec elles le relâchement des mœurs, l'avarice, la soif des voluptés et du pouvoir suprême, enfin tous les germes des guerres civiles qui préludèrent à la décadence de ce vaste empire, le plus puissant de l'univers.

Sans nous arrêter davantage sur le développement de la grandeur romaine et sur cette conquête du monde connu, qui amena la fusion la plus complète des races européennes; sans montrer les tribus de la Germanie refoulées jusques dans leurs forêts; les Parthes contenus à l'extrême Orient; les Arabes et les peuples de la Lybie inquiétés dans leurs retraites; toutes les nations soumises à une seule ville et bientôt à un seul homme, l'Empereur, commandant suprême des légions; sans étaler ce tableau admirable du monde entier jouissant, malgré les inconvénients d'un pouvoir militaire presque absolu, d'une paix relativement précieuse, apprenant ce que peuvent l'union des forces et l'équilibre des races, essayant pour la première fois un plan général de civilisation, nous nous bornerons à notre sujet, et, laissant de côté les évènements historiques, nous examinerons quel fut le caractère propre de la colonisation romaine. D'abord elle ne procède que par la conquête, et nous avons vu que l'organisation civile et militaire de Rome lui assurait la supériorité sur toutes les nations. Au fur et à mesure qu'un peuple était conquis, elle savait se l'assimiler. Jamais peut-être dans l'exécution d'un grand dessein on ne déploya tant de constance et tant d'adresse. Contrai-

rement à ce que firent les principales cités de la Grèce, elle s'attacha les peuples vaincus comme membres du corps de l'État et comme parties de la République. Romulus, le fondateur de la puissance romaine, admettait comme citoyens les ennemis de la veille. *(plerosque populos eodem die hostes dein cives habuerit)*. Pendant la lutte Rome était implacable; tous les moyens étaient mis en œuvre pour obtenir le succès; l'amour de la patrie poussé jusqu'à la dureté envers les étrangers, la foi inébranlable dans les destinées de la ville éternelle, rendirent les Romains cruels, égoïstes et perfides; mais une fois la guerre menée à bonne fin, la politique adroite du Sénat achevait de gagner les vaincus, et l'empire se consolidait beaucoup plus par l'affection que par la crainte. Toutes les provinces jouissaient également des bienfaits du gouvernement, sans qu'il y eût presque de différence entr'elles et l'Italie.

La colonisation romaine, quoique toute militaire, n'en a pas moins sa signification morale. Dans les derniers temps de la république, les mœurs s'étaient adoucies, les lettres et les arts de la Grèce avaient pénétré en Italie. Les historiens, les orateurs, les poètes de Rome pouvaient figurer à côté de ceux d'Athènes. La navigation et le commerce devinrent plus florissants que par le passé. Les Romains perfectionnèrent tous les arts utiles; ils couvrirent de leurs cités le monde qu'ils avaient conquis. La plupart des villes de l'Europe font remonter leur origine à cette époque, et l'on est étonné de rencontrer les vestiges de leur puissance jusque dans les déserts de l'Afrique. Leurs voies de communication conduisaient les armées aux confins de l'univers. Ils avaient jeté des ponts magnifiques sur des rivières auparavant infranchissables; les montagnes les plus escarpées étaient devenues accessibles. Les légions victorieuses avaient exécuté tous ces travaux, digne

couronnement de leurs triomphes, et c'est principalement dans cette œuvre de colonisation pacifique, que nous nous plaisons à admirer le génie de Rome. Les vétérans devenaient de hardis colons qui s'établissaient sans crainte, sur les rives du Rhin, en Bretagne, en Pannonie, et aux extrémités de la Numidie, cette ingrate patrie de lions. Allez fouiller les pierres éparses que recouvre à demi le sable du désert et que ne daigne pas regarder l'arabe qui passe, et vous y trouverez inscrits les noms des cohortes qui les taillèrent, qui les mirent en place et qui élevèrent ces arcs de triomphe dont on admire encore les ruines. L'habitant de ces contrées incultes, après tant de révolutions sanglantes, tant d'invasions dévastatrices, a conservé le souvenir des dominateurs du monde, et sur les plateaux du Tell le pâtre de la tribu la plus grossière vous redira le nom romain transmis par la légende des siècles!

Après la conquête, l'assimilation des peuples vaincus, voilà le système de colonisation adopté par les Romains. Ce système était alors d'une application plus facile que de nos jours. La civilisation de Rome présentait de grandes analogies avec celle des peuples conquis; tandis que nous verrons plus tard quelle grande différence existait entre les nations européennes et les peuplades qu'elles rencontrèrent sur le sol américain. De notre temps, la colonisation française en Algérie s'est trouvée en présence du mahométisme, et cette religion qui inspire aux vaincus une antipathie profonde pour nos mœurs, a créé les plus grandes difficultés à notre établissement au nord de l'Afrique. Rome pouvait recevoir dans son Capitole les Dieux de tous les pays; sa religion était surtout une institution politique, propre à faciliter le développement de la république au dehors. Cependant cette assimilation puissante devint impossible dans les contrées lointaines, malgré la

rement à ce que firent les principal A
Grèce, elle s'attacha les peuples vainc A-
bres du corps de l'État et com Ali-
République. Romulus, le fondat d'elle
romaine, admettait comme cito raient
veille (*plerosque populos eo* t dans
habuerit). Pendant la lutt rmanie.
tous les moyens étaient fixa au
le succès; l'amour de npire, des-
reté envers les étra ions indigènes
les destinées de l la race latine. Les
mains cruels, é es soldats-colons devin-
guerre menée ntes. Les terres étaient mieux
Sénat achev ur; l'ordre et la tranquillité ré-
consolida habitants du pays finirent par se mêler
crainte *aux colons*, et, par ces alliances, l'esprit des popu-
des b *nations se* modifiait, et les barbares apprenaient à
que *connaître* la civilisation romaine. Leurs mœurs se
poliçaient au contact de ces hommes venus des dif-
férentes provinces de l'empire.

La colonisation romaine, par ces divers procédés, *fut* la plus complète des temps antiques, et de nos *jours* on a rarement atteint d'aussi grands résultats. Elle résuma tous les efforts de la civilisation ancienne et produisit cette unité admirable qui restera comme le plus grand essai de colonisation universelle. Mais les temps n'étaient pas venus d'atteindre un but si élevé et encore si éloigné de nous. L'antiquité, divisée avant la conquête romaine, brillait déjà d'un grand éclat, mais ses foyers de civilisation étaient sans lien entr'eux. Rome les aborda successivement, fit un tout de ces membres épars et recula au loin les bornes du monde civilisé. Elle s'arrêta devant les masses de barbares qu'elle avait refoulés vers le Nord. Ce monde inconnu était plus vaste que le génie de Rome.

Déjà l'empire chancelait sur ses fondements, mal-

gré les efforts de Julien, la civilisation payenne avait porté ses derniers fruits; la religion n'était plus qu'une immense ruine. La philosophie spiritualiste de la Grèce n'avait point pénétré dans les masses, et les doctrines épicuriennes appliquées dans leurs dernières conséquences avaient épuisé les races. Le mélange des populations efféminées de l'Orient n'avait pas peu contribué à cette décadence. La corruption et le découragement avaient saisi ce grand corps qui s'affaissait. Il est vrai que le christianisme était né et qu'il portait en germe la rénovation du genre humain; mais par ses aspirations divines, il devait précipiter la chute de l'empire au lieu de le rajeunir. Cette religion, pure et pleine d'avenir, ne pouvait se greffer sur cette tige qui avait dépensé toute sa sève. Déjà elle avait pénétré chez les peuples de l'Orient et du Nord de l'Europe. Pour elle, tous les hommes étaient frères à quelque degré de civilisation qu'ils appartinssent. A cette religion nouvelle il fallait un sang nouveau; il lui fallait ce courant de peuples, ce mélange de races que nous avons signalé dans l'Ancien Monde et qui se produira jusqu'à l'entière colonisation du globe.

La chute de l'Empire Romain replongea pendant longtemps l'Europe dans la barbarie et la laissa se fortifier et se recueillir pour ses destinées futures. Le moyen-âge fut le passage héroïque des temps anciens aux temps modernes. Les races du Nord se mêlent à celles du Midi; les nationalités se fondent et constituent autant de types divers de cette forte et intelligente race européenne qui doit régénérer le monde.

Nous avons suivi l'histoire pas à pas, pour montrer dans l'antiquité le développement successif de la famille humaine; nous pourrions procéder de la même manière pour les temps modernes; mais ce travail n'est pas nécessaire au but que nous nous

proprement. Nous nous bornerons dans le chapitre suivant à parler des colonies modernes, c'est-à-dire de la découverte et de la conquête de l'Amérique, des colonies de l'Afrique, enfin des grands établissements anglais dans l'Asie Orientale.

Du reste, le courant colonisateur est facile à étudier pendant cette période. De savants historiens ont montré, mieux que nous ne pourrions le faire, comment se fondèrent les nations modernes; comment l'esclavage antique fut aboli et remplacé par le servage, cet esclavage de la glèbe; comment la féodalité, contrairement à la centralisation romaine, morcella les peuples dont elle fut pourtant le soutien, les préparant à cette noble fédération des nations civilisées qui a été hier encore à la veille de s'accomplir, à l'appel d'un grand roi et d'une grande nation; comment les invasions se continuèrent, tenant le monde en haleine, par les guerres des Normands et des Arabes, les Croisades, les luttes de l'Allemagne et de l'Italie, de l'Angleterre et de la France; et quelle transformation profonde s'était opérée quand vint luire la Renaissance, cette grande migration des sciences et des arts.

§ II. De la Colonisation dans les temps modernes.

Les divers états qui sortirent du chaos de l'invasion barbare étaient appelés à un brillant avenir. Nous n'avons pas suivi leur développement successif à travers le moyen-âge, mais avant de raconter l'histoire des établissements coloniaux en Amérique, en Asie et en Afrique, il convient d'exposer, en peu de

mots, la situation de l'Europe au commencement des temps modernes.

L'Italie s'allongeant vers le Sud sépare en deux parties distinctes cette mer intérieure que nous appelons Méditerranée. Cette contrée située au centre de l'Ancien Monde, entourée des nations les plus célèbres dans l'histoire, doit à cette position exceptionnelle des avantages précieux. Vers la fin du quinzième siècle elle était déjà florissante; les traces des invasions sanglantes qui l'avaient bouleversée avaient disparu. Elle donna parmi les nations modernes le signal de la Renaissance et accueillit les savants proscrits de Constantinople. Rome, siège de la Papauté, avait acquis la prépondérance morale sur tous les états chrétiens; elle n'avait plus la puissance de la Rome impériale, mais sa suprématie spirituelle à laquelle tous les peuples étaient soumis lui donnait un immense prestige. Les républiques de Venise, de Gênes et de Pise livrées au commerce maritime étaient opulentes; leurs vaisseaux allaient chercher en Asie-Mineure et en Egypte les produits de l'Orient qu'ils distribuaient aux nations de l'Europe ou qu'ils échangeaient contre les tissus de la Flandre. Leurs marins osèrent s'aventurer sur les mers inconnues de l'Occident, et la ville de Gênes revendique la gloire d'avoir donné le jour à Christophe Colomb. La langue italienne, perfectionnée par des hommes de génie, était aussi harmonieuse que la langue latine, alors que les autres idiomes de l'Europe étaient dédaignés par les écrivains.

L'importance politique de l'Italie n'était pas en raison de sa prospérité; divisée en une foule de républiques désunies, elle n'eût pas même ce lien fédératif qui avait permis à la Grèce de résister à l'invasion des Perses; livrée aux discordes intestines, elle n'eut au dehors qu'une influence indirecte; elle ne craignit point d'appeler chez elle les étran-

gers, et ses riches provinces devinrent le théâtre de longues guerres entre les Allemands et les Français; en déplorant cet anéantissement politique de l'Italie, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il servit au développement des peuples qui s'en disputèrent la possession. Les Allemands et les Français rapportèrent de ce pays le goût des sciences et des lettres.

L'Allemagne, impériale et féodale tout à la fois, avait rêvé la conquête de l'Italie, et ses souverains avaient revêtu le manteau des Césars. Mais son état de civilisation n'était pas assez avancé, et ces institutions politiques trop empreintes de féodalité; ses provinces désunies allaient encore se scinder par le schisme de Luther. Un instant réunie à l'Espagne et aux Pays-Bas sous le sceptre de Charles-Quint, elle essaya vainement de dominer l'Europe. De nos jours ses efforts n'ont pas encore abouti à l'unification. Cependant on ne peut méconnaître le rôle colonisateur de l'Allemagne. Sur les rivages de la mer du Nord, ses villes maritimes formèrent une association puissante, la ligne hanséatique, qui. fit longtemps tout le commerce de l'Europe Septentrionale. En relation avec les côtes de la mer Baltique et, à travers les steppes de la Russie, avec la Tartarie et la Sibérie, elle contribua beaucoup à la découverte de ces contrées jusqu'alors inconnues, et le courant commercial qui s'établit suivant cette direction rapprocha ces populations encore barbares et les mit en contact avec la civilisation européenne. Plus tard, l'Allemagne, par suite de sa situation politique, ne fonda point des colonies, mais elle fournit des colons à tous les établissements des autres nations, et l'on peut dire qu'elle est la mamelle féconde qui allaite l'émigration.

Au Nord et à l'Orient de l'Allemagne, les Bohémiens, les Prussiens, les Polonais et les Hongrois

se constituaient en états et étaient destinés à être absorbés par l'Allemagne ou par la Russie encore naissante et cherchant à secouer le joug des Tartares.

Partout, au Nord de l'Europe, le chaos se débrouillait. La Scandinavie, un instant réunie sous un seul sceptre se scindait en trois nations qui allaient accepter la Réforme et hâter de ce côté le développement des religions protestantes.

Le Danemark, peuple essentiellement maritime, devait prendre part à la colonisation du Nouveau-Monde, mais, trop faible pour entrer en lutte avec les peuples de l'Ouest de l'Europe, sa colonisation, cherchant de préférence des terres abandonnées à cause de l'âpreté du climat, allait se porter en Islande et sur les côtes du Groënland. Par ses découvertes dans les régions boréales, le Danemark mérite d'être cité parmi les peuples colonisateurs, car sa tâche fut bien ingrate.

La Suède et la Norwège portèrent presque exclusivement leurs efforts vers la Laponie, et leur civilisation pénétra dans les pays rapprochés du pôle.

Ces peuples avaient fourni les marins les plus aventureux du moyen-âge; habitués aux rigueurs du climat et aux mers orageuses de ces contrées, ils dirigèrent leurs expéditions vers l'Océan, dès que l'Europe fut fermée à leurs émigrations. Pêcheurs intrépides autant que corsaires redoutables, ils parcoururent les parties les plus dangereuses de l'Atlantique et touchèrent, bien avant les Espagnols, aux rivages septentrionaux du Nouveau-Monde dont ils ne soupçonnèrent point l'importance.

La Russie, après un enfantement laborieux, était destinée à former dans le Nord un empire gigantesque, s'étendant depuis les frontières de l'Allemagne, à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique, jusqu'à la Nouvelle-Bretagne, et menaçant à l'Occident la

civilisation européenne, à l'Orient, l'Inde et la Chine. Ce peuple régi militairement par un gouvernement autocratique vient à peine de secouer le joug du servage; trop fortement mélangé d'éléments asiatiques, il est resté distinct des races européennes. Sa colonisation n'a procédé que par la conquête, et les pays qu'elle a occupés se sont peuplés de condamnés et de proscrits. Ces malheureux n'ont trouvé dans les rigueurs d'un exil lointain aucun adoucissement à la tyrannie qui les opprimait. La domination russe, plus despotique que celle de Rome, se maintient par une centralisation puissante, mais si elle est inattaquable par les armes, elle peut être entamée par la civilisation de l'Occident. En attendant que ce résultat soit atteint, la Russie étend son action dans la Tartarie, en Chine et bientôt dans l'Inde. Ainsi, ces contrées, si longtemps stationnaires, subissent à leurs extrémités opposées l'influence de la civilisation européenne, et cette double étreinte tend à modifier leurs institutions défectueuses.

Au Midi de la Russie, et à moitié vaincus, les états mahométans de la Turquie et de la Perse avec les provinces qui en dépendent, occupent la place de ces grands empires qui furent le berceau du genre humain. Dès le commencement des temps modernes, l'invasion des peuples du Turkestan, en renversant l'empire grec, lui substitua la domination Musulmane. La religion de l'Islam, adoptée par ces races grossières et belliqueuses, ne craignit point d'entrer en lutte avec la religion du Christ entée sur la philosophie ancienne, mais l'issue d'une pareille rivalité ne pouvait être douteuse; comme toujours la force intelligente devait l'emporter sur la force brutale. Les Turcs ne surent pas s'assimiler la population grecque qui resta distincte avec ses mœurs et sa religion, quoique soumise pendant des siècles. Les Russes, appartenant au rite grec, prétendent avoir

droit de protection sur ces pays qu'ils convoitent et qui seraient tombés sous leur domination, sans l'intervention des puissances occidentales. Celles-ci ont vu l'intérêt de la civilisation dans le maintien de l'empire Ottoman qu'elles dirigent. Pendant que nos idées pénètrent dans le Nord et tendent à transformer la nation russe, une véritable colonisation morale se fait en Orient, à Constantinople, dans les échelles du Levant et en Egypte. Cette colonisation, dont le percement de l'isthme de Suez sera l'épisode le plus intéressant, régénérera ces contrées. L'affaiblissement des croyances musulmanes et la colonisation de l'Algérie rendraient cette tache plus facile.

Les peuples de l'Occident de l'Europe sont le mieux situés pour servir de lien entre l'Ancien et le Nouveau-Monde. Ils se divisent en trois grandes nationalités : la France, l'Angleterre et la Péninsule Hispanique.

La France est l'ancienne Gaule transformée par la conquête romaine et par l'invasion des tribus germaines. Ces trois races vigoureuses modifiées, au Sud par la colonisation grecque et par l'invasion arabe, au Nord par les établissements des Normands sur les côtes de la Manche, devaient constituer la plus brillante nationalité des temps modernes. La situation géographique de cette contrée est des plus heureuses. Les Pyrénées la séparent de la Péninsule Hispanique, au sud-est, elle confine à la Méditerranée, et de là son influence peut rayonner en Italie, en Orient et en Afrique. A l'est, les Alpes et le Jura lui servent de barrière; du côté de l'Allemagne, son territoire est ouvert, comme pour annoncer qu'elle sera mêlée aux grandes commotions du continent. Au nord-ouest, la Manche la sépare de l'Angleterre, sa rivale; enfin, à l'ouest, l'Océan vient baigner ses côtes et semble l'inviter aux excursions

lointaines; par le Finistère elle est presque aussi rapprochée de l'Amérique que l'Espagne. Sa situation politique au moment où s'ouvrait l'ère des temps modernes n'était pas aussi bien établie; sortant d'une lutte terrible dans laquelle elle avait failli succomber, elle avait besoin d'assurer son unité, après avoir conquis son indépendance. La féodalité la retenait encore dans ses langes. La Bourgogne, dangereuse vassale, s'agitait sans cesse. Au Midi, la Provence et la Navarre, à l'Ouest, la Bretagne n'étaient point réunies à la couronne. Les guerres d'Italie, la lutte avec la maison d'Autriche, les guerres de religion retardèrent son organisation intérieure et son accroissement au dehors.

La France, jalouse d'acquérir et ensuite de conserver la prépondérance sur le continent, négligea ses possessions coloniales, et quoiqu'elle ait été, maintes fois, sur le point de conquérir le premier rang parmi les puissances maritimes, ce triomphe lui a toujours échappé. Le rôle des Français dans ces expéditions lointaines n'en est pas moins glorieux; ils ont ouvert la route aux Anglais, et ceux-ci, plus persévérants, ont mieux su tirer parti des établissements du Canada et de l'Inde. Malgré les fautes de leurs gouvernements et leur inconstance, les Français se sont maintenus dans toutes les parties du monde et ont contribué puissamment à la colonisation. Leur influence morale en Europe les a mis à la tête du monde civilisé. Leurs idées ont pénétré partout et ont transformé les peuples modernes.

La nation Anglaise, chassée du continent où elle avait pris pied, avait aussi à constituer son unité par l'assimilation de l'Écosse et de l'Irlande. Ses alliances et ses aspirations l'avaient d'abord poussée ver le continent, et la France attaquée par cette rival redoutable, déchirée par des dissensions intestines s'était vue à deux doigts de sa perte. A peine l

espérances des Anglais étaient-elles évanouies, que la guerre civile des deux Roses ensanglanta le sol de la Grande-Bretagne ; ensuite la Réforme et les luttes d'une aristocratie toute-puissante contre la royauté l'occupèrent longtemps. Mais ce peuple, par sa position toute maritime, par l'énergie patiente des races vigoureuses qui lui avaient donné naissance, par ses idées économiques très-étendues, son aptitude au commerce et à la navigation, était appelé à un immense avenir colonial. L'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie n'étaient point un champ trop vaste pour son activité féconde, et si quelques historiens l'ont accusé d'avoir montré un esprit trop mercantile et un patriotisme trop égoïste, les résultats de cette grande colonisation, aussi surprenante que celle des Romains, sont là pour prouver ses grandes qualités et sa mission providentielle.

L'Espagne presque entièrement subjuguée par les Arabes, avait lutté sept siècles pour recouvrer son indépendance. Elle venait enfin de la conquérir en même temps que l'unité. Le Portugal seul dans la péninsule hispanique avait une monarchie séparée. Ferdinand et Isabelle confondant l'Aragon et la Castille, régnaient sur l'Espagne entière, et pendant qu'ils achevaient, par la prise de Grenade, la ruine des états Maures, un navigateur génois, Christophe Colomb, allait leur découvrir l'Amérique. Nous ne parlerons pas de cette puissante maison d'Autriche qui rêva un instant la domination de l'Europe. Héritant du trône et des projets des empereurs d'Allemagne, avec des ressources bien plus étendues et un vaste génie, Charles-Quint échoua dans une entreprise trop au-dessus des forces humaines et sentit combien est lourd le fardeau des grandeurs. Ces projets ne favorisèrent point la colonisation, et la conquête de l'Amérique fut abandonnée à des aventuriers. Plus tard, une des provinces de ce grand empire de Charles-

Quint, la Hollande, industrielle et commerçante, recouvra son indépendance et se mit au rang des peuples colonisateurs. Nous étudierons dans la suite les établissements qu'elle a fondés, surtout ceux de l'Inde et de la Malaisie, et nous verrons quelles qualités éminentes caractérisent le génie Hollandais,

La Providence avait réservé un grand rôle à la nation espagnole dans l'œuvre de la colonisation. Brave et chevaleresque, aguerrie par des luttes continuelles, audacieuse dans les expéditions lointaines. elle allait faire flotter son étendard au Mexique, sur les côtes du grand Océan, sur les sommets des Andes et dans toute l'Amérique du Sud. Mais les vices de son organisation intérieure, et les défauts du caractère national manquant de cette volonté patiente et méthodique, particulière aux races du Nord, ne lui permirent point de recueillir tous les fruits d'une conquête si admirable. Les trésors du Nouveau-Monde affaiblirent l'Espagne au lieu de la rendre riche et prospère, et seule, parmi toutes les puissances colonisatrices, elle ne retira point des avantages réels de ses possessions lointaines. Loin de voir dans ce résultat un argument contre le système colonisateur, nous croyons devoir l'attribuer à des causes particulières et surtout aux institutions de la nation espagnole.

Le Portugal, doué des mêmes avantages que l'Espagne et plus rapproché de l'Amérique que les autres nations européennes, était l'avant-garde de la colonisation. Déjà les Portugais avaient exploré les côtes de l'Afrique et fondé des établissements dans ce pays et dans les îles fertiles qui l'avoisinent; un instant leur possessions coloniales rivalisèrent avec celles de l'Espagne. Elles étaient trop vastes pour un royaume comme le Portugal, malgré des qualités brillantes, le peuple Portugais arrêté dans son développement colonial par son annexion momentanée

à l'Espagne, dut léguer une grande partie de sa succession aux Hollandais et aux Anglais qui continuèrent son œuvre. Cependant les grandes découvertes et son établissement du Brésil lui donnent une des premières places parmi les peuples colonisateurs.

Nous venons de faire l'énumération des principaux peuples qui étaient appelés à se répandre sur toute la surface du globe et à continuer l'œuvre des Phéniciens, des Grecs et des Romains. Nous avons dit quelle était leur origine et leur situation géographique; nous avons fait entrevoir le rôle qui leur était réservé dans l'avenir. Tous ne marchaient point d'un pas égal vers le grand but de la colonisation, objet de nos recherches. Leurs civilisations diverses, leurs tendances opposées engendrèrent de longues et sanglantes rivalités. A la manière des premiers empires qui s'étaient constitués en Orient, à l'origine du monde, leur énergie native se développa dans ces luttes et leur esprit se modifia sans perdre son cachet d'originalité et parvint à un plus haut degré de perfectionnement. Chacun d'eux avaient une aptitude spéciale, mais tous étaient animés d'une activité inouïe qui ne demandait qu'à se discipliner, et à mieux préciser son objet. Si les langues étaient encore imparfaites et grossières pour la plupart, si les mœurs avaient besoin de s'adoucir, si l'on ne voyait plus l'harmonie des civilisations antiques, si l'esprit moins raffiné ne produisait plus de ces chefs-d'œuvre inimitables qui n'éclosent qu'aux beaux jours de l'humanité, la race humaine pleine de sève n'en annonçait pas moins une vitalité puissante. L'exquise élégance de la Grèce, la grandeur sévère de Rome n'étaient plus; mais dans l'Europe, encore à moitié barbare, couvait une force expansive plus grande que jamais et capable de produire les résultats les plus merveilleux.

Les invasions qui s'étaient succédé depuis la chute de l'empire romain, au Nord et à l'Orient de l'Europe, l'invasion des Arabes, qui s'étaient répandus jusqu'en Chine, avaient donné nne grande extension au commerce. L'empire Arabe avait mis en relation les contrées reculées de l'Orient avec les anciens pays de l'Europe. La religion du prophète s'était implantée même dans le Darfour, dans le Soudan et sur les côtes Orientales de l'Afrique, ouvrant au commerce ces régions inexplorées. Les marchands mahométans avaient des comptoirs dans l'Inde et dans la Malaisie. Les membres d'une même famille habitaient parfois à une grande distance les uns des autres, à Fez, au Caire, à Bagdad, à Delhi et à Canton par exemple. Cette dispersion, depuis la Chine jusqu'en Espagne, d'un peuple nomade unissait des pays auparavant inconnus entr'eux. Par cette voie, les richesses de l'Orient, les soieries, les porcelaines, les tissus de coton, les épices parvenaient en Europe; la poudre d'or, l'ivoire, les denrées de l'intérieur de l'Afrique étaient apportées par des caravanes. Les Vénitiens et les Gênois achetaient ces produits exotiques dans les ports du Levant, et leurs galères les distribuaient aux nations de la Méditerranée. Ils doublaient même le Portugal et allaient jusque dans les mers du Nord trafiquer avec les marchands de la ligne hanséatique. Un illustre Vénitien, Marco-Polo, voyagea en Orient, séjourna longtemps en Chine, et la narration curieuse de tout ce qu'il avait observé enflamma l'imagination des chercheurs de découvertes.

Un autre courant commercial s'établissait du côté de la Baltique. A travers les déserts de la Russie et de la Tartarie, les caravanes apportaient les fourrures du Nord et les riches produits de la Chine. Les Juifs, bannis tour-à-tour de tous les pays et possédant à cette époque le secret des affaires financières,

avaient déjà inventé les lettres de change; les banques commençaient à s'organiser et facilitaient les transactions commerciales. Les cartes géographiques perfectionnées donnaient une idée plus exacte de la forme et de l'étendue du globe. La science nautique avait fait de grands progrès; l'usage de la boussole et de l'astrolabe était connu. Les Portugais cherchaient déjà la route de l'Inde en suivant les côtes de l'Afrique, et Colomb, les yeux fixés sur la sphère terrestre, la traçait par la pensée à travers les mers de l'Occident.

Les sciences et les lettres, cultivées déjà d'une manière brillante en Italie, commençaient à se répandre partout en Europe. Les œuvres littéraires n'avaient pas encore le fini antique, mais les savants se distinguaient par une soif ardente d'érudition, un esprit de critique appliqué à tout, cherchant la raison de tout et ne laissant rien en dehors de son contrôle. La religion elle-même, cette base immuable de l'ordre social, était l'objet de réformes. Les croyances soumises à la discussion grandissaient en s'épurant. Nous avons vu l'écriture, cet art de graver la pensée, faciliter le développement des sociétés antiques; l'imprimerie qui est l'art de reproduire à l'infini et de mettre à la portée des masses les œuvres de l'esprit, annonçait les tendances démocratiques des sociétés modernes. Le libre-arbitre était invoqué; l'activité moderne embrassant tout, sondait tous les systèmes comme tous les Océans.

En même temps, la découverte des armes à feu, introduites en Europe par les Arabes, obligeait les nations à estimer plus haut la discipline, la tactique et les ressources variées de la science. Les peuples civilisés avaient désormais le moyen, tout en adoucissant leur rudesse primitive, de résister aux nations barbares plus robustes et d'écarter le péril des invasions. Pourvu que l'énergie morale fut con-

servée, la faiblesse physique relative, qui naît du mode d'existence plus tranquille des peuples avancés, était largement compensée par cette invention.

L'Europe allait donc marcher vers le progès d'un pas rapide: elle était pleine de foi dans les croyances morales que lui avait enseignées le christianisme. Le courant des Croisades vers la Palestine n'avait engendré que des luttes meurtrières; il allait se porter vers l'Amérique et vers l'Inde et amener des découvertes fructueuses. La colonisation avait surtout pour but la conversion des nouveaux peuples, et lorsque Christophe Colomb se présenta à la Cour de Ferdinand et d'Isabelle, cette considération lui attira la faveur du clergé, alors tout-puissant.

Le Portugal se lança le premier dans la carrière des découvertes. Dès que le pays fut débarrasé des Arabes qui l'avaient conquis et qui résistèrent longtemps, dans les Algarves, aux efforts des chevaliers chrétiens, on se mit à poursuivre les infidèles de l'autre côté du détroit et l'on occupa Ceuta. Bientôt on s'aventura le long des côtes Occidentales de l'Afrique, et le prince Henri, ce digne promoteur des découvertes, doubla le cap *Non* vers l'année 1412. On suivit le continent africain dans l'espoir d'arriver aux Indes et à ce fameux pays de Cathay dont parlait Marco-Polo. Les anciens géographes racontaient le périple du Carthaginois Hannon; le désir de mener à bonne fin une entreprise si glorieuse, de rapporter de l'Orient leur part de ces richesses immenses, de ces produits si rares; l'attachement à la foi chrétienne qu'on allait propager dans ces pays, jusqu'alors inexplorés, furent pour les Portugais autant de stimulants capables de faire braver tous les périls. On arriva aux îles Madères, puis à celles d'Arguin et au Sénégal, enfin aux Açores en 1456. Après la mort de l'infant Dom Henri, on par-

vint en Guinée en 1486. Enfin Barthélemy Diaz doubla le cap des Tempêtes, appelé depuis le Cap de Bonne-Espérance, car cette fois la route de l'Orient était ouverte. Cependant, de leur côté, les Espagnols conduits par Christophe Colomb avaient pris pied en Amérique.

Les deux peuples rivaux se disputaient ce monde inconnu dont on commençait à sonder l'immensité; une bulle du Pape Alexandre VI intervint pour régler le différend; une ligne factice de démarcation fut tracée à 470 lieues à l'ouest des Açores. Tous les pays à découvrir à l'Orient de cette ligne devaient appartenir au Portugal; à l'Occident ils étaient réservés à l'Espagne. La terre étant sphérique, cette décision ne tranchait pas la difficulté. Du reste, chacun des peuples navigateurs de l'Europe réclama dans la suite sa part de ce riche héritage, et la colonisation de tant de contrées fournit, à tous, un aliment digne de leur activité.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire de toutes les découvertes du seizième au dix-huitième siècle; cette tâche est immense et aucun historien, que nous sachions, ne l'a tentée dans son ensemble; mais pour donner une idée de la colonisation jusqu'à nos jours, il est nécessaire que nous retracions les premiers établissements des Européens en Amérique et aux Indes. Quoique nous ayons déjà montré, en parcourant l'histoire ancienne, comment se fondent et progressent les sociétés, ce résumé historique ne sera pas inutile. Le même fait observé dans les temps anciens se reproduit dans les temps modernes, mais avec des variantes dont il est important de tenir compte; la colonisation antique marche de pair avec la civilisation; elle n'en est que la conséquence naturelle; elle ne s'étend que successivement, de proche en proche, sur des races présentant une grande analogie. La colonisation mo-

derne, sans attendre le développement fécond des sociétés, répand son activité prodigieuse dans le monde entier et à des distances énormes; une vigueur inouïe précipite sa marche désordonnée; et elle ne s'est ralentie qu'après avoir atteint les extrémités de notre globe.

Hercule, armé de sa massue, fait le tour du monde ancien, visite le jardin des Hespérides, le détroit qui garda longtemps son nom, et, purgeant la terre des monstres qui l'infestaient, donne partout son appui aux faibles et aux opprimés. Colomb, le colonisateur moderne, accoudé sur la carte du monde, interroge les Océans, étudie les découvertes et les systèmes précédents, cherche cette terre promise de Cathay, visitée par Marco-Polo, consulte la science encore incomplète, et, la boussole à la main, court offrir aux rois un monde nouveau, source inépuisable de richesses. Le projet d'un homme de génie leur paraît un rêve insensé; enfin Ferdinand et Isabelle consentent à lui confier trois navires montés par les marins mutinés de Palos. Pendant que ces matelots croyant aller au-devant d'une mort certaine ne quittent le rivage qu'à regret, Christophe Colomb, se basant sur la sphéricité de la terre, indique vers l'Occident le chemin des riches contrées de l'Orient. Des données incertaines lui avaient fait supposer ce chemin plus court qu'il n'est en réalité, mais son énergie supplée à tout; les vents favorisent sa marche, et le 14 octobre 1492 il aperçoit l'île de San-Salvador. Il accomplissait ainsi, à l'âge de cinquante-cinq ans, le rêve sublime qu'il avait longtemps couvé dans son esprit. Cet illustre vieillard devait traverser huit fois l'Océan dont il avait prédit et découvert les limites. Dans ces divers voyages, Christophe Colomb découvre Cuba, Haïti et la plupart des Antilles; il fonde le fort d'Hispaniola et ensuite la ville d'Isabelle; il aborde à l'île de la Trinité et longe les côtes du

Nouveau-Monde (Paria et Cumana). Ramené en Europe par l'ordre de l'inique Bovadolla, Colomb en repart en 1502, pour son quatrième voyage, et il explore plus avant les côtes du continent Américain.

Cependant un autre navigateur célèbre, le Portugais Vasco de Gama poursuit la route montrée par Barthélemy Diaz;—il dépasse la côte de Sofala, visite Mozambique, Mélinde, la côte de Zanguebar, et enfin arrive à Calicut sur la côte de Malabar en 1498. Il revient annoncer la découverte des Indes à Emmanuel-le-Fortuné. En 1500, Alvarez Cabrol, à la tête d'un armement considérable, jeté par des vents contraires vers l'Ouest, touche au Brésil dont il prend possession et va fonder dans l'Inde la puissance Portugaise. En 1502, Gama, à la tête de vingt voiles, accourt conquérir les pays qu'il a découverts. Général intrépide autant que navigateur habile, il s'établit à Calicut et à Cochin. Ses successeurs, François d'Almeyda et le grand Albuquerque continuent son œuvre. Ils s'établissent à Ormuz et ruinent le commerce de la mer Rouge dont les Arabes avaient le monopole et que les Vénitiens avaient intérêt de maintenir. Ils font la conquête de Malacca et de l'île de Ceylan, l'une des plus riches du monde et l'entrepôt de l'Inde. Après des expéditions héroïques, ils prennent l'importante place de Goa. Bientôt ils arrivent dans la Malaisie et aux Moluques; ils sont en relation avec la Chine et le Japon, et cette partie du monde est ouverte pour toujours au commerce européen.

Les belles colonies Portugaises de l'Inde ne furent pas longtemps prospères. Les riches comptoirs qu'ils avaient établis sur toutes les côtes, à Ceylan et dans la Malaisie n'eurent qu'une influence restreinte à l'intérieur de ces contrées. L'Inde, divisée en plusieurs peuples, appartenant à une civilisation incomplète mais très-ancienne, offrait une résistance difficile à vaincre. La nombreuse population, modifiée en partie

par le mahométisme, religion guerrière, possédait des moyens de défense bien autrement redoutables que ceux dont les tribus américaines aux prises avec l'Espagne pouvaient disposer. Dans la fertile vallée du Gange un empire puissant, l'empire du grand Mogol, conservait encore les restes de sa grandeur. Pour fonder des établissements durables, il fallait pénétrer au cœur du pays, soumettre par les armes une partie de ces peuples, attirer les autres par une politique adroite. Cette grande tâche dépassait les ressources du Portugal. Les Hollandais, qui leur succédèrent dans l'Inde, ne furent pas plus heureux. Un français, Dupleix, tenta sans succès de l'accomplir. Il était réservé aux Anglais de la mener à bonne fin. Nous parlerons dans la suite de ces derniers essais de colonisation dans l'Inde et de l'état où se trouve actuellement cette contrée. Pour le moment, ajoutons que la décadence des colonies Portugaises fut accélérée par des causes secondaires. La réunion du Portugal à l'Espagne, en 1580, y contribua beaucoup. L'Espagne embarrassée de tant de conquêtes négligea celle qui paraissait la plus difficile à conserver et qui ne lui venait que par héritage. Du reste, les gouverneurs Portugais n'avaient pas suivi longtemps les traces de Gama et d'Albuquerque. Ne songeant qu'à profiter du peu de temps que durait leur pouvoir, pour s'enrichir au plus vite, ils se livrèrent au brigandage afin d'assouvir leur cupidité. La douceur du climat, les délices de l'Orient amenèrent aussi la corruption des mœurs, et ces expéditions héroïques, chantées dans le beau poëme des Lusiades par le Camoëns, un de ceux qui y prirent part, ne portèrent pas les fruits qu'on devait en espérer.

En Amérique, les établissements espagnols ne rencontrèrent pas les mêmes obstacles. Les plus importants d'abord furent ceux de Cuba et d'Haïti. Les

peuples des Antilles, amollis par la douceur du climat, étaient sans défense. Leurs institutions, toutes primitives, les livraient à la discrétion des avides conquérants. Ils n'avaient pour armes que des flèches, et leurs pirogues étaient si mal construites, qu'à peine traversaient-elles les bras de mer qui séparent les îles. Avec quel étonnement les sauvages ne virent-ils pas nos vaisseaux, ces forteresses flottantes armées de canons et vomissant de leur sein des êtres, semblables aux autres mortels par la conformation du corps et par la disposition des organes, mais respirant la force et l'audace. Ils regardaient, saisis d'admiration, les vêtements commodes et les armures brillantes qui préservent ces étrangers de l'intempérie des saisons et des atteintes des ennemis. Ils reculaient d'effroi à l'aspect de ces armes à feu maniées avec dextérité et produisant les mêmes effets que la foudre. La première impression de ces hommes simples fut de considérer les nouveaux venus comme des êtres supérieurs; ils les reçurent amicalement et étalèrent à leurs yeux les produits convoités du pays. Insensés, ils leur offrirent cet or dont les européens étaient si avides! Ils ne savaient pas que la cupidité des Espagnols pour ce métal amènerait la destruction de la race Indienne dans les Antilles.

Colomb, à son premier voyage, avait laissé quelques-uns de ses compagnons à Haïti, dans le fort d'Hispaniola. Les indigènes eurent bientôt à se plaindre de la tyrannie de leurs voisins, et aidés des Caraïbes, les pirates les plus audacieux de ce grand archipel, ils détruisirent la forteresse espagnole, mais le joug des vainqueurs n'en devint que plus pesant. Les armements se succédaient avec rapidité; chacun accourait pour avoir sa part d'une si riche proie. Les aventuriers de tous les pays, endurcis aux guerres sanglantes de l'Europe, se précipitaient sur le

Nouveau-Monde. Cette belle découverte qu'on avait dépeinte comme un *Eldorado* n'était pas encore assez riche pour les nouveaux débarqués. Les fruits exquis des tropiques, les épices, le coton, la canne à sucre avaient beau pousser à souhait ; non contents de s'approprier les terres, il fallait aux vainqueurs des esclaves pour les cultiver. De là l'origine des *repartimientos* établis par Colomb. Pour couvrir cette institution barbare du manteau sacré de la religion, on fit promettre aux colons d'instruire leurs esclaves dans les préceptes du christianisme; mais ces derniers n'apprirent d'eux qu'à souffrir. Trop faibles pour supporter les durs travaux des champs et les travaux plus durs des mines, ils mouraient par milliers. Le sacrifice de la population indigène ne parut pas suffisant aux colons, et, mécontents de l'*almirante* qui apportait trop de restriction à cette mesure inhumaine, ils le dénoncèrent et lui suscitèrent les persécutions indignes dont nous avons parlé.

Sous les successeurs de Christophe Colomb, le mal empira rapidement, et l'on vit dans peu d'années la population des Antilles disparaître. Quelques membres du clergé, touchés des souffrances des Indiens et animés de l'esprit de charité évangélique, sollicitèrent en vain un adoucissement à ces cruautés. Las-Casas, évêque de Chiapa, traversa quatorze fois l'Océan pour plaider en faveur des indigènes. Cet homme de bien, dont la mémoire est vénérée par les peuples de l'Amérique, trouva les souverains de l'Espagne indifférents et ne songeant qu'à satisfaire leurs ambitieuses prétentions. Ferdinand et après lui Charles-Quint firent pour leurs nouvelles possessions des règlements qui ne furent point exécutés, et si la race autochtone ne disparut point entièrement du sol Américain, cela tient surtout aux nombreuses retraites quelle trouva dans ce continent immense en-

trecoupé de montagnes et de fleuves infranchissables.

La population indienne décimée fut remplacée par les nègres exportés d'Afrique. Longtemps on trafiqua de chair humaine, et ce commerce infâme fut tellement lucratif que les nations européennes n'eurent point honte de s'en disputer le monopole. On n'estime pas à moins de 40 millions les nègres vendus sur les marchés de l'Amérique, et si l'on a égard à la grande mortalité constatée à bord des vaisseaux négriers, il faut supposer qu'il en mourut à peu près autant pendant la traversée. C'est donc 80 millions d'habitants qui ont été enlevés à l'Afrique en trois siècles. Le nombre de nègres dans les deux Amérique ne dépasse pourtant guère 10 millions, d'après les derniers recensements. La traite eut pour résultat de dépeupler l'Afrique, d'entretenir dans ce pays les guerres de tribu à tribu qui empêchèrent son développement; enfin, et c'est le résultat le plus immoral, d'avilir ceux qui s'y livrèrent. De nos jours l'esclavage n'est pas encore aboli, mais à la suite d'une lutte sanglante qui a déchiré les États-Unis, la liberté des nègres a été proclamée. L'Angleterre et la France avaient déjà donné l'exemple dans leurs colonies. Espérons que la civilisation fera bientôt disparaître partout cette institution barbare, et que les nègres rendus à la liberté seront un jour, dans leur patrie, les champions de la colonisation et du progrès.

L'ardeur des découvertes allait toujours croissant. Vincent Pinzon arrive en côtoyant l'Amérique du Sud jusqu'au fleuve des Amazones; Roderigo de Bastidas au golfe de Darien; Solis dans le Yucatan; Ponce de Léon découvre la Floride; Balboa pénètre jusqu'au Grand-Océan, à travers l'isthme de Panama. Vers l'année 1520, Fernand Cortez avec cinq ou six cents hommes, dix pièces de campagne et seize

chevaux tente la conquête du Mexique, et le succès de cette entreprise aventureuse justifie son audace. En même temps, Magellan, portugais au service de l'Espagne, fait le premier le tour du monde et fournit une preuve matérielle de sa sphéricité. On connaît enfin les bornes de ce grand empire colonial que l'on va découvrir en détail. Les îles Philippines sont occupées par les Espagnols et mettent l'Asie en communication directe avec l'Amérique.

En présence de tant de belles découvertes, de tant de conquêtes héroïques, qui ne laissaient point à l'Espagne le temps de se reconnaître, on ne peut s'empêcher d'admirer les hommes intrépides auxquels en revient toute la gloire; affrontant mille périls, ils parcoururent des contrées immenses, la plupart peu connues même aujourd'hui et que les voyageurs craignent encore d'aborder. Leur courage audacieux triompha des obstacles les plus invincibles, et, avec des ressources de peu d'importance, ils accomplirent les plus grandes choses. On déplore leur cupidité et la cruauté qu'ils montrèrent envers les populations indigènes; mais on blâme surtout les souverains qui, oubliant tous leurs devoirs, ne considérèrent ces belles conquêtes que comme une proie destinée à assouvir leur avarice, et qui, loin de travailler à la prospérité des peuples, ne songèrent qu'à les charger d'entraves pour les retenir dans la servitude.

Nous sommes obligé, bien à regret, de passer sous silence beaucoup d'évènements importants; mais, pour faire connaître l'étendue de l'empire colonial de l'Espagne, nous dirons quelques mots des dernières découvertes qui complétèrent son agrandissement. Pizarre, Almagro et Fernand de Luque jurent, sur une hostie consacrée, qu'ils se partagent la découverte et la conquête des pays situés sur le Pacifique, au sud de Panama. Pizarre, aventurier, venant

de faire les guerres d'Italie, n'a que son audace et son épée; soldat obscur, il renie la gloire de Cortez. Après bien des difficultés, il rassemble une poignée d'hommes et court à la conquête du Pérou.

Les Incas, investis d'un pouvoir absolu, régnaient sur cette contrée. Comme au Mexique, un grand état avait été fondé, et ces deux pays, plus avancés que le reste de l'Amérique, possédaient une civilisation bien imparfaite, mais remarquable à certains égards; elle était pourtant en décadence, à en juger d'après les anciens monuments, la plupart en ruines, qu'on a étudiés dans la suite. Tout porte à croire que ces états avaient reçu la colonisation de l'Asie Orientale; mais les traces de cette émigration étaient perdues. Quoiqu'il en soit, cette civilisation était bien grossière. Il suffit, pour l'apprécier, de dire que le despotisme était la base des gouvernements et que les autels des Dieux étaient abreuvés de sang humain.

L'anarchie et les guerres fratricides furent la première punition des avides conquérants. L'or abondait dans le Pérou; après avoir égorgé la population indienne, les Espagnols tournèrent les armes contre eux-mêmes et se disputèrent cette riche contrée qui devint le théâtre de sanglantes exécutions. Almagro accourant du Chili, qu'il venait de conquérir, tomba sous les coups de Pizarre; Pizarre, à son tour, fut égorgé par ses soldats, dans Lima sa nouvelle capitale. L'autorité des envoyés de Charles-Quint était méconnue, et ce prince ne parvint qu'avec peine à ramener à l'obéissance les indociles *Conquisadores* du Pérou.

Cependant les Indiens étaient poursuivis jusqu'aux Andes, et ces montagnes abruptes étaient explorées. Gonzalès, Pizarre et Orellana, à la recherche du fabuleux Eldorado, arrivent jusqu'au Marânon. Orellana se sépare de son chef; dépourvu de toute

ressource, il construit un radeau, s'abandonne à la pente vertigineuse du fleuve des Amazones et arrive à l'Atlantique, après avoir parcouru 1700 lieues et avoir traversé l'Amérique du Sud dans sa plus grande largeur. En même temps, Mendoza fonde Buenos-Ayres, remonte la rivière de la Plata, et par ce nouveau chemin, arrive au Pérou. La Terre-Ferme ou Colombie est parcourue dans tous les sens par divers aventuriers, et les provinces de Venezuela, de Carthagène et de Santa-Fé-de-Bogota sont ouvertes à la colonisation. Depuis la Californie et la Floride jusqu'au détroit de Magellan, l'Amérique est explorée et, sauf le Brésil, cet immense empire appartient à l'Espagne. Dans l'Océan Pacifique, elle a pris pied aux Philippines, non loin de la Chine et du Japon; mais elle négligera ces dernières possessions, ainsi que celles de l'Inde que lui a léguées le Portugal, pour concentrer toute son activité en Amérique. Encore la tâche qui lui reste à remplir est-elle bien lourde! L'Espagne ne se montrera pas à la hauteur de sa mission.

Nous avons déjà dit quel fut le sort des Indiens; les nègres furent encor plus malheureux. Ces populations faibles et ignorantes, livrées à la merci de leurs vainqueurs, se courbèrent sous le joug, mais n'étant pas préparées à une transformation radicale, elles eurent beaucoup à souffrir, surtout dans les colonies espagnoles. Peu d'ecclésiastiques suivirent l'exemple du vertueux Las-Casas et la plupart, au lieu d'élever la voix contre ces excès, aimèrent mieux en profiter. La dévotion espagnole n'était point tempérée par la charité, et tout semblait permis contre des nations idolâtres, considérées comme appartenant à une race inférieure. On reproche avec raison aux autres européens d'avoir adopté ce système inhumain que rien ne saurait justifier. Les Jésuites, dans leur colonie du Paraguay, essayèrent de s'at-

tacher la population indigène par des procédés plus en harmonie avec les préceptes de l'Évangile. Mais l'organisation despotique de leur société ne leur permit point de fonder quelque chose de durable. Ils établirent un gouvernement paternel, mais théocratique et absolu, tel qu'il convient aux peuples dans l'enfance. Ils firent de cette contrée un grand couvent où tout était réglé avec minutie et où les étrangers ne pouvaient séjourner. Dans chaque *Réduction* les récoltes étaient mises en commun entre les mains du Curé qui était chargé de la répartition. C'était, sous la surveillance des Révérends Pères, le communisme qu'ont rêvé, depuis, les chefs du parti socialiste. Cette colonisation artificielle et opposée aux principes donna au pays une ère de paix, mais ne jeta point de profondes racines. Elle n'opéra point la transformation de ces peuplades parquées comme des troupeaux. Tant il est vrai que l'initiative individuelle est nécessaire au développement des sociétés et ne peut être remplacée par l'ordre et la discipline! Tant il est vrai que la liberté, avec ses périls, est préférable à la tranquillité somnolente que procure le despotisme, même quand il a pour dicter ses lois des hommes aussi intelligents que les Jésuites.

La politique espagnole, cruelle envers les Indiens, fut tracassière envers les aventuriers intrépides qui fondèrent ces colonies. La Cour d'Espagne et le *Conseil des Grandes Indes* ne récompensèrent leurs services que par la méfiance et la jalousie. On connaît le sort de la plupart de ces héros, victimes de l'ingratitude de leurs souverains. Le plus illustre d'entr'eux, Fernand Cortez, rappelé en Espagne, fut obligé d'accompagner Charles-Quint dans son expédition d'Alger. La galère qui le portait fut engloutie par la tempête; il perdit tout ce qu'il possédait et ne se sauva qu'à la nage. Bientôt, tombé dans la disgrâ-

ce, l'accès du Palais lui fut interdit et l'Empereur refusa de l'entendre. Un jour il se précipitait à travers les gardes qui entouraient le carosse de Charles-Quint, pour présenter une supplique. « Quel est cet homme? » dit l'Empereur. « Cet homme, s'écria Fer-« nand Cortez, c'est celui qui a conquis le Mexique « et qui a donné à Votre Majesté plus de provinces « que vos aïeux ne vous laissèrent de villes. »

D'ailleurs le régime colonial appliqué après la conquête était vicieux. La création des *Encomiendas* institua une sorte de féodalité territoriale. Le partage des terres se fit avec une prodigalité inouïe, et l'on vit que l'Espagne n'attribuait de la valeur qu'aux mines d'or ou d'argent. Les colons négligèrent l'agriculture qui peut seule assurer l'alimentation des peuples, et qui est la vraie source de toutes les richesses. Du reste, le gouvernement espagnol interdit la culture des produits de l'Europe dont il voulait se réserver le monopole. Il imposa mille entraves à l'industrie et au commerce et se mit en quête des expédients et des mesures fiscales les plus funestes à la prospérité de ces colonies. Malgré des impôts très-lourds et qui montèrent à 23 francs par année, pour chaque Indien, le produit net perçu par le Trésor n'atteignait point 60 millions. Les deux tiers des revenus étaient dépensés en frais d'administration. Tout le commerce des colonies se fit d'abord par le port de Séville, et ce ne fut que plus tard qu'on permit aux négociants d'expédier leurs vaisseaux de la Corogne. Les *Galions* partaient à des époques déterminées d'avance, et l'on comprend que cette règlementation, destinée à empêcher la contrebande, n'était en réalité qu'un obstacle au développement du commerce. Dans l'intervalle de deux envois, toute transaction était impossible, et les colonies manquaient quelquefois du nécessaire. Bientôt la contrebande enleva au fisc ces revenus pour lesquels

on avait tout sacrifié, et les mesures prohibitives livrèrent le commerce de l'Amérique aux étrangers, notamment aux Anglais qui accaparèrent les trésors du Nouveau-Monde. Cependant les provinces étaient livrées à la concussion et au brigandage; les emplois s'achetaient au poids de l'or; les gouverneurs trafiquaient impudemment du mercure envoyé d'Espagne pour traiter les minerais; les délits les plus étrangers à la religion étaient jugés par le tribunal impitoyable de l'Inquisition, et les actes de la justice n'étaient souvent que des vengeances s'exerçant à l'abri de l'impunité.

Malgré tous ces désastres et toutes ces iniquités, malgré les fautes des hommes et des gouvernements, le Nouveau-Monde marchait vers une transformation complète. A travers ces épreuves sanglantes, la main de Dieu menait l'humanité. La fusion de la race européenne avec la race indienne, qu'on appelle cuivrée à cause de son teint, le mélange de ces deux races avec la race nègre jusqu'alors écartée, devaient produire de grands résultats. L'agriculture, le commerce et l'industrie se développaient nécessairement dans les deux Mondes; les relations de peuple à peuple s'étendaient chaque jour et influaient sur leurs civilisations diverses; les sciences, trouvant un champ plus vaste à s'exercer, se complétaient et se généralisaient. L'activité moderne, au lieu de se consumer en guerres intestines, rayonnait jusqu'aux extrémités du globe.

Les autres nations de l'Europe ne tardèrent pas à suivre l'exemple des Espagnols et des Portugais. Ces derniers, après avoir négligé le Brésil comme ne produisant pas des métaux précieux, finirent par apprécier les avantages de cette belle contrée. Les frères Louza, et à leur suite plusieurs nobles Portugais, allèrent s'établir au Brésil. Ils y rencontrèrent des sauvages fumant le tabac alors inconnu en

Europe, la tête ornée de plumes aux couleurs brillantes et marquant plus d'étonnement que de crainte à la vue des étrangers. Ces populations, plus grossières que celles du Mexique et du Pérou, opposèrent une résistance assez énergique. Les Portugais fondèrent San-Salvador et ensuite Rio-de-Janeiro. La colonie commença à prospérer. Les Juifs, chassés de Lisbonne par l'Inquisition, se refugièrent au Brésil et contribuèrent beaucoup au développement du commerce. L'agriculture fut plus en honneur que dans les colonies espagnoles. Le sucre, le café, les bois de teinture, plus tard les diamants et l'or firent de ce pays l'un des plus riches du monde. Les Hollandais tentèrent en vain de s'en rendre maîtres ; les Huguenots français ne furent pas plus heureux. Au midi, St-Paul devint le refuge des ***Bandeirantes***, ramassis d'aventuriers portugais et indiens qui, de là, se répandirent dans la province de ***Matto-Grosso*** et découvrirent les mines abondantes encore exploitées. Quoiqu'on puisse reprocher aux Portugais les mêmes défauts qu'aux Espagnols, leur administration, plus active et plus intelligente, fonda au Brésil une colonie pleine d'avenir. Cet empire, en se séparant plus tard du Portugal, garda pour souverains les princes de la maison de Bragance, et aujourd'hui le Brésil est l'état le plus puissant de l'Amérique du Sud.

Les Français, peu encouragés par leur gouvernement, ne fondèrent pas en Amérique des établissements aussi durables. Ils ne montrèrent pas autant de persévérance que les autres peuples européens ; pourtant, leurs tentatives ont eu une grande influence sur la colonisation de cette contrée. Jacques Cartier, de St-Malo, découvre le Canada en 1535. Champlain s'y établit en 1608 ; Québec est fondé ; on entretient des relations avec les Hurons et les Algonquins. Cette colonie, agricole et commerciale

tout à la fois, prend de l'extension et devient chaque jour plus prospère. En Floride, les Huguenots, envoyés par l'amiral de Coligny, sont attaqués par les Espagnols; de sanglantes exécutions amenèrent de terribles représailles; les Français, pendus comme Huguenots, pendent les Espagnols comme assassins; un Français plein d'une noble audace, Lasalle, explore le cours du St-Laurent dans le Canada supérieur, en 1668. Il se rend ensuite dans la Louisiane, combat les tribus guerrières du Natchez et remonte le Mississipi. Il forme le dessein de relier les deux colonies du Canada et de la Louisiane, séparées par de vastes territoires et de fonder un grand empire colonial s'étendant dans les deux bassins du Saint-Laurent et du Mississipi. Mais ce projet, qui aurait hâté la colonisation de l'Amérique Septentrionale et donné à la France un établissement digne de la métropole, fut délaissé, et la mémoire de Lasalle, oubliée dans sa patrie, ne survécut que parmi les Américains qui lui élevèrent plus tard une statue dans le Capitole de Wasingthon. Nos colonies brillent d'une prospérité factice pendant la durée du système de Law; elles sont négligées ensuites. Les Anglais et les Espagnols nous disputent la Louisiane, que nous abandonnons en 1763. Aux Antilles, grâce à nos hardis *Flibustiers*, nous occupons la Martinique, la Guadeloupe, St-Domingue et une partie des petites Antilles. En Guyane. nous fondons Cayenne; mais les Parisiens qui s'y établissent sont décimés par les maladies.

L'œuvre de la France dans le Nouveau-Monde ne fut pas stérile; toutefois ses efforts, inconstants et mal dirigés, ne lui permirent pas de retirer des avantages sérieux de ces établissements. Elle les perdit presque tous, ainsi que le Canada, la plus belle de ses possessions; occupée des guerres du continent, elle ne comprit pas l'importance d'un empire colo-

nial. Mais il ne faudrait pas se borner à voir l'action de la France dans les établissements dont nous venons de parler : ses militaires, ses marins, ses commerçants, ses ouvriers, ses savants se répandirent dans les colonies étrangères; sa civilisation et ses lumières pénétrèrent partout; sa colonisation morale et intellectuelle fut puissante, et la première elle tendit la main aux États-Unis insurgés pour recouvrer leur indépendance.

Nous ne parlerons pas des autres établissements européens en Amérique, d'une moindre importance, et nous passerons immédiatement à la colonisation anglaise. Les Anglais, arrivés les derniers dans ce pays, fondèrent les établissements les plus remarquables. Humphy Gilbert fut le premier de cette nation qui parut en Amérique. Raleigh en 1584 s'établit dans la Virginie, d'où il rapporta en Europe la pomme de terre, cette plante si utile à la famille humaine. Ce navigateur infatigable, non content d'avoir donné une belle colonie à l'Angleterre, se mit à la tête de sept expéditions successives et essaya la colonisation anglaise en Guyane. Après lui, John Smith, aventurier romanesque, explore dans tous les sens l'Amérique du Nord; tombé entre les mains des sauvages, il n'échappe à la mort que par le dévouement de l'indienne Pocahontas, son amante. Il gouverne James-Town en 1608. Au début, l'Angleterre, comme l'Espagne, imposa à son commerce les entraves du régime prohibitif; mais bientôt ses colonies reçurent une impulsion plus intelligente. Elle ne compta pas sur le produit des mines, assez rares dans cette contrée, et elle appliqua tous ses efforts au commerce et à l'agriculture : le tabac fut d'abord la source des plus gros revenus; le plus estimé nous vient encore de la Virginie. On raconte que Raleigh, le fondateur de cette colonie, fut le premier européen qui ait fumé du tabac; il savou-

rait ce délassement avec volupté, mais il avait soin de se tenir caché aux regards de ses compatriotes, pendant qu'il aspirait les bouffées odorantes de son calumet. Son indiscret domestique, entrouvrant la porte de la cabine, fut stupéfait de le voir livré à une pareille occupation, digne tout au plus des Peaux rouges. On ne se doutait pas alors que cette habitude envahirait les pays les plus civilisés et que le tabac serait l'objet d'un commerce très-étendu.

Dejà l'Angleterre s'était séparée de l'église catholique. La religion protestante, en admettant la discussion du dogme, avait donné naissance à une foule de sectes qui se déchiraient entr'elles. Les plus persécutées cherchèrent dans le Nouveau-Monde la liberté et un champ plus vaste à leur développement. Là, leurs rivalités ne pouvaient avoir que d'heureux effets. Des hommes attachés à leurs croyances abandonnèrent sans regret leur ancienne patrie, pour en fonder une nouvelle, avec la ferme conviction de s'y établir pour toujours en gardant leurs institutions et leurs mœurs. Ils réunissaient ainsi toutes les qualités qui assurent le succès de la colonisation, et leurs établissements devaient donner les résultats les plus prompts et les plus complets.

Les principales sectes qui s'établirent dans cette partie de l'Amérique, que nous appelerons par anticipation les États-Unîs, furent les puritains, les presbytériens, les unitaires et les anabaptistes, mais la plus remarquable fut celle des Quakers. Guillaume Penn, leur chef, donna son nom au pays où il se fixa (Pensylvanie) et la ville qu'il y bâtit fut appelée Philadelphie, en honneur de l'union fraternelle qui distinguait ces sages colons. Bientôt les compagnies anglaises, organisées pour l'exploitation de ces contrées, donnèrent un essor plus libéral au commerce, et, appréciant la monnaie à sa juste valeur, en permirent l'exportation. Lord Delaware fonde

l'État qui a gardé son nom; les catholiques s'établissent dans le Maryland; huit lords colonisent la Caroline et les autres provinces voisines de l'Atlantique. Peu à peu les *First-settlers*, ces pionniers de la colonisation, pénétraient dans l'intérieur, exploraient le Tennessee, le Connecticut, l'Ohio et frayaient la route aux nouveaux immigrants. L'Angleterre fondait un vaste empire colonial qui, en se séparant de la métropole, devait rester le digne émule des nations européennes et créer en Amérique un grand foyer de civilisation.

On a reproché aux Anglais d'avoir entièrement détruit la race indigène dans leurs colonies. Il est vrai qu'on ne compte guère aux États-Unis que cinq cent mille indiens. On peut dire que partout la race européenne se montra implacable envers les vaincus, qui, de leur côté, ne voulurent point participer aux avantages d'une civilisation plus avancée et refusèrent tout pacte avec les immigrants. La démarcation entre les deux races était trop profonde pour que leur fusion pût s'opérer sans violence. Tant que la colonisation ne s'était étendue que de proche en proche, sur des peuples présentant de grandes affinités, ainsi que nous l'avons observé dans l'histoire ancienne, après les déchirements de la conquête, l'ordre s'était promptement rétabli, et le plus souvent les *municipes* avaient suffi pour attacher à la domination romaine les pays récemment vaincus; une partie de la population subjuguée s'était ralliée à la politique des conquérants, et ce noyau d'hommes dévoués à la nouvelle cause, avait ramené peu à peu le reste du peuple. L'assimilation la plus complète avait été obtenue, sans beaucoup d'efforts, de la part des vainqueurs, sans trop de sacrifices de la part des peuples conquis. Il n'en fut pas ainsi en Amérique; les sauvages ignorants de leurs droits et de leurs devoirs d'hommes, ne montrèrent pas cette sagesse et cette

intrépidité qui inspirent le respect. Excepté au Mexique et au Pérou, où nous avons trouvé les vestiges d'une civilisation bien arriérée, le reste de l'Amérique était plongé dans la barbarie. Ses peuplades grossières et stupides étaient incapables d'amélioration, sans le croisement des races. Loin d'imiter les vertus des immigrants, elles n'acceptèrent que leurs vices. L'amour de l'eau-de-vie fit plus de ravages que la guerre parmi les tribus indiennes. Sans doute les colons auraient dû montrer plus de modération et d'humanité et tendre la main aux indigènes, mais il est juste de dire que cette réconciliation ne fut pas toujours possible. Nous respectons toutes les races et nous proclamons bien haut cet immortel principe que tous les hommes sont frères; mais nous ne partageons pas l'engouement de ces philanthropes qui vantent sans cesse les mœurs primitives; au lieu de l'innocence naïve dont ils parlent, nous ne trouvons parmi les peuples sauvages que perfidie, crnauté, mauvaises mœurs. La raison ne vient pas chez eux en aide à l'instinct et, par les données de l'égoïsme bien entendu, n'arrive pas aux belles notions du devoir. Nous répéterons ces mots si vrais de Laperouse: « les philosophes, qui portent « aux nues les sauvages, me mettent plus en colère « que les sauvages eux-mêmes. » Les Anglais, à notre avis, furent moins cruels que ne l'avaient été les Espagnols; mais au Mexique et au Pérou la race indigène ne disparut pas entièrement parce qu'elle était attachée au sol, tandis que les tribus nomades du Nord de l'Amérique préférèrent s'enfoncer dans leurs forêts impénétrables et échapper ainsi au contact de la civilisation européenne.

Nous laisserons là notre résumé des découvertes en Amérique et de l'histoire de la colonisation de cette contrée. Les navigateurs, en cherchant un passage vers le Nord. achevèrent de faire connaître cette

île immense. Nous allons reprendre l'histoire de la colonisation moderne en Asie et en Afrique, nous réservant de comparer, dans le chapitre suivant, toutes ces colonisations, de préciser le développement qu'elles ont déjà atteint, de rechercher celui dont elles sont susceptibles et de tirer de ce travail notre conclusion théorique.

Les Portugais avaient exploité les comptoirs de l'Inde pendant le 16me siècle. Nous avons déjà dit les causes de la décadence de leur domination. Les Hollandais leur succédèrent dans ces contrées. Philippe II, ne pouvant réduire la Hollande révoltée, défendit aux Portugais de trafiquer avec les négociants d'Amsterdam. Ceux-ci se décidèrent à aller chercher, dans les contrées lointaines, les marchandises précieuses qu'ils achetaient auparavant à Lisbonne. Ils commencèrent par faire la chasse aux navires espagnols sur toutes les mers. Diverses associations furent fondées sous la dénomination de Compagnies des pays lointains. En 1602, elles se réunirent pour former la compagnie des *Grandes Indes*. Les temps anciens ne nous fournissent point d'exemple de semblables associations. Elles témoignent de l'activité libre des peuples modernes. Des particuliers, sous l'égide de l'État, mettent en commun leurs ressources de toute nature, pour exécuter des entreprises dont ils profitent d'abord eux-mêmes et qui sont avantageuses ensuite à toute la nation. Quoiqu'on ait attaqué ces association et qu'on ait prétendu qu'elles engendraient une sorte d'aristocratie marchande, on ne saurait contester leur utilité et leur importance. Elles remplirent leur mission avec plus d'ensemble que de simples aventuriers toujours prêts à se nuire les uns les autres. Il est vrai que ces compagnies, occupées avant tout de s'enrichir, exploitèrent à outrance les pays conquis, et, portant tous leurs efforts vers le commerce, négli-

gèrent la colonisation. Mais leur influence n'en fut pas moins décisive, car il s'agissait, surtout en Orient, de prendre pied à côté d'une civilisation ombrageuse, d'entretenir des relations suivies avec des peuples qui s'étaient tenus dans l'isolement pendant des siècles, mais qui paraissent dès à présent susceptibles de progrès. Quoiqu'on dise, les idées voyagent avec les ballots, et ce contact des populations de l'Europe avec celles de l'Orient, par les établissements durables fondés dans l'Inde et dans la Malaisie, doit régénérer cette partie du monde et la mettre à l'unisson des pays civilisés de l'Occident.

Notre exposé des établissements Européens en Asie et en Afrique sera encore plus bref que pour l'Amérique. La prise de possession du nouveau continent offre des particularités si intéressantes, que nous avons suivi les évènements pas à pas, en citant les noms de tous ceux qui prirent part à cette conquête sans exemple dans l'histoire. Elle nous a montré la colonisation sous tous ses aspects divers; en Asie et en Afrique, à part quelques espaces restreints, nous n'aurons à étudier que des colonies commerciales.

Les Hollandais s'établirent dans l'Inde vers le 17me siècle, sur la côte de Coromandel, et essayèrent de substituer partout leur influence à celle des Portugais. En 1618, ils occupèrent Amboine et Tidor dans les Moluques. Bientôt ils furent reçus au Japon et en Chine; une partie de l'île de Ceylan et Malacca tombèrent en leur pouvoir. Déjà ils avaient pris possession de Java et de plusieurs autres points de la Malaisie: Batavia, centre de leur domination dans ces contrées, avait une grande importance qu'elle a conservée depuis. Jusqu'au milieu du 18me siècle le commerce de l'Orient fut tout entier dans leurs mains. La compagnie des marchands d'Amsterdam, n'envisageant la question des colonies qu'au point

de vue personnel et financier, voulait conserver à tout prix le monopole de ce commerce et travaillait à la ruine des autres établissements européens. Elle alla jusqu'à interdire la culture des produits les plus précieux dans les îles, qui échappaient à sa surveillance. Les agents nouèrent des relations avec les rois de l'intérieur de l'Inde; ils se répandirent en Chine et au Japon, où ils endurèrent bien des humiliations. Cependant les vaisseaux de la compagnie pénétraient dans cet archipel immense qu'on a considéré comme une cinquième division du globe et découvraient cette île qui rivalise d'étendue avec notre continent, la Nouvelle-Hollande ou Australie. D'un autre côté, la colonie africaine du Cap, heureusement située sur la route de l'Inde, ravie au Portugal, se peuplaient de colons Hollandais.

Telle fut l'étendue de la puissance Hollandaise en Orient. Trop vaste pour les ressources de la métropole, battue en brêche par les Français et les Anglais, elle s'écroula après avoir produit des résultats durables, et ses débris forment encore une des plus belles et des plus fructueuses colonies du monde.

La Hollande était trop faible pour résister aux attaques de l'Angleterre et des autres puissances maritimes de l'Europe. Elle perdit, dans la seconde moitié du 18me siècle, une partie de ses comptoirs, et, à l'époque de sa réunion avec la France, les Anglais les occupèrent tous. Elle n'a recouvré que Java et ses établissements à Bornéo et dans la Malaisie. Du reste, la colonisation Hollandaise n'était pas exempte des défauts que nous avons signalés chez les Portugais. Les marchands nouvellement enrichis étalaient à Batavia un luxe et une arrogance dignes des gouverneurs de Goa. Néanmoins les Hollandais déployèrent, dans cette occupation, de grandes qualités. Habiles à toutes les affaires commerciales, exacts dans les paiements, pleins de persévérance et d'a-

dresse dans les entreprises les plus difficiles, leurs colonies du Cap et de Java sont restées comme des modèles. Quand ils ne purent pas établir des colons sur le sol, ils surent adroitement modifier les cultures indigènes par des taxes ou par des primes, encourageant tel produit de préférence à tel autre, et implantant dans leurs colonies les principales cultures d'Europe qui sont nécessaires partout. Les Hollandais furent donc, comme les Anglais, un peuple éminemment colonisateur. En présence des Malais, indociles à supporter le joug et possédant les qualités guerrières des peuples mahométans, l'occupation de Java n'était pas sans dangers. Des insurrections formidables menacèrent à plusieurs reprises la capitale. On peut dire que cet établissement présente plus d'une analogie avec notre colonie du Nord de l'Afrique. Comme les Hollandais à Batavia, nous sommes aux prises en Algérie avec une population belliqueuse qui repousse énergiquement une civilisation opposée à ses anciennes croyances. Par conséquent, l'étude des colonies Hollandaises nous fournira plus d'un exemple d'une application facile, et nous y reviendrons en parlant de l'Algérie.

Les Anglais furent les successeurs des Hollandais dans l'Inde. Un moment la France parut contrebalancer la puissance Anglaise; établie sur les côtes du Sénégal, à Madagascar, à l'île Bourbon et à l'île de France, possédant les comptoirs de Pondichéry, de Karikal et de Chandernagor, elle était sur le point d'asseoir sa domination dans ces belles contrées. Dès les règnes de Henri IV et de Louis XIII, une compagnie des Indes avait été fondée. La ville de Pondichéry devint florissante sous l'habile administration de François Martin (1697). Plus tard, deux hommes de talent qui devaient être bien mal récompensés de leurs efforts, La Bourdonnais et Dupleix, portènt à son apogée l'empire colonial de la France.

La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon, fait prospérer ces colonies; elles deviennent le lieu de relâche le plus commode pour les navires qui se rendent dans l'Inde; ils y trouvent à s'approvisionner d'eau et de vivres, et à réparer les avaries survenues pendant le voyage. Des chantiers de construction et d'armement sont construits, et c'est de là que partent nos vaisseaux pour faire la course et pour ruiner le commerce anglais. Dupleix, après avoir administré Chandernagor, est nommé gouverneur de Pondichéry, et cette ville devint le port le plus commerçant de l'Inde.

Cependant les Anglais s'étaient établis au Bengale depuis 1640. En 1698, l'Empereur Mogol Aureng-Zeb leur avait cédé Calcutta qui fut, dans la suite, le siége de leur empire. Les deux nations rivales ne tardèrent pas à se disputer la domination de l'Inde. Malgré les discussions qui s'élèvent entre La Bourdonnais et Dupleix, les Anglais sont défaits, et Madras, un de leurs principaux comptoirs, subit tour à tour la loi des deux chefs français. Mais La Bourdonnais, accusé par un rival jaloux, est rappelé en France et pour prix de ses services est jeté dans les cachots de la Bastille. Dupleix, après la paix, rêve l'agrandissement de nos colonies et la conquête de l'Inde. Il prend part aux guerres intestines que se livrent les princes Indous et fait sentir au loin l'influence française. Encore un pas, et nous occupons dans l'Inde la première place, et cette riche contrée va tomber sous notre domination. La compagnie des Indes ne partage pas les grandes vues de son gouverneur; impatiente de grossir ses bénéfices et craignant de voir ses finances dépensées en folles entreprises, elle rappelle Dupleix que les Anglais accusent de troubler la tranquillité de la colonie. Cet homme, qui avait conçu le projet de conquérir l'Indoustan et qui avait tout préparé pour la réalisation de ce vaste

dessein, va mourir dans l'indigence.

Dès lors, l'influence des Anglais n'a plus de contrepoids. En 1756, ils prennent et démantèlent Pondichéry. Ils ruinent tous les autres établissements européens importants, et s'ils laissent subsister quelques comptoirs Français, Hollandais ou Portugais, c'est que tous ces peuples ne sont plus en mesure de leur disputer la domination de l'Inde. Alors ils mettent à exécution, pour leur compte, les projets de Dupleix et pénètrent au cœur du Bengale. Les princes Indous comprennent enfin quels dangereux adversaires ils ont en présence et se liguent pour les écraser. Mais quelques bataillons anglais dispersent les grandes armées indiennes. Jusqu'à cette époque les Européens s'étaient bornés aux établissements maritimes et n'avaient point essayé une lutte trop disproportionnée par le nombre. On peut juger, d'après ces évènements, combien les Indiens, amollis par des institutions despotiques et par une civilisation corrompue, étaient inférieurs aux Européens robustes, disciplinés, aguerris et réunissant tous les avantages de la science et de la tactique. A la suite de ces succès, les Anglais obtiennent la cession authentique du Bengale, ce paradis des nations, que leur abandonne en toute propriété l'Empereur Mogol. Les Mahrattes, les royaumes du Nizam et du Maïssour résistent plus longtemps dans un pays d'un accès difficile (1769), sous la direction du brave Haïder-Ali; mais dans la vallée du Gange, les possessions anglaises s'agrandissent sans cesse aux dépens du grand Mogol Schah-Allum. En 1774 ils acquièrent Bénarès; le royaume d'Oude devient leur tributaire. Les riches provinces du Bengale sont pressurées par la compagnie anglaise qui en tire 600 millions en quelques années. Le gouverneur Hastings tente de réformer le régime vicieux de la colonie et pousse plus avant les conquêtes. Tippoo-Saeb succombe, en dé-

fendant l'indépendance de son pays. Les Anglais n'ont plus d'adversaires dignes d'eux : de la Perse à l'Indo-Chine, leur domination s'étend sur 130 millions d'hommes. Les vallées du Thibet, le pays de Lahore, tout leur est soumis jusqu'au pied de la grande chaîne de l'Himalaya. La Chine et le Japon vont subir leur influence, et, dans l'Océanie, l'Australie qu'ils prennent aux Hollandais, deviendra le siége d'une grande colonie semblable à celle des États-Unis d'Amérique.

Pendant que les Anglais s'établissaient solidement dans l'Inde, des navigateurs célèbres reconnaissaient toutes les iles du Grand Océan et s'approchaient, autant qu'il est possible, des deux pôles. Les découvertes des siècles précédents se complétaient ; le globe était exploré dans toutes ses parties ; les contours de ses continents et de ses iles relevés avec précision au moyen d'instruments perfectionnés. L'Océanie s'ouvrait à son tour à la colonisation Européenne. Nous avons dit que les Hollandais y possédaient Java, Sumatra et Bornéo, avec une partie des Moluques. Les Espagnols avaient conservé les Philippines et les îles Mariannes; les premières, d'une grande fertilité, avaient pour capitale Manille, la plus importante ville de cette contrée après Batavia. Les Portugais gardaient leurs établissements aux Célèbes et aux Moluques. Les Anglais, avec leur colonie de l'Australie, surveillaient les grandes îles environnantes, et leurs marins infatigables parcouraient dans tous les sens ces archipels hérissés de récifs et disputaient aux populations anthropophages ces pays si admirablement situés. Bientôt les Français allaient fonder des colonies dans les îles Marquises et dans la Nouvelle-Calédonie ; si le domaine colonial de la France était trop restreint, elle avait puissamment contribué, par les voyages de ses marins, à la découverte de ces contrées, et les Bougainville, les

Lapérouse et les Dumont-d'Urville peuvent être cités à côté de l'illustre Cook qui eut la gloire de faire trois fois le tour du monde, en explorant tant de pays jusqu'alors inconnus.

Les îles de l'Océan, plus éloignées de l'Europe que les établissements d'Afrique et d'Asie, et découvertes bien longtemps après, furent recherchées de préférence par la colonisation. Celles de l'Australie et de la Polynésie, se trouvant dans la même situation que l'Amérique, lors de la conquête espagnole, fournirent une proie facile aux immigrants. Les peuplades barbares et stupides furent aisément refoulées, et l'activité Européenne remplaça bientôt dans la Papouasie la torpeur de la race indigène. Comme dans le Nouveau-Monde, tous les genres de colonisation furent tentés avec succès. On peut même dire qu'ils réussirent là mieux que partout ailleurs, grâce à la configuration d'une contrée facilement accessible par l'immense étendue de ses côtes, et à la douceur d'un climat comparable à celui des régions tempérées de l'Europe. A côté des colonies commerciales et agricoles des Hollandais et des Espagnols, où le mélange des races s'opère graduellement, à côté de la colonie exclusivement Européenne de l'Australie, qui accuse une puissante vitalité, on peut remarquer la colonisation morale semblable à celle que nous avons signalée en Grèce. La race Polynésienne, mieux douée que les autres races de l'Océanie, ne se montre pas rebelle à la civilisation Européenne. Les missionnaires protestants enseignent à ces peuples la doctrine de l'Évangile, et des états qui paraissent capables de développement ont été fondés par les indigènes.

Dans l'Asie Orientale, au contraire, la colonisation s'était trouvée en présence de difficultés presque insurmontables; la Chine et le Japon n'avaient pu être entamés; les efforts des Européens n'avaient

abouti qu'à la création de quelques comptoirs. L'Inde elle-même, après la conquête anglaise, était restée une colonie purement commerciale. Nous avons vu que la civilisation Indo-Chinoise était parvenue, dès les temps anciens, à un assez haut degré de perfectionnement, mais que, faute de se trouver mêlée aux grandes commotions de l'Occident, elle s'était bientôt arrêtée dans cette marche ascendante. De grands empires avaient été fondés, comme en Europe, et de grandes religions avaient pris racine parmi les peuples de l'Indoustan. Le mahométisme venu du dehors n'avait pu détruire la religion de Brahma, ni celle de Boudha qui en dérive. Ces croyances s'étaient répandues jusqu'en Chine, mitigées par le culte philosophique de Confucius, en honneur chez les lettrés. Malgré les tendances spiritualistes qui les caractérisent, elles se dénaturèrent dans la suite. Un culte souvent bizarre, des austérités outrées et sans but, une distinction de castes qui isolait chaque partie de la nation et ne permettait pas ce mélange intime, plus nécessaire encore aux peuples que les relations extérieures, toutes ces causes, jointes à la mollesse du climat et à la langueur de la race, arrêtèrent l'essor de l'esprit humain. La liberté, ce ressort moral qui peut suppléer à la vigueur physique, fit défaut à ces populations épuisées; bientôt le culte des souverains remplaça presque celui de Dieu. En vain ces empires tâchèrent de se maintenir par la centralisation et par une administration habile; nous voyons les invasions des Tartares grossiers renverser à plusieurs reprises ces savantes institutions dépourvues de vitalité. Les conquérants, à leur tour, subissent la pernicieuse influence d'un climat énervant et d'un milieu social qu'ils ne sauraient modifier.

Les Européens qui abordèrent en Chine avaient à lutter contre l'astuce d'un gouvernement entouré de ressources et disposé à s'en servir pour écarter

des étrangers dangereux. La population y était plus dense qu'en Europe même, et partant, il ne restait pas de place aux nouveaux venus; aussi les ports seuls leur furent ouverts et ils durent se soumettre à une foule de précautions soupçonneuses dont s'entoura le Céleste-Empire. Les missionnaires pourtant pénétrèrent au cœur du pays sous divers prétextes, mais, en réalité, on ne les admit que comme savants et afin de mettre leurs connaissances à profit. Les doctrines chrétiennes ne furent prêchées qu'aux classes les plus déshéritées de la nation chinoise et ne pouvaient guère remonter de là jusqu'aux lettrés. Au reste, les Jésuites, pour faire des prosélytes, furent obligés d'accepter en partie les rites des religions indigènes et de tolérer les plus grossières superstitions; en sorte que, la Cour de Rome ayant interdit ces pratiques contraires à l'orthodoxie, le christianisme, qui commençait à germer, fut anéanti dans ces contrées. Les croyances religieuses ne portent point de fruit, quand elles sont adoptées par des peuples qui ne les comprennent pas; la transformation ne s'opère qu'à la surface. Le contact prolongé avec une civilisation supérieure est nécessaire pour produire des résultats complets.

L'Inde elle-même qui eut son apôtre dans la personne de Saint-François-Xavier et qui, ouverte aux conquérants, n'était pas entourée de mystère comme la Chine et le Japon, fut indocile à ces sublimes enseignements. L'heure de la régénératiou n'a pas encore sonné pour elle; il faut que la race Indo-Chinoise secoue les chaînes rivées par la religion des Brahmanes et par l'institution des castes, et qu'elle se relève de l'abaissement où elle est tombée; alors, seulement, elle dictera des conditions à ses vainqueurs. A mesure qu'elle comprendra mieux les hautes notions de moralité et de liberté, qu'elle sera plus digne et plus fière, le joug sous lequel

elle est courbée s'adoucira, et, revenue à l'indépendance dans l'Indoustan, elle entraînera la résurrection de ce Céleste-Empire qui dégénère en momie. Les Jésuites nous avaient dépeint ces contrées sous des couleurs trop favorables ; aujourd'hui qu'une expédition héroïque a fait tomber devant nous les barrières qui restaient, et que Pékin, la capitale, a été pendant quelque temps en notre pouvoir, on sait que penser d'un peuple qui a perdu tout amour de la patrie et qui, avec des armées innombrables et des ressources de toute nature, n'a pas su résister à une poignée de soldats Européens.

Il nous reste à parler des établissements d'Afrique, que nous avons relégués au dernier plan, attendu leur importance secondaire. Ainsi que nous l'avons vu, les marins qui se rendaient dans l'Inde avaient découvert et visité ces parages. Les nations colonisatrices de l'Europe essayèrent d'y fonder des comptoirs dont la situation sur la route de l'Orient augmentait encore l'importance. L'Afrique possédait, du reste, des richesses qui devaient tenter l'avidité des compagnies coloniales. Nous ne ferons pas l'histoire de ces établissements et nous nous contenterons de citer les principaux d'entr'eux et de dire quels obstacles entravèrent leur développement. Le Sénégal est la première colonie qu'on rencontre quand on se dirige vers le cap de Bonne-Espérance ; ses côtes sont chaudes et malsaines, mais arrosées par deux grands fleuves, elles étalent une végétation luxuriante. Le végétal le plus gigantesque de la création, le Baobab, croît dans ce pays ; les animaux tels que le crocodile, l'hippopotame et le rhinoceros y pullulent. De là on peut pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, en exploiter toutes les richesses et répandre au loin un reflet de nos civilisations. A l'ouest de la Sénégambie se trouve le Soudan, sans contredit le pays le plus important du centre de l'Afrique,

et d'où l'on peut parvenir en Ethiopie, cette patrie du trop fameux Prêtre-Jean. Dans ce sens l'Afrique présente la plus grande largeur, mais elle est accessible à la colonisation. Le grand désert du Sahara sépare, il est vrai, les contrées de l'Afrique septentrionale et ne permet guère le contact des peuples Berbères plus avancés et de race supérieure. Pourtant, les sectateurs du prophète ont pénétré dans tous ces pays et l'Ethiopie a même connu la religion chrétienne. Nous ne mettons pas en doute que les établissements français en Sénégambie, s'ils prennent de l'extension, ne puissent nouer des relations avec notre colonie algérienne, au moyen des caravanes des Touaregs. La France n'a pas été la seule à fonder des établissements dans la Sénégambie; l'Angleterre et le Portugal y ont aussi des comptoirs; mais ces nations ont préféré la Guinée, située plus au Sud, et qui a longtemps alimenté la traite des nègres et fourni en quantité la poudre d'or et les dents d'éléphant. Les Portugais possèdent les établissements les plus importants de la Guinée inférieure. En remontant les rivières de cette contrée, on pénètre dans l'intérieur de la Cafrerie, et l'on peut espérer d'ajouter au domaine de la colonisation ces espaces inexplorés. Il ne faut pas se faire illusion sur les difficultés que rencontrera le développement de ces colonies, des déserts immenses où l'eau manque complètement, des bêtes féroces qui viennent assaillir le voyageur jusque dans sa tente, des populations sauvages comme la nature qui les entoure; voilà des obstacles que l'homme civilisé ne surmontera qu'après de laborieux efforts. La race nègre se transforme plus malaisément que les autres races; on peut en juger par les affranchis d'Amérique. Le christianisme ne les arrache pas à leurs habitudes paresseuses et gourmandes, et ils demandent naïvement à leurs prédicateurs si, dans le pa-

radis, on leur distribuera cette eau-de-vie qui leur paraît la félicité suprême; néanmoins nous pensons que la liberté et l'exemple de l'activité Européenne produiront peu à peu cette transformation. Ces populations modifiées, ces affranchis que les Américains ont essayé déjà d'établir sur les côtes Africaines, seront les meilleurs auxiliaires pour la colonisation de ces vastes contrées. Le voisinage de la colonie Européenne du Cap, placée à l'extrémité méridionale de l'Afrique, rendra cette œuvre plus facile. Cet établissement est entouré de peuplades qui occupent un des derniers rangs dans la famille humaine; nous voulons parler des Hottentots. En présence de cette race et des Papouas de l'Océanie qui leur ressemblent, on se met à douter des destinées humaines. Mais l'abrutissement de ces populations est un accident auquel on attache trop d'importance; l'antiquité nous cite des nations hideuses qui ont disparu de la surface du globe, par suite de ce courant incessant qui modifie et améliore tout. Il en sera probablement ainsi des Papouas et des Hottentots. Non loin du Cap, n'a-t-on pas vu, dans ces derniers temps, un Cafre, à la tête des tribus barbares, faire une guerre à outrance aux Anglais dont il avait étudié la civilisation et rêver l'indépendance de son pays? L'île de Madagascar, où s'était implantée la colonisation française, n'a-t-elle pas déjà organisé un gouvernement régulier? La colonisation de l'Afrique n'est donc pas impossible; l'humanité se recueille parfois pour reprendre de nouvelles forces, et, après avoir surmonté l'obstacle qui arrêtait son cours, elle vole à des triomphes plus éclatants.

Nous avons montré la suite merveilleuse de ces découvertes qui, dans trois siècles, firent connaître le monde entier et mirent en relation tous les peuples de l'univers. Nous avons vu la colonisation, partie d'Europe où elle avait incessamment agrandi son

foyer, se répandre dans les contrées jusqu'alors inconnues de l'Amérique et y prospérer rapidement; nous l'avons vue aborder dans l'Inde et courber sous le joug d'innombrables populations; puis soulever le voile qui nous dérobait la Chine et le Japon et arracher l'Asie Orientale à son inertie séculaire; nous l'avons vue, parcourant les archipels immenses de l'Océanie, porter à ces îles lointaines le flambeau de la civilisation; nous l'avons vue enfin sur les côtes d'Afrique, livrant à cette citadelle de la barbarie un assaut audacieux. Notre aperçu historique est terminé, et il nous suffira, dans le chapitre suivant, de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble des résultats obtenus, pour apprécier ce plan général de colonisation et indiquer le but qu'il doit atteindre.

§ Des lois de la Colonisation.

Nous avons esquissé l'histoire de la colonisation et nous l'avons montrée à l'œuvre, dans les cinq parties du monde, employant, à la transformation des peuples et des contrées, divers procédés qui lui donnent un aspect multiple, quoiqu'elle soit une par son objet. Nous nous sommes attaché à exposer la suite des évènements, en faisant ressortir les différences et les analogies qui les caractérisent, et en leur laissant, autant qu'il a dépendu de nous, la couleur locale, sans nous astreindre aux distinctions établies. En effet, on a divisé souvent les colonies en commerciales, agricoles et politiques; elles dérivent tantôt de la guerre et de la conquête, tantôt de la navigation et du commerce; quelquefois, elles tiennent à des commotions politiques et à des invasions ou même à des causes purement morales,comme

les réformes religieuses. Dans tous les cas, elles agrandissent le domaine exploité fructueusement par l'homme, augmentent sa puissance matérielle et intellectuelle, et, par conséquent, ont toujours pour but final le perfectionnement de l'humanité. Quels que soient ses procédés, la colonisation n'est donc que la civilisation s'étendant et se modifiant sans cesse. Au reste les divers modes de colonisation ne s'excluent point, et un examen plus approfondi des faits nous les montrera réunis le plus souvent dans un même lieu ou se succédant à de faibles intervalles de temps. On peut même ajouter que, dans toute colonisation normale, ils se résument en un seul qui est indépendant des circonstances; c'est la supériorité morale et matérielle du peuple colonisateur s'affirmant par les qualités dominantes chez ce peuple; s'il possède une forte organisation politique et des mœurs guerrières, sa colonisation sera militaire et procédera par l'assimilation; elle sera agricole ou commerciale, s'il est lui-même agriculteur ou commerçant; mais, pour être complète et pour porter tous ses fruits, la colonisation devra modifier ses moyens suivant l'état de civilisation du pays à coloniser, sa distance de la métropole, sa situation géographique et son climat; en sorte que ce grand problème qui a toujours pour objet la civilisation, et, pour point de départ, la supériorité du peuple immigrant, peut se résoudre au moyen de données bien différentes.

Ces vérités découlent de l'exposé critique de l'histoire; mais, avant d'énoncer nos conclusions théoriques, il convient d'examiner successivement le passé à ce point de vue, et de bien constater leur exactitude, afin que, le but de la colonisation et ses lois générales étant bien définies, il nous soit facile de dire quels sont les moyens pratiques préférables pour la colonisation d'un pays donné, à une époque déterminée.

A l'origine des temps, nous avons vu les nations de l'Asie Occidentale, berceau de la civilisation, s'entre-choquer, et, dans ce pêle-mêle, les peuples se perfectionner et s'étendre. De grandes migrations, dans l'intérieur des continents, durent être la conséquence de ces luttes. Les tribus persécutées et mécontentes, cherchant la liberté dans la vie nomade, s'en allèrent au loin, pour échapper à la domination des grands états. Nous en voyons un exemple dans les Juifs quittant la Chaldée, s'établissant en Egypte et, dans la suite, fuyant ce pays de persécution pour aller se fixer en Palestine. L'émigration des peuplades de l'Arabie tient sans doute à des causes identiques. L'histoire ne nous a fait connaître ces évènements que d'une manière incomplète; mais nous ne craindrons pas d'avancer que la colonisation n'avait point, à cette époque, le caractère commercial, qui frappe surtout chez les peuples maritimes et lorsqu'elle se fait à de grandes distances. L'importance agricole de ces mouvements est assez restreinte. La colonisation est surtout politique, par la création des grands états qui tendent à perfectionner les institutions gouvernementales nécessaires au développement de la civilisation.

Lorsque des peuples navigateurs et marchands sont établis sur le littoral de la Méditerranée, les colonies qu'ils fondent nous apparaissent avec le caractère commercial. La colonie Phénicienne de Carthage et les colonies fondées par cette république sur les côtes septentrionale de l'Afrique et en Ibérie, ont pour origine la navigation et le commerce, qualités distinctives de la métropole; elles n'en ont pas moins une certaine importance politique et agricole. La république Carthaginoise, malgré son manque de cohésion et les vices de son organisation politique, fut la rivale de Rome, et, quoiqu'elle n'envoyât pas des colons dans tous les établissements

qu'elle fondait, à chaque conquête nouvelle, la culture s'enrichissait de nouveaux produits,et les anciens se répandaient chez les peuples barbares.

Ces caractères divers, que revêt tour à tour la colonisation, apparaissent réunis dans les colonies Grecques. Le grand foyer de civilisation se forme en Grèce et se répand par tous les moyens que nous avons signalés, en Orient, en Italie et jusqu'en Gaule. Ces établissements sont à la fois politiques, commerciaux et agricoles, dérivent surtout de la supériorité intellectuelle du peuple colonisateur. La civilisation Hellénique composée de ce que l'antiquité avait de plus exquis, et favorisée par l'affinité des races et des mœurs, pénétra facilement parmi les nations voisines. Les philosophes et les historiens avaient rapporté d'Asie et d'Egypte les hautes notions morales sur la grandeur de Dieu et sur l'immortalité de l'âme et les avaient inculquées au peuple, comme le fondement de toutes les sciences humaines; ses Sages, ses grands citoyens, ses poètes et ses généraux avaient entouré la Grèce d'une auréole de gloire.

Rome, qui n'était elle-même au début qu'une colonie puissamment organisée et absorbant successivement les tribus voisines, joignit à sa force politique et militaire tous les avantages de la civilisation Hellénique qu'elle était appelée à répandre dans le monde ancien. Sa puissance devait périr par l'excès même de son étendue. Ce vaste empire avait accompli la transformation des peuples en détruisant leurs nationalités; sa colonisation avait affecté surtout le caractère politique et militaire, mais l'assimilation des peuples conquis n'aurait pu s'effectuer, si la supériorité morale et intellectuelle des conquérants n'avait pas assuré leur domination. Rome avait mis en œuvre les mêmes procédés que la Grèce, mais une force politique étonnante, accrue par la centra-

lisation, lui avait permis de fonder des établissements plus solides et plus compactes.

Nous pouvons étudier les deux colonisations dans le même pays, en Gaule, afin de mieux constater leur analogie. Quand une troupe d'émigrés Phocéens abordèrent sur les rivages de cette contrée, les historiens rapportent que les Gaulois, assemblés chez un de leurs chefs, célébraient une fête traditionnelle. Les Grecs, enfants d'une civilisation élégante et sympathique, furent jugés dignes par les fiers habitants du pays, des honneurs de l'hospitalité. La fille du chef Gaulois, vierge d'une grande beauté, devait, suivant un usage antique, présenter la coupe, au milieu du festin, à celui qui avait éveillé les préférences de son cœur et qu'elle choisissait pour époux. Son choix tomba sur le capitaine Grec, jeune et beau, offrant toutes les séductions d'un homme policé dont l'esprit est ouvert à la culture intellectuelle. Cette anecdote, vraie ou fausse, est le symbole de la fusion des deux peuples. Une partie du territoire fut cédée aux nouveaux venus, qui fondèrent Massilie et créèrent une république florissante, appelée à se développer par le commerce et à surpasser les colonies Carthaginoises d'Ibérie. Les tribus voisines reconnurent peu à peu sa prépondérance ; d'autres colonies, filles de la première, s'étendirent sur le littoral et firent longtemps tout le commerce de la Gaule.

Quand la puissance romaine déborda de l'autre côté des Alpes, il lui fut aisé de s'établir dans la *Province* et de s'assimiler les populations qui entouraient la république Massilienne et qui s'étaient déjà transformées à son contact. Massilie, englobée dans cette conquête de la Gaule méridionale, fut respectée. En effet, les Romains n'avaient rien à apporter à cette cité florissante, émule des villes lettrées de la Grèce. Il leur suffisait de l'avoir pour alliée ; son

annexion à l'Empire devait être la conséquence de la conquête des Gaules.

Au centre et au nord, les populations belliqueuses de la Gaule opposèrent une résistance énergique aux conquérants. La colonisation prit un caractère politique et militaire. L'héroïsme de Vercingetorix et des tribus gauloises succomba devant les armes victorieuses de Jules César, aussi habile général que grand politique. Mais quelles causes avaient préparé cette conquête et la rendirent si fructueuse par la prompte assimilation du peuple vaincu ? Ce sont les mêmes qui avaient assuré le succès de la république Massilienne. En effet, le voisinage des Romains dans le Midi de la Gaule, leurs établissements, déjà bien affermis dans la Cis-Alpine, avaient familiarisé les peuples avec leur civilisation. Déjà les mécontents, les grands, chassés par quelque agitation politique, allaient chercher dans la Ville éternelle un appui à leur cause et adoptaient les mœurs romaines. D'un autre côté les Germains recommençaient ces incursions dévastatrices que Marius leur avait fait chèrement expier autrefois. La Gaule, pressée entre la barbarie et la civilisation et n'ayant pas une organisation politique assez puissante pour conserver sa nationalité, devait opter entre les deux. Voilà pourquoi la conquête des Romains allait porter tous ses fruits. Leur prépondérance intellectuelle et morale, jointe à leur force militaire, assurait leur domination sur la Gaule, comme la prépondérance intellectuelle des Grecs et leur aptitude commerciale avaient maintenu prospère la république de Massilie.

Ainsi, dans l'antiquité, la colonisation suit le développement des sociétés et n'est pour ainsi dire que le complément de la civilisation. Les peuples puissamment organisés tendent toujours à s'assimiler ceux qui leur sont inférieurs et à étendre au loin leur

influence. Chacun met en jeu, pour arriver à ces fins, toutes les forces qu'il possède, et le caractère distinctif de chaque colonisation est presque toujours donné par celle de ces forces qui domine chez le peuple colonisateur. Pourtant les systèmes se modifient en présence des circonstances particulières à chaque cas, et nous voyons le peuple Romain, dont la puissance d'absorption est immense, procéder tantôt par l'assimilation directe, obtenue principalement au moyen des municipes, comme en Gaule, tantôt par la création de colonies proprement dites, comme en Afrique et en Germanie.

Nous avons dit que les Romains, pour étendre au loin la civilisation antique, avaient détruit les nationalités. Courbés sous la domination des maîtres du monde, les peuples avaient perdu cette noble idée de patrie qui fait vibrer les cœurs et leur inspire, au moment du danger, une sainte exaltation. Ils n'avaient plus la force de se constituer en nations et de subjuguer le monde barbare qui les menaçait. De leur côté, les barbares, attirés par les richesses des pays policés et par l'éclat de la civilisation, pleins de cette vigueur native que les Romains avaient perdue, se ruèrent sur l'Empire et s'en partagèrent les dépouilles. Cette fois, les peuples civilisés n'eurent point l'initiative de la fusion des races, mais il n'en absorbèrent pas moins les conquérants, car ils avaient la supériorité intellectuelle qui assure le triomphe. Un moment le grand foyer de la civilisation parut s'éteindre, mais ce qu'il perdit en éclat, il le gagna en étendue, et sa chaleur féconde pénétra les vastes contrées qui était restées jusqu'alors dans l'isolement et dans l'ignorance.

Dès que le grand tumulte des invasions fut passé, les états modernes se constituèrent partout, chacun puisant, dans sa situation géographique, ses traditions et son origine, une force qui lui était propre. Dé-

gagés du lien de la centralisation romaine, ils ne tardèrent pas à reprendre leur mouvement progressif. Les relations de peuple à peuple s'étaient étendues rapidement à la suite des invasions. Pendant le moyen-âge, elles furent favorisées par les grandes commotions politiques qui se succédèrent à de faibles intervalles. Le mahométisme, en fondant l'empire des Kalifes, mit en communication l'Europe Occidentale avec l'extrême Orient, et, si les données morales de cette religion avaient été plus complètes et plus pures, il est à croire que ce grand boulo-versement aurait produit des résultats immédiats beaucoup plus considérables.

Quoiqu'il en soit, la colonisation conserva, pendant cette période, les mêmes caractères que dans les temps anciens; aucun des procédés ne lui fut étrangers, mais elle se montra surtout politique et militaire. Nous avons indiqué les fruits de ce long enfantement, en faisant le tableau des états modernes à l'époque où la découverte de l'Amérique et des Indes ouvrit un nouvel horizon à la colonisation. A partir de ce moment, nous avons négligé l'étude de l'Europe elle-même pour suivre les émigrations qu'elle envoya dans les pays lointains et pour examiner au point de vue qui nous occupe la fondation de ces colonies et le mélange des Européens avec les populations indigènes de ces nouvelles contrées.

L'activité de la race Européenne n'avait pas été absorbée tout entière par ces grandes expéditions d'Outre-Mer. Dans l'ancien monde, les sociétés avaient continué de travailler avec ardeur à leur perfectionnement; le champ d'exploration de l'humanité s'était agrandi et avait fourni des ressources nouvelles à l'intelligence. Si nous avons constaté une légère différence entre la colonisation antique et la colonisation moderne, nous avons entendu parler des

établissements lointains où des circonstances exceptionnelles avaient dû modifier les procédés; mais en Europe le développement de la civilisation suit toujours la même marche. Après le mélange des races, nous assistons à la formation des nationalités. Puis les luttes s'établissent entre les divers états. Chaque peuple tend à acquérir la supériorité intellectuelle et matérielle qui le mettra au-dessus de ses rivaux. Des conflit fréquents divisent les nations, mais resserrent leur solidarité. Les découvertes scientifiques se propagent rapidement de l'une à l'autre; chacune accomplit son œuvre et toutes concourent à l'envi au progrès universel. Ainsi la colonisation affecte de préférence le caractère politique et moral. A côté du commerce, qui s'étend chaque jour davantage et multiplie les transactions, à côté de l'agriculture qui redonble d'efforts pour suffire à ce déplacement incessant des produits, on voit s'établir ce que nous oserons appeler le commerce de l'intelligence, c'est-à-dire l'échange continuel des idées et des inventions pratiques qui en sont la conséquence et qui augmentent sans cesse la puissance de l'homme.

Le cadre dans lequel nous nous sommes renfermé ne nous permet pas d'étudier le développement des sociétés modernes, dans tous ses détails. Le mouvement progressif qui s'accuse d'une manière évidente dès le 15me siècle, se continue de nos jours et est loin d'avoir produit tous ses résultats. C'est la Renaissance des lettres qui marque sa première phase. La tradition littéraire de l'antiquité avait été religieusement conservée en Europe par les associations monastiques. Elle se réveille d'abord en Italie où viennent se fixer la plupart des savants Grecs, fuyant la domination Turque, après la prise de Constantinople. La France ne tarde pas à suivre cet exemple. Le goût des lettres se propage ensuite en

Allemagne, en Angleterre et en Espagne. L'Europe secoue l'ignorance où elle était plongée depuis des siècles. Les recherches philosophiques absorbent les esprits et amènent de grandes lumières; d'importantes découvertes sont le prix de ce labeur de l'intelligence.

Cependant les luttes continuent entre les états; quelques-uns tendent à la domination universelle et espèrent fonder, dans les temps modernes, un empire semblable à celui de Rome, et appelé à englober tous les états civilisés. Mais ces projets échouent devant les résistances énergiques des nationalités. Désormais, la civilisation n'a rien à gagner à cette centralisation puissante qui, en s'appuyant sur la discipline et l'autorité, engendre le despotisme. Il importe que chaque peuple conserve, avec son indépendance, le caractère original qui le distingue et qui se traduit par des créations pleines de grandeur dont profite l'humanité tout entière. La rivalité des états est un stimulant nécessaire au progrès; mais cette rivalité devient moins sanglante, à mesure que son but est mieux défini. La prospérité de chaque état accroit celle des pays voisins; ils se communiquent tous leurs idées et leurs découvertes et cherchent à se mettre à l'unisson. Cette harmonie, toujours en péril et toujours préservée, s'appelle l'équilibre Européen, dans le langage de la diplomatie. Cet équilibre instable, il est vrai, a produit cependant de grands résultats, et doit aboutir à la fédération de tous les peuples civilisés. Quand la colonisation aura couvert la surface du globe de nations organisées suivant les données de la science moderne, cette fédération embrassera tous les peuples et l'équilibre universel ira en se raffermissant par une colonisation désormais tout intellectuelle et morale.

Mais, sans anticiper sur l'avenir, qu'il nous suffise

de suivre le développement des états Européens. Le 17me siècle voit renaître, pour la littérature, les beaux jours d'Athènes et de Rome. Le génie moderne, caractérisé par l'esprit de discussion et de recherche, agrandit sans cesse les connaissances philosophiques et scientifiques léguées par l'antiquité. Ses méthodes sont plus conformes à la logique et à l'esprit de libre examen. Du reste, les données de l'observation et les ressources de toute nature sont considérablement augmentées. La colonisation des pays lointains, en ouvrant au commerce de nouveaux débouchés, en lui fournissant de nombreux produits exotiques, décuple la richesse des nations Européennes. Des plantes alimentaires de première nécessité, comme la pomme de terre, des animaux domestiques inconnus auparavant, accroissent le bien-être des populations. Les sciences physiques et les sciences morales étendent leurs observations sur les deux hémisphères et généralisent leurs théories basées sur des faits innombrables. L'activité humaine ne connaissant plus d'autres limites que celles du globe, produit les changements les plus merveilleux.

La fin du 18me siècle est marquée par une grande révolution sociale dont la France a l'initiative et qui doit amener une rénovation morale devenue nécessaire. Au commencement de notre siècle, n'a-t-on pas vu la France, grandie par la Révolution et ayant à sa tête un homme d'un génie transcendant, voler à la conquête de l'Europe et soutenir une lutte gigantesque, contre tous les états ligués. L'empire universel rêvé par Napoléon s'évanouit devant la coalition, et ce grand bouleversement ne sert qu'à l'affermissement des nationalités et surtout à la propagation des idées nouvelles dans les pays moins avancés de l'Europe.

Ainsi, sans qu'il y ait des colonies proprement

dites, dans l'ancien monde déjà couvert d'habitants, la colonisation gardant les mêmes caractères que dans l'antiquité, procède sans cesse, dans les temps modernes, au nivellement des civilisations, à leur extension et à leur perfectionnement. Comme dans l'antiquité, elle dérive de la supériorité matérielle et intellectuelle et elle est surtout politique et morale, mais tous les procédés servent à son développement. Sans parler du contre-coup de la colonisation des pays nouvellement découverts, dont l'importance est reconnue, en Europe, la civilisation moderne grandit par la rivalité des états et par les commotions politiques, par le commerce qui resserre les relations de peuple à peuple, par l'agriculture qui se perfectionne sans cesse et avec des travailleurs plus nombreux et plus intelligents, ne néglige aucune partie du sol, et trouve encore, au milieu des pays les plus anciens, un élément à son activité. Les cultivateurs sont les vrais colons du vieux monde, et, sans changer de patrie, ils étendent chaque jour les limites de leurs domaines et grossissent leurs revenus. Si ce mouvement affecte de plus en plus un caractère pacifique et intellectuel par l'harmonie des états modernes, c'est un perfectionnement normal analogue à celui que nous avons observé dans l'antiquité et qui, loin d'être une exception, découle des lois générales.

Mais si le développement des sociétés modernes, en Europe, suit, de nos jours, la même marche que dans l'antiquité, il n'en est pas tout-à-fait ainsi en Amérique et en Asie, et nous allons étudier la colonisation de ces contrées, pour voir s'il n'y a pas là une dérogation aux lois générales. Cet examen, tout en constatant certaines différences, qu'il faut attribuer à des circonstances exceptionnelles, nous convaincra que la colonisation, quoiqu'elle revête mille formes, comme le Protée de la fable, n'en est

pas moins une, par son origine et par son objet.

Les pays que découvrit Christophe Colomb et que Cortez et tant d'autres aventuriers intrépides subjuguèrent, au nom de l'Espagne, étaient séparés de l'Europe, par la longue traversée de l'Océan. Le climat, fort différent de celui de l'ancien monde, était en beaucoup d'endroits meurtrier pour les nouveaux venus. Les peuples qui habitaient l'Amérique appartenaient à une race distincte, inférieure à certains égards à la race Européenne; leur civilisation était très-arriérée et, dans la plupart des provinces, ils n'étaient point encore organisés en états. Les hommes, vivant du produit de la chasse, n'étaient pas attachés au sol et erraient éparpillés sur de vastes étendues. En présence de circonstances exceptionnelles la colonisation ne pouvait pas se développer par des procédés absolument semblables. L'assimilation politique et morale aidée et propagée par le commerce, par l'agriculture et par l'influence intellectuelle des états supérieurs en civilisation, n'était pas immédiatement possible. Du reste, les peuples Européens ne se trouvaient pas dans la même situation que les nations colonisatrices de l'antiquité. Sans doute la même force expansive les poussait à se répandre au loin et à couvrir le monde de colonies qui, agrandissant la puissance de la métropole, devaient la faire revivre dans les autres parties du globe. Mais à côté de ce mouvement extérieur se produisait le travail de rénovation du vieux monde dont nous venons de parler, et qui était à sa première période; d'ailleurs la découverte de l'Amérique échut à l'Espagne d'une façon toute providentielle. Quoiqu'elle ait joué le plus grand rôle dans la colonisation du Nouveau-Monde, l'Espagne n'était pas la première des nations modernes; d'autres puissances l'ont surpassée de beaucoup dans la navigation et dans le commerce, qualités indispensables pour

toute nation appelée à fonder des établissements lointains. Occupée de ses conquêtes sur le continent et rêvant la domination de l'Europe, elle laisse l'Amérique à des aventuriers qui se précipitèrent vers cette contrée, attirés par ses richesses immenses. L'appât du gain fut le premier mobile de ces expéditions extraordinaires. Les Espagnols abusèrent de la faiblesse des populations ignorantes du Nouveau-Monde, dont les autres nations Européennes ne leur disputèrent que très-tard la conquête. Ce vaste empire colonial s'agrandit rapidement, mais il garda l'empreinte des vices de sa fondation, et l'on aperçoit encore leur trace dans les états qui naquirent de son démembrement.

Aussi la colonisation Espagnole, quoiqu'elle dérive d'une civilisation supérieure, n'apparaît pas d'abord comme le développement normal de cette civilisation; elle est essentiellement commerciale, et les immigrants se montrent avant tout avides de gain. La conquête des pays constitués en états, comme le Mexique et le Pérou, et l'organisation qui en est la suite, n'est rien moins que morale dans ses procédés, et, pour en trouver une qui lui ressemble, il faut remonter aux premiers temps de l'antiquité, caractérisés par des luttes inhumaines. Mais pendant que la métropole recueille le prix de ses fautes et ne retire pas de ses établissements tous les avantages qu'une administration conforme à la saine politique lui eût assurés, la colonisation se modifie lentement par sa propre force. Le pays se couvre d'Européens qui commencent à vivre en paix à côté des indigènes et se mélangent enfin avec ces derniers. L'agriculture, trop longtemps délaissée pour l'exploitation des mines, devient, comme partout, la source des plus riches produits. En avançant dans cette voie, les provinces comprennent mieux leurs intérêts, distincts de ceux de la métropole et des autres colonies,

et appellent de leurs vœux le jour de l'indépendance, qui les arrachera à une suggestion odieuse et nuisible à leur prospérité.

Les autres colonies fondées en Amérique ressemblent, en général, sauf des améliorations introduites peu à peu, aux établissements dont nous venons de parler; la colonisation anglaise en diffère seule sensiblement, et nous en dirons encore quelques mots au risque de nous répéter. L'Angleterre était dans une situation plus favorable que les autres états Européens. A l'abri des commotions du continent, dont elle ne recevait dans son île que le contre-coup, possédant une marine capable de la préserver de tout danger et de transmettre au loin son influence, elle prit bientôt le premier rang parmi les nations commerçantes. Le génie anglais sage, persévérant et inventif, réunissait toutes les qualités qui assurent la puissance des peuples colonisateurs. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet que nous avons développé ailleurs; nous ne rappelerons pas les qualités supérieures des colons anglais, leur aptitude à l'agriculture, leur moralité et les nobles instincts de liberté qui les poussèrent en Amérique, plus encore que l'amour du gain. Toutes ces causes concoururent à former aux États-Unis une colonie prospère qui se sentit bientôt assez forte pour marcher sans lisières et qui, depuis la proclamation de son indépendance, est devenue sans contredit une des plus grandes nations de l'univers. Mais, à part ces considérations, d'autres causes, qui tiennent à la nature du pays nouvellement occupé, devaient hâter ce développement. En effet, le succès des colonies dépend et des qualités du peuple colonisateur et de l'état du pays colonisé. Quand la colonisation se fait par assimilation, comme dans l'ancien monde, il faut, pour que la fusion soit prompte, que les absorbants et les absorbés soient rapprochés par la

civilisation et par la race. Quand elle s'opère à de grandes distances et à travers les mers, ces conditions ne pouvant être remplies, au lieu de populations nombreuses et appartenant à une civilisation vieillie et imbue d'idées opposées, il est préférable de rencontrer des populations faibles et clairsemées, car alors l'installation des immigrants qui opère à la longue le rapprochement nécessaire, présente moins de difficultés. C'est pourquoi les colonies Espagnoles d'Amérique acquirent un développement plus rapide que celles des Portugais, des Hollandais et des Anglais dans l'Inde. Plus tard, cependant, si l'on n'a pas su dominer par des qualités réelles les populations conquises, le mélange des races ne s'opère pas dans de bonnes conditions et les sociétés paraissent faire un mouvement rétrograde ; témoins les races actuelles dans l'Amérique du Sud. Une période d'incubation devient alors nécessaire. Aux États-Unis, les pleuplades sauvages se retirèrent dans leurs forêts, et la race Européenne s'établit presque sans mélange. La nature du climat lui permit de conserver toute sa vigueur ; il était aussi pur, aussi tempéré, aussi sain qu'en Europe, tandis que dans les colonies Espagnoles et dans l'Asie Orientale, il inspirait l'oisiveté et la mollesse. Tant que la colonisation n'avait eu lieu que de proche en proche, en Europe, les différences de climat étant peu sensibles, nous n'avons pas tenu compte de leur influence, mais dès qu'il s'agit d'établissements lointains, l'état physique des contrées à occuper est d'une grande importance. Les plus fertiles et les plus recherchées ne sont pas celles où la colonisation réussit le mieux, quand le climat est pernicieux pour les immigrants. Nous pourrions citer une foule d'exemples à l'appui de cette assertion qui n'est pas nouvelle, comme les colonies de la Guyane, des rives de l'Amazone et du Sénégal ; nous pourrions même mentionner le Ben-

gale et les bords du golfe du Mexique, malgré leur fertilité incomparable et leur heureuse situation. Les maladies épidémiques exercent de cruels ravages dans ces contrées, et les étrangers que le mal épargne y dégénèrent rapidement; les indigènes eux-mêmes n'échappent pas à l'influence du climat. Nous sommes loin de croire que la colonisation ne puisse y être aussi prospère qu'ailleurs, mais son développement y est plus lent et plus laborieux. Nous connaissons des pays où les maladies ont moissonné plusieurs générations de colons et qui aujourd'hui, s'ils ne sont pas encore très-sains, sont parfaitement habitables. L'homme, par ses efforts intelligents et énergiques, transforme à la longue le sol et surmonte les inconvénients du climat; n'est-il pas parvenu à s'améliorer lui-même et ne se rapproche-t-il pas sans cesse de ce type immortel qui porte l'empreinte de la perfection divine? Mais il nous suffit d'avoir établi que le climat est une des circonstances qui modifient les procédés de la colonisation et qui peuvent en retarder ou en précipiter les résultats.

Les colonies d'Amérique ont, par conséquent, pour origine la navigation et le commerce; dans la suite elles deviennent agricoles et enfin politiques, par la création des différents états indépendants et par les révolutions qui remanient ces états. La colonisation subit l'influence du climat Américain et du milieu social où elle se trouve placée; mais nous pouvons affirmer qu'elle dérive, comme partout ailleurs, de la supériorité matérielle et intellectuelle des peuples colonisateurs; car si l'on ne tient pas compte des circonstances particulières qui n'ont qu'une importance secondaire, l'on observe que les colonies Anglaises, où cette supériorité était principalement marquée, ont donné les résultats les plus complets.

La recherche des lois de la colonisation dans les autres parties du monde nous fournirait les mêmes

éléments d'appréciation. L'Océanie, l'Asie et l'Afrique présentent, avec quelques différences, un développement analogue à celui que nous avons remarqué en Amérique. Les peuples Européens, qui ont pris l'initiative de ce grand travail, ont dû modifier leurs procédés, selon les circonstances locales; nous avons suffisamment précisé ces circonstances, pour qu'il soit inutile d'y revenir. Qu'il nous suffise de rappeler que dans l'Océanie, la colonisation nous a apparu sous tous ses aspects et qu'elle n'offre pas avec celle de l'Amérique des différences notables. Dans l'Asie Orientale, nous avons indiqué les obstacles qui retardaient son accroissement: une civilisation vieillie et une population nombreuse, difficile à transformer. Cette colonisation n'est encore, sur le plus grand nombre de points, qu'à sa première période; de commerciale, elle ne tardera pas à devenir politique et morale. En Afrique, l'obstacle vient autant du climat que de la barbarie des indigènes; sans dissimuler les difficultés de tous genre que la colonisation devait surmonter dans ce pays, nous avons constaté la possibilité du succès.

Ainsi, dans les temps anciens, comme dans les temps modernes, en Europe, comme dans les autres parties du monde, quels que soient les procédés mis en œuvre et qui varient suivant le génie du peuple colonisateur et l'état du pays colonisé, sa distance de la métropole, son climat et une foule de circonstances particulières dont l'énumération serait trop longue, la colonisation n'est que l'extension des civilisations supérieures tendant à couvrir la surface du globe, à transformer les nations arriérées, à les créer sur les points où il n'en existe point encore et à s'améliorer elles-mêmes sans cesse par ce mouvement perpétuel.

Après ces considérations qui nous ont paru nécessaires pour compléter notre exposé historique et

en dégager les conclusions générales, il nous sera permis de jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru. Dès à présent, nous avons le moyen de poser les lois principales de ce progrès dont nous venons de suivre la trace. Nous avons dit, au début, ce que l'on entend par colonisation et quel sens plus étendu peut être attribué à ce mot. Prenant l'histoire dans ses grandes manifestations, nous avons étudié la colonisation dans la suite des siècles. Elle a procédé à la création du monde ancien et a poursuivi son œuvre durant le moyen-âge et les temps modernes. Elle a étendu dans les cinq parties du monde ce foyer de civilisation dont l'Europe était le centre. Nous avons énuméré sommairement les grands travaux qui ont amené ces résultats merveilleux, et les efforts plus ou moins heureux des hommes et des nations. Après cette étude historique, base de notre système, nous avons comparé les procédés qui ont servi à étendre la colonisation et nous avons constaté que, malgré ses manifestations multiples, elle apparaissait comme une loi du développement de l'humanité, et que, dérivant d'une cause supérieure, elle tendait constamment au même but, en conservant ses caractères généraux. Il ne nous reste qu'à énoncer les conséquences théoriques qui découlent de ces observations.

La première qui se présente naturellement à l'esprit, après cet aperçu des principales phases de l'histoire, c'est la grande loi de l'humanité, le *progrès*, c'est-à-dire le développement de la civilisation.

Or, la civilisation est le perfectionnement d'un peuple, sous tous les rapports: moralité, intelligence, institutions politiques et économiques tendant à conserver ce qui est acquis, à acquérir encore, et à améliorer sans cesse.

C'est par la colonisation que le développement des

sociétés s'effectue, ou pour mieux dire, la colonisation n'est elle-même que la civilisation mise en mouvement, se propageant par le mélange des races, par la formation des États et par leur agrandissement, par les relations de toute nature qui resserrent leur solidarité, par les colonies proprement dites s'étendant au-delà des mers et couvrant bientôt toute la surface du globe. Une comparaison rendra notre pensée d'une manière plus frappante : de même que le cœur donne l'impulsion au sang et, par les vaisseaux, le porte jusqu'aux extrémités du corps auquel il communique la vie, de même la civilisation transmet au dehors, par la colonisation, sa flamme vivifiante qui embrase l'humanité tout entière. Sans ce mouvement perpétuel de la civilisation, qui double sa vigueur en agrandissant son objet, l'humanité languit et dégénère.

Il s'ensuit rigoureusement que la colonisation étant une loi du progrès, son action est permanente et qu'elle se produit dans tous les temps et sur tous les points de l'univers. Mais elle ne peut pas être également fructueuse ; souvent il faut plusieurs colonisations successives dans une même contrée. Le genre humain fait un grand pas, puis paraît reculer ; mais il gagne peu à peu du terrain. Dans les temps anciens, et encore à notre époque, la colonisation a recours aux moyens violents et met en jeu, pour arriver à ses fins, toutes les passions humaines. A mesure que la notion de ses résultats sublimes sera moins confuse, elle deviendra moins sanglante et se préoccupera davantage de la moralité des moyens. La guerre, qui a été son procédé principal, pourra être plus souvent évitée. Le monde n'est pas destiné à former un empire unique, englobant toutes les races et toutes les nationalités. Chaque peuple constitue un type distinct, et l'harmonie de tous les peuples s'aidant et se complétant

les uns les autres, doit être le couronnement de l'édifice humanitaire. La terre sera couverte sur toute son étendue de nations travaillant et pensant selon les données de la science, et le spectacle du monde, transformé par le labeur intelligent de l'homme, sera plus digne du Créateur, qui nous a donné la raison et la liberté afin que nous complétions ici-bas son œuvre divine et que nous méritions, par nos vertueux efforts, l'existence supérieure qui nous est promise.

Maintenant que cette idée de colonisation. qui paraît restreinte et contingente au premier abord, est agrandie et frappe notre esprit comme une loi de l'humanité, que cette loi est bien définie, et que nous en connaissons toute l'importance, établissons les vérités pratiques qui en découlent et qui nous seront utiles surtout dans la 2me partie de ce Mémoire.

La colonisation modifie ses procédés suivant les circonstances qui l'accompagnent. Nous avons énuméré ces procédés et nous avons dit qu'ils ne s'excluaient point les uns les autres et qu'au contraire leur action s'ajoutait le plus souvent, enfin qu'ils ne pouvaient pas être considérés suivant leur degré d'importance, puisque leur efficacité dépend des causes qui dominent le fait de la colonisation.

La première et la plus importante de ces causes, c'est le génie du peuple colonisateur.

La seconde, c'est l'état du pays colonisé, et en même temps sa distance de la métropole, sa situation géographique et son climat.

Ces circonstances diverses, en se combinant, donnent naissance à deux principaux genres de colonisation qu'il importe surtout de distinguer dans la pratique. L'*assimilation* et la *colonisation proprement dite*. L'assimilation n'a lieu qu'entre les peuples qui ne diffèrent pas sensiblement. La colonisation

proprement dite consiste dans la création de centres habités entièrement ou en partie par les immigrants, ce qui rend l'assimilation possible dans l'avenir, en rapprochant les races et les civilisations. La colonisation proprement dite est donc un acheminement à l'assimilation. Les colonies purement commerciales, comme celles de la Chine et du Japon, ne doivent pas être rangées dans une catégorie spéciale, car elles ne sont qu'un commencement de colonisation et, pour ainsi dire, une préparation nécessaire, quand on rencontre des obstacles difficiles à surmonter.

L'assimilation pure a été rarement applicable; elle exige trop de conditions rarement réunies; la principale c'est la parenté de race et de civilisation. Même dans ce cas, la colonisation proprement dite est souvent nécessaire pour hâter le résultat; seule elle peut produire toutes les conséquences que nous avons indiquées, tandis que l'assimilation et les colonies commerciales seraient insuffisantes; il résulte donc de cette étude une grande vérité pratique, c'est que la création de colonies proprement dites ou de centres habités par des immigrants, supérieurs en civilisation, est le procédé le plus efficace pour l'extension des sociétés, et ceci nous confirme dans cette idée, énoncée au début, que la colonisation est le développement nécessaire de la civilisation.

Ces vérités paraissent évidentes, après l'étude comparée que nous venons de faire, mais il nous a semblé utile de les énoncer encore une fois, après les avoir dégagées des circonstances particulières et les avoir généralisées. Leur application en sera plus facile; ainsi, par exemple, nous pouvons affirmer déjà notre manière de voir à propos de l'Algérie, avant d'entrer dans les développements que nous réservons pour la 2me partie de ce Mémoire. Posons cette question capitale: est-ce par l'assimilation ou par la colonisation proprement dite que l'Algérie doit

être transformée ? Nous répondrons péremptoirement : c'est par la colonisation, qui sera ici un acheminement nécessaire, plus nécessaire que dans beaucoup de cas. En effet, la démarcation des races est bien tranchée, la religion et les notions philosophiques sont opposées, et il est bien évident que l'assimilation immédiate est impossible. On nous répondra par cette objection très-connue, que la présence d'une population indigène assez nombreuse, aux instincts guerriers, fanatique et rebelle à toute transformation, compromet le succès de cette colonisation. Est-ce à dire que notre colonie sera purement commerciale et que, par des relations presque exclusivement maritimes, nous devrons attendre une assimilation à échéance indéfinie, comme en Chine et au Japon ? D'abord, ces relations commerciales sont loin d'offrir ici les mêmes avantages, ensuite la population indigène n'est pas assez nombreuse pour que sa présence soit une difficulté insurmontable, enfin le voisinage de cette colonie la place dans des conditions spéciales très-favorables et nous restons convaincus que la colonisation est le seul moyen de résoudre le problème.

Ainsi cette question qui paraît hérissée de difficultés, quand on l'aborde dans ses détails, sans avoir sur la colonisation des notions vraies et parfaitement définies, ne paraît pas aussi ardue à nous qui venons d'étudier le progrès des sociétés et qui savons que ce progrès a pour caractère général la fondation de colonies proprement dites.

Les gouvernements qui ont pour mission de diriger les peuples et de favoriser leur développement ne doivent pas oublier ces vérités. Sans doute les hommes n'attendent pas l'impulsion des gouvernements pour émigrer vers les contrées nouvelles. Ils suivent en cela la loi de l'humanité; mais ce mouvement, quand il est dirigé avec clairvoyance,

protégé avec mesure, est plus efficace et surtout plus utile à la nation qui l'a produit. D'ailleurs les gouvernements, aux époques de calme, tiennent dans leurs mains les forces vives des nations, et c'est à eux qu'il faut s'en prendre, si elles restent paralysées. Aussi ne craindrons-nous pas de dire qu'ils doivent présider à la colonisation et non pas la subir.

On a prétendu, il est vrai, que les colonies, loin d'être utiles à la métropole, étaient pour elle une cause d'affaiblissement. Certes, nous ne chercherons pas l'origine d'une pareille théorie qui est en contradiction avec les faits. La Grèce s'est-elle affaiblie en épandant au loin ses colonies, berceau du monde ancien? Rome n'a-t-elle pas marché par ce système à la domination universelle? Le Portugal ne s'est-il pas acquis une gloire immortelle et une influence qui survivra peut-être à la ruine de la métropole? L'Angleterre, qui par son vaste empire colonial embrasse les cinq parties du monde, est-elle une puissance faible? Comment la colonisation, qui a produit le développement magnifique des sociétés, serait-elle une cause de décadence pour les nations qui en prennent l'initiative? On croit faire une objection capitale en citant l'Espagne; mais un seul fait opposé à tant d'autres n'est pas une preuve, c'est une exception à la règle générale. Ensuite, nous l'avons déjà dit, l'Espagne avait tenté une entreprise au-dessus de ses forces. Du reste, est-il bien certain que l'on doive attribuer à la colonisation seule la dépopulation de ce pays? La faiblesse de l'Espagne est inhérente à son peuple et aux institutions qui la régissent. Qu'a-t-elle fait depuis un demi-siècle, qu'elle est débarassée de presque toutes ses colonies? Sa prospérité s'en est-elle accrue? La création de ces colonies, même avec les défauts que nous avons signalés, est encore la plus grande chose dont l'Es-

pagne puisse se glorifier. Son éclat sous Charles-Quint et sous Philippe II était factice et de pur hasard, et ce n'est que par ses établissements coloniaux que l'Espagne sera comptée au nombre des grandes nations. Un peuple complètement inhabile à la colonisation serait pour l'humanité comme un arbre qui ne porte point de fruits. La fraîcheur de son ombrage pourrait-elle compenser sa stérilité ? Les colonies n'affaiblissent pas plus les états, que les enfants n'affaiblissent leurs mères. La colonisation est une loi de l'humanité à laquelle chaque peuple doit obéir selon la mesure de ses forces, en consultant son aptitude et ses ressources.

Sans doute, ces enfants dont on est si fier, secouent bientôt, quand ils ont atteint l'âge de la virilité, la tutelle paternelle et revendiquent leur émancipation, et alors, nous dit-on, les fruits de tant de sacrifices sont perdus. Mais on oublie qu'avant l'âge de l'indépendance, les colonies ont produit des bénéfices qui compensent les sacrifices faits pour leur établissement. Après ce moment, la métropole est fière de ces rejetons capables de marcher désormais sans lisières et qui alimentent longtemps encore son commerce et ses revenus. Ainsi, en ne considérant même que ses résultats immédiats, la colonisation offre des avantages incontestables. Il est inutile de rappeler les services immenses qu'elle rend à l'humanité ; ils toucheraient peu les hommes positifs ; et pourtant ce qui est conforme aux lois générales, pourrait-il être nuisible ? Dieu, dans sa suprême sagesse, punirait-il les peuples qui s'efforcent de marcher dans sa voie ?

Voilà les principales vérités que nous découvre l'examen attentif de l'histoire. Nous pourrions en déduire les conséquences secondaires et étudier dans ses détails chaque genre de colonisation ; tel n'était pas notre but. Nous voulions seulement définir la

colonisation, poser ses lois générales et l'étudier dans l'ensemble de ses résultats, afin d'appliquer ces données dans la 2me partie de ce Mémoire à un cas plein d'actualité : la colonisation de l'Algérie.

Notre tâche est donc terminée; mais avant de clôre la 1re partie de ce Mémoire jetons un dernier regard sur l'état du monde, afin de bien préciser tout ce que la colonisation a fait et tout ce qui lui reste à faire. La connaissance du passé nous permettra de conjecturer l'avenir.

En Europe, la colonisation a déjà produit cette fédération puissante des peuples civilisés, qui est capable d'accomplir les plus grands progrès. Les découvertes modernes, telles que la vapeur, les chemins de fer et l'électricité ont rendu les communications plus rapides. L'œuvre des nationalités s'est fortement assise, quoiqu'elle ne soit pas encore terminée en Italie, et en Allemagne, et que la Russie la menace à l'Orient, mais elle s'achèvera par la démocratie et la liberté. L'économie politique, en énonçant les lois de la production et de l'échange, a augmenté le bien-être des masses; l'instruction descendra jusqu'à elles et le suffrage universel leur donnera les mœurs politiques qui leur manquent. Dans un temps assez rapproché, la fraternité sera désormais le grand procédé civilisateur. Le développement des sociétés, soumis dans le passé à des oscillations violentes, se complètera dans l'avenir par l'échange pacifique des idées. Les peuples comprendront mieux la solidarité qui les unit et, malgré les cataclysmes partiels qui pourraient survenir, l'arche sainte de l'humanité continuera de flotter sur l'Océan des révolutions. Ces améliorations bienfaisantes feront disparaître le malaise actuel qui apparaît comme une décadence et amèneront une grande rénovation morale.

Les peuples qui sont en contact avec l'Europe, mais qui en diffèrent par la race et par la civili-

sation, ne sont pas aussi avancés dans cette voie ; nous voulons parler de la Perse, de la Turquie, de l'Egypte et de la Barbarie. La religion de l'Islam, avec sa morale incomplète, son dogme de la fatalité, son esprit d'intolérance et de haine contre les religions dissidentes, a entravé leur essor. Aujourd'hui, ces contrées subissent l'influence de l'Europe et ne se meuvent qu'avec son appui. Une de ces provinces, l'Algérie, tombée au pouvoir de la France, est appelée la première à recevoir la colonisation Européenne; le reste de la Barbarie suivra sans doute son impulsion. En Egypte et en Turquie, la colonisation morale et politique est à sa première période, mais on peut constater déjà ses effets civilisateurs. Lorsque le percement de l'isthme de Suez aura fait de ces pays le chemin obligé de l'Inde et de la Chine, ils seront entraînés dans ce mouvement progressif par les puissances Occidentales.

A l'extrême Orient, l'influence de la civilisation Européenne se transmet avec plus de lenteur, à cause de la distance et des obstacles que nous avons signalés précédemment. L'Angleterre et la Russie sont seules en mesure de diriger cettte transformation qui exigera de longs efforts. Il serait difficile de dire, dès à présent, comment elle doit s'opérer. Peut-être l'Inde, sous la domination anglaise, finira-t-elle par secouer sa torpeur et, se mettant à l'unisson de l'Europe, transmettra-t-elle comme autrefois son impulsion aux autres peuples de l'Asie Orientale. Peut-être une grande commotion arrachera-t-elle ces contrées à leur isolement séculaire. Il ne nous appartient pas de sonder le mystère de cette révolution, mais ce que nous pouvons affirmer c'est que la colonisation Européenne dans ces pays n'a pas dit son dernier mot et qu'elle se complètera dans un temps indéterminé.

En Océanie, la colonisation poursuit rapidement

son cours. L'Angleterre, par l'Australie et par les colonies qui avoisinent cette grande île, les États-Unis, par leur position sur le Pacifique et par leurs missionnaires, tendent à conserver la direction de ce mouvement; mais le champ est ouvert à toutes les nations maritimes qui peuvent encore trouver dans ce grand travail un aliment à leur activité et en recueillir quelques avantages. Elles doivent se hâter cependant, car la Polynésie, en acceptant la civilisation Européenne, active singulièrement cette transformation, et dans un temps assez rapproché, les îles du Pacifique verront s'accomplir les changements auxquels nous venons d'assister en Amérique.

Les pays découverts par Colomb au-delà de l'Océan Atlantique sont la plus belle preuve de la puissance colonisatrice de l'Europe. Les deux Amériques, dignes filles de leur mère, la suivent de près dans la large voie de la civilisation et ont déjà fourni des travailleurs et des savants du premier ordre, dont la coopération a été précieuse pour le développement du progrès universel. La colonisation proprement dite a fini son œuvre dans cette contrée. Les nationalités, en se fondant, ont fait entrer le mouvement civilisateur dans sa seconde période. Les émigrations pacifiques, qui se dirigent encore de ce côté, ne sont plus un élément indispensable; l'Amérique se fera d'elle-même, et les nations Européennes ne doivent aspirer, désormais, qu'à réunir à leur fédération ces peuples qui ont avec elles une origine commune. Comme sur notre continent, quelques états tendent à tout envahir et à fonder un empire unique, mais la distinction des races et des climats, plus tranchée qu'en Europe même, sera une digue infranchissable pour ces projets ambitieux. Le percement de l'isthme de Panama, en facilitant les grandes expéditions maritimes et en ouvrant au

commerce une voie plus directe, aura, pour le Nouveau-Monde, les mêmes résultats que, pour l'ancien, l'ouverture du canal de Suez.

L'Afrique, rebelle jusqu'à présent à la colonisation proprement dite, doit être le but des efforts des nations civilisées. L'Amérique leur est fermée, l'extrême Orient et l'Océanie semblent appartenir exclusivement aux puissances maritimes. L'Afrique, au contraire, plus rapprochée que ces contrées par ses côtes septentrionnales, malgré les obstacles que la colonisation y rencontre, paraît la seule partie du monde accessible à toutes les nations Européennes. Le percement de l'isthme de Suez facilitera la création d'établissements coloniaux sur les côtes de la Nubie et de l'Abyssinie. A l'Orient et au Nord, les colonies du Sénégal et de l'Algérie doivent, au moyen de communications ouvertes à travers le Sahara et le Soudan, étendre l'influence française jusqu'au cœur de ce continent. Au Sud, le Cap, l'île de Madagascar qui conserve un reflet de la colonisation française, et les autres établissements Européens sur le littoral et dans les îles voisines, complèteront cette œuvre laborieuse. Les colonies de nègres affranchis venant d'Amérique et élevés à l'école de la civilisation assureront le succès de cet'e entreprise gigantesque qui demande beaucoup d'efforts et de sacrifices.

Quand la colonisation, après avoir produit ces changements prodigieux, aura accompli son œuvre sainte, le globe sera couvert, sur toute son étendue, de nations civilisées, pensant et travaillant à l'unisson. La grande famille humaine, possédant partout les mêmes aspirations et les mêmes croyances, initiée aux mêmes notions scientifiques qu'elle est appelée à dévelo per sans cesse, comprendra enfin ce dogme de la fraternité qui est la plus belle expression du progrès. Les hommes désormais égaux et libres apprendront à s'aimer et à se donner une mu-

tuelle assistance. Sans doute, le mal ne sera pas exclu de cette terre, mais il ira en s'amoindrissant par les nobles efforts de l'humanité, conformes aux desseins de Dieu, et ne sera qu'une épreuve nécessaire pour rendre l'homme meilleur et plus digne des destinées immortelles qui sont l'espérance de son âme.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LES

INSTITUTIONS CHARITABLES

DE LA VILLE D'APT.[1]

PAR M. CARBONNEL, RECEVEUR DES HOSPICES.

III. L'Hôtel-Dieu ou Hôpital Saint-Castor.

L'origine de l'Hôtel-Dieu d'Apt remonte à une époque très-reculée, peut-être même aux temps où l'introduction du Christianisme dans les Gaules vint répandre dans ces contrées les premières notions de la charité publique, auxquelles le monde païen était resté à peu près étranger.

Une tradition respectable, admise par tous les auteurs et mentionnée dans beaucoup de titres anciens, en attribue la fondation à St-Castor, évêque d'Apt, vers la fin du Vme siècle, et c'est à raison de cette croyance que le nom de ce saint a été donné à l'Hôpital d'Apt. Mais ce n'est qu'à partir du XVIme siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on commença à

(1) Voir tome II des *Annales*, page 43.

rédiger les actes en langue française, que nous voyons paraître le nom d'Hôpital St-Castor; plus anciennement, les titres le désignent sous les noms de *Hospitale pauperum Christi*, ou simplement de: *Hospitale.*

Notre ville possédait depuis longtemps, peut-être même antérieurement à l'Hôtel-Dieu, une institution charitable connue vulgairement sous le nom de *la Caritat*, en latin *Caritas* ou *Eleemosyna caritatis*. Cette institution ressemblait aux Bureaux de bienfaisance de notre époque. Elle avait ses recteurs particuliers appelés vulgairement *Caritadiers*, en latin, *Caritaderii*, élus pour deux ans par la ville. Elle faisait chaque année, au mois de mars, une aumône générale sur le produit des censives qu'elle possédait et des amendes que la ville lui attribuait (1).

La Caritat paraît avoir subsisté jusques au commencement du XVIme siècle, époque où elle dut être unie à l'Hôtel-Dieu, puisque nous n'en trouvons plus aucune mention après 1532 et que tous ses titres ont passé dans les archives de ce dernier établissement.

L'emplacement primitif de l'Hôtel-Dieu nous est complètement inconnu. L'opinion qui le suppose renfermé dans l'enceinte même du Chapitre est assez rationnelle, mais elle n'est appuyée d'aucune preuve.

Nous savons seulement que le 25 octobre 1389 le prévôt Guillaume Hortulano, devenu plus tard patriarche de Jérusalem et à ce qu'on croit évêque de Rodez, acquit une maison plus vaste et plus commode que l'ancienne qui était située *sur la place*

(1) Item a costumat lo dich conselh de elegir pezadors de pan li quals am la cort sobre dicha devon pezar lo pan dels revendedors et dels pestres.... E si troban nengun falhent e pan de men pes, lo pan es comes del qual la terssa part es de la cort e l'autro terssa dels pezadors l'autra terssa es de la Caritat.

(Arch. mun. AA. 1, *Livre Rouge, Privilèges*, art. 5.)

Saint-Castor, in plateâ Sancti Castoris, et y transféra le domicile des malades. Ce nouvel emplacement devint plus tard l'Hôtel-de-Ville, et dans des temps plus rapprochés de nous le Théâtre. Il était situé sur la place du Postel appelée alors *Canonia* ou *platea Custelli* (1).

Guillaume Hortulano prit dans l'acte d'acquisition le titre de Jus-patron et se réserva, tant pour lui que pour ses successeurs dans sa dignité capitulaire, les droits attachés à ce titre.

Pourtant l'élément municipal paraît avoir co-existé avec l'élément ecclésiastique dans l'administration de l'Hôtel-Dieu, depuis des temps très-reculés.

Nous voyons, en effet, que par délibération du 29 octobre 1395, c'est-à-dire peu après l'acquisition faite par Guillaume Hortulano, la Communauté désignait annuellement un co-recteur pour être adjoint au délégué du Corps capitulaire (2).

Il arriva même que peu à peu le Chapitre négligeant d'exercer ses droits et de remplir ses obligations, les syndics furent obligés (1447) de prendre sur eux le soin de restaurer l'hôpital qui se trouvait complètement abandonné et constituer un rectorat composé de 3 membres élus par le Conseil de ville (3).

(1) C'est à tort que Boze *(Hist. de l'Église d'Apt)* et autres ont supposé que G. Hortulano avait fait donation de la maison de la place du Postel. L'acte d'acquisition, retrouvé dernièrement par M. A. Garcin, prouve que cette maison fut payée en grande partie au moyen du prix de l'ancienne.

(2) Item ordinaverunt quod Jacobus Aycardus unà cum electo seu eligendo proparte Capituli majoris Ecclesiæ sit et vacet amore Dei ad regendum, gubernandum et defendendum res, bona et redditus hospitalis pauperum dictæ civitatis.

(Arch. municip. Registre BB. 11. *Délibérations).*

(3) ... Attentum quod Ecclesia major dictæ civitatis nullam dedit seu dare curavit provisionem, curam et gubernationem Hospitali et imminente necessitate reparationis illius... ordinaverunt, constituerunt et elegerunt rectores dicti hospitalis ad beneplacitum Con-

Mais vers la fin du XVme siècle, le Chapitre s'étant ravisé, voulut reprendre ses droits et contester aux syndics le privilège qu'ils s'étaient arrogé d'administrer seuls la maison des pauvres.

Un accord dut intervenir alors, puisque désormais les Prévôts se contentant de leur titre de ***Recteurs-nés***, laissèrent les détails du gouvernement de l'Hôtel-Dieu aux délégués de la Communauté et ne parurent aux assemblées que lorsque des intérêts majeurs furent en jeu.

Le nombre des Recteurs fut, dès-lors, porté à 4 ; mais dans la suite, ce nombre varia fréquemment, et la composition du Rectorat donna souvent lieu à des conflits dont la suite de ces Études fera connaître les incidents.

Nous y verrons la Communauté se montrer, de tout temps, jalouse de ses prérogatives dans la haute direction de l'œuvre, et la bourgeoisie Aptésienne soutenir, contre la noblesse et le clergé, ces luttes énergiques qui caractérisent la fin du XVIIIme siècle.

Jusqu'au commencement du XVIIme siècle l'Hôtel-Dieu n'eut point de Trésorier en titre : le Recteur du mois, sortant de fonctions, rendait compte de sa gestion à celui qui le remplaçait, dans une assemblée générale où le Prévôt, l'Évêque et plus tard le Procureur et le Juge assistaient. Mais à partir de 1609, un Trésorier fut placé auprès de l'administration. Cette charge était donnée aux enchères et sous cautionnement. Les règles de la comptabilité étaient d'une remarquable clarté et permettaient l'exercice d'un contrôle sérieux.

Le service médical était confié à un médecin dont les fonctions étaient gratuites et à un ou plusieurs chirurgiens aux gages de 2 écus par an.

silii nobiles et honorabiles viros Joh. Corragi, Andream Cariloti et Anth. Rochoni cum potestate regendi, faciendi, etc....

(Arch. municip. Registre BB. 14. *Délibérations).*

L'aumônier, dont la charge fut créée en 1615, recevait, outre le logement, un traitement de 60 écus.

Jusqu'en 1646, l'Hôtel-Dieu fut régi, pour ce qui concernait l'intérieur, par un *Hospitalier* avec lequel la ville passait un bail pour plusieurs années. C'est ainsi qu'en 1552 les Consuls donnèrent à Jean Aude et à sa femme l'Hôtel-Dieu à régir *tant à l'ordinaire qu'en temps de peste.... et toutes ses possessions à mégerie* (1).

L'*Hospitalier*, sorte d'économe, ne s'occupait pas des soins à donner aux malades. Cette attribution était réservée à des dames pieuses de la ville, qui se consacraient, tour à tour, au soulagement de ces malheureux.

En 1646 seulement, on établit une *gouvernante* qui résidait dans la maison et recevait une gratification de 60 livres, en vertu d'une fondation établie cette année même par Mme Rame des Beaumettes (2).

Parmi ces gouvernantes, qui se qualifiaient dans les actes, de *humbles servantes des pauvres*, nous voyons figurer les Sinéty, les de Palle, les Rousset et autres noms des familles les plus considérées du pays.

Mais cette innovation ne répondait point encore aux besoins. On chercha à doter l'établissement d'un ordre religieux spécialement formé à l'exercice des vertus hospitalières.

Le Père d'Escudier, missionnaire, de passage à Apt en 1670, avait proposé aux Recteurs de former une Communauté de *Sœurs de la Miséricorde*, mais sa bonne volonté échoua, et les souscriptions qu'il était parvenu à recueillir dans la ville furent employées à former la dotation du Mont-de-Piété, dont la création ou plutôt la réorganisation était due à Mgr de Villeneuve-des-Arcs, évêque d'Apt.

(1) Minutes de Barthalot, notaire à Apt.
(2) Arch. hosp. Liasse B 24. Procédures.

Ce fut seulement en 1753 que Mgr de la Merlière parvint à affilier à l'Hôtel-Dieu les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qui l'ont desservi jusques en 1814.

Après cet exposé de l'ancienne organisation de l'hôpital d'Apt, revenons à l'histoire des vissicitudes de cette institution.

La maison de la place du Postel que Guillaume Hortulano avait acquise fut successivement agrandie par l'acquisition de plusieurs fonds contigus et réparée au moyen des libéralités des habitants. Nous citerons parmi les donateurs les plus signalés : Jean Ruffi [1448], d'Albertas [1585], Prouvençal [1585], d'Autric de Vintimille [1589], du Canton [1590], de Remerville [1594], du Laurens [1595].

Des appartements furent construits et meublés aux frais de Jean Bernardi, ancien Prévôt du Chapitre, de Jean d'Isnard, contrôleur, et d'Honnorade de Simiane. Cette dernière fit, en outre, construire de ses deniers la chapelle et donna le rétable de l'autel. Outre ces donations, de nombreuses fondations furent établies dans l'Hôtel-Dieu au moyen de dons et legs qui laissaient quelques profits à la maison. C'étaient des *obits*, des dots pour marier de pauvres filles et des fonds pour mettre en apprentissage de jeunes garçons.

Parmi les services religieux dont l'exécution fut confiée à la vigilance des Recteurs, nous citerons, comme exemple des préoccupations minutieuses autant que pieuses de nos aïeux, la fondation établie par messire Léon Guillaume, bénéficier du Chapitre en 1596 (1).

Messire Guillaume voulait que chaque vendredi il fût chanté dans la chapelle de l'hôpital, par les serviteurs et enfants de chœur du Chapitre, un *Stabat*

(1) Arch. hosp. Registre D. 2. Livre Rouge, art. Fondations.

Mater en musique ou faux bourdon, de suite après le *Salve Regina* qui serait dit à la Cathédrale; ensuite l'oraison *Interveniens pro nobis* etc.; puis, un *De profundis* bas et enfin l'oraison *Fidelium* etc. Après sa mort, on ajouterait encore l'oraison *Inclina Domine aurem tuam* etc. En outre, les jours de grande fête, un *Salve Regina* serait chanté en musique ou faux bourdon dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Nous omettons encore beaucoup d'autres prières. 4 brandons devaient brûler pendant chaque service.

Pour l'exécution du tout, messire Guillaume fesait don d'une somme de 20 écus dont la pension devait servir à payer le luminaire et les choristes : ces derniers à raison de 6 sols à partager entr'eux chaque fois. Et de peur que cette fondation ne fût pas exécutée avec toute la dignité convenable, le donateur ajoutait, 4 ans plus tard, 30 autres écus, aux fins que le maître de chapelle pût recevoir 2 sols d'honoraires pour convoquer les chanoines et bénéficiers de la Cathédrale.

Il est facile de voir que l'Hôtel-Dieu ne devait pas faire de larges bénéfices sur la fondation de messire Guillaume, et l'on ne s'explique pourquoi les Recteurs attendirent plus d'un siècle pour faire réduire cette fondation et beaucoup d'autres tout aussi peu avantageuses, que par le respect dont autrefois ces sortes de contrats étaient entourés.

Ces libéralités et ces fondations constituaient, au profit de l'hôpital St-Castor, un fonds de main-morte qui s'accroissait sans cesse et qui n'aurait pas manqué d'attirer l'attention du fisc, car on sait que les Rois de France avaient été amenés à règlementer et à limiter ces envahissements des corps constitués, en imposant des taxes et en édictant des prohibitions au sujet des biens ainsi enlevés à la transmission.

Pour se mettre à l'abri de ces mesures, les Rec-

Le nouveau local destiné aux malades était peu convenablement disposé pour sa nouvelle affectation, et ses constructions, déjà fort anciennes, nécessitaient de nombreuses et urgentes réparations. Est-ce par mauvaise volonté ou à cause du manque de ressources que la ville ne prit aucune mesure pour remédier à cet inconvénient? Nous n'avons pu le savoir, mais le dernier motif nous paraît le plus probable, attendu que la situation des finances municipales était alors fort précaire.

Heureusement le concours de la charité privée ne fit pas défaut au nouvel établissement, François et Henry de Brancas, M. d'Orcel, le chanoine Bosco, Sallelles et autres s'empressèrent de prendre à leur charge une partie de la dépense des constructions nouvelles jugées les plus indispensables. En reconnaissance, les armes ou les noms de ces généreux citoyens furent gravés sur les parties de l'édifice élevées à leurs frais.

La première mesure importante qu'adoptèrent les Recteurs dans leur nouveau local fut la suppression des aumônes générales qu'on avait l'habitude de faire la veille de la Noël et de la Fête-Dieu et auxquelles on employait 10 charges de *Conségal* [méteil]. Les abus introduits dans la distribution de ce secours avaient motivé cette décision.

L'Hôtel-Dieu ne possédait dans son nouvel emplacement qu'un puits pour les besoins du service. Les Recteurs représentèrent en 1659 au Conseil de ville que l'eau de ce puits n'était ni saine, ni assez abondante pour suffire aux exigences de l'établissement et demandèrent la concession d'une fontaine. La Communauté accueillit favorablement leur demande et autorisa les Consuls à dériver de la fontaine de la place Saint-Martin pour être conduit à l'Hôtel-Dieu un tuyau d'eau dont le volume était laissé à leur appréciation. L'Hôtel-Dieu devait construire

et des Cordeliers. Enfin, on supplia la Communauté de renouveler, dans le bail de la boucherie, les privilèges établis depuis un temps immémorial au profit de l'hôpital, c'est-à-dire une réduction sur le prix de la viande et la redevance de 2 têtes et de 2 fressures de mouton chaque samedi.

La situation financière de l'Hôtel-Dien resta néanmoins très-précaire pendant longues années. Mais peu à peu les donations qu'il reçut successivement, et notamment le legs universel que lui fit messire Paul d'Augier, docteur en médecine, de tous ses biens dont la valeur était assez considérable, améliorèrent sensiblement sa position. Les armes de Paul d'Augier, considéré comme le bienfaiteur le plus signalé de l'établissement, furent en 1628 sculptées sur la porte principale de l'Hôpital, conjointement avec celles du Roi et de la ville.

L'emplacement que l'Hôtel-Dieu occupait sur la place du Postel était loin d'être irréprochable sous le rapport sanitaire, surtout à cette époque où la peste faisait en Provence de fréquentes et terribles apparitions. Aussi les habitants de ce quartier réclamèrent-ils en 1622 la translation de l'établissement sur un point moins central et plus aéré. La ville reconnut la légitimité de ces plaintes, mais cependant le projet de changement adopté en principe, n'était pas encore exécuté en 1656, lorsque sur l'avis donné par les Procureurs du pays, de faire *bonne garde*, les Consuls furent mis en demeure de se conformer à la décision adoptée en 1622. Ils s'empressèrent de procéder à l'échange de l'Hôtel-Dieu et de la Maison de Ville qui était située, à cette époque, à l'angle des rues Sainte-Catherine et des Pénitents-Blancs.

Le transfert de l'Hôtel-Dieu fut aussitôt exécuté et la ville alloua aux Recteurs, à titre d'indemnité de déplacement, une somme de 100 livres.

« ne seront tenus d'aucune redevance, attendu que « c'est pour l'usage des pauvres (1). »

Comme on le voit, les Recteurs étaient libres de conduire les eaux dérivées de la fontaine St-Martin, dans l'enceinte même de l'Hôtel-Dieu, mais soit qu'ils ne voulussent point déplaire aux Consuls dont la bienveillance ne leur avait pas fait défaut en ces circonstances, soit afin de s'exonérer de la fondation que les Trésoriers-généraux voulaient leur imposer, ils s'en tinrent aux termes de la concession obtenue de la ville, et la fontaine fut établie à l'endroit désigné par les Consuls.

Les Trésoriers-généraux voulurent par représailles taxer l'Hôtel-Dieu au 8me denier à raison de la nouvelle construction, mais la ville prit fait et cause pour les Recteurs et déclara que la fontaine était publique et par suite exempte de cette taxe.

Les Trésoriers-généraux se virent dès-lors obligés d'attendre une nouvelle occasion pour montrer leur zèle dans la défense des intérêts du roi : elle ne tarda pas à se présenter.

A cette époque (1667) les relations suivies que la noblesse Aptésienne entretenait avec Paris et les grandes villes de la province avaient introduit dans notre modeste cité des habitudes de luxe et de bien-être jusqu'alors ignorées. On avait notamment importé l'usage des boissons glacées. Comme il était assez difficile de satisfaire ces besoins nouveaux, il vint à la pensée des Recteurs de l'Hôtel-Dieu de créer à Apt une *glacière* qui ne pouvait manquer de procurer des bénéfices au profit des pauvres. Ils s'adressèrent donc à la Communauté pour obtenir la concession d'un emplacement convenable et désignèrent l'endroit appelé alors le *marché aux pourceaux*, aujourd'hui *place du Ballet*.

(1) Arch. hosp. Livre rouge, art. Fontaines.

Les Consuls n'ayant fait aucune objection à ce choix, les travaux de construction commencèrent en juillet 1667 et furent achevés avant l'hiver de la même année. Mais les Trésoriers-généraux, instruits de cette entreprise, prétendirent que le terrain concédé par la ville, étant place publique, dépendait de la *régale* et intimèrent aux Recteurs l'ordre de recourir au bureau de la Généralité pour obtenir la confirmation des faits accmplis. Une permission leur fut alors accordée sous la réserve d'un denier de cense envers le Roi, payable chaque jour de la S[t]-Louis et des lods et rière-lods en cas d'aliénation (1).

Pendant que les Recteurs étaient en discussion avec les Trésoriers-généraux au sujet de l'emplacement de la glacière, des difficultés plus sérieuses survinrent d'un autre côté.

M[me] de Gaillard, sous-gouvernante des Enfants de France, épouse de M. de Venel-Garron, Conseiller au Parlement de Provence, Maître ordinaire des Requêtes de la Reine, avait obtenu, par lettres-patentes du Roi, la concession de toutes les glacières construites ou à construire en Provence.

Les Recteurs, instruits de cette circonstance, s'adressèrent à M. de Venel-Garron pour obtenir la faculté de vendre la glace dans la ville et son terroir. Elle leur fut accordée pour six ans, sous la condition de payer à M[me] de Gaillard une somme de 24 livres tournois chaque année et de fournir à cette dame ou à son mari leur *franc-glacé*, au cas où ils viendraient à Apt.

Ces arrangements une fois arrêtés, les Recteurs purent affermer la glacière qui leur rapporta annuellement environ 80 livres tournois.

A l'expiration du terme de six années convenu

(1) Arch. hosp. Livre rouge, art. Glacière.

entre M. de Venel et les Recteurs, ces derniers crurent pouvoir, sans nouvelle autorisation, affermer de nouveau la glacière, croyant de bonne foi à une sorte de tacite reconduction de l'accord primitif. Mais au bout de quelques années, Mme de Venel ayant obtenu une ordonnance du Président de Regusse, envoya faire procéder à la saisie de la glace, demandant la démolition de la glacière et le paiement d'une amende de 2,000 fr. contre l'hôpital [1684].

Les Recteurs alléguèrent dans leurs protestations qu'ils avaient crû l'accord continué, puisque Mme de Venel avait reçu chaque année les 24 livres tournois de la ferme sans élever de réclamations. Néanmoins ils furent obligés, après avoir payé les frais d'une procédure fort dispendieuse, de subir les nouvelles conditions que cette dame leur imposa, c'est-à-dire une rente annuelle de 45 livres et un *franc-glacé* de 25 livres de glace par jour pour Mgr l'Évêque d'Apt, frère de Mme de Venel.

Ces nouvelles stipulations étaient ruineuses pour l'Hôtel-Dieu, et bientôt il advint que le produit du débit de la glace ne suffit plus à payer le prix de la ferme.

Les Recteurs, renonçant alors à faire le remplissage de la glacière, prirent le parti de s'adresser directement au Roi pour en obtenir la concession au profit des pauvres.

Cette tactique ne tarda pas à produire son effet. Mme de Venel vint à composition et rétablit le prix de la ferme sur le pied de 24 livres. L'accord intervenu à cette époque [1687] fut cette fois, par précaution, soumis à l'homologation de l'Intendant de Provence.

Mme de Venel mourut la même année et légua aux hôpitaux de la province la moitié du droit qu'elle avait sur les glacières; l'autre moitié fut dévolue à l'évêque d'Apt et l'usufruit du tout à M. de Venel.

Ce dernier mourut peu après [1692], de sorte que l'hôpital propriétaire de la glacière devint concessionnaire de la moitié du privilège du débit de la glace.

Mgr de Gaillard, concessionnaire de l'autre moitié, ne put s'entendre avec les Recteurs au sujet de leurs droits respectifs. Il prétendait à la moitié du produit de la ferme ainsi qu'à un *franc-glacé* de 18 à 20 livres de glace par jour.

Un nouveau procès surgit encore à cette occasion; nous ne savons quel fut son résultat. Nous voyons seulement qu'en 1693 Mgr de Gaillard, revenu à des sentiments plus équitables, payait la glace consommée dans sa maison et laissait les Recteurs maîtres de disposer de la glacière selon leur bon plaisir, ce qui laisserait croire que l'évêque dut se démettre de ses droits en faveur des pauvres (1).

Mais revenons à notre récit.

Le 7 janvier 1670, Mgr de Villeneuve-des-Arcs, évêque d'Apt, mourut en léguant à l'hôpital les deux tiers de ses biens; l'autre tiers était attribué à messire Jean Firmin, vicaire des Arcs, son grand-vicaire et son confesseur.

Cette importante succession, acceptée par bénéfice d'inventaire, devint pour les Recteurs une sources de tracasseries qui mit leur activité à de rudes épreuves.

Le Chapitre de la Cathédrale avait compté jusqu'aux derniers moments que Mgr de Villeneuve, persévérant

(1) Dès 1766 la glacière de l'hôpital n'était plus affermée. On était réduit à vendre la glace dans la maison à raison de 1 liard la livre. — L'usage de la glace se perdit peu à peu, et sous la Révolution, la glacière fut démolie. Des essais faits en 1826 pour la rétablir n'aboutirent qu'à dégrader la place du Ballet par la construction d'une lourde et disgracieuse bâtisse qui menaça ruine avant d'être achevée et que la ville eut la bonne pensée en 1838 de faire entièrement disparaître.

dans les intentions qu'il avait manifestées dans un précédent testament, appliquerait une grande partie de son héritage à l'achèvement de la Chapelle royale de Ste-Anne, inaugurée sous son épiscopat.

Aussi le mécontentement de ce corps religieux ne tarda pas à se manifester dès que les dernières volontés du prélat eurent été connues, et le jour même des funérailles, il se traduisit en violences qui impressionnèrent d'autant plus fâcheusement l'opinion publique qu'elles semblaient s'adresser aux représentants des pauvres dont le défunt avait été toujours le bienfaiteur.

L'économe du Chapitre s'emparait, après la cérémonie, de la crosse et du bénitier d'argent de l'évêque en s'autorisant d'un usage suranné en vertu duquel tout ce qui accompagnait le cercueil devenait la propriété du clergé. Il fesait ensuite sommer les Recteurs de lui livrer la croix d'or de l'évêque sous le prétexte qu'elle aurait dû être placée sur le corps du prélat; puis, s'étant aperçu de la disparition de l'aspersoir en argent, il revendiquait cet objet comme étant l'accessoire inséparable du bénitier dont il s'était emparé [1].

Dans le but d'éviter un scandale, les Recteurs crurent devoir transiger et payer le prix des objets par eux retenus, mais le corps capitulaire ne s'en tint point là. Il introduisit devant la Cour du Parlement une action en cassation du dernier testament de Mgr de Villeneuve, basée sur ce que l'abbé Firmin, l'un des cohéritiers institués, était incapable de participer à la succession en sa qualité de dernier confesseur du prélat, et indigne de cette libéralité pour avoir, disait-on, laissé mourir son évêque sans lui administrer les derniers sacrements [2].

(1) Arch. hosp Registre D. 2. Livre rouge.

(2) Factum pour les Recteurs de la chapelle de Sainte-Anne etc... contre messire Jean Firmin, prêtre et vicaire du lieu des Arcs etc... [Cabinet de M. de Crozet à Marseille].

Ce procès était, il est vrai, dirigé moins contre l'hôpital que contre l'ex-grand-vicaire, auteur supposé des changements intervenus dans les dispositions testamentaires de l'évêque, puisque par un accord conclu entre le Chapitre et les Recteurs, il avait été convenu secrètement que les deux tiers de l'héritage appartiendraient toujours aux pauvres, quel que fut le résultat de l'instance en Parlement [1].

Ces discussions n'eurent pas moins pour résultat de retarder la liquidation de la succession en obligeant l'hôpital à se pourvoir en justice afin d'être autorisé à procéder à la vente du mobilier qui dépérissait. Cette vente eut lieu enfin et produisit une somme de 4,413 livres 9 deniers.

Cependant le Chapitre, malgré ses efforts, ne put obtenir gain de cause devant le Parlement, mais d'autres difficultés furent en même temps opposées aux Recteurs à raison de cet héritage.

Les PP. Recollets réclamaient, comme leur ayant été promis par l'évêque défunt, en présence de témoins honorables, un *étendard* de St-Pierre d'Alcantara et avaient commencé déjà des poursuites en revendication quand les Recteurs acceptèrent une transaction en vertu de laquelle moyennant 36 livres ils obtinrent des religieux franciscains l'abandon de leurs prétentions sur un objet d'autant plus précieux pour ces derniers qu'il représentait l'un de leurs plus illustres patrons et qu'il avait appartenu à un ancien frère [2].

D'un autre côté, les fermiers de la mense épiscopale, les sieurs Anselme, étaient reliquataires d'une somme importante sur les fermages et se laissaient

(1) Arch. hosp. Liasse B. Procédures relatives à l'héritage de Mgr de Villeneuve-des-Arcs.

(2) Mgr de Villeneuve avait porté l'habit de St-François dans le couvent des PP. Recollets de Bonnieux, avant son épiscopat.

assigner en règlement de compte. Il fallut encore transiger avec eux et accepter une somme de 6,450 livres, partie en argent et partie en blé, qu'ils avaient livré à des indigents de la ville sur la désignation des Recteurs [1].

Enfin, la Chambre apostolique du Comtat-Venaissin, ayant réclamé sans résultat le paiement d'un droit de *novennium* sur les biens de l'évêché situés sur le territoire de Bonnieux, fit saisir les récoltes pendantes entre les mains des fermiers. Pour régler cette contestation, les Recteurs envoyèrent plusieurs députations à Avignon et à Carpentras et finirent par obtenir du Vice-Légat la remise de la moitié du droit réclamé, mais les frais de saisie et de voyage s'élevèrent à une somme assez considérable.

Tout compte fait, et après avoir acquitté les legs nombreux faits par Mgr de Villeneuve aux gens de sa maison, aux confréries et à diverses chapelles des environs, la succession se trouva avoir produit, pour l'hôpital, une somme nette de 5,388 livres 16 sols et 10 deniers, sur laquelle on plaça celle de 2,000 livres au denier vingt sur la Communauté; quant au surplus, il fournit une ressource très-opportune pour le soulagement des pauvres.

L'hiver de cette année [1670] fut, en effet, l'un des plus rigoureux que les annales du pays aient enregistré. Il fut accompagné d'une disette telle, que l'hôpital ne pouvant plus satisfaire à toutes les demandes d'admission, fut contraint de pourvoir à domicile aux besoins des malheureux. Mgr de Villeneuve avait été l'une des victimes de la rigueur inusitée de cet hiver. L'emploi que les Recteurs assignèrent à la majeure partie de son héritage ne contribua pas peu à rendre populaire la mémoire de ce vertueux prélat.

[1] Arch. hosp. Liasse B. 16. Procédures relatives à l'héritage de Mgr de Villeneuve-des Arcs.

Vers la fin de l'année, Mgr de Gaillard prit possession de l'évêché d'Apt. Le premier acte de son administration temporelle vint jeter les Recteurs dans un nouvel embarras. Mgr de Gaillard élevait la prétention de laisser à la charge des héritiers de son prédécesseur toutes les réparations à faire aux bâtiments et propriétés rurales de l'évêché, réparations dont l'état estimatif s'élevait à un chiffre important [1].

Ces prétentions, si elles avaient été accueillies, auraient complètement annihilé l'effet de la donation de Mgr de Villeneuve. Aussi, les Recteurs se hâtèrent-ils d'envoyer consulter à Aix. La réponse des hommes de loi ne laissait pas de doute sur la légitimité des réclamations de Mgr de Gaillard, au moins quant aux principes, mais on conseillait aux Recteurs d'en appeler aux sentiments de charité et de justice qu'ils devaient rencontrer chez leur premier pasteur, pour obtenir que le chiffre de ses réclamations, évidemment exagéré, fut réduit à des proportions plus équitables. Ceux-ci prirent ce sage parti, et Mgr de Gaillard, mieux informé de la situation de l'hôpital, modéra ses exigences à une somme de 600 livres qui lui fut comptée à la suite d'une acte de transaction [2].

Par la suite, ce prélat se montra fort jaloux de conserver et même d'étendre son droit, consacré par un usage très-ancien, de concourir à l'administration du bien des pauvres. Il prétendit qu'on devait le convoquer à tous les *bureaux* ou assemblées. Mais

(1) Arch. hosp. Liasse B. 26. Procédures relatives à l'héritage de Mgr de Villeneuve-des-Arcs. Nous devons à cette réclamation de Mgr de Gaillard de retrouver dans le rapport de visite qu'il fit rédiger une description détaillée de l'église de l'Evêché, établie en face du palais épiscopal, sous le vocable de St-Etienne et qui a complètement disparu aujourd'hui.

(2) Minutes de Degadret, notaire à Apt, an 1672.

les Recteurs s'opposèrent vivement à cette innovation, et forts de l'appui qu'ils rencontrèrent auprès de la Communauté, ils consentirent à appeler l'évêque aux réunions générales et aux redditions de comptes seulement. Mgr de Gaillard finit par souscrire à ces conditions, qui firent l'objet d'un acte public en 1674 [1]

Jusques à cette époque, le Conseil d'administration de l'hôpital avait été composé de quatre Recteurs choisis dans les diverses classes de citoyens, c'est-à-dire la noblesse, la bourgeoisie et le tiers-état. Cette organisation, surtout à une époque où les questions de préséance jouaient un rôle bien plus important que de nos jours, portait en elle-même des éléments de dissolution. En 1676, les premiers symptômes de dissensions intestines se manifestèrent par le refus, opposé avec persistance par le Recteur du tiers-état, de continuer sa charge et de se nommer un remplaçant comme c'était l'usage. Il fut décidé alors que la durée des fonctions des trois Recteurs restants serait prorogée d'une année et que ceux-ci s'appelleraient *Recteurs anciens* et les nouveaux élus *Recteurs modernes*. Les premiers devaient avoir la prééminence sur les seconds. Nous verrons bientôt surgir de ce nouvel état de choses, des complications plus sérieuses.

Nous avons parlé, dans notre Étude sur la Léproserie d'Apt, des démêlés qui eurent lieu entre l'Hôpital St-Castor et les Chevaliers de St-Lazare de Jérusalem. Nous ne reviendrons sur ce sujet que pour mentionner la visite faite à cet hôpital, le 10 septembre 1682, par le sieur Moret, délégué de l'Ordre, assisté d'un huissier du Parlement de Provence, pour vérifier si l'institution fonctionnait régulièrement. Moins heureux que pour la Léproserie, le

[1] Minutes de Courtois, notaire à Apt.

représentant des Chevaliers de St-Lazare dut se borner à constater que l'hôpital n'était nullement dans les conditions de suppression. Le procès-verbal de cette visite nous a transmis la description minutieuse de l'établissement de la rue Ste-Catherine et le dénombrement de son personnel et de ses revenus, détails intéressants au point de vue de l'histoire locale, mais qui nous montrent combien notre ville se trouvait encore loin, sous le rapport de l'installation matérielle de son hôpital, des progrès accomplis surtout dans ces derniers temps [1].

L'Hôpital St-Castor possédait, à cette époque, de nombreuses redevances foncières, connues sous le nom de *censives* ou *censes*, provenant de l'ancienne *Caritat* [2].

Par suite des mutations survenues dans les propriétés, plusieurs de ces redevances étaient devenues difficiles à percevoir, et des procès sans cesse renaissants résultaient de l'obscurité et de la difficulté d'application des titres. Les Recteurs avaient donc jugé à propos, en 1605, de demander de nouvelles reconnaissances à tous les emphitéotes, mais ils n'avaient rencontré généralement de la part de ceux-ci que des refus, et ils s'étaient vus forcés de recourir à l'autorité du Parlement pour contraindre les récalcitrants.

M. de Mourier, l'un des membres de cette Cour, avait été envoyé à Apt, muni d'une commission spéciale, et grâces à l'effet que sa présence avait produit, tous les débiteurs de censives étaient venus faire entre les mains de ce Conseiller la reconnaissance

(1) Arch. hosp. Liasse A. 1. Titres de fondation.

(2) Arch hosp. Liasse B. 22. Censives. Les titres de ces revenus existant encore aujourd'hui dans les Archives de l'établissement sont sous forme de longs rouleaux de parchemin. Ils ne laissent pas que d'être encore intéressants par la désignation des *lieux-dits* de nos environs et des rues de la ville aux 14e, 15e et 16e siècles.

de leurs dettes. Mais lorsque en 1684 on voulut de nouveau procéder aux renovations des titres, les mêmes difficultés se présentèrent et on dut encore recourir aux voies de coërcition. Les procès que les Recteurs eurent à soutenir pour cet objet offrent trop peu d'intérêt aujourd'hui pour que nous en fassions connaître les détails. Nous dirons seulement qu'ils occupèrent l'activité des Recteurs pendant les dernières années du 17me siècle, et que le patrimoine des pauvres trouva chez eux des défenseurs à la hauteur de leur tâche.

Sur la fin de ce siècle, la ville fut de nouveau affligée d'une famine désastreuse qui mit l'Hôpital dans la nécessité de s'imposer de grands sacrifices pour soulager les misères de la population.

La charge d'*hospitalier* fut supprimée par mesure d'économie; on aliéna en faveur des PP. Cordeliers les mûriers que la maison possédait sur le bord de la rivière du Caulon au lieu dit *la Véginière*, ainsi que le droit que l'on avait de planter des arbres de cette nature le long des berges de la rivière. Des quêtes à domicile furent renouvelées fréquemment.

Pour donner la mesure de la misère de ces temps et de l'activité des Recteurs dans leur mission de dévouement, il suffira de dire que la charge de blé se vendait 36 livres, et que plus de 400 indigents furent nourris pendant tout l'hiver de 1692 aux frais de l'Hôpital.

Les Recteurs délibérèrent, cette année-là, de faire peindre sur les écussons qu'ils avaient l'habitude de porter aux processions et cérémonies publiques, l'image de St-Castor relevant des pauvres chargés de chaînes, avec cette devise: *Nutrit dùm vincula solvit.* Le zêle qu'ils avaient dépensé pour le soulagement des malheureux était certes bien digne de la modeste distinction qu'ils semblaient se décerner

à eux-mêmes sous le nom du patron dont ils suivaient les exemples.

La misère extrême de cette époque entraînait fatalement avec elle une plaie sociale dont la suppression préoccupe encore vivement de nos jours les économistes de tous les pays. Nous voulons parler de la mendicité. La recherche des moyens de la faire disparaître de notre cité ne fut pas stérile, grâces aux efforts que firent quelques hommes de bien pour arriver à la fondation d'une Maison de refuge qui devint l'Hospice de la Charité et dont nous nous proposons de donner l'histoire à la suite de ces études.

Les Recteurs de l'hôpital prêtèrent leurs concours dans la création de cet auxiliaire, et par une disposition du règlement, il fut établi que les trois Recteurs sortants de l'Hôpital St-Castor feraient partie du Conseil d'administration de l'Hospice de la Charité.

Les services religieux et de bienfaisance établis en vertu de fondations dans l'Hôpital Saint-Castor s'étaient considérablement multipliés depuis quelques siècles. Il fut décidé, en 1715, qu'un relevé général en serait dressé d'après les titres originaux déposés dans les Archives.

Ce travail donna lieu de reconnaître qu'une révision complète était devenue urgente. Plusieurs services restaient inexécutés par suite d'oublis; d'autres occasionnaient des frais hors de proportion avec les revenus qui leur étaient affectés. Un rapport fut, en conséquence, adressé à l'évêque, Mgr de Foresta, que l'on supplia de régler pour l'avenir les obligations de l'Hôpital envers les fondateurs.

Après une étude approfondie de ces matières délicates, Mgr de Foresta rendit, en 1716, un décret de réduction par lequel il prescrivait: 1° de dresser un état général des messes fondées, et attendu qu'on

avait négligé d'en acquitter un certain nombre, d'en faire célébrer sans retard deux *trentenaires* à l'intention des fondateurs; 2° d'employer chaque année une somme de 120 livres pour mettre en apprentissage deux garçons de l'hôpital; 3° d'affecter 60 livres par an pour doter quatre filles pauvres. L'évêque recommandait de choisir de préférence, pour ces allocations, les enfants-trouvés de la maison.

Cette mesure constituait un premier pas fait dans la voie de l'établissement d'un contrôle régulier dans l'administration de l'Hôpital. Elle ne tarda pas à être suivie d'une autre tout aussi importante. Il s'agit de la tenue régulière des registres d'entrée, de mutations et de sortie des malades et surtout des enfants trouvés dont l'état d'abandon, à cette époque, était des plus fâcheux. A partir de 1719, ces divers registres furent confiés aux soins du chapelain qui devait les représenter à la fin de chaque mois, pour être vérifiés par le Conseil.

Cette année fut marquée par le commencement des différends qui divisèrent les Recteurs de l'Hôpital pendant de longues années et qui passionnèrent vivement les esprits de notre cité. Voici quelle fut la cause de cette discussion dont le caractère ne peut être exactement apprécié de nos jours qu'en tenant compte des idées d'une époque où grondait déjà sourdement dans le lointain l'orage qui devait, avant la fin du siècle, éclater en une terrible révolution.

Nous avons dit que le Conseil d'administration de l'Hôpital St-Castor était composé de trois Recteurs *anciens* et de trois Recteurs *modernes*, choisis parmi la noblesse, la bourgeoisie et le tiers-état.

Depuis un temps immémorial, les Recteurs du premier état, c'est-à-dire de la noblesse, avaient l'habitude de convoquer leurs collègues et de prendre la parole dans les réunions du Conseil pour proposer les affaires à discuter. Ils avaient, en outre, la

garde des clefs des archives et du bureau. Les Recteurs des deuxième et troisième états, c'est-à-dire de la bourgeoisie et du tiers-État, avaient subi, sans trop murmurer, l'exercice de cette prérogative, et tant qu'ils s'étaient trouvés en présence de collègues animés de l'esprit de conciliation, les rivalités n'avaient pas dépassé l'enceinte du bureau; mais à cette époque, le Recteur moderne du premier état, le Chevalier de Malte, J.-B. de Thomas, seigneur de Milhaud, avait indisposé les représentants des deux autres états par ses manières hautaines et son caractère emporté joints à une ignorance peu en rapport avec sa qualité. Tel est, du moins, le portrait que nous en donnent ses contemporains. Il avait pour collègue de son état Charles de Saporta. Les Recteurs des 2me et 3me rangs étaient Mathieu Mézard, notaire, Pierre Martin, Charles Janselme et François-Ignace Hugues.

Ces derniers, soutenus par les Consuls de leur condition et par une partie du clergé inférieur, trouvèrent dans certains actes de dilapidation attribués à Catherine Bladier, gouvernante de l'Hôpital, que l'on savait soutenue par la noblesse, un prétexte pour blâmer ouvertement l'administration des Recteurs du premier état et prirent à l'insu de ces derniers plusieurs délibérations importantes. Ils délibérèrent entr'autres choses de renvoyer la gouvernante et de forcer l'entrée des archives pour se munir de nouvelles clefs dont l'une devait rester entre les mains du Recteur de service et l'autre serait confiée au Prévôt du Chapitre. Celui-ci, consulté, avait trempé dans le complot, soit par esprit d'opposition envers l'évêque, qui appuyait les prétentions de la noblesse, soit pour faire valoir ses droits toujours mis en discussion depuis la donation de Guillaume Hortulano [1].

(1) Livre de raison du chanoine Chastan. (Cabinet de M. Garcin).

Ces délibérations, prises contrairement aux précédents suivis jusques alors, furent rédigées les 30 septembre et 5 novembre 1719 et insérées dans les minutes du notaire Lazare dont l'étude avait servi de conciliabule aux dissidents.

Les Recteurs du premier état virent dans les entreprises de leurs collègues une atteinte grave portée à leurs droits et déférèrent ces actes au Parlement comme injurieux à leur égard et demandèrent leur annulation.

De leur côté, les Recteurs des 2me et 3me rangs, dont Mathien Mézard était le chef, firent soumettre à l'homologation de la Cour un projet de règlement concerté entr'eux et en vertu duquel le droit de convocation et de proposition était attribué au Recteur de service, quel que fut son rang.

Le Parlement de Provence, par un arrêt du 10 juin, renvoya les parties pardevant Mgr de Foresta pour s'entendre sur l'adoption d'un nouveau règlement que cet évêque était prié de rédiger en vue de la conciliation des deux opinions.

Une réunion générale eut lieu en conséquence, le 16 juin, sous la présidence de Mgr de Foresta. Le Prévôt du Chapitre, les Consuls vieux et modernes y assistèrent conjointement avec tous les Recteurs. La lecture du projet épiscopal fut écoutée avec une respectueuse attention, mais malgré le désir, qu'il faut supposer au prélat, d'avoir voulu ménager les deux partis, il paraît qu'il n'avait pu se soustraire entièrement à l'influence de ses relations journalières avec la noblesse et que son travail se ressentait de ce contact.

Aussi, quand il fallut procéder à la signature du registre où le projet de règlement avait été transcrit, seuls, les Consuls et Recteurs du premier état souscrivirent sans observations. Messire Pochet, Prévôt, signa après avoir protesté contre l'omission de ses

prérogatives et demanda qu'elles fussent réglées et définies par des arbitres; les Recteurs de la bourgeoisie et du tiers-état s'inscrivirent contre les dispositions de plusieurs articles qui, loin de faire droit à leurs griefs, n'étaient que la confirmation écrite des usages dont ils contestaient la légalité. Ils demandèrent l'insertion, séance tenante, de leurs protestations motivées. A leur tour, les Consuls et les Recteurs du premier état protestèrent contre la teneur de ces propositions, et bientôt la séance devenant de plus en plus tumultueuse, l'évêque se retira après avoir fait en vain appel à la concorde.

Ce départ fut le signal d'une altercation des plus animées entre les deux camps. Les Recteurs des 2me et 3me états se laissèrent même emporter jusques aux injures et aux menaces envers leurs collègues et surtout envers le Chevalier de Thomas Milhaud qui s'éloigna en menaçant ses adversaires de les poursuivre en justice.

Le bruit de cette scène intérieure ayant transpiré au dehors, la population ne tarda pas à prendre fait et cause pour l'un ou l'autre parti. La noblesse Aptésienne se réunit en comité et décida de soutenir le Chevalier dans la lutte qu'il allait entreprendre. Par un accord signé de MM. de Boyéri, de Remerville, de Vaumalle, de Laugier, d'Allard, de Vachères, de Barret, de Sainte-Croix, de Sinéty, de Montguers, de Fonsbelle et du Canton, elle s'engageait à pourvoir en commun aux frais de l'instance (1).

Cependant, sur la requête présentée par le Chevalier de Thomas, le Procureur-Général et M. de Lambert, Conseiller au Parlement de Provence se rendirent, le 24 juin 1719, en descente à Apt, accompagnés d'un

(1) Arch. hosp. Liasse B. 27. Procédures. L'engagement de la noblesse a été coté par un malin de l'époque : *Convention du 1er état pour soutenir une mauvaise* (sic) *cause contre le segond et le 3me.*

huissier et de deux archers, pour procéder à une information judiciaire.

Les torts des Recteurs des 2me et 3me rangs étaient-ils avérés, ou bien faut-il attribuer à une connivence entre leurs adversaires et les délégués du Parlement les mesures de rigueur dont les représentants de la bourgeoisie et du tiers-état furent l'objet? La première hypothèse nous semble la plus admissible. Cependant, malgré le respect que l'on doit aux arrêts de la justice, nous avons été amené à nous poser cette question en voyant le Chevalier de Thomas dépeint, dans les mémoires du temps, comme le seul instigateur de tout le désordre, tandis que ses antagonistes, décrétés de prise de corps, puis relâchés, étaient finalement obligés à payer les frais du procès et l'amende.

Quoiqu'il en soit, cette affaire, vivement poussée par la noblesse, aurait pu avoir des suites encore plus fâcheuses si un évènement inattendu, l'invasion de la peste en Provence, ne fut venu modérer l'ardeur des parties.

M. de Brancas, Lieutenant-Général pour le Roi en Provence, qui, par ses relations fréquentes avec la société Aptésienne, était au courant de tous les détails de cette querelle, profita de ce répit pour interposer sa haute influence afin d'amener un compromis entre les Recteurs. Ce personnage sut si bien ménager les susceptibilités des uns et des autres, qu'il les décida à s'en remettre à son appréciation tant sur la question du règlement que sur celle des poursuites entamées devant le Parlement. Le jugement arbitral qu'il rendit à Aix, en juin 1722, était accompagné d'un projet de règlement rédigé de sa main. Il donnait en partie satisfaction aux griefs des Recteurs du 2me et 3me états, mais il condamnait ceux-ci en une amende de 300 livres envers leurs collègues.

M. de Brancas se hâta de transmettre ce projet à

Mgr de Foresta qui convoqua, le 9 juillet, un bureau général. Tous les Recteurs s'y rendirent et adoptèrent sans observations le nouveau règlement. Mais les dissidents ne pardonnaient pas à leurs collègues les avanies dont ces derniers les avaient abreuvés, et, au lieu de se borner à renouveler des protestations désormais stériles, ils prirent le parti de se retirer après avoir déposé les clefs des archives qu'ils avaient enlevées et en avoir exigé récépissé. Puis, ils décidèrent de ne plus reparaître aux réunions et de s'abstenir de désigner leurs remplaçants.

Le nouveau règlement ne tarda pas à être homologué par la Cour [11 octobre 1722] En vertu de ses dispositions, les Recteurs du 1er état crurent pouvoir contraindre leurs collègues à remplir les devoirs de leur charge, mais ils échouèrent devant la persistance de leur refus. Ils délibérèrent en conséquence de continuer eux-mêmes le service pendant une troisième année.

Plus tard [1730], le nombre des Recteurs fut porté à cinq, et enfin, en 1734, il fut décidé que l'ancienne organisation, consistant en trois Recteurs modernes et trois anciens, serait mise de nouveau en vigueur, mais il n'y eut que la noblesse qui entra dans la composition du Conseil. Désormais la bourgeoisie et le tiers-état n'y furent plus représentés. Ce n'est qu'en 1769 que nous les verrons reparaître dans l'administration de l'Hôpital. Un demi-siècle devait s'écouler avant que les rancunes soulevées en 1719 se fussent momentanément apaisées.

En 1732 mourut à Lyon un marchand nommé Simon Janselme, originaire de Gargas, et qui avait amassé une honnête fortune dans le commerce. Simon Janselme possédait le domaine connu encore aujourd'hui sous le nom de *Logis-Neuf*, situé à environ 7 kilomètres à l'ouest de notre ville, sur la route d'Avignon, et dans les bâtiments duquel nos

lecteurs ont pu remarquer en passant, la porte d'une ancienne église.

Cette chapelle, érigée sous le vocable de Sainte-Magdeleine, avait été construite pour l'usage des habitants de ce quartier, très-éloigné des paroisses de Bonnieux, Gargas et Apt. Simon Janselme voulant assurer la célébration d'un service religieux à la portée des voisins du *Logis-Neuf*, avait en 1728, fait donation à l'Hôpital St-Castor, d'une rente annuelle de 300 livres, assise sur une maison située à Lyon, rue de l'Arbre-Sec. Après le décès du donateur, l'hôpital devait, au moyen de cette rente, pourvoir à l'exécution des fondations suivantes: 1° Faire célébrer tous les jours une messe à l'intention du fondateur, dans la chapelle de l'Hôpital; 2° Assurer la célébration d'une messe, suivie d'une instruction pastorale, tous les dimanches et fêtes dans la chapelle de Ste-Magdeleine du *Logis-Neuf*, une heure après la messe de Roquefure; 3° Donner chaque année une somme de 50 fr., à titre de dot, à une pauvre fille de Gargas portant, autant que possible, le nom du fondateur.

Ces diverses fondations furent exécutées fidèlement pendant de longues années, mais à cause des charges excessives qu'elles imposaient et à raison de la diminution successive de la rente, elles furent à plusieurs reprises l'objet de réductions. Seules cependant, elles survécurent aux bouleversements occasionnés par la Révolution. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la dotation, réduite à 40 fr., est accordée tous les ans à une fille pauvre de Gargas. Le service religieux de la chapelle du *Logis-Neuf* reste inéxécuté par cette raison seule que l'allocation à la charge de l'Hôpital n'est plus trouvée suffisante, aujourd'hui, pour les honoraires d'un chapelain (1).

(1) Une autre fondation de cette nature fut établie en 1742 par André Elzéar de Boyeri de Saint-Pierre dans la chapelle rurale du

Nous avons dit ci-devant que le local où avait été transféré l'Hôpital St-Castor en 1656, à la suite de l'échange fait avec la Communauté, laissait beaucoup à désirer sous le rapport des aménagements intérieurs. Les chambres ou plutôt les cellules occupées par les malades se trouvaient placées au rez-de-chaussée où le manque d'air et l'humidité les rendaient très-malsaines. La pénurie des ressources hospitalières et communales avait été cause que les améliorations nécessaires n'avaient jamais été entreprises et que l'on n'avait pas songé à se procurer un emplacement plus convenable. En 1748 une occasion propice se présenta, et les Recteurs s'empressèrent d'en profiter.

A quelques pas de l'Hôpital s'élevait l'abbaye Ste-Catherine occupée par les religieuses chanoinesses de l'ordre de St-Augustin. Ce monastère, fondé en 1299 par l'évêque Raymond Bot dans sa propre maison et doté par lui de revenus importants, avait, par la suite, reçu de nombreuses donations et traversé quelques périodes de splendeur (2). Mais au milieu du 17me siècle, la règle commençant à y être négligée, l'évêque, Mgr de Villeneuve-des-Arcs, eut avec l'abbesse de longs démêlés qui se terminèrent par la démission de celle-ci et le départ de plusieurs religieuses. De cette époque data la décadence de la Maison.

Mgr de Gaillard essaya vainement d'y introduire, plus tard, des réformes; il fut reconnu bientôt qu'il fallait renoncer à maintenir la conventualité de ce

Saint-Sépulcre, quartier de Rocsalière, enclavée dans la propriété du fondateur (aujourd'hui appartenant à M. Gonjon); elle a été supprimée sous la Révolution.

(2) Arch. hosp. Charte de Charles II, Roi de Sicile et Comte de Provence en faveur des Augustines de l'abbaye Sainte-Catherine. (Liasse B. 2. Fontaines).

monastère où tout dépérissait entre les mains débiles des Augustines.

Après le décès de la dernière abbesse, Mme de Monier de Mélan (1745), Mgr de Vaccon jugea que le moment opportun était arrivé. Il fit représenter au Roi que vu l'état d'abandon dans lequel se trouvait alors l'abbaye Ste-Catherine, il convenait de laisser éteindre cette Communauté en ne plus autorisant les réceptions de novices et de mettre ses biens sous sequestre. Un arrêt, daté du camp royal sous Tournay (3 juin 1745), fit droit à la demande de l'évêque et commit le sieur Chastel à la régie des biens de l'abbaye (1). Mais comme la Maison se trouvait sans direction, attendu que Mme de Monier n'avait pas été remplacée et que d'ailleurs l'inventaire dressé par le sequestre décelait l'insuffisance des revenus, Mgr de Vaccon désigna l'abbé Renaud de Fonsbelle, vicaire-général et official, à l'effet de se livrer à une enquête pour constater l'utilité de la suppression de l'abbaye.

La procédure, dressée successivement par ce grand-vicaire et par ses successeurs : les abbés Gautier d'Auribeau et Méri de la Canorgue, dura jusques en 1748. Elle aboutissait aux conclusions suivantes : Suppression immédiate de l'abbaye Ste-Catherine ; incorporation des religieuses Augustines au couvent des Ursulines ; union de leurs revenus à ceux des couvents des Ursulines et de la Visitation ; et enfin, cession des bâtiments et enclos à l'Hôpital Saint-Castor. Le 15 juillet suivant, l'évêque approuva par décret les conclusions de son promoteur d'office, et dès le mois de septembre, des lettres-patentes étaient venues confirmer les dispositions prises par l'évêque.

Chaque religieuse Augustine, en entrant au cou-

(1) Arch. hosp. Liasse A. 1. Titres de fondation.

vent des Ursulines, devait recevoir une pension viagère de 300 livres, payée par cette Maison et par celle de la Visitation, au prorata de leur attribution sur les revenus de l'abbaye supprimée. En outre, l'Hôpital était tenu de leur servir une rente viagère de 25 livres. Cet établissement avait encore la charge de faire acquitter deux messes par semaine, à l'intention des fondateurs de l'abbaye Ste-Catherine et de garder, sa vie durant, dans la maison, Mme de Collobrières et sa gouvernante, attendu que cette religieuse ne pouvait pas, à cause de ses infirmités, suivre ses compagnes au couvent des Ursulines. Enfin, l'évêque se réservait l'usage de la chapelle pour telle congrégation qu'il lui plairait de désigner. C'était alors celle des demoiselles.

Tout étant ainsi disposé, au commencement de l'année 1749, les Augustines, à l'exception de Mme de Collobrières, quittèrent, non sans regrets, la vieille abbaye pour aller s'enfermer dans la maison des Ursulines; c'étaient Mmes de Bourgarel, des Beaumettes, de St-Quintin et de Joncquerettes, seuls débris d'une Communauté nombreuse qui avait compté dans son sein les noms les plus illustres de la Provence.

Les Recteurs purent alors prendre possession du nouveau local et y installer les malades. Mais comme il fallait se procurer des ressources pour l'approprier à sa nouvelle destination, ils résolurent de vendre sans retard l'ancien Hôpital. Cette maison, mise aux enchères, fut acquise au prix de 7,000 livres par M. Chastan, avocat. Les Recteurs s'étaient réservé la fontaine adossée à la Maison; ils la firent transporter contre le mur de la chapelle de l'abbaye Ste-Catherine, à l'endroit où l'on en voit encore aujourd'hui le piédestal.

L'état de vétusté dans lequel se trouvait l'abbaye, à l'époque où l'Hôpital St-Castor y fut transféré,

nécessita d'importants travaux de restauration. Le prix de vente de l'ancien local fut employé aux plus urgents dont le sieur Barielle, maître-maçon et architecte dressa le prix-fait et poursuivit l'exécution. Ils coûtèrent 6,703 livres tournois (1).

Quelques années après, Mgr de Vaccon légua à l'établissement un revenu assez considérable pour l'époque, mais dont le recouvrement ne fut pas sans difficultés, car il mettait l'Hôpital en contact avec une administration fort puissante et fort tracassière; nous voulons parler de la Ferme générale des Gabelles. Ce revenu consistait en une rente de 220 livres 12 deniers et d'un *franc-salé* de six minots de sel. La rente provenait d'une indemnité accordée à Louis-Antoine de Vaccon, Conseiller en la Cour des Comptes de Provence, pour le dédommager de la submersion que les Fermiers généraux avaient fait opérer d'une de ses salines à Berre; le *franc-salé* représentait la part attribuée à la famille de Vaccon dans la répartition de 60 minots de sel à laquelle avaient droit les propriétaires fonciers des salines de Berre, en vertu d'un arrêt, rendu en leur faveur, contre la Ferme générale des Gabelles (2).

Les changements intervenus dans l'installation de l'Hôpital St-Castor avaient eu lieu, comme nous l'avons dit plus haut, en vertu d'une permission du Roi, mais il était nécessaire d'obtenir la consécration des faits accomplis, d'autant plus que les restrictions contenues dans les titres émanés depuis longtemps du pouvoir royal nuisaient aux développements que comportait l'institution à l'époque où l'on se trouvait.

Les Recteurs sollicitèrent en conséquence, en 1753, l'obtention de nouvelles Lettres-patentes avec des

(1) Arch. hosp. Liasse E. 29. Constructions.
(2) Id. Liasse B. 9. Rentes sur les Corps.

pouvoirs plus étendus. Elles leur furent octroyées par le roi Louis XV, grâces au crédit dont Mgr de la Merlière jouissait à la Cour. Signées à Versailles le 5 mars 1756, elles furent enregistrées au Parlement de Provence le 14 février 1757 (1). Elles autorisaient l'Hôpital à accepter des dons et legs et à faire des acquisitions jusques à concurrence de 4,000 livres de revenu annuel.

Le régime intérieur de l'établissement avait reçu des améliorations, en même temps que sa situation matérielle prenait un nouvel essor. Cependant les Recteurs désiraient ardemment exaucer un vœu, exprimé depuis longtemps par la population et appuyé vivement par l'évêque, en appelant au gouvernement de l'Hôpital, des religieuses de St-Vincent-de-Paul, dont l'aptitude toute spéciale et le dévouement pour les malades avaient été appréciés depuis la fondation de leur ordre.

La gouvernante de la Maison était à cette époque [1753], Mme Lemore, religieuse de l'ordre de Saint-Joseph, affiliée aux Sœurs qui régissaient alors l'Hospice de la Charité de cette ville. Elle avait sous ses ordres deux servantes laïques. Malgré les excellentes qualités dont elle était douée, cette religieuse était impuissante à maintenir la bonne direction dans le service, à cause de sa santé toujours chancelante. Les Recteurs n'osaient lui donner congé, mais, en prévision d'une prochaine retraite, ils provoquaient à Paris des démarches pour obtenir l'adhésion de la Supérieure générale des filles de Saint-Vincent-de-Paul à l'établissement de quelques sœurs dans l'Hôpital St-Castor, quand le moment serait arrivé.

Mme Lemore, de plus en plus souffrante, fut obligée, vers la fin de 1753, de rentrer dans sa famille.

(1) Arch. hosp. Liasse A. 1. Titres de Fondation.

Provisoirement le gouvernement de l'Hôpital fut confié à une pieuse demoiselle de Bonnieux, Mlle de Blanqui.

Cependant les négociations entamées par l'abbé d'Urvoy, chanoine, vicaire-général de l'Archevêque de Paris, ami particulier de Mgr de la Merlière, furent, après maintes objections de la Supérieure générale, suivies d'un plein succès. Un contrat d'établissement de quatre Sœurs fut signé, le 23 avril 1754, pardevant Mes Huet et Deribes, notaires à Paris, entre la Supérieure générale des filles de la Charité et l'abbé d'Urvoy, mandataire des Recteurs de l'Hôpital St-Castor (1).

Les religieuses désignées pour se rendre à Apt furent: Marguerite Labbé, supérieure; Rose Brocaut; Marie Castie et Françoise-Cécile Martin. Elles arrivèrent dans notre ville le 1er juin 1754 et furent solennellement installées dans leurs emplois par l'évêque, les Consuls et les Recteurs.

Mlle de Blanqui se retira alors dans sa famille sans vouloir accepter ses honoraires de gouvernante; mais les Recteurs, pleins de reconnaissance pour son dévouement, lui envoyèrent un magnifique livre d'heures pour l'achat duquel on dépensa la somme de 30 livres tournois.

Sous la direction éclairée des filles de St-Vincent-de-Paul, l'Hôpital St-Castor se transforma bientôt complètement. Une pharmacie fut établie, dès le mois de juillet 1754, dans l'intérieur de la Maison sous la direction de l'une des sœurs. On fit à cet effet l'acquisition, au prix de 211 livres, du fonds de magasin du sieur Vanel, apothicaire, à Saint-Saturnin.

De nouvelles distributions furent ménagées dans les bâtiments afin de faciliter la surveillance des

(1) Arch. hosp. Liasse F. 1. Sœurs hospitalières.

malades ; un cimetière spécialement destiné aux décédés de la Maison fut établi dans le jardin, sous le rempart, du côté du midi ; une salle d'attente ou chapelle mortuaire fut érigée dans la tour qui subsiste encore aujourd'hui sur le boulevard du Midi. Enfin, le peintre Aptésien Delpech fut chargé de reproduire sur des panneaux les armoiries des bienfaiteurs peintes sur les murs de l'ancien Hôpital (2).

En 1763, les Procureurs du pays, saisis de la question si délicate des enfants-trouvés à la suite des plaintes nombreuses qui leur parvenaient des Hôpitaux et des Communautés de Provence sur les abus qui se pratiquaient, adoptèrent un projet de règlement portant que les hôpitaux des chefs-lieux de viguerie seraient tenus de recevoir tous les enfants conçus dans le ressort de ces divisions territoriales, en tant que le lieu de provenance serait dépourvu d'établissement de secours. Afin de dédommager les hôpitaux de cette lourde charge, la province allouerait, à raison de chaque enfant admis, une somme de 120 livres, une fois payée, pour toute indemnité de frais de couches, transport à l'hôpital et entretien des enfants en nourrice.

Antérieurement à l'adoption de cette mesure, chaque Communauté recueillait les enfants nés sur son territoire, et, si elle était dépourvue d'établissement hospitalier, elle prenait des arrangements avec l'hôpital le plus voisin pour le paiement de la dépense. Mais il arrivait très-souvent que le déplacement des mères faisait naître des contestations entre les Communautés pour la détermination du domicile de secours. Le règlement des Procureurs du pays avait voulu y mettre un terme en désignant le lieu où l'enfant avait été conçu, comme son domicile légal.

(2) Arch. hosp. Livre rouge. D. 2. Délibérations.

Comme on le voit, ce n'était plus avec les yeux charitablement fermés de Vincent-de-Paul que l'on recevait ces êtres malheureux, produits de l'inconduite et de la misère. On était amené, par un excès de règlementation que ne sauraient excuser de mesquines considérations financières, à s'enquérir des faits les plus intimes de la vie privée en exigeant, des malheureuses victimes de la séduction, la déclaration sous serment devant le juge, des circonstances et surtout du lieu où leur honneur avait fait naufrage. Mais malgré le respect que l'on professait alors pour la maxime antique : *Creditur virgini*, etc. etc., pouvait-on compter sur la sincérité de ces déclarations trop révoltantes pour qu'elles ne fussent pas souvent mensongères?

Les Recteurs de l'Hôpital accueillirent le règlement de la Province avec méfiance, prévoyant bien que les nouvelles mesures édictées par les Procureurs du pays auraient d'onéreuses conséquences pour les finances de l'établissement. Cependant ils délibérèrent, le 18 mai 1763, d'accepter ces dispositions sous la réserve que, dans aucun cas, les filles enceintes ne viendraient s'installer dans l'Hôpital, où leur admission était formellement interdite par les statuts, et que de plus, il ne serait pas dérogé à un usage, suivi depuis longtemps, de renvoyer à l'Hospice de la Charité les enfants qui avaient atteint leur septième année. Mais ces réserves ne furent faites, paraît-il, que pour l'acquit de leur conscience, car elles ne furent signifiées à personne. Ce fut seulement quelques années après que l'on put constater les conséquences fatales de l'adoption du règlement de la Province.

En effet, à mesure qu'il s'exécutait, le nombre des enfants apportés des Communautés de la Viguerie, même de celles qui avaient des Hospices et jusques du Comtat-Venaissin, s'accroissait de jour en jour,

donnant lieu à de fréquentes contestations. En outre, malgré la vigilance des Recteurs, bien des cas restaient en dehors des prévisions du règlement, et l'Hôpital voyait s'augmenter, sans pouvoir profiter de l'indemnité de la Province, le nombre de ces malheureuses créatures parmi lesquelles il n'était pas rare de reconnaître parfois des enfants légitimes que la misère des temps forçait de pauvres familles à déposer clandestinement à la porte du couvent des PP. Capucins, lieu ordinaire des expositions (1).

La révocation du règlement de la Province devint dès-lors le but que poursuivirent avec énergie les Recteurs. Nous verrons tout-à-l'heure à quelle occasion ils furent conduits à commencer des démarches dans ce but.

Vers cette époque [1766] M. Duvignot, Procureur du Roi à Apt, nouvellement pourvu de cette charge, ayant eu connaissance d'un arrêt du Parlement de Provence, qui reconnaissait à son collègue de Tarascon le droit d'assister aux délibérations des Recteurs, avec préséance sur eux, après le Juge royal, souleva la prétention de jouir également de cette prérogative qui était basée sur les dispositions d'un Édit du Roi de 1698 jusqu'alors inexécuté sur ce point.

Les Recteurs ne firent d'abord pas grand cas de cette réclamation. mais ayant été sommés par exploit de s'exécuter dans un délai indiqué par M. Duvignot, ils députèrent 4 d'entr'eux auprès du Procureur-Général, M. de Monclar, qui se trouvait alors à son château de Bourgane, pour connaître son avis sur cette affaire. M. de Monclar ne voulut point s'expliquer sur ce point délicat et engagea les Recteurs à prendre consultation auprès de MM. Jullien et Portalis, jurisconsultes à Aix.

(1) Arch. hosp. Liasse G. 5. Enfants assistés.

L'avis de ces hommes de loi ne fut point favorable aux Recteurs. Il était motivé, sur ce que l'Édit de 1698 était exécutoire dans toute l'étendue du royaume et qu'il consacrait l'intervention du pouvoir royal dans la gestion du bien des pauvres, intervention qui était la conséquence naturelle du droit reconnu au Souverain d'octroyer les lettres-patentes qui autorisaient ou confirmaient la fondation des établissements de secours.

Devant ces observations, les Recteurs se soumirent aux exigences de M. Duvignot, tout en se réservant de rechercher s'il ne se trouveraient pas dans les titres de fondation quelque privilège qui prévalût contre les dispositions de l'édit de 1698 [1].

Mais un procès plus sérieux, d'autant plus fâcheux qu'il tendait à diviser entr'elles deux œuvres charitables, surgit bientôt entre l'Hôpital St-Castor et l'Hospice de la Charité. Les Recteurs de ce dernier établissement, s'apercevant que chaque année s'augmentait le nombre des enfants venus de l'Hôpital après avoir atteint la limite de 7 ans, se demandèrent s'ils ne seraient pas fondés à s'exonérer de cette lourde charge et essayèrent d'opposer quelques refus aux demandes de leurs collègues de Saint-Castor. Bientôt, par suite des représailles que ceux-ci exercèrent en refusant, de leur côté, d'admettre à l'Hôpital les vieillards malades de la Charité, la querelle finit par s'envenimer au point, que les Recteurs de la Charité décidèrent que dorénavant ils refuseraient formellement tous les enfants venus de l'Hôpital.

La cause première de ce conflit était dans le règlement de 1753. Aussi les Recteurs de l'Hôpital trouvèrent-ils dans ces faits un argument nouveau pour demander plus instamment sa révocation. Mais

(1) Arch. hosp. Liasse B. 27. Procédures.

tous les efforts qu'ils firent, soit à Aix, soit à Paris, par l'intermédiaire de l'évêque et de M. de Ripert-Monclar, demeurèrent infructueux. En vain essayèrent-ils, en désespoir de cause, de déléguer, à l'exemple de l'Hôpital de Forcalquier, les charges et les bénéfices de la situation, à l'Hôpital St-Jacques d'Aix ; l'appui qu'ils trouvèrent dans l'Archevêque de cette ville pour la négociation de cette affaire, ne réussit pas à vaincre le refus des administrateurs de cette œuvre. Ces derniers n'avaient pas trop à se féliciter de l'abonnement conclu avec Forcalquier, et l'expérience les avait rendus prudents.

Cependant la contestation soulevée par les Recteurs de la Charité devenait très-embarrassante pour l'Hôpital St-Castor. Les Consuls intervinrent en offrant de soumettre la question à leur arbitrage, mais ce fut en vain qu'ils firent appel à la conciliation entre deux institutions qui, disaient-ils, ne devraient rivaliser que pour le bien des pauvres, au lieu de s'engager dans une procédure longue et ruineuse pour tous.

Les Recteurs de la Charité commencèrent les hostilités en faisant signifier à ceux de l'Hôpital un long mémoire imprimé [1] dans lequel ils soutenaient, avec assez peu de fondement, que le but de la fondation de leur œuvre était de secourir exclusivement les mendiants, les vieillards et les enfants qui n'avaient aucune ressource d'ailleurs, comme si les enfants-trouvés ne devaient pas, les premiers, être compris dans cette catégorie.

Il n'y avait de fondé en apparence dans leur argumentation que le point suivant: L'Hôpital Saint-Castor touche une allocation de 120 livres pour chaque enfant; est-il juste qu'il nous envoie ces

(1) Aix. — Chez la veuve d'Augustin Adibert, 1770.

mêmes enfants sans nous faire participer à cette allocation ?

Les Recteurs de l'Hôpital répliquaient avec justesse que les enfants-trouvés arrivés à l'âge de 7 ans devaient être mis au service ou en apprentissage, qu'ils ne devaient plus être gardés dans l'Hôpital comme des malades, mais qu'on devait les considérer comme des mendiants ou des enfants sans ressources pour lesquels la Charité avait été spécialement instituée. En ce qui concernait la rétribution de la Province, on établissait sans peine qu'elle était loin d'être suffisante pour couvrir la dépense des enfants jusques à l'âge de 7 ans.

Les Procureurs du pays, informés de cette fâcheuse contestation, dont le Parlement allait être saisi, firent tous leurs efforts pour amener un accord entre les deux œuvres. Ils joignirent leurs instances auprès des Recteurs de la Charité, à celles de l'Archevêque, et blâmèrent, dans deux lettres fortement motivées, leurs prétentions trop absolues [1768] [1], mais ils ne parvinrent qu'à ralentir le cours du procès engagé.

En 1779, une nouvelle tentative de conciliation fut essayée par des arbitres choisis parmi les Recteurs des deux œuvres réunies en conférence sous la présidence de l'Évêque. Cette fois, sans cependant arriver à une entente parfaite, il fut convenu que toute procédure serait suspendue et que la Charité continuerait à recevoir, chaque année, quelques enfants-trouvés venant de l'Hôpital, en remplacement de ceux qu'elle renverrait, soit pour les marier, soit pour les placer en apprentissage, au moyen de ses propres fondations ou de celles que l'Hôpital mettrait à sa disposition par une sorte de compensation. De sorte que la question de principe resta

(1) Arch. hosp. Liasse B 28 Procédures.

pendante au moyen de ces concessions mutuelles et ne fut résolue que par le Décret organique de 1811.

Celui des Recteurs qui avait pris la plus grande part à ces luttes, résumées ici en quelques pages, mais qui avaient donné lieu à de nombreux mémoires de part et d'autre et exigé le dépouillement des archives hospitalières, était M. de Seignoret, plus tard Maire et premier Consul. Son travail de prédilection fut l'inventaire général des archives fait en 1769, et le règlement qu'il élabora pour la tenue des registres de contrôle de toutes les affaires. Dans une instruction pratique, il laissa, pour ses successeurs, de précieux renseignements. Nous devons dire ici que c'est grâces aux notes de sa main, que nous trouvons sur toutes les pièces des Archives, que nous avons pu, avec plus de facilité, réunir les éléments de ces Études.

M. de Seignoret quitta les fonctions de Recteur à la fin de 1769, après avoir tout mis en ordre. Ses collègues lui votèrent de chaleureux remerciments que nous trouvons consignés dans le registre des délibérations de l'époque.

Pendant que le procès relatif aux enfants-trouvés occupait l'activité des Recteurs de l'Hôpital, surgissaient par intervalles quelques difficultés intestines, résultant de l'état des choses inauguré par le règlement trop exclusif de 1722, dont nous avons parlé plus haut.

Le Consulat qui dans son sein avait eu, lui aussi, à compter avec les idées nouvelles, dont la seconde moitié du 18me siècle nous montre la marche ascendante, le Consulat, dis-je, voyait avec peine les tendances arriérées des Recteurs et rêvait le retour vers l'ancienne organisation, c'est-à-dire la rentrée de la bourgeoisie et du tiers-état dans les Conseils de l'Hôpital.

Les Consuls commencèrent, dans ce but, en 1769, par faire revivre l'usage, qui datait de fort loin, mais que l'on avait négligé depuis 1740, de faire élire à la Maison-Commune et installer par les Consuls mêmes, les Recteurs modernes. Mais ceux en fonction à cette époque, qui appartenaient exclusivement à la noblesse, ne tinrent aucun compte de la convocation faite par les Consuls et procédèrent à la nomination de leurs successeurs en comité particulier.

Les Consuls protestèrent énergiquement contre ces tentatives d'indépendance et s'adressèrent au Parlement pour faire reconnaître leurs droits incontestables à la haute administration de l'œuvre.

Un arrêt ne tarda pas à intervenir, qui donna gain de cause aux magistrats de la cité, invalida les nominations faites subrepticement par les Recteurs et indiqua pour le mois de mai de nouvelles élections.

Il ne fut pas difficile aux Consuls, ainsi maîtres de la situation, de compléter l'arrêt du Parlement, qui se taisait sur ce point, en faisant choix pour les nouveaux élus, de personnes appartenant aux trois états consulaires et de revenir par là à l'état des choses qui existait antérieurement aux évènements de 1722.

Pourtant, le règlement de cette époque subsistait toujours, et dans l'opinion des Consuls, il ne pouvait manquer de devenir la source de nouveaux conflits. Ils demandèrent donc sa modification après avoir pris des renseignements auprès des Hôpitaux de la Province et notamment de celui de St-Jacques d'Aix, renseignements qui permirent de constater que seul, le règlement de l'Hôpital St-Castor, était empreint de cet esprit exclusivement aristocratique que nous avons signalé plus haut.

Il ne fut pas, dès-lors, très-difficile aux Consuls de battre en brèche ce règlement et d'obtenir de la

Cour des modifications profondes et mieux en rapport avec les besoins de l'époque. Leur requête présentée le 2 décembre 1772 fut, le lendemain même, rapportée et suivie d'un arrêt conforme.

La décision du Parlement eut pour résultat de ramener pour quelque temps la tranquillité au milieu des Recteurs. Ceux-ci en profitèrent pour faire restaurer les bâtiments toujours inachevés faute de recsources. En 1777, plusieurs plafonds s'écroulèrent et une panique générale s'empara du personnel logé dans la maison. On dut faire opérer une visite minutieuse des lieux par les sieurs Argaud, maçon de la ville et Brun, architecte de l'Isle. L'avis de ces hommes de l'art fut qu'il était urgent de reconstruire entièrement les bâtiments ou du moins d'y faire des réparations notables. Le manque de fonds obligea les Recteurs à adopter ce dernier parti. On se borna donc à refaire la façade du couchant et à créer la salle des hommes qui existait au 1er étage. Le sieur Argaud exécuta ces travaux qui s'élevèrent à 3,787 livres.

En même temps, on élabora un projet de règlement intérieur pour la police des salles, le service médical et religieux et le régime alimentaire.

La supérieure alors en fonctions était la sœur Boidor qui avait succédée à Marguerite Labbé et qui fut elle-même remplacée en 1778 par la sœur Chabanon, venue de Manosque.

La pharmacie que les religieuses tenaient dans l'intérieur de l'Hôpital avait excité la jalousie des apothicaires de la ville par le succès qu'elle avait obtenu. Une réclamation élevée par ces derniers fut portée pardevant le Parlement au commencement de 1782, mais les Recteurs ayant produit un mémoire justificatif que l'un d'eux, M. de Garcin, rédigea et fit parvenir au Procureur-Général, l'affaire n'eut pas de suites.

Les apothicaires renouvelèrent leurs réclamations en 1785 avec plus d'insistance et demandèrent que l'Hôpital fût condamné à leur payer une amende de 3,000 livres au cas où les sœurs continueraient à débiter des drogues et remèdes au public. M. Rayolle, l'un des Recteurs, se rendit en toute hâte à Aix auprès de MM. Barlet et Portalis pour savoir ce qu'il convenait de faire en cette circonstance. Ces deux jurisconsultes déclarèrent mal fondées les prétentions des apothicaires, et tout porte à croire que l'on ne poussa pas plus loin cette affaire ou que les évènements en arrêtèrent le cours, car il n'en est plus fait mention dans les papiers de l'établissement.

Depuis l'arrêt qui avait approuvé les modifications introduites en 1772 dans le règlement de 1722 et qui avaient amené la rentrée des trois états dans la direction de l'Hôpital, les mêmes personnes, dans chaque état, avaient presque constamment fait partie du Conseil par suite des réélections successives dont le principe était consacré par le règlement. Les Consuls proposèrent, en 1786, de parer à ces inconvénients, qui occasionnaient de nombreuses réclamations, en dressant une liste de 12 noms, pris dans chaque état, sur laquelle les nouveaux élus devraient être choisis jusqu'à ce qu'elle eût été épuisée.

Les Recteurs auxquels ces propositions furent soumises, quoique d'accord avec les Consuls sur la nécessité de remédier à un abus qu'ils ne méconnaissaient pas, n'acceptèrent cependant le nouveau projet qu'après l'avoir modifié profondément, de concert avec l'évêque. Ils décidèrent que celui d'entr'eux qui sortirait du Conseil fournirait une liste de trois candidats de son état, et que le sort déciderait lequel des trois serait son remplaçant. On délibéra, en outre, qu'il serait tenu chaque semaine une séance du Conseil où seraient appelés les six Recteurs et les

Consuls vieux, et que quatre réunions générales de tous les Recteurs, nés ou élus, auraient lieu dans le courant de l'année.

Telle fut la dernière organisation locale du Rectorat dans l'Hôpital S[t]-Castor. Elle subsista jusques à la Révolution, époque où la physionomie originale de cet établissement, effacée par le grand mouvement de centralisation qui s'opéra alors, disparut pour ne laisser à l'historien que de rares épisodes à glaner au milieu de la marche uniforme de nos institutions charitables.

Jusques au mois d'août 1791 les Recteurs, paisiblement occupés à leurs devoirs accoutumés, n'avaient pas ressenti l'influence des idées nouvelles, et la Communauté, trop occupée de sa propre organisation intérieure, n'avait pas songé à s'immiscer dans leurs affaires; mais vers le milieu de ce mois elle enjoignit aux Recteurs de pourvoir en remplacement de l'aumônier de l'Hôpital, Messire Jacques-Étienne Martin, bénéficier du Chapitre, attendu qu'il n'avait pas prêté le serment constitutionnel exigé par la loi. Dans l'impossibilité de résister à un pareil ordre, les Recteurs l'éludèrent ou du moins laissèrent l'odieux de sa mise à exécution à la municipalité elle-même en répondant à cette injonction: qu'il appartenait aux officiers municipaux de désigner le prêtre constitutionnel qu'il leur plairait pour faire le service religieux de la Maison.

L'année suivante [1792], les *hospitalières*, comme l'on appelait alors les religieuses, jusques là restées inaperçues ou plutôt trop utiles et appréciées pour qu'on les inquiétât, furent invitées à remplacer leur habit religieux par un costume civil. Malgré la répugnance qu'elles éprouvèrent à obéir à de pareilles exigences, elles s'y résignèrent afin de pouvoir continuer leur mission de dévouement. Les religieuses qui se trouvaient alors à l'Hôpital étaient la sœur

Bégon, supérieure, Angélique Rondeau, Suzanne Robert, Adélaïde Cambon et Magdeleine Taine.

Pourtant, rien n'avait été changé encore dans le personnel administrant et aucune élection n'avait été faite depuis plusieurs années, lorsque la municipalité, qui avait à cœur de faire entrer des hommes nouveaux dans le Conseil de l'Hôpital, adressa des plaintes assez vives aux Recteurs en fonctions, taxant ceux-ci de négligence et d'incurie et blâmant l'absence de quelques-uns d'entr'eux.

Les Recteurs prirent le parti de provoquer une réunion générale où les officiers municipaux et le Procureur de la Commune assistèrent. Là, ils n'eurent pas grand peine à se justifier de ces fausses imputations, mais il n'échappa point à leur perspicacité que la municipalité ne désirait rien moins que leur remplacement. Aussi prirent-ils bientôt le parti de démissionner en masse. La Commune appela alors à la direction de son Hôpital, les citoyens Brun, Jullien, Bremond, Martin, Vidal et Jean. Ceux-ci reçurent de leurs prédécesseurs un compte-rendu détaillé de toutes les démarches et formalités faites en vue d'opérer la liquidation des biens hospitaliers décrétée par les lois du 24 août, 11 et 25 septembre 1793.

Les biens que la main-mise nationale enlevait ainsi à notre Hôpital consistaient en capitaux placés sur les corps constitués, tels que les Gabelles, le Clergé de France, la Province, le Chapitre et diverses Communautés, et ne s'élevaient pas à moins de 120,000 livres. L'État, en s'emparant de ces biens, devait en remplacer les revenus par des rentes du Grand-Livre; mais l'opération de la liquidation, conduite avec une lenteur désespérante, malgré les réclamations incessantes des Recteurs et de la municipalité et les démarches des représentants Rovère, Deperret et autres, eut pour résultat de réduire l'Hôpital à une

misère profonde en le privant pendant de longues années des rentes qui composaient presque tout son revenu.

Les documents de cette époque néfaste sont pleins des doléances des Recteurs. Tantôt c'est la rétribution des enfants-trouvés que l'État ne paye plus depuis plusieurs années. Tantôt ce sont les dépenses occasionnées par les nombreux malades militaires et qu'il est impossible de se faire rembourser par l'administration de la guerre.

Au malaise financier vient bientôt se joindre le mauvais vouloir de la municipalité envers les sœurs que l'on accuse de donner asile aux émigrés et qui, malgré l'appui qu'elles trouvent chez les Recteurs, tentent plusieurs fois de quitter la Maison et sont enfin incarcérées pour n'avoir pas voulu maintenir le serment dit de *Liberté et d'Égalité* qu'on avait arraché à leur faiblesse [Janvier 1795].

Dès-lors, le service hospitalier se trouve désorganisé, la pharmacie fermée et les Recteurs obligés de recourir à la directrice de l'Hospice de la Charité pour donner aux malades les soins nécessaires. Ils ne cessent cependant de réclamer l'élargissement des sœurs, mais ce n'est qu'après un mois passé dans une maison d'arrêt, qu'elles sont rendues à la liberté [Février 1795]. C'étaient les sœurs Suzanne Robert, Angélique Rondeau et Adelaïde Cambon (1). Ces trois religieuses eurent à lutter contre la misère où l'on se trouvait par suite de la suppression des revenus et contre les tracasseries d'une municipalité livrée aux excitations des partis. Disons, toutefois, que malgré les malheurs de ces temps, il se rencontra toujours dans tous les partis des hommes de bien qui comprirent admirablement le rôle d'administrateurs

(1) La sœur Bégon, supérieure, était décédée en 1794 et la sœur Taine avait quitté l'établissement

et que jamais aucune infortune ne les trouva insensibles.

La loi du 16 Vendémiaire an V vint modifier complètement l'organisation de l'Hôpital. Désormais, en vertu de ses dispositions, tous les établissements hospitaliers de la ville durent être dirigés par la même administration, sous le titre de : *Hospices réunis.*

L'Hôpital St-Castor, l'Hospice de la Charité et la Maison de la Providence furent donc placés sous la direction d'une Commission administrative qui fut nommée le 10 Brumaire suivant. Elle était composée des citoyens Seignoret, président, Boze père, Carbonel, Jean, Perrin et Vincent, administrateurs. On désigna, en outre, les citoyens Barbery et Fage, le premier, pour Receveur et le second, pour Secrétaire.

Les anciens Recteurs se retirèrent après avoir rendu compte de leur administration. Le nouveau Conseil eut à continuer pendant plusieurs années encore la liquidation du patrimoine des trois hospices qui dura jusqu'à la Restauration.

Cependant, les sœurs hospitalières, restées livrées à elles mêmes pendant les années de trouble qui avaient précédé, et n'ayant plus de rapports avec leur maison centrale de Paris, supprimée par la Révolution, furent tout-à-coup rappelées par leur Supérieure générale, lors de sa réintégration en l'an IX. Les autorités locales firent tous leurs efforts pour empêcher leur départ et parvinrent à leurs fins, mais elles créèrent par là une situation irrégulière pour les religieuses. L'ordre de St-Vincent-de-Paul ne leur pardonna point cette résistance, malgré les motifs puissants qui l'avaient motivée. Il considéra comme une défection la condescendance des sœurs aux vœux de la population.

L'année suivante, les deux compagnes de la sœur Anglique quittèrent la Maison, soit pour ne pas pro-

longer leur position délicate vis-à-vis de leur Supérieure générale, soit à cause de la misère où la Maison se trouvait. On fit de vaines démarches pour obtenir qu'elles fussent remplacées. Seule, la sœur Angélique, aidée d'une servante qui lui fut adjointe en l'an X, eut à traverser l'époque impériale pendant laquelle, l'Hôpital, encombré de militaires malades et de prisonniers Anglais et Autrichiens, devint le foyer d'une maladie épidémique qui fit de nombreuses victimes.

La sœur Angélique avait échappé à ce danger qu'elle bravait avec un courage héroïque, lorsque, en sortant de la Maison pour se rendre en ville, elle fut victime d'un accident fâcheux causé involontairement par ces mêmes prisonniers étrangers qu'elle avait soignés avec tant de dévouement [26 Févrïer 1814]. Cette religieuse, dont le nom est resté populaire dans notre ville, emporta les regrets de tous. Les administrateurs lui décernèrent un témoignage public de gratitude, en inscrivant son éloge dans le régistre de leurs délibérations.

Cette perte inattendue mit l'Hôpital dans une situation critique. Il était inutile, après la résistance de la sœur Angélique aux ordres de sa Supérieure générale, de songer à demander de nouvelles sœurs de St-Vincent-de-Paul. D'un autre côté, les Maisons religieuses étant toutes à peine en voie de rétablissement, il était difficile de se procurer un personnel pour l'Hôpital. Cependant les démarches actives des administrateurs finirent par être couronnés de succès, et deux sœurs de l'ordre de St-Charles de Lyon furent envoyés à Apt où elles furent installées le 21 juillet 1814.

Depuis cette époque, ces religieuses, dignes émules de celles qui les avaient précédées dans la direction de notre Hôpital, n'ont cessé, jusques à sa suppression, de montrer un dévouement exemplaire. Voici

le nom des Supérieures qui se sont succédées dans cet établissement: Sœur St-Philippe [1814]; sœur St-Édouard [1814]; sœur St-Clément [1816]; et sœur Ste-Symphorose [1819 à 1857].

A partir de l'organisation de l'an V aucun fait saillant ne se rencontre plus dans la modeste histoire de notre établissement hospitalier. Son existence, grâces aux effets de la centralisation, ne diffère presque en rien de celle de tous les hôpitaux.

Disons seulement que, après un siècle passé dans l'ancienne abbaye Ste-Catherine, l'Hôpital St-Castor, toujours délabré et trop pauvre pour opérer sa restauration, a été, en 1857, supprimé et aliéné. Ses bâtiment et ses jardins, donnant passage à des rues nouvelles, se sont transformés en habitations particulières et forment aujourd'hui un quartier des plus riants de notre ville. L'ancienne chapelle des Augustines est devenue la propriété de la Congrégation des demoiselles.

Le produit de cette aliénation joint aux sacrifices que la ville a faits, ont permis à l'administration des Hospices de compléter avantageusement les dépendances de l'Hospice de la Charité, dans lequel tous les services hospitaliers sont venus se réunir sous une même direction.

CATALOGUE

DES

ESPÈCES MINÉRALES

des environs d'Apt.

PAR M. ÉMILE ARNAUD,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

La variété des espèces minérales d'un pays se trouve liée par des rapports étroits à la constitution géologique du sol. Là, où des bouleversements violents se sont produits, les couches disloquées des formations de tout âge mettent à nu un nombre considérable d'éléments minéralogiques, c'est ce qui se voit dans les régions très-montagneuses (Alpes, Pyrénées, etc.). Là, au contraire, où la superposition des feuillets de l'écorce terrestre s'est opérée sans trouble, ou à l'abri d'influences capables d'en modifier profondément les allures, le minéralogiste trouve peu de matériaux à étudier.

Dans le bassin d'Apt, les terrains de cristallisation et les étages anciens font complètement défaut; la série géologique ne descend pas plus bas que la craie inférieure, et, au-dessus de celle-ci, reposent

directement les assises tertiaires. Ces divers terrains, que leur richesse exceptionnelle en *fossiles* a mis justement en réputation parmi les paléontologistes, sont peu importants au point de vue de la minéralogie. Aux environs d'Apt, on n'observe pas même, comme dans les vallées du Rhône et de la Durance, les traces imposantes des courants diluviens de l'époque quaternaire, ou, du moins, les phénomènes de cet ordre n'ayant point revêtu, dans la vallée du Caulon, un caractère de généralité, tout se borne à des apports de cailloux calcaires, à peine roulés, descendus des montagnes voisines, perpendiculairement au thalweg, qui n'a pas concouru lui-même au déversement des masses d'eau de la région Alpine, et il n'existe aucun de ces dépôts de roches granitiques et porphyriques (1), servant ailleurs de *témoins*, propres à constater, à la fois, le grand volume des eaux écoulées, le niveau qu'elles ont atteint, leur point de départ, et, enfin, leur direction.

Est-ce à dire alors qu'il soit inutile de dresser le Catalogue des roches et minéraux de la contrée, par la raison qu'il sera peu étendu?

Nous pensons, au contraire, qu'il y a un sérieux avantage à former ainsi des listes particulières qui pourraient être utilisées dans une Statistique générale du pays.

Mais, s'il importe peu que ces sortes d'inventaires soient volumineux, il est à désirer que la nomenclature qu'ils renferment soit complète.

C'est le but que nous nous sommes efforcé d'atteindre dans le rapide aperçu qui va suivre.

Nous signalons toutes les espèces minérales que nous avons observées, en indiquant, pour les variétés les plus communes, quelques-uns seulement des

(1) Granites, Protogynes, Eurites, Amphibolites, Euphotides, Serpentines, etc.

points où elles se trouvent; et nous nous réservons de mentionner tous les gisements avec une grande exactitude, pour chaque commune de l'arrondissement, dans un travail spécial qui sera illustré de cartes et de coupes géologiques, que nous n'avons pas eu le temps de joindre à cet aperçu synoptique.

Si l'on avait une très-longue suite d'espèces à signaler, on serait conduit à faire choix d'une classification pour faciliter leur groupement, et l'on adopterait de préférence celle qui réaliserait la distribution la plus méthodique; plus la série deviendrait nombreuse, plus il importerait de multiplier les subdivisions.

Vainement chercherait-on à appliquer une méthode naturelle: l'essai le plus heureux dans ce sens, est celui de Mohs, et encore laisse-t-il beaucoup à désirer.

On ne doit pas s'étonner alors qu'il existe, dans les classifications des minéralogistes, des divergences très-grandes, surtout pour les détails.

Si, au contraire, on n'a qu'un nombre restreint d'espèces à signaler, leur classement offre moins de difficultés, puisque quelques divisions générales suffisent, et que la plupart des auteurs s'accordent, plus ou moins, sur les limites de ces groupes primordiaux.

« La notion de la *pierre*, du *métal*, est si natu-
« relle qu'elle se présente immédiatement à l'esprit
« de toute personne impartiale qui veut diviser les
« minéraux en groupes. Elle n'a réellement contre
« elle que sa simplicité, sa vulgarité; les savants de
« profession, qui, trop préoccupés des exigences de
« la chimie, la repoussent dans leurs ouvrages, sont
« forcés d'en faire usage dans une foule de circons-
« tances, et les mots *pierre*, *métal*, pris dans le sens
« physique, leur échappent malgré eux, comme le

« mot de *Dieu* de la bouche des athées, lorsque la « douleur ou l'admiration viennent à leur arracher « une exclamation. » (1).

Ce sont deux divisions que nous devions adopter; en adjoignant ensuite la classe des *Combustibles* à celles des *Pierres* et des *Métaux*, on obtient trois catégories qui embrassent à la rigueur toutes nos espèces minérales, classées, dans ce cas, à peu près suivant la méthode de Delafosse.

Nous aurions pu ajouter une classe pour les *Sels*, et nous eussions été ramenés alors aux divisions de Werner; mais il nous a semblé préférable d'établir des groupes secondaires, dont le tableau suivant rendra compte:

(1) Tome II, p. 25, du *Cours de minéralogie*, publié à Toulouse, en 1857-59, par le professeur A. Leymerie.

TABLEAU
des Espèces Minérales
des environs d'Apt.

CLASSES.		GENRES.		ESPÈCES.
ERRES	a) HALOIDES	Sulfate		*Gypse.*
				Barytine.
				Célestine.
		Carbonate		*Calcaire.*
	b) LITHOIDES	Siliceux		*Quartz.*
		Mica		*Mica.*
		Terreux		*Argile.*
MÉTAUX	c) MÉTALLIQUES	Fer	oxidé	*Oligiste.*
				Limonite.
			sulfuré	*Pyrite.*
				Sperkise.
	d) SELS	Sulfate		*Alunogène*
				Mélantérie
COMBUSTIBLES	e) INORGANIQUES	Soufre		*Soufre.*
	f) PHYTOGÈNES	Résine		*Succin.*
		Charbon		*Lignite.*

PREMIÈRE CLASSE.— PIERRES.

Les pierres sont dépourvues de l'éclat métallique; leur aspect suffit généralement pour les caractériser. Elles sont incombustibles.

a). HALOIDES.

Nous avons placé dans cet ordre les pierres dont la composition chimique admet un acide et une base terreuse, et qui se rapprochent encore des sels par leur structure habituelle. Elles ne contiennent pas de silice combinée.

Genre : *Sulfate*.

Nous signalons trois espèces appartenant à ce genre.

Gypse.

Synonymie.—*Chaux sulfatée*, *Pierre à plâtre*, *Albâtre gypseux*, *Sélénite*, *Miroir d'âne*, *Fer de lance*, *etc*.

Attributs et Caractères. (1) — A l'état de pureté le gypse est composé de sulfate de chaux hydraté :

Acide sulfurique...	46,51	
Chaux............	32,55	$CaO, SO^3 + 2\,HO$
Eau..............	20,94	
	100,00	

Mais, le plus souvent, il est souillé par des matières étrangères [calcaire, argile, fer].

Bien que la forme primitive [prisme rectangulaire unoblique incliné de 113°] se montre rarement, les variétés cristallines sont très-fréquentes.

Densité : 2,31.

Dureté : 2; rayé par l'ongle.

Le gypse est la seule pierre, à proprement parler,

(1) Nous aurions pu nous borner à la description des variétés et de leurs gisements, sans rappeler les caractères distinctifs, que l'on doit supposer connus des lecteurs de ce travail ; mais on ne trouvera peut-être pas tout-à-fait hors de propos que nous ayons reproduit quelques chiffres bien faciles à oublier pour les personnes s'occupant accidentellement d'histoire naturelle.

qui soit soluble dans l'eau; ce liquide en dissout 0,254 p. 100, à 35° C. Le maximum de solubilité correspond à cette température.

Il suffit de chauffer le gypse à 130° pour lui faire abandonner toute son eau de cristallisation et le transformer en plâtre. Dans cet état, il peut, par le *gâchage*, s'hydrater de nouveau, ce qui n'aurait plus lieu s'il avait été *cuit* à une température plus élevée.

Variétés.—Les gypses du bassin d'Apt présentent un assez grand nombre de variétés:

G. Grenu ou **Calcarifère** *(Pierre à plâtre)*.—Exploitée pour les besoins des constructions ordinaires, celle-ci est très-abondamment répandue; elle est confusément cristallisée, et contient habituellement diverses matières étrangères qui altèrent sa pureté, et surtout du calcaire et de l'argile.

La prédominance de l'argile peut devenir un inconvénient, car le plâtre qui en renferme une proportion notable est d'un emploi moins facile pour l'ouvrier, qui éprouve une certaine difficulté à faire usage d'une matière s'attachant à la *truelle* avec trop de persistance. Il en est autrement du calcaire, mélangé à petite dose: on sait quelle réputation est acquise aux plâtres calcarifères de Paris et à ceux d'Aix en Provence; on a cru d'abord que le calcaire contenu dans ces gypses se transformait partiellement en chaux pendant la cuisson du plâtre, mais il a fallu renoncer à cette explication depuis que Gay-Lussac a fait remarquer que la température des fours n'est pas capable de produire cette décomposition. Nous pensons que les bons effets d'une petite quantité de calcaire dans le plâtre sont dus à une action toute mécanique; le plâtre, pulvérisé et *gâché* avec de l'eau, absorbe le liquide et forme de petits cristaux enchevétrés; c'est au milieu de ceux-ci que les par-

ticules calcaires sont emprisonnées, et il n'est pas étonnant qu'elles contribuent à augmenter la dureté du plâtre après qu'il a fait prise, puisqu'elles sont naturellement plus dures que le sulfate de chaux.

Nous mettons en regard la composition du gypse des environs de Paris, indiquée par M. V. Regnault (1), et celle d'un échantillon de Ste-Radegonde, que nous avons analysé:

	Paris.	*Ste-Radegonde.*
Sulfate de chaux...	70,39	72,46
Eau'..............	18,77	19,06
Carbonate de chaux.	7,63	6,91
Argile............	3,21	1,57
	100,00	100,00

[Colline Sainte-Radegonde; Caseneuve; Apt: *Qrs de Saurette et des Tapets*, etc.].

G. Compacte *(Albâtre).*—Rognons compactes, d'un blanc pur, translucides.
[Saurette].

G. Saccaroïde.— En petits fragments composés de grains miroitants comme le sucre en pain.
(Sainte-Radegonde).

G. Lenticulaire *(Miroir d'âne, Fer de lance).*—Souvent le gypse cristallisé a pris une forme lenticulaire à la suite d'une oblitération, par arrondissement des arêtes et des angles; ces lentilles s'accolent et se pénètrent de toutes manières. Bien des fois elles se sont géminées en s'accolant face à face, par le bord; le clivage produit alors des lames en forme de *fer de lance*, sur lesquelles une pression convenablement ménagée détermine deux autres clivages,

(1) *Cours élément. de Chimie*, 5me édition, Tome II, p. 243.

sous des angles de 113° et de 67°. La couleur de cette variété de gypse est ordinairement d'un jaune de miel, et elle réfléchit la lumière; d'où est venu le nom de *Miroir d'âne*.

(Ste-Radegonde).

G. Laminaire *(Sélenite)*.— Cette variété, que l'on rencontre fréquemment en plaquettes incolores, transparentes, se laisse cliver en lames excessivement minces, s'exfoliant et blanchissant à la flamme d'une bougie. On a comparé l'éclat subnacré de cette sorte à celui de la Lune, de là le nom de *Sélénite*.

(Ste-Radegonde).

G. Fibreux.—On le trouve en couches minces de quelques centimètres, formées de fibres blanches et soyeuses, accolées les unes aux autres, et toujours transversales.

[Ste-Radegonde].

G. Aciculaire.—C'est une variété susceptible de fournir de très-jolis échantillons; elle constitue dans le gisement des Tapets une mince couche de 7 à 8 centimètres Des cristaux en aiguilles, implantés de chaque côté sur une croûte de marne calcaire, vont à la rencontre les uns des autres; lorsqu'ils s'entrecroisent, la cristallisation, plus confuse, devient fibreuse ou bacillaire; mais souvent ils restent en partie isolés et forment des sortes de petites grottes du plus bel effet.

[Tapets].

G. Rouge ou Ferrifère.— Variété colorée en rosé vif ou en rouge par du peroxyde de fer; le gypse rouge peut être en même temps compacte, saccaroïde ou fibreux.

[Ste-Radegonde].

G. Sulfurifère.— Gypse grenu parsemé de veines et de nodules de soufre pur.
[Tapets].

G. Épigénique.— Cristallisations confuses résultant de la décomposition des pyrites de fer dans les marnes calcaires de l'Étage Aptien.
[Gargas].

Gisement et Exploitation.— A part les petites masses isolées de gypse épigénique produites après coup dans les marnes crétacées par la décomposition des pyrites, tous les gypses du bassin d'Apt sont tertiaires, et résultent d'une précipitation chimique.

Nous avons établi ailleurs [1] le niveau relatif de ces gypses, et indiqué que les couches des Tapets sont supérieures à celles de Ste-Radegonde. En effet, elles paraissent situées un peu au-dessus des Grès de Fontainebleau, tandis que les assises de Péréal [2] ne sont pas de beaucoup plus modernes que les couches à ossements de la Débruge. Ce dernier rapprochement sera expliqué dans un travail spécial où nous prouverons, à l'aide de documents positifs, que la Faune paléothérienne n'était pas complètement éteinte à l'époque de la Flore de Gargas [3].

(1) V. Étude géolog. sur le gisement de Soufre des Tapets ; 8° pl. Aix — 1867.

(2) La colline de Ste-Radegonde est située dans la pleine à l'ouest d'Apt, en partie dans le terroir des communes de Gargas et de St-Saturnin-les-Apt. Cette dénomination provient d'une chapelle dédiée à Ste-Radegonde et située au sommet de la butte. Cet endroit s'appelle aussi *Péréal*, et le point, où gisent les ossements, qui ont fait connaître ce coin de terre, est plus particulièrement connu sous le nom de la *Débruge*.

(3) Notre intention n'est pas de discuter et de préciser minutieusement la situation géologique du gisement des espèces minérales citées dans ce travail ; ces développements trouveront mieux leur place dans des monographies spéciales que nous nous proposons de

Les autres dépôts gypseux paraissent être du même âge que celui des Tapets; il ne faudrait pas être surpris, pourtant, qu'il y eût une légère différence, car on ne doit pas perdre de vue que ces formations ont été produites par des émanations sulfureuses, probablement intermittentes, et d'ailleurs localisées, d'où sont résultées aisément des variations de niveau géologique.

L'exploitation des carrières situées du côté de Caseneuve n'offre pas une grande activité; elle est insignifiante pour celles du quartier de Saurette, au nord d'Apt, et aux Tapets elle n'a pas lieu séparément de celle du Soufre.

Mais à Gargas c'est autre chose. En disant Gargas, nous entendons désigner tout le gisement de la colline Ste-Radegonde, mi-partie emplacée sur la commune de St-Saturnin; l'usage ayant prévalu, nous devons nous y conformer, après cette simple remarque.

Dans tout le pourtour de la butte, la couche gypseuse se montre à découvert sur une hauteur considérable et l'on voit çà et là des carrières qui sont abandonnées dès que les travaux d'extraction deviennent plus laborieux. Les plâtriers ne cherchent pas à faire une exploitation régulière, ils puisent un peu au hasard sans s'inquiéter du lendemain, et, pour économiser la main-d'œuvre, provoquent des éboulements en masse faisant perdre la majeure partie du plâtre sous des amas de terres argileuses subordonnées aux gypses. La cuisson du plâtre a lieu en plein air ou sous des hangards. Parfois le four est établi contre le front même de la carrière quand on a pu y ménager une cavité.

Ce qui manque surtout à ces carrières c'est le

produire pour chaque espèces importante, comme nous l'avons fait au sujet du Soufre. Pourtant nous ne négligeons pas de fournir quelques indications à cet égard.

combustible; on fait emploi de toutes les broussailles des environs, mais cela ne suffit pas à l'alimentation d'une grande exploitation; il faudrait recourir aux combustibles minéraux et pour cela améliorer les chemins.

Quoiqu'il en soit, les carrières de Gargas, par leur étendue, leur importance et la bonne qualité du plâtre qu'elles produisent, desserviraient aisément un vaste rayon, si l'exploitation était moins primitive, et surtout si les transports étaient plus faciles et moins onéreux. Après l'ouverture d'une voie de fer dans la direction d'Avignon, il est présumable qu'une activité plus grande se fera remarquer. Les travaux, mieux dirigés, seront exécutés avec plus de méthode; on préviendra des éboulements toujours dangereux. A côté des fabriques de plâtre commun, qui pourront à la rigueur s'en tenir à la cuisson sous des hangards, on pourrait former des établissements pour la préparation du plâtre blanc et du plâtre de moulage que fourniraient abondamment les variétés fibreuses et laminaires si répandues à Sainte-Radegonde.

Barytine.

Synonymie.—*Baryte sulfatée, Spath pesant.*

Attributs et Caractères.—La barytine, quand elle est pure, est un sulfate de baryte :

Acide sulfurique..	34,37	BaO, SO^3.
Baryte...........	65,63	
	100,00	

Les échantillons des environs d'Apt ne permettent pas de vérifier la forme cristalline primitive (prisme orthorhombique de 101° 1/2).

Densité : 4,5.

Dureté : 3,5 ; rayée par une pointe d'acier, sans la moindre difficulté.

L'acide sulfurique forme un précipité dans les dissolutions ne contenant que $\frac{1}{200,000}$ d'un sel de baryte ; ce qui prouve que le sulfate de baryte est un des corps les moins solubles dans l'eau.

Au chalumeau, fusible en un émail blanc, d'une saveur hépatique due à un commencement de décomposition.

Variétés.—Nous avons rencontré la barytine sous deux modifications :

B. Fibreuse.—Elle forme de petites couches, sans continuité, sur certains points de l'Étage Aptien. Ces couches, épaisses au maximum d'un à deux centimètres, sont composées de cristaux fibreux accolés perpendiculairement. Sauf moins d'éclat et une pesanteur spécifique bien plus considérable, cette variété ressemble assez au gypse fibreux.

[Gargas ; St-Satnrnin : *Croagnes*].

B. Réniforme.—En nodules amorphes, irréguliers, souillés d'oxyde de fer, et empâtant des cristaux de gypse laminaire.

[Sainte-Radegonde].

Gisement.—La barytine des gisements Aptiens se rapproche beaucoup de celle que l'on recueille sur d'autres points, dans des circonstances analogues ; nous l'avons trouvée dans l'Aptien moyen de Croagnes, et dans l'Aptien supérieur de Gargas, où elle est plus abondante ; elle est assez pure. La présence de ce minéral doit se rattacher à une action thermale, accompagnée de doubles décompositions.

Les masses réniformes trouvées dans les argiles

gypseuses situées au bas de la colline Ste-Radegonde sont loin d'être pures; outre qu'elles empâtent des cristaux gypseux, de l'oxyde de fer et du sable contribuent encore à altérer leur pureté; mais ce mélange ne fait pas baisser sensiblement la densité, qui est encore très-élevée, et trahit aisément la présence de la barytine par l'impression de pesanteur que l'on éprouve en prenant dans la main un de ces échantillons.

Célestine.

Synonymie — *Strontiane sulfatée.*

Attributs et Caractères. — Ce minéral, à l'état de pureté, est composé de sulfate de strontiane; la célestine qui accompagne le soufre en Sicile a donné la composition suivante :

Acide sulfurique.....	43,39	StO, SO^3.
Strontiane..........	56,40	
Matières étrangères..	» ,21	
	100,00	

La forme primitive (prisme droit rhomboïdal de 104°), plus ou moins modifiée, s'observe dans nos échantillons.

Densité : 3,85.

Dureté : 3,6; raye le calcaire.

On voit qu'il existe une grande parenté entre la barytine et la célestine; cette dernière espèce se distingue de l'autre par la propriété de colorer en pourpre la flamme du chalumeau.

Gisement. — Cette espèce, à l'état de cristaux, accompagne le soufre aux Tapets; disséminée sur des plaques chargées de cristaux de soufre, elle produit des échantillons qui rappellent beaucoup ceux que

l'on voit dans toutes les collections et qui proviennent de la Sicile.

Il est probable que la même espèce est mélangée à la barytine réniforme que nous avons signalée à Ste-Radegonde.

Genre : *Carbonate.*

Pour ce genre nous n'avons à indiquer qu'une seule espèce.

Calcaire.

Synonymie. — *Chaux carbonatée*, *Spath duplicans*, *Pierre à chaux*, *Pierre à bâtir*, *etc.*, *etc.*

Attributs et Caractères. — La substance du calcaire pur est du carbonate de chaux :

Acide carbonique...	44,02	CaO, CO^2
Chaux.............	55,98	
	100,00	

Mais le calcaire, dans cet état, n'est qu'un accident minéralogique, assez rare dans le bassin d'Apt, où il admet habituellement un mélange d'argile, de sable, de fer, des traces de magnésie, de matières bitumineuses, etc.

La forme primitive (rhomboèdre de 105°) ne se montre pas directement, mais il est aisé de le déterminer par le choc, dans les masses spathiques.

Densité : 2,7.

Dureté : 3; rayé, sans peine, par le couteau et rayant le gypse.

Double réfraction très-prononcée dans les échantillons transparents.

Assez soluble dans les eaux chargées d'acide carbonique.

se transformant en chaux vive par la calcination au rouge blanc, et faisant une vive effervescence avec les acides, surtout avec l'acide azotique.

Variétés.—L'ossature de tous les plissements de terrain de la contrée étant constituée par des calcaires, les variétés de cette espèce sont assez nombreuses, et peuvent se rattacher aux types ci-après :

C. Commun *(Pierre à bâtir, Moëllon, Pierre à chaux)*.—Cette variété joue le plus grand rôle dans la géognésie de la contrée; elle se montre partout.

C. Spathique.—Masses cristallines, ambrées, contenant un peu d'oxyde de fer, et se laissant facilement entamer par un triple clivage qui conduit à la forme primitive. Quelquefois sous forme bacillaire.
[Montagne de Sarrau].

C. Cristallin.—Nous confondons dans cette variété toutes les sortes composées de cristaux maclés, confus, et dont la forme est indéterminable.
[Villars; Apt: *Le Chêne*, etc.].

C. Crayeux *(Pierre blanche)*.—Les calcaires d[e] l'Étage Urgonien sont souvent blanchâtres et friable[s] comme de la craie.
[Sarrau; Apt: *Roquefure*, etc.].

C. Marneux *(Pierre à chaux hydraulique)*.— plupart des calcaires d'eau douce sont intimen[t] mélangés d'argile, et exhalent une odeur caract[éris]tique quand on les mouille.
En divers endroits ils peuvent fournir une très-[bonne] chaux hydraulique.
[Sainte-Radegonde; Apt: *N.-D. de la Gard[e]*
... Saint-Martin; Bonnieux; M[...]

C. Siliceux (*Pierre froide*).—Variété contenant de la silice [à l'état de mélange], et qui est plus dure que les autres.

[Ste-Radegonde; N.-D. de la Garde; Tapets; Bonnieux; Caseneuve: *Rablassin*, etc., etc.].

C. Coquillier (*Molasse*).—Pétri de débris de coquilles et empâtant des nodules de quartz, des dents de poissons, etc.; exploité comme pierre de taille.

[Viens; Saint-Martin: Saignon ; Bonnieux ; Lacoste, etc.].

C. Schistoïde.—En feuillets minces, souples comme du parchemin, couverts de nombreuses empreintes végétales et de poissons.

[Bonnieux; Apt: *Rocsalière*; St-Martin, etc.].

C. Bitumineux.—Variété imprégnée de matières végétales, et passant au lignite.

[St-Martin-de-Castillon].

C. Sulfurifère.— Parsemé de petits nodules de soufre natif.

[N.-D. de la Garde, Tapets],

C. Pisolitique.—En plaquettes composées de globules pisiformes agglutinés.

[Rustrel].

C. Tuf.— Variété de formation contemporaine, produite par les eaux chargées outre mesure de carbonate de chaux.

[Apt: *Chemin de la Charité*].

Gisement et Exploitation.—Les calcaires communs sont abondants partout: ils constituent le Néocomien inférieur et supérieur [Léberon, chaîne de Vaucluse]; on en trouve dans l'Étage Aptien et dans les assises

tertiaires de toutes les époques. La variété crayeuse est spéciale à l'Urgonien ou Néocomien supérieur; quand elle n'est pas trop friable elle fournit une pierre de taille blanche [Roquefure, les Baumes]. Elle donne aussi une chaux grasse de bonne qualité. Les calcaires siliceux sont très-employés, sous le nom de *pierre froide*, dans les dallages et pour toutes les constructins qui exigent de la solidité; ils ne craignent pas la gelée, et proviennent de l'Étage tertiaire moyen. Les calcaires coquilliers ou molasses sont au sommet des côteaux, au-dessus du terrain d'eau douce auquel ils servent de couronnement; c'est dans ces calcaires que sont ouvertes les carrières de pierre de taille de St-Symphorien, près de Bonnieux.

Ces exploitations n'ont pas acquis tout le développement qu'elles comporteraient si les transports étaient moins coûteux; néanmoins elle ont une importance réelle. On ne tire pas seulement la molasse des carrières de Bonnieux; celles de Ménerbes, Lacoste, Oppède, Gordes, etc., occupent un personnel nombreux. Les gisements de Viens, Saignon, Buoux, qui ne sont pas utilisés en temps ordinaire, fournissent aussi des pierres de taille de bonne qualité. D'ailleurs, la molasse est une roche si répandue dans le pays, et de texture tellement variable, tantôt à grains fins, tantôt à éléments volumineux, qu'elle peut presque partout être taillée pour les usages les plus divers.

Bien que la pierre blanche du terrain Urgonien ait souvent l'inconvénient grave d'être *gelive*, elle pourrait, dans la contrée, servir à faire des revêtements aux étages supérieurs, où elle aurait moins à supporter les atteintes de l'humidité, et on devrait l'utiliser toutes les fois qu'il s'agit d'établir des cloisons intérieures. Son emploi ne donnerait lieu alors à aucun inconvénient, et les constructions au-

raient à gagner, au point de vue de l'élégance et de la solidité.

Les calcaires schistoïdes des environs de Bonnieux sont remarquables par leurs nombreuses empreintes de poissons et par une Flore plus moderne que celle des gypses de Gargas.

b) LITHOIDES.

Cette division comprend les pierres siliceuses.

Genre : *Silice.*

Dans ce genre, viennent se placer toutes les variétés que nous rapportent à un type spécifique commun : le Quartz.

Quartz.

Synonymie.—*Silex, Pierre à fusil, Jaspe, Opale, Calcédoine, Agate, Grès, Sable.*

Attributs et Caractères.—Le plus souvent, le quartz, outre sa base fondamentale qui est de l'acide silicique, contient des matières étrangères et surtout du fer, d'où résultent des colorations diverses.

Les rares cristaux que nous avons à signaler sont microscopiques et ne nous offrent pas la forme primitive [rhomboèdre de 94° 15']; ce sont habituellement des prismes hexagonaux pyramidés.

Densité : 2,6 à 2,7.

Dureté : 7; raye tous les minéraux à l'exception des gemmes. Faisant feu au briquet.

Infusible au chalumeau.

Variétés —Elles présentent des apparences très-différentes, surtout si l'on réunit aux sous-espèces du quartz les diverses sortes de grès.

Quartz Hyalin.—Toutes les masses un peu considérables de quartz commun ou de quartz xyloïde sont pourvues de cavités tapissées de petits cristaux limpides et remarquables par la régularité de leurs facettes.

Q. Agate [*Calcédoine*].— Les agates proprement dites ne doivent pas figurer dans cette nomenclature, mais nous avons à indiquer une *calcédoine guttulaire* passant à la *cornaline*; elle est disséminée sur un calcaire rosé, recueilli aux environs de Bonnieux, et qui a toutes les apparences des calcaires Néocomiens du Léberon.

Q. Commun [*Silex, Pierre à fusil, Jaspe*].— Des nodules de silex blond, rouge, noirâtre, etc., sont abondamment disséminées dans les calcaires siliceux de formation fluviale si communs dans la contrée. Il serait parfaitement inutile d'énumérer tous les points où se montre cette variété. Aux environs de Murs, elle a été exploitée jadis pour l'approvisionnement des arsenaux de l'État. On sait que les peuplades antéhistoriques étaient habiles à façonner cette sorte de pierre, adoptée de préférence dans la fabrication d'une infinité d'instruments, qui quelquefois ne manquaient pas d'un certain art.

Le lit du Caulon fournit des jaspes versicolores, jaunes surtout, dans lesquels abondent les poches à cristaux de quartz *hyalin*.

[Apt; Bonnieux; etc.].

Q. Xyloïde [*Opale*].—La base des terrains tertiaires est riche en tiges végétales silicifiées, et transformées le plus ordinairement en *opale* commune. On retrouve surtout des *Palmacites* et des *Rhizocaulon* dans cette état de fossilation. Comme la silice s'est déposée lentement en se substituant aux

fibres végétales à mesure que celles-ci se décomposaient, les détails de structure ont été conservés avec une fidélité très-grande.

[Lit du Caulon et de la Doâ].

Grès Commun.—Les grès en roches ne forment pas des couches étendues, mais ils se montrent accidentellement çà et là au milieu des calcaires et spécialement dans les argiles et les marnes sableuses. On les voit surtout à la base des terrains tertiaires.

[Apt; Gargas; etc.].

G. Ferrifère.—Le fer est fréquemment associé au quartz sous forme de grès ferrugineux qui passent insensiblement à de véritables minerais de fer.

[Rustrel; Roussillon; Gargas; etc.].

G. Calcarifère.—Variété admettant dans sa pâte une proportion assez considérable de carbonate de chaux qui a pris une forme cristalline se manifestant par de larges facettes, moins nettes cependant que dans les classiques échantillons de Fontainebleau.

[Rustrel; Gignac].

G. Arénacé ou **Sable.**— Les éléments quartzeux peuvent être à peine agglutinés ou même incohérents et constituer, dans ce dernier cas. des sables. On ne sera pas étonné de voir constater que souvent ces sables sont souillés de fer et colorés en rose ou en jaune, ou qu'ils sont mélangés d'argile et de marne, etc.

[Environs d'Apt et de Gargas; Rustrel; Saignon; St-Martin].

Gisement—L'Étage Aptien supérieur de Gargas, en partie composé de sables et de calcaires argileux, renferme quelques minces bancs de grès sableux

d'un jaune verdâtre, fissurés en tout sens, et qui ne sont susceptibles d'aucune application. Le tertiaire inférieur des environs d'Apt contient aussi des grès lustrés en blocs isolés, dans les sables argileux d'où l'on tire la terre à poteries fines; on y trouverait de bons matériaux de construction. Les sables quartzeux, remarquables par leur blancheur et leur pureté, au quartier des Tourettes, peuvent être utilisés dans les verreries. Les sables communs, employés dans les maçonneries pour la confection des mortiers, proviennent ordinairement du lit du Caulon qui en roule beaucoup en temps d'orage. Les grès ferrifères de Roussillon et de Gargas sont trop pauvres en fer pour donner lieu à une exploitation ; à Rustrel même, cette variété s'associe trop fréquemment à la limonite, et diminue le rendement des minerais.

Genre : *Mica.*

Nous n'avons à placer dans ce genre qu'une espèce du même nom.

Mica.

Synonymie.— *Or de chat, Poudre d'or.*

Attributs et Caractères.—Minéral dont la composition n'est guère susceptible d'entrer dans une formule; c'est un silicate d'alumine, avec potasse, chaux, acide fluorhydrique, lithine, etc.

Silice	40 à 45 p. 100.
Alumine	32 à 35
Potasse, chaux, lithine.	10 à 12
Acide fluorhydrique	2 à 4

Aspect métalloïde très-prononcé même dans les lamelles et les paillettes les plus ténues.

Densité: 2,6 à 2,9.

Dureté: un peu supérieure à 2; se laissant rayer par l'ongle avec moins de facilité que le gypse.

Fusible au chalumeau.

Gisement.—Nous n'aurions pas à nous occuper de cette espèce minérale, qui n'offre réellement aucune importance dans notre contrée, si son éclat argentin ne causait pas des déceptions si fréquentes parmi les personnes qui, ne se fiant qu'à des apparences trompeuses, croient avoir découvert un gîte précieux quand elles rencontrent un sable ou une argile contenant de petites parcelles brillantes de Mica.

Certains sables tertiaires, associés à la molasse, en contiennent une quantité suffisante pour constituer des poudres à sécher l'écriture ressemblant assez à *l'or des chats* ou à la *poudre d'or* que l'on mélange habituellement à un pulvérin végétal pour l'appliquer au même usage.

Genre: *Terreux.*

Voici encore une coupe générique où ne doivent figurer, pour le champ d'observation adopté dans ce travail, que les variétés de l'Argile.

Argile.

Synonymie.—*Terre glaise, Argile plastique, Terre à poterie, Smectite, Terre à foulon, Ocre, Marne, Limon.*

Attributs et Caractères.—On peut dire d'une manière générale que les argiles sont des matières terreuses, friables; blanches ou grisâtres si elles sont pures, c'est-à-dire exclusivement composées

d'un silicate d'alumine hydraté, mais diversement colorées, le plus souvent, par de l'ox. de de fer ou des substances étrangères, qui leur impriment des teintes rouges, jaunes, vertes, etc. Sans se dissoudre dans l'eau, elles se délayent avec ce liquide, forment une pâte plus ou moins liante, et perdent leur plasticité en durcissant sous l'influence du feu, dont l'action prolongée leur fait éprouver un retrait par suite de la perte d'une portion de leur eau de combinaison.

Quand elles sont tout-à-fait pures, les argiles sont absolument infusibles au plus violent feu que l'on puisse produire, ou *réfractaires;* la présence de l'oxyde de fer, du carbonate de chaux, de la potasse, communique à ces terres la propriété d'être fusibles à un degré plus ou moins prononcé.

Lentement solubles dans les acides nitrique et chlorhydrique, et rapidement attaquées, au contraire, par l'acide sulfurique. Une légère calcination favorise habituellement l'action des acides, qui se combinent à l'alumine; cependant une chaleur trop intense enlève, en grande partie, aux argiles, la faculté d'être dissoute par ces agents.

Variétés.—Elles sont nombreuses:

A, Plastique [*Terre à poterie*].—Certaines argiles, lorsqu'elles sont imbibées d'eau, deviennent très-plastiques et sont susceptibles, de prendre sur le tour ou sous la main de l'ouvrier, toutes les formes qu'il plaît à celui-ci de leur imprimer suivant son caprice et son goût.

Si elle est pure ou mélangée seulement de sable, cette variété par son infusibilité, se prête très-bien à la confection des briques réfractaires, des creuzets, des fourneaux de laboratoire et des *cazettos* où l'on

dispose les pièces de faïence ou de poterie pour les soumettre à la cuisson.

M. Diday a indiqué la composition de plusieurs de ces argiles :

Silice	8,20	7,65
Alumine	1,42	1,65
Eau	0,38	0,70
	10,00	10,00
	[*Tourettes*].	[*Eygaux*].
Silice	7,40	6,40
Alumine	1,72	2,46
Eau	0,88	1,14
	10,00	10,00
	[*St-Lazare*].	[*St-Lazare*].

A, Figuline [*Terre à poterie, Terre à malons*].— C'est une argile plastique plus commune, qui contient du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer ; ce mélange ressort des analyses suivantes faites par le même ingénieur :

Silice	6,26	5,02
Alumine	2,06	2,08
Eau	0,96	1,28
Carbonate de chaux	0,27	0,18
Oxyde de fer	0,45	1,44
	10,00	10,00
	[*St-Lazare*].	[*Tourettes*].
Silice	6,40	6,44
Alumine	1,80	1,80
Eau	1,02	0,65
Carbonate de chaux	0,20	0,43
Oxyde de fer	0,58	0,68
	10,00	10,00
	[*Eygaux*].	[*St-Lazare*].

Ces argiles sont la base des poteries jaune paille, pour lesquelles on choisit de préférence les parties peu ferrugineuses et surtout celles où le fer est déjà à l'état de peroxyde rouge, parce qu'elles ne changent pas beaucoup de teinte au feu, tandis que les variétés jaunes acquièrent par la cuisson une belle couleur rouge que l'on recherche dans les *malons*.

A. Commune [*Terre glaise*].—Variété plus mélangée que la précédente et très-abondante dans la contrée; elle fournit la matière des tuiles, briques communes, etc. Le plus ordinairement elle est bleuâtre et passe à une marne calcaire, ou bien elle est très-ductile et excessivement grasse; répandue alors en couches peu épaisses dans les assises sédimentaires, elle s'oppose par son imperméabilité au passage des eaux, qui s'accumulent ainsi et alimentent des sources abondantes.

[Apt: *Tuilières*; Gargas; Saint-Saturnin; Villars; Rustrel; etc.].

A. Sableuse [*Marne sableuse*].—Variété mêlée de sable.

[Environs d'Apt; Ste-Radegonde; Villars].

A. Ferrugineuse [*Ocres rouge et jaune*].—Les marnes sableuses sont souvent colorées en jaune ou en rouge par de l'oxyde de fer. Un lavage convenablement dirigé élimine le sable et fait déposer des ocres d'une belle nuance.

[Rustrel; Gargas; Roussillon].

Les sables exploités dans les deux dernières localités contiennent en moyenne 12 p. 100 d'ocre.

A. Smectique [*Smectite, Terre à foulon*].—Facile à reconnaître par son toucher savonneux et un happement très-prononcé à la langue, cette variété, qui est plus hydratée que les argiles ordinaires, sert au

dégraissage des étoffes dans les pays où elle est assez pure pour cet usage. Nous l'avons recueillie, en constatant qu'elle forme une assise assez épaisse, dans les déblais d'un puits que l'on fonçait aux environs de Bonnieux; seulement un mélange de petits cristaux de pyrite de fer rend le dépôt que nous signalons impropre à une application industrielle.

[Bonnieux: St-*Pierre*].

A. Calcarifère, [*Marne calcaire, Marne argileuse*]. —Variété passant insensiblement aux calcaires argileux.

[Joucas; St-Saturnin; etc.].

A. Mélangée [*Limon*].— Les dépôts de matières terreuses résultant des alluvions déposées par les cours d'eau consistent en argile mélangée de sable, de particules calcaires, d'humus, etc.; c'est la meilleure terre végétale.

Gisement et Exploitation. — Toutes les argiles plastiques et figulines, qui alimentent les fabriques de poteries et les briqueteries des environs d'Apt, gisent à la base des terrains tertiaires, sur l'horizon des exploitations de fer de Rustrel, lequel paraît correspondre à celui du *Calcaire grossier supérieur* du bassin de Paris (1).

Les argiles communes et les marnes proviennent surtout de l'Étage Aptien, qui peut en fournir à peu de frais des quantités vraiment prodigieuses. L'exploitatiou de la terre à poteries fines est autrement coûteuse et se pratique du reste presque toujours dans des conditions déplorables; les gisements de cette sorte sont rarement continus; elle est mélangée de parties, barriolées de jaune par du fer hydroxydé,

(1) Note sur les dépôts tertiaires du Médoc, etc., par M. Ph. Matheron;— *Bull. de la Société Géologique*, tome XXIV (1867), p. 228.

que l'on doit rejeter avec soin si l'on veut obtenir des produits qui ne soient pas trop défectueux ; il y a aussi des portions teintées en rose par du peroxyde de fer, mais celles-là, ne se colorant pas davantage pendant la cuisson, sont employées par le fabricant; il faut encore, par une série de lavages et de décantations, purger l'argile du sable quartzeux qui l'accompagne toujours et domine très-souvent. Pour se procurer cette terre, on creuse de grandes excavations irrégulières, en s'arrêtant lorsqu'on rencontre des points trop stériles, et sans suivre de plan. On laisse habituellement les matières sur place où elles se délitent sous l'influence des agents atmosphériques. On simplifié ainsi le broyage que doit subir l'argile avant d'être malaxée dans les fosses des usines. Les minières sont ensuite comblées avec des débris de fabrication, du sable, des pierrailles; il est résulté de cette méthode, ou plutôt de ce défaut de méthode, suivi de tout temps, que l'on a pour ainsi dire grappillé çà et là des argiles, à fur et à mesure des besoins, sans se donner souci de l'avenir, et une époque viendra où l'on sera très-embarassé de savoir en quel endroit il faut fouiller pour rencontrer sûrement, sous des amas de décombres, une couche exploitable encore neuve. Le travail des pâtes n'offre d'ailleurs rien de saillant, pas plus que la cuisson des pièces qui a lieu dans des fours circulaires, à plusieurs étages.

Les ocres se trouvent dans les mêmes conditions géologiques que les argiles plastiques et sont exploitées à Roussillon et à Gargas, avec une certaine activité, que le débouché facile de produits très recherchés tendrait à augmenter, si l'eau, qui ést un agent d'extraction indispensable, était moins rare dans les environs des vastes et inépuisables minières de ces deux localités. Les sables ocreux sont délayés dans de l'eau qui, devenue bourbeuse en se

chargeant des parcelles terreuses qu'elle retient quelque temps en suspension, laisse, dans un premier bassin, les sables débarassés de leur matière colorante, et va déposer, dans des fosses ou séchoirs d'une large superficie, des ocres jaunes ou rouges qui sont mises directement en barils pour être livrées au commerce.

Autour d'Apt et aux environs, un grand nombre de potiers emploient les argiles communes et les façonnent en tuyaux de conduite, tuiles, malons, briques, vases à fleurs et autres terres cuites grossières. Pendant longtemps cette industrie locale, abandonnée à elle-même, n'a fourni que des produits vulgaires qui se consommaient surtout dans la contrée; mais un fabricant a voulu entreprendre d'améliorer en particulier la confection des carreaux d'appartements, et disons tout de suite qu'il a su marcher sans hésitation vers un succès assuré. Ses malons, rouges, noirs, blancs, jaune vif ou veinés, sont fabriqués avec beaucoup de soin, et, par un assemblage de formes hexagones, triangulaires, octogones, et en losanges, permettent de réaliser des parquetages élégants et solides, des mosaïques polychromes d'un très-bel effet. Les autres fabricants de poteries suivront cet exemple, et l'amélioration de cette branche importante de la Céramique Aptésienne sera en quelque sorte une compensation du discrédit dans lequel menacent de tomber les poteries jaune-paille, si recherchées autrefois, et incapables désormais de supporter, avec autant d'avantage, la concurrence des porcelaines et des faïences.

La variété d'argile pure, très-siliceuse, des Tourettes, dont nous avons rapporté l'analyse plus haut, est employée au loin, dans les faïenceries, où on la fait entrer dans la préparation d'un émail.

DEUXIÈME CLASSE.— MÉTAUX.

A l'exception des sels, les espèces de cette classe jouissent ordinairement d'un éclat particulier qui ne permet pas de les confondre avec les *Pierres*; et les sels eux-mêmes ont une saveur métallique caractéristique.

c) MÉTALLIQUES.

Cette division embrasse les espèces dans lesquelles le métal, associé seulement à l'oxygène ou au soufre, conserve ses caractères les plus saillants.

Genre : *Fer*.

Le fer est le seul métal que nous ayons à signaler dans notre nomenclature; il se montre sous quatre modifications spécifiques que nous étudierons successivement.

Oligiste.

Synonymie —*Fer peroxydé, Hématite rouge, Sanguine.*

Attributs et Caractères.— L'Oligiste est du peroxyde de fer qui peut s'offrir sous des formes très-différentes. A l'état métalloïde, s'il est pur, sa composition est de:

Oxygène.....	30,66	$Fe^2 O^3$.
Fer..........	69,34	
	100,00	

Les cristaux dérivent d'un rhomboèdre de 86° 10'.
Densité: 5,25.
Dureté: 5,50.

L'oligiste concrétionné et l'oligiste terreux étant ordinairement mélangés intimément avec d'autres substances, on conçoit que la forme cristalline s'évanouisse, et que les chiffres représentant la dureté et la densité varient aussi dans des limites assez larges, mais toutes les variétés partagent les caractères suivants:

Couleur rouge que l'on peut constater toujours en réduisant ce minéral en poudre fine, quand il n'est pas rougeâtre lui-même naturellement.

Soluble dans l'acide chlorhydrique et précipitable en bleu par le cyanoferrure de potassium.

Infusible au chalumeau, et perdant, lorsqu'il est soumis à cet essai, une partie de son oxygène, ce qui le rend un peu magnétique.

Variétés.—Elles n'ont point d'importance industrielle et sont tout-à-fait accidentelles:

O. Concrétionné (*Hématite rouge*).— En petites masses rayonnantes, d'origine thermale, dans des argiles alumineuses qui contiennent de la limonite.

[Villars; Rustrel].

O. Argileux (*Sanguine, Ocre rouge*).— Il a été dit plus haut que les argiles et les sables du tertiaire inférieur sont fréquemment tachés en rouge vif par du peroxyde de fer. En certains endroits la proportion du fer devient notable et la roche passe à la *Sanguine*. Les ocres rouges pourrait aussi bien figurer ici qu'à la suite des argiles ferrugineuses.

(Apt: *Plavignal*; Rustrel; Gargas; Roussillon; St-Saturnin; Villars; etc.].

O. Epigénique (*Sanguine*).— Nous signalons ici un oligiste terreux, constituant une véritable san-

gaine, et dû à une décomposition épigénique des pyrites de fer.

(Le Chêne; Gargas).

Gisement — Les deux premières variétés se montrent dans les couches tertiaires inférieures, et paraissent avoir pour origine des sources minérales qui ont dû amener au jour les sables quartzeux et les argiles plastiques dans lesquels elles sont disséminées. L'oligiste épigénique se trouve dans les marnes Aptiennes du Chêne et de Gargas, où il résulte de la transformation des pyrites de fer en peroxyde; aussi a-t-il conservé la configuration de ces pyrites, et on le rencontre sous forme de petits cubes ou de fossiles caractéristiques de cette époque.

Limonite.

Synonymie. — *Fer hydroxydé, Fer hydraté, Fer limoneux, Hématite brune.*

Attributs et Caractères.— La limonite est du peroxyde de fer hydraté, la proportion d'eau peut aller jusqu'à 14 ou 15 p. 100.

La forme cristalline propre à cette espèce n'a jamais été rencontrée.

Densité: comprise en 3,3 et 3,4.

Dureté: variant de 3 à 4, suivant les sortes.

Formant une solution rouge-orangé dans l'acide chlorhydrique.

Noircissant et se scorifiant au chalumeau, où elle devient magnétique.

Couleur brune ou jaunâtre; poussière d'un jaune sale; ce dernier caractère permet de la distinguer sans peine de l'oligiste.

Variétés.— Une seule variété est importante, et

encore croyons-nous que l'on s'est abusé en considérant les mines de Rustrel comme très-riches et inépuisables.

L. Compacte.—En masses compactes ou caverneuses, pures ou mélangées intimément de sable quartzeux, recouvertes d'un enduit ocreux, mais présentant dans la cassure un éclat métalloïde, quelquefois un peu gras.

[Rustrel; Gignac; Villars; Gargas; Roussillon; Gordes; etc.].

L. Mamelonnée (*Hématite brune*).—Variété tuberculeuse formant de petits blocs stalagmitiques.

[Gignac].

L. Réniforme.—Variété concrétionnée, englobant de l'argile parsemée de cristoux spathiques de calcaire, que l'on rencontre sous forme de rognons irréguliers ou de fossiles Aptiens dans les marnes secondaires de Gargas et d'Apt.

L. Terreuse.—On rencontre dans les couches inférieures du terrain d'eau douce soujacent à la molasse une argile très ferrugineuse, résinoïde, d'un beau jaune de chrome, qui est à l'ocre jaune absolument ce que la sanguine est à l'ocre rouge.

[Rocsalière; Saignon: *Gondonnets*].

Gisement et Exploitation.— Les minerais de fer exploités dans la contrée appartiennent à la variété que nous étudions; mais il faudrait bien se garder de croire que la limonite tirée de ces divers gisements se présente à l'état de pureté du type minéralogique, dont nous venons de rappeler les caractères; nous le répétons, l'importance des mines de fer du bassin d'Apt a été exagérée, et pour être

prémuni contre toute évaluation optimiste, il convient de se reporter à l'origine même de leur dépôt. A ce moment, la contrée était placée sous l'influence de sources minérales d'un débit considérable. Des eaux bourbeuses, en amenant au jour les argiles et les sables placés au début de notre étage tertiaire, fournissait aussi des quantités notables d'oxyde de fer, qui se déposa à l'état d'oxyde hydraté, comme celà se passe de nos jours, sur une moindre échelle, auprès des sources ferrugineuses; les variations qu'éprouvait le régime de ces éruptions aqueuses avaient nécessairement une influence sur la nature de ces dépôts; suivant les proportions relatives des matières dissoutes ou entraînées mécaniquement, ils étaient presque exclusivement siliceux, ou bien le fer dominait. Ces alternances sont accusées clairement par le faciès de la formation, et il suffit d'examiner les diverses coupes naturelles qui s'y sont produites pour constater une irrégularité extraordinaire dans sa composition minéralogique.

Certainement la puissance des couches ferrifères est fort grande en certains endroits, puisqu'elle atteint une hauteur de 5 ou 6 mètres au gisement de N.-D. des Anges, mais les minerais, avant d'être transportés à l'usine demandent à subir un triage minutieux, car à côté de limonites rendant 46 à 47 p. 100 de fer métallique on en trouve d'autres passant à un grès à peine ferrugineux, que l'observateur superficiel prend souvent pour du minerai de bonne qualité, bien qu'il ne soit pas plus exploitable que ceux que l'on rencontre habituellement à Gargas, Roussillon, etc.

Les sources, dont nous avons parlé plus haut, n'ont pas formé seulement des dépôts aux abords des points où elles sourdaient; une partie de fer qu'elles rejetaient était entraîné plus loin avec des sables et des argiles auxquels cette concomitance

a fourni ces colorations d'un ton si vif qui donnent à nos sites un aspect particulier.

L'émission de l'oxyde de fer ayant été entourée de circonstances variables, il est arrivé que tantôt cette substance était émergée dans un état chimique favorable à une hydratation, d'où sont résultées des limonites et des ocres jaunes; et tantôt sous la modification de peroxyde de rouge, se déposant sans absorber d'eau, et qui communiquait sa belle teinte aux roches soumises à son contact. De là provient cette rubéfaction des sables de Roussillon et de beaucoup de terres de la contrée, attribuée mal à propos par quelques personnes à une action volcanique; les choses se sont passées plus simplement; tout se réduit à la présence momentanée et facile à concevoir de sources chargées de principes minéraux. D'ailleurs, les phénomènes des temps anciens n'ont pas différé notablement de ceux de l'époque actuelle; c'est une vérité qui tend à s'accréditer chaque jour et que l'on ne saurait trop vulgariser.

Toutefois, les minières de Rustrel suffiraient pendant de longues années à alimenter une petite exploitation, qui se bornerait à consommer les charbons fournis par les bois des commuues environnantes. Mais il resterait toujours l'inconvénient grave d'un minerai dont la composition n'est pas constante.

Voici le résultat de quelques analyses:

(a)

Eau	1,16
Peroxyde de fer	6,79
Quartz	1,75
Alumine et magnésie	0,30
	10,00

(a) Minerai de Rustrel essayé par M. Berthier.

(b)

Eau	1,03
Peroxyde de fer	6,60
Quartz	2,13
Alumine	0,20
Perte	0,04
	10,00

(c)

Eau	1,10
Peroxyde de fer	8,10
Quartz	0,60
Alumine	0,10
Oxyde rouge de manganèse	0,07
Magnésie	traces
Perte	0,03
	10,00

	(d)	(e)	(f)
Eau	1,28	1,34	0,52
Peroxyde de fer	6,92	6,82	6,72
Quartz	1,80	1,84	2,76
	10,00	10.00	10,00

Ces analyses prouvent que les minerais de Rustrel ne contiennent ni soufre, ni phosphore, et que la manganèse y est rare.

On avait établi, pour le traitement de ces minerais, deux usines pourvues chacune de deux hauts-fourneaux. Après un chômage prolongé, la plus ancienne a été mise en démolition, et l'autre ne semble pas attendre un meilleur sort, bien que des

(b) et (c) Échantillons soumis à l'analyse par M Gruner.
(d) et (e) Résultat de l'analyse de 2 échantillons de N.-D. des Anges, indiqué par M. S. Gras. (*Descrip. géologique de Vaucluse.*)
(f) Échantillon de Collobrières (Rustrel), id., id.

sommes importantes aient été sacrifiées pour y établir des fours et des ateliers d'affinage où l'on a fabriqué pendant quelques mois du fer et des aciers.

La castine est habituellement composée d'un mélange de calcaire et d'argile.

On facilite la fusion en corrigeant l'excès de silice contenu dans la gangue par l'adjonction d'un minerai alumineux tiré des environs de Villars. On a essayé aussi de faire un mélange avec les minerais des Beaux (Bouches-du-Rhône), dont la teneur en alumine est exceptionnelle; mais alors la majeure partie du fer était entraînée dans les *laitiers*.

Avant l'exploitation des minières de Rustrel, on avait tenté de tirer parti d'un autre gîte ferrugineux, peu important, située tout près de l'abbaye de Sénanque. Là encore, le minerai est une limonite disséminée dans un sable quartzeux qui remplit une fente formant grotte dans les calcaires de l'Étage Urgonien.

Une analyse, donnée par M. S. Gras, assigne au minerai de Gordes la composition suivante:

Eau	0,44
Peroxyde de fer	6,45
Carbonate de chaux	1,56
Sable et argile	1,55
	10,00

A une époque très-reculée, toutes ces minières avaient été exploitées superficiellement, comme l'attestent de nombreuses scories que l'on retrouve en bien des endroits, et que leur teneur en fer permet d'utiliser encore comme minerais.

Ces anciens laitiers offrent une structure cristalline en lamelles assez grandes; ils sont compactes, noir-bleuâtre, et revêtus d'un enduit vitreux boursouflé.

Un échantillon, analysé par M. Gruner a fourni le résultat suivant, en regard duquel nous transcrivons une autre analyse donnée par M. Scipion Gras :

Silice	2,53	3,68
Protoxyde de fer	5,90	5,04
Oxyde de manganèse	0,07	»
Alumine	0,23	0,20
Chaux	0,54	0,79
Magnésie	0,03	0,23
Perte au feu	0,40	»
Acide phosphorique	traces	»
	9,70	9,94
	[M. Gruner].	[M. S. Gras].

Ces anciennes scories sont particulièrement abondantes à Gignac.

C'est dans la même localité que nous avons recueilli la limonite mamelonnée.

La limonite réniforme argileuse, quelquefois à l'état d'*œtite*, se trouve à Gargas.

Pyrite.

Synonymie.—*Fer sulfuré jaune*, *Pyrite martiale Marcassite.*

Attributs et Caractères.—La pyrite martiale est un bisulfure de fer :

Fer	46,66	FeS^2
Soufre	53,34	
	100,00	

La forme primitive (hexadièdre ou dodécaèdre pentagonal) n'est pas commune, mais on rencontre beau-

coup de cristaux cubiques qui sont souvent modifiés sur les angles par une troncature conduisant à l'octaèdre régulier.

Densité : 5.

Dureté : un peu supérieure à 6 ; raye le feldspath et fait feu au briquet.

Éclat très-vif et couleur d'un beau jaune de laiton ; poussière d'un vert noirâtre.

Donnant au chalumeau une odeur sulfureuse caractéristique et s'y transformant successivement en sulfure noir et en peroxyde rouge.

Soluble, avec dépôt de soufre, dans l'acide azotique fumant.

Gisement.— La pyrite est très-fréquente dans les marnes de l'Étage Aptien, où elle se présente sous forme de cristaux isolés ou d'agglomérations de petits cubes, jouissant de l'éclat métallique propre à l'espèce. Souvent on s'est abusé en prenant pour de l'or cette substance qui est sans valeur quand on ne la trouve qu'en minimes quantités.

[Apt; Gargas; Joucas; Gordes; Rustrel; Viens; etc.].

Nous avons dit plus haut que l'argile smectique tertiaire de Bonnieux renferme de petits cristaux pyriteux très-brillants.

Sperkise.

Synonymie.— *Fer sulfuré blanc, Pyrite blanche.*

Attributs et Caractères.—Chimiquement la sperkise ne diffère pas de la pyrite ; c'est un bisulfure de fer dont les caractères extérieurs seulement sont changés pour la plupart,

Les formes cristallines sont habituellement aciculaires et dérivent d'un prisme droit rhomboïdal de 106°.

Densité : 4,75.

Dureté : presque égale à celle de la pyrite.

Couleur blanc-jaunâtre tirant un peu sur le vert.

La sperkise donne, au chalumeau et avec les acides, les mêmes réactions qne le sulfure jaune.

Gisement.—La pyrite blanche partage les gisements de son isomère ; la structure réniforme lui est familière ; souvent aussi on la trouve modelée en fossiles Aptiens (*Ammonites* et *Plicatules* surtout). Elle s'effleurit facilement à l'air humide et détermine par cette oxydation la production d'autres espèces. Nous avons signalé déjà un sulfate de chaux qui se forme dans ces conditions, et nous allons indiquer deux autres sortes prenant naissance dans les mêmes circonstances.

d) SELS.

Cette division, ne comprenant qu'un genre, est formée d'espèces salines proprement dites.

Genre : *Sulfate.*

Deux espèces peu importantes appartiennent à ce groupe.

Alunogène.

Synonymie.—*Alumine sulfatée.*

Attributs et Caractères.—Au point de vue chimique, l'alunogène est du sulfate d'alumine avec un peu plus de la moitié de son poids d'eau :

Acide sulfurique..	70,03	$Al^2 O^3, 3 SO_3 + Aq.$
Alumine.........	29,97	
	100,00	

En aiguilles ou en lamelles cristallines dont la forme est indéterminable, ou bien encore en efflorescences, d'un blanc nacré, quand leur substance n'est pas mêlée de sel de fer.

Saveur acerbe.

Soluble dans moins d'une fois son poids d'eau.

Formant de l'alun lorsqu'on lui adjoint du sulfate de potasse.

Gisement.— Les pyrites de fer, en s'effleurissant, absorbent de l'oxygène; le soufre qu'elles contiennent est acidifié et attaque alors l'alumine des argiles qui sont le gîte le plus habituel de la pyrite. Il y a ainsi production d'alunogène, tâché le plus souvent en jaune ou en jaune-verdâtre par l'espèce suivante.

[Marnes Aptiennes de Gargas; St-Saturnin; Gignac; Simiane [Basses-Alpes].

Mélantérie.

Synonymie.—*Fer sulfaté*, *Couperose verte.*

Attributs et Caractères.— La substance de cette espèce est du sulfate de protoxyde de fer avec 45 p. 100 d'eau :

Acide sulfurique..	52,63	$FeO, SO^3 + Aq.$
Protoxyde de fer..	47,37	
	100,00	

En efflorescences dans lesquelles il est toujours difficile de discerner la forme primitive (prisme rhomboïdal unoblique).

Densité: comprise entre 1,85 et 1,95.

Saveur voisine de celle de l'encre.

Soluble dans deux fois son poids d'eau.

Teinte d'un vert clair passant au jaunâtre, par

suite de la formation d'un sous-sulfate de sesquioxyde de fer, couleur de rouille.

Gisement.—La mélantérie, prenant naissance dans les mêmes circonstances que l'alunogène, les deux espèces se trouvent souvent associées et il est même assez rare de les recueillir isolément.

TROISIÈME CLASSE.— COMBUSTIBLES.

La propriété de continuer à brûler, après qu'on les a allumés, est un caractère sûr et par lequel les espèces de cette classe se différencient aisément de celles qui ont été étudiées précédemment.

a) INORGANIQUES.

Cette division est établie pour le seul combustible exclusivement minéral qui doive figurer sur cette liste.

Genre : *Soufre.*

Ce genre contient une seule espèce : le soufre, formant aux environs d'Apt une couche sédimentaire exploitée.

Soufre.

Attributs et Caractères.—Substance simple douée de propriétés caractéristiques.

Le soufre est cristallisé naturellement sous des formes qui dérivent toutes d'un octaèdre à base rhomboïdale [inclinaison des faces supérieures sur les faces inférieures : 143° 7'], et sont incompatibles avec les cristaux artificiels en prisme oblique.

Densité : 2,07.

Dureté : 2,5. Très-fragile et produisant un bruissement particulier quand on l'écrase.

Couleur citrine très-agréable, jointe à une translucidité prononcée lorsque le soufre est très-pur et cristallisé.

Cassure vitreuse très-brillante, presque comparable à l'éclat du diamant.

S'électrisant négativement au moindre frottement.

La chaleur de la main suffit pour produire un craquement, dû à des ruptures intermoléculaires, et que l'oreille perçoit très-bien.

Fusible à la simple flamme d'une bougie et brûlant sans laisser de résidu, au contact de l'air, avec production de gaz sulfureux reconnaissable à son odeur suffocante.

Variétés.—Le soufre se montre sous des modifications de structure très-diverses qui permettent de la diviser en plusieurs variétés:

S. Octaèdrique.—Presque toutes les crevasses ou fissures de la couche de soufre des Tapets recèlent des cristallisations confuses de cette espèce minérale, au milieu desquelles on trouve souvent la forme primitive plus ou moins modifiée. Cette variété est fréquemment accompagnée de cristaux de célestine et de gypse.

[Tapets].

S. Grenu.—En petits cristaux agrégés constituant des veines d'un jaune vif dans le gypse et le calcaire.

[Tapets].

S. Compacte.—Cette variété est disséminée avec la précédente sous forme de nodules assez volumineux, de petites amandes ou de simples mouches; bien qu'elle soit peu mélangée, elle ne jouit pas de l'éclat propre aux variétés cristallines; elle est d'un

jaune mat, grisâtre ou tirant sur le blanc sale, avec un éclat subrésineux

[Tapets; Villars; N.-D. de la Garde; Sainte-Croix de la Lauze [Basses-Alpes].

S. Pulvérulent.—Sous forme de petits nids engagés dans du calcaire marneux et composés exclusivement de soufre pur incohérent, qui ressemble à la fleur de soufre du commerce.

[Tapets].

S. Terreux.—Variété très-mélangée d'argile et de calcaire, contenant de 40 à 50 p. 100 de soufre.

[Tapets].

Gisement et Exploitation.—Nous ne reproduirons pas ici les développements dans lesquels nous avons dû entrer en étudiant le gisement de soufre des Tapets dans une notice spéciale [1].

Nous basant sur la stratégraphie et sur les indices tirés de la présence de certains fossiles bien connus, nous avons établi que ce dépôt remarquable est un peu supérieur aux couches de gypse de Ste-Radegonde et paraît correspondre à la partie la plus élevée des grès de Fontainebleau.

La puissance du banc exploité est d'environ 50 centimètres. Le haut de la couche, sur une épaisseur de 6 à 7 centimètres, est très-riche en soufre; ce minéral, à l'état pulvérulent, y forme des nids dans une marne calcaire.

Les variétés grenues et compactes se montrent au-dessous et sont disséminées dans des calcaires et des gypses cristallins constituant un véritable minerai de soufre.

Inférieurement à ces deux assises, vient une pe-

(1) *Op. cit.*—Compte-rendu de la 33e session du Congrès Scientifique de France; t. I. p. 225; Aix, 1867.

tite bande de soufre terreux ne contenant pas moins de 40 à 50 p. 100 de soufre pur.

La richesse moyenne du minerai est comprise entre 30 et 35 p. 100.

L'abattage se fait, partie au pic, partie à la poudre, au moyen de galeries croisées de 3 mètres de largeur sur 1^{m},20 de hauteur, et espacées de 20 mètres; on coupe successivement les piliers résultant de ce mode d'exploitation, en ayant soin de soutenir le *toit* de la mine par des murailles qui absorbent les déblais stériles. La sortie des minerais est facilitée par une galerie principale assez large pour la circulation des wagons employés à les porter au-dehors.

Les tentatives faites dès le début de l'exploitation pour épurer le soufre des Tapets n'ont pas eu beaucoup de succès; on a essayé de plusieurs systèmes sans s'arrêter à aucun. Dernièrement, il est vrai, on semblait sur la trace d'un procédé de raffinage facile à appliquer et permettant d'épuiser assez bien les minerais, mais les essais ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Nous ne croyons pas cependant que l'on doive renoncer définitivement à tirer parti d'une mine qui, sans nul doute, procurerait des bénéfices aux concessionnaires si l'on parvenait à dégager le soufre de sa gangue en n'employant que des appareils simples et d'un établissement peu dispendieux, ainsi que cela se pratique dans les localités de la Sicile où l'on traite des minerais de même nature.

Quand on sait ce qui se passe dans les conduites où circulent des eaux thermales sulfureuses, on n'est pas embarassé pour expliquer la formation des dépôts de soufre, placés, comme celui des Tapets, en dehors de toute action volcanique. On trouve, sur les parois des galeries qui amènent ces eaux, des incrustations cristallines ou pulvérulentes de soufre,

et des gypses concrétionnés; la nature est ainsi prise sur le fait, et l'on reconnaît que, par des réactions analogues à celles des laboratoires, l'acide sulfhydrique ou hydrogène sulfuré, suivant les circonstances d'humidité et de température auxquelles se trouve subordonnée son oxydation, c'est-à-dire la décomposition au contact de l'air, donne lieu à des dépôts de soufre, ou à la production d'acide sulfurique, qui décomposant le calcaire qu'il trouve sur son passage forme du gypse, dont l'histoire se confond ainsi avec celle de l'espèce que nous étudions, lorsque on veut remonter à l'origine des choses.

Il existe aux Tapets une couche plus profonde et moins riche, inexploitée jusqu'à présent; il en est de même des autres gîtes signalés dans les pages précédentes.

f) PHYTOGÈNES.

Nous plaçons dans cette subdivision les combustibles d'origine végétale.

Genre : *Résine.*

La seule espèce de résine que nous soyons au cas de mentionner provient des environs de Ste-Croix de la Lauze (Basses-Alpes).

Succin.

Synonymie. — *Ambre jaune, Electrum, Rétinite, Résine fossile.*

Attributs et Caractères.— Le succin le plus pur contient habituellement :

Carbone........	80
Oxygène.......	7
Hydrogène.....	7
Cendres........	6
	100

On sait que cette substance fournit à l'analyse, outre un acide particulier, l'acide *succinique*, une huile essentielle, des résines solubles dans l'alcool, et une matière bitumineuse insoluble.

Densité: 1,081.

Dureté: 2,5; très-fragile; cassure conchoïde.

En rognons plus ou moins translucides; couleur jaune-orangé, ou tirant sur le blanc-rougeâtre et même sur le gris.

Éclat résineux très-prononcé.

C'est la première substance dans laquelle on ait constaté la propriété d'exercer, dans certains cas, une attraction, sur les corps légers; le succin acquiert, en effet, par le frottement, une électricité résineuse très-intense.

Il est fusible à 287°. En brûlant au contact de l'air, il se boursoufle, sans couler, et dégage une odeur caractéristique, assez agréable.

Gisement.— Dans plusieurs pays on a trouvé des échantillons au milieu desquels on aperçoit des insectes et des fleurs, appartenant à des espèces perdues, et qui ont dû être empâtés à un moment où le succin se trouvait, au moins, dans un état de semi-fluidité. Cette observation, jointe à la circonstance que l'ambre jaune est toujours en relations avec des terrains à lignite, permet de conjecturer, avec assez de probabilité, que la substance du succin est un produit modifié, résultant de secrétions qui devaient s'écouler le long des tiges des arbres auxquels le lignite lui-même doit sa formation.

Le gîte, signalé ici, fournit des nodules d'un jaune brun-rougeâtre, et ressemblant beaucoup à de la résine commune. Il est situé dans les Basses-Alpes, sur les limites de Vaucluse, dans un terrain où l'on recueille aussi du soufre, et dans des conditions

telles que l'on peut sans inconvénient rattacher son dépôt aux causes que nous venons d'indiquer.

[Ste-Croix de la Lauze].

Genre : *Charbon.*

Les charbons minéraux du bassin d'Apt appartiennent tous à la sorte qui a conservé dans sa structure des traces assez apparentes de son origine ligneuse.

Lignite.

Synonymie.—*Stipite, Charbon de terre.*

Attributs et Caractères.— Le nom de cette espèce rappelle qu'elle n'a pas entièrement perdu sa structure organique; elle peut acquérir toutefois une compacité qui la rapproche beaucoup de la houille; c'est assez dire que les caractères extérieurs varient dans des limites très-étendues.

A la distillation, les lignites donnent du gaz, et d'autres carbures d'hydrogène, des matières bitumineuses, des eaux acides, et laissent un charbon brillant, qui conserve la forme des morceaux employés.

Densité: quelquefois inférieure à 1, et ne dépassant jamais 1,25.

Couleur variable, dont la teinte est comprise entre le brun et le noir; poussière brune. Ce dernier caractère paraît le meilleur pour distinguer certains lignites de la houille, qui forme toujours une trace noire.

Brûlant avec une flamme longue, et en répandant une odeur bitumineuse différente de celle que produit la houille.

Un morceau de lignite enflammé, et retiré du foyer, continue à brûler comme un morceau de braise en se couvrant de cendres.

Variétés.—Bien que les lignites du bassin d'Apt n'aient pas d'importance au point de vue de l'industrie, ils nous ont fourni les sortes suivantes :

L. Piciforme ou **Compacte.**— Variété homogène, sans trace de structure organiqne; peu répandue et presque la seule que l'on puisse utiliser.
[St-Martin-de-Castillon ; Tapets].

L. Schisteux.—Se divisant en plaques minces, comme la plupart des calcaires d'eau douce des formations tertiaires de la contrée.
[St-Martin-de-Castillon; Bonnieux; Tapets; Caseneuve].

L. Xyloïde.— Variété conservant une structure végétale prononcée, et dans laquelle on retrouve même des fragments dont la texture ligneuse est très-visible.
[Saint-Martin-de-Castillon].

L. Phytoïde.—En petites masses composées de fibres charbonneuses ressemblant à des feuilles de forme aciculaire comme celles de certains arbres résineux, ou mieux à une agglomération de petites tiges rappelant un peu les *Equisetum*.
[Bonnieux: *Saint-Pierre*].

L. Terreux.—Variété mélangée de marne et de sable, etc.
[Saint-Martin-de-Castillon; Débruge].

L. Pyriteux.—Contenant des traces de pyrite de fer dont la présence se manifeste par des efflorescences blanchâtres ou jaunâtres d'une saveur d'encre.
[Débruge].

Gisement et Exploitation.— Nous avons déjà dit

que ces lignites n'ont pas une grande valeur au point de vue de l'exploitation.

Aux Tapets les indices de charbon sont trop insignifiants pour permettre d'en tirer le moindre parti; les essais tentés aux environs de Bonnieux et à Gargas ont prouvé aussi que ces gîtes ne sont pas susceptibles d'être exploités, les premiers par la raison qu'ils n'ont pas une épaisseur suffisante, et le second parce qu'il réunit au même défaut l'inconvénient d'être pyriteux.

Quant aux mines de St-Martin-de-Castillon, qui ont été l'objet d'une concession et de quelques travaux souterrains, notre conclusion, pour être un peu moins formelle que celle que nous venons d'énoncer à propos des autres affleurements de lignite, ne leur sera pas beaucoup plus favorable. Les charbons qu'elles fournissent sont friables ou terreux, et leur puissance, ne dépassant pas 60 à 70 centimètres, on voit qu'il est difficile de trouver des avantages dans une exploitation pareille. On ne les utilise que dans la localité, pour la cuisson de la chaux, et accidentellement pour le chauffage; encore ont-ils de la peine à soutenir la concurrence des lignites compactes et de bonne qualité, qui font la richesse du bassin de Forcalquier.

DE LA SUPPRESSION

DU CRIME

DE BIGAMIE,

PAR M. LIONEL D'ALBIOUSSE.

Le Code pénal prévoit et punit un très-grand nombre de crimes. En supprimer un seul, quelque rare qu'il soit, par l'impossibilité de le commettre, serait un service rendu au pays. C'est dans ce but que je viens livrer à la publicité une réflexion sur un moyen sûr et facile de mettre obstacle à la perpétration d'un crime odieux par sa nature et funeste par ses conséquences, le crime de Bigamie.

I.

La Bigamie est le crime de l'individu, homme ou femme, qui contracte un nouveau mariage sachant que le premier n'est pas dissous.

A l'exception des Orientaux, chez qui la polygamie est généralement admise, tous les peuples ont puni, de peines plus ou moins sévères, le crime de bigamie.

Sous les Romains, les bigames étaient déclarés infâmes [L. 18. C. ad. leg. Jul. de adult.] et, cette ré-

pression étant jugée insuffisante, on prononça la peine de mort comme pour l'adultère [N. 117. L. 30. C. ad. leg. Jul. de adult.].

Autrefois en France le crime de bigamie était aussi puni du dernier supplice, ainsi que le constatent plusieurs arrêts de Parlements rendus dans le 16me et le 17me siècle.

Plus tard on se montra moins sévère. La peine de ce crime fut pour les hommes les galères, et pour les femmes le bannissement à temps ou à perpétuité; les uns et les autres étaient préalablement exposés au carcan ou au pilori un jour de marché, les hommes avec deux quenouilles, et les femmes avec deux chapeaux, portant chacun devant et derrière des écriteaux qui marquaient le titre de leur condamnation [Voy. Damhouderius cap. 89, nº 123; Farinacius quest. 141, nº 39; Muyart de Vouglas, lois criminelles, p. 225].

Après la révolution de 1789, la peine de 12 ans de fers fut prononcée contre le bigame [art. 33, titre 2, sect. 2 de la loi de 1791],

Aujourd'hui notre Code pénal s'exprime ainsi, dans l'article 340:

« Quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera puni de la peine des travaux forcés à temps.

« L'officier public qui aura prêté son ministère à ce mariage, connaissant l'existence du précédent, sera condamné à la même peine. »

Comme nous, les autres peuples édictent des peines sévères contre le crime de bigamie. Cette sévérité s'explique par la nature de ce crime et les graves conséquences qu'il entraîne. Le crime de bigamie, en effet, outre l'adultère, renferme le faux, car le coupable a faussement déclaré devant l'officier de l'état-civil qu'il n'était point engagé dans les

liens du mariage, et l'injure, que constitue vis-à-vis de l'autre époux la violation du lien conjugal, n'est pas seulement concentrée dans l'enceinte domestique; c'est, comme le disait l'orateur du gouvernement en 1810, un crime social, une atteinte à l'ordre établi dans les familles où de pareilles unions, d'après nos mœurs et les lois qui nous régissent, portent le trouble, le désordre et la confusion.

Si donc il est un moyen d'empêcher ce crime, si funeste, d'être commis, il n'y a pas à hésiter de l'admettre, examinons ce moyen.

II.

Pour remédier aux changements de domicile si fréquents de nos jours, j'ai proposé, il y a quelques années, la création, dans tous les greffes des tribunaux de première instance, d'un casier de l'état-civil dont le principal but serait de faire connaître l'état civil de chaque individu, comme le casier judiciaire en révèle la moralité.

Il suffirait pour cela de mentionner dans tous les actes authentiques ou émanés de l'autorité, tels que jugements, arrêts, actes de l'état-civil, actes notariés, passeports, listes électorales, le lieu de naissance de chaque individu et de concentrer dans ce lieu, ou plutôt au greffe du tribunal de ce lieu, les actes de l'état-civil, notamment le mariage et le décès de toutes les personnes ayant quitté le lieu de leur naissance.

Ces renseignements y seraient envoyés, suivant le mode que j'ai indiqué dans ma brochure de 1863 [1],

(1) De l'établissement des casiers de l'état-civil, etc.— Paris, A. Maresq, éditeur, rue Soufflot, 17.

par les officiers de l'état-civil, qui recevraient un acte de mariage ou de décès relatif à tout individu étranger à leur commune. Les greffiers des tribunaux conserveraient soigneusement ces bulletins de renseignement, qui seraient placés dans des casiers par ordre alphabétique et mis à la disposition du public moyennant une légère rétribution.

On comprend déjà tout le parti que l'on pourrait tirer du casier de l'état-civil par rapport au crime de bigamie qui fait l'objet de ce travail.

Dès qu'un individu, homme ou femme, se présenterait à l'officier de l'état-civil d'une commune à laquelle il serait étranger, on l'inviterait à se faire délivrer, par le greffier du tribunal du lieu de sa naissance, son bulletin du casier de l'état-civil, sans lequel il ne pourrait être procédé à la célébration de son mariage. On aurait d'ailleurs bien le temps de se procurer ce renseignement pendant le délai des publication, qui est de 11 jours.

Pour plus de facilités, il y aurait dans chaque mairie des lettres imprimées qu'il suffirait de garnir et qui seraient destinées à cette demande de renseignement. Sur l'un des feuillets on mettrait la demande et au verso l'adresse du greffier du tribunal; sur l'autre la réponse et au verso l'adresse du Maire, de sorte que la même lettre servirait pour la demande et la réponse, on n'aurait en répondant qu'à tourner le feuillet avant de plier la lettre.

S'il résultait de cette lettre, qui ne serait autre qu'un bulletin de l'état-civil, que le futur ou la future sont déjà mariés, on exigerait l'acte de décès du conjoint, et, à défaut de cet acte, le mariage n'aurait pas lieu. Par ce moyen le crime de bigamie ne serait-il pas arrêté avant sa perpétration ? A moins, ce qui n'est pas admissible, que l'officier de l'état-civil n'ait prêté son concours [1].

(1) Quant au mariage contracté par des français en pays étrangers,

On dira, peut-être, le casier judiciaire existe bien et cependant cela n'a pas empêché de très-regrettables unions, notamment celle, dont on a tant parlé ces temps derniers, d'une jenne fille Zoé X. avec Ferdinand B., forçat libéré dont elle ignorait les antécédents [Voyez D. P. 1861. 2. 132]. Cela est vrai et dans l'exemple que nous citons, si la jeune fille Zoé X. qui connaissait le lieu de naissance de Ferdinand B, avait demandé au greffe du tribunal de ce lieu un bulletin du casier judiciaire de son futur elle aurait été renseignée sur ses antécédents et aurait évité un grand malheur, celui d'être mariée à un forçat libéré sans pouvoir faire casser son mariage.

Toutefois ce n'est là qu'un malheur privé qui, quelque regrettable qu'il soit, ne porte aucune atteinte à l'ordre public et l'on comprend que le législateur ne prescrive aucune mesure pour venir en aide à la négligence de ceux qui contractent de pareilles unions, d'autant que l'on peut même admettre qu'en certaines circonstances une personne épouse volontairement un forçat libéré. Mais quand il s'agit du mariage d'un individu qui déjà est enchaîné dans les liens d'un autre mariage, comme l'acte qu'il veut faire célébrer constituerait le crime de bigamie qui intéresse, comme nous l'avons dit, l'ordre public et les bonnes mœurs, alors le soin de prendre des renseignements au casier de l'état-civil ne serait pas seulement laissé aux parties intéressées; elles y seraient obligées et il serait défendu à l'officier de l'état-civil, sous des peines sévères, de procéder à la célébration du mariage sans avoir entre les mains le bulletin du casier de l'état-civil.

Mais, dira-t-on encore, à quoi bon tant de formalités? Le crime de bigamie est si rare; si l'on con-

rien ne serait plus facile à l'aide de conventions internationales, que d'exiger préalablement au contrat de mariage le bulletin dn casier de l'état-civil.

sulte la statistique criminelle, on ne rencontre que 3 ou 4 crimes de ce genre par an. Cela est vrai, mais la statistique ne peut pas faire connaître tous les crimes de bigamie; il en est qui se commettent d'autant plus facilement aujourd'hui que les déplacements sont plus fréquents. La justice ne peut les atteindre parce que les personnes qui en sont victimes préfèrent imposer silence à leurs plaintes et souffrir en secret leur honte plutôt que de produire leur malheur au grand jour des tribunaux.

Et puis n'y aurait-il que 3 ou 4 crimes par an, n'y en aurait-il qu'un seul, s'il est un moyen de l'empêcher, ce moyen doit-on le négliger?

Et que faut-il, en définitive? trois choses bien simples, dont les deux premières trouveraient d'importantes applications dans d'autres matières:

1° *Exiger, dans tous les actes authentiques ou émanés de l'autorité, le lieu de naissance des personnes que ces actes concernent.*

2° *Établir, au greffe des tribunaux de première instance, un casier de l'état-civil sur le modèle du casier judiciaire.*

3° *Défendre aux officiers de l'état-civil, sous les peines édictées à l'article 156 du C. N. de procéder à la célébration du mariage des personnes étrangères à leur commune sans avoir préalablement leur bulletin du casier de l'état-civil.*

Ainsi il ne resterait de ce crime de bigamie, si hideux et si funeste, que quelques tentatives, qui, manifestées par une simple demande de célébration de mariage à la Mairie, manqueraient leur effet, grâce à un bulletin du casier de l'état-civil.

ÉLOGE HISTORIQUE[1]

DE

P.-M. ROUX (DE MARSEILLE),

SOUS-DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES PROVINCES, MEMBRE & FONDATEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

PAR

M. H. LÉGIER DE MESTEYME.

MESSIEURS,

Les anciens, dans la plus belle salle de leurs palais, gardaient les images des ancêtres, *imagines veterum*. Dans cette salle devaient se tenir les conseils des parents, le tribunal domestique.

Là se célébraient les fiançailles et les grands actes de la vie. Là était l'autel des Dieux domestiques.

Pour eux, le passé toujours s'associait au présent. On mettait alors autant de soin à se souvenir qu'on met aujourd'hui d'empressement à oublier. Que notre âge est différent de ces temps?

Au milieu de notre indifférence superbe, c'est un

(1) Lu dans la séance du 19 février 1865.

honneur pour les Académies d'avoir gardé, avec la culture des lettres, la mémoire de ceux qui ne sont plus.

A l'instar de la famille antique, elles ont voulu avoir leurs salle des ayeux. Par leurs soins, la glorification de ceux qui vécurent reste la lumière et l'objet de constante émulation des survivants.

Telle est la raison d'être des *Éloges*.

Quel nom plus heureux, quelle physionomie plus sympathique pouvait inaugurer dans cette enceinte cette galerie de famille?

Le Commandeur Pierre-Martin Roux, de Marseille, sous-directeur de l'Institut des Provinces, membre honoraire et fondateur de cette Société Littéraire, vous appartenait, Messieurs, par les plus beaux liens qui rapprochent les hommes, par l'intelligence et par le cœur.

Dire ses services, retracer ce simple et mâle caractère serait au-dessus de mes forces, si je ne me sentais soutenu dans cette tâche par votre bienveillante indulgence et devancé à chaque trait de cet éloge par vos propres souvenirs.

Aux œuvres se mesure le vrai mérite. Qu'il nous suffise donc de suivre Roux dans sa carrière médicale et dans ses travaux de savant; comme médecin militaire et civil, au sein des Académies et des Congrès.

I.

Pierre-Martin Roux naquit à Marseille le 3 juin 1791. D'heureux débuts classiques présagèrent les succès que lui réservait l'avenir.

A quatorze ans, il commença ses études médicales; à dix-sept, il osa se présenter comme aspirant chirurgien pour la marine impériale et sortit premier

du concours. Cependant une taille chétive, sa complexion délicate et l'expression enfantine de sa physionomie le firent déclarer impropre au service de la navigation. Fort de son droit, il réclama avec énergie contre l'arrêt du Conseil de santé navale et obtint de ses juges d'être choisi comme sous-secrétaire du Conseil. Ce poste, quelqu'honorable qu'il fût, ne pouvait convenir à l'activité déjà dévorante du jeune chirurgien. Il tenait surtout à en appeler de la sentence du Conseil en prouvant que ses forces n'étaient pas au-dessous de son courage. Il s'adressa au Ministre de la guerre pour obtenir un emploi de chirurgien dans l'armée.

Des épreuves subies dans ce but furent pour lui l'occasion de nouveaux succès, et il dut rejoindre l'armée d'Allemagne comme chirurgien sous-aide, le 7 juin 1809.

A cette heure, sa vie se mêle aux grands évènements de la patrie, et son histoire est celle des combats héroïques de notre drapeau. Sa première étape se nomme Wagram ; sept campagnes dignes de leur aînée, la suivirent :

Il se trouve à Lutzen et à Bautzen, en Autriche, en Bavière, sur les côtes de l'Adriatique et aux îles Quarnéro, en Alsace aussi, dans cette triste et malheureuse campagne de France. Si les gloires du combat étaient pour le général, il partageait avec d'héroïques confrères les fatigues obscures de l'ambulance, les contagions des camps ou des hôpitaux.

Esclave de son devoir, sans souci du danger, il contracta le typhus, dès la première campagne, à Vienne en 1809. Les symptômes du mal se déclarèrent chez lui avec une violence terrible. Sa sobriété et l'énergie du traitement purent seules le sauver. Il fut atteint de la contagion en donnant ses soins aux prisonniers ennemis. Après un siècle, la chirurgie française n'avait pas oublié le mot du jeune

vainqueur de Fontenoy : « Qu'on soigne les ennemis comme des Français, et les Français comme mes enfants ! »

On le vit souvent, pour sauver un blessé, s'exposer en soldat au feu de l'ennemi.

C'est ainsi qu'en 1811 il fut atteint d'un coup de poignard à la main droite à Rakovitza, dans une affaire qu'eut son régiment de Croates avec les Turcs.

Le 19 septembre 1813, à Rovigo, il échappa seul du cadre du 2me régiment de Croates pris par les Autrichiens. La bataille transformée en mêlée sanglante continua le lendemain; c'était alors un contre dix qu'on se battait. Un lieutenant du 36me de ligne accablé par le nombre refusait encore de se rendre et allait périr. Le jeune Roux l'aperçoit, court à lui, l'épée haute, l'enlève sur son cheval, et, au péril de sa vie, sauve celle du brave qu'il ramène couvert de blessures à la forteresse de Legnano. Cette action lui valut le grade de chirurgien-major du château de Vérone.

Il mérita plus tard, encore pour ses services militaires seuls, la croix de la Légion-d'Honneur.

II.

Mûri à la rude école de la guerre et sous l'œil des Larrey, le jeune major des ambulances de l'Empire pouvait aborder la pratique médicale avec assurance et se promettre à 24 ans une clientèle et de beaux succès. Il n'en fit rien. Son premier soin fut d'aller achever des études classiques interrompues à regret.

Il aborda à Aix, le 2 décembre 1816, les modestes épreuves du baccalauréat et conquit huit mois plus tard à Montpellier son diplôme de docteur.

La carrière de la médecine s'ouvrit ainsi pour lui brillante d'avenir, sous le double prestige de ses services militaires et des lauriers académiques.

Nature élevée et généreuse, il ne comprit du bonheur que ce qu'il pourrait en partager, et son premier emploi d'une position acquise fut d'y associer une intelligence et un cœur dignes de lui : P.-M. Roux se maria [1817].

En 1830, le gouvernement de juillet lui fit offrir du service actif et des honneurs ; il les refusa généreusement, bornant son désir au seul accomplissement de son devoir et son ambition à soulager les malheureux.

Pendant les épidémies de variole en 1828, de choléra en 1834, 35, 38, 49, 54, son courage civil égala son courage militaire.

Il dut à son seul mérite d'être désigné par l'intendance sanitaire, le 17 avril 1832, pour aller à Paris faire une étude pratique du choléra qui y sévissait dans ce moment. Plus jaloux de bien faire que soucieux d'un amour-propre stérile, son premier soin fut de se joindre à deux de ses confrères, délégués dans le même but par la Chambre de Commerce. Il redigea seul le compte-rendu de leurs travaux.

Cinq ans plus tard, en juillet 1837, le *Léonidas* arriva à Marseille avec des malades dont les symptômes paraissaient suspects. Le Dr Roux constata sur eux l'existence de la peste, fit prendre aussitôt des mesures énergiques, et la ville dut à son dévouement et à sa science d'être préservée.

En 1853, pendant le Congrès de Bruxelles, il apprit que le choléra exerçait ses ravages à Rotterdam. Ses travaux et sa famille le pressaient de rentrer en France, mais la contagion produisait sur lui l'effet du canon sur le soldat en campagne ; elle l'attirait irrésistiblement. Il partit donc pour la Hollande.

« Je voulais, dit-il, m'assurer si le choléra avait

toujours la même physionomie... et certes il n'avait pas dégénéré. » En 31 jours, 700 personnes avaient succombé dans la ville. Aussi fut-il témoin d'une panique profonde qui allait croissant aux abords des hôpitaux. Le Dr Roux visita ces établissements dans le plus grand détail. Il s'attacha à voir de près les cholériques, à les toucher souvent. La sécurité constante de sa physionomie au milieu du foyer de la contagion, sa gaité toute française ne frappèrent pas moins les malades que la hauteur de sa science ne captiva les médecins. Ses avis furent pour tous des ordres, et lorsqu'il quitta la ville, le moral en était transformé. Un succès pareil l'attendait à Amsterdam où la contagion commençait à paraître.

Les capacités dont il fit preuve, le dévouement qu'il montra à cette occasion lui valurent du roi Guillaume la croix de la Couronne de Chêne. Il reçut quatre ans plus tard, pour des services pareils, le Nikan du Bey de Tunis [rang de Commandeur].

En 1856, les troupes qui revenaient de Crimée présentèrent de nombreux cas de typhus ; sur quarante-cinq navires mouillés au Frioul, on compta plus de trois cents personnes atteintes de la contagion. Il était triste de voir les survivants de la glorieuse campagne, épargnés par la mitraille, succomber ainsi en arrivant au port.

La chirurgie militaire fit bravement son devoir et compta les plus nombreuses victimes dans ses rangs. Les souffrances de l'armée, en un danger si grave aux portes de Marseille, ne pouvaient laisser P.-M. Roux impassible; vous l'avez compris, Messieurs.

Il se rappela ses campagnes, il sentit bouillonner en lui son sang de vingt ans! Médecin du Lazaret, on le vit s'exposer en téméraire et chercher à faire oublier leur péril aux malades en s'oubliant lui-même.

La contagion l'atteignit bientôt avec les symptô-

mes les plus alarmants. Ses confrères désespéraient de lui; le délire allait se déclarer; une ordonnance, qu'il eut le courage de prescrire dans cet état, le sauva par miracle.

Telle fut la carrière du médecin; celle du savant ne nous paraîtra ni moins féconde, ni moins riche en labeurs et en dévouements.

III.

Le Dr Roux a publié en 1818 une première étude *De l'influence de la médecine morale sur la santé*. Il s'y élève, avec énergie, contre certains professeurs matérialistes qui voulaient « en opérant directement sur le corps rendre plus libres et plus parfaites les opérations de l'esprit. » Comme l'âme est le siège de toutes nos sensations mêmes physiques, c'est sur l'âme qu'il veut agir, avant tout, pour rétablir l'équilibre ébranlé par la maladie. La confiance du malade est à son avis la première condition du succès pour le médecin, « Il se fera pour cela une figure sur laquelle devra briller dans son éclat cette beauté morale qu'on regarde avec raison comme une conséquence de la pratique de toutes les vertus. » La plume du Dr Roux trahissait le secret de son cœur quand il écrivit ces lignes où se reflète si vivante l'expression de sa propre physionomie.

Dans l'étude qui suit *(Des passions suivant les âges et de leur effet au point de vue médical)*, on remarque la même élévation philosophique unie aux recherches d'une érudition curieuse. « Les passions, dit-il, ressemblent à ces poisons qui, sous une main habile, deviennent des remèdes héroïques, triomphant de certaines maladies désespérées. »

En 1820, il écrivit: *Du courage au point de vue*

médical; travail estimable à plus d'un titre, où se montre l'empreinte forte de cette main qui pansa les blessures de la Grande-Armée et qui se disposait à braver dans le service sanitaire la fièvre jaune et toutes les contagions de l'Orient.

Il a écrit sans les pnblier: Une Étude sur *la gaîté au point de vue physiologique et hygiénique ;* des observations précieuses sur *les moyens artificiels de provoquer le typhus et les précautions pour s'y soustraire.*

On lui doit l'*Éloge historique de Polydore Roux*, celui de *François-Emmanuel Fodéré.* Des notices sur les principaux médecins de Provence: les docteurs Daulioulle, Ant. Aubert, L. Gérard de Cotignac et J.-B. Textoris.

De 1820 à 1825 il fonda le premier journal de médecine publié à Marseille: *L'Observateur des sciences médicales, 10 vol. in-8°.*

Mais, c'est dans les recueils de trop nombreux Corps Savants qu'il faudrait puiser pour réunir ses travaux.

Il aimait ces réunions studieuses des hommes d'intelligence et paraissait y vivre comme dans son élément.

La meilleure part de sa collaboration revint de droit aux compagnies savantes de sa ville natale: l'Académie, la Société de Statistique et les Sociétés de Médecine.

L'Académie entendit de lui plusieurs discours d'apparat et une Étude importante sur l'*Influence que les Académies pourraient exercer sur le bonheur public.*

La statistique, cette science des résultats, captiva de bonne heure son esprit observateur et positif. Il l'appelait dans son enthousiasme: la science des sciences. Admis au sein de la société de Marseille, dès sa création, il en devint bientôt l'âme et la lu-

mière (1) et en resta le Secrétaire perpétuel. C'est grâce à lui, dit son Président, que la Société est montée au premier rang parmi celles de Province; grâce à lui et à ses sacrifices que s'élève à vingt-sept volumes le Répertoire de ses travaux.

Ses études professionnelles n'étaient pas oubliées pendant ce temps.

Trois fois Président de la Société Impériale de Médecine, il forma le recueil de ses actes, les publia seul de 1826 à 29. Il y joignit le Bulletin semestriel de 1840 à 43 et mérita de la compagnie par ses services une grande médaille d'or, témoignage exceptionnel qui n'a pas été conféré depuis.

Les rivalités jalouses des gens de l'art affectaient l'esprit supérieur du Dr Roux. Restaurer dans la profession la confraternité antique fut son rêve le plus caressé. Il fonda, dans ce but, le Comité médical, en resta le Président perpétuel, obtint enfin grâce à de persévérants efforts de le faire déclarer d'utilité publique par décret du 31 mars 1859.

On verra à quelle hauteur de vue il porta cette création devant les Congrès.

IV.

L'association est pour l'homme la loi de la pensée aussi bien que la loi de la vie. L'isolement, fatal pour les individus, ne serait pas moins nuisible aux Sociétés Savantes.

Nos idées ressemblent à ces pierres fines qui doivent tout leur prix à un long frottement et dont l'aspect nous ravit d'autant plus, qu'un plus grand nombre sont réunies et reflètent, dans un scintille-

(1) M. Mortreuil. — Eloge funèbre.

ment sans fin, l'éclat d'une même lumière.

La puissance souveraine de l'union pour la pensée, telle est la raison d'être de ces Congrès Scientifiques dont la création restera un des grands faits de notre époque.

Un français, dont le nom vaut mieux qu'un éloge, M. de Caumont, réunit le premier Congrès, à Caen, en 1833, sous la présidence du ministre, M. Guizot.

Le Dr Roux y fut appelé de bonne heure, il comprit la portée de l'institution et s'y donna, avec son intelligence d'élite et de tout cœur.

Les services qu'il sut y rendre, les succès qu'il y obtint, resteront son plus beau titre aux hommages du monde savant.

A la session de Lyon, en 1841, il prit part à la fondation de l'Institut des Provinces, destiné à rester la Commission permanente des Congrès.

Nous le retrouvons à Paris, en 1850, le 10 mars, à la fondation du Congrès annuel des délégués dans la capitale, Congrès où se réalise par les soins de l'Institut des Provinces, l'association, non plus des individus, mais des Académies elles-mêmes.

Sous-Directeur de cet Institut pour le Sud-Est, il organisa en cette qualité les Assises scientifiques à Aix, en 1853 et 55, et le Congrès archéologique d'Avignon.

En 1853, un Congrès international de Statistique fut réuni à Bruxelles; vingt-six Gouvernements s'y étaient fait représenter.

Délégué de la Société de Marseille, le Dr Roux n'hésita pas à soutenir les avantages des Sociétés libres de statistique en opposition avec le système des statistiques officielles, et particulièrement des Commissions cantonales; son adversaire le plus hostile fut le délégué du gouvernement Français. Le Dr Roux sut unir, dans le débat, une distinction si grande dans les formes à tant de fermeté sur le

principes, qu'il sortit du Congrès l'ami intime de l'éminent Directeur de notre Statistique officielle, après avoir été un instant sur le point de descendre sur le terrain avec lui.

Au premier rang, pendant vingt années, dans ces grands tournois de l'intelligence, aucune branche de savoir ne lui parut étrangère; la supériorité prouvée à Bruxelles, dans la statistique, il la déploya encore au Congrès des Vignerons Français, à Bordeaux, et à celui qu'il attira l'année suivante, en 1844, à Marseille.

Mais c'est à l'art de guérir qu'il consacra ses veilles les plus assidues. L'avenir de cette grande science lui avait paru tout entier dans l'association. Ce n'était pas trop à ses yeux de toutes les forces unies pour répandre partout la science sociale de l'hygiène publique, pour réprimer les envahissements du charlatanisme, de la médecine illégale. Il voulait, à tout prix, sauver le médecin de l'isolement et garantir la société des hésitations et des faiblesses de l'art.

Dès 1841, Président de la Société royale de médecine à Marseille, il fit ouvrir, à ses frais, un concours sur cette question: *Avantages de l'esprit de corps; moyens de l'établir et de le maintenir parmi les gens de l'art.*

La question, imparfaitement résolue, fut proposée de nouveau l'année suivante. C'est à un membre de votre Société, Messieurs, à un médecin de cette ville que fut décernée la médaille d'or du Concours (1).

C'était l'année du Congrès international de Strasbourg, qui ne devait pas moins compter de 1,200 adhérents. Le Dr Roux s'y rendit l'âme pleine de son vaste projet d'association médicale. Il n'hésita pas à prendre une initiative périlleuse, et seul devant cette

(1) M. le Dr Bernard, Maire d'Apt.

imposante réunion, il proposa la création de ces associations médicales, associations qui devaient être à la fois scientifiques, de bienfaisance et de secours mutuels.

Sa parole vive, colorée, entraînante, alla droit au cœur de l'assemblée, parcequ'elle sortait tout entière de son cœur. Le Congrès scientifique, très-sobre ordinairement de résolutions, vota sans hésiter la proposition Roux. Ce fut le plus beau de ses triomphes. Afin de rendre la mesure complète, il fut créé une Commission permanente destinée à provoquer la formation de Comités départementaux. Ces Comités assemblés au chef-lieu devaient réunir dans une seule famille les membres du corps médical, veiller à l'observation des lois sur la profession, et transmettre enfin des rapports suivis à une Commission permanente dont les pouvoirs n'expiraient qu'au sein du Congrès suivant.

Un plan si bien conçu et fidèlement suivi à Angers, à Nîmes et ailleurs, ne devait pas manquer de porter ses fruits :

De toutes parts s'élevèrent des associations médicales; les Comités passèrent bientôt des préfectures aux arrondissements, et la ville d'Apt chercha de bonne heure à en former un dans ses murs.

Vers la même époque, un grand Congrès médical, réuni à Paris, avait semblé promettre son couronnement au projet Roux.

Une association centrale de médecins en sortit et fit espérer le ralliement en un seul corps des associations de départements. Ce dernier but ne fut malheureusement pas atteint et l'association de Paris resta, suivant une expression heureuse, un brillant état-major sans armée.

En 1846, nous retrouvons P.-M. Roux à la tête du Congrès scientifique, à Marseille, en qualité de Secrétaire-Général.

Les deux volumes de comptes-rendus de la session, dus en entier à sa plume, resteront comme un monument élevé à la science et à la capitale du Midi.

La réalisation de l'union médicale, cette pensée mère de sa vie, ne fut pas oubliée ce jour-là. Il la poursuivit avec des succès divers à Cherbourg, à Bordeaux, à St-Étienne, enfin, en 1862.

Plus d'une fois dans les débats de la grande question médicale, au sein des Congrès le Dr Roux avait retrouvé auprès de lui le lauréat de son concours de 1842. Les liens d'amitié qui s'y formèrent ne devaient pas rester sans effets pour la ville d'Apt.

Notre administration municipale eut l'heureuse pensée, en 1862, de convoquer dans cette ville les premiers Jeux Floraux de Provence, à l'instar de ceux dont le Languedoc est si justement glorieux; l'Agriculture se joignit à la poésie; la science elle-même dut faire partie de la fête.

Le Dr Roux se hâta de se rendre à l'appel du Maire d'Apt, et fidèle à cette exactitude à laquelle il sacrifia toujours son repos et ses occupations les plus attachantes, il quitta, avant sa clôture, le grand Congrès de St-Étienne, pour venir ici, de si loin, présider le modeste Congrès d'Apt.

Pour nos travaux et nos fêtes tout se trouvait heureusement disposé par les soins de la ville et par ceux du promoteur de la réunion à qui l'on a fait plus tard un beau reproche, celui de s'être trop effacé.

Le 17 septembre, jour de la clôture du Congrès, devait être le premier de l'existence de cette Société Littéraire. Vous savez, Messieurs, comment et par qui elle fut proposée, les acclamations qui l'accueillirent, la joie avec laquelle P.-M. Roux la proclama. Il était fier d'en être le parrain et comptait bien qu'un jour, digne de ses aînées, la jeune compagnie lui ferait honneur.

Ce furent ses adieux à la ville; il nous promit le retour. Hélas, nous ne devions plus l'y revoir !

Tout entier aux malheureux qui réclamaient ses soins, à une clientèle nombreuse, aux séances de son Comité médical et de la Société de Statistique, il consacrait la plus grande partie de ses nuits à des travaux personnels et à une correspondance Européenne. Sa chambre de repos était une vraie cellule de Bénédictin; il y consacrait à peine quatre heures par nuit au sommeil.

Tant de fatigues devaient provoquer le mal et il ne tarda pas à en sentir de rudes atteintes. Seul il paraissait ne pas l'apercevoir et il s'obstinait à rester sourd aux prières de ses amis, réclamant pour lui le repos. Un beau jour lui était réservé, il allait voir, au Congrès de Chambéry, la France savante l'appeler par acclamation à la Présidence, et une nouvelle décoration s'attacher à sa poitrine. Ainsi la cime des monts se dore d'un dernier rayon de soleil quand les ombres du soir courent déjà sur la plaine.

A son retour de Savoie, le Dr Roux se sentait plus affaibli; il hâta l'impression du compte-rendu du Congrès Aptésien. Cette œuvre et le dernier volume de la Société de Statistique furent interrompus bien des fois par le mal qui devait l'enlever à la science.

Le dernier feuillet était sous presse, lorsqu'il sentit la plume se briser sous ses doigts. Son agonie fut courte.

Le jour où il cessa de vivre, fut celui où il cessa de travailler. On eût dit que la mort hésitait à frapper cette tête qui lui arracha tant de victimes.

Vaincue par son caractère, la souffrance parut, à la dernière heure, se détourner de son chevet. La Religion lui apporta ses bénédictions saintes. C'est ainsi qu'entre les bras du prêtre et d'une femme aimée il rendit sa grande âme à Dieu.

La science à laquelle il avait immolé sa vie ne fut pas oubliée par lui à cette heure.

Le Comité médical a reçu 5,000 fr., non compris les frais de donation.

1,000 fr. pour une bibliothèque et 2,000 fr. de capital pour la fondation d'un prix triennal à perpétuité.

Notre bibliothèque, aussi, a eu sa part de ses libéralités généreuses.

Ainsi a voulu vivre et mourir le savant.

Mais que peuvent des faits décolorés pour vous peindre l'homme même, son esprit et son cœur excellent ?

Il n'est pas dans la vie de lueur sans ombre, de succès si légitime qu'il ne faille payer de quelques revers. Lui aussi, il dut s'incliner devant cette loi supérieure que Dieu fit pour dompter et grandir l'homme à la fois. Il eut à compter avec la souffrance où se trempe toute âme virile comme l'acier se trempe au feu. Son cœur resta saignant bien des fois dans la bataille de la vie. Il eut à subir le deuil d'un fils unique enlevé à la fleur de ses ans; et d'autres deuils bien amers. Un enfant de son adoption l'abandonna plus tard en brisant, comme un jouet fragile, les plus heureux projets d'avenir.

Que pouvaient, après de tels coups, sur l'esprit de P.-M. Roux les luttes et les tracasseries d'une médiocrité jalouse? Il les dominait de toute la supériorité de son caractère, de la hauteur des œuvres multiples dont il poursuivait la réalisation.

Malgré une vivacité toute Provençale, son caractère ne sortit de ces épreuves ni aigri ni altéré. Pareil à l'abeille qui absorbant l'amertume des fleurs ne transporte au rucher que le miel, il sut rester toujours égal pour les siens et toujours prêt à répandre, au dehors, un cœur capable de désarmer l'envie.

Vous l'avez vu de près, Messieurs, et je n'aurai qu'à invoquer vos souvenirs pour rappeler cette modestie sans faiblesse, cette gaîté franche, ce caractère sans fiel qui rendaient son commerce charmant. Vous l'avez apprécié et vous avez senti par quel charme secret il attirait d'abord et captivait bientôt ceux qui approchaient de lui.

Que la mémoire de cette vie féconde et sereine nous reste ! Qu'elle vive et que grandisse avec elle, dans cette enceinte, le culte des lettres et de toutes les gloires de notre pays !

L'ALOUETTE.

PIÈCE

Qui a obtenu une Médaille de bronze au Concours de 1866.

Sursum !

Juillet sourit, le mois des gerbes.
Le vent caresse en crépitant
Les blonds épis des blés superbes
Que l'aire des granges attend.

Je longe, seul, l'âme inquiète,
Des champs de trèfle et de lupins
Où le chasseur à l'affût guette
L'essaim bondissant des lapins.

Dans la roche filtre et résonne
La fontaine douce aux chevreuils,
Au pied d'un bouleau qui frissonne
A chaque bond des écureuils.

Quand des flots de lumière pure

Baignent l'immensité des cieux,
Quelle paix émane, ô Nature,
De tes réduits mystérieux !

Loin des bruits de la multitude,
Devant un horizon serein,
Comme on sent, de la solitude,
Sortir un calme souverain !

Dans les parfums que par bouffées
Apporte le souffle du soir,
Dans le concert des mille fées
Qu'on entend et qu'on ne peut voir,

Sous les chênes au vaste ombrage,
Sur la berge du lac sans pli,
Va, pauvre âme où gronde l'orage,
Chercher le repos et l'oubli !

Ainsi je vais...—Tandis que j'erre
Par les sentiers sous le ciel bleu,
La brise odorante et légère
Rafraîchit mes veines en feu.

Venez tous, meurtris au front blême !
Penseur lassé qui t'es voué
A poursuivre le grand problème
Où tant d'esprits ont échoué ;

Victime à jamais asservie
Que l'amour a mordue au cœur,
Et qui promènes dans la vie
Une inguérissable langueur ;

Ambitieux d'or et de gloire,
Dont les projets, hier conçus,

Par la Fortune dérisoire
Aujourd'hui même sont déçus ;

Venez tous, sous le large dôme
Que font les branchages des bois,
Aspirer ce puissant arôme
Qui calme et retrempe à la fois !...

Pour moi, nature maternelle,
Même aux jours d'infertilité,
Ta douceur toujours se révèle
Sous ton austère majesté.

Dans les déserts les plus arides,
Sous le ciel le plus rembruni,
Rien ne voile à mes yeux avides
Le sourire de l'Infini....

Nature, sois ma confidente ;
Prends et garde en tes bois épais
La passion d'une âme ardente
Qui vient chercher en toi la paix.

Labeurs d'une vaine science,
Espoirs menteurs que sans pitié
Fauche un par un l'expérience,
Liens de frivole amitié,

Que tout de l'oubli soit la proie,
Rêves des nuits, travaux des jours,
Tout, mes regrets avec ma joie,
Et ma peine avec mes amours....

Comme dans la source d'un fleuve,
Dans l'air des monts purifié,
Je veux me faire une âme neuve
Et vivre ici refugié.

Frêle alouette je t'imite:
Caché dans l'herbe du sillon,
Je donne à mes vœux pour limite
Les bornes mêmes du vallon.

— L'alouette m'entendit-elle
Sous son coquelicot vermeil?
Elle en sortit, battit de l'aile
Et s'éleva vers le soleil.

Elle montait, montait encore...
Elle disparut à mes yeux,
Mais j'écoutai sa voix sonore
Comme une parole des cieux.

« Mon abri, semblait-elle dire,
Est sans doute un bouquet de fleurs,
Mais j'en sors souvent et j'aspire
Aux espaces supérieurs.

Je monte vers l'azur tranquille;
Ami rêveur, fais comme moi:
Demande à ces champs un asile,
Mais à toute heure élève-toi! »

Achille MILLIEN,
Lauréat de l'Académie Française.

A la Société Littéraire, Scientifique et Artistique d'Apt.

SONNET.

Scientia et Artes.

Docte Assemblée, ô toi dont le génie heureux
Propage parmi nous les Arts et la Science,
Tes labeurs assidus et tes soins généreux
Méritent à jamais notre reconnaissance.

Que ta pléïade, ainsi qu'un soleil radieux
De l'horizon lointain en gerbes d'or s'élance,
Perce de ses rayons le voile ténébreux
Des tristes préjugés, enfants de l'ignorance.

Fière de ton passé, marche vers l'avenir;
Ajoute l'*Immortelle* aux fleurs du souvenir,
Car, tu peux aujourd'hui t'écrier triomphante:

« Salut, chantre inspiré des plages de l'Armor (1)!
« Pour ton front couronné ma muse tresse encor
« L'*Œillet* et l'*Églantine* unis à l'*Amaranthe*. »

ELZÉAR CRESTE.

(1) M. d'Audeville, Sous-Préfet d'Apt, Président honoraire de la Société, plusieurs fois Lauréat de l'Académie de Jeux-Floraux de Toulouse.

Sur une fontaine et un jardin nouvellement construits au quartier de Misole,
par M. Zéphirin J.

SONNET.

O fons Blandusiæ.
(Hor. Ode XIII, L. III.)

Nymphe timide de Misole,
Vers qui le Zéphyr caressant
Toujours plus amoureux revole,
Verse tes flots paisiblement.

Qu'à l'abri des fureurs d'Eole,
Les fleurs de ton jardin naissant
N'épanouissent leur corolle
Que pour orner ton front charmant.

Que, grâce aux bienfaits de ton onde,
Chaque tige et grappe féconde
Courbe de fruits en sa saison.

Et, nous te chanterons sans cesse,
Jusqu'en notre extrême vieillesse,
Sur la lyre d'Anacréon.

Elzéar CRESTE.

ÉLÉGIE.

A UNE FLEUR.

Toute brillante de fraicheur.
Tu t'épanouis, belle fleur.
Au souffle embaumé du Zéphire :
L'abeille te ravit son miel
Et tes couleurs que l'on admire
Ont les reflets de l'arc-en-ciel.

De ta corolle virginale
Le parfum le plus doux s'exhale :
L'inconstant et gai papillon
Te donne baisers et caresses,
En folâtrant dans le vallon,
Beau théâtre de ses prouesses.

Du soleil l'éclat radieux,
De Mai le ciel délicieux,
Viennent encadrer ta parure ;
Ton aspect calme la douleur
Et tu parais dans la nature
Le pur symbole du bonheur.

Ornement exquis de nos fêtes,
O toi que chantent les poètes
Et que révèrent les amants ;
O fleur qui souris à mon âme,
Perle divine du printemps,
Charmante image de la femme !

Les champs, les côteaux et les bois,
Reverdissent tous à la fois
Pour saluer ta bienvenue.
Hier tu n'étais qu'un vert bouton,
Et tu restais inaperçue,
Espérance encore sans nom.

Demain ta couronne flétrie
Et par les vents jaloux meurtrie
S'effeuillera bien tristement;
Auprès de ta tige épuisée,
De ses pieds, l'oublieux passant
Foulera ta splendeur brisée.

Fleur, tendre objet de mon amour,
Que restera-t-il en ce jour
De ta beauté si ravissante?
Cet ineffable sentiment
Qu'en mes vers aujourd'hui je chante
Et que mon cœur ému ressent.

Des mortels la joie éphémère
Brille un instant vive et légère
Et puis s'évanouit soudain:
Comme se fane ta corelle
Hier naissante, morte demain,
Ainsi notre bonheur s'envole!

Ainsi meurent nos affections
S'effeuillant au gré des passions;
L'espérance nous est ravie:
Fleur riante, le doux plaisir
Se dessèche au vent de la vie,
Ne laissant que le souvenir!

TIMOTHÉE PISTRE.

EXTRAIT

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 17 Décembre 1865.

Présidence de M. D'AUDEVILLE,
Président honoraire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique un arrêté de M. le Sous-Préfet, nommant :

Vice-Président : M. Carbonnel, Secrétaire [lettres];
Secrétaire [lettres] : M. Légier de Mesteyme, Archiviste;
Archiviste : M. Garcin.

La Société, après avoir confié à une Commission de 3 membres l'examen des comptes du Trésorier pour l'année 1864-65, approuve ces comptes sur les conclusions conformes de la Commission.

Les comptes approuvés se balancent ainsi :

Recettes..........	1,944 fr. 67
Dépenses..........	1,176 fr. 70
Reste......	767 fr. 97

Le budget pour l'année courante est fixée comme suit :

Recettes......... 1,717 fr. 97
Dépenses........ 1,717 fr. 97

M. le Président annonce l'envoi fait à la Société par M. le Duc d'Albert de Luynes de publications d'un grand prix. Des remerciments sont votés pour cet envoi, et M. de Luynes est proclamé membre honoraire de la Société.

M. Tanneur, présenté par MM. Carbonnel et Émile Arnaud, est admis comme membre associé.

La Société adopte les sujets qui suivent pour le prochain concours :

1° Histoire d'une commune de l'arrondissement d'Apt.

Prix : Une médaille d'or de 100 fr.

2° De la truffe au point de vue de sa nature, de sa reproduction et du commerce dont elle fait l'objet dans le Midi.—Procédés de conservation.—Influence sur la richesse publique.

Prix : Une médaille d'or de 100 fr.

3° Concours de Poésie Française.—Une Idylle, une Ballade ou une Élégie.

Prix : Une médaille de vermeil.

M. Carbonnel lit la première partie d'une *Étude historique sur l'Hôpital Saint-Castor d'Apt.*

Une ode de M. Oppepin, intitulée : *L'âme du poète*, est lue par M. Digne fils.

M. Émile Arnaud, Secrétaire de la Société, lit les premières pages de ses *Études paléontologiques sur le bassin d'Apt.*

Sur la demande pressante du Bureau M. d'Audeville, Sous-Préfet, lit *Les voix de la plage Bretonne*, ode qui a remporté aux Jeux Floraux de Toulouse une amaranthe d'or.

M. le Dr C. Bernard, communique ensuite une poé-

sie dans laquelle il fait revivre la légende locale de *Bertrand d'Apt*.

Le Secrétaire,
LÉGIER DE MESTEYME.

Le Président,
D'AUDEVILLE.

Séance du 11 Février 1866.

Présidence de M. CARBONNEL,

Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique à la Société une dépêche de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction Publique, donnant avis que la 5me Réunion générale des Sociétés Savantes à la Sorbonne aura lieu le 7 avril 1866.

Le Conseil d'Administration, dans sa dernière séance, a désigné divers membres pour faire des lectures ou représenter la Société à cette réunion.

Lecture est donnée ensuite d'une circulaire de M. de Caumont, qui fixe l'ouverture du Congrès libre des Délégués au 20 mars prochain. L'Administration a également choisi des représentants pour assister aux séances de cette assemblée.

M. Légier présente un projet d'itinéraire archéologique au sujet d'un prochain voyage de M. de Caumont dans la région du Sud-Est. Cette proposition sera examinée en temps utile par le Conseil d'administration.

M. d'Albiousse, lit une *Étude sur la Bigamie*, et indique une mesure qui rendrait plus difficile la perpétration d'un crime dont les auteurs échappent ordinairement aux peines édictées par l'art. 340 du Code pénal.

M. Légier est admis à lire deux pièces de poésie, l'une de Mme la Comtesse de Corneilhan et l'autre de M. Tournier.

M. Émile Arnaud communique à la Société, de la part de M. le Comte Gaston de Saporta, un Mémoire sur l'enchaînement des diverses Flores tertiaires du Midi de la France et sur les avantages qui résultent de leur disposition en série pour la connaissance des changements opérés autrefois dans la végétation.

M. Elzéar Creste lit à la Société deux *Sonnets*.

Le Président,
M. CARBONNEL.

Le Secrétaire,
Émile ARNAUD.

Séance du 29 Avril 1866.

Présidence de M. D'AUDEVILLE,

Président honoraire.

Le procès-verbal de la séance du 11 Février est lu et adopté.

M. Pistre, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, communique à la Société quelques pages servant d'introduction à un *Essai sur la Colonisation*. Dans cett[e] partie de son travail, l'auteur, après avoir étudié l[a] colonisation à un point de vue général, commen[ce]

l'examen de ce qu'elle a été dans les temps anciens.

M. Anastay est admis ensuite à donner lecture d'une poésie satirique, ayant pour titre: *Les Femmes*, envoyée par une personne qui a désiré ne pas se faire connaître.

M. Carbonnel, Vice-Président, lit la suite du chapitre de ses Études sur les Établissements charitables de la ville d'Apt, consacré à l'histoire de l'Hôpital St-Castor.

M. le Dr C. Bernard, présente à la Société une fable provençale dans laquelle sont retracés les exploits d'un matou.

M. Sauveur Jean continue à donner la traduction commentée de quelques paragraphes du *Livre rouge* des anciennes franchises municipales d'Apt.

Après cette communication, M. Elzéar Creste adresse, sous forme de Sonnet, des vœux et des félicitations aux Membres et au Président de la Société.

A la suite de ces lectures, M. d'Audeville, Président honoraire, rend compte de la mission qu'il a remplie à Paris comme représentant de la Société au Congrès des Sociétés Savantes tenu à la Sorbonne les 4, 5, 6 et 7 avril dernier, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Dans une de ces séances, M. le Sous-Préfet a lu un rapport contenant l'exposé des travaux les plus importants produits par les Membres de la Société depuis le dernier Congrès. A l'une des réunions de la division des sciences, M. Hébert, l'éminent professeur de Géologie de la Sorbonne, s'est spontanément chargé de donner communication, au nom de l'auteur, d'un extrait des *Études paléontologiques* présentées au Congrès par M. Émile Arnaud, Secrétaire de la Société.

Le Secrétaire,
Émile Arnaud.

Le Président,
d'Audeville,

Séance du 1er Juillet 1866.

Présidence de M. Carbonnel,

Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Pistre pour la continuation de la lecture de son *Étude sur la Colonisation.*

M. Carbonnel, Vice-Président, présente à la Société un travail de critique historique ayant pour objet un article récemment publié dans la Revue archéologique de Rome sur l'antique Sarcophage chrétien qui se trouve dans l'église cathédrale d'Apt. Il y a lieu de conjecturer que c'est dans ce sarcophage que furent déposés, postérieurement au IVe siècle de notre ère, les restes du saint Prélat qui était venu évangéliser la contrée.

Après cette lecture, M. Émile Arnaud, Secrétaire de la Société, communique une note relative à la découverte d'un gisement de Succin dans un terrain contenant des rognons de Soufre, contemporains de celui des Tapets.

M. le Président fait connaître à la Société les résultats du Concours ouvert pour l'année 1866:

La Société n'a reçu aucun travail pour la question littéraire; elle n'a point reçu, non plus, de mémoire scientifique.

En ce qui concerne le concours de poésie: 43 pièces ont été envoyées par divers concurrents.

Le Conseil d'administration de la Société va s'oc-

cuper de nommer la Commission chargée de faire un rapport sur le mérite de ces poésies.

Dans la prochaine séance, la Société sera appelée à donner son avis définitif sur le classement des pièces dont les auteurs méritent de recevoir une récompense.

Le Secrétaire, Émile ARNAUD. — *Le Président,* M. CARBONNEL.

Séance du 26 Août 1866.

Présidence de M. CARBONNEL,

Vice-Président.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet est lu et adopté.

M. le Président rend compte à la Société du classement des pièces de poésie envoyées pour le Concours de 1866.

Le Conseil d'administration a confié l'examen de ces poésies à une Commission composée de MM. d'Audeville, Carbonnel et Gaufridy.

Toutes les pièces ont paru faibles à la Commission; quelques-unes seulement méritent d'être présentées au choix de la Société.

Après nouvel examen des 9 pièces distinguées par la Commission, le Conseil a reconnu qu'il n'y avait pas lieu d'accorder, cette année, de médaille de vermeil, et s'est arrêté aux propositions suivantes:

[illegible]

Le Secrétaire,
Émile [illegible]

Le Président,
M. CARBONNEL.

Séance solennelle du 30 Septembre 1866.

Présidence de M. Camille BERNARD,

Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à la Société d'un arrêté, en date du 5 du courant, par lequel M. le Sous-Préfet d'Apt,—en vertu d'une décision préfectorale du 10 novembre 1865, qui le charge du soin de pourvoir, quand il y a lieu, à la nomination ou au remplacement des membres de l'administration de la Société,—a nommé M. le Dr C. Bernard en qualité de Président, pour remplacer M. l'abbé Barret, démissionnaire.

Par le même arrêté, M. Guillibert, membre du Conseil d'administration, sortant par rang d'ancienneté, a été réélu dans ses fonctions.

M. le Président annonce ensuite que la décision préfectorale précitée, du 10 novembre 1865, consacre les modifications suivantes apportées aux Statuts et Règlement de la Société, par délibération du Conseil d'administration du 4 novembre dernier:

« 1° Le nombre des membres titulaires est limité à trente, et il ne sera admis de nouveaux titulaires que lorsque le nombre des membres actuellement inscrits sera descendu au-dessous de trente. On pourra admettre des membres adjoints, ayant

1° Une médaille de bronze à l'auteur de la pièce l'*Alouette*.

2° Une mention honorable, aux auteurs des pièces: les *Voix de Zéphyre*, la *Dernière prière*, et le *Chasseur de Chamois*.

Ces 4 pièces sont lues à la Société qui, invitée à émettre son avis définitif, par un vote, délibère, à l'unanimité, de s'en référer entièrement aux conclusions du Conseil d'administration, qu'elle adopte dans toute leur teneur.

M. le Président ouvre alors les plis cachetés contenant les noms des auteurs des pièces couronnées, et fait brûler, séance tenante, les autres plis.

La proclamation des Lauréats sera faite dans la séance solennelle fixée au mois de septembre.

M. Émile Arnaud, Secrétaire de la Société, fait connaître les diverses questions d'histoire, de médecine et de sciences naturelles, que le Conseil a proposé d'introduire dans le programme du Congrès scientifique qui doit être tenu à Aix en décembre prochain. Le Comité d'organisation du Congrès a accueilli ces questions et en a pose d'office plusieurs d'un intérêt tout particulier pour la ville d'Apt.

Le Secrétaire prése te ensuite à la Société plusieurs volumes offerts, soit par des membres correspondants, soit par des Académies en relations d'échange avec la Société.

Le Secrétaire,
Émile ARNAUD.

Le Président,
M. CARBONNEL.

Séance solennelle du 30 Septembre 1866.

Présidence de M. Camille BERNARD,

Président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture à la Société d'un arrêté, en date du 5 du courant, par lequel M. le Sous-Préfet d'Apt,—en vertu d'une décision préfectorale du 10 novembre 1865, qui le charge du soin de pourvoir, quand il y a lieu, à la nomination ou au remplacement des membres de l'administration de la Société,—a nommé M. le Dr C. Bernard en qualité de Président, pour remplacer M. l'abbé Barret, démissionnaire.

Par le même arrêté, M. Guillibert, membre du Conseil d'administration, sortant par rang d'ancienneté, a été réélu dans ses fonctions.

M. le Président annonce ensuite que la décision préfectorale précitée, du 10 novembre 1865, consacre les modifications suivantes apportées aux Statuts et Règlement de la Société, par délibération du Conseil d'administration du 4 novembre dernier:

« 1° Le nombre des membres titulaires est limité à trente, et il ne sera admis de nouveaux titulaires que lorsque le nombre des membres actuellement inscrits sera descendu au-dessous de trente. On pourra admettre des membres adjoints, ayant

droit aux premières places vacantes, soumis aux mêmes charges que les titulaires et jouissant de tous les avantages attribués à ceux-ci, sauf en ce qui concerne le droit de vote pour l'admission des candidats.

2° Le Conseil d'administration pourra nommer des membres d'honneur; leur nombre est limité à quarante, y compris les membres d'honneur de droit. Ils seront exclusivement choisis parmi les personnes qui auront rendu des services importants à la Société, et parmi les membres de l'Institut et des divers corps savants.

3° Le Conseil d'administration est nommé par arrêté de M. le Sous-Préfet d'Apt,

Le Président, le Vice-Président et les quatre membres sont nommés pour trois ans et sont rééligibles une fois. La durée de la gestion des autres fonctionnaires est illimitée.

Le renouvellement s'opère chaque année par tiers et par rang d'ancienneté; les nouveaux membres entrent en fonctions le 1er septembre.

Le prochain renouvellement commencera en 1866 pour la sortie de deux membres.

4° Le bulletin de la Société est mis en vente au prix fixé chaque année par le Conseil d'administration, et un exemplaire de ce bulletin est offert aux Lauréats de la Société. »

M. le Président notifie la nomination, en qualité de membre d'honneur, de M. le Comte de Pontbriant; et, en qualité de membres honoraires: de M. V. Meunier et Albert Gaudry à Paris.

M. le Dr Camille Bernard, présente, dans les termes suivants le compte-rendu des travaux de la Société depuis la dernière séance solennelle, et fait son rapport sur le concours de poésie de 1866:

MESSIEURS,

Pour la troisième fois, la Société entend le rapport

sur ses travaux annuels. Le Conseil d'Administration a bien voulu nous en charger. Dix ans d'existence! pour un corps dont la destinée souvent est de naître et de mourir dans la même saison, c'est une durée qui commence à compter. En nous appliquant les tables de la mortalité humaine, nous avons déjà devant nous quelques bonnes chances de vie. Une petite place nous est donnée au soleil de l'intelligence; nos relations avec de savantes compagnies nous poussent en avant; et bientôt — espérons-le, — nos aînées ne dédaigneront pas de nous appeler leurs sœurs.

I.

Cette année, M. Carbonnel, continuant l'étude des institutions charitables de la ville d'Apt, a traité de la maison de la *Providence*, et donné la première partie historique de l'hospice St-Castor. Nous avons assisté avec plaisir au développement de ces institutions au souffle de la charité. Rien n'échappe au judicieux investigateur. Le tableau du passé se déroule à nos yeux, et nous y trouvons, à côté des inspirations de la bienfaisance, les mœurs de l'époque, les petites passions, les rivalités personnelles, les prétentions de l'esprit de corps, inséparables de toute société et qui en sont comme le condiment.

M. Carbonnel nous a entretenu aussi du sarcophage de l'église d'Apt, à l'occasion d'un sarcophage découvert à Rome.

Nous avons entendu avec le même intérêt que dans le principe, la 2me partie de l'éloquent discours sur l'*Amour de la patrie* par M. l'abbé Payen.

M. [illegible] a présenté une Étude sur la bigamie et proposé les moyens de la prévenir.

La première partie de l'*Essai sur la Colonisation*

par M. Pistre nous a fait désirer d'entendre la suite de ce travail étendu et approfondi.

La curiosité Aptésienne a été excitée par un fragment que notre laborieux archiviste, M. Sauveur Jean, a extrait du *Livre Rouge*, si précieux pour l'histoire et les us de la cité.

Parmi les travaux scientifiques, nous comptons ceux de M. Émile Arnaud, et ceux de M. Gaston de Saporta.

M. Arnaud nous a lu le résumé de ses études paléontologiques sur le bassin d'Apt, et dit l'importance des monographies locales.

Il a fait la description complète de tous les terrains du bassin d'Apt, et en particulier des couches Aptiennes. Il a étudié d'une manière critique les diverses publications relatives à la contrée, examiné et discuté toutes les espèces fossiles observées et décrit des espèces nouvelles, etc.

M. le Comte Gaston de Saporta nous a envoyé un Mémoire d'une haute importance ayant pour titre:

Enchaînement des diverses *Flores tertiaires* du Midi de la France, et avantages qui résultent de leur disposition en série pour la connaissance des changements opérés autrefois dans la végétation [1].

En outre, M. Émile Arnaud a continué l'étude du mode de formation des minéraux observés dans le bassin d'Apt, et a donné une note relative à la découverte d'un gisement de succin.

Vous remarquerez, Messieurs, l'effet que produit déjà le petit centre scientifique organisé parmi nous. Nos travailleurs, au lieu d'envoyer au loin leurs productions, les conservent dans notre enceinte, et des

(1) Ces deux Mémoires, qui devaient être lus à la Société Géologique, ont été présentés, de préférence, à la Société d'Apt, à cause de leur intérêt au point de vue local.

savants qui sont nos compatriotes par la souche de leur famille nous font hommage de leurs travaux.

La poésie a payé son tribut et en français et en provençal.

M. Victor de la Canorgue s'est déclaré — heureusement pour ses auditeurs — *Le poète quand même.*

A tous les découragements qu'on oppose à sa verve il répond par ces mots:

Non, ma lyre jamais ne restera muette,
Qu'on ne me plaigne point, je souris à mon sort,
Sur le monde détruit, vers Dieu—le grand poète—
Je prendrai mon essor.

M. de la Canorgue exprime ici la pensée de tous les amis de la cadence et de la rime; aux poètes de tous les degrés, de tous les âges, qu'importe que le public les condamne, pourvu qu'ils goûtent les jouissances de la composition, ce contentement intérieur que l'amour de soi pousse parfois jusqu'à l'extase:

Ne se dédommagent-ils pas en disant, avec nous ne savons plus quel méchant auteur :

Je dédaigne des sots la stupide satire
Mon œuvre est à mon goût, je l'aime et je l'admire.

II.

Dans sa séance du 17 décembre 1865, à l'endroit du Concours poétique, le Conseil d'administration a laissé aux concurrents le choix du sujet. Cette liberté nous a valu de nombreux envois, mais elle n'a pas valu aux concurrents le bonheur de choisir la

ieur de leur album; ainsi 43 pièces émanées de 34 auteurs nous sont parvenues: et parmi elles quatre seulement se sont fait distinguer, au milieu d'un certain nombre présentant des détails qui méritent d'être signalés.

Nous le disons à regret: aucune des quatre pièces n'a été marquée du cachet de cette vraie supériorité qui a pour apanage: quant au fond, la profondeur, l'élévation, la finesse de la pensée, la noblesse, la délicatesse de sentiment, et quant à la forme, les qualités du style.

A l'unanimité, la Commission et le Conseil d'administration ont déclaré qu'aucune œuvre n'avait atteint cette valeur que toute Société doit réclamer pour la distribution des couronnes, et qu'un Corps naissant doit exiger plus rigoureusement encore. Il a été décidé que le prix non décerné cette année, serait réuni à celui de l'année prochaine.

Mais comme ces quatre pièces, à des degrés divers, révèlent chez leurs auteurs le talent poétique, qu'elles renferment des beautés de détail, le jury d'examen leur a décerné comme récompense: à la première une médaille de bronze, aux autres des mentions honorables.

La pièce qui a obtenu la médaille de bronze a pour titre l'*Alouette*; et pour épigraphe: *Sursum*; mot heureux qui semble ouvrir à l'âme le champ de l'infini.

Le poète chante d'abord, dans quelques gracieux quatrains, la paix de la nature, le calme la solitude, puis faisant un retour sur lui-même, il demande à la brise le rafraîchissement de ses veines, il appelle à respirer l'arome des forêts, qui tout à la fois calme et retrempe la victime mordue au cœur, le penseur épuisé par les problèmes insolubles, l'ambitieux dont la fortune se joue. C'est là, dit-il, que rien ne voile le sourire de l'infini.

A la fin jetant amèrement dans le gouffre de l'oubli et la vaine science et les essais menteurs et les rêves de tous les genres et la joie et les regrets, il veut dans une mystérieuse retraite se faire une âme neuve; alors faisant intervenir l'alouette qui vit au milieu des fleurs, mais qui monte, monte dans les régions supérieures, il se fait adresser par elle ces mots empreints d'une religieuse mélancolie:

Je monte vers l'azur tranquille.
Ami rêveur, imite-moi,
Demande à ces champs un asile,
Mais à toute heure élève-toi.

Cette pièce est de M. Achille Millien, Lauréat de l'Académie Française.

La première mention honorable a été décernée à une pièce appelée balade par son auteur et ayant pour titre: *Les voix de Zéphire*; avec cette épigraphe de Lamartine: *L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.*

Les voix de Zéphire, douces et fraîches d'abord, célèbrent le printemps qui fait jaillir la sève et la vie de toute la nature. Bientôt devenant plaintif, Zéphire pleure sur les misères de l'homme. Il lui demande pourquoi lorsque autour de lui tout respire l'allégresse, il gémit de soleil en soleil. La harpe sainte du poète lui répond que la douleur est l'héritage de l'homme, dont la destinée est de poursuivre comme un mirage l'idéal de la beauté et du bonheur: le bonheur cette fleur qui n'est pas de cette terre et qui ne croît que dans l'éternité. Aussi le poète dit-il:

Dieu nous fit l'avenir bien beau.
Par de là l'humaine carrière
J'entrevois des flots de lumière
Qui réjouissent mon tombeau.

On cherche vainement dans cette pièce le genre de la ballade. La gravité qu'elle a au fond, la teinte de misanthropie qui l'enveloppe pouvaient engager l'auteur à donner à l'homme un interlocuteur plus sérieux que le léger Zéphire, et à sa pièce un titre qui approchât plus de celui de l'Ode avec laquelle elle a des rapports.

L'auteur des *Voix de Zéphire* est M. Ulysse Lavondès, avocat, à Carpentras.

La pièce honorablement mentionnée après celle-là, porte le nom de: *La dernière prière.*

L'épigraphe de cette élégie est empruntée à la romance de *Chiquita: Adieu, le passé se brise, tu veux un nouvel amour.*

Dès la seconde strophe, le poète exhale sa plainte en disant avec tristesse à celle qui lui brise le cœur par un adieu mal déguisé.

Tu ne crois plus, et qui pourrait
S'il ne croit plus aimer encore?
Toute illusion s'évapore
Hélas! quand le doute apparaît.

L'abandonné souffrira, mais la souvenance des beaux jours, mais les douces paroles qu'il a entendues reviendront à lui sur les ailes de la brise et il sourira peut-être.

Les regrets, la douleur n'enlèvent rien, néanmoins, à l'ardeur de ses vœux:

Je peux souffrir si tu souris;
Mourir si ta vie est heureuse,
Et si tes chemins sont fleuris.

En effet, le poète meurt en exprimant ce dernier vœu:

Et si tu vois passer ma mère
Sous les arbres nus du vallon
Eh bien, ne lui dis pas ton nom,
C'est là ma dernière prière.

Les pleurs, les douleurs et la tombe sont ordinairement le partage de ce sexe qui—plus souvent que ne le croit le monde—meurt par le cœur. Cependant l'auteur de la *Dernière prière* a fait sentir et parler son héros comme une douce victime qui pour défense n'a que ses larmes et sa faiblesse. Pour admettre cette résignation placide, il faut supposer un adolescent bien candide encore.

Cette pièce est de M. le vicomte Oscar de Poli, à Paris.

La troisième mention honorable a été obtenue par la pièce intitulée: *Le chasseur de chamois*, précédée de ces mots de Virgile:

Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

L'auteur chante ses souvenirs. Égaré dans les Alpes du Tyrol, il fait la rencontre d'un chasseur dont la tristesse lui inspire la plus vive sympathie. C'est un père qui justifie la douleur que lui a causée la perte de son jeune enfant, en disant:

Que le Seigneur pardonne à notre cœur rebelle,
Faible est le cœur d'un père et l'épreuve est cruelle.

Le berceau, que le trépas a rendu vide, sous peu est occupé par un nouvel ange. Le visiteur est ramené l'année suivante pour assister à la cérémonie baptismale qui comble la famille de bonheur.

Cette étude réaliste traduite en alexandrins d'une bonne facture se termine par cet aperçu philosophique:

Au livre de la vie il est plus d'une page;
De l'ombre et des rayons Dieu connaît le partage.
Par un âpre chemin ou des sentiers plus doux
Il conduit ses enfants au divin rendez-vous.

Le [illegible] est l'œuvre de M. Galleau, à [illegible], [illegible] plusieurs Académies.

[illegible] je [illegible] les diverses pièces [illegible], nous trouverions des strophes [illegible], de jolis vers dans

La vieille harpe,
Les [illegible],
L'[illegible] de David,
N'[illegible] par les roses.
Le Christ à Gethsémani,
Le [illegible],
Les hirondelles du monastère de Staouéli,
Pompéïa,
Rêves et réalités.
Le songe d'une mère.

Nous nous bornons à prendre dans *L'enfant abandonné* [illegible] vérité :

> L'[illegible], plus [illegible] scandale,
> [illegible] ne le [illegible],
> Enfin! son temple est une halle
> Où l'on fait commerce des cœurs.

Dans le *[illegible]*, cette strophe délicate:

> Comme un vase imprégné de myrrhe
> Conserve à jamais son odeur,
> J'ai gardé ton nom pour ma lyre
> Et le souvenir pour mon cœur.

Enfin, nous remarquons dans une pièce dont le découvert [illegible] besoin d'être [illegible] par une pensée sérieuse, ces vers que l'auteur met dans la bouche de Pétrarque :

« Maintenant que du soir tombe la dernière heure,
« J'écoute tristement la voix du vent qui pleure
« A travers les roseaux ;

« Et l'onde de Vaucluse avec sa voix plaintive
« Qui semble répéter aux échos de la rive :
« L'amour s'enfuit comme mes eaux. »

Notre tâche est remplie, Messieurs, nous avons rendu fidèlement les décisions de la Commission et du Conseil d'administration; elles ont été prises après un examen sévère et une discussion approfondie : ces deux conditions, en garantissant aux concurrents une exacte, une impartiale justice, peuvent seules assurer la considération à laquelle aspire notre Société. Ayons foi en son avenir. Continuons d'appeler les travailleurs sérieux, et de plus en plus les intelligences d'élite rayonneront vers elle. »

Il résulte de ce rapport que M. Achille Millien, lauréat de l'Académie Française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), a obtenu une mention honorable avec médaille de bronze, et que MM. Ulysse Lavondès, à Carpentras,—le Vicomte Oscar de Poli, à Paris,—et Henri Galleau, à Boulogne-sur-mer, ont reçu des mentions honorables.

Sur la présentation de M. Émile Arnaud et de M. Camille Bernard, M. Achille Millien est admis en qualité de membre correspondant, et lecture est donnée de la pièce de poésie : *L'Alouette*, qu'il a envoyée au Concours.

M. Pistre lit une élégie : *A une fleur.*

M. Émile Arnaud entretient l'assemblée des fouilles entreprises à Cucuron, dans un but géologique, par M. Albert Gaudry, professeur au Jardin des Plantes; il fait ressortir les analogies par lesquelles les grands mammifères fossiles, trouvés dans ce gisement, se rattachent aux animaux de l'époque actuelle, et traite en particulier de l'organisation de l'*Hipparion*, dont les dépouilles sont très-abondamment répandues à Cucuron.

M. Hippolyte Jaumard lit une poésie : *Le curé de village et le jeune philosophe.*

M. le Président communique à la Société le programme des questions qui doivent être traitées dans la 33me session du Congrès scientifique de France, convoqué à Aix pour le 12 décembre prochain. M. Émile Arnaud, Secrétaire de la Société, a été nommé Secrétaire dans la 1re section du Congrès (sciences naturelles, physiques et mathématiques), et M. Camille Bernard, Président de la Société, a été nommé Secrétaire dans la 3me section (sciences médicales).

Le Secrétaire,
Émile ARNAUD.

Le Président,
Dr C. BERNARD.

COMPOSITION DU BUREAU

Pendant l'année 1865-66.

Président Honoraire.

M. D'AUDEVILLE.

Président.

M. LE Dr C. BERNARD.

Vice-Président.

M. CARBONNEL.

Secrétaires.

MM. ÉMILE ARNAUD (Sciences).
LÉGIER DE MESTEYME (Lettres).

Membres du Conseil d'Administration.

MM. GUILLIBERT.
SEYMARD , Avocat.
BREMOND , id.
D'AVON DE STE-COLOMBE.

Trésorier.

M. SAUVEUR JEAN.

Archiviste.

M. GARCIN.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres d'Honneur.

Mgr DUBREIL, Archevêque d'Avignon.
M. BOHAT, Préfet de Vaucluse.
M. DESCLOZEAU, Recteur de l'Académie d'Aix.
M. LE Cte DE PONTBRIANT.

Membres titulaires, correspondants, honoraires et associés.

ABEILLE (Henri), propriétaire à Marseille.
ACHARD (Paul), Archiviste de la Préfecture de Vaucluse.
ALBIOUSSE (Lionel d'), Juge au tribunal.
ALLÈGRE, Inspecteur de l'Université, à Sisteron.
ALLEMAND (Augustin), fabricant de cierges.
ANASTAY (Alexanre), Avocat.
ANSELME (Ch. d'), capitaine de cavalerie, à Chartres.
ARCHIAC (vte d'), Membre de l'Institut, etc.
ARCHIAS (Franç.), libraire.
ARNAUD (Emile), Membre de la Société Géologique de France, de la Société d'Emulation de la Provence, etc.
ARNOULT (Gatien), professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, etc.
AUBANEL (Théod.), libraire à Avignon.
AUBE (Frédéric), au Luc.
AUDEVILLE (d'), Lauréat des Jeux Floraux de Toulouse, Sous-Préfet.
AVON DE SAINTE-COLOMBE (Philippe d'), Président du Comice agricole.

Azémar (baron d'), Général commandant la subdivision mil^{re}. de Vaucluse.
Barjavel (le D^{r}), homme de lettres, à Carpentras.
Barret (l'abbé), D^{r} ès-Lettres et en Théologie, ancien Recteur de la Corse, Chanoine honoraire, etc.
Barry (Edward), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.
Baudouin (Elzéar).
Beaumefort (Victor de), *Lauréat de la Société*, à St-Christol, près Lussan (Gard).
Berluc-Pérussis (Léon de) Membre de l'Académie d'Aix, Inspecteur des monuments historiques, etc.
Bernadou (Mgr), Évêque de Gap, Grand-Maître de l'Académie Flosalpine.
Bernard (Camille), Docteur en Médecine, Maire d'Apt etc.
Bernard (Joseph), Curé-Doyen de Cadenet.
Bernard (Paul), D^{r} en droit, Substitut du Procureur-général à Amiens.
Bermond de Vachères (Cte de), à Paris.
Bertrand, Curé-Archiprêtre d'Apt.
Blancard (Eug.), Avoué.
Boissier (Camille), Procureur Impérial.
Bonafous (l'abbé), Inspect. d'Académie à Avignon.
Bonafous (Norbert), Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.
Bonnet (Henri), fabricant de faïence.
Bonnet (Victor), directeur de l'Ecole prim^{e}. sup^{e}.
Boucher de Crèvecœur de Perthes (Jacques), Président de la Société Impér^{le} d'Émulation d'Abbeville, etc.
Boudin (Gabr.), propriét.
Bourgue (Antoine), prop.
Bouscarle (François), id.
Boyer fils.
Bremond, Avocat.
Bresc (Louis de), à Aix.
Broglie (Prince Albert de) Membre de l'Académie Française.
Caire (l'abbé), Curé de Beaumont.
Caire (Jules), Juge au tribunal de Commerce de Marseille.
Canonge (Jules), homme de lettres à Nîmes.
Canorgue (Victor de la), à Aix.
Cantù (César), Député au Parlement Italien, Membre de l'Institut Lombard, à Milan, etc.
Capefigue, homme de lettres, à Paris.
Carbonnel (Marius), Receveur des Hospices.
Castellan (Hyacinthe).
Chabaud (Auguste).
Caumont (de), à Caen, Directeur de l'Institut des provinces, etc.
Chauvet (Frédéric), Docteur en Médecine.
Chieusse de Combaud (de) à Lorgues (Var).
Christol (Ildefonse), Ingénieur des Ponts et Chaus.

CLÉMENT (Marius), nég^t.
COLIGNON (Eugène), Pharmacien-chimiste.
COQUAND (Henri), Professeur de géologie et de minéralogie, Président de la Société d'Émulation de la Provence, etc.
COSTE, à Aix.
CRESTE (Adrien), prop.
CRESTE (Alphonse), nég.
CRESTE (Elzéar).
CRÉVOULIN (l'abbé), Curé-Doyen de Bonnieux.
CROZET (de), homme de lettres, à Marseille.
DAVID (Félicien), compositeur à Paris.
DELAET (J.-B.), prop.
DÉDRÉA (Edouard), Ingénieur civil, Maire de Caseneuve.
DESSANE (Gustave), négoc^t.
DIGNE (Benjamin), fils.
DOGNÉE DE VILLERS (Eugène), Archéologue à Liège.
DUMORTIER (Eugène), Membre de la Société géologique de France, à Lyon.
DUREAU (A.), Archéologue, à Paris.
DUVAL-JOUVE, Inspecteur d'Acad^e, à Strasbourg.
FERAUD-GIRAUD, Conseiller à la Cour Impériale d'Aix.
FERRE DE CHÉNERILLE (Désiré de), Juge de Paix.
FOUQUET (Henri), Avoué.
FOURNET, Ingénieur des mines, Prof. à la Faculté des sciences de Lyon, Membre correspondant de l'Institut.
GARCIN (A.-M.), Greffier en chef du Tribunal.
GAUDRY (Albert), ancien Président de la Société Géologique, Professeur au Museum, à Paris.
GAUFRIDY (Elzéar), Avocat.
GAUT (J.-B.), Membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
GILLET, Not ire à St.-Martin-de-Castillon.
GIRARD, Ingénieur civil à Paris.
GIRAUD (l'abbé), Directeur de la Revue des Bibliothèques paroissiales, à Avignon.
GRAND (J.-B.), négociant.
GRANON, pharmacien.
GRAS (Scipion), Ingén. en chef des mines, à Paris.
GUEIDON (Alexandre), éditeur à Marseille.
GUÉRIN (Joseph) fils.
GUILLIBERT (Camille). Président du tribunal d'Apt.
GUILLIBERT (Henri), à Marseille.
GUILLIBERT (Hippolyte), Avocat à Aix.
GUIZOT, Membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, etc.
ICARD (Ange), Juge d'Inst.
JAUMARD (Hippolyte.).
JEAN (J.-S.), imp., Rédact^r du *Mercure Aptésien*.
JEAN (Sauveur), Archiviste de la Mairie.

Lacour (Ferdinand), père.
Lacroix de Cariès de Sénilhes (Christophe), Receveur part. des finances.
Lagoy (le M[is] de), à Aix.
Lajarrige (Guillaume), gérant de la Mine de soufre des Tapets.
Lamy (Marius), négociant.
Laprade (Victor de), Membre de l'Académie Française, à Lyon.
Lauza (Auguste), Directeur de l'Institut philotechnique, à Paris.
Légier de Mesteyme (Henri) Avocat et Membre de la Société d'archéologie.
Legouvé, Membre de l'Académie française.
Legré (Ludovic), Avocat à Marseille.
Lerat de Magnitot (Albin), Préfet de l'Orne.
Liegeard (Stéphen), Sous-Préfet de Carpentras.
Lucas de Montigny, prop. Maire de Mirabeau.
Ludomir (Marius), confis.
Luynes (le duc d'Albert de), Membre de l'Institut.
Lyonnet (M[gr]), Archevêque d'Alby.
Marie (J.-B.), homme de lettres, à Paris.
Marliagues (Auguste), Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.
Martin (Henri), homme de lettres, à Paris.
Martin (Valère), Inspecteur des monuments historiques, à Cavaillon, etc.
Martins (Charles), Professeur d'hist. nat. à la Faculté de Méd. de Montpellier, Membre coresp[t]. de l'Institut.
Matheron (Philippe), Vice-Président de la Société d'Émul. de la Provence, Membre de l'Académie de Marseille, etc.
Mathieu (Anselme), à Château-Neuf-du-Pape.
Mathieu (Vict.) m[d] de fers.
Maurel (Joseph).
Maurizot (François), Capitaine en retraite.
Meirieu (M[gr]), Evêque de Digne.
Meunier (Victor), publiciste, à Paris.
Meyssard (J.-B.), nég[t].
Millet, Avocat à Orange, Député au Corps législatif.
Mirande (Ernest), Contrôleur des Contributions directes.
Mistral (Frédéric), Lauréat de l'Académie française, à Maillanne, B.-du-R.
Montjallard (Jh.), Lieutenant de vaisseau en retraite.
Mouan, Secrét. perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
Oppepin (Louis), *Lauréat* de la Société à Imphy (Nièvre).
Pages (le Baron Hérald de), à Paris.
Pamard, Docteur en Médecine, Député au Corps législatif.

PARIEU (de), Vice-Président du Conseil-d'Etat, Membre de l'Institut.
PASCAL (Hilarion), Ingénieur en chef des ports de Marseille, etc.
PAYEN (l'abbé), Docteur ès-Lettres, Proviseur hon^re, Officier de l'Université, Chanoine honoraire.
PÉCOUL (Aug.), Conservateur du Musée de Cluny.
PERRIN (Antonin), prop., à Marseille.
PICTET (F.-J.), Prof. d'Anatomie comparée à l'Académie de Génève.
PIN (Fortuné), Membre du Conseil-général de Vaucluse.
PISTRE (Timothée), conducteur des ponts et chaussées.
PLANTIER (Mgr), Evêque de Nîmes.
POLMARTIN, Sous-Bibliothécaire au Corps législ.
PONTBRIANT (Cte de), Sous-Préfet à Prades.
RAOUX (Xavier), Agent-voyer à Avignon.
REGNAULT (Léon), Recev. des finances.
REGNAULT (V.), Membre de l'Institut, professeur au Collége de France et à l'École polytechnique.
REINAUD DE FONVERT (H.), à Aix.
REYBAUD (François), Fabricant de faïence.
RIBBE (Charles de), Avocat, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.
RICHARD, avoué à Orange.
ROSE (l'abbé), Curé de Lapalud, chan.-hon., etc.
ROUARD, Conservateur de la Bibliothèque Méjanes, à Aix.
ROUMANILLE (Joseph), libraire à Avignon.
ROUSSET (Camille), Notaire.
ROUSSET (Louis).
ROUX [Joseph], Ingénieur civil des Mines.
SAINT-VINCENT (Édouard de), avocat à Blois.
SAINT-VINCENT (Ernest de), Conservateur des Hypothèques à Metz.
SAINT-VINCENT (Réné de), Ingénieur civil à Paris.
SANGUINETTY, rentier.
SAPORTA [le Cte Gaston de], Membre de la Société géologique de France, etc., à Aix.
SAUNIER (Joseph), Profess. de chimie à Alfort.
SÉRANON (Jules de), Avocat à Aix.
SEYMARD (Adolphe), Conseiller à la Cour Impériale d'Aix.
SEYMARD (Elzéar), Avocat.
SEYMARD (Eug.), Médecin.
SEYMARD (Hippolyte), prop.
SICARDO [François]. capitaine de marine en ret.
SIMON (Jules), Membre de l'Institut.
SILVESTRE (Xavier).
SILVY, Chef de division au Ministère de l'Instruction publique.
SISMONDA [le Commandeur Ange], Professeur à l'U-

niversité de Turin.
Sollier (Elz.), Architecte.
Tanneur, Vérificateur des Poids et mesures.
Thiers, Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politques, etc.
Thierry (Amédée), Sénateur, Membre de l'Institut.
Vaugier (l'abbé), Curé de Castellet.
Yvan (Dr), Inspecteur général de la Librairie et de l'Imprimerie au Ministère de l'intérieur.

LISTE

Des Sociétés correspondantes.

AISNE.	Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
ALPES-MARITIMES.	Société des Lettres, Sciences et Arts, à Nice.
ARDÈCHE.	Société des Sciences Naturelles et Historiques de Privas.
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
—	Société historique de Provence, à Aix.
—	Société Impériale de Statistique, à Marseille.
—	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
CÔTE-D'OR.	Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
GARD.	Académie du Gard, à Nimes.
GARONNE (Hte).	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.
—	Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
—	Société d'Histoire Naturelle de Toulouse.
HÉRAULT.	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
JURA.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.
NORD.	Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
RHÔNE.	Commission Hydrométrique de Lyon.
SEINE.	Comité Impérial des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes à Paris.
SEINE-ET-OISE.	Société Archéologique de Rambouillet.
SEINE-ET-MARNE.	Société d'Archéologie, à Melun.
SOMME	Société Impériale d'Emulation d'Abbeville.
PUY-DE-DÔME.	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES-ORIENTALES.	Société Agricole, Scientifique et Littéraire, à Perpignan.
TARN.	Société Littéraire et Scientique de Castres.
VAR.	Société d'Études Historiques et Scientifiques de Draguignan.
—	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Toulon.
VAUCLUSE.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orange.
YONNE.	Société des Sciences Historiques et Naturelles, à Auxerre.
ANGLETERRE.	Société Royale de Londres (*Royal Society of London*).
AUTRICHE.	Académie Impériale des Sciences de Vienne (*K. Akademie der Wissenschaften in Wien*).

BELGIQUE.	Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
—	Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
ITALIE.	Institut Royal Lombard, à Milan. (*R. Instituto Lombardo di Scienze e Lettere*).
—	Académie Royale des Sciences de Turin (*Academia R. delle Scienze di Torino*).

